73

745

† EDOUARD ROTT

HISTOIRE

DE LA

REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE DE LA FRANCE

AUPRÈS DES

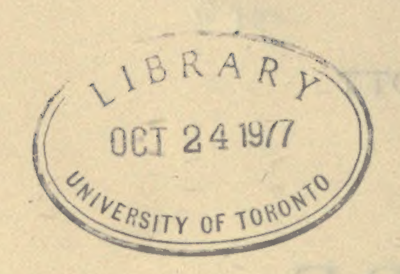
CANTONS SUISSES, DE LEURS ALLIÉS ET DE LEURS CONFÉDÉRÉS

X

1698—1704

OUVRAGE PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DES ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES

BERNE
STÆMPFLI & CIE, IMPRIMEURS
1935



ABRÉVIATIONS — EXPLICATIONS

B. N.	= Bibliothèque Nationale.
Arch. Nat.	= Archives Nationales.
Aff. Etr.	= Affaires Etrangères.
f. fr.	= Manuscrit du fonds français.
P. or.	= Cabinet des Titres. Pièces originales.
Clair[t]	= Collection Clairambault.
Eidg. Absch.	= Eidgenœssische Abschiede.
Frari	= Archives d'Etat de Venise *(Santa-Maria Gloriosa de'Frari).*

DC
59
.8
S9R8
t.10

A sa mort, M. Edouard Rott avait presque achevé la rédaction du 10e volume de son *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés.* Il lui restait à revoir le texte et à vérifier les notes. Les Archives fédérales qui avaient pris l'engagement de publier ce volume, se devaient d'accomplir cette tâche. Elles l'ont accomplie, se bornant à faire les retouches indispensables, de façon à ne modifier ni la pensée, ni le style, ni la méthode de l'auteur.

Au cours de cette revision, souvent interrompue et plus longue qu'on ne l'avait prévu, quelques travaux historiques sont parus, qui touchent le sujet traité dans ce volume. Il convient d'en mentionner ici les principaux :

Reverdin (Francis), *Passage des réfugiés protestants d'Orange en 1703,* dans *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Genève,* 1926.

Bonjour (Edgar), *Die Schweiz und Savoyen im spanischen Erbfolgekrieg,* Bern, 1927.

Fischer (Rudolf von), *Die Politik des Schultheissen Johann Friedrich Willading,* Bern, 1927.

Roth (Hans), *Graubünden und das Ausland im spanischen Erbfolgekrieg,* dans *55., 56., 60. Jahresbericht der historisch-antiquarischen Gesellschaft von Graubünden,* Chur, 1927, 1930.

Picavet (C.-G.), *La Diplomatie française au temps de Louis XIV,* Paris, 1930.

Chopard (Adrien), *Die Mission des englischen Gesandten Philibert Herwarth in der Schweiz 1692—1702,* Bern, 1932.

Quant à la table des noms propres de personne et de lieu, elle a été dressée conformément aux modèles donnés par l'auteur, mais simplifiée et allégée.

L'ouvrage de M. Edouard Rott ne sera pas continué. Aussi, en publiant ce 10e volume, les Archives fédérales tiennent-elles à redire qu'elles gardent fidèlement la mémoire de ce collaborateur qui leur a rendu d'éminents services en travaillant, dans les archives de France, à l'inventaire et à la transcription des documents qui intéressent notre histoire nationale.

Janvier 1935.

Les Archives fédérales.


LIBRARY
1977
UNIVERSITY OF TORONTO

AMBASSADES ET MISSIONS ORDINAIRES
ET EXTRAORDINAIRES

Puysieux succède à Amelot. — Sa personnalité. — Sa carrière. — Son arrivée à Soleure. — Son départ pour Huningue. — La question de Huningue. — Diète de Bade du 18 avril. — Installation définitive de Puysieux à Soleure. — Instructions données par Louis XIV à son ambassadeur. — Diète de légitimation. — Attitude de Zurich et de Berne. — Griefs du Corps helvétique. — Diminution des compagnies et réduction de la solde. — Sentiments de Puysieux. — Le roi de France repousse les suggestions de son ambassadeur et les réclamations des Confédérés.

I. Contrairement à ce qui s'était produit lors des précédentes vacances du poste diplomatique de Soleure, l'ouverture de la succession d'Amelot dans cette ville ne donna lieu à aucune compétition. A peine cet ambassadeur eut-il fait connaître à la cour son désir d'y être rappelé, que le roi jeta les yeux pour le remplacer aux « Cordeliers » sur le marquis de Puysieux, gouverneur militaire d'Huningue. Ce personnage entretenait de longue date avec l'autorité bâloise d'amicales relations. (1) Naguère encore Soleure avait reçu sa visite. (2) Pressenti dès le 30 novembre 1697, il accueillit avec d'autant plus d'empressement les offres de son souverain que celles-ci flattaient ses secrètes ambitions et que l'espoir ne l'avait jamais abandonné qu'elles lui seraient adressées tôt ou tard. Aussi bien sa nomination devint officielle dès le 3 décembre suivant. (3)

Roger Brulart, marquis de Sillery et de Puysieux, s^r de Niedersteinbrunn en Alsace, (4) était, d'après le portrait que trace de lui Saint-Simon, « un petit « homme blond, rougeaud, réjoui, gros comme un muid, d'une figure assez ridicule « et le meilleur homme du monde, franc et simple, avec beaucoup d'esprit, et « fort orné, et de fort bonne compagnie, qui aimoit à manger et à dépenser ». (5) De quelques mois moins âgé que Louis XIV, il avait été dans sa jeunesse, s'il est permis de recourir à une expression non encore en usage à cette

(1) *Puysieux à Bâle.* Huningue, 2, 4, 14 et 17 février, 4 mars 1680, 6 janvier 1681 23 juin 1682, 13 juillet 1685, 6 novembre 1686, 18 octobre 1688, 8 et 13 août 1693, 10 avril 1694, 17 janvier et 16 février 1695, 18 avril et 14 juin 1696. St-Arch. Basel. Frankr. G3. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 29 septembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 368. — *Amelot au roi.* Soleure, 29 septembre 1685. *Ibid.* CVIII. 176. — — St-Arch. Basel. Rathsprotokoll. LVIII. 245 (Mittwoch, 1./11. Juni 1687); LIX. 37 (Mittwoch, 4./14. April 1688).

(2) *Tambonneau à Colbert de Croissy.* Soleure, 27 juillet; *au roi.* Soleure, 30 août 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 39, 44. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXVII (1694—1695), p. 58 (20. August 1694); p. 183 (15. November 1694); LXVII (1693—1696) p. 266 (2. November 1695); LXVIII (1696—1697) p. 243 (28. Oktober 1696) p. 268 (14. November 1696); LXIX (1697—1698) p. 23 (15. Mai 1697).

(3) „M^r le marquis de Puysieulx, gouverneur d'Huningue, a été déclaré, ambassadeur en Suisse . . ." 3 décembre 1697. Journal de Dangeau. VI. 237. — Mémoires de Saint-Simon, éd. Boislisle, IV, 285. — Gazette de France, *1697*, p. 588.

(4) dès 1694. *cf.* Essay de recueil d'arrêts notables du Conseil souverain d'Alsace, éd. Nicolas de Corberon, Colmar, 1740, p. 2.

(5) Mémoires de Saint-Simon, éd. Boislisle, III, 206. — Journal de Dangeau. X. 219 sqq.

époque, l'un des menins de l'enfant-roi. Adonné de bonne heure à la carrière des armes, il prend part à la campagne de Flandre en 1658. Dangereusement blessé au siège de Valenciennes, puis à la bataille d'Enzheim, il sert avec le grade de capitaine, au régiment d'infanterie de Turenne, puis à celui du Maine, dont il devient le lieutenant-colonel (12 mai 1667). Promu en 1673 colonel du régiment de Turenne, grand bailli et gouverneur d'Epernay (18 août 1668), il commande à Verdun, de 1676 à 1678, en qualité de brigadier, est nommé maréchal-de-camp en 1676 (25 février), se voit confier en 1679 le gouvernement d'Huningue, emploi qu'il cumule dès 1685 avec celui d'intendant des fortifications de Picardie et de Champagne (mars 1685) et commande en chef dans la province d'Alsace, en l'absence du maréchal d'Huxelles. (1)

Avec de pareils états de service, Puysieux était en droit, semble-t-il, de prétendre atteindre aux plus hauts échelons de la hiérarchie militaire. L'hostilité sourde de Louvois lui en ferma l'accès. (2) Vingt années entières devaient en effet s'écouler avant que le roi daignât lui conférer le grade de lieutenant général de ses armées (3 janvier 1696). (3) Pour comble de disgrâce, Barbezieux semblait avoir hérité des préventions de son père à l'endroit du glorieux soldat, (4) dont le cousin-germain, François de la Rochefoucauld, prince de Marsillac, fils de l'auteur des *Maximes*, embrassait d'autre part avec ardeur les intérêts à la cour. (5) Il apparut bientôt de toute évidence que Puysieux n'obtiendrait ni un commandement effectif en Allemagne, ni surtout le bâton de maréchal, objet de son ambition. Confiné dans son gouvernement d'Huningue, il y eût été sans doute oublié, si la retraite volontaire de Soleure de Michel Amelot ne lui eût ouvert une carrière à laquelle, s'il faut en croire l'un de ses anciens officiers du régiment de Turenne, (6) Philibert d'Herwarth, baron d'Huningue, (7) devenu entre-temps ministre du roi de la Grande-Bretagne en Suisse, rien ne le préparait et où il allait par suite se révéler en maintes circonstances très nettement inférieur à sa tâche. (8)

Profonde avait été, on l'a dit ailleurs, la satisfaction du marquis de Puysieux en apprenant sa nomination au poste diplomatique de Soleure. Cette satisfaction,

---

(1) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 7 janvier 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 23; *au roi.* Soleure, 9 août 1704. *Ibid.* CL. 58. — Gazette de France, *1675*, p. 649. — Pinard, Chronologie militaire, IV. 398. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXVII. 162 (Samstag, 3. August 1695). — Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XIV. 231. — Aff. Etr. Allemagne. CLXXII. 221. — Arch. Nat. P. P. CXXVII. 5. — Bibl. Nat. Mél. Colbt. CCXCVI. 838, 906; CCXCVII. 552; CCCII. 139; F. fr. *26,231*, f° 3794; *26,234*, f° 4554; *26,241*, f° 6191, 6313. — Bibl. Nat. Doss. Bleus. vol. CXLI, doss. *3477*, p. 21.

(2) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 7 janvier 1702. loc. cit.; *au roi.* Soleure, 4 février 1703, 9 août 1704. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 115.

(3) Journal de Dangeau, V, 541. — Pinard, Chronologie militaire, IV, 598.

(4) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 7 janvier 1702. loc. cit.

(5) *contra:* Journal de Dangeau, X, 220.

(6) *Puysieux au roi.* Soleure, 7 mai 1698, 20 mai 1699; Bade, 22 juillet 1698 (1re). Aff. Etr. Suisse. CXII. 12, 389; CXVIII. 16.

(7) „dont la capacité est des plus minces.“ *Puysieux au roi.* Bade, 22 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse CXVIII. 16.

(8) *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 22 décembre 1697. British Museum. Add. Mss. *9742*.

certes, eût été plus vive encore, si la qualité d'ambassadeur extraordinaire lui avait été reconnue en cette occasion. (1) Mais, bien que très enclin à servir en tout et partout les intérêts de son successeur, auquel le liait une vieille amitié, Amelot, consulté, ne crut pouvoir appuyer de son crédit une telle innovation. Lui-même en effet, après avoir accompli avec succès deux longues et importantes missions à l'étranger, avait en vain brigué ce titre à la veille de son départ pour Soleure, en 1689. (2) Puis, n'était-il pas à craindre que, peu aptes à démêler le sens de certaines subtilités du langage diplomatique, les Suisses ne se méprissent quant à l'exacte signification de ce changement de protocole et ne se figurassent à tort que le ministre accrédité « extraordinairement » auprès d'eux leur ouvrirait sa bourse avec plus de largesse que ne l'avaient fait ses devanciers? (3) Toujours est-il que le désir du nouveau chef de mission ne fut pas exaucé. Ce fut, par suite, en la qualité d'ambassadeur ordinaire que Puysieux s'apprêta à gagner Soleure. Entre-temps, Amelot avait, dès le 19 février, transmis ses lettres de rappel à Zurich et comptait que son remplaçant le rejoindrait à la fin du mois. (4) Or, à cette date, celui-ci attendait encore l'expédition de son instruction. Reçu enfin par le roi en audience de congé, vers le milieu de mars, (5) il quitta Paris le 22, visita au passage sa terre de Sillery, s'arrêta durant quelques jours à Huningue, dont le gouvernement lui était conservé, et en repartit le 13 avril. (6) Il atteignit le 19, Soleure, (7) où son prédécesseur lui remit les services de l'ambassade et conféra avec lui jusqu'au 23 avant de rejoindre la cour. (8) Il ne tarda pas à rebrousser vers Huningue, laissant à son personnel le soin de surveiller la réfection partielle du logis des « Cordeliers » et d'en aménager l'intérieur sur de nouveaux plans. (9) Une autre raison très pressante engageait au reste Puysieux à retourner « à sa forteresse ». Il venait d'y donner rendez-vous à Vauban, de passage à Belfort, et dont les avis devaient lui être précieux à cette heure. (10) Aussi bien, en exécution de l'article XXIII du traité austro-français de Rijswick, le roi Très-Chrétien avait ordonné qu'il fût procédé à

---

(1) *Amelot à Torcy.* Soleure, 5 février 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 59.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Amelot aux XIII cantons et coalliés.* Soleure, 19 février 1698. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. nº 152; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *DD.* 205; St-Arch. Basel. Frankr. *B4*. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse depuis 1698 jusqu'au 24 décembre 1701.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII.

(5) *Mercredi 19 mars 1698:* „Mr de Puysieux prit congé du roy ces jours passés, pour s'en aller à son ambassade de Suisse; Mr Amelot attendra qu'il y soit arrivé pour s'en revenir." Journal de Dangeau, VI, 314. — *Amelot à Zurich.* Soleure, 30 mars 1698. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. 158.

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19 avril 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(7) Theatrum Europaeum, XV, 456.

(8) *Puysieux à Zurich.* Soleure, 20 avril 1698. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. nº 161. — St-Arch. Bern. Frankr. Buch *DD.* 217.

(9) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 20 et 23 avril; Huningue, 27 avril 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 79; CX. 3, 5.

(10) *Puysieux à Torcy.* Huningue, 27 avril 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 5.

la démolition des ouvrages situés dans la petite île du Rhin et sur la rive droite de ce fleuve, et qui faisaient partie du système de défense d'Huningue. (1) Par suite, la capacité de résistance de cette place se trouvait diminuée et les Impériaux se targuaient de l'enlever « de haute main » au cas d'une nouvelle rupture de la paix. (2) Il convenait d'aviser dès lors aux moyens de parer à cette menace. Tel devait être, et tel fut en réalité, l'objet de l'entretien des deux lieutenants généraux. (3)

Ainsi qu'il a été dit plus haut, sa qualité de gouverneur d'Huningue n'avait pas nui à Puysieux auprès des Confédérés. Ceux-ci lui savaient gré en somme de l'esprit conciliant qu'il avait apporté dans l'exécution des ordres de son souverain. (4) Ils continuaient, certes, à déplorer, les protestants surtout, que ce prince eût cru nécessaire de faire édifier à la frontière des Ligues une forteresse, aussi préjudiciable à leurs intérêts que le « Fuentes » l'avait été jadis à ceux des Grisons. Ils contestaient l'opportunité d'une telle décision et, si l'on excepte les gens des petits cantons, ils refusaient de se laisser persuader que les redoutes élevées aux portes de Bâle mettaient cette ville à couvert d'une agression impériale et que, dans le cas où les Autrichiens parviendraient à s'en rendre maîtres, l'indépendance helvétique se trouverait sérieusement menacée. (5) Mais, peu à peu, leurs appréhensions avaient changé d'objet. Leur caractère était maintenant d'ordre économique beaucoup plus que politique : la crainte de voir se développer sur terre française, au « grand coude du Rhin », une florissante cité dont le commerce, d'emblée privilégié, eût ruiné celui des cantons protestants. (6) Puysieux n'eut pas de peine à s'en rendre compte au cours de la visite très déférente que lui firent dans les derniers jours d'avril les délégués du gouvernement bâlois. (7)

Cependant, le nouvel ambassadeur ne se hâtait pas de rejoindre son personnel aux « Cordeliers », dont on l'avisait que l'aménagement se trouvait terminé à sa pleine satisfaction. (8) Il lui importait, en effet, d'attendre ailleurs

---

(1) *Affiche, signée de Jacques de La Grange, mettant en adjudication les travaux de démolition d'Huningue et de Brisach, en vertu du traité de paix.* Janvier 1698. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698. — „De Fransen hebben aangevangen Hunningen aan de Duytse zyde te demolieeren.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 janvier et 5 février 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Puysieux à Torcy.* Huningue, 27 avril 1698. loc. cit. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse de juin 1698 jusqu'au 24 décembre 1701.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII. — Huber, Geschichte Hüningens von 1679—1698, Basel, 1894, p. 124.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19 avril, 21 mai et 4 juin 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 29 septembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 176. — „E signore molto desinvolto e che mendo alla perizia dell'arte militare una cognizione di tutti gli affari publici, si fa degno d'ammirazione e di lode appresso questi Sigr. cantoni.“ *Piazza a Spada.* Lucerna, 19 giugno 1698. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCII.

(5) *Basel an Zürich.* 19./29. Januar 1698. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698.

(6) *Puysieux à Torcy.* Huningue, 27 avril 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 5.

(7) *Ibid.* — *Puysieux au roi.* Soleure, 30 avril 1698. loc. cit. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXIX (1697—1698), p. 389 (27. April 1698).

(8) *Ibid.*

qu'en Suisse le résultat de la diète ouverte à Bade le 18 avril.[1] Encore que cette diète ne fût pas, à proprement parler, générale, puisque Amelot avait réussi à dissuader les petits cantons de s'y faire représenter,[2] elle ne laissait pas de lui inspirer de l'inquiétude. Aussi avait-il prescrit à Vigier, qui y assistait en son nom, de lui en apporter d'urgence le recès à Huningue.[3] Ce fut chose faite le 29 avril.[4] A vrai dire, les impressions recueillies par son secrétaire à Bade étaient, en partie du moins, assez confuses. Il n'était certes pas niable que le règlement du différend austro-schaffhousois du comté de Nellenbourg se heurtait à des obstacles imprévus,[5] que l'attitude de l'empereur à l'égard des Confédérés devenait singulièrement hautaine et agressive[6] et que les contestations entre l'abbé et la ville de Saint-Gall battaient leur plein, du fait de l'obstination que montraient les autorités de la ville et leur mandataire, Laurent Högger.[7] En revanche, et de cela le ministre français ne fut assuré de façon exacte que le 4 mai, il semblait bien qu'en dépit de la promesse obtenue de Zurich, la question de la réforme des troupes suisses à la solde du Louvre était venue à l'ordre du jour de l'assemblée, qu'elle y avait soulevé « un terrible bouillonnement »,[8] que trois députés choisis dans les cantons de Berne, de Soleure et de Lucerne se préparaient *in petto* à prendre le chemin de la cour afin d'y exposer au roi les doléances de leurs supérieurs[9] et que Fribourg menaçait de rappeler ses enseignes du service de France pour peu que Louis XIV persistât à violer de propos délibéré les clauses essentielles

(1) St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXIX (1697—1698), p. 369 (6. April 1698).

(2) *Puysieux au roi.* Huningue, 30 avril 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 3. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (de 1698 à 1701). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII. — *Mémoire concernant les principales affaires dont j'ay (Puysieux) esté chargé pendant que j'ay eu l'honneur d'estre ambassadeur du roy en Suisse.* Bibl. Mazarine. Misc. helvet., no *1902*, fo 142.

(3) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 23 avril; Huningue, 27 avril 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 3. 5.

(4) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 23 avril 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 3; *au roi.* Huningue, 30 avril 1698. *Ibid.* CXII. 3.

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 avril 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Puysieux au roi.* Huningue, 30 avril; Soleure, 31 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 3. 31. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 29 juin 1698. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI. — Eidg. Absch. VI² *A*, 711 *a*, 716 *k*, 726 *d*. — Theatrum Europaeum, XV, 456 (18 avril 1698).

(6) *Puysieux au roi.* Soleure, 30 avril 1698. loc. cit. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux, etc.* loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 20 décembre 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — Eidg. Absch. VI² *A*, 728 *h*.

(7) *Spada a Gallerini.* Roma, 8 marzo 1698. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLVII. — *Instruktion und Befelch was ... die Herren Balthasar Burckhardt und Andreas Burckhardt auf bevorstehender in löbl. Stadt Schaffhausen angesetzten evangel. Conferenz ... anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 12. März 1698 St-Arch. Basel. Eidgenossenschaft *K. 10.* n° 5 (1698—1700). — *Puysieux au roi.* Soleure, 31 mai; Bade, 29 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 31, 81vo. — Theatrum Europaeum, XV. 456.

(8) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 23 avril 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 3. — „En la diète de Bade on a fait une grande anathomie de l'état de la réforme." *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 1er mai 1698. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Projet de la lettre qui doit estre escrite au roy par les Treize cantons* (mai 1698). Aff. Etr. Suisse. CX. 50. — *Mémoire sur la manière dont j'ay traité avec les cantons en général* (Puysieux). Bibl. Mazarine. Misc. helv., n° *1902*, f° 198.

(9) *Puysieux à Torcy.* Huningue, 4 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 18.

des capitulations militaires conclues par Stoppa vingt-six ans auparavant. (1) Le représentant du monarque Très-Chrétien aux Ligues savait dès lors à quoi s'en tenir quant à la nature et à l'importance des difficultés qu'il allait avoir à résoudre.

Lorsque, le 6 mai, Puysieux regagna Soleure, de façon définitive cette fois, (2) ce fut pour y préparer son entrée publique, laquelle eut lieu le 13. Grâce à la magnificence des fêtes qui la suivirent, elle éclipsa la plupart de celles des ambassadeurs précédents et fit une impression profonde dans l'esprit de ceux qui eurent le privilège d'y assister. (3) Quinze jours plus tard, s'ouvrait au siège de l'ambassade la diète de légitimation, qu'il avait convoquée dès le 20 avril, lors de sa première visite au pied du Weissenstein. (4) A cette diète, les autorités des petits cantons, qui entre-temps s'étaient réunies en leurs comices particuliers à Lucerne, n'hésitèrent pas à se faire représenter. (5) Autant elles répugnaient à dépêcher à Bade, à la seule requête des protestants, et à grever leur modeste budget de frais dont l'utilité leur paraissait contestable, autant elles mettaient d'empressement à rechercher le contact du ministre de celui de leurs alliés étrangers le plus apte à satisfaire la passion de lucre qui continuait à sévir dans les vallées de la région du Gothard. (6)

---

(1) *Puysieux à Torcy.* Huningue, 4 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 18. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (1698—1701). loc. cit.

(2) *Georg Joseph Suri, landvogt, an Basel.* Falkenstein, 30. April 1698. St-Arch. Basel. Frankr. *B*4. — *Puysieux à Bâle.* Soleure, 7 mai 1698. *Ibid.* — *Ceremonial so bey der Durchreiss eines jeweiligen französ. Herrn Bottschafters beobachtet wird* (zu expedieren mit Schreiben nacher Liestal und Waldenburg). *1698. Ibid.* — *De La Haye à Puysieux.* Venise, 27 mai 1698. Aff. Etr. Venise. CXXIV. 4. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manual du Conseil d'Etat. XLII. 249 (3/13 mai 1698).

(3) *Relation de l'entrée de S. Exc. Mgr le marquis de Puysieulx, ambassadeur du roy en Suisse, à Soleure, le 13 may 1697* (impr.). St-Arch. Basel. Frankr. *B*1 (1500—1850). — *Les Gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Puysieux.* 3/13 mai 1698. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. X. 730. — *Puysieux au roi.* Soleure, 14 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 16. — *Puysieux au gouverneur de Neuchâtel.* Soleure, 15 mai 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. Missives. X. 732. — *Discours prononcé par Son Excce Msgr le marquis de Puysieulx dans la chambre du Conseil de l'Etat de Soleure,* le 16 may 1698 (impr.). St-Arch. Basel. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 21/31 mai 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(4) *Le roi à Genève.* Versailles, 3 février 1698. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3974.* — *Le roi aux XIII cantons et co-alliés.* Versailles, 3 mars 1698 (Lettres de créance de Puysieux). St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. Missiven. CCLXXXIV; St-Arch. Zürich. Franz. königl. Missiven; St-Arch. Bern. Frankr. *DD.* 211; St-Arch. Basel. Frankr. *B*4; Aff. Etr. Suisse. CXV. 56. — *Le roi à l'évêque de Bâle.* Versailles, 3 mars 1698. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm, Bern). Actes concernant l'ambassade royale. 1575—1739. n° 100. — *Zürich an Luzern.* 13./23. April 1698. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — *Puysieux à Zurich.* Soleure, 20 avril 1698. St-Arch. Zürich. XVIII. n° 161; *aux XIII cantons et coalliés.* Soleure, 20 avril 1698: annexe à la lettre de *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 avril 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Instruktion... an J. R. Sinner, Schultheissen und H. Emanuel von Grafenried, venneren als... Ehrengesandte... nacher Sollothurn auf Sontag, den 15./25. May zu Beneventierung des neüwen Königl. frantzös. H. Ambassadorn aussgeschriebene allgem. zusammenkunft.* 11./21. May 1698. St-Arch. Bern. Instrukt. Buch. X. 771. — *Genève à Puysieux.* 20/30 mai 1698. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI. — Eidg Absch. VI2 *A*, 708*f.* — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXXIX (1697—1689), p. 320 (Samstag, 16. April 1698); p. 383 (Mittwoch, 20. April 1698).

(5) *Puysieux au roi.* Huningue, 30 avril 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 3.

(6) *Stoppa à Puysieux.* Paris, 10 avril 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 72.

L'instruction remise à Puysieux, le 22 février, était en somme assez banale. Elle se bornait à énumérer brièvement les diverses négociations franco-helvétiques demeurées en suspens au moment de la retraite d'Amelot, à lui prescrire de travailler au maintien de la concorde au sein des Ligues, de s'y acquérir « la réputation d'être véritable dans ses promesses », de flatter l'amour-propre de ses hôtes en exaltant la bravoure de leurs troupes à la solde française. (1) Elle lui recommandait de ne se dessaisir qu'à bon escient des sommes mises à sa disposition par le trésor royal, de se souvenir « que les bienfaicts reçus étaient bientôt oubliés en Suisse ». Elle lui rappelait que le changement d'orientation de la politique étrangère du Corps protestant et du Corps catholique au sein de la Confédération datait de l'ouverture des hostilités entre la France et les Provinces-Unies en 1672. Elle l'engageait, enfin, à vouer une attention particulière aux événements qui se déroulaient en Rhétie et à ne pas laisser ignorer aux Valaisans à quel point le roi leur savait gré de leur fidélité à son alliance. (2)

Volontairement sans doute, Louis XIV s'abstenait d'émettre le vœu que Puysieux s'attachât à développer son « cérémonial » au mieux des intérêts de la Couronne. L'ambassadeur s'était, on l'a vu, proposé d'éblouir les Suisses par son faste. (3) Sa diète de légitimation, convoquée à Soleure au 26 mai, (4) lui en fournit une nouvelle occasion. (5) Les députés confédérés se montrèrent émerveillés des améliorations apportées à l'aménagement intérieur du « Kloster » et de la splendeur de la réception qui les y attendait. « Un banquet de deux cents couverts leur y était préparé, servi dans de la vaisselle plate et arrosé de vins des meilleurs crus et les retint à table durant six heures d'orloge. » (6) Néanmoins, ce ne fut pas sans peine que Puysieux parvint à convaincre ses hôtes de l'inopportunité de la démarche directe que ceux-ci se proposaient de tenter auprès de son maître et de la nécessité de différer jusqu'à la Saint-Jean toute résolution ferme à cet égard. (7) D'autre part, l'attitude de la délégation zuricoise

---

(1) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* ... Aff. Etr. Suisse Mém. et Docts. XXII.

(2) *Mémoire pour servir d'instruction au Sr Marquis de Puysieux, lieutenant général des armées du roy, gouverneur d'Huningue, ambassadeur de Sa Mté auprès des cantons suisses* Versailles, 24 février 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 12; Grisons. XI. 136; Suisse. Suppt VII. 193; Mém. et Docts. XXII. 3.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 31 mai 1698, 24 juin 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 34; CXX. 446. — Eidg. Absch. VI² *A*, 716 *i*.

(4) Eidg. Absch. VI² *A*, 708 *f*.

(5) „Bij dese geleegentheyt heeft hy door syn liberaal spendeeren, en door syne familiare discoursen sich alrede meer affectie by't Volk geacquireert, als de Heer Amelot noyt gedaan heeft..." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 21 mai 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373, à propos de l'entrée de Puysieux à Soleure, le 13 mai.

(6) *Puysieux au roi; à Torcy.* Soleure, 14, 17 et 31 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 16, 34; CX. 43. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 4 juin 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 3 juillet; Bade, 16 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 32vo, 41vo.

(7) *Discours prononcé par le marquis de Puysieux à Soleure, le 26 mai 1698.* St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 163; St-Arch. Basel. Frankr. *B*4 (impr.). — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 29 mai 1698. loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 31 mai 1698. loc. cit. — „De Heer Ambassadeur toonde sich

lui donna pleine satisfaction. (1) Elle le confirma dans l'opinion, partagée d'ailleurs par Torcy, que si le gouvernement du « Vorort » avait consenti naguère à accorder des troupes à la Hollande, cela avait été à son corps défendant et sous la pression du peuple, dont les prédicants ne cessaient de réveiller les passions confessionnelles. (2) En revanche, il éprouva quelque déception à constater combien peu les dernières avances bernoises faites à Amelot correspondaient à un désir sincère d'effacer le passé et de renouer des relations vraiment amicales avec le Louvre. (3) Lors de son voyage de retour d'Huningue à sa résidence, dans les premiers jours de mai, l'ambassadeur avait été salué avec une déférence particulière par les autorités de Soleure et de Bâle dans les diverses localités de leur juridiction, tandis qu'à Bipp et à Wiedlisbach, sur terre bernoise, le bailli et ses administrés s'étaient abstenus de toute démonstration de courtoisie à son égard. (4) Toutefois, il n'y avait pas lieu d'abandonner l'espoir qu'un revirement se produirait, à plus ou moins brève échéance, dans les dispositions des magistrats du « Mittelland ». Les envoyés de l'Empire et des Provinces-Unies voyaient leur influence décroître dans les Conseils du « Vorort ». A Berne, on se refusait à admettre que le prince Louis de Bade et le ministre batave Valkenier fussent dans le vrai lorsque l'un et l'autre se donnaient à tâche de persuader les protestants d'Helvétie que la désignation d'un lieutenant-général en qualité d'ambassadeur du roi Très-Chrétien aux Ligues était l'indice qu'un changement d'attitude se préparait à Paris à l'endroit des cantons, et que par suite la crainte de la brusque apparition d'un corps de troupes françaises aux portes de Soleure ou de Berne était assez plausible en soi et n'avait rien de chimérique. (5)

Puysieux arrivait en Suisse animé du ferme désir de s'astreindre à toutes démarches capables d'assurer le maintien de la concorde entre le gouvernement royal et ses alliés d'Outre-Jura. Obtenir que l'alliance renouvelée en 1663 produisît pour chacun de ses contractants, et non pas seulement pour l'un d'eux, son plein rendement lui paraissait nécessaire. L'imminente ouverture de la succession d'Espagne pouvait inciter l'empereur à acheminer une armée vers la Haute-Italie. (6) « Les envieux de la puissance française » (7) ne cachaient pas leur dépit de ce que celle-ci sortît consolidée plutôt que

voort seer gesurpreneert, van dat men in den beginne van syne chargie en by d'eerste occasie van onderhandelinge hem voorby gaande sich direct aan't Hoof wilde adresseeren." *Valkenier aux Etats-Généraux*. Zurich, 4 juin 1698. Rijksarchief La Haye, St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373*.

(1) *Puysieux à Stoppa*. Soleure, 7 juin 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 16vo.

(2) *Puysieux au roi*. Soleure, 31 mai 1698. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux*. Zurich, 4 juin 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373*.

(3) *Puysieux au roi*. Bade, 15 et 29 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 70, 81vo.

(4) *Puysieux au roi*. Soleure, 7 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 12.

(5) *Extrait d'une lettre écritte à une personne auprès de Mr le Mis de Puyzieulx*. [juin] 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 115. — *Vauban à Puysieux*. ... juin 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 379.

(6) *Puysieux au roi*. Huningue, 30 avril, 7 juin, 1er juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 3, 16vo, 29vo. — *Valkenier aux Etats-Généraux*. Zurich, 11 juin 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373*.

(7) *Vauban à Puysieux*. Paris, 23 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 278.

diminuée des négociations closes à Rijswick. (1) Le ralliement du duc de Savoie à la cause du Louvre paraissait fort précaire. (2) Selon Puysieux, les griefs du Corps helvétique à l'endroit de la couronne n'étaient pas tous imaginaires. Certains d'entre eux lui paraissaient fondés. Tel était le cas des plaintes que suscitaient le licenciement de certaines troupes suisses au service du Louvre et l'abaissement de la solde des autres de six à cinq écus par homme et par mois. (3) Il eût été dès lors de bonne politique de les éteindre, fût-ce au prix d'un léger sacrifice d'argent.

Stoppa avait déploré la chute de Louvois; Puysieux, au contraire, l'avait saluée avec joie. (4) Barbezieux, fils et successeur du secrétaire d'Etat à la Guerre, sut les mettre d'accord en traversant les intérêts de l'un et de l'autre. (5) La réduction des compagnies suisses de deux cents à cent cinq et même à cent hommes, tempérée, à vrai dire, par le maintien intégral du corps d'officiers de chacune d'elles, était une imprudence. (6) La diminution de leur solde en fut une autre. Etant donné que les Confédérés, notamment ceux des petits cantons, de Fribourg et de Soleure « vivaient » en quelque sorte du service mercenaire, on devait s'attendre qu'ils s'opposassent avec énergie à toute innovation dans le texte des capitulations militaires qui les liaient à la couronne de France, (7) qu'ils exigeassent en un mot la stricte exécution des conventions négociées par Stoppa, naguère encore si décriées, mais qui, elles du moins, stipulaient le payement d'une solde de six écus au profit des enseignes helvétiques des armées royales. (8) Leurs griefs particuliers, qu'il s'agît de l'obligation imposée à leurs troupes de combattre celles de la maison d'Autriche au delà du Rhin, (9) de l'aggravation des droits de péages en Alsace (10) ou des difficultés

(1) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 21 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 13. — *contra:* „La malheureuse paix de Ryswick nous a extrêmement fait tomber de considération." *Vauban à Puysieux.* ... juin 1698. *Ibid.* CXX. 379.

(2) „Ce prince n'a pas toute la bonne foy qu'il seroit à souhaiter pour ce qui regarde V. Mté." *La Closure au roi.* Genève, 1er octobre 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 105.

(3) *Instruktion und Befelch ... was die Herren Balthasar und Andreas Burckhardt ... auf bevorstehender allg. Badischer Tagleistung ... anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 2. April 1698. St-Arch. Basel. Eidgenoss. *K 10.* n° 5 (1698—1700). — *Stoppa à Puysieux.* Paris, 10 avril 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 72. — *Puysieux au roi.* Soleure, 21 et 31 mai 1698. *Ibid.* CXII. 27, 31.

(4) *Stoppa à Puysieux.* Paris, 4 avril: Versailles, 2 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 68, 80.

(5) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 9 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 328. — *Stoppa à Puysieux.* Paris, 21 et 27 août 1699. *Ibid.* CXX. 531, 539.

(6) *Torcy à Puysieux.* Versailles, 2 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 82. — *Puysieux à Torcy.* Huningue, 4 mai 1698. *Ibid.* CX. 18; *au roi.* Soleure, 21 mai 1698. *Ibid.* CXII. 22. — „La réforme faite en France des trouppes suisses ne s'estend pas aux officiers mais seulement sur la moitié des compagnies, réduites de 200 à 100 hommes avec une paye d'un peu moins de 5 écus." *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 12 juin 1698. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI. — Eidg. Absch. VI² *A*, 708 *g*.

(7) *Extrait d'une lettre de Valkenier.* Mai 1697. Aff. Etr. Suisse. CX. 23. — *Amelot au roi.* Soleure, 12 janvier 1698. *Ibid.* CIX. 13.

(8) Eidg. Absch. VI² *A*, 714 *b*.

(9) *Mémoire des articles dont les cantons se plaignent.* Mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 41.

(10) *Mémoire présenté par Mrs les députés du Corps helvétique assemblés à la diète de Soleure, le 26e may 1698, à Mr le Mis de Puysieulx.* Aff. Etr. Suisse. CX. 80. — *Les députés du Corps helvétique à Puysieux.* 9 juin 1698. *Ibid.* CXV. 108.

apportées par les autorités de cette province à la sortie des dîmes de Bâle et à l'entrée de marchandises suisses, sous le prétexte que l'origine en était allemande, (1) s'effaçaient devant les protestations soulevées par les modifications introduites dans les capitulations de l'année 1671. « Ils sont, écrivait Puysieux, le 7 juin, comme un jeune homme bien amoureux, à qui on voudroit faire quitter sa maîtresse. » (2) En vain, objectait-on à Paris que le gouvernement de Fribourg, l'un de ceux qui sollicitaient avec le plus d'âpreté le retour aux errements du passé, avait, par un acte authentique du 13 janvier 1679, consenti que la solde de ses enseignes au service français fût ramenée en temps de paix à cinq écus. (3) En vain, le bruit, d'ailleurs mal fondé, se répandait-il à nouveau, colporté par Valkenier (4), que, las des continuelles entraves apportées à la loyale observation de l'alliance de 1663, Louis XIV songeait à appuyer plus ou moins discrètement les revendications des prélats de Genève, de Lausanne et de Bâle, privés de la plus grande partie de leur temporel, (5) comme aussi, ce qui semblait assez plausible, à rendre leur liberté à une bonne moitié des officiers « de la nation » attachés à son service. (6) Il parut bien vite que la tâche dévolue de ce chef à Puysieux serait particulièrement ardue. (7)

En possession, prétendaient-ils, de la promesse verbale d'Amelot que, la paix faite, la solde de leurs troupes en garnison dans le royaume ne subirait aucune diminution, (8) les Suisses se refusaient à transiger, demeuraient fermes sur leurs positions et n'abandonnaient pas le dessein de dépêcher à Paris un Lucernois de marque, le colonel Balthazar, porteur de leurs doléances ainsi que d'une menace de rappel immédiat des troupes « de la nation », au cas où il ne serait pas fait droit à leurs légitimes griefs. (9) Etait-il de l'intérêt de Louis XIV de les satisfaire? Puysieux n'hésitait pas à l'affirmer. (10) Ce n'était pas à l'heure où le roi de la Grande-Bretagne procurait au comte d'Albermale la charge de colonel général des enseignes helvétiques au service batave (11)

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 31 mai 1698. loc. cit. — *Mémoire des articles dont les cantons se plaignent*... loc. cit.

(2) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 7 juin 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 16vo.

(3) *Amelot aux cantons catholiques.* Soleure, 12 février 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 10. — *Stoppa à Puysieux.* Versailles, 22 juin 1698. *Ibid.* CXV. 112.

(4) *Extrait d'une lettre de Valkenier du mois de mai 1698.* Aff. Etr. Suisse. CX. 58.

(5) *Extrait d'une lettre de Valkenier.* Zurich, 21 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 58. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 22 mai 1698 (2de). *Ibid.* CX. 57. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 13 juin 1698. *Ibid.* CX. 99. — *La Closure à Puysieux.* Soleure, 27 juin et 4 juillet; *au roi.* Genève, 2 juillet 1698. Aff. Etr. Genève. XIX. 22, 24; XX. 39. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 23 août 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7878.*

(6) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 15 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 25.

(7) *Ibid.*

(8) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (1698—1701). loc. cit.

(9) *Puysieux au roi.* Soleure, 21 mai; Bade, 8 octobre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 22, 154vo. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 18 juin 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7873.*

(10) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 7 juin 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 16vo.

(11) „Mr d'Albermale a été fait général en titre des Suisses qui sont au service d'Hollande." *Tallard au roi.* Londres, 3 mai 1698. Aff. Etr. Angleterre. CXC. 141. — *Puysieux au roi; à Torcy.* Soleure, 23 et 24 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 61; CXII. 27. — *Nouvelles de La Haye.* 2 novembre, 28 décembre 1702. Gazette de France, *1702*, p. 536; *1703*, p. 58.

qu'il convenait d'indisposer les Confédérés, en paraissant contester la valeur de l'appoint qu'apportait à l'armée royale la présence dans ses rangs de vingt et quelques milliers des leurs. (1) Par malheur, si l'attitude comminatoire des cantons était capable d'influencer les résolutions d'un gouverneur de Milan, débiteur de sommes considérables envers les « Waldstætten », (2) elle ne pouvait, en revanche, que blesser l'orgueil d'un roi de France, peu enclin à subir la moindre contrainte, fût-ce de la part de ses plus anciens alliés. Désireux qu'on l'aidât de Paris à se faire bienvenir des cantons dès sa première prise de contact avec eux, Puysieux demandait au roi de ne les point rebuter en refusant d'emblée d'accueillir leurs doléances. (3) De plus en plus persuadé, qu'au cas où l'empereur chercherait à faire descendre des troupes en Italie par la voie du Gothard ou par celle du Splügen, les Confédérés demeureraient « les bras croisés » si leurs différends avec le Louvre n'étaient au préalable aplanis, (4) l'ambassadeur adjurait son maître de faire droit, dans la mesure du possible, à la requête helvétique, d'excuser la façon insolite, pour ne pas dire brutale, dont elle lui était soumise. (5) « Ces gens-cy, écrivait-il un peu légèrement, n'ont point de veues assez estendues ; le présent seul les frappe et ils s'inquiètent peu de l'avenir. » (6) Le gouverneur d'Huningue oubliait-il donc que l'autorité bâloise se préoccupait moins de l'importance stratégique de cette place que de la possibilité de sa transformation en une grande cité commerciale ? N'allait-il pas apprendre à ses dépens que la continuité de la politique de Berne dans l'affaire de la succession de Neuchâtel dénotait chez les hommes d'Etat de ce canton un esprit clairvoyant et systématique, à l'abri de toute défaillance ?

Assurément, ce n'était pas le souci d'épargner à sa « trésorerie des Ligues » une dépense supplémentaire et imprévue de quelques milliers d'écus qui portait Louis XIV à ne point souscrire aux vœux de ses alliés, mais bien, tout à la fois, la crainte de paraître céder à une sommation, dont le fonds et la forme lui semblaient odieux, (7) et la déception que ses conseillers et lui éprouvaient à constater « que ceux qui avoient le plus sujet d'estre contens estoient ceux

---

(1) *Estat des troupes suisses qui sont au service du roy* (Gardes suisses : 12 compagnies ; Manuel : 9 compagnies ; Reynold : 9 ; Hessy : 9 ; Greder : 9 ; Surbeck : 9 ; Salis : 9 ; Courten : 9 ; Compagnies franches : 34). 1698. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 159.

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 20 septembre 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Puysieux au roi.* Soleure, 16 septembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 479. — Gazette de France, année *1698.* p. 412. — Mercure historique et politique, La Haye, 1698, XXV, 627.

(3) *Puysieux au roi; à Torcy.* Soleure, 22 mai (Ire), 31 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 55; CXII. 34.

(4) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 3 juin 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 106.

(5) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 10 mai, 7 juin 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 3, 16[illegible]. — *Puysieux au roi.* Soleure, 31 mai, 5 juin 1698. *Ibid.* CXII. 34 ; CX. 106.

(6) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 22 mai (Ire), 3 juin ; Bade, 14 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 55, 106, 166.

(7) „Le roy ne changera rien sur ce qui regarde la solde.“ *Stoppa à Puysieux.* Paris, 23 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 146.

qui se rendoient les plus difficiles ». (1) A Paris, on se montrait singulièrement confondu de l'ingratitude de Soleure, « celui des cantons de la Suisse où il y avoit cependant le plus de gens raisonnables, » (2) canton privilégié, puisque, en dépit de l'exiguïté de son territoire, il se trouvait représenté à cette heure dans l'armée royale par trois colonels, deux maréchaux de camp, un brigadier et la « compagnie générale, qui estoit le plus bel employ qu'il y eust après la compagnie des gardes ». (3) On s'indignait que l'Etat confédéré « qui avoit le plus besoin de la France », (4) Fribourg, aveuglé par la jalousie qu'inspirait à certains de ses gouvernants la faveur, d'ailleurs méritée, dont jouissaient auprès du monarque français les Reynold, les Castella et autres patriciens engagés au service de la couronne, (5) prît la tête du mouvement de protestation contre l'abaissement des soldes. On contestait, enfin, l'opinion accréditée au delà du Jura que nombre de compagnies suisses en garnison dans le royaume étaient devenues peu à peu des « fiefs de famille », dont les chefs se soumettaient de moins en moins aux instructions de la diète ou à celles des autorités cantonales. (6)

Au total, plus les Confédérés s'obstinaient à exiger de Louis XIV le retour au *statu quo ante* en matière de soldes et de capitulations militaires, plus ce prince s'affermissait dans la résolution de ne pas dévier de la ligne de conduite qu'il s'était tracée. (7) Non pas assurément que Puysieux et Stoppa eussent à craindre de le voir se rallier à la solution brutale préconisée par Barbezieux, aux yeux duquel il y avait encore trop de mercenaires étrangers au service de la couronne. (8) Mais, encore que partisan du maintien des conventions négociées en 1671, (9) le monarque français entendait ne point permettre qu'on lui imposât une interprétation, selon lui, abusive de certaines clauses. (10) Ainsi qu'il y avait lieu de s'y attendre, sa réponse aux sollicitations de la diète

(1) *Stoppa à Puysieux.* Paris, 27 juin 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 118.

(2) *Stoppa à Puysieux.* Compiègne, 9 septembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 224. — „Je suis surtout scandalisé de Soleure.“ *Amelot à Puysieux.* Paris, 1er janvier 1699. *Ibid.* CXV. 464.

(3) *Stoppa à Puysieux.* Paris, 1er août 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 161.

(4) *Puysieux à Stoppa.* 13 juillet 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 307.

(5) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 17 mai 1698, 14 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 6, 205. — *Puysieux au roi.* Soleure, 21 mai 1698. *Ibid.* CXII. 22. — „On se trémousse beaucoup, principalement sur le rappel des troupes de nostre canton.“ *Affry à Puysieux.* Fribourg, 22 mai 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 396. — *Stoppa à Puysieux.* Versailles, 25 juin, 13 et 27 août 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 116, 171, 204.

(6) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 17 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 6. — *Pontchartrain à Puysieux.* Versailles, 20 mai 1698. *Ibid.* CXV. 89.

(7) *Le roi à Puysieux.* Meudon, 22 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 40. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 3 juin 1698. *Ibid.* CX. 106. — *Amelot à Puysieux.* Paris, 24 juin 1698. *Ibid.* CXV. 110. — *Puysieux à Stoppa.* [Soleure], 25 juin 1698. *Ibid.* CXIV. 23vo. — *Barbezieux à Puysieux.* Versailles, 14 juillet 1698. *Ibid.* CX. 143. — *Stoppa à Puysieux.* Versailles, 1er octobre 1698. *Ibid.* CX. 270.

(8) *Stoppa à Puysieux.* Paris, 23 avril 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 76.

(9) *Stoppa à Puysieux.* Paris, 2 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 80.

(10) *Stoppa à Puysieux.* Paris, 22 juin; Versailles, 16 juillet; Paris, 1er août; Compiègne, 9 et 12 septembre; Paris, 24 septembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 112, 153, 161, 224, 231, 252.

helvétique fut de prime abord fort sèche et tranchante. (1) Loin de se laisser intimider par la perspective du rappel des Suisses à sa solde, il menaça à son tour de licencier toutes les enseignes de ses alliés, y compris celles de sa garde personnelle, ce qui lui eût permis d'ailleurs de réengager séance tenante les quelques milliers d'Allemands qui s'y étaient enrôlés en fraude. (2) A la veille de l'ouverture de sa première diète d'affaires, Puysieux ne dissimula pas la perplexité où le plongeait l'inflexible résolution de son souverain. (3) Après avoir fait accommoder les chemins pour le passage de ses carrosses, il se rendit néanmoins à Bade le 7 juillet, acculé à la nécessité «de s'en tirer comme il pourroit». (4)

Diète de Bade du 6 juillet. — Fastes de l'ambassadeur. — Ses relations avec l'abbé de Saint-Gall et ses collègues des autres missions. — Son discours devant la diète. — Son insuccès. — Les Confédérés consentent à retarder l'envoi d'une ambassade à Paris pour protester contre la diminution des compagnies et la diminution de la solde. — Politique de Puysieux. — Politique de Louis XIV. — Venue en Suisse d'officiers des troupes capitulées, chargés de prêter aide à l'ambassadeur dans ses négociations. — Intransigeance du roi. — Diète de Bade du 29 septembre. — Non sans difficultés, Puysieux parvient à faire adopter un compromis. — Il rentre malade à Soleure le 24 octobre.

II. Le reproche que Puysieux adressait aux Confédérés de se préoccuper trop du présent et pas assez de l'avenir était, on l'a dit, mal fondé en soi. (5) Assurément, l'ambassadeur aux Ligues eût souhaité que ses hôtes ressentissent moins d'émoi de la réforme de leurs troupes au service de la couronne. Mais cet émoi était précisément dû à l'appréhension que les auxiliaires helvétiques des armées françaises ne parvinssent plus à vivre désormais de la solde réduite que leur offrait le roi Très-Chrétien. (6) A la dernière heure, le successeur d'Amelot s'était bercé de l'espoir que son maître l'autoriserait à faire quelques concessions aux cantons, à tout le moins sur le chiffre de la

(1) *Responses aux articles des plaintes qui sont contenues dans la lettre que Mrs des cantons doivent escrire au roy sur ce qui regarde les troupes suisses qui sont au service de Sa Mté.* Juin 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 102.

(2) *Stoppa à Puysieux.* Paris, 27 juin 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 118. — *Mémoire* [„Si les cantons rappellent leurs troupes . . .“]. *Ibid.* CXV. 236. — Eidg. Absch. VI² *A*, 743.

(3) *Extrait d'une lettre de Valkenier.* Janvier 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 44. — *Puysieux au roi.* Soleure, 25 juin 1698. *Ibid.* CXII. 59.

(4) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 25 juin 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 23vo. — *Puysieux au roi.* Soleure, 1er juillet 1698. *Ibid.* CXII. 63vo. — *Des Alleurs à Puysieux.* Berlin, 10 août 1698. Aff. Etr. Berlin. XXXVII. 33.

(5) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 22 mai (Ire) 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 55.

(6) *Mémoire remis à Mr de Puysieux au sujet de la réduction de la solde des troupes suisses.* Bade, 16 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 152.

solde. (1) Cet espoir se trouvant déçu, ce fut très à contre-cœur qu'il se résigna à gagner l'Argovie. (2) Aussi bien, une conférence s'était tenue entre-temps à Lucerne, à laquelle n'avaient participé que les représentants des cantons catholiques. (3) Le secrétaire-interprète Vigier y avait été dépêché par Puysieux. Or, ainsi qu'il avait pu s'en convaincre, la fermeté déployée en cette conjoncture par les adversaires de la réforme militaire qui s'accomplissait en France, laissait assez prévoir que ceux-ci ne désarmeraient pas au cours de la diète générale convoquée à Bade le 6 juillet. (4) Lorsque Puysieux arriva aux portes de cette ville, les députés confédérés s'y trouvaient au complet, exceptés ceux de Mulhouse, qu'un regrettable malentendu avait seul empêchés d'assister à la « journée » de Soleure du 26 mai. (5) Il y fit son entrée le 7, « fort accompagné », suivi d'une escorte où figuraient, aux côtés de son beau-frère le marquis de Thibergeau, plusieurs capitaines de la garde royale. (6) Il était très décidé à prendre le pas sur ses collègues des autres missions « par l'équipage et par la table ». (7) « On n'a rien vu de pareil en Suisse », pouvait-il écrire en faisant allusion à son équipage. (8) Quant à sa table, dont la richesse, l'abondance des menus variés, et aussi l'exquise qualité des vins, étaient déjà fort appréciées, une centaine de convives, durant vingt-deux jours pleins, l'assaillirent à tour de rôle, avides de prendre leur part de l'aubaine gastronomique qu'offrait si généreusement le fastueux représentant de la couronne de France auprès des cantons. (9)

---

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 25 juin 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 59. — *Instruktion... an Herren Emmanuel von Graffenried und Johann Friedrich Willading... Ehrengesandte... nacher Baden.* Bern, 17./27. Juni 1698. St-Arch. Bern. Instrukt. Buch. X. 790.

(2) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 5 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 160.

(3) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 3 juin 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 106. — Eidg. Absch. VI² *A*, 720, 722 *h*.

(4) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 17 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 6. — *Stoppa à Puysieux.* Versailles, 25 juin 1698. *Ibid.* CXV. 116. — „Het misnoegen der cantons over Vrankryk is merklyk vergroot." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 26 juillet 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(5) *Le roi à Mulhouse.* Marly, 13 juin 1698 (Créances de Puysieux). St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. nº 167c; Aff. Etr. Suisse. CXV. 102. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 13 juin 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 99. — *Amelot à Zurich.* Soleure, 24 juin 1698. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. nº 167. — Eidg. Absch. VI² *A*, 713 *a*.

(6) *Puysieux au roi.* Soleure, 4 juin 1698. loc. cit. — *Puysieux aux XIII cantons.* 10 juin 1698. St-Arch. Zürich. Frankr. Buch. XVIII. nº 166. — *Beschreibung des Einzugs des Herren Frantzösischen Ambassadoren, Marggrafen von Puysieux, wie der bey anlaas der Badischen Eidtgnoss. Jahrs Rechnung daselbst den 27ten Juni [v. st.] ao 1698 gehalten worden. Ibid.* XVIII. nº 165.

(7) *Puysieux à Torcy.* Bade, 8 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 164. — Eidg. Absch. VI² *A*, 716 *i*.

(8) *Ibid.* — *Puysieux au roi.* Bade, 15 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 70.

(9) *La Closure à Torcy.* Genève, 11 juin 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 25. — „Je feray bonne chère aux députés et leur feray boire du meilleur." *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 3 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 32vo. — *Puysieux à Torcy.* Bade, 8 juillet 1698. *Ibid.* CX. 164. — „J'ay fait icy une très grosse dépense. J'y nourrissois plus de cent chevaulx et plus de six-vingt personnes, j'ay tousjours eu deux grosses tables de seize couverts chacune esgallement servies... J'ay festoyé tous les députés honnorablement et leur ay fait boire largement du vin de champagne qu'ils ont trouvé excellent." *Puysieux à Stoppa.* Bade, 16 juillet 1698. *Ibid.* CXIV. 41vo. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 18 juillet 1698. Aff. Etr. Genève. XIX. 27. — „Mr de Puysieux... y a paru (à Bade) avec éclat et par l'équipage et par la table." *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 6/16 août 1698. British Museum. Add. Mss. *9742.*

A la différence de ses quatre derniers prédécesseurs, qu'il s'agît de Saint-Romain, de Gravel, de Tambonneau ou d'Amelot, Puysieux avait obtenu de son maître l'autorisation de renouer avec le vieux Fidèle de La Tour, « l'homme le plus intelligent, le plus avisé », mais aussi le plus vénal de toute la Suisse. En conséquence, il s'était assuré à prix d'argent le concours momentané de ce personnage de premier plan, dont l'influence continuait à être considérable au sein des comices de la Confédération. ([1]) Vers le milieu de juin, d'autre part, il avait eu, dans le cloître de Saint-Urbain, avec le nouveau nonce du Saint-Siège, Giulio Piazza, archevêque de Rhodes, ([2]) une longue conférence qui ne prit fin que lorsque les deux diplomates se furent promis l'un à l'autre une assistance discrète au cours de leurs négociations respectives. ([3]) Rien ne se fût opposé d'ailleurs à la participation de Casati à cette entrevue, car l'intention du ministre français d'entretenir avec lui des relations courtoises avait la pleine approbation du Louvre. ([4]) En revanche, à Paris, on ne voyait aucune objection à ce qu'il « ignorât » les envoyés de l'empereur, des Provinces-Unies et du roi de la Grande-Bretagne, lesquels s'étaient toujours tenus à l'écart d'Amelot et ne s'étaient même pas rapprochés de lui au lendemain de la conclusion de la paix; ([5]) à ce qu'il s'abstînt de rendre visite au baron Neveu, personnage « parcimonieux à l'excès », ([6]) contempteur infatigable des intérêts de la Couronne Très-Chrétienne; ([7]) à ce qu'il évitât d'entrer en rapports avec Valkenier, « vray gratte-papier, écrivant sans cesse mille choses inutiles », ([8]) dont la femme obtint cependant de lui un passeport pour gagner la Hollande; ([9]) enfin, à ce qu'il ne fréquentât pas Herwarth, « garçon fort estourdy » qui jadis avait servi sous ses ordres au régiment de Turenne. ([10])

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 11 juin 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 55.

(2) *cf.* Steimer, Die päpstlichen Gesandten in der Schweiz vom Jahre 1074 bis 1873, § VII. — Karttunen, Les nonciatures apostoliques permanentes de 1650 à 1800, col. 75.

(3) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 18 juin 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 130. — *Piazza à Spada.* Lucerna, 19 giugno e 25 settembre 1698. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCII. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 26 juin 1698. loc. cit. — *Puysieux au roi.* Bade, 29 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 81vo.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 31 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 34. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 19 juillet 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Casati à Puysieux.* Coire, 27 janvier 1699. Aff. Etr. Grisons. XI. 181.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 12 et 26 janvier 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 13, 40. — *Puysieux au roi.* Soleure, 7 mai 1698. *Ibid.* CXII. 12. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 12 juillet 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(6) *Puysieux au roi.* Soleure, 10 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 111.

(7) *Puysieux au roi.* Soleure, 31 mai 1698. loc. cit.

(8) „La démangeaison de se rendre nécessaire est trop grande auprès de luy.“ *Bondely à Danckelmann.* Berne, 9/19 mars 1694. Geh. St-Arch. Berlin. Neuchâtelliasse. Succession. Rep. LXIV. R. IV. Vol. I. — „C'est un grand inconvénient que Valkenier assassine les gens et les princes de ses escrits... Je souhaiterois extrêmement qu'il plût à V. Exc. de le prier de se modérer là dessus.“ *Bondely à Danckelmann.* Berne, 12/27 mai 1694. *Ibid.* Neuchâtelliasse. Succession. Rep. LXIV. R. IV. Vol. I (1694 à 1695). — *Herwarth à Danckelmann.* Berne, 13/23 juillet 1694. *Ibid.* — *Puysieux au roi.* Soleure, 4 juin 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 45. — *La Closure à Torcy.* Genève, 18 mars 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 210.

(9) „Ce n'est pas que je n'ay pas laissé d'y penser à deux fois.“ *Puysieux au roi.* Soleure, 1er novembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 540. — *Valkenier à Puysieux.* Francfort, 24 novembre 1699. *Ibid.* CXXVI. 368.

(10) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 12 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXII. 34.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, Puysieux, encore qu'il ne fût certes pas dénué d'argent, arrivait à Bade les mains vides. Le roi, de plus en plus convaincu de la parfaite légitimité de la réforme des troupes suisses à sa solde, entendait la poursuivre sans faiblesse; il jugeait superflu que les cantons lui dépêchassent à ce sujet et, avant de statuer sur leurs griefs, exigeait qu'ils les lui exposassent dans un mémoire adressé à lui-même et non plus seulement à son ambassadeur aux Ligues. (1) Le discours prononcé le 10 juillet par l'ambassadeur français devant la diète (2) fut, en conséquence, terne et « assez commun », selon l'expression de Philibert d'Herwarth. (3) Surpris de constater qu'il évitait d'aborder la seule question qui tout présentement leur tînt au cœur, les Confédérés surent le contraindre à leur avouer que celle-ci n'avait pas fait un pas depuis le 26 mai. (4) Pris aussitôt à partie de tous côtés, le successeur d'Amelot, averti cependant des difficultés de la situation, faillit perdre contenance. Les membres de l'assemblée ne se plaignaient-ils pas de la constante inobservation du contenu des lettres-patentes de l'année 1658? (5) Ne réclamaient-ils pas la revision des droits de péage établis à la frontière de l'Alsace? (6) Ne s'élevaient-ils pas contre la suppression de certains privilèges dont avaient joui jusqu'alors leurs compatriotes « habitués dans le royaume »? (7) Ne prescrivaient-ils pas aux colonels des régiments helvétiques à la solde de la couronne de protester contre la capitation à laquelle on prétendait les astreindre et que subissaient déjà les Genevois « trafiquans en France »? (8) Ne

(1) *Amelot à Puysieux.* Paris, 17 et 24 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 26, 91. — *Le roi à Puysieux.* Meudon, 22 mai 1698. *Ibid.* CX. 43. — *Le Corps helvétique à Puysieux.* Bâle, 9 juin 1698. *Ibid.* CXV, 108.

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Baden, 12 juillet 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — Eidg. Absch. VI² *A*, 726*f.* — Theatrum Europaeum, XV, 457.

(3) *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 2/12 juillet 1698. British Museum. Add. Mss. *9742.* — Eidg. Absch. VI² *A*, 726—727*f.*

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux à La Haye.* Zurich, … mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 23. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 12 juillet 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — Eidg. Absch. VI² *A*, 727*f.*

(5) Eidg. Absch. VI² *A*, 727*f.*

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 juin 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Mémoire des députez des XIII cantons et co-alliés relatifs aux péages d'Alsace.* Bade, 16 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 150. — Eidg. Absch. VI² *A*, 715*d.*

(7) *Martine à Genève.* Paris, 3 juillet 1698. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3978.* — „Men is hier te land verheugt over een brief, waarby de Franse Heer Ambassadeur de cantons verseekert heeft, dat de Heer de Pontchartrain de Traitans van d'Impositien geinjungeert heeft ein Surseance van executie tegens de Switserse Koopluyden, nopende hunne Taxatie waarvan ik onlangs gehoorsamst gedacht hebbe.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich. 13 septembre 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Instruktion an die Herren S. Rod. Sinner, alt Schultheiss und H. J. F. Willading … Vennern, beid des tägl. Raths der Stadt Bern, als dero auf die den 26 diss Monats Septembris nacher Baden ausgeschribene allgem. Eydtgn. Zusammenkunft abordnende H. Ehrengesandte.* 21. September 1701. St-Arch. Bern. Instrukt. Buch *F.* 284. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXX (1698—1699), p. 123, 129 (12. und 24. August 1698). — Eidg. Absch. VI² *A*, 727*f.*

(8) „Seeker is't, dat veele Officiers by den laasten oorlog in groote schulden geraakt zyn.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 avril 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete

signalaient-ils pas « avec véhémence » des abus de plus en plus nombreux dans l'interprétation française des capitulations militaires conclues par Stoppa en 1671 et 1672? (1) Ne s'attachaient-ils pas enfin à acculer l'ambassadeur au dilemme angoissant de céder à leurs instances ou de consentir au rappel des enseignes en garnison au delà du Jura? (2) Si l'on ajoute à cela que les cantons protestants, harcelés de demandes d'assistance par les huguenots et les Vaudois du Piémont réfugiés sur leurs terres, (3) rendaient Louis XIV responsable du supplément de dépense que leur imposait ce « nécessaire hébergement », on comprendra la perplexité de Puysieux en face des multiples et redoutables problèmes dont la solution dépendait uniquement de la condescendance de son souverain. (4)

Si peu expérimenté qu'il fût dans le maniement des affaires de sa nouvelle charge, l'ambassadeur français avait prévu que sa première réponse aux doléances des Suisses « enflammeroit davantage encore » ceux-ci et les rendrait rebelles à des tentatives de conciliation. (5) Néanmoins il fut consterné de son insuccès; pour un peu, il eût perdu l'espoir de réussir, car il appréhendait que les Confédérés ne recourussent à des mesures plus graves que l'envoi d'une mission à Paris. (6) « Ce ne sont plus les mêmes Suisses qu'en 1671 », pouvait-il écrire à Stoppa. (7) Et de fait, entre-temps, Zuricois et Bernois avaient si bien failli passer à l'ennemi, qu'il semblait désormais malaisé de les empêcher de fournir des troupes aux Hollandais. (8) Quant aux « trois villes catholiques », à savoir Fribourg, Soleure et Lucerne, l'obstination de leurs magistrats

---

Brieven. *7378.* — *Puysieux à Genève.* Soleure, 27 mai 1698. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3981.* — *La Closure à Torcy.* Genève, 11 juin 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 25. — *Stoppa à Puysieux.* Versailles, 22 juin 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 112. — Eidg. Absch. VI² *A*, 715 *c*, 728 *g*.

(1) Eidg. Absch. VI² *A*, 727 *f*.

(2) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 9 octobre 1698. loc. cit. — „Ce seroit un grand coup contre la France, si elle se voyoit obligée de renvoyer toutes les troupes suisses qu'elle a à son service." Mercure historique et politique, La Haye, 1698, t. IX. — Eidg. Absch. VI² *A*, 727 *f*.

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 26 juillet 1698. Rijksarchief La Haye. loc. cit. — *Les cantons protestants à Genève.* Zurich, 23 septembre 1698. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3986.* — *Genève à Saint-Gall.* 20/30 septembre 1698. *Ibid.* Cop. Lettres du Conseil. LXI. — Mercure historique et politique, La Haye, 1698, XXV, 500.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7/17 février, 19 février/1er mars 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.* — *Puysieux au roi.* Soleure, 25 juin 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 59. — *Zurich à Genève.* 13/23 septembre 1698. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3975.* — *Genève à Berne.* 9, 16 et 26 août; 2, 6 et 9 septembre 1698. *Ibid.* Cop. Lettres du Conseil. LXI. — *Genève aux cantons évangéliques.* 7/17 octobre 1698. *Ibid.* — *Relation de l'ambassade de Mr de Puisieux en Suisse* (1698—1701). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII. — Eidg. Absch. VI² *A*, 734 *k*.

(5) *Puysieux à Torcy.* Bade, 14 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 166. — „So groot voor desen hier te Land d'affectie voor Vrankryk was, even so groot is tegenwoordig het generale misnoegen over deselve Croon." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 19 juillet 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.*

(6) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 3 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 32vo. — „Je ne sens que trop que ma teste et mes épaulles sont trop faibles pour un tel fardeau." *Du même au même.* Bade, 19 juillet 1698. *Ibid.* CXIV. 44vo.

(7) *Puysieux à Stoppa.* Huningue, 3 août 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 52.

(8) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 3/13 février, 26 février/8 mars 1698. Rijksarchief La Haye. loc. cit. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 13 juin 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 99. — *Puysieux à Stoppa.* Huningue, 3 août; Soleure, 3 septembre 1698. loc. cit.

à repousser toute modification au texte des capitulations militaires de Stoppa, faisait d'elles le pivot de la résistance à la politique d'économies à tout prix pratiquée depuis peu sous l'inspiration de Barbezieux. (1) Or, vaincre cette opposition paraissait une œuvre trop considérable pour qu'il pût être question de la mener à chef en une seule diète. Puysieux se contenta donc de travailler sous main à retarder le départ pour Paris d'une mission dont les membres s'apprêtaient à se mettre en route, aussitôt leur désignation confirmée. (2) Il y réussit en partie. (3) « Si je n'ay pas fait tout ce que j'aurois voulu », ajoutait-il, « j'ay au moins fait tout ce que j'ay peu ». (4) La diète, qui, dans ces entrefaites, avait donné audience à un envoyé du duc de Lorraine, Joseph-Louis Busselot de Lesse, chargé d'une démarche de courtoisie auprès d'elle, (5) accorda à l'ambassadeur français un sursis, non point jusqu'à la Saint-Martin d'hiver, ainsi qu'il en exprimait le désir, mais jusqu'à la Saint-Michel et fixa la reprise de ses travaux au 29 septembre. Puis elle se sépara, sans être parvenue à liquider le différend pendant entre la ville et l'abbé de Saint-Gall. (6)

Au contraire de son ambassadeur en Suisse, lequel quitta Bade le 30 juillet, pour regagner Soleure par la voie très détournée d'Huningue, (7) Louis XIV ne doutait pas du succès, à tout le moins relatif, de la diète qui venait de prendre fin. Il se persuadait qu'en cette conjoncture, comme en beaucoup d'autres, les Suisses mettraient à profit le répit qu'eux-mêmes s'accordaient, pour faire des « réflexions convenables » et renoncer à battre en brèche la

(1) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 21 mai; Bade, 23 juillet; Huningue, 7 août 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 22; CXIV. 47, 59. — *Stoppa à Puysieux.* Versailles, 22 juin; Paris, 4 juillet; Versailles, 9 et 26 juillet 1698. *Ibid.* 124, 137, 141, 153. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 9 octobre 1698. loc. cit.

(2) *Puysieux à Torcy.* Bade, 8 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 164. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 9 juillet 1698. *Ibid.* CX. 158. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 19 juillet 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — Mercure historique et politique, La Haye, 1698, XXV, 169.

(3) *Puysieux à Stoppa.* Bade, 14 et 16 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 38vo, 41vo. — *Puysieux au roi.* Bade, 18 juillet 1698. *Ibid.* CXII. 66. — *Puysieux à Barbesieux.* Bade, 23 juillet 1698. Arch. Guerre. 1436. 28. — *Mémoire* [„Le canton de Schwytz a saisi..."]. 1698. Aff. Etr. Suisse. CXI. 31.

(4) *Puysieux à Stoppa.* Bade, 16 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 41vo.

(5) *Proposition faite aux Cantons par Mr Busselot de Lesse, envoyé de S. A. S. le Duc de Lorraine, le 28 juillet 1698:* annexe à la lettre de *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 août 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — Mercure historique et politique, La Haye, 1698, XXV, 389. — Eidg. Absch. VI² *A*, 729.

(6) *Puysieux au roi.* Soleure, 31 mai; Bade, 15, 23 et 29 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 34, 70, 79vo, 81vo. — *Puysieux à Stoppa.* Bade, 16 juillet 1698. *Ibid.* CXIV. 41vo. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 19 juillet 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 24 juillet, 6 octobre 1698. loc. cit. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 9/19 août 1698. British Museum. Addit. Mss. 9742. — Eidg. Absch. VI² *A*, 709 *u*.

(7) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 5 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 160; *à Barbezieux.* Bade, 29 juillet 1698. Arch. Guerre. 1436. 30. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 août 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Puysieux au roi.* Huningue, 3 août 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 95; *à Stoppa.* Huningue, 7 août 1698. *Ibid.* CXII. 59. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXX (1698—1699), p. 99, 100 (23. und 27. Juli 1698). — Mercure historique et politique, La Haye, 1698, XXV, 500.

réforme militaire en cours d'exécution ou déjà accomplie.[1] Or l'imperturbable sérénité dont faisait montre le souverain aggravait les difficultés de la tâche dévolue à Puysieux. Celui-ci avait peu de confiance dans le désintéressement et la constance des amitiés suisses qu'il avait su se créer depuis son arrivée à Soleure.[2] Sa trésorerie était, certes, pourvue d'un numéraire suffisant pour couvrir ses dépenses « ordinaires, sinon extraordinaires ».[3] Toutefois, il se rendait fort bien compte que ce n'était pas uniquement avec de l'argent qu'il parviendrait à triompher de la répugnance des Confédérés à souscrire à la réduction de la solde de leurs enseignes au service de la couronne.[4] Exploiter les dissensions des Suisses pour tenter de détacher Lucerne du groupe des cantons opposants lui semblait, en revanche, une œuvre plus opportune. Dans ce même temps, en effet, les « Waldstætten » songeaient, avec l'appui financier du Saint-Siège,[5] à fortifier la tête du pont de Rapperswil. En cas de rupture, la brusque occupation de cette position par les cités évangéliques pouvait compromettre la solidité du « Défensional » et ouvrir aux troupes de Zurich et de Berne l'accès de la Suisse primitive.[6] Par suite, ils souhaitaient prendre l'avis d'un ingénieur français de renom. L'ambassadeur, entrant dans leurs vues, suggéra à son souverain et à Torcy de s'y rallier à leur tour.[7] Le roi hésita néanmoins à accéder à cette requête, dans la crainte de donner ombrage aux protestants, déjà aigris par les entraves apportées à la liberté de leur commerce avec la France.[8] S'il finit par y consentir; s'il mit, durant quelques jours, à la disposition de ses alliés catholiques les services d'un élève de Vauban;[9] s'il se décida même à restituer à l'abbé de Saint-Gall la pension que lui avait supprimée Amelot[10], ce fut dans l'intention d'éveiller chez les réformés le désir

---

(1) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 6 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 146. — „Ce ne seroit pas la première fois qu'un pareil intervalle auroit fait faire des réflexions convenables." *Le roi à Puysieux.* Meudon, 24 juillet 1698. *Ibid.* CX. 177. — *Des Alleurs à Puysieux.* Berlin, 11 octobre 1698. Aff. Etr. Brandebourg. XXXVII. 33.

(2) „Na de bekentenisse van alle de Gedeputeerdens, isser noyt beetere kans, als tegenwoordig geweest, om de Switsers van de Franse partye af te treeken." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 19 juillet 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — „De vrais amis, il n'en faut point compter en ce pais là." *Puysieux au roi.* Huningue, 3 août 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 95.

(3) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 20 août 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 245.

(4) „L'argent ne fera rien en cette affaire de la solde." *Puysieux au roi.* Huningue, 3 août 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 95. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 4 septembre 1698. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI.

(5) *Puysieux au roi.* Bade, 29 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 81vo.

(6) *Puysieux au roi.* Bade, 29 juillet 1698. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 720 *c*, 732.

(7) *Ibid.*

(8) *Puysieux au roi; à Torcy.* Bade. 29 juillet; Soleure, 16 et 27 août 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 239; CXII. 81vo, 111. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 14 août 1698. *Ibid.* CX. 233.

(9) *Puysieux au roi.* Soleure, 27 septembre; Huningue, 19 octobre; Soleure, 12, 15 et 26 novembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 145, 166, 181vo, 189. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 2 décembre 1698. *Ibid.* CXI. 172.

(10) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 30 août 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 267.

de solliciter, eux aussi, des marques de sa bienveillance, pour peu que leurs magistrats « s'en rendissent dignes ». (1)

Au point où était arrivée sa controverse avec les cantons, le Louvre n'avait guère le choix qu'entre deux solutions: user d'un « remède violent », ou continuer les négociations en douceur, dans l'espoir de désarmer à la longue les objections que soulevait au sein de la Confédération le nouveau régime des capitulations militaires franco-suisses. Le « remède violent » était préconisé par Puysieux, lequel croyait pouvoir répondre de son succès. (2) Après avoir imparti au Corps helvétique un délai très court pour accepter le fait accompli à Paris, l'ambassadeur, accompagné de tout son personnel, eût, au cas d'une réponse négative, pris le chemin d'Huningue, d'où le commis de la trésorerie des Ligues se fût rendu à dates fixes à Soleure, afin d'y acquitter les « pensions de paix et d'alliance », les seules à quoi les cantons eussent à prétendre aux termes du traité renouvelé en 1663. (3) A la réflexion, le roi estima que l'emploi de cette mesure radicale offrait bien quelque danger. Aussi la rejeta-t-il. (4) Restait la voie toujours ouverte de la négociation. (5) Les officiers suisses du service français avaient, on l'a dit, reçu de la diète une missive comminatoire, où il leur était reproché de n'avoir pas défendu avec assez d'énergie leurs privilèges menacés. Un prétexte existait dès lors de dépêcher aux Ligues quelques-uns d'entre eux afin de s'y justifier des accusations dont ils étaient l'objet, et, concurremment, de prêter à l'ambassadeur l'appui de leur influence auprès des autorités cantonales. (6) Stoppa, consulté, hésitait, il est vrai, à reconnaître l'opportunité d'une telle démarche, capable d'échauffer les esprits des Suisses, voire de porter ceux-ci « à mettre leur bonnet de travers », (7) et Puysieux, toujours enclin à déférer à ses avis, les approuvait en cette conjoncture. (8) Tous deux finirent cependant par la juger nécessaire. (9) Par suite, dès la fin d'août et le commencement de septembre, de nombreux colonels et capitaines des troupes capitulées vinrent prendre les instructions du ministre

(1) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 17 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 8. — *Le roi à Puysieux.* Compiègne, 18 septembre 1698. *Ibid.* CXI. 21. — *Puysieux au roi.* Soleure, 27 septembre; Huningue, 19 octobre; Soleure, 15 novembre 1698. *Ibid.* CXII. 143, 166, 184vo.

(2) *Stoppa à Puysieux.* Paris, 24 septembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 252.

(3) *Puysieux à Stoppa.* Huningue, 10 août 1696. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 63vo. — *Puysieux à Torcy.* Huningue, 10 août; Soleure, 20 août 1698. *Ibid.* CX. 236; CXII. 105.

(4) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 27 août 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 248.

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 27 août 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 111; *à Stoppa.* Soleure, 8 septembre 1698. *Ibid.* CXIV. 91.

(6) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 30 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 187. — *Stoppa à Puysieux.* Versailles, 30 juillet 1698. *Ibid.* CXV. 158. — *Puysieux à Stoppa.* Huningue, 7 août 1698. *Ibid.* CXIV. 59.

(7) „Si le roy est touziours inflexible au sujet de la solde, je craindrois à la diette prochaine que les Suisses ne missent leur bonnet de travers.“ *Puysieux à Torcy.* Soleure, 24 août 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 253.

(8) *Stoppa à Puysieux.* Versailles, 30 juillet, 1er et 15 août 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 158, 161, 177. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 22 août 1698. *Ibid.* CX. 249.

(9) *Puysieux au roi.* Huningue, 7 août; Soleure, 13 septembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 102vo, 125vo; *à Torcy.* Soleure, 22 août 1698. *Ibid.* CX. 247; *à Stoppa.* Soleure, 8 septembre 1698. *Ibid.* CXIV. 91.

français aux « Cordeliers ».[1] Il s'était bien glissé parmi eux quelques personnages suspects,[2] tel ce Reding-Biberegg, major au régiment de Greder, officier perdu de dettes, dont la venue aux Ligues n'était à autre fin que de lui permettre de négocier son entrée au service du duc de Savoie.[3] Mais au total, Puysieux eut d'autant moins à regretter l'offre de leur assistance, que ses rapports avec les représentants du Corps helvétique allaient plutôt s'empirant que s'améliorant.

Cependant, plus approchait le jour fixé par la diète pour la reprise de ses travaux, plus l'ambassadeur du roi Très-Chrétien s'efforçait de rendre inoffensives aux intérêts confiés à sa garde les décisions qu'elle prendrait.[4] L'avantage relatif remporté par Amelot, à Bade, en avril, paraissait dû, en partie, à ce que, circonvenus par ses instantes démarches, la majorité des cantons catholiques s'étaient abstenus de dépêcher des députés en Argovie. Ce devait être pour Puysieux un encouragement à renouveler la manœuvre qui avait si bien réussi à son prédécesseur quelques mois auparavant.[5] Il se croyait certain du succès, car déjà Zoug, Unterwalden et Glaris catholique, que Schwytz et Appenzell projetaient d'imiter, s'engageaient à ne point prendre part à la réunion assignée à Bade, comme aussi à s'opposer, en ce qui les concernait, au départ d'une ambassade helvétique pour Paris.[6] Mais encore était-il nécessaire, selon lui, que Louis XIV consentît à entrer en quelque transaction avec ses alliés suisses sur le fond du débat. Dès lors, en effet, que ceux-ci estimaient inacceptable la solde à cinq écus;[7] dès lors que lui-même reconnaissait avoir en main des ressources suffisantes pour les contenter, le cas échéant, pourquoi hésitait-il à leur proposer « spontanément » de porter à cinq écus et demi l'indemnité mensuelle de leurs hommes à son service? Etant donné que le nombre de ceux-ci, de ceux du moins appelés à bénéficier de cette faveur, ne dépassait guère seize mille, le sacrifice imposé de ce chef au trésor royal n'eût été que de cent et quelques milliers d'écus par an, et l'amour-propre

---

(1) ***Stoppa à Puysieux.*** Versailles, 15 août: Paris, 20, 24 et 27 août 1698. loc. cit. — ***Le roi à Puysieux.*** Versailles, 27 août 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 48.

(2) ***Puysieux à Torcy.*** Soleure, 3 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 8.

(3) ***Puysieux à Stoppa.*** Soleure, 6 septembre; Bade, 4 octobre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 87. 116. — ***Puysieux au roi.*** Soleure, 17 septembre; Huningue, 19 octobre 1698. ***Ibid.*** CXII. 132vo, 166. — ***Puysieux à Barbezieux.*** Bade, 14 octobre 1698. Arch. Guerre. 1436. 69. — ***Stoppa à Puysieux.*** Paris, 31 octobre; Versailles, 18 novembre; Paris, 30 novembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV 330, 354, 372. — ***Valkenier aux Etats-Généraux.*** Zurich, 21 janvier 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7872. — ***Copia fidemata del Trattato tra S. A. R. di Savoia ed Ill^mi Sig^ri Colonello e Borsiere de Reding fratelli ed altri memoriali toccante le Barazze situate nel Piemonte.*** Torino, 13 aprile 1702. Aff. Etr. Turin. CXI. 46.

(4) ***Puysieux à Torcy.*** Soleure, 20 août 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 245.

(5) ***Puysieux au roi.*** Bade, 4 octobre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 148vo.

(6) ***Puysieux au roi.*** Soleure, 13, 17 et 21 septembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 125vo, 132vo, 134vo. — ***Stoppa à Puysieux.*** Versailles, 26 septembre 1698. ***Ibid.*** CXV. 254. — ***Le roi à Puysieux.*** Versailles, 26 septembre 1698. ***Ibid.*** CXI. 34.

(7) Eidg. Absch. VI² *A*, 742 *d*. — Mémoires de Saint-Simon, éd. Boislisle, VIII, 35.

du souverain fût demeuré sauf. (1) Par malheur, l'indignation qu'avait provoquée chez celui-ci la menace des Confédérés de rappeler leurs troupes de France n'était pas près de se calmer. Loin de là. (2) Louis XIV semblait même regretter de n'avoir pas suivi les avis de son ambassadeur, lorsque celui-ci lui suggérait de l'autoriser à se retirer à Huningue et à laisser les Confédérés « aller tous ensemble à leurs intérêts particuliers ». (3) « Que la fermeté que je fais paroistre en cette occasion, leur soit un exemple pour l'avenir », écrivait-il à Puysieux. (4) Convaincu que la moindre concession de sa part équivaudrait à un acte de faiblesse, il ne se bornait pas à écarter sans plus les requêtes tendant à faciliter les transactions commerciales des négociants suisses établis dans son royaume. (5) Il se déclarait prêt à licencier tous les régiments de « la nation » à son service, y compris la garde. (6) Cette décision n'avait, à vrai dire, rien d'héroïque, puisqu'on croyait pouvoir affirmer à Paris que sur 16,800 Suisses ou censés tels en garnison en France, plus de la moitié étaient des Allemands d'Allemagne et qu'il semblait très douteux qu'en une telle conjoncture la plupart des officiers et des soldats ressortissant aux Ligues consentissent à obtempérer aux ordres des autorités cantonales. (7)

Aussi bien, il était grand temps que Puysieux se rendît en Argovie. Des influences s'exerçaient, en effet, auprès des magistrats des petits cantons afin de vaincre leur répugnance à se faire représenter à la diète. (8) Dans la réalité, lorsque l'ambassadeur, parti de Soleure le 27, atteignit Bade le 29 septembre, (9) il eut le regret de constater que les vides dans l'assemblée étaient moins nombreux qu'il eût pu s'y attendre, et que l'hostilité envers le Louvre et son représentant aux Ligues paraissait à ce point déclarée (10) que, si la mentalité helvétique avait été en 1698 ce qu'elle

---

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 21 septembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 134vo; *à Stoppa.* Bade, 30 septembre 1698. *Ibid.* CXIV. 114. — *Stoppa à Puysieux.* Fontainebleau, 23 octobre 1698. *Ibid.* CXV. 318. — Eidg. Absch. VI² *A*, 743.

(2) *Amelot à Puysieux.* Gournay, 29 septembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 240. — „Ce n'est pas avec un monarque comme le roy qu'il en faut user de cette sorte.“ *Stoppa à Puysieux.* Fontainebleau 6 octobre 1698 (2 lettres). *Ibid.* CXV. 283, 285. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (1698—1701). *Ibid.* Mém. et Docts. XXII.

(3) *Stoppa à Puysieux.* Paris, 24 septembre; Versailles, 1er octobre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 252, 270.

(4) *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 8 octobre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXI. 50. — Mémoires de Sourches, VI, 75 (3 octobre 1698).

(5) *Le roi à Puysieux.* Compiègne, 18 septembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXI. 21. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (1698—1701). *Ibid.* Mém. et Docts. XXII.

(6) *Le roi à Puysieux.* Compiègne, 18 septembre; Fontainebleau, 8 octobre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXI. 21, 50.

(7) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 20 août 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 71. — Eidg. Absch. VI² *A*, 743.

(8) *Puysieux au roi.* Soleure, 27 septembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 143. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 2 octobre 1698. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 4 octobre 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(9) *Puysieux au roi.* Bade, 30 septembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 146.

(10) „Les Suisses sont piqués au jeu.“ *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 27 août 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 79.

était un siècle auparavant, année pour année, le sort peu enviable réservé jadis à Hotman de Mortefontaine eût été sans doute le sien. [1]

Pour son malheur, Puysieux s'était engagé en juillet à remettre aux cantons dans un délai de deux mois la réponse de son maître à leurs doléances. [2] Or, cette réponse ne lui était point parvenue. [3] Bien plus, Stoppa l'avisait que le monarque français faisait défense à son entourage de l'entretenir désormais de l'augmentation possible de la solde des contingents helvétiques à son service. [4] L'ambassadeur se voyait dès lors acculé à ce dilemme: ou bien se taire et regagner incontinent Soleure, ou bien suggérer, comme de lui-même, un compromis capable de satisfaire les Confédérés. [5] Ce fut à ce dernier parti qu'il s'arrêta. Reconstituer sur le pied de deux cents hommes les compagnies suisses «avouées», après avoir supprimé celles qui ne l'étaient pas, lui parut une solution digne de retenir l'attention des deux parties. [6] Cette proposition n'ayant pas trouvé grâce, [7] la lutte s'engagea aussitôt à fond entre partisans et adversaires de l'acheminement immédiat d'une ambassade vers la cour. [8] Les protestations bâloises contre le blocus alsacien, [9] les instances impériales auprès des cantons pour qu'ils prissent en leur protection Brisach et Fribourg-en-Brisgau passèrent à l'arrière-plan. [10] Dès l'instant que le roi autorisait ses sujets à lui adresser des requêtes, n'était-il pas malvenu à contester à ses alliés le droit d'imiter cet exemple? [11]

Accablé sous un «flot d'arguments» qu'il n'était le plus souvent pas en mesure de rétorquer, Puysieux «n'espérait rien que de fascheux de cette

---

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 6 et 8 septembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 116vo, 122vo. — *Amelot à Puysieux.* Gournay, 20 septembre 1698. *Ibid.* CXV. 240.

(2) *Herwarth à Vernon.* Berne, 17/27 août 1698. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. 10. IX.

(3) *Instruktion und Befelch... was der Herr Jacob Merian... auf bevorstehender Badischer Tagleistung... anzubringen und zu verrichten habe.* Basel, 14. September 1698. St-Arch. Basel. Eidgenoss. *K 10.* n° 5 (1698—1700). — *Puysieux au roi.* Soleure, 27 septembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 143. — Eidg. Absch. VI² *A*, 742 *d*.

(4) *Stoppa à Puysieux.* Paris, 5 novembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 337.

(5) *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 9/19 août 1698. British Museum. Add. Mss. *9742.* — „Il est nécessaire absolument d'amuser ces gens cy par quelqu'os qu'on leur donne à ronger.“ *Puysieux à Torcy.* Soleure, 30 août 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 267.

(6) *Puysieux au roi.* Bade, 4 octobre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 148vo; *à Stoppa.* Huningue, 19 octobre 1698. *Ibid.* CXIV. 127vo.

(7) *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 8 octobre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXI. 50. — *Puysieux au roi.* Bade, 9 octobre 1698. loc. cit. — *Stoppa à Puysieux.* Fontainebleau, 9 octobre 1698. *Ibid.* CXV. 290.

(8) „Il faut mettre tout en usage pour parvenir à obtenir de Messrs de la diète qu'ils ne poussent point les affaires à l'extrêmité.“ *Stoppa à Puysieux.* Paris, 21 septembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 238.

(9) *Instruktion... an... Emanuel von Grafenried und J. F. von Willading... nacher Baden.* Bern, 14./24. September 1698, 19./29. Juni 1699. St-Arch. Bern. Instrukt. Buch F (1698—1705). p. 11, 96. — *Les XIII cantons au roi.* Zurich, 26 août 1699, 4 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXX. 560; CXXVI. 262. — *Vigier à Puysieux.* Bade, 4 octobre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 448. — Eidg. Absch. VI² *A*, 742 *d*.

(10) *Puysieux au roi.* Bade, 30 septembre 1698, 8 mai 1700. Aff. Etr. Suisse. CXII. 146; CXXI. 161.

(11) *Les XIII cantons au roi* (octobre 1698). Aff. Etr. Suisse. CXI. 68. — Eidg. Absch. VI² *A*, 743—744.

diète ». [1] Il n'osait même plus compter sur la prise *ad referendum* des offres très vagues contenues dans sa harangue, [2] lorsque soudain, grâce à l'un de ces revirements d'opinion si fréquents chez les gouvernements populaires, grâce aussi à l'appui spontané des députations de Zurich et du Valais et à la neutralité relative de celle de Berne, une majorité se dessina au sein de l'assemblée pour renoncer momentanément à l'envoi d'une mission en France, s'en remettre à la générosité du roi Très-Chrétien et différer jusqu'à la Saint-Martin toute décision ferme à ce sujet. [3] Une dernière ressource restait, à dire vrai, aux adversaires de la cause française: celle de faire adresser à Louis XIV une missive « forte », dont eût été porteur un courrier extraordinaire, chargé d'instructions spéciales. Mais cette suggestion demeura, elle aussi, sans écho et rien ne parvint à atténuer l'importance et la signification du vote émis en cette conjoncture par les représentants du Corps helvétique. [4] A la réserve de Fribourg, tous les Etats confédérés adhérèrent, en somme, aux conseils de Puysieux. [5] Celui-ci triomphait. Il ne désespérait même plus d'amener à résipiscence ce canton récalcitrant, pour peu que, de Paris, on l'autorisât à le menacer de la suppression de ses pensions et de ses approvisionnements de sel en Franche-Comté, de l'interdiction d'importer dans le royaume ses fromages de Gruyère et du licenciement anticipé de ses enseignes au service de la couronne. [6] Compromis un instant, le bon accord entre les alliés de 1663 semblait à nouveau rétabli. Seuls, quelques officiers des états-majors des régiments capitulés au delà du Jura et le lieutenant général Stoppa demeuraient en butte aux reproches, d'ailleurs immérités, [7] des gouvernements cantonaux, lesquels ne pardonnaient point aux uns d'avoir défendu avec trop de mollesse, selon

(1) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 27 septembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 112vo. — Eidg. Absch. VI² *A*, 743—745 *d*.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 24 septembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 140. — *Harangue prononcée à Bade par le Mis de Puysieux.* 1er octobre 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373:* annexe à la lettre de *Valkenier aux Etats-Généraux*, en date du 4 octobre 1698.

(3) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 14 août 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 233. — *Puysieux au roi.* Bade, 8 octobre; Huningue, 19 octobre 1698. *Ibid.* 154vo, 166; *à Barbezieux.* Bade, 14 octobre 1698. Arch. Guerre. 1436. 69. — *Mémoire pour Mr Stoppa concernant les affaires de la république de Vallay.* 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 263. — Eidg. Absch. VI² *A*, 743—745 *d*.

(4) *Puysieux au roi.* Bade, 11 octobre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 159. — *Puysieux à Barbezieux* Bade, 14 octobre 1698, loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A*, 743—745 *d*.

(5) „Le canton de Fribourg est à présent le plus difficile à manier de toute la Suisse.“ *Puysieux au roi.* Soleure, 15 novembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 184vo. — *Les dizains du Valais à Puysieux.* Sion, 12 mai 1699. *Ibid.* CXX. 393. — Eidg. Absch. VI² *A*, 743—745 *d*.

(6) „Hun misnoegen gaat ook so verre, dat sy twee Gedeputeerdens naar Insbruk gesonden hebben, met commissie om gelyk sommige andere Cantons, by tractaat de leverantie van Tirools sout te obtineeren, in plaatse van't Bourgondse sout, daarvan te voorn canton sich voor heen altoos bedient heeft.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19 mars 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Relation de l'ambassade-de Mr de Puysieux en Suisse* (1698—1701). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII.

(7) *Amelot à Puysieux.* Paris, 9 août 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 167. — *Stoppa à Bâle.* Compiègne, 3 septembre 1698. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 171. — *Puysieux à Barbezieux.* Bade, 14 octobre 1698. Arch. Guerre. 1436. 69.

eux, les privilèges militaires dont ils avaient la garde,[1] et aux autres de s'être abstenus, sous divers prétextes, de comparaître devant la diète, ainsi qu'ils en avaient été requis.[2]

Moins jeune, moins actif et moins accoutumé que les Bassompierre, les Estrée, les Châteauneuf à la fatigue des controverses et des banquets, Puysieux était accablé d'une lassitude à la fois physique et morale, lorsque la diète termina ses travaux le 14 octobre.[3] Pressé de gagner Huningue, où des difficultés d'administration intérieure de son gouvernement exigeaient sa présence,[4] ce fut de cette ville qu'il transmit la missive qu'adressaient au roi les députés des cantons à l'effet de lui donner part du résultat de leurs délibérations.[5] Surpris d'une défaillance, à l'instant où il montait à cheval pour rejoindre son poste en Suisse, l'ambassadeur se vit contraint d'envoyer quérir sa litière à Soleure, où il rentra malade, le 24 du même mois.[6]

Louis XIV consent à accepter un compromis et à relever la solde. — Cette décision n'est pas accueillie avec grande faveur par la diète de Bade du 1er décembre. — Raisons de cette attitude. — Intervention énergique du roi de France auprès des cantons récalcitrants. — Berne seul se refuse à toute transaction.

III. Si grande que fût sa confiance dans le bon sens des Suisses et dans leur décision finale en ce qui concernait la réforme de leurs troupes à son service, Louis XIV ne pouvait pas ne pas tenir compte des avis quelque peu décourageants qui, depuis un certain temps, lui parvenaient de Soleure.[7] Aussi sa satisfaction ne fut-elle pas minime à la nouvelle du succès remporté à Bade par son ambassadeur.[8] L'occasion s'offrait à lui de

---

(1) *La Closure au roi.* Genève, 6 août 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 63. — ***Valkenier aux Etats-Généraux.*** Zurich, 16 août 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — ***Lavater an D. Holzhalb.*** Baden, 23. November und 3. Dezember (st. v.) 1698. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 177; St-Arch. Bern. Instrukt. Buch *Y*. 284. — ***Extrait des registres du Conseil du roy.*** Versailles, 8 mai 1704. Arch. Nat. *K 1354*. f° 106a.

(2) *Ibid.* — Eidg. Absch. VI² *A*, 745 *e*.

(3) ***Puysieux à Barbezieux.*** Bade, 14 octobre 1698. Arch. Guerre. 1436. 69. — ***Puysieux au roi.*** Huningue, 16 octobre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 163. — „Je ne puis m'empescher de prendre les matières à cœur." ***Puysieux à Stoppa.*** Soleure, 2 novembre 1698. *Ibid.* CXIV. 137vo. — ***Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux.*** loc. cit.

(4) ***Puysieux à Stoppa.*** Huningue, 22 octobre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 131. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXX (1698—1699), p. 197 (8. Oktober 1698).

(5) ***Puysieux à Stoppa.*** Huningue, 16 octobre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 125. — ***Puysieux à Maurepas.*** Huningue, 19 octobre 1698. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 285.

(6) ***Puysieux à Stoppa.*** Huningue, 19 octobre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 119vo.

(7) „Tout ce que vous pouvez faire de mieux est de ne vous pas fier à tout le monde, estant seur que de toutes les nations qu'il y a sur terre, il n'y en a point dont on se doive plus défier que les Suisses." ***Stoppa à Puysieux.*** Paris, 2 novembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 332.

(8) ***Le roi à Puysieux.*** Fontainebleau, 22 octobre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXI. 65.

démontrer victorieusement aux cantons que ce n'était pas à des considérations financières qu'il convenait d'attribuer son hésitation à satisfaire leurs exigences. Il se hâta de la saisir et de donner secrètement part à Puysieux de sa volonté de porter désormais à seize livres, soit à cinq écus et demi, la solde mensuelle des auxiliaires suisses de ses armées, faveur dont ceux-ci eussent bénéficié beaucoup plus tôt si leurs supérieurs n'avaient eu la malencontreuse idée de prétendre forcer la main à leur allié français en cette conjoncture. (1) « Il était nécessaire, selon lui, de leur faire voir qu'ils ne pouvaient se servir d'une plus mauvaise voie et que la seule dont ils devaient user étoit celle de s'adresser à son ambassadeur pour obtenir les grâces qu'ils vouloient obtenir. » (2)

Pour tardive qu'elle fût, la décision du roi de consentir au relèvement de la solde de ses Suisses semblait propre à faciliter dans une large mesure l'accomplissement de la tâche dévolue à son ambassadeur aux Ligues. Instruit par l'expérience des dernières négociations, Louis XIV souhaitait cependant que ses alliés d'Helvétie reconnussent dans un traité particulier le caractère définitif des modifications apportées au texte de leurs capitulations militaires avec sa couronne. (3) En fait, rien ne paraissait devoir s'opposer à ce qu'il en fût ainsi, à la condition toutefois que Puysieux entreprît sans retard des démarches à cette fin, de manière à ne pas laisser aux agents de l'étranger le loisir de nouer des intrigues et d'en procurer l'échec. Une diète était convoquée à Bade, au 1er décembre. (4) L'ambassadeur s'y rendit ce jour-là, (5) très confiant, en apparence du moins, quant à l'accueil qui l'attendait. (6) N'apportait-il pas la nouvelle que le roi, désireux de complaire aux vœux de ses alliés suisses, venait d'ordonner l'atténuation des droits de péages, majorés depuis peu à la frontière méridionale de l'Alsace? (7) N'était-il pas nanti d'une expédition apos-

(1) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 10 mai; Bade, 11 octobre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 3, 122vo. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 30 octobre 1698. *Ibid.* CXI. 89. — „Sa Mté a fait une chose digne de sa générosité et de sa prudence en contentant les Suisses." *Amelot à Puysieux.* Paris, 11 novembre 1698. *Ibid.* CXV. 347. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (1698—1701). loc. cit.

(2) *Ibid.*

(3) *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 30 octobre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXI. 89. — Eidg. Absch. VI2 *A*, 754—757 *b*.

(4) *Instruktion und Befelch ... was die Herren Balthasar Burckhardt und Jacob Merian ... auf bevorsteh. Badischer Extraord. Tagleistung anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 19. November 1698. St-Arch. Basel. Eidgenoss. *K 10.* n° 5 (1699—1700).

(5) *Puysieux à Stoppa.* Bade, 2 décembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 161. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (1698—1701). *Ibid.* Mém. et Docts. XXII. — Mercure historique et politique, La Haye, 1699, XXVI, 48.

(6) *Puysieux au roi.* Soleure, 12 novembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXI. 55; *à Torcy.* Soleure, 29 novembre 1698. *Ibid.* CXI. 174.

(7) *Stoppa an Basel.* Paris, 26. September 1698. St-Arch. Basel. Eidgenoss. *K 10.* n° 5 (1699–1700). — *Maurepas à Puysieux.* Fontainebleau, 5 novembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 335. — *Instruktion und Befelch ... was die Herren Balthasar Burckhardt und Jacob Merian ... auf bevorstehender Badischer Extraord. Tagleistung anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 19. November 1698. loc. cit.

tillée par ce prince du projet de traité fixant l'importance des « deux soldes » ? [1] N'avait-il pas pris la précaution de faire « des présents de vins » aux principaux magistrats des cantons ? [2] Grande fut donc sa déception en constatant, le 2 décembre, que sa harangue ne produisait pas l'effet attendu et que ses auditeurs « s'estoient figurés qu'il auroit encore beaucoup d'autres choses à leur dire ». [3]

De prime abord, l'ambassadeur ne pénétra pas la véritable raison de cette attitude. « Il faut que la confirmation de la paix les ait rendus plus fiers », lui écrivait son prédécesseur Amelot. [4] Or, il n'en était rien. Les intrigues d'un émule de Fidèle de La Tour, le baron de Reding, « un des hommes de « Suisse de la plus mauvaise foy, des plus grands chicaneurs et des plus sor- « didement intéressés », [5] jointes à celles de quelques-uns des officiers dépêchés de la cour aux Ligues afin d'y prêter assistance au ministre français, ne paraissaient assurément pas étrangères au mécompte éprouvé par celui-ci. [6] Mais ce mécompte provenait, en première ligne, d'une indiscrétion commise à la cour et imputée très à tort, semble-t-il, au lieutenant Surbeck, du régiment des Gardes suisses. [7] De fait, une missive dont Puysieux ne réussit pas à découvrir l'auteur, avait été adressée de Paris à l'un des principaux magistrats de Soleure, pour lui signaler, avant qu'elle fût rendue publique, la décision royale du 22 octobre et l'engager à persuader ses collègues de ne la point accepter, puisque aussi bien, une fois entré dans la voie des concessions, le monarque français ne s'en tiendrait certainement pas là. [8] De ce conseil perfide les intéressés, ou du moins une partie d'entre eux, avaient décidé de faire leur profit.

L'opposition ouverte des députés des trois villes catholiques, Lucerne, Fribourg et Soleure, appuyés en sourdine par ceux de Berne, risquait de compromettre à nouveau les résultats si laborieusement acquis en décembre. [9]

---

(1) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 27 novembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXI. 154. — *Puysieux à Stoppa.* Bade, 4 décembre 1698. *Ibid.* CXIV. 163. — Mercure historique et politique, La Haye, 1699, XXVI, 49.

(2) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 7 novembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 352.

(3) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (1698—1701). loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A*, 754—756 *d*.

(4) *Amelot à Puysieux.* Paris, 20 décembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 401.

(5) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 29 novembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXI. 173; *à Stoppa.* Bade, 10 décembre 1698. *Ibid.* CXIV. 170.

(6) *Puysieux à Stoppa.* Bade, 26 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 50vo. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 30 octobre 1698. *Ibid.* CXI. 89. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 3 janvier 1699. *Ibid.* CXVI. 8.

(7) *Stoppa à Puysieux.* Versailles, 3 décembre 1698, 9 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXV. 378, 481. — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 17 janvier 1699. *Ibid.* CXIV. 207.

(8) *Ibid.* — *Stoppa à Puysieux.* Paris, 16 décembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 390. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (1698—1701). loc. cit. — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 14 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 221vo.

(9) *Puysieux au roi.* Soleure, 15 novembre; Bade, 4 décembre; Soleure, 23, 24 et 27 décembre 1698 Aff. Etr. Suisse. CXII. 184vo, 210, 214, 230, 239. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 18 décembre 1698. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 31 décembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXI. 233. — *Mémoire* [„Lorsque Mr le marquis de Puysieux ...“]. 1698. *Ibid.* CXI. 195. — *Puysieux au roi.* Soleure, 11 novembre 1699. *Ibid.* CXII. 548. — „Je ne vous diray rien sur la disposition dans la quelle j'ai trouvé Sa Mté au sujet des trois villes catholiques.“ *Stoppa à Puysieux.* Paris, 27 décembre 1699. *Ibid.* CXX. 767.

Il est vrai qu'au pis aller, les adversaires des conventions projetées ne se seraient pas opposés à la fixation de la solde à cinq écus et demi en temps de paix, à la condition de conserver leur entière liberté d'action en cas de renouvellement des hostilités. (1) Mais, entre partisans et détracteurs des ouvertures françaises, l'accord paraissait assurément malaisé à établir.

Les autorités des Etats confédérés qui furent consultées, émirent des avis fort divergents. Toutefois, vers le milieu de décembre, huit cantons sur treize se prononcèrent en faveur de l'acceptation des deux soldes, non point, à dire vrai, par un traité formel, mais par des déclarations unilatérales appelées à en tenir lieu et que l'ambassadeur estimait suffisantes, faute de mieux. (2) N'ayant plus d'enseignes au service du roi, Zurich s'était tenu en dehors du débat. (3)

Au total, à y regarder de près, la déception qu'éprouva Puysieux, en prenant connaissance du recès de la diète de décembre, ne pouvait être que superficielle. (4) Ce recès supprimait, en somme, ses hésitations et lui traçait sa ligne de conduite. Dès lors que sa tentative avait échoué de rallier d'emblée à ses vues l'unanimité du Corps helvétique, la possibilité lui restait de triompher à prix d'argent de la résistance des cantons « récalcitrants », de poursuivre des négociations particulières avec chacun d'eux, et de les amener peu à peu à se joindre aux « bien pensants » pour conclure avec le roi Très-Chrétien le ou les traités dont ce prince ne cessait de proclamer l'absolue nécessité. (5) D'autre part, l'opportunité d'une intervention énergique auprès des autorités cantonales s'imposait de plus en plus. Par suite, Louis XIV fit avertir les magistrats de Fribourg qu'il leur accordait jusqu'au 1er janvier 1699 pour se décider à lui donner satisfaction et que, passé ce terme, toutes les enseignes de ce canton au service de sa couronne seraient licenciées. (6) Aussi bien, cette menace eut un plein succès. Dans le délai qui lui était imparti, le gouvernement fribourgeois renonça à s'opposer davantage à l'acceptation des deux soldes pour ses sujets au service de France. (7) Cette brusque résolution surprit désagréablement les Soleurois et les rendit « honteux comme des fon-

---

(1) *Ibid.* — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 3 juillet; Bade, 13 décembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 32vo, 173. — *Mémoire* [„Lorsque Mr le marquis de Puysieux ...“]. 1698. *Ibid.* CXI. 190.

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 20 décembre 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 23 décembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXI. 209. — Eidg. Absch. VI² *A*, 754—757.

(3) *Ibid.*

(4) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 21 décembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXI. 186.

(5) *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 30 octobre 1698; Versailles, 1er et 6 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXI. 89; CXIII. 126; CXI. 204. — *Rousseau de Charnoy à Puysieux.* Ratisbonne, 18 décembre 1698. Aff. Etr. Allemagne. CCCXXX. 415. — *Stoppa à Puysieux.* Paris, 6 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 53. — Eidg. Absch. VI² *A*, 754 sqq.

(6) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 30 novembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 342.

(7) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 10 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 198. — *Puysieux au roi.* Soleure, 11 janvier 1699. *Ibid.* CXVI. 20. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 20 janvier 1699. *Ibid.* CXIII. 140. — „Je me resjouis de ce que le canton de Fribourg a commencé à donner un bon exemple. Il faut espérer que les autres le suivront.“ *Briord à Puysieux.* Turin, 24 janvier 1699. Aff. Etr. Turin. CIII. 246.

deurs de cloche», (1) d'autant que le roi donnait des gages de sa sollicitude à ceux d'entre les Confédérés qui se ralliaient à ses vues. Il prescrivait qu'on payât leurs pensions, (2) accordait à Bâle la permission de retirer ses dîmes d'Alsace, (3) et mettait dès le premier jour de l'an 1699 au bénéfice de la solde à seize livres les seules enseignes des cantons gagnés à sa politique financière et militaire. (4) Enfin, il ne cachait pas son ressentiment de ce que l'Etat suisse, le plus comblé de ses bienfaits, (5) se montrait présentement le moins empressé à lui en témoigner sa reconnaissance. (6) Néanmoins, la minorité rejetante, encore que réduite désormais à trois voix, persistait à se dérober aux sollicitations de Puysieux. Louis XIV, irrité de son opiniâtreté, comme aussi de la mollesse des «acceptants» à exercer sur elle une pression efficace, songea à recourir à des mesures extrêmes à l'égard de l'ensemble du Corps helvétique. (7) Représentés le 28 janvier à la conférence de Bienne, réunie au sujet des incidents de Neuchâtel, (8) Berne et ses deux satellites firent, à dire vrai, un pas dans la voie de la conciliation. Ils se déclarèrent prêts à adhérer aux propositions du roi pour leurs troupes «actuellement» à son service. (9) Flairant un piège, le monarque français refusa de façon péremptoire de souscrire à cette réserve ambiguë. (10) Bien lui en prit. Le 26 février, en effet, Soleure vint

---

(1) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 10 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 198.

(2) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 1er janvier 1699. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI. — *Piazza à Spada.* Lucerna, 19 marzo 1700 (avviso di Lucerna). Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCIV.

(3) *Puysieux à Bâle.* Bade, 13 décembre 1698. St-Arch. Basel. Frankr. *F.* 15 (1698—1764). — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 7 janvier, 8 et 10 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 267vo, 268vo, 388. — *Stoppa à Puysieux.* Paris, 6 et 8 mai 1699. *Ibid.* CXX. 316, 321.

(4) *Barbezieux à Puysieux.* Versailles, 25 décembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 430. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse.* loc. cit. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 1er janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 126.

(5) „Je suis surtout scandalisé de Soleure.“ *Amelot à Puysieux.* Paris, 1er janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXV. 464. — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 3 janvier 1699. *Ibid.* CXIV. 196.

(6) *Besenval de Bronstatt à [Dürler].* Soleure, 24 janvier 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V. (1699).

(7) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 20 décembre 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse.* loc. cit. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 5 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 171.

(8) *Mémoire pour Mr Vigier, dépêché à Bienne.* Soleure, 27 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 55. — *Puysieux aux députés de la conférence de Bienne.* Soleure, 27 janvier 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699).

(9) *Vigier à Puysieux.* Bienne, 28 janvier 1699 (2 lettres). Aff. Etr. Neuchâtel. II. 20, 23. — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 4, 14 et 17 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 218, 221vo, 224. — *Vigier à Puysieux.* Bienne, 6 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 53. — *Puysieux au roi.* Soleure, 15 février 1699 (Ire) Aff. Etr. Suisse. CXVI. 110. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse,* 1698 à 1701 (février 1699), loc. cit. — *Lucerne à Puysieux.* 13 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 218. — Eidg. Absch. VI² *A*, 772 *k*.

(10) „Toute la différence consiste dans ce mot: actuellement.“ *Vigier à Puysieux.* Bienne, 6 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 53. — *Puysieux au roi.* Soleure, 20 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 130. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 25 février 1699. *Ibid.* CXIII. 166. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux,* 1698 à 1701 (février 1699), loc. cit.

à résipiscence.(1) Puis ce fut, en mars, le tour de Lucerne.(2) Seul parmi les Etats confédérés que des capitulations militaires liaient à la Couronne Très-Chrétienne, le plus puissant se refusa, « par la continuation de sa mauvaise humeur contre la France », à toute transaction sur le fond même du débat.(3) Et il en fut ainsi jusqu'en août 1700, époque à laquelle l'ambassadeur réussit, après maintes tentatives avortées, à obtenir de ses magistrats une adhésion complète aux stipulations arrêtées avec leurs collègues des autres cantons quant à la fixation des deux soldes.(4) Rendu exigeant et défiant par les obstacles qu'il avait rencontrés à triompher de l'obstination helvétique en cette conjoncture, Louis XIV entendait ne point faire un marché de dupe. Le texte de chacune des déclarations cantonales fit l'objet d'un rigoureux examen.(5) D'aucunes furent admises par lui sans retouches; d'autres, retournées à leurs auteurs et modifiées au gré de ses désirs.(6) Alors de deux choses l'une: ou la clarté desdites déclarations rendait superflue la conclusion de traités particuliers, ou, dans le cas contraire, Puysieux, cessant ses démarches, avait à attendre que ses hôtes lui manifestassent leur volonté de consigner dans un acte bilatéral les innovations apportées aux capitulations négociées jadis par Stoppa.(7)

Griefs commerciaux et militaires des Ligues et des cantons contre la France. — La réponse royale à leurs plaintes. — Hostilité de Berne. — Difficultés de discuter avec les diètes. — Négociations particulières de Puysieux avec les cantons. — La plupart d'entre eux entrent en composition, mais non sans répugnance. — Berne et Lucerne continuent leur opposition.

---

(1) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse.* 1698—1701 (janvier, février 1699). loc. cit. — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 6 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 234vo. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 12 mars 1699. *Ibid.* CXIII. 174. — *Puysieux au roi.* Soleure, 14 et 18 mars 1699. *Ibid.* CXII. 292vo, 297. — *Stoppa à Puysieux.* Paris, 15 mars 1699. *Ibid.* CXX. 203.

(2) *Puysieux à l'avoyer Dürler.* Soleure, 25 janvier 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Solothurn an Luzern.* 13. März 1699. *Ibid.* — *Puysieux au roi.* Soleure, 18 mars 1699. loc. cit. — *Avvisi di Lucerna.* 12 febbraio 1700. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCIV.

(3) *Vigier à Puysieux.* Bienne, 28 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 23. — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 15 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 243vo. — „C'est le boursier Muralt, Mrs Steiguer, boursier du pays de Vaud et le banderet Willading qui ont esté les troiz qui ont esté le plus contre l'affaire de la réforme.“ *Manuel aîné à Puysieux.* Berne, 5 juin 1699. *Ibid.* CXX. 428. — *Puysieux au roi.* Soleure, 6 juin 1699. *Ibid.* CXII. 376. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 10 mai 1700. *Ibid.* CXXV. 199.

(4) *Instruktion ... an ... Samuel Frisching, Herrn zu Rümligen, Obercommendanten des Welschen Landts, Vennern, und ... J. F. Willading, Herrn zu Urtenen und Mattstetten, Vennern, beed des tägl. Raths ... Ehrengesandte zu Ihr Exc. dem frantzös. Herrn Ambr nacher Solothurn.* Bern, 9./19. August 1700. St-Arch. Bern. Instrukt. Buch *Y.* 211. — *Puysieux à Barbezieux.* Soleure, 29 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 90. — *Berne à Puysieux.* 28 août/7 septembre 1700. *Ibid.* CXXVI. 88.

(5) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux, etc.* (1698—1701). loc. cit.

(6) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux, etc.* (1698—1701). loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 8 mars et 8 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 286vo, 322. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 12 mars et 2 avril 1699. *Ibid.* CXIII. 174—184. — *Lucerne à Puysieux.* 13 mars 1699; *Saint-Gall à Puysieux.* 14 mars 1699. *Ibid.* CXX. 218, 228. — *Première acceptation du canton de Schwytz.* 16 mars 1699. *Ibid.* CXX. 233. — *Stoppa à Puysieux.* Paris, 25 mars; Château-Thierry, 13 et 18 avril 1699. *Ibid.* CXX. 230, 276, 289.

(7) *Le roi à Puysieux.* Soleure, 12 mars 1686. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 174.

IV. Le duc du Maine, colonel général des troupes helvétiques et grisonnes au service de la couronne, avait coutume de dire « qu'en Suisse les vieilles plaies se rouvraient dans les diètes ». (1) Il y avait, certes, dans ces paroles mieux qu'une boutade. Tandis, en effet, que les négociations engagées avec les Etats confédérés en particulier offraient des chances de succès, pour peu surtout que celui qui les conduisait eût derrière lui de l'argent en abondance, celles poursuivies au sein des comices généraux de la nation se heurtaient le plus souvent à d'insurmontables difficultés. La répugnance des ministres étrangers, qu'ils fussent français, autrichiens ou espagnols, à affronter les débats contradictoires aux assemblées de Bade, paraissait donc justifiée du fait que les échanges de vues entre députés des deux confessions, ou même entre coreligionnaires, aboutissaient fréquemment au renversement des décisions arrêtées par leurs supérieurs dans la plénitude de leur souveraintè. Or, nombreux, on l'a dit, étaient les griefs que nourrissaient les Suisses envers leur allié d'Outre-Jura. (2) Il y en avait de commerciaux ou économiques, intéressant plus spécialement les protestants: ainsi, le refus du gouvernement de Paris d'accorder à ses clients des Ligues l'entière liberté du commerce en Alsace; (3) les obstacles, sans cesse renaissants, apportés à l'approvisionnement de Bâle en céréales alsaciennes; (4) les continuelles vexations de l'intendant La Fond et du maréchal d'Huxelles; (5) le blocus plus ou moins déguisé dont se plaignaient les autorités de Bâle et de Mulhouse; (6) l'augmentation

(1) *Le duc du Maine à Puysieux.* Versailles, 13 juillet 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 465.

(2) *Mémoire au roy sur les articles contenus dans celuy qui a esté présenté à Mr de Puysieulx par les députés de la diète du mois de décembre 1698.* 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVII. 22. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse.* 1698—1701 (décembre 1699). *Ibid.* Mém. et Docts. XXII.

(3) *Basel an Luzern.* 3/13. Januar 1698. St-Arch. Luzern. Frankr. Privilegien. XXXII. — *Le Corps helvétique au roi.* Zurich, 26 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 560. — *Mémoire pour envoyer au roy.* Septembre 1699. *Ibid.* CXVIII. 127. — *Memoriale von den Ursachen des abnemenden Commercii zwüschent Frankreich und der Eydtgnossenschafft.* 4. Juni 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[19]. n° 32. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 6 novembre; *à Barbezieux.* Soleure, 24 novembre; *au roi.* Soleure, 27 novembre 1700. *Ibid.* CXXIV. 29, 61; CXXVI. 301. — Eidg. Absch. VI[2] *A*, 795 *g*.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11 juin 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Puysieux à Bâle.* Soleure, 13 septembre 1698. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *E.* 186; *aux XIII cantons.* Même date. St-Arch. Luzern. Frankr. Privilegien. XXXII. — *Stoppa à Puysieux.* Paris, 29 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 237. — *Barbezieux à Bâle.* Versailles, 25 avril 1699. Arch. Guerre. 1444. 142 (II). — *[Pontchartrain] à Bâle.* Versailles, 26 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 247. — *Puysieux à Bâle.* Soleure, 22 août 1699. St-Arch. Luzern. Frankr. Privilegien. XXXII. — *Le Corps helvétique au roi.* Zurich, 26 août 1699 et 4 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXX. 560; CXXVI. 262. — *Mémoire pour envoyer au roy* (receu le 16 septembre 1699). *Ibid.* CXVIII. 127. — *Le Corps helvétique, excepté Fribourg, l'abbé et la ville de Saint-Gall à Puysieux.* Bade, 1er octobre 1699. *Ibid.* CXIX. 7 (30). — *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 25 novembre 1699. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[19]. n° 11. — *Bâle au roi.* 17 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 164. — *Lettre écrite à Mr de Barbezieux.* 10 octobre 1700. *Ibid.* CXXVI. 212. — *Puysieux au roi.* Soleure, 20 avril 1701. *Ibid.* CXXVIII. 175; CXXIX. 67. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 28 juillet et 15 septembre 1701. *Ibid.* CXXXII. 91, 118. — Eidg. Absch. VI[2] *A*, 795 *g*, 865 *q*. — Mercure historique et politique, La Haye, 1699, XXVII, 622.

(5) *Stoppa à Puysieux.* Paris, 29 mars et 10 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 237, 261. — *Luzern an Zürich.* 30. Januar 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[19]. n° 23. — *Puysieux à Barbezieux.* Soleure, 24 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 309. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXIX (1697–1698). p. 343 (Samstag, 12. März 1698).

(6) *Mémoire pour faire ouvrir à Mulhouse ou lui conserver le commerce d'Alsace.* Soleure, avril 1698. Aff. Etr. Suisse. CXVII. 13. — *Instruktion, Gwalt und Befelch auf die Herrn Emmanuel von Graffen-*

abusive des droits de péages à certains bureaux de frontière;[1] la prohibition de transit vers l'Espagne des toiles de coton, dites toiles à voiles, manufacturées à Zurich et à Saint-Gall;[2] l'aggravation des taxes postales, ensuite de démêlés entre les directeurs généraux de ce service en France et les Srs Fischer de Reichenbach de Berne, leurs correspondants et représentants en Suisse.[3] Il y en avait de militaires, relatifs aux «abus glissez dans le service» des enseignes helvétiques à la solde du roi Très-Chrétien;[4] au refus de ce prince d'instituer en Suisse, à ses frais, un hôtel d'invalides pour les officiers et soldats «de la nation» blessés ou malades;[5] à la retenue de trois deniers par livre, prescrite sur le «prêt» mensuel de chacun des auxiliaires suisses des armées françaises, qui, pourtant, ne pouvaient être considérés comme des sujets du roi;[6] à la répugnance du monarque à permettre aux colonels des régiments «de la nation» de se rendre à Bade, pour «y jurer sur les Evangiles une étroite obéissance aux ordres de leurs supérieurs naturels».[7]

---

ried, alt Venneren und Herrn Friedrich Willading, Venneren und Herren zu Madstœtten... als dero auf nächst vorstehende Badische Jahrrechnungs-Zusammenkunft abordnete H. Ehrengesandte. 19./29. Juni 1699. St-Arch. Bern. Instrukt. Buch. X. 94. — *Vigier à Puysieux.* Bade, 4 octobre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 448.

(1) *Zurich à Puysieux.* 6 janvier 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 17. — *Puysieux à Zurich.* Soleure, 9 janvier 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[19]. n° 19. — *Bâle au roi.* 17 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 164. — *Puysieux au roi.* Soleure, 20 avril, 30 juillet, 12 novembre 1701. *Ibid.* CXXVIII. 175, 378; CXXIX. 173. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 28 septembre 1701. *Ibid.* CXXIX. 101. — Eidg. Absch. VI[2] *A*, 715 *g*.

(2) *Mémoire présenté à Mr le Mis de Puysieux par Mrs de Zurich à la diette de Bade de juillet 1699.* Aff. Etr. Suisse. CXX. 509. — *Puysieux à Zurich.* Soleure, 4 novembre 1699; *Mémoire servant de réponse à celuy donné à Mr le marquis de Puysieux par Mrs les députés de la ville de Saint-Gall à la dernière diète.* s. d. [1699]; *Chamillart à Torcy.* 4 novembre 1699. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[19]. nos 5 à 7. — St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *Y.* 284. — Eidg. Absch. VI[2] *A*, 781 *n*.

(3) *Puysieux à Stoppa* Soleure, 30 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 342vo. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 25 novembre 1699. *Ibid.* CXIX. 104. — *Fribourg à Zurich.* 3 février; *Luzern an Zürich.* 11. Februar 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[19]. nos 26, 27. — *Le Corps helvétique à Puysieux.* Zurich, 20 février 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 79. — *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 27 février 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[19]. n° 30. — *Les Srs Fischer de Riquebach à Puysieux.* 10 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 142. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 17 avril, 28 juillet; Huningue, 7 octobre 1700. *Ibid.* CXXI. 126; CXXII. 111; CXXIII. 149. — *Torcy à Puysieux.* Versailles, 26 avril 1700. *Ibid.* CXIII. 344. — *Instruktion... auf die Herren Emmanuel von Graffenried, alt Schultheiss und Herrn J. F. Willading, Herrn zu Urtenen u. s. w.... als... auf nechstvorstehende Badische Jahrrechnung... abordnende Ehrengesandte.* Bern, 17. Juni 1700. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *Y.* 183. — *Les XIII cantons au roi.* 16 juillet, 28 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 342; CXXVI. 183. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 25 juin; *au roi.* Soleure, 6 août 1701. *Ibid.* CXXVII. 313; CXXIX. 24. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXXII (1699—1700), p. 96 (Samstag, 24. Februar 1700). — Eidg. Absch. VI[2] *A*, 864 *p*, 878 *d*.

(4) *Mémoire pour faire connoitre au roy les adoucissemens que l'on pourroit insérer dans les réponses qu'il a plu à Sa Mté de faire sur le mémoire de ce que les Suisses appellent leurs griefs sur les prétendus abus glissez dans le service, etc.* 29 juillet 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVIII. 36.

(5) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux.* loc. cit.

(6) *Mémoire à examiner sur ce qui regarde le 4e article des griefs des cantons suisses sur les prétendus abus du service, au sujet des trois deniers pour livre qu'on leur retient.* Soleure, juin 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVII. 114. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 18 juin 1699. *Ibid.* CXIII. 214. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux.* loc. cit.

(7) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 20 septembre 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *An Zürich: Zug,* 14. Januar; *Cathol. Glarus,* 21. Januar; *Obwald,* 23. Januar 1699. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[19]. nos 1, 1a, 3. — *Puysieux à Zurich.* Soleure, 12 septembre 1699. *Ibid.* n° 2. — Eidg. Absch. VI[2] *A*, 742 *b*.

Si, au cours de la diète générale tenue en Argovie du 1er au 15 décembre 1698,(1) il s'était trouvé dans le sein du Corps helvétique une majorité pour accepter l'offre française des deux soldes, cela avait été sous la réserve formelle que Louis XIV examinerait avec sollicitude les griefs des Confédérés et répondrait point pour point à chacun d'eux.(2) Or, c'était précisément ce qui rendait Puysieux fort perplexe et doublait ses regrets d'avoir subi un échec à Berne.(3) Non contentes de se refuser à reconnaître la légitimité de la réforme militaire décrétée à Paris, les autorités de ce canton n'allaient-elles pas s'efforcer de circonvenir celles de Soleure, de Fribourg et surtout de Lucerne, très portées, de longue date, à leur emboîter le pas?(4) N'allaient-elles pas tenter de les persuader qu'il était de leur intérêt de se montrer moins accommodantes sur la question des griefs qu'elles ne l'avaient été sur celle des deux soldes?(5) L'ambassadeur ne fut pas long à constater combien ses appréhensions à cet égard étaient fondées.(6) Mais au Louvre, comme « aux Cordeliers », l'expérience faite au cours des derniers mois semblait, à vrai dire, concluante. Mieux valait, en une telle occurrence, attendre que les cantons assumassent l'initiative des négociations et, si tel était le cas, mieux valait traiter avec chacun d'eux en particulier qu'avec l'ensemble du Corps helvétique.(7) De péril en la demeure, il n'en existait pas à proprement parler. L'hypothèse d'un brusque rappel des troupes suisses du service royal semblait écartée.(8) Tout au plus, convenait-il de prendre garde que les Confédérés n'ajournassent pas de parti-pris la solution de cette controverse, à seule fin de conserver leur liberté d'action pour le jour où le roi se verrait dans la nécessité de solliciter d'eux la concession de nouvelles levées.(9)

Dès avril, l'ambassadeur se vit en mesure d'adresser à son souverain un long mémoire où se trouvaient énumérés les seize articles des griefs helvétiques. En regard de chacun de ceux-ci, il avait transcrit la réponse provisoire qu'il

---

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 20 décembre 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — Mercure historique et politique. La Haye, 1699, XXVI, 51.

(2) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 3 décembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 746. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux, etc.* loc. cit.

(3) *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 17/27 décembre 1698. British Museum. Addit. Mss. 9742. — *Manuel à Puysieux.* Berne, 1er juin 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 431.

(4) *Puysieux au roi.* Bade, 16 décembre; Soleure, 19 décembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 203, 206. — *Manuel à Puysieux.* Berne, 1er juin 1699. *Ibid.* CXX. 431.

(5) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 4 juillet 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 301. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux, etc.* loc. cit.

(6) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 1er avril, 4 juillet 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 246, 301. — *Puysieux au roi.* Soleure, 6 et 24 juin 1699. *Ibid.* CXII. 376, 392vo.

(7) *Puysieux au roi.* Soleure, 24 décembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 214. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 1er et 15 janvier 1699. *Ibid.* CXIII. 126, 136. — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 29 mai; Bade, 8 juillet 1699. *Ibid.* CXIV. 276, 303. — *Stoppa à Puysieux.* Versailles, 31 mai 1699. *Ibid.* CXX. 409bis. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux, etc.* loc. cit.

(8) *Puysieux à Torcy.* Bade, 10 décembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXI. 184. — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 6 septembre 1699. *Ibid.* CXIV. 347.

(9) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse.* 1698—1701. loc. cit.

s'était cru autorisé à y faire.[1] Lorsque, ensuite d'un échange de vues assez laborieux, ledit mémoire lui fut retourné de Versailles, le 13 juin, amendé et corrigé en plusieurs points, il était trop tard pour que l'espoir pût subsister de «liquider l'affaire» avant la diète de la Saint-Jean.[2] Puysieux eût désiré éviter le débat. Ce lui fut chose impossible. Pressé par les membres de la diète de leur communiquer la réponse royale au mémoire des griefs, il dut s'exécuter bon gré mal gré et prendre l'engagement de transmettre à la cour les observations que suggérait à ses hôtes ce document impatiemment attendu par eux, et dont le texte était loin de les satisfaire.[3] Or, Louis XIV paraissait résolu à la fois de s'en tenir *ne varietur* à sa première réponse et de ne point accorder de nouveaux délais aux cantons pour le règlement de cette affaire.[4] Du fait de cette double exigence, l'ambassadeur se trouvait devant une tâche singulièrement ardue. Il n'hésita pas néanmoins à l'aborder de front; il s'assura tout d'abord de précieux concours dans la Suisse primitive, puis gagna sans trop de difficultés les petits cantons et Zoug à ses vues, encore que la détention du major Reding, emprisonné au Fort l'Evêque à Paris pour dettes, indisposât les esprits à Schwytz;[5] enfin, il réussit à persuader les protestants de Bâle, de Schaffhouse, de Glaris et d'Appenzell qu'en s'inclinant de bonne grâce devant le fait accompli, ils n'auraient pas «à s'en repentir».[6] Une diète générale, réunie entre-temps à Bade vers les derniers jours de septembre, traversa, certes de façon très malencontreuse, ses projets.[7] Toujours est-il cependant que, dès

(1) *Mémoire au roy sur les articles contenus dans celuy qui a été présenté à Mr de Puyzieulx par les députez de la diète de décembre 1698* [1699]. Aff. Etr. Suisse. CXVII. 22. — *Réponses à quelques uns des articles du mémoire que les Cantons ont donné à Mr l'ambassadeur* [avril 1699]. *Ibid.* CXVII. 48. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 30 avril 1699. *Ibid.* CXIII. 198. — *Mémoire des prétendus griefs des cantons sur le service, contenant les points qui ont esté proposez à Mr le marquis de Puyzieulx à la dernière diette.* Soleure, mai 1699. *Ibid.* CXVII. 104.

(2) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 17 juin 1699. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI. — *Réponses au mémoire des griefs que Mr de Puyzieulx a envoyé.* Versailles, 8 juin 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVII. 120. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit.

(3) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 15 juillet 1699. loc. cit. — „Ces Messrs quittent rarement prise sur la matière de leur interest." *Puysieux au roi.* Bade, 18 juillet 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVIII. 11. — *Du même au même.* Bade, 19 juillet 1699. *Ibid.* CXVIII. 11. — Eidg. Absch. VI² *A.* 795 *g.*

(4) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit.

(5) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (1698—1701). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII. — *Puysieux au roi.* Soleure, 9 janvier 1698, 26 septembre et 21 octobre 1699. *Ibid.* CXVI. 15; CXII. 500, 533; *à Torcy.* Soleure, 9 janvier 1698. *Ibid.* CXVI. 17. — *Stoppa à Puysieux.* Paris, 10 décembre 1698. *Ibid.* CXV. 382. — *Zoug au roi.* 13 décembre 1698. *Ibid.* CXV. 410. — *Le roi à Briord.* Versailles, 15 décembre 1698, 2 février 1699. Aff. Etr. Turin. C. 240, 288vo. — *Schwyz au roi.* 21 décembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 477. — „In Vrankryk heeft men op't Fort l'Eveque gevangen geset eenen Reeding uyt het canton van Swits, zynde Major in't Regiment van den colonel Greder." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 3 janvier 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7378. — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 7 et 10 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 388, 400vo. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 20 janvier 1699. *Ibid.* CXIII. 140. — *Stoppa à Puysieux.* Paris, 4 février 1699. *Ibid.* CXX. 52. — Mémoires de Sourches. VI, 97.

(6) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux, etc.* loc. cit.

(7) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 2 octobre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 355. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux, etc.* loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A,* 741.

octobre, l'adoption des propositions françaises par huit cantons était chose certaine. [1] En revanche, l'ancienne coalition formée l'année précédente contre l'acceptation des deux soldes, semblait reprendre vie et groupait, sous la direction de Berne, les trois cantons-villes de la vieille croyance. [2] A bout de patience, [3] le roi faillit prescrire à son ambassadeur de suspendre le versement des pensions à ces derniers [4] et d'aviser de surcroit les autorités de Soleure qu'il retiendrait sur ce qui leur demeurait dû le montant des amendes, infligées contre tout droit selon lui, à ceux de leurs officiers à son service, convaincus d'avoir obéi à ses ordres en pénétrant jadis en Franche-Comté et de s'être soumis à la capitation exigée d'eux dans son royaume. [5] Mais Puysieux continuait à « marchander avec chaque canton, comme on fait le blé au marché ». [6] Sa constance fut récompensée. Après une « belle résistance », Fribourg [7] et Soleure cédèrent sur les griefs, comme ils avaient cédé sur les deux soldes. [8] Coup sur coup, Louis XIV eut à signer dix traités venus à chef grâce à la persévérance de son ministre en Suisse. [9] Par malheur, Lucerne, rallié à grand peine à la confirmation des deux soldes, se refusa de façon catégorique à approuver la réponse royale au mémoire des griefs, réponse jugée cependant acceptable par les autres Etats catholiques des Ligues, y compris l'abbé de Saint-Gall et les dizains du Valais. [10] Dans la réalité, cet échec fut très sensible à l'ambassadeur. Il lui sembla difficilement réparable. La situation de ce canton au cœur de la Suisse, l'« hispanisme » avéré de certains de ses magistrats, la rareté des transactions commerciales de ses ressortissants en

---

(1) *Stoppa à Puysieux.* Paris, 29 novembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 714. — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 3 décembre 1699. *Ibid.* CXX. 746.

(2) *Ibid.* — *Instruktion, Gwalt und Befelch ... an H. Samuel Frisching, Herrn zu Rümligen, Ober comendanten des Welschen Landts, Venneren, und H. Joh. Friedrich Willading, Herrn zu Urtenen und Mattstetten, Venneren, beyd des tägl. Rahts der Stadt Bern undt derselben Ehrengesandte zu Ihr Exc. dem frantzös. H. Amb^r nacher Solothurn.* 9. August 1700. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch. X. 211.

(3) *La Closure à Puysieux.* Genève, 23 décembre 1698. Aff. Etr. Genève. XIX 84. — *Stoppa à Puysieux.* Paris, 1er novembre 1699. loc cit.

(4) „Je les vois s'éloigner tous les jours davantage de me donner pour l'avenir des assurances de leur fidélité dans l'observation des alliances.“ *Le roi à Puysieux.* Marly, 5 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 171. — *Du même au même.* Versailles, 13 décembre 1699. *Ibid.* CXIII. 291. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux, etc.* loc. cit.

(5) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux, etc.* loc. cit.

(6) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 10 janvier 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 16.

(7) *Stoppa à Puysieux.* Versailles, 26 septembre 1698. loc. cit. — „... le canton de la Suisse le plus difficile à manier, mais aussy celuy qui revient le plus tost quand on luy fait craindre de perdre quelque chose.“ *Puysieux au roi.* Soleure, 5 mars 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 82.

(8) *Puysieux au roi; à Barbezieux.* Soleure, 17 janvier 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 21; CXXV. 40. — *Puysieux à Stoppa.* Même date. *Ibid.* CXIV. 403.

(9) *Puysieux au roi.* Soleure, 3 janvier 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 6. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 18 janvier 1700. *Ibid.* CXIII. 301. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 10 mai 1700. *Ibid.* CXXV. 199. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit.

(10) *Puysieux au roi.* Soleure, 3 et 10 janvier; Bade, 10 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 6, 16; CXXII. 72; *à Stoppa.* Soleure, 7 et 12 février 1700. *Ibid.* CXIV. 409, 413; *à Pontchartrain.* Soleure, 10 mai 1700. *Ibid.* CXXV. 199. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 8 juillet; Versailles, 21 juillet 1700. *Ibid.* CXIII. 378, 386. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 7 août 1700. *Ibid.* CXXIII. 19.

France rendaient malaisé le choix de représailles à son égard. (1) Mais il y avait plus. Jamais les Suisses n'avaient apporté autant de répugnance à souscrire à une requête de leur allié français. (2) Ils ne l'avaient fait qu'à leur corps défendant, sous la pression d'un ensemble de circonstances, peut-être unique au cours des vingt dernières années. N'était-il pas à redouter dès lors que les foyers d'opposition, demeurés vivaces à Berne et à Lucerne, ne s'étendissent sous peu à d'autres cantons et que l'œuvre méritoire, encore incomplète, accomplie par Puysieux, au prix de si grands efforts, (3) ne s'effondrât au premier prétexte que trouveraient les Confédérés de se dédire de leurs engagements ? (4)

Rapports entre les cantons évangéliques et la France. — Les réfugiés. — La Closure, résident royal à Genève. — Sa mission. — Ses rapports avec Puysieux. — Attitude des autorités genevoises. — Exode des religionnaires piémontais. — Le gouvernement de Berne met peu d'empressement à les recevoir. — Inquiétude générale. — Entrevue des députés de Genève avec le duc de Savoie.

V. Les péripéties diverses du différend des deux soldes et de celui des griefs avaient passionné beaucoup moins l'opinion chez les protestants, les Bernois exceptés, que chez les catholiques, pour qui le service mercenaire constituait le plus clair profit des alliances avec l'étranger. En revanche, la solution laborieuse à quoi venait d'aboutir cette controverse franco-suisse, n'améliorait en rien les rapports confessionnels de la cour de Paris avec les gouvernements des cités évangéliques. On a dit ailleurs combien lourds avaient été à ces derniers les sacrifices financiers que leur imposait la présence sur leur sol de « religionnaires » huguenots et piémontais, qui avaient été chassés par des persécutions, ou qui s'étaient exilés volontairement à seule fin de prévenir le déchaînement de poursuites. A l'époque du départ de Genève du résident royal Iberville, soit le 20 janvier 1698, cette cité continuait à servir de refuge temporaire à de nombreux exilés, que la crainte d'attirer des représailles à leurs hôtes engageait assez vite à gagner la Suisse, d'où la plupart ne tardaient pas à franchir le Rhin. (5) L'arrivée au pied du Salève, le

(1) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 10 janvier; *au roi.* Soleure, 7 février; *à Barbezieux.* Soleure, 10 février; *à Stoppa.* Soleure, 12 février, 14 mars 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 16, 44; CXXV. 72; CXIV. 413, 425vo. — *Le roi à Puysieux.* Meudon, 15 avril 1700. *Ibid.* CXIII. 338.

(2) *Puysieux à Barbezieux.* Soleure, 10 février 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 72.

(3) *Villars à Torcy.* Vienne, 13 janvier 1700. Aff. Etr. Autriche. LXXIII. 168.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 1er mai; *à Pontchartrain.* Soleure, 10 mai 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 150; CXXV. 199.

(5) *Arcillon à Mgr [l'avoyer de Berne].* Bâle, 24 mars/3 avril 1697. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *E.* 132. — *Zürich an Bern.* 5./15. Februar 1698. *Ibid.* Piedmontbuch *E.* 141. — *Bern an seine Ehrengesandten in Baden.* 23. November 1698. *Ibid.* Instrukt. Buch *Y.* 48. — *Des Alleurs à Puysieux.* Berlin, 10 janvier 1699. Aff. Etr. Brandebourg. XXXVII.

26 mai,(1) de Pierre Cadiot de ***La Closure,*** désigné pour y représenter dorénavant le roi Très-Chrétien, ne contribua pas à ramener la confiance chez les tenants suisses de la petite république. Ce « jeune homme », (2) fils d'un médecin du Périgord, (3) protégé du cardinal d'Estrées, (4) naguère employé à Mayence, à Strasbourg, à Florence et, en dernier lieu, à Rijswick pendant les conférences de la paix, (5) se voyait chargé d'une tâche ingrate, à l'accomplissement de laquelle rien ne l'avait préparé. On lui assignait, en effet, pour mission de surveiller « les nouveaux convertis et les religionnaires » au siège de sa résidence, d'épier leurs actes et leurs paroles, (6) de concerter avec le commandant du fort de l'Ecluse des mesures, presque toujours inefficaces au reste, (7) pour arrêter l'exode des huguenots vers le Léman ou leur retour clandestin de Suisse en France, s'agît-il même de femmes venues à Genève pour y « faire leurs couches », (8) de châtier les paysans qui leur servaient de guides, (9) de travailler à la répression du billonnage des vieilles espèces, (10) d'assister enfin aux sermons dans l'église de Saint-Pierre et « de ne rien passer aux prédicateurs ». (11)

Soumis, pour les choses de la politique, aux directions de l'ambassadeur en Suisse, lequel se trouvait aussi accrédité auprès des autorités de la seigneurie, le nouveau résident n'était pas homme à chercher à s'émanciper d'une tutelle qui facilitait et fortifiait ses démarches. A la différence de son prédécesseur, il n'encourut pas de blâme de la cour pour avoir méconnu le caractère limitatif de ses instructions. (12) Ce fut donc en plein accord avec

---

(1) *La Closure à Torcy.* Genève, 28 mai 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 15. — *Le roi à Genève.* Versailles, 1er mai 1698. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3974.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11 juin 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Genève à Berne.* 14/21 juin 1698. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI.

(2) „Je suis un jeune homme qui commence." *La Closure à Puysieux.* Genève, 30 mai 1698. Aff. Etr. Genève. XIX. 10.

(3) Louis Cadiot de La Closure, médecin à Aubeterre. *cf.* Bulletin historique du Périgord, t. XXVII, p. 457; Victor Cousin. **Fragments de philosophie cartésienne,** Paris, 1845, p. 433—438.

(4) *La Closure à Puysieux.* Genève, 30 mai 1698. Aff. Etr. Genève. XIX. 10.

(5) *Ordonnance de 1500 livres de gratification au Sr de La Closure, envoyé résident à Genève, pour les services qu'il a rendus en Hollande.* Versailles, 27 février 1698. Aff. Etr. Genève. XVIII. 104. — *Mémoire pour servir d'instruction au Sr de La Closure, résident pour le roy, à Genève.* Versailles, 1er mai 1698. *Ibid.* XX. 1. — Aff. Etr. Hollande. CLXXIV. — Sordet. Histoire des résidents français à Genève, Genève-Paris, 1854, p. 41.

(6) *La Closure à Puysieux.* Genève, 13 juin 1698. Aff. Etr. Genève. XIX. 16. — *La Closure au roi.* Genève, 16 juillet 1698. *Ibid.* XX. 48.

(7) *La Closure au roi.* Genève, 8 et 17 septembre 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 92, 99.

(8) *Le roi à La Closure.* Fontainebleau, 15 octobre 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 114. — *La Closure à Torcy.* Genève, 28 mai 1698. loc. cit.

(9) *Ibid.* — *La Closure au roi.* Genève, 16 juillet, 13 août, 29 octobre et 19 novembre 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 48, 69, 125, 139.

(10) *Pontchartrain à La Closure.* Versailles, 29 septembre; Fontainebleau, 28 octobre, 10 novembre 1698. Aff. Etr. Genève. VII suppt. 41, 45, 48. — *La Closure à Torcy.* Genève, 14 octobre 1699. *Ibid.* XXI. 74. — *La Closure au roi.* Genève, 22 octobre 1698. *Ibid.* XX. 121.

(11) *Mémoire pour servir d'instruction au Sr de La Closure, résident pour le roy, à Genève.* Versailles, 1er mai 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 1. — „J'use en cela de toute la douceur possible, mais je ne leur passe rien" *La Closure à Torcy.* Genève, 17 août 1698. *Ibid.* XX. 75.

(12) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Baden, 19 juillet 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secretè Brieven. 7373.

Puysieux, après s'être attaché durant un temps à ne point mêler le nom de son maître au différend surgi entre le duc de Savoie et la seigneurie au sujet de la possession d'un « chemin au delà de la rivière d'Arve », qu'il crut devoir insinuer aux « syndics et conseils » que l'on était prêt à Paris à agir en leur faveur à Turin.(1) Cette offre était tentante, certes. Toujours prudentes, les autorités genevoises évitèrent néanmoins de l'accepter, dans la crainte de donner barre sur eux au roi Très-Chrétien et de lui fournir un prétexte de s'immiscer plus avant dans leurs affaires particulières,(2) qu'il s'agît de l'incessante cabale dirigée contre la famille Pictet par les « zélateurs » de la faction du conseiller Trembley,(3) « atrabilaire de beaucoup d'esprit », ou du complot avorté du Sr Gallatin, condamné à la réclusion perpétuelle pour tentative de « bouleversement de l'ordre établi ».(4) Louis XIV, au reste, eût sans doute échoué dans son dessein d'apaiser cette querelle. La capture d'un magistrat genevois en terrain contesté et son transfert dans les prisons ducales,(5) en dépit des fréquentes intercessions zurico-bernoises, dénotaient chez Victor-Amédée l'intention de pousser à bout la partie adverse, de l'acculer, si possible, à la nécessité de lui racheter à très haut prix ses prétentions sur « Saint-Victor et Chapitre » et de la contraindre à entamer avec lui à Turin des négociations, dont l'insuccès total ou partiel était d'ores et déjà prévu.(6)

---

(1) *La Closure à Torcy.* Genève, 21 janvier 1699 et 12 mars 1700. Aff. Etr. Genève. XX. 174; XXI. 133. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 12 et 19 juillet; Zurich, 20 décembre 1698, 17 janvier et 13/23 août 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373; 7374.* — *Le roi à La Closure.* Versailles, 26 janvier 1699. *Ibid.* XX. 173. — *La Closure au roi.* Genève, 4 et 11 février 1699 et 28 juin 1700. XX. 182, 186; XXI. 160. — *Zürich an Bern.* 7. Oktober 1699. St-Arch. Bern. Genfbuch. XVI. 93. — Mercure historique et politique, La Haye, 1699, XXVII, 393. — Imhof, Neu eröffneter historischer Bildersaal, Sechster Theil, Nürnberg, 1725, p. 155.

(2) *La Closure à Puysieux.* Genève, 30 mai 1698, 4 février et 4 mars 1699. Aff. Etr. Genève. XIX. 10, 182, 204.

(3) *La Closure au roi.* Genève, 14 janvier 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 169.

(4) *La Closure au roi.* Genève, 10 et 26 novembre, 31 décembre 1698 et 14 janvier 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 134, 145, 163, 169. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 12, 15 et 22 novembre 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — „Van de dry gevangene Complicen is d'eerste gecondemneert in een amende van 300 Ryx dalder, en een eewig bannissement..." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 3 janvier 1699. *Ibid.* — Mercure historique et politique, XXVI, 53.

(5) *Genève à Berne.* 6/16 février 1699. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI.

(6) *Genève au duc de Savoie.* 20/30 septembre 1697 (mission de De La Rive et Pictet à Chambéry); 19/29 septembre 1698 (mission de Du Pan et De Normandie à Turin). Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI. — *Genève à Berne.* 21, 28 septembre et 5 octobre 1697, 16/26 septembre 1698, 27 décembre 1698/6 janvier 1699, 6/16 février, 20 juin 1699. *Ibid.* Cop. Lettres du Conseil. LXI — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 octobre 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *La Closure au roi.* Genève, 25 mars, 24 juillet, 14 et 21 août, 14 et 21 septembre 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 213; XXI. 30, 40, 45, 57, 62. — *Mémoire sur les difficultés de Genève avec la Savoie.* 1699; *Berne à Genève.* 7/17 août 1699; *Information au sujet d'un attentat commis par les gardes de Savoie sur le chemin des Vernets.* 15 décembre 1699. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nos *3996, 3997.* — *Zürich an Bern.* 19./29. August 1699. St-Arch. Bern. Genfbuch. XVI. 85. — „Mrs les députez de Genève m'ont dit qu'ils avoient obtenu tout ce qu'ils avoient demandé, à la réserve d'un article qui regarde une chapelle qu'un particulier a fait bâtir dans la terre de Saint-Victor et Chapitre, qui est de la souveraineté de S. A. R." *Wray (secrétaire de Briord) à Torcy.* Turin, 19 et 26 décembre 1699. Aff. Etr. Turin. CI. 258. — Mercure historique et politique, La Haye, 1699, XXVII, 513. — St-Arch. Bern. Genfbuch. XVI. 37.

Durant les premières semaines de sa mission sur les bords du Léman, La Closure, par son attitude assez conforme à celle observée naguère par Iberville, ne calma certes pas les appréhensions latentes des magistrats des cités évangéliques; mais il ne leur en donna pas de nouvelles. (1) Le travail souterrain auquel il se livrait pour découvrir, par le moyen d'espions, les menées ourdies dans la maison du marquis d'Arzeliers, véritable « bureau d'adresse » de tous les « nouveaux convertis », (2) la ténacité qu'il déployait à rechercher les refuges successifs du ministre Brizon et à les signaler à Lamoignon de Basville ne laissaient guère de traces que dans ses dépêches à la cour ou à Puysieux. (3) Les yeux des Genevois et ceux de leurs protecteurs suisses commencèrent à se dessiller, en juin. « Quelques marchands françois, retirez et establis en cette ville à cause de la religion, ... parmy eux qui passent pour gens sages, » demandèrent au résident de faciliter leur rentrée dans le royaume pour de brefs voyages d'affaires. Il leur fut répondu que la tolérance dont ils avaient joui jusqu'alors étant supprimée, le roi les ferait arrêter sans pitié, s'ils étaient rencontrés en deçà des frontières de ses Etats. (4) Ce fut bien pis, peu après, quand la nouvelle parvint à Genève, à Berne et à Zurich que, sur les instances de Louis XIV, instances auxquelles il n'allait pas tarder d'ailleurs à se soustraire, (5) Victor-Amédée, duc de Savoie, venait de promulguer un édit d'expulsion contre près de trois mille « religionnaires » de toute origine, réfugiés dans les hautes vallées du Piémont. (6) Commencé en août, l'exode de ces malheureux vers la

(1) „Le résident nouveau que nous avons n'a pas tant de pénétration, ny tant d'esprit que le précédent, mais il est plus bigot.“ *Arzeliers à Blathwayt.* Genève, 5 août (n. s.) 1698. British Museum. Add. Mss. *9742.* — *La Closure au roi.* Genève, 13 août et 3 septembre 1698. loc. cit.; *à Torcy.* Genève, 8 octobre 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 110.

(2) *La Closure à Torcy.* Genève, 4 juin 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 19. — *Herwarth à Manchester.* Berne, 8 avril (n. s.) 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. IX.

(3) *La Closure au roi.* Genève, 13 août et 15 octobre 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 69, 117.

(4) *La Closure à Torcy.* Genève, 18 juin 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 30. — *Le roi à La Closure.* Versailles, 25 juin 1698. *Ibid.* XX. 33. — *La Closure au roi.* Genève, 9 juillet 1698. *Ibid.* XX. 44. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 5 août 1698. *Ibid.* XIX. 34.

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19 février/1er mars 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Erizzo al Senato.* Parigi, 11 aprile (1a); Fontainebleau, 17 ottobre (2da) 1698. Frari. Francia. CXCI. 375—376, 430. — *La Closure au roi.* Genève, 1er octobre 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 105. — Carutti, Storia della corte di Vittorio-Amadeo, II, 160.

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 4 juin, 2 août, 27 septembre et 13 décembre 1698; Francfort, 12 juillet 1699. loc. cit. — *Edit rendu par le duc de Savoie contre ses sujets des Vallées du Piémont.* Turin, 1er juillet 1698. Mercure historique et politique, XXV, 139. — *Le roi à La Closure.* Versailles, 9 juillet 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 43. — *Genève à Berne.* 9/19 août 1698. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E.* 158. — *La Closure au roi.* Genève, 20 août et 15 octobre 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 79, 117. — *Arzeliers à Blathwayt.* 13/23 septembre 1698. British Museum. Addit. Mss. *9745.* — *Erizzo al Senato.* Fontainebleau, 17 ottobre 1698 (2da). Frari. Francia. CXCI. 430. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 30 octobre 1698. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min XXXI. — *Memoriale der evangel. Orten an die Herrn Abgesandten in der Eydtgnossenschafft, Herrn Valkenier und Herward.* Weinmonat 1698. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *E.* 212. — „Les cantons suisses protestants délibèrent sur les moyens de faire subsister les protestants français des vallées du Piémont jusqu'au printemps prochain, qu'ils partiront pour aller s'établir ailleurs.“ *Nouvelles de Strasbourg.* 19 janvier 1699. Gazette de France, *1699,* p. 59.

Suisse se continua en septembre.(1) Ce mois-là, quatre cents d'entre eux, sous la conduite de leur ministre, Henri Arnaud, atteignirent Genève, d'où ils furent aussitôt dirigés par la voie du lac vers Morges.(2) Par malheur pour eux, il devenait de plus en plus malaisé de les héberger dans la Suisse occidentale.(3) De surcroît, le gouvernement de Berne ne semblait pas disposé à les accueillir aussi favorablement que naguère.(4) La présence sur son sol d'étrangers, aptes pour la plupart à exercer avec succès tous les métiers, menaçait de ruiner l'industrie du cardage des laines, à laquelle, initiés par les huguenots, s'adonnaient depuis peu et sous ses auspices, certains de ses sujets.(5) Sans l'intervention réitérée du Consistoire français, qu'appuyaient par leurs démarches concomitantes les autorités des cantons protestants,(6) sans la difficulté éprouvée

(1) *Arzeliers à Blathwayt.* Genève, 5 août 1698. loc. cit. — *La Closure au roi.* Genève, 20 août 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 79 — *Genève à Berne.* 9/19 septembre 1698. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *E.* 191. — St-Arch. Basel. Rathsbuch *L* (1698—1699), p. 118vo (Samstag, 13/23. April), p. 123vo (12. August 1698).

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 et 23 août, 6, 13, 20 et 29 septembre 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Genève à Berne.* 30 août/9 septembre, 6/16 septembre 1698. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *E.* 158, . — „Le ministre Arnaud arriva icy mardi passé et, le lendemain, la première brigade de nos réfugiés des vallées, au nombre d'environ quatre cents... femmes, filles et petits enfants.“ *Arzeliers à Blathwayt.* Genève. 2/12 septembre 1698. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — *La Closure au roi.* Genève, 10 et 17 septembre 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 97, 99. — „La dernière troupe des réfugiés chassés des vallées arriva samedi: suivant le roolle qu'on en a tenu icy, il y en a deux mille sept cents soixante, hommes, femmes, enfants, petits ou grands, presque tous laboureurs et propres à faire une bonne colonie... Messrs de Genève en ont usé avec toute la charité et l'humanité possible.“ *Arzeliers à Blathwayt.* Genève, 13/23 septembre 1698. loc. cit. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXX (1698—1699), p. 202 (15. Oktober 1698).

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 6, 20 et 27 septembre, 11 octobre 1698. loc. cit. — *Les Quatre Ministraux de Neuchâtel à Berne.* 3/13 octobre 1698, 18/28 février 1699. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *E.* 230, 299. — *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 4/14 octobre 1698, 29 mai/8 juin 1699. *Ibid.* Piedmontbuch *E.* 234; *F.* 96. — „Men geeft haar daarby duydelyk te verstaan, dat sy niet langer, als desen Winter staat te maaken hebben, van hier te blyven. Dit Canton logeert sy alle in publyke gebouen van dese Stad en van d'onderhoorige steeden, om also den burger en Landman te verschoonen...“ *Valkenier aux Etats Généraux.* Zurich, 4 octobre 1698 loc. cit. — *Genève à Berne.* 20/30 octobre 1698, 24 février/6 mars 1699. *Ibid.* Piedmontbuch *E.* 240, 301. — Eidg. Absch. VI2 *A*, 734 *k*, 738—739 *a* (Aarau, 26. September 1698). — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 142 (6/16 février 1699)

(4) „Men vreest hier de Gerefugieerdens uyt de Valeyen van Piemont eerder op den hals te hebben, als men licht mochte meenen.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 9 août 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 4 octobre 1698, 3, 17 et 24 janvier 1699. loc. cit. — *Brevet adressé aux directeurs des François réfugiez à Berne* (signé par mes dits Seigneurs, G. Stettler, secrétaire), *ordonnant qu'au printemps prochain les réfugiez françois et piémontais évacueront les terres du canton.* Berne, 2 janvier 1699. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. State Papers. XLIX (1689—1718). — „Op dese dry Memorien delibereerende hebben Bern, Basel, Schafhuysen en St-Gallen verklaart onmogelyk te zyn, dat sy by dese swaare tyden de Gerefugieerdens langer souden konnen houden.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 24 janvier 1699; en annexe à cette lettre: *Supplique adressée aux Cantons évangéliques par les Directeurs des François réfugiez à Berne.* Aarau, 9 janvier 1699. *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7 février; Francfort, 3 mai 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.*

(5) *La Closure au roi.* Genève, 25 juin, 30 juillet, 6 août et 17 décembre 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 34, 58, 63, 156. — Eidg. Absch. VI2 *A*, 765 *g*.

(6) *La Closure au roi.* Genève, 6 août 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 63. — „Aujourd'hui partent de Berne pour les cours estrangères les deux gentilshommes chargés d'y ménager quelque establissement pour leurs frères réfugiés en Suisse. Ils n'arriveront à rien, mais cela satisfera le peuple.“ *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 9/19 août 1698. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — *La Closure à Puysieux.* Genève, 12 août 1698. Aff. Etr. Genève. XIX. 38. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 27 novembre

par ces derniers à se procurer auprès du monarque français des sauf-conduits qui eussent permis aux « religionnaires » de s'embarquer sur le Rhin et de gagner la Hollande, la Hesse, le Wurtemberg ou le Brandebourg, dont l'Electeur comptait sur eux « pour peupler ses Etats », leur séjour sur terre bernoise eût été des plus brefs. (1)

Aussi bien, en présence des événements qui se déroulaient aux portes de leur ville, les syndics et conseils de Genève étaient tenus de redoubler de prudence. L'inquiétude perçait partout à cette heure. Elle régnait parmi les protestants d'Helvétie, désagréablement surpris de constater que les Français ne se hâtaient ni d'évacuer Brisach, (2) ni « d'oster l'exercice du culte catholique estably à Montbéliard pendant la guerre », (3) et convaincus, d'autre part, en dépit des dénégations de Puysieux et de La Closure, (4) de la conclusion d'une convention secrète franco-piémontaise, aux termes de laquelle le duc ferait abandon de ses Etats au roi et prendrait possession du Milanais, « de

---

1698. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI. — *Mémoire de la manière de laquelle se pourra faire la distribution des sommes provenant des collectes charitables faites en Angleterre.* 16/26 septembre 1699. British Museum. Addit. Mss. *9742*.

(1) *La Closure à Puysieux.* Genève, 13 juin 1698. Aff. Etr. Genève. XIX. 16. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 9 août, 18 octobre et 20 décembre 1698, 17 janvier, 7 et 25 février 1699; Stuttgart, 10 avril 1699; Francfort, 19 avril 1699; Darmstadt, 27 avril, 3 et 10 mai 1699; Francfort, 16 juillet 1699. Rijksarchief La Haye St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373, 7374*. — „Les Suisses me paroissent trop bons chrestiens pour n'assister pas encore ces pauvres gens, ainsy qu'ils ont faict jusques icy." *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 9/19 août 1698. loc. cit. — *Les cantons protestants à Puysieux.* 3 septembre 1698. Aff Etr. Suisse. CX. 233. — *Puysieux au roi.* Soleure, 13 septembre 1698 et 24 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 125vo; CXVI. 58. — *Projet des articles que les Vaudois demandent très humblement à S. A. S. (de Wurtemberg) dans le désir qu'ils ont de s'établir dans ses Estats.* 1699. Annexe à la lettre citée de *Valkenier* du 10 avril. — *Le baron van Wassenaer aux Etats-Généraux.* Berlin, 1er/11 août 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Brandenburg. Secrete Brieven. *9259*. — *Estienne Muret, capitaine et syndic et Jean Talmon, au nom des pauvres familles vaudoises de la vallée de Pairouse, aux Etats-Généraux des Provinces-Unies.* Weinheim au Palatinat. 2/12 septembre 1699. Rijksarchief La Haye. loc. cit. — *J.-J. Hamel Bruyninx aux Etats-Généraux.* Berlin, 14/24 octobre 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Brandenburg. Secrete Brieven. *9259*. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXX (1698—1699). p. 93, 125, 129. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLII, p. 485 (24 septembre/1 octobre 1698). — Eidg. Absch. VI² *A*, 736—737 *a* (Aarau, 5 septembre 1698); 763—764 *a* (Aarau, 19—25 janvier 1699); 778 *a* (Aarau, 21—29 avril 1699); 831 (Brugg, 1er novembre 1699); 844 *d* (Aarau, 20—24 avril 1700).

(2) „... en by aldien de Fransen aan derselver demolitie niet beeter arbeyden, als sy tot nochtoe gedaan hebben, so staat Brisac so haast noch nit geevacueert te werden." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 23 août 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373*. — *Villars au roi.* Vienne, 27 août 1698 et 18 novembre 1699. Aff. Etr. Autriche. LXIX. 100; LXXIII. 76. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 1 octobre 1698 et 4 mars 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373, 7374*. — „Tardano ancora Francesi a render Brisach." *Erizzo al Senato.* Fontainebleau, 31 ottobre 1698 (2da). Frari. Francia. CXCI. nº 431. — *Villars à Torcy.* Vienne, 12 et 29 novembre 1698. Aff. Etr. Autriche. LXIX. 242, 262. — *Le roi à Tallard.* Versailles, 30 janvier 1699. Aff. Etr. Angleterre. CLXXIX. 121. — *Tallard au roi.* Londres, 10 février 1699. *Ibid.* CLXXIX. 199. — *Mémoire du roy pour le Sr de Bonrepaus, retournant en Hollande en qualité d'ambassadeur extradordre de Sa Mté.* 26 mars 1699. Aff. Etr. Hollande. CLXXXIV. 11. — *Lettre de Valkenier.* s. d. (Neuchâtel, 1699). *Ibid.* CLXXXV. 7. — *Briord au roi.* Turin, 11 avril 1699. Aff. Etr. Turin. CI. 14. — *Le roi à Villars.* Marly, 20 mai 1699. Aff. Etr. Autriche. LXXI. 272. — *Jersey to Manchester* (Earl of Whitehall), 24 août 1699. *Cf.* Cole, Memoirs, etc. p. 41. — *Manchester to Jersey.* Paris, 9 et 31 décembre 1699, 10 avril 1700. *Ibid.* p. 83, 90, 117.

(3) *Rousseau de Chamoy à Puysieux.* Ratisbonne, 4 décembre 1698. Aff. Etr. Allemagne. CCCXXX. 401.

(4) „Si on croît le résident que la France a ici, cette couronne ne s'intéresse pas pour Mr de Savoye." *Arzeliers à Blathwayt.* Genève, 20/30 juin 1699. British Museum. Addit. Mss. *9742*.

beaucoup plus exposé que devant». (1) Cette inquiétude existait à Paris, où l'attitude de Victor-Amédée, recevant en Engadine, (2) comme au cours des deux années précédentes, des visites suspectes, dont l'ambassadeur français Briord épiait les allées et venues, donnait l'impression d'une reprise détournée des conférences de Lindau de l'année 1690. (3) Elle persistait enfin à Genève, en butte aux entreprises agressives de ce même duc de Savoie, (4) entreprises qu'encourageaient à coup sûr des paroles menaçantes échappées à l'évêque d'Annecy, lors de la visite de son diocèse. (5) Le malaise augmenta dans la région du Léman, lorsque les nouvelles de la santé du roi Catholique devenant plus mauvaises, le souverain du Piémont crut devoir abréger la durée de sa troisième cure à Saint-Moritz et regagner ses Etats. (6) Son itinéraire l'ayant

---

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 21 mai et 2 juillet 1698. Rijksarchief La Haye. loc. cit. — „Par la paix particulière entre le roy de France et le duc de Savoye, le Milanois se trouve beaucoup plus exposé que devant.“ *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 6/16 août 1698. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — „...By wiens overlyden men seekerlyk een groote revolutie te gemoet sag, niet twyffelende of het Milanees stond alsdan voor de Keyserse, Franse, Savoyse en andere waapenen voort een Theater van den Oorlog te werden.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 4 octobre 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Arzeliers à Blathwayt.* Genève, 7/17 octobre 1698. British Museum. Addit. Mss. *9742.*

(2) „Binnen 2. a 3. dagen word de Heer Hertog van Savoyen by de Grisons tot St. Maurits verwacht... Dat Syne Koninklyke Hoogheyt van resolutie verandert is, om gelyk onlangs gedacht is, de Wateren tot Pfeffers, liggende op de frontieren tussen de Switsers en Grisons, te gebruyken, wil men dat door seekere conduiten van den Prins van Vaudemont soude veroorsaakt zyn.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 26 juillet 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(3) „Non è facile a comprendersi, da qual raggione persuaso il duca di Savoia doni frequenti motivi di gelosia e di disgusto alla Francia.“ *Erizzo al Senato.* Parigi, 11 aprile 1698 (1a). Frari. Francia. CXCI. 375—376. — „Il duca di Savoia insegna a Principi che, per farsi stimar dalla Francia, bisogna sostenere con vigore i suoi dritti.“ *Del medesimo al medesimo.* Parigi, 16 maggio 1698 (1a). *Ibid.* CXCI. 385—386. — *Extrait d'une lettre de Valkenier.* 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 204vo. — „J'ay fait savoir à Mr le duc de Savoye que j'avois ordre de le suivre partout où il iroit, quand cela luy seroit agréable.“ *Briord au roi.* Turin, 5 juillet 1698. Aff. Etr. Piémont. C. 99. — *Du même au même.* Turin, 19 juillet; St-Moritz, 30 juillet 1698. *Ibid.* C. 114, 120. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 19 et 26 juillet 1698; Zurich, 26 juillet, 9/19 août 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Nouvelles de Milan.* 27 juillet 1698 et 22 juillet 1699. Gazette de France, *1698*, p. 392; *1699*, p. 393. — „Il paroist que le duc songe à prendre de nouvelles liaisons avec l'Angleterre, l'empereur et les Etats-Généraux.“ *Le roi à Briord.* Marly, 7 août 1698. Aff. Etr. Piémont. C. 131. — „Mr le duc de Savoye s'est extrêmement ennuyé à Saint-Maurice. Il a abrogé le temps de prendre les eaux.“ *Briord au roi.* Turin, 23 août 1698. *Ibid.* C. 138. — *Nouvelles de Turin.* 30 août 1698. Gazette de France, *1698*, p. 429. — *Le roi à Briord.* Marly, 23 juillet 1699. Aff. Etr. Turin. CI. 117. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 5 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVIII. 55. — *Puysieux à Vauban.* Soleure, 5 août 1699. *Ibid.* CXX. 520. — Theatrum Europaeum, XV, 507.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Francfort, 10 mai 1699. Rijksarchief La Haye. loc. cit. — „Le Conseil de Genève est résolu à ne céder pas un pouce de terre ni aucun de leurs privilèges [au duc de Savoye].“ *Arzeliers à Blathwayt.* Genève, 25 août/2 septembre 1699. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A*, 764 *e* (Aarau, 19—25 janvier 1699); 806 *p* (Baden, juillet—août 1699); 812 *c* (Aarau, 9 septembre 1699). — Mercure historique et politique, La Haye, 1699, XXVII, 268.

(5) *Extrait de plusieurs nouvelles de chés le Sr d'Herwarth.* 3 septembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXI. 4. — *Wray à Torcy.* 2, 9 et 23 janvier 1700. Aff. Etr. Turin. CI. 266, 276, 283. — *Wray à Puysieux.* Turin, 9 janvier 1700. *Ibid.* CV. 14. — *Le Mis de Saint-Thomas à Genève.* Turin, 23 avril 1700. *Ibid.* CV. 42.

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 23 août 1698; Francfort, 6/16 août 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373, 7374.* — *Briord au roi.* Turin, 23 août; Lyon, 30 septembre 1698. Aff. Etr. Turin. C. 138, 170. — *Le roi à Briord.* Compiègne, 2 septembre 1698. *Ibid.* C. 148. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 11 août 1699. Aff. Etr. Genève. XIX. 158.

conduit dans le voisinage du Salève, les syndics et conseils, avisés de son approche, firent tirer en son honneur des salves d'artillerie et lui dépêchèrent des députés à Saint-Julien. La Closure s'y rendit de son côté. (1) Cette double démarche eut du moins un résultat précis, sinon satisfaisant. Elle permit au résident de faire part, à bon escient, à son maître de ses doutes, partagés par plusieurs de ses collègues, quant à la sincérité du duc dans les négociations qui avaient précédé et accompagné l'expulsion de ses sujets des vallées vaudoises. (2) Elle fournit, de plus, aux autorités de Genève l'occasion de mettre en balance la réception hautaine faite à leurs représentants par le prince piémontais et la bienveillance de l'accueil réservé à leurs envoyés à Paris l'année précédente. (3)

Rapports entre Berne et la France. — Politique agressive de l'empereur à l'égard des Ligues, notamment de Zurich et de Schaffhouse. — Louis XIV défend les intérêts suisses contre Vienne. — Défiance persistante à l'endroit de la France. — Attitude favorable de Zurich. — Hostilité de Berne. — Représailles et menaces du Louvre. — Berne adhère à la convention des deux soldes (avril 1700). — Extrême satisfaction du roi de France.

VI. L'amélioration constatée, lors du départ d'Amelot, dans les relations de la république de Berne avec la couronne de France ne paraissait pas avoir eu de lendemain. Salué avec déférence sur les terres de Bâle et de Soleure, au cours de son premier et de son second voyage d'Huningue aux «Cordeliers», Puysieux n'avait été l'objet de prévenances d'aucune sorte sur le sol bernois. Le passage de ses équipages à Aarau s'y était produit au milieu de l'indifférence générale des populations. (4) Six mois plus tard, à dire vrai, ces mêmes populations et leurs magistrats semblaient être venus à résipiscence. L'ambassadeur, s'étant décidé à passer une nuit dans cette ville, il y avait été

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 23 août, 4 et 25 octobre 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Arzeliers à Blathwayt.* Genève, 20/30 septembre 1698. loc. cit. — *La Closure au roi.* Genève, 1er octobre 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 105. — „Volgens de brieven van Genève was Syne Koninklyke Hoogheyt, den 29. passato tot St. Julien ... aangekomen, alwaar men hem door gedeputeerdens hadde gecomplimenteert, en met eenige Liqueurs beneffens twee Forellen ofte Truyten, elk omtrent vyftig poond weegende beschonken." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 4 octobre 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(2) *Villars au roi.* Vienne, 17 décembre 1698. Aff. Etr. Autriche. LXIX. 334.

(3) *Arzeliers à Blathwayt.* Genève, 3 octobre (n. s.) 1698. loc. cit. — *contra: Briord à Puysieux.* Turin, 24 octobre 1699. Aff. Etr. Turin. CIII. 445. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11 et 25 octobre 1698; 28 février 1699. loc. cit.

(4) *Puysieux au roi.* Bade, 15 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 70.

complimenté en des termes dont la courtoisie ne laissait rien à désirer. (1) Toujours est-il que le souvenir des surprises fâcheuses qu'avait éprouvées Amelot dans ses négociations avec Berne, à l'heure où celles-ci paraissaient à la veille d'aboutir, devait l'inciter à se tenir sur ses gardes. (2)

En effet, aussi longtemps que les autorités du « Mittelland » n'auraient pas donné au roi Très-Chrétien des gages tangibles de leur volonté d'effacer le passé et consacré par des actes leurs fugitives et intermittentes avances à son ministre à Soleure, aucun rapprochement durable n'était à espérer. (3) De ces gages tangibles, certains semblaient, à première vue, pouvoir être concédés de suite, sans qu'il en coûtât beaucoup à l'amour-propre des maîtres du pays de Vaud. On insistait, en particulier, à Paris sur l'abolition immédiate de l'arrêté inique qui interdisait aux membres des Conseils, pour peu qu'ils eussent des fils ou des proches parents au service de la France, de prendre part aux discussions d'ordre militaire, alors que pareille défense n'existait pas au regard du service hollandais; (4) sur la permission à accorder aux officiers du régiment d'Erlach de compléter les effectifs de leurs enseignes, en enrôlant des recrues dans leur patrie; (5) sur l'opportunité de l'adhésion du plus puissant des cantons aux décisions de ses confédérés en ce qui concernait les « deux soldes et les griefs »; (6) sur l'abandon des travaux de la route du Lœtschberg, dont l'achèvement eût ouvert aux Impériaux, le cas échéant, l'accès de la Péninsule et rendu tributaires de la maison d'Autriche les Valaisans qui ne cessaient de donner à la France des preuves de leur attachement. (7)

Battue en brèche, de longue date déjà, dans l'entourage de Louis XIV, la politique qui consistait à ménager à tout prix les gouvernements des cités évangéliques avait-elle fait son temps? En réalité, ses partisans les plus con-

(1) *Puysieux au roi.* Bade, 4 décembre (2de): Soleure, 24 décembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXI. 181, 213.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 3 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 4. — „Je donnay hier à disner aux députés des premiers cantons. Ceux de Berne ne me parurent pas sans quelque inquiétude et on m'a asseuré d'ailleurs qu'ils estoient embarrassés.“ *Du même au même.* Bade, 11 juillet 1699. *Ibid.* CXII. 408. — „Pour ce qui regarde Messrs de Berne, il n'y a présentement qu'à songer à les empescher de faire plus mal, sans prétendre en tirer aucun bien présent.“ *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 17 avril 1700. *Ibid.* CXIV. 439vo.

(3) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 15 janvier 1699 et 8 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 136, 416. — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 6 mars 1699. *Ibid.* CXIV. 234vo.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 4 octobre 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7878. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 18 novembre 1698. Aff. Etr. Genève. XIX. 74. — *Manuel à Puysieux.* Berne, 1er juin 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 431. — *La Closure à Torcy.* Genève, 26 février 1700. Aff. Etr. Genève. XXI. 128. — *Puysieux à Barbezieux.* Soleure, 14 mars 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 102; *au roi.* Soleure, 17 avril et 26 juin 1700. *Ibid.* CXXI. 119; CXXII. 47.

(5) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 25 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 166.

(6) *La Closure à Puysieux.* Genève, 23 février 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 238; *à Torcy.* Genève, 26 février 1700. *Ibid.* XXI. 128.

(7) *Mémoire pour Mr Stoppa concernant les affaires de la république de Vallay.* 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 263. — *Puysieux au roi.* Soleure, 4 juin 1698. *Ibid.* CXII. 45. — *Amelot à Puysieux.* Paris, 22 juillet 1698. *Ibid.* CXV. 145.

vaincus ne pouvaient pas ne pas constater la médiocrité de ses résultats. (1) Tandis que l'empereur, en usant de la menace, « obtenait tout des Suisses », qui n'étaient pas ses alliés, ceux-ci, « mis au pied du mur » par les ministres du roi Très-Chrétien, à qui les liait un traité formel et dont ils recevaient de grosses pensions, n'étaient jamais à court d'arguments pour esquiver l'accomplissement de leurs engagements et marchander leur appui. (2) Au cours des derniers mois, les exemples abondaient de la constante « génuflexion » helvétique devant la *Hofburg*, dont les missives aux cantons, très montées de ton, semblaient bien plutôt adressées à des sujets qu'à des représentants d'un peuple libre. (3) « Il est certain que les Suisses n'aiment pas les Allemands, mais qu'ils les craignent », opinait avec quelque apparence de raison Puysieux, dans l'une de ses dépêches au roi. (4) Alors qu'à Paris on s'attachait à éviter tout ce qui eût pu servir de prétexte à contestation entre la France et ses clients d'Outre-Jura, à Vienne, en revanche, on s'ingéniait, semble-t-il, à grossir le moindre incident de frontières, comme s'il eût été indispensable aux intérêts des Habsbourg que les Suisses fussent sans cesse tenus en haleine sur la ligne du Rhin et dans la région du Vorarlberg par l'attitude comminatoire, voire agressive, des autorités autrichiennes.

Le *jus supremi dominii* prétendu par Léopold Ier sur tout le bassin du lac de Constance tendait à s'affirmer de plus en plus. (5) L'essai de renflouement d'une barque suisse, coulée en vue de Rheineck, fit « autant de tapage que la plus importante négociation de l'Europe ». (6) L'empereur menaça de recourir à la violence pour l'empêcher. (7) D'autres moyens restaient d'ailleurs à sa

---

(1) *Stoppa à Puysieux.* Paris, 4 et 23 avril 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 68, 76. — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 24 mai 1698. *Ibid.* CXIV. 13.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 1er août 1699 et 20 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXVIII. 48; CXXIV. 46. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 19 novembre 1699. *Ibid.* CXIII. 281. — *contra:* „'Tis remarquabel, dat over de Franse exaction, hoe enorm deselve ook mochten zyn, de Switsers sich noyt so sterk alarmeeren, als wanneer haar't minste van den Keyser ontmoet gelyk men tegenwoordig wel haast in't harnas soude raaken.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11 juin 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — „Darentegen kan men hier van Vrankryk alles met geduldige oogen aansien...“ *Du même aux mêmes.* Zurich, 20 décembre 1698. *Ibid.*

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 19 et 26 août et 30 octobre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 419, 460; CXIX. 12. — „L'empereur les traite en maroufles.“ *Vauban à Puysieux.* Fénestrelle, 22 août 1700. *Ibid.* CXXVI. 72.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 29 juillet 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVIII. 23.

(5) *La régence d'Innsbruck aux cantons coseigneurs de la Thurgovie.* Aff. Etr. Autriche. LXX. 157.

(6) *Puysieux au roi.* Soleure, 4 juillet et 6 août 1699 et 12 juin 1700; *à Torcy.* Bade, 11 juillet; Soleure, 1er août 1699; *Le roi à Puysieux.* Marly, 21 juillet et 27 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 403; CXIII. 230, 251; CXVII. 178; CXVIII. 46, 55; CXXII. 20. — *Vigier à Puysieux.* Bade, 4 octobre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 448. — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 12 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 465. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse...* [juin 1700]. loc. cit.

(7) *Ordre de l'empereur porté par un exprès sur les terres des louables cantons suisses, le 26 juin 1699.* Aff. Etr. Autriche. LXX. 158. — *Puysieux à Stoppa.* Bade. 24 juillet 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 315vo. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 5 août 1699. *Ibid.* CXIII. 237. — *La régence d'Innsbruck à Zurich et Lucerne.* 7 septembre 1699. Aff. Etr. Autriche. LXX. 200. — *Lettre adressée de Constance au bailli de la Thurgovie.* 15 septembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 598. — *Vigier à Puysieux.* Bade, 30 septembre et 1er octobre 1699. *Ibid.* CXX. 627, 661. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 822 *d*, 824, 825.

disposition pour réduire à merci les Suisses, dès l'instant que ceux-ci semblaient lui tenir tête. L'interdiction d'exportation des céréales d'Allemagne en Helvétie en était un. Il s'en servit avec succès durant le deuxième semestre de l'année 1699. Le blocus devint si strict sur la ligne du Rhin entre Bâle et Constance (1) que, sans la gracieuse assistance du roi Très-Chrétien, qui consentit à leur fournir des céréales tirées des Trois-Evêchés, les cantons orientaux eussent ressenti les atteintes de la famine. (2) Le relèvement des droits de péages à l'entrée des terres de l'Empire était une autre arme. (3) Mais, en pareille matière, il convenait d'évoluer avec une extrême circonspection, afin de ne pas remettre en question les avantages qu'une politique douanière, dont la souplesse faisait l'admiration du monarque français et de ses ministres, assurait à la cour de Vienne. (4) Contrairement, en effet, aux engagements pris ou renouvelés par lui envers ses alliés des petits cantons, le 30 mars 1634, et malgré les réclamations réitérées de ceux-ci, (5) l'Escurial favorisait le transit par le Splugen, et non point par le Gothard, des marchandises acheminées d'Italie vers l'Allemagne. (6) Partant, déjà atteint ensuite de l'application maladroite de mesures fiscales, le commerce franco-helvétique l'était en plus du fait que les itinéraires de transit suivis à cette heure, détournaient de l'Alsace les produits manufacturés aux Ligues ou dans la Péninsule. (7) Il menaçait de

---

(1) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 2 septembre 1699. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI. — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 20 septembre et 2 octobre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 353vo, 355. — *Pontchartrain à Puysieux.* Versailles, 23 décembre 1699. *Ibid.* CXX. 758. — Eidg. Absch. VI² *A*, 798—799 *i*, 813 *h*.

(2) *Mémoire, pour envoyer au roy.* Soleure, janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 24. — *Puysieux au roi.* Soleure, 10 et 18 octobre et 18 novembre 1699. *Ibid.* CXIX. 23, 46; CXII. 550. — *Vigier à Puysieux.* Bade, 30 septembre 1699. *Ibid.* CXX. 627. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 5 novembre 1699. *Ibid.* CXIII. 280. — *An Zürich: Bern*, 13. November; *Basel*, 15. November; *Solothurn*, 27. November; *Glarus*, 27. November 1699. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225¹⁹. nos 10b, 10c, 12, 13. — *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 16 novembre, 12 et 16 décembre 1699. *Ibid.* Frankr. *A.* 225¹⁹. nos 8, 10, 10a. — *Mémoire sur l'achat de mille sacs de blé qu'il a plu au roy de permettre aux Cantons de faire enlever des terres de son obéissance dans les Trois Eveschez de Metz, Toul et Verdun.* Décembre 1699. *Ibid.* Frankr. *A.* 225¹⁹. no 14. — *An Zürich: Basel*, 17. Januar; *Luzern*, 30. Januar 1700. *Ibid.* Frankr. *A.* 225¹⁹. nos 22, 23. — *Puysieux à Zurich.* Soleure, 3 et 12 février 1700, *Ibid.* Frankr. *A.* 225¹⁹. nos 24, 28. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 24 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 60.

(3) *Baron à Puysieux.* Lucerne, 8 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 359. — *Relation de mon voyage (de Vigier) à Lucerne.* 11 mai 1699. *Ibid.* CXX. 383. — *Neveu au Corps helvétique.* Bremgarten, 22 mars 1700. *Ibid.* CXXV. 121. — *Lettre écrite de Zurich à Puysieux.* 26 mars 1700. *Ibid.* CXXV. 126. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 10 et 16 mai 1700. *Ibid.* CXXV. 199, 208. — Eidg. Absch. VI² *A*. 766 *k*. 782 (Bremgarten, 6 mai 1699), 845 *g* (Aarau, 20—24 avril 1700). — Mercure historique et politique, La Haye, 1699, XXVI, 635.

(4) *Nouvelles de Strasbourg.* 19 janvier 1699. Gazette de France, *1699*, p. 59. — „Je conviens avec vous qu'il n'y a rien de plus adroit [que la politique de la cour de Vienne à l'esgard de la Suisse]." *Pontchartrain à Puysieux.* Versailles, 23 décembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 758.

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 20 décembre 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(6) *Vaudemont al Canton de Lucerna.* Milan, 6 abril 1699. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. DCCCVI. 180. — *Baron à Puysieux.* Lucerne, 8 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 359. — „Mr le marquis de Saint-Thomas me vint voir avant-hier pour me parler sur cette nouvelle route que le commerce d'Italie prend par la Suisse... Il me dit que son maistre s'apercevoit avec douleur que toutes les choses qu'il demandoit luy estoient refusées." *Briord au roi.* Turin, 23 mai 1699. Aff. Etr. Turin. CI. 60. — Eidg. Absch. VI² *A*, 722 *e*, 760 *dd*, 810 *a* (Lucerne, 8 mars 1700), 868 *eeee*.

(7) *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 15 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 152.

l'être davantage encore, pour peu que fût pris en considération un projet de l'envoyé batave Valkenier tendant à simplifier la perception des droits de péages entre la Suisse et la Hollande, sur la voie du Rhin, (1) à supposer même que Strasbourg demeurât français. (2)

Résolu à conduire « en douceur » ses négociations douanières avec les Confédérés, l'empereur autorisait son représentant en Suisse, le baron Neveu, à se porter de sa personne dans les divers cantons et à tenter de persuader leurs magistrats de consentir bénévolement à entrer dans ses vues. (3) Mais, au moment de son décès, survenu à Bade, le 9 février 1701, le ministre impérial n'était point parvenu à triompher de la répugnance de ses hôtes à lui donner satisfaction sur ce point. (4)

La tâche de l'ambassadeur français était dès lors nettement tracée. Son maître s'en remettait à lui du soin d'ouvrir les yeux aux Suisses sur les dangers qu'eût présenté pour eux le succès de la manœuvre impériale, percée à jour désormais. (5) Aussi bien, dans ce même temps, les « ambitions territoriales » que manifestaient les Habsbourg devenaient plus inquiétantes. La prétention de l'empereur de « racheter » de Schaffhouse le comté de Nellenbourg, jadis engagé à ce canton, demeurait immuable. (6) Après un séjour infructueux de trois années à Vienne, l'ancien bourgmestre, Tobie Hollænder, s'apprêtait à regagner ses foyers, sans avoir réussi à aplanir ce différend. (7) Bien plus, la validité de la vente déjà ancienne de la terre de Ramsen à Zurich était remise en question. (8) Louis XIV, sur les instances de ce

(1) *Chamillart à Puysieux.* Versailles, 25 mars 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 107. — *Mémoire sur le commerce du Rhin et du Mein en Hollande.* 1700. *Ibid.* CXXV. 108. — *Mémoire touchant le trouble qu'apportent au commerce des Anglois et des Hollandois les commis de Sa Mté Imple établis sur les frontières de Suisse et d'Italie.* 1701. ap. Lamberty. op. cit. I. 446.

(2) *Bericht des zum König Wilhelm gesandten württembergischen Oberrats von Heespen an das schwäbische Kreisausschreibeamt.* London, 26. März 1697. *Cf.* A. Schulte, Markgraf Ludwig Wilhelm von Baden..., Heidelberg, 1901, t. II, p. 261.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 10 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 111.

(4) Eidg. Absch. VI² *A*, 858 *e*.

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 10 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 111.

(6) *Instruktion und Befelch ... an ... H. Emanuel von Grafenried und H. J. F. Willading, beid Vennern und Meiner Gn. H. Ehrengesandte auf die vorstehende allgem. Badische Jahrrechn. Zusammenkunft.* Bern, 22. Juni/2. July 1698. St-Arch. Bern. Instrukt. Buch *X* (1698), p. 793. — *Puysieux à Torcy.* Novembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 530. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* ... [juin 1700]. Aff. Etr. Suisse. Mémoires et Docts. XXII. — Theatrum Europaeum, XV, 628. — Mercure historique et politique, t. XXIV, 1698, p. 619. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXIX (1697 à 1698), p. 338 (Mittwoch, 9. März 1698).

(7) *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 16 mai et 6 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 208; Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 767; *à Barbezieux.* Soleure, 19 mai 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 219; *au roi.* Soleure, 5 juin 1700. *Ibid.* CXXII. 9.

(8) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 26 mai 1700. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Mémoire sur l'affaire de Ramsen, envoyé à Msgr le duc du Maine et à Mr de Barbezieux.* Mai 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 226. — „Continuando en Esguizaros el embiado Cesareo assi en la pretension de recuperar el señorio de Ransin (Ramsen), como en la exacion de extraordinarios datios, no se como al fin de la postre se acabará tan grande empeno.“ *Casati á Vaudemont.* Coira, 16 junio 1699. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Mémoire des griefs et des raisons que la régence des païs antérieurs d'Autriche à Insprug allègue à la ville de Stein pour prétendre le retrait de la Seigneurie de Ramsen, et des réponses que l'on y fait* (pour envoyer au roy : receu avec la dépesche de Mr de Puysieux du 31 juillet 1700). Aff. Etr. Autriche. LXX. 295.

canton,(1) confiait à son ministre à la Hofbourg, le marquis de Villars, la mission d'y défendre les intérêts du « Vorort », dont lui-même se faisait l'avocat auprès de l'envoyé impérial à Paris.(2) Encore que la paix eût été signée à Rijswyck, l'occasion semblait belle au roi d'inciter ses alliés suisses à déjouer les plans que formait contre eux la diplomatie autrichienne.(3) La crainte « révérencielle » que leur inspirait l'Empire, les aveuglait-elle au point de les laisser dans l'ignorance des dangers qui les menaçaient?(4) Ne comprenaient-ils pas que les revendications énoncées à l'endroit de Nellenbourg et de Ramsen étaient autant d'échelons vers la récupération de la Thurgovie et que, la maison de Habsbourg une fois réintégrée dans ses anciennes possessions, c'en serait fait de l'indépendance de la Suisse? Ne saisissaient-ils pas enfin que c'était « avec leur propre argent » que Léopold Ier comptait réaliser ces achats successifs?(5) Les armements de Zurich, sa volonté bien nettement exprimée de repousser la force par la force, avec l'assistance de ses alliés d'Helvétie, au premier rang desquels se signalaient les trois cantons-villes de l'ancienne croyance, suffirent à convaincre les ministres de la Hofbourg qu'ils n'avaient rien à gagner à pousser les choses aux extrémités.(6) On apprit bientôt que Léopold Ier renonçait à différer la clôture de l'incident du lac de Constance et à poursuivre davantage, jusqu'à plus ample réflexion à tout le moins, ses revendications à l'égard de Schaffhouse et de Zurich.(7)

Il ne restait pas moins acquis que, si reconnaissantes que se montrassent les autorités du « Vorort » de l'appui qu'elles avaient trouvé auprès du Louvre en cette conjoncture critique, si nuisible qu'eût été aux négociations générales de Neveu la prolongation abusive du différend austro-suisse de Rheineck, les affinités de race des Confédérés les portaient à ne point rompre avec l'Autriche, bien que cette puissance leur cherchât querelle à tout propos, et à se défier en revanche des avances de la France, dont le voisinage « de plus en

(1) *Zurich au roi.* 23 mai et 8 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 221, 304.

(2) *Puysieux à Pontchartrain; au roi.* Soleure, 6 et 12 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXII. 20; Bibl. Nat. Coll Clairambt. MV. 767. — *Le roi à Zurich.* Versailles, 1er juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 259. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 1er juillet et 12 août; Marly, 15 septembre 1700. *Ibid.* CXIII. 373, 396, 471. — *Zurich au roi.* 8 juillet 1700. *Ibid.* CXXV. 304. — *Puysieux à Barbezieux.* Bade, 14 juillet 1700. Arch. Guerre. 2506. 29. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse*... [juillet 1700]. loc. cit.

(3) *Le roi à Puysieux.* Marly, 26 mai 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 355. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 6 juin 1700. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 767.

(4) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 20 septembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 353vo.

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 10 avril, 15 mai et 5 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 111, 166; CXXII. 9; *à Pontchartrain.* Soleure, 16 mai 1700. *Ibid.* CXXV. 208.

(6) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 16 mai 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 452vo; *à Pontchartrain; à Barbezieux.* Soleure, 16, 19 et 26 mai 1700. *Ibid.* CXXV. 208, 214, 219; *au duc du Maine.* Soleure, 26 mai 1700. *Ibid.* CXXV. 215; *au roi.* Soleure, 29 mai 1700. *Ibid.* CXXI. 181. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 9 juin 1700. loc. cit. — *Piazza à Spada.* Lucerna, 2 luglio 1700. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCIV. f° 137. — Eidg. Absch. VI²*A*, 851—852*b*. — Tillier, Geschichte des Freistaates Bern, IV, 311.

(7) *Puysieux à Barbezieux.* Soleure, 26 mai 1700. loc. cit. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 2 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 359. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 21 juillet et 15 septembre 1700. loc. cit. — Eidg. Absch. VI²*A*, 846*i*, 850*a*, 858*d*.

plus étendu » éveillait des inquiétudes. Les protestants surtout ne pardonnaient pas à Louis XIV la révocation de l'édit de Nantes ; bien plus, ils approuvaient l'alliance étroite de leurs coreligionnaires d'Angleterre et des Provinces-Unies avec les cours catholiques de Vienne et de Madrid. (1)

Néanmoins, en accordant son appui à Zurich auprès de la cour impériale, le monarque français accomplissait une œuvre de saine politique. L'attitude réservée de ce canton à l'endroit de la France contrastait, en effet, avec l'hostilité sourde de Berne. Unis étroitement sur le terrain confessionnel, les deux Etats confédérés l'étaient moins en ce qui concernait le principe directeur de leur politique étrangère. (2) Semer entre eux des germes de division était dès lors très profitable à la cause française. Celle-ci comptait à Zurich des partisans influents, affranchis de la tutelle des prédicants. Le bourgmestre Escher lui témoignait de la sympathie, depuis surtout que les rapports s'étaient aigris entre Vienne et le « Vorort ». (3) Quant au « boursier » Rahn, son opposition très vive aux démarches du ministre batave Valkenier et à la concession de nouvelles levées au gouvernement de La Haye le rendait très propre à se laisser séduire par les ouvertures de Puysieux. (4) Le service mercenaire en Hollande ne semblait certes pas encore discrédité sur les rives de la Limmat. (5) Mais l'espoir subsistait à Paris et à Soleure que le déclin de sa faveur suivrait de près la constatation de l'insuffisance manifeste de la solde qui y était attachée. (6)

A l'égard de Berne, l'ambassadeur français ne se nourrissait d'aucune illusion. Ses peines eussent été largement récompensées, s'il était parvenu à empêcher ce canton « de faire plus mal qu'il ne faisoit, sans songer à en tirer du bien actuellement ». (7) De fait, il reconnaissait n'être pour rien dans les atténuations apportées à la rigidité des mesures et des démarches contre laquelle son souverain et lui ne cessaient de protester. C'était, en effet, à l'unique « contemplation » des dizains du Valais, et non point ensuite de ses instances, que les gouvernants du « Mittelland » venaient de renoncer à l'achèvement des travaux de la route du Lœtschberg et à leurs velléités de réveiller

(1) „Dans ce temps, où l'on se voit à la veille d'un grand changement en Espagne... on pourroit intéresser les Cantons en leur fesant entrevoir, qu'en cas de besoin, l'argent ne leur manquera pas pour entretenir un corps de troupes de leur nation assez considérable pour se rendre les arbitres des affaires qui seront dans leur voisinage, comme dans la Franche-Comté et dans le Milanois." *Extrait d'un mémoire annexé à la dépêche de Bondely à l'Electeur de Brandebourg.* Londres, 29 avril/9 mai 1698. Geh. St-Arch. Berlin. Neuchâtel. Succession. Rép. LXIV. R. IV. vol. II.

(2) *Mémoire sur l'état des esprits à Zurich.* Soleure, 17 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 127.

(3) *Mémoire pour envoyer au roy.* Soleure, janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 24.

(4) *Ibid.* — *Nouvelles de La Haye* 2 novembre 1702. Gazette de France, *1702*, p. 536.

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 juin 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7872.

(6) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 20 janvier 1699 et 30 mars 1700. Aff. Etr. Suisse CXIII. 140, 328. — *Mémoire sur l'état des esprits à Zurich.* 17 avril 1700. *Ibid.* CXXI. 127.

(7) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 17 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 439vo.

le différend du pont de Saint-Maurice.(1) Mortifier les Bernois, leur infliger humiliations sur humiliations apparaissait dès lors un acte d'autant plus louable, qu'à Soleure, à Fribourg et dans la vallée du Rhône, on y eût applaudi, sous la réserve que l'indépendance du plus puissant des cantons ne fût pas mise en cause.(2)

D'accord entre eux quant à l'opportunité d'une représaille, l'ambassadeur et son souverain l'étaient moins quant au choix de celle-ci. Ce fut, contrairement à l'avis de Stoppa et, jusqu'à un certain point, à celui de Puysieux, qu'au décès de son chef, le colonel Manuel, le régiment bernois demeura « autonome », au risque « d'establir une espèce de petite république au milieu des troupes estrangères » à la solde du Louvre,(3) et fut confié, non pas à son lieutenant-colonel,(4) mais à un officier, d'ailleurs très méritant, du pays de Vaud, Villars-Chandieu.(5) Le désir existait en effet, à Paris, de blesser dans leur amour-propre les « arrogans Bernois », jaloux de tout avancement conféré à leurs « sujets » au détriment de leurs « bourgeois ».(6) Il ne dépendit certes, ni du Louvre, ni de son représentant à Soleure, que ne vînt à chef le projet formé par l'évêque de Lausanne de s'adjoindre un coadjuteur de nationalité française.(7) En revanche, ce fut pour l'acquit de sa conscience uniquement, que Puysieux consentit à transmettre au Louvre un mémoire où se trouvait préconisée la cession par les autorités de Fribourg au roi Très-Chrétien de leurs droits indivis sur le bailliage de Grandson.(8) La mise au point d'une telle suggestion se fût heurtée à la violente opposition du Corps protestant d'Helvétie.(9) D'autre part, encore que de Paris on eût incliné tout d'abord à l'autoriser derechef, la demande de remboursement du prêt consenti jadis à Zurich et à Berne par la république de Strasbourg, n'avait aucune chance d'aboutir.(10)

---

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 4 juin 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 45. — *Amelot à Puysieux.* Paris, 22 juillet 1698. *Ibid.* CXV. 145.

(2) *Stoppa à Puysieux.* Paris, 4 et 23 avril 1698, 29 novembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXV. 68, 76; CXX. 714. — „En vérité les Bernois auroient besoin d'une honneste mortification." *Amelot à Puysieux.* Paris, 20 juin 1699. *Ibid.* CXX. 375.

(3) *Stoppa à Puysieux.* Versailles, 12 juin 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 421. — *Puysieux au roi.* Soleure, 23 novembre 1701. *Ibid.* CXXIX. 203.

(4) Jean-Rodolphe May. — *Puysieux au roi.* Soleure, 24 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 46. — *La Closure au roi.* Genève, 17 septembre 1700. Aff. Etr. Genève. XXI. 190.

(5) *Puysieux à Barbezieux.* Soleure, 15 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 154.

(6) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 24 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 131; *au roi.* Soleure, 24 juillet et 28 août 1700. *Ibid.* CXX. 99; CXXIII. 52; *à Barbezieux.* Soleure, 15 septembre 1700. loc. cit.

(7) *Puysieux au roi.* Soleure, 24 janvier 1699 et 23 janvier 1700. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 55; CXXI. 26. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 2 et 25 février 1699, 4 janvier et 3 février 1700. *Ibid.* CXIII. 150, 166, 298, 311. — *Mémoire touchant l'évesché de Lausanne.* Fribourg, février 1699. *Ibid.* CXVI. 123. — *Mémoire pour envoyer au roy.* Soleure, 23 janvier 1700. *Ibid.* CXXI. 29. — *L'évêque de Lausanne à Puysieux.* Fribourg, 14 mars 1700. *Ibid.* CXXV. 104.

(8) *Puysieux au roi.* Soleure. 27 août 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 111. — *Le roi à Puysieux.* Compiègne, 9 septembre 1698. *Ibid.* CX. 265.

(9) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 7 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 151. — *Amelot à Puysieux.* Paris, 10 avril 1699. *Ibid.* CXX. 259.

(10) *Amelot au roi.* Soleure, 28 février 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 74. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 7 mars 1698. *Ibid.* CIX. 89 — *Puysieux au roi.* Soleure, 1er août 1699. *Ibid.* CXVIII. 48. — *Le roi*

Assurément, un moyen dont l'efficacité ne semblait pas douteuse, demeurait à la disposition du roi Très-Chrétien pour amener Berne à résipiscence. Ce moyen, le gouverneur de Milan, le comte de Fuentes, s'en était servi un siècle auparavant, afin de briser la résistance des Grisons à ses desseins. Louis XIV lui-même l'avait employé depuis peu pour s'assurer de la neutralité bâloise dans son conflit avec l'Autriche. Le succès des expériences ainsi réalisées par les Espagnols à la frontière septentrionale du Cômasque et par les Français à Huningue était encourageant. Il s'agissait de donner martel en tête aux Bernois, en édifiant une citadelle aux portes du pays de Vaud, à Versoix. (1) Puysieux se fût déclaré satisfait à moins. Ses exigences étaient plus modestes. Il eût suffi, selon lui, de la présence d'un ingénieur militaire dans ce bourg et de « quelques piquets très apparents », plantés sur ses indications, pour que les autorités du « Mittelland » vinssent à composition. (2) De prime abord, le roi Très-Chrétien se rallia avec empressement à ce projet. L'attitude ambiguë de Berne dans l'affaire de Neuchâtel excitait son indignation. (3) La prétention de ce canton de réclamer le versement de certaines pensions échues achevait d'indisposer l'opinion dans l'entourage du monarque français. (4) Celui-ci ne s'opposa pas davantage à la concentration de quelques troupes à la frontière helvéto-comtoise. (5) Il consentit même à faire part de sa décision aux magistrats de Genève, dans l'espoir, d'ailleurs exaucé, que ceux-ci adresseraient des représentations au plus puissant des Etats confédérés et s'efforceraient de le ramener dans « la bonne voie ». (6) Mais, une fois de plus, la menace suspendue sur Berne ne tarda pas à se dissiper. L'arrivée de La Closure à Genève devait coïncider avec celle d'une équipe d'ouvriers détachée à Versoix. (7) Il n'en fut rien. (8) Les intérêts de sa politique générale portèrent Louis XIV à

à Puysieux. Marly, 12 août 1699. *Ibid.* CXIII. 240. — *Puysieux à Barbezieux.* Soleure, 8 septembre 1699. *Ibid.* CXX. 567. — *Zurich et Berne à Strasbourg.* 13/23 octobre 1699. *Ibid.* CXX. 653. — Eidg. Absch. VI^2 *A*, 781 *q*.

(1) „Il ne convient nullement de haster un changement en mieux par des caresses, ny par des grâces qu'ils ne méritent pas" *Amelot au roi.* Soleure, 23 février 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 74. — *Puysieux au roi.* Soleure, 1er août 1699. *Ibid.* CXVIII. 48. — Ric. Huch, Die Neutralität der Eidgenossenschaft während des spanischen Erbfolgekriegs, p. 36.

(2) *Ibid.* — *Le roi à Amelot.* Versailles, 20 février 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 66. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 25 janvier 1699. *Ibid.* CXVI. 71

(3) *Stoppa à Puysieux.* Paris, 4 avril 1698 Aff. Etr. Suisse. CXV. 68. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 15 janvier 1699. *Ibid.* CXIII. 136.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 5 mars 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 97. — St-Arch. Bern. Instrukt. Buch F. 322.

(5) *Lettre, non signée, relative aux démarches entreprises en faveur de Mr de Matignon à Neuchâtel.* 2/12 février 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1699—1715). — *La Closure à Puysieux.* Genève, 13 février 1699. Aff. Etr. Genève. XIX. 98.

(6) *Lettre, non signée, etc.* 2/12 février 1699. loc. cit. — *La Closure au roi.* Genève, 13 février 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 189.

(7) *Stoppa à Puysieux.* Versailles, 29 avril et 16 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 78, 84. — *Extrait d'une lettre de Genève.* 14 février 1699. Bibl. Institut Coll. Godefroy. *515.* f° 258. — Blösch, Die Erbauung der Stadt Versoix...., dans le Jahrb. für Schweiz. Gesch., IV, 1879, p. 49 et suiv.

(8) *Le roi à Puysieux.* Compiègne. 9 septembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 265.

user de patience envers celui de ses alliés suisses qui désertait sa cause. (1) Aussi, lorsque la nouvelle lui parvint que, le 29 avril 1700, Berne, renonçant à une opposition désormais stérile, avait adressé à Puysieux son adhésion à la convention des deux soldes, s'empressa-t-il de faire tenir à son représentant de quoi contenter les exigences financières de cet Etat, et lui prescrivit-il en outre, d'assurer à la direction des sels du canton le plein rendement des contrats qu'elle avait passés avec les fermiers des salines de la Franche-Comté. (2) A cette fois, l'ambassadeur estima que la juste mesure était dépassée. Il parvint à convaincre Torcy qu'il était préférable à tous égards d'espacer les dispensations des faveurs royales à des « gens » qui commençaient à peine à les mériter. (3) Le souvenir l'obsédait des incessantes déceptions éprouvées, tant par Amelot que par lui-même, au cours des négociations avec les députés du moins accommodant des gouvernements helvétiques, et des dangereuses et continuelles intrigues nouées par Daxelhoffer, Frisching et Willading, (4) par ce dernier surtout, dont le voyage à Munich, en 1698, n'avait pas été à seule fin de procurer à ses supérieurs des contrats avantageux de sel d'Allemagne. (5) Mais la tendance à la conciliation prédominait à cette heure à la cour de Louis XIV, et le moindre gage de bonne volonté donné par le gouvernement bernois y était enregistré avec la plus extrême satisfaction. (6) Ainsi, lorsqu'à la mort de Sigismond d'Erlach, le banneret Emmanuel de Graffenried, du parti des modérés, fut élu avoyer (1er janvier 1700), cette nouvelle fut saluée avec d'autant plus de joie à Paris, qu'il avait eu pour concurrent ce même Willading, dont les sentiments hostiles envers la France et ses représentants aux Ligues n'avaient jamais varié. (7)

Affaire de Neuchâtel. — Louis XIV refuse invariablement de se prononcer en faveur de l'un des candidats. — Projets d'Amelot repoussés. — Prétentions du roi de la Grande-Bretagne. — Attitude de la duchesse de Nemours et des Neuchâtelois. —

(1) *Le roi à Amelot.* Versailles, 27 mars 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 127.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 14 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 292. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 22 septembre 1700. *Ibid.* CXIII. 426. — *Puysieux à Barbezieux.* Bade, 29 septembre et 22 octobre 1700. *Ibid.* CXXVI. 190, 246; *à Stoppa.* Soleure, 17 octobre 1700. *Ibid.* CXIV. 501.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 3 janvier 1699; Huningue, 7 octobre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 4; CXXIII. 144. — *Torcy à Puysieux.* Fontainebleau, 21 octobre 1700. *Ibid.* CXIII. 438.

(4) „Orateur véhément.“ *Puysieux au roi.* Soleure, 4 juin 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 45.

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 4 juin 1698. loc. cit. — *La Closure au roi.* Genève, 2 juillet 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 39; *à Puysieux.* Genève, 4 juillet 1698. *Ibid.* XIX. 24.

(6) *Puysieux au roi.* Soleure, 14 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 292.

(7) *Lettre de Cambiague.* Genève, 11/21 décembre 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1699). — *Herwarth à Rovertea.* Berne, 3/13 et 10/20 janvier 1700. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. vol. 2. Neuchâtel. Litteraria n° 1. 1re liasse. — *Puysieux au roi.* Soleure, 17 janvier 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 21. — *Extrait d'une lettre de Mr d'Herwarth.* Neuchâtel, 20 janvier 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 513. — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 11 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 495. — Mercure historique et politique, La Haye, 1700, XXVIII, 61, 291.

Embarras du roi de France et de son ambassadeur. — Politique de Fribourg et de Berne. — Intrigues des prétendants ou de leurs représentants. — Les candidatures du prince de Carignan et du margrave de Bade-Dourlach. — Leur échec.

VII. L'attitude ambiguë de Berne au regard du différend de la succession de Neuchâtel, jointe au refus prolongé d'accepter le traité des deux soldes, (1) avait été, on vient de le dire, l'une des raisons déterminantes de l'adhésion momentanée du roi Très-Chrétien au projet que lui suggérait Puysieux de fortifier Versoix. (2) Certes, Louis XIV entendait demeurer spectateur impartial et placide des événements qui se déroulaient entre le Jura et la Thielle. Toutefois, son désintéressement n'allait pas jusqu'à admettre que d'autres prétendissent résoudre à leur seul avantage la question infiniment complexe de l'héritage de la duchesse de Nemours. Résolu à s'abstenir de départager les prétentions des divers candidats régnicoles, il ne pouvait cependant, encore qu'il ignorât tout, à cette heure, des menées souterraines de l'Electeur de Berlin à l'effet d'assurer, le moment venu, la reconnaissance des droits de sa maison sur Neuchâtel, (3) écarter de lui la pensée obsédante que cette souveraineté pût passer aux mains d'un prince étranger. (4) « Il n'y a que trop d'apparence, écrivait-il à Amelot, le 10 octobre 1695, qu'il se rencontrera de grands obstacles à conserver cette succession à l'un de mes sujets. » (5) La proclamation de l'inaliénabilité de l'héritage de Jeanne de Hochberg par les Trois-Etats, réunis le 8 mars 1694, justifiait assurément, dans une large mesure, les appréhensions qui se faisaient jour à Paris quant aux chances du maintien d'une dynastie française à Neuchâtel. D'ailleurs, depuis un certain temps déjà, l'ambassadeur à Soleure se donnait à tâche de convaincre son maître de la nécessité d'accorder son appui ostensible à celui des prétendants qu'il jugerait le plus apte à faire le bonheur d'un pays malaisé à gouverner, quoiqu'il fût de faible étendue. (6) Mais, aux sollicitations réitérées de son

(1) „Il y a apparence que les affaires de Neuchâtel ont empêché que Mrs de Berne ayent fait comme les autres [dans l'affaire des deux soldes]. *Stoppa à Puysieux.* Paris, 20 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 214.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 23 février 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 71. — *Puysieux au roi.* Soleure, 1er août 1699. *Ibid.* CXVIII. 48.

(3) „Als hat gedachter unser Kammerjunker [Bondeli] alle seine Bemühungen dahin anzuwenden, damit der Canton Berne und durch dessen Einrath und Hülfe die drei Catholischen Cantons, welche mit der Grafschafft Neufchâtel confœderiert seyen und also bey diesem Successionswerck quoad Personam Successionis mercklich interessiert seyen, hiebei nach allen Kräfften concurrieren, insonderheit aber der Canton Berne bey Engelland selbst, intuitu, zuwege bringe, damit sothane extensio der eventualen Succession auf uns und unsere Descendenten mit Ihrer Kön. Mt. gutem Willen, oder wohmüglich gahr auf dero Begehren, geschehen möge..." *Instruktion für Bondely.* Berlin, 6. März 1694. Geh. St-Arch. Berlin. Neuchâtel. Succession. Generalia. Rep. LXIV. R. IV. vol. I.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 9 août, 10 et 19 octobre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 201, 295, 308. — *Amelot au roi.* Soleure, 29 décembre 1697. *Ibid.* CVIII. 318.

(5) *Le roi à Amelot.* Versailles, 10 octobre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 295.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 8 janvier 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 24.

ministre aux Ligues, Louis XIV opposait une réponse invariablement négative. (1) A son sens, aussi longtemps que la Chambre des requêtes du Palais ne se serait pas prononcée sur la validité du testament de l'abbé d'Orléans-Longueville, du 1er octobre 1668, toute déclaration de sa part en faveur de tel ou tel des héritiers de Mme de Nemours eût été déplacée. « Alors seulement, affirmait-il à Amelot, j'examinerai ce qui sera le plus convenable pour assurer la succession de Neuchâtel à celuy de mes sujets que j'estimeray y avoir le plus de droit. » (2)

Ainsi, en refusant de prêter l'oreille aux avertissements venus de Soleure et de sortir de sa réserve, le roi Très-Chrétien laissait passer l'occasion de démasquer les intrigues anglo-brandebourgeoises (3) dont les progrès n'étaient cependant pas contestables; il renonçait à tirer vengeance des Neuchâtelois, lesquels, à l'exemple de leurs protecteurs de Berne, pactisaient avec les ennemis de la Couronne, (4) accordaient des troupes à la Hollande et à la Savoie, (5) et continuaient dans le même temps à s'approvisionner de sel en Franche-Comté. (6) Il convenait dès lors d'aviser à d'autres moyens de conjurer l'éviction définitive de l'influence française à Neuchâtel. En plein accord avec son souverain et les gouvernements des cantons de l'ancienne croyance, alliés de la ville, Amelot préconisa le rétablissement des « Audiences générales », dont les Trois-Etats n'étaient à proprement parler que l'émanation. Cette mesure aurait permis aux vassaux catholiques de Mme de Nemours de prendre part à la désignation

---

(1) *Le roi à Amelot.* Versailles, 13 février 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 65. — *Mémoire sur la politique du roy à l'égard des prétendants à la succession de Neufchâtel.* 10 mars 1698. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (1694—1698). — „Je persiste dans les mesmes sentimens de ne me déclarer en faveur d'aucun des prétendans mes sujets ...“ *Le roi à Puysieux.* Versailles, 15 mai 1698. loc. cit.

(2) *Callières à Matignon.* Paris, 21 mai 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Le roi à Amelot.* Versailles, 9 août et 31 octobre 1695. Aff. Etr. Suisse CIV. 201, 326.

(3) „On soupçonne desja assez du costé de la France que le prince d'Orange peut avoir des droits, et Amelot a fait avertir Mme Nemours d'y prendre garde, sur quoy elle a demandé à Mr d'Hory ce que c'en estoit, qui luy a mis adroitement l'esprit en repos.“ *Bondely à Danckelmann.* Berne, 2/12 mai 1694. Geh. St-Arch. Berlin. Neufchâtel. Succession. Generalia. Rep. LXIV. R. IV. vol. I.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 21 mars 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 132.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 22 février et 11 mars 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 118. — *Cambiague à Matignon.* Genève, 5/15 février 1697. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Mémoire „pour envoyer au roy“.* Janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 24. — *Mémoire joint à la dépêche de Puysieux à Torcy du 31 janvier 1699.* Aff. Etr. Neuchâtel. II. 33. — *Mémoire sur Neufchâtel.* 5 mars 1700. *Ibid.* II. 515. — „Le Gouvernement de Neufchâtel, au lieu de satisfaire aux engagements dans lesquels les peuples de Neuchâtel se trouvent, agit indirectement de toutes ses forces non seulement pour traverser ceux qui ont l'honneur d'être au service de France, mais pour favoriser ceux qui, contre leur devoir, servent les ennemis de Sa Mté.“ *Pontchartrain à Torcy.* Versailles, 11 mars 1701. *Ibid.* IV. 9. — *Mémoire sur le service suisse en Hollande [Moyen très seur pour faire sortir deux à trois mille hommes du service des Hollandois, etc.].* 1701. *Ibid.* IV. 67. — *Bugnot à Torcy.* Février 1703. *Ibid.* IV. 73. — *Puysieux aux Quatre Ministraux et Conseil de Neuchâtel.* Soleure, 6 avril 1703. *Ibid.* IV. 147. — *Extrait de trois lettres écrites de Neuchâtel les 31 mars et 2 avril 1704.* *Ibid.* IV. 145. — *Enquête sur les enrôlements faits à Neuchâtel par le capitaine Chaillet.* 13 janvier 1706. *Ibid.* IV. 256. — *Condamnation prononcée contre Pierre Nourice, de Fenin, convaincu d'enrôlements pour le service de Hollande.* Neuchâtel, janvier 1706. *Ibid.* IV. 266. — *Mémoire sur la situation politique à Neuchâtel.* 1707. *Ibid.* VII. 373.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 1er avril 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 187. — „Nous n'en avons point d'autre [sel] que celuy du roy.“ *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Amelot.* 26 octobre/5 novembre 1697. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. X (1694—1699). 649.

du successeur de cette princesse.(1) L'ambassadeur souhaitait, en outre, que la souveraine de Neuchâtel nommât d'urgence de nouveaux conseillers d'Etat, non astreints à la résidence, et choisis à Berne, à Fribourg, à Soleure et à Lucerne, ce qui eût rendu moins efficace la constante immixtion des magistrats du ***Mittelland*** dans les affaires d'Outre-Thielle.(2) Mais la sœur de Charles-Paris ne semblait pas disposée à s'aliéner de gaîté de cœur les sympathies du seul canton qui partageât son animosité et ses rancunes à l'égard du prince de Conti.(3) D'ailleurs, le roi n'appuya qu'avec mollesse ce projet dont l'opportunité lui paraissait contestable.(4)

Au demeurant, les préoccupations de Louis XIV en ce qui concernait le sort de Neuchâtel, se portaient à cette heure vers Rijswyck. Le bruit se répandait, en effet, qu'au moment du décès de Mme de Nemours ou de son abdication, soit volontaire, soit forcée, Guillaume II, roi de Grande-Bretagne et d'Irlande, ferait valoir ses prétentions à l'héritage des Longueville.(5) Jadis, à seule fin d'« embrouiller » ses contradicteurs, la souveraine du petit comté s'était attachée à attribuer à celui-ci « une antiquité plus haute que de raison ».(6) Le monarque anglais se contentait de greffer ses droits, estimés « frivoles » à Paris,(7) sur ceux de la maison de Chalon dont il prétendait descendre. Par suite, il y avait lieu de craindre que ses plénipotentiaires au congrès de la paix générale insistassent pour faire inclure dans

---

(1) *Le roi à Amelot.* Versailles, 29 juin et 14 juillet 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 150, 163. — *Amelot au roi.* Soleure, 26 août; Bade, 21 septembre 1695. *Ibid.* CIV. 231, 262. — *Mémoire sur Neuchâtel.* Septembre—octobre 1695. Aff. Etr. Neuchâtel. VI. 48.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 26 août; Bade, 21 septembre, Soleure, 8 octobre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 231, 262, 298. — „Les conseillers d'Etat du pays sont nés bourgeois de Neuchâtel avant que d'estre officiers de Mme de Nemours." *Du même au même.* Bade, 21 septembre 1695. *Ibid.* CIV. 262. — „Le canton de Berne s'y opposera de toutes ses forces" *Du même au même.* Bade, 21 septembre 1695. *Ibid.* CIV. 262. — *Mémoire sur Neuchâtel.* Septembre—octobre 1695. loc. cit.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 26 août 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 231. — „L'appuy qu'elle se flatte d'avoir dudit Canton (de Berne) dans ses plus pressans besoins l'empeschera tousjours de prendre des résolutions qui puissent déplaire aux Bernois." *Le roi à Amelot.* Versailles, 19 octobre 1695 *Ibid.* CIV. 308.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 7 août, 1er et 21 septembre, 5 et 24 octobre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 237, 241, 255, 285, 314. — *Amelot au roi.* Soleure, 26 août et 8 octobre 1695. loc. cit.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 29 septembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 176. — *Conti à Spada.* Lucerna, 7 novembre 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI.

(6) „Comme l'origine des comtes de Neuchâtel, auparavant 1200, est assez difficile à connoitre dans la certitude qu'on le souhaiteroit, on m'a dit que, lors du différend entre Mme de Longueville et Mme de Nemours, Mme de Nemours fit faire quelques factums dans lesquels elle tiroit l'origine des comtes de bien auparavant ce temps là et qu'entr'autres, il se trouvoit un comte de Neufchastel, nommé Memphis." *Mars à Favarger.* Paris, 20 janvier 1698. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Doss. LXI A. n° 131.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 16 décembre 1695 et 29 septembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CIV. 415; CVIII. 176. — „Quant aux prétentions du prince d'Orange, il sera facile de faire veoir qu'elles sont mal fondées." *Le roi à Amelot.* Versailles, 28 décembre 1695. *Ibid.* CIV. 423. — *Mars à Favarger.* Paris, 22 octobre 1697. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Doss. LXI A. n° 128. — *Milon à Favarger.* Paris, 4 novembre 1697. *Ibid.* Doss. LXI A. n° 32. — „Quoy qu'il y a longtemps qu'on parle ici des prétentions du roy d'Angleterre sur cette souveraineté (Neuchâtel), je ne croy pas qu'on soit parvenu à en bien établir la solidité" *Des Alleurs à Puysieux.* Berlin, 18 mai 1699. Aff. Etr. Brandebourg. XXXVII. — „Rien ne seroit plus pernicieux que le succès des prétentions du roy d'Angleterre." *Amelot à Puysieux.* Paris, 31 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 371. — *Villeroy à Puysieux.* Versailles, 8 juin 1699. *Ibid.* CXX. 418.

le traité un article où seraient exposés les arguments justificatifs de ses espérances. Or, si l'affaire de Neuchâtel provoqua des échanges de vues entre certains des plénipotentiaires accrédités à Rijswyck, les instruments diplomatiques signés dans cette ville n'en firent aucune mention. Et cela seul déjà constitua aux yeux de Louis XIV un succès à l'actif de sa diplomatie. (1)

Toutefois, un danger de tous les instants subsistait, que n'atténuait en aucune façon l'omission voulue d'une allusion quelconque à la succession de Mme de Nemours dans les traités de Rijswyck. Ce danger provenait du caractère fantasque, autoritaire et violent de la princesse, peu accoutumée à supporter qu'on la détrompât lorsqu'elle avait mal placé sa confiance. (2) Que la duchesse n'éprouvât aucune satisfaction à voir aux prises, de son vivant, les prétendants à sa succession, il n'y avait certes là rien de surprenant. (3) Ce qui paraissait moins excusable en revanche, c'était la mollesse apportée par elle à défendre les prérogatives attachées à l'exercice de ses droits souverains. (4)

« Il n'y a pas d'apparence, pouvait écrire un Neuchâtelois, que nous restions sans maître, puisque nous sommes recherchés de toutes parts. » (5) Aussi bien, les habitants du comté paraissaient se contenter des libertés patiemment conquises par leurs ancêtres ou par eux-mêmes. L'idée de les compléter, en procédant à la révision totale de leurs institutions politiques, ne les captivait guère. (6) Le projet d'agréger leur patrie à la Confédération en tant que quatorzième canton, continuait à se heurter à l'invincible opposition des petits Etats de la Suisse primitive. (7) D'autre part, si les Bernois persistaient à leur offrir en prêt une grosse somme, afin de les mettre en mesure de « se racheter de leur prince », n'était-ce pas avec l'arrière-pensée de leur imposer un protectorat dont la rigidité et les exigences les eussent amenés à

---

(1) *Iberville à Matignon.* Genève, 29 décembre 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Amelot au roi.* Soleure, 20 octobre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 219. — „Il ne s'est rien passé à Riswick d'approchant de ce qui se débite à Neufchastel. Il est vray qu'on en a parlé, mais il s'y est trouvé des gens qui sçavoient le nœud de l'affaire. qui y ont répondu de manière qu'il n'en a pas esté question.“ *Milon à Favarger.* Paris, 4 novembre 1697. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Doss. LXVI A. nº 32 — „Tout se réduit à demeurer tranquil et à ne donner aucune prise sur soi.“ *Du même au même.* Paris, 28 novembre 1697. *Ibid.*

(2) *Iberville à Matignon.* Genève, 2 décembre 1696. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel. 1694—1698). — „Mme de Nemours est femme à faire avec Mrs de Berne quelque tour de sa façon.“ *Mémoire.* s. d. [„Le chancelier de Montmollin a vu…“] 1699. Aff. Etr. Suisse. CIX. 70. — *Cambiague à Matignon.* Genève, 2 janvier 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1699—1715)

(3) *Cambiague à Callière.* Du Martret, 10/20 septembre 1696. Arch. Grimaldi-Matignon à Nonaco (Neuchâtel, 1694—1698).

(4) „Mme de Nemours ne suit pas toujours les règles de la prudence.“ *Amelot au roi.* Soleure, 3 juillet 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 11. — *Nouvelles de Neuchâtel.* 23 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 16.

(5) *Lettre, non signée, relative aux démarches des divers prétendants.* Neuchâtel, 11/21 septembre 1695. Arch. Grimaldi-Matignon. loc. cit.

(6) „Il seroit plus à craindre qu'il ne prit envie à Mrs de Neuchâtel de s'ériger en république… Mais après y avoir bien pensé, Mr de Cambiagues et moy, avons crû qu'ils ne le feront pas.“ *Iberville à Matignon.* Genève, 29 décembre 1695. Arch. Grimaldi-Matignon. loc. cit.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 18 mars et 8 avril 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 124, 146.

regretter l'administration paternelle et bienveillante des représentants de la maison de Longueville? (1)

Enfin, arme à deux tranchants, la thèse de l'inaliénabilité de la principauté, admise en mars 1694 à la suggestion du député bernois Willading, ne mécontentait pas uniquement les gouvernants des trois villes catholiques alliées. (2) Elle annulait, on l'a dit, le dessein formé par Mme de Nemours de léguer ses droits souverains à son protégé. (3) Le chevalier de Soissons, « gros homme de campagne, peu poli, ayant mené à Noyers une vie scandaleuse et y ayant beaucoup de bâtards, » (4) eût, certes, pris son parti de sa déconvenue, si ceux-là qui se refusaient à devenir ses sujets lui avaient versé cinq à six cent mille écus pour qu'il se retirât de la lice; mais sa bienfaitrice ne l'entendait point ainsi, car « elle eût sacrifié une partie de l'Etat pour [luy] faire avoir l'autre ». (5)

Au regard des affaires de Neuchâtel, le roi Très-Chrétien et son ministre aux Ligues demeuraient donc forcément embarrassés. D'une part, tous deux souhaitaient que la duchesse de Nemours fournît encore une longue carrière, afin d'éloigner d'autant plus l'échéance redoutable de l'ouverture de sa succession. (6) D'autre part, leur opinion ne variait pas quant à la débilité de son sens politique et à la gravité des inconséquences de son gouvernement. L'ambassadeur français avait par conséquent comme premier devoir, celui de « rhabiller » les erreurs et les imprudences de la duchesse et de l'empêcher d'en commettre de nouvelles. Or, la répugnance de l'intéressée à déférer aux avis qui lui venaient de la cour rendait cette tâche ingrate particulièrement délicate. (7)

Ainsi qu'il a été dit ailleurs, Amelot, de retour à Soleure en avril 1695, après un congé de quelques semaines, avait jugé d'emblée la situation très compromise, à moins toutefois que son maître ne se décidât à appuyer la candidature de l'un de ses sujets; que les cantons de l'ancienne croyance alliés de la principauté ne cessassent de s'effacer devant Berne et que les magistrats de cet Etat ne consentissent à dévier de la ligne de conduite

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 18 mars et 8 avril 1696. loc. cit.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 8 octobre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 298. — Himly, Histoire de la formation territoriale des Etats de l'Europe centrale, II, 393.

(3) *Mémoire servant de conseil et d'avis à Madame la duchesse de Nemours et au Sr de Montet, gouverneur de Neuchâtel sur ce qu'ils doivent faire dans la conjoncture présente.* Décembre 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 406 — „En l'estat où sont présentement les choses, [Mme de Nemours] n'oseroit travailler à l'installation dudit [chevr de Soissons].“ *Cambiague à Matignon.* Genève, 2 janvier 1699. Arch Grimaldi-Matignon (Neuchâtel, 1699—1715). — *Remarques sur la lettre que Messrs de Berne ont escrite au roy le 1er/11 février 1699.* Arch. Nat. *K. 549.* pièce 34.

(4) *Lettre de Neuchâtel.* 15 mars 1697. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Mémoire chiffré envoyé en cour par Mr Amelot.* Février 1698. loc cit. — „Homme de peu de mérite.“ Mémoires de Saint-Hilaire, éd. Lecestre, III, 22.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 24 avril 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 86. — *Lettres de Neuchâtel.* 1er et 15 mars 1697. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Mémoire sur Neufchâtel [Mémoire de Mr le chevr de Soissons].* s. d Arch. Nat. *K. 548.* pièce 87. — *Mémoire servant de conseil, etc.* loc. cit.

(6) *Pontchartrain à Iberville.* Fontainebleau, 10 octobre 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 264

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 26 août 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 231. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 1er et 21 septembre 1695. *Ibid.* CIV. 237, 255. — *J.-L. de Roll à Matignon.* Soleure, 14 avril 1696. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698).

rigide qu'ils s'étaient tracée. [1] De ces conditions, la première ne semblait pas en voie de réalisation; la seconde demeurait en suspens. Quant à la troisième, il paraissait de moins en moins probable qu'elle fût jamais remplie par ceux de qui dépendait sa mise au point.

Les fins poursuivies à Neuchâtel par le gouvernement de Paris et par ceux des trois cantons-villes catholiques étant identiques, il importait que leurs démarches le fussent aussi. Soleure, on l'a dit, ne s'était décidé qu'avec répugnance à approuver la sentence du 8 mars 1694. Fribourg, dont les rancunes semblaient plus tenaces, se refusait à reconnaître le fait accompli et menaçait de dénoncer les combourgeoisies qui l'unissaient aux sujets de la maison de Longueville. Or, de l'avis d'Amelot, il eût été fort regrettable, qu'au jour du décès de Mme de Nemours, les catholiques ne se trouvassent pas en mesure de faire masse pour résister à la tentative de mainmise bernoise sur la principauté. L'ambassadeur s'attacha donc, «comme de luy-mesme», à calmer les esprits sur les bords de la Sarine. Ses efforts furent couronnés de succès. [2] Il lui suffit pour cela d'attirer l'attention de ses coreligionnaires d'Helvétie sur le contraste existant entre la persévérance de leurs confédérés protestants à préparer l'accession d'un prince de leur confession au trône de Neuchâtel [3] et le désintéressement du roi, uniquement préoccupé, non point d'annexer ce petit Etat aux siens, [4] mais d'assurer sa tranquillité antérieure. [5] Le résultat de la conférence tenue à Berne, du 7 au 9 juin, entre les représentants des quatre cantons alliés de Neuchâtel, servit à souhait son désir. [6] Pressé de reconnaître Mme de Nemours comme souveraine de ce pays, Fribourg s'y résigna, à contre-cœur certes, sur les instances de ses confédérés catholiques. [7] Mais sa capitulation sur ce point, permit du moins d'établir de façon précise que, pour superficielle qu'elle fût, sa réconciliation avec la princesse n'était pas vue de bon œil à Berne, que le gouvernement de ce canton entendait ne point révéler par avance l'attitude qu'il adopterait lors de l'ouverture

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 15 janvier 1700. Aff. Etr. Suisse. CIV. 37.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 8 et 15 mai 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 103, 112.

(3) *Le roi à Amelot.* Versailles, 9 août 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 201. — *Mars au chev^r d'Angoulême.* Neuchâtel, 2 mai 1699. Arch. Nat. *K. 547.* pièce 111. — „Il est bien assuré, si le roy n'y met la main, que les contestations qui sont entre ses sujets pour cette souverainete donneront lieu de la faire tomber à quelque prince étranger.“ *Milon à Puysieux.* Paris, 30 décembre 1701. Aff. Etr. Neuchâtel. IV. 42.

(4) *contra: Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11 février 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.*

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 30 décembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 432. — *Lettre interceptée de Valkenier.* Berne, 10 mai 1698. *Ibid.* CX 45. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 22 mai 1698 (1re). *Ibid.* CX. 55. — *contra: Rapport de Mr Montmollin.* Neuchâtel, 9/19 janvier 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LIX. R. IV. vol. 2. Neuchâtel. Litteraria. n° 1. 1re liasse.

(6) *Berne au gouvernement de Neuchâtel.* 27 avril/7 mai 1695. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. X (1694—1699). 243. — *Calzoluri a Spada.* Lucerna, 16 giugno 1695. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIX. — Eidg. Absch. VI² *A,* 544.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 8 et 15 mai 1695 Aff. Etr. Suisse. CIV. 103, 112. — *Fribourg à la duchesse de Nemours.* 1er décembre 1699. Arch. Nat. *K. 548.* pièce 107.

de la succession de la dernière des Longueville et enfin que la substitution des *Trois-Etats* aux *Audiences générales* pouvait être considérée comme définitive et irrévocable. (1)

Retenue à Paris par la conduite du procès que lui intentait le prince de Conti, lequel, par des arrêts des 16 février et 29 mars 1695, venait d'être admis à faire la preuve de la démence de l'abbé d'Orléans à l'époque où celui-ci avait testé en faveur de sa sœur (1671), (2) la duchesse de Nemours apprit dans ce même temps « que le nombre de ses créatures diminuait fort à Neuchâtel, au lieu d'augmenter ». (3) A supposer même que, pour complaire à ses partisans, elle se fût décidée à prendre le chemin du Jura, le roi, son souverain, n'y eût pas consenti. (4) Or, nul ne souhaitait son prompt retour « au pays » avec autant de passion que le gouvernement de Berne. (5) Il ne cherchait pas à dissimuler l'émoi que lui causait la teneur des premiers arrêts intervenus dans le procès pendant devant la Chambre des requêtes du Palais à Paris. (6) A dire vrai cependant, de même que celui rendu dans la cause Longueville-Nemours, le 26 août 1672, ces arrêts ne concernaient que les biens de la maison ducale situés dans le royaume. (7) Néanmoins, les autorités du « Mittelland » redoutaient que les franchises de leurs protégés ne sortissent pas intactes de cette épreuve. (8) Aussi s'efforcèrent-elles de dénoncer, voire d'exagérer, la gravité du péril français aux yeux des Neuchâtelois, comme elles ne cessaient de le faire à ceux des Genevois. (9) De surcroît, la discorde régnait, à Neuchâtel, entre le Conseil de ville et la Seigneurie, représentée par le gouverneur et les conseillers d'Etat, tous officiers de la princesse. (10) Berne jugea l'occasion propice d'inter-

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 15 mai et 19 juin 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 112, 143.

(2) *Callières à Matignon.* Paris, 29 avril 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1699—1715). — *Amelot à Iberville.* Soleure, 18 janvier 1696. Aff. Etr. Suisse. CV. 218. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 18 janvier 1696. *Ibid.* CVI. 29. — Mémoires de Sourches. V, 98.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 5 février 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 56.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 18 mars 1696 et 31 mars 1697. Aff. Etr. Suisse. CVI. 124; CVII. 151. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 15 avril 1697. *Ibid.* CVII. 164.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 8 avril 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 146.

(6) *Berne au roi.* 4 mars 1695. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 313. — *Amelot à Iberville.* Soleure, 18 janvier 1696. loc. cit.

(7) *Berne aux gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel.* 23 février (v. s.) 1695. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 34a. — *Amelot au roi.* Soleure, 29 janvier 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 49. — *Berne à la bourgeoisie de Valangin.* 6/16 et 8/18 août 1697. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 34b.

(8) *Neuchâtel à Berne.* 6/16 août 1697. Arch. d'Etat Neuchâtel Missives. X (1694—1699). 602. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 janvier 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(9) *Advis de Msgr le Gouverneur aux Srs maîtres-bourgeois de Vallangin.* 1695. Arch. Nat. *K. 549.* n° 34. — *Amelot au roi.* Soleure, 5 février 1696. Aff Etr. Suisse. CVI. 56.

(10) *Les Quatre Ministraux à la duchesse de Nemours.* Neuchâtel. 21 août 1695. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 324 — *Amelot au roi.* Soleure, 11 mars 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 118. — „Nella città di Neuchatel negadasi di riecvere sopra il mercato la moneta stronzata, si sollevò la plebe et asportati con violenza e senza prezzo i viveri, diede indicio di più grave tumulto; ma dal governatore posta in armi la militia urbana, restò la popolare licenza repressa." *Erizzo al Senato.* Parigi, 29 maggio 1696. Frari Francia. CLXXXIX. n° 189. — „Les trois articles (réclamés par les Neuchâtelois) regardent la réception des nouveaux bourgeois, les dispenses pour les mariages et le droit de chasse." *Amelot au roi.* Soleure, 28 mars 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 131.

venir avec un redoublement d'énergie dans les affaires de la principauté.(1) Encore que les cantons-villes catholiques eussent, à son exemple, renouvelé en 1693 leurs combourgeoisies avec la ville des bords du lac, l'influence exercée dans cette cité, par eux tous réunis, était bien loin de contrebalancer celle du plus puissant des Etats confédérés, auquel les traités de 1406 et de 1417 conféraient un droit d'arbitrage dans les différends qui mettaient aux prises le prince et ses sujets, si tant est que ce terme pût être appliqué à des hommes « épris de liberté », comme l'étaient les Neuchâtelois.(2) Jusqu'alors, à dire vrai, cet arbitrage s'était rarement exercé au profit du souverain.(3) Le « procédé sournois » dont, à leur départ du chef-lieu, en 1693, les députés bernois avaient usé en traitant avec la communauté de Saint-Blaise, à l'insu du gouverneur, ne s'était pas effacé du souvenir des contemporains.(4) Subitement, au printemps de 1695, les choses changèrent de face. Mettant en oubli les pressantes démarches faites par leur alliée, tant à Valangin que dans d'autres bourgs ou villages du pays, à l'effet de combattre la clause de l'inaliénabilité,(5) les Bernois ne doutèrent plus que, livrée à ses seules inspirations, la princesse finirait par s'accommoder avec la cour de France. Ils prirent donc les devants et, ainsi qu'il a été dit ailleurs, adressèrent à Louis XIV une missive forte. Ce dernier leur répondit, presque aussitôt, en des termes propres à assoupir leurs inquiétudes.(6)

Il était temps du reste, au point de vue de la défense des intérêts essentiels de leur politique étrangère, que les maîtres du pays de Vaud intervinssent avec vigueur dans les négociations en cours et « achevassent de diriger celles-ci vers une solution conforme à leurs espérances ».(7) Il était temps qu'ils renonçassent à saper l'autorité de la détentrice du pouvoir à Neuchâtel et qu'ils

(1) *Expédiens de Mrs de Berne sur les différends de Neuchâtel.* Juin 1694 Aff. Etr. Suisse. CVII. 245.

(2) *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 8 juin 1695 (n. s.). British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Amelot au roi.* Soleure, 5 février 1696 et 23 juin 1697. Aff. Etr. Suisse. CVI. 56; CVII. 259. — *Le roi à Berne.* Versailles, 13 février 1696. *Ibid.* CVI. 65. — „Ces trois cantons sont jaloux que Berne seul se rende l'arbitre des différens qui peuvent naistre chez vous." *Valkenier à [Montmollin].* Berne, 10 mai 1698. *Ibid.* CX. 45.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 2 juin 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 230. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 12 juin 1697. *Ibid.* CVII. 235.

(4) *Affry à Amelot.* Neuchâtel, 16 juillet 1693. Aff. Etr. Neuchâtel. I suppt. 129. — *Bugnot à Puysieux.* Neuchâtel, août 1699. *Ibid.* II. 278.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 26 juin 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 152. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 4 juillet 1695. *Ibid.* CIV. 156. — *Délibération du Conseil de Valangin arrêtant que les personnes convaincues de conspiration contre l'autorité de la duchesse de Nemours seront tracées pour jamais de la bourgeoisie.* 2 décembre 1695. Arch. Nat. *K. 549.* n° 36.

(6) *Berne au roi.* 4/14 mars 1695. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 313. — *Le roi à Berne.* Versailles, 30 mars 1695. Aff. Etr. Suisse. CV. 35; Arch. Nat. *K. 1539.* — *Amelot à Torcy.* [Paris, fin mars 1695]. Aff. Etr. Neuchâtel. VII. 10. — *Délibération du Conseil de bourgeoisie de Valangin, etc.* 2 décembre 1695. loc. cit. — *Remarques sur la lettre de Messrs de Berne au roy, du 1/11 febvrier 1699.* Arch. Nat. *K. 549.* pièce 34.

(7) *Willading, Consor d'Etat, au Dr Petri, commissaire de S. M. I. dans le cercle de Souabe.* Berne, 23 janvier 1695. Arch. de Merveilleux, à Neuchâtel. Doss. LXI A. n° 85. — „Ils appréhendent fort que Msgr le prince de Conti ne gagne son procès." *Amelot à Torcy.* [Paris, fin mars 1695.] Aff. Etr. Neuchâtel. VII. 10.

groupassent autour d'elle ceux de ses sujets, dont naguère ils encourageaient l'attitude frondeuse. (1)

Suivre et déjouer les intrigues qui se nouaient à Neuchâtel entre les représentants des prétendants ou ces prétendants eux-mêmes, devenait une chose malaisée, même pour des voisins aussi rapprochés que l'étaient les Bernois. Par ailleurs, nombre de ces intrigues, quoique bien engagées, tournèrent court. Introduit au chef-lieu de la principauté par une missive du duc de Savoie, l'avocat Martinotti, agent du prince de Carignan, s'était donné à tâche, on l'a dit, de démontrer la légitimité des prétentions de ce dernier à la succession de sa parente, Mme de Nemours. (2) Le bruit ne se répandait-il pas avec persistance que, désespérant d'imposer à ses sujets la personne du chevalier de Soissons, (3) la dernière des Longueville entendait lui substituer celle de son cousin d'Italie et que cette « combinaison » se trouvait recommandée dans un article secret du traité de paix franco-piémontais du 29 août 1695? (4) Toujours est-il que, soucieux de gagner à la cause de son client les alliés suisses du petit Etat, Martinotti se porta tour à tour à Lucerne, à Fribourg, à Soleure et à Berne. Dans la première et la deuxième de ces villes, sa négociation ne demeura pas absolument stérile. Dans la troisième, elle ne rencontra guère d'écho. Dans la quatrième enfin, il acquit la certitude que l'intronisation d'un prince piémontais aux portes de Genève et du pays de Vaud se heurterait à de vives objections de la part des Suisses protestants et ne rallierait jamais leur assentiment. (5) L'hostilité bernoise, jointe à celle de la duchesse envers le représentant d'une maison dont le chef lui faisait un procès, acheva de compromettre le résultat des démarches de l'envoyé piémontais, lequel, à peine de retour à Neuchâtel, y fut l'objet d'une mesure d'expulsion déguisée, dont il ne tarda pas d'esquiver les conséquences. (6)

---

(1) *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 6 mai 1695. St-Arch. Bern. Neuenburgerbuch *N.* 1. — „Je le supplie très humblement (le roi) qu'il s'entremette de seste afere ni ayant que ce remède pour m'empêcher de perdre antiérement mon autorité dans le comté de Neufchâtel.“ *La duchesse de Nemours à Amelot.* Paris, 15 juin 1697. Aff. Etr. Neuchâtel. I suppt. 226. — *Amelot au roi.* Soleure, 25 août 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 114.

(2) *Cambiague à Matignon.* Genève, 28 janvier 1697. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *La duchesse de Nemours à Stavay-Montet, gouverneur de Neuchâtel.* 23 août 1697. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 361. — *Lucerne au prince de Carignan.* 7 mars 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Dürler und Schwytzer an Luzern.* Neuenburg, 14. März 1699. *Ibid.*

(3) *Cambiague à Matignon.* Genève, 2 janvier 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1699—1715). — *Amelot au roi.* Soleure, 20 septembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 169.

(4) „M^r le prince de Carignan a des assurances positives de la protection du roy dans ses prétentions sur cet Estat. Mme de Nemours mesme, qui n'aime que le chevalier de Soissons, pour le quel elle ne peut rien obtenir, sera par nécessité favorable audict prince.“ *Lettre de Neuchâtel.* 28 septembre 1696. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Cambiague à Matignon.* Genève, 5 octobre 1696. *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 1er septembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 148.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 24 avril 1695. Aff. Etr. Suisse CIV. 86. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 19 mai 1695. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Conti à Spada.* Lucerna, 18 dicembre 1695 Arch. Vaticano Nunz. Svizz. XC.

(6) *Favarger à Amelot.* Neuchâtel, 16 mai 1695. Aff. Etr Neuchâtel. I suppt. 187. — *Amelot au roi.* Soleure, 5 juin 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 131. — *Lettre, non signée, relative aux démarches des divers prétendants.* Neuchâtel, 11/21 septembre 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698).

On put croire que le margrave de Bade-Dourlach serait plus heureux. Chargé par son cousin de proposer aux Confédérés, une fois la paix faite, (1) une alliance défensive avec le cercle de Souabe, il réussit à intéresser à sa cause, sinon les autorités de tous les cantons protestants, du moins celles du plus puissant d'entre eux. (2) On parut même admettre en Suisse qu'il ne se serait pas mis sur les rangs, s'il n'y avait été encouragé par Berne, qui comptait sans doute mettre à profit sa détresse financière pour le tenir mieux à sa dévotion, l'occasion s'offrant. (3) A Bâle, où il faisait sa résidence ordinaire, les Neuchâtelois de passage se louaient fort de sa courtoisie à leur égard. Désireux de se créer des partisans dans la principauté, il laissait entendre qu'une fois en possession de l'héritage de Jeanne de Hochberg, son premier soin serait de restituer à l'Etat les biens ecclésiastiques, dont le revenu annuel montait à dix-huit ou vingt mille livres. Il parlait aussi d'attirer en Allemagne, pour qu'elle y fût éduquée selon les méthodes en usage dans ce pays, la jeunesse neuchâteloise, d'ouvrir aux enfants du margraviat les écoles de langue française sur le versant oriental du Jura et d'ériger en académie la principale d'entre elles. (4) Appuyée avec chaleur par le baron Neveu, (5) sa candidature, avant tout destinée à nuire à celles des prétendants sujets du roi, (6) ne tarda pas à s'effacer, pour un temps du moins, devant celle de son cousin le prince Louis de Bade, dont l'empereur avait également intérêt à favoriser les desseins. (7)

(1) *Replica sopra la memoria spettante alla Contea di Neufchatel.* 1694. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — „L'intérest de Messrs de Berne voudroit que le Mis de Durlach parvint, tant à cause qu'il est leur débiteur, qu'à cause que ce n'est pas un prince qui pût résister à leur volonté.“ *Lettre, non signée, de Neuchâtel.* 11/21 septembre 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Callières à [Matignon].* Paris, 15 octobre 1695. *Ibid.* — „Le prince de Bade-Dourlach se remue fort en ce pays-là et y est fort appuyé par quelques magistrats de Berne, parce qu'il est protestant comme eux.“ *Callières à Matignon.* Paris, 5 novembre 1695. *Ibid.* — A. Schulte, Markgraf Ludwig Wilhelm von Baden..., t. I, p. 231.

(2) *Lettre, non signée, relative aux démarches des divers prétendants.* Neuchâtel, 11/21 septembre 1695. Arch. Grimaldi-Matignon, à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Conti à Spada.* Lucerna, 18 dicembre 1695. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XC. — *Le Dr Judendunck, chancelier de S. A. S. de Bade, au Dr Petri.* Vienne, 7 avril 1696. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 59. — *Jean-Jacques Harder au banneret de Graffenried, député à la conférence de Bienne.* Bâle, 24 janvier 1699. *Ibid. K. 549.* pièce 143.

(3) *Lettre, non signée, etc.* Neuchâtel, 11/21 septembre 1695. loc. cit.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 24 avril 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 86. — *Cambiague à [Matignon].* Genève, 20 novembre 1696. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Nouvelles de Neuchâtel,* du 11 décembre 1696. *Ibid.* — *Extrait de la lettre de Mr le marquis de Dourlach.* Décembre 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 409a. — *Mémoire sur le service suisse en Hollande [Moyen très seur, etc.].* 1701. Aff. Etr. Neuchâtel. IV. 67.

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 20 mars 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 88.

(6) *Extrait d'une lettre du marquis de Bade-Dourlach* (1698). Aff. Etr. Neuchâtel. I. 409a.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 24 avril; Bade, 21 septembre; Soleure, 2 octobre 1695; Soleure, 13 janvier; Bade, 13 juillet 1697. Aff. Etr. Suisse. CIV. 86, 262, 287; CVI. 196; CVII. 30. — *Callières à Matignon.* Paris, 15 octobre 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Conti à Spada.* Lucerna, 18 dicembre 1695. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XC. — *Le prince Louis de Bade au canton de Berne.* Vienne, 21 avril 1696. Aff. Etr. Vienne. LXVIII. 106. — *Nouvelles de Soleure.* 17 juin 1696. Aff. Etr. Suisse. CI. 179. — „Voilà Mr le Mis de Bade-Dourlach bien attrapé, qui comptait sur l'assistance de son cousin et sur la protection de Sa Majesté Impériale.“ *Iberville [à Matignon].* Genève, 19 juin 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — „Le prince Louis de Bade s'intrigue aussi depuis peu, ayant escrit des lettres assez pressantes au canton de

Suite de l'affaire de Neuchâtel. — La duchesse de Lesdiguières et le comte de Matignon, héritiers **ab intestat**. *— Leurs appuis. — Leurs agents. — Le parti de Madame de Lesdiguières semble l'emporter. — Situation difficile de l'ambassadeur. — Il parvient à soustraire Madame de Nemours à l'arbitrage de Berne. — Politique de Berne. — Sentence du 1er août 1697 en faveur du prince de Conti. — Les prétentions Lesdiguières et Matignon passent à l'arrière-plan.*

VIII. Tandis que le prince de Conti et la duchesse de Nemours demeuraient aux prises devant la Chambre des requêtes du Palais à Paris; que le roi de la Grande-Bretagne se réservait; que le prince de Carignan et le margrave de Bade-Dourlach assistaient à l'effondrement lent et progressif de leurs prétentions;(1) que le duc de Villeroy, le duc de Brissac, le prince d'Anhalt se contentaient de prendre date en vue de l'ouverture d'une succession qu'ils s'estimaient aptes à recueillir,(2) d'autres personnages, la duchesse de Lesdiguières et le comte de Matignon, en prévision d'une vacance subite, engageaient d'ores et déjà entre eux une controverse passionnée, dans l'espoir de faire admettre par avance leurs titres privilégiés à l'investiture de cette même succession.(3) Parents tous deux en ligne collatérale de la souveraine de Neuchâtel, ils l'étaient certes, avec cette distinction cependant que, si le comte affirmait être d'un degré plus rapproché de sang,(4) la duchesse faisait valoir qu'elle appartenait à une branche moins

---

Berne au sujet de cette succession." *Reding [à Matignon]*. Soleure, 4 juillet 1696. *Ibid.* — *P. de Faverger à* .... Neuchâtel, 24 septembre 1696. *Ibid.* — *Mémoire sur Neufchâtel.* 5 mars 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 515.

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 13 et 27 janvier 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 30, 45. — „Ceux qui ne seront pas français auront plus de peine, et l'on craindra la puissance de l'ennemi voisin. Voilà le nœud de l'affaire et c'est sur quoi il faut prendre des mesures." *Nouvelles de Neuchâtel.* 16/26 janvier 1699. St-Arch. Berlin. Rep. LXIV. R. IV. vol. 2. Neuchâtel. Litteraria. 1re liasse. n° 1. — *Bondeli à l'Electeur-Palatin.* Berne, 4/14 mars 1699. *Ibid.*

(2) *Lettre, sans signature, adressée à Matignon.* 27 mars 1697. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — „Tout cela, joint aux dispositions où ils trouveront les affaires, fait croire que ceux qui n'ont pas encore envie de se mettre sur les rangs ne seront pas obligés de le faire encore, à moins d'incidents capables de faire changer les choses." *Nouvelles de Neuchâtel.* 16/26 janvier 1699. loc. cit.

(3) *Callières à Matignon.* Paris, 7 mai 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — „Il ne faut pas doutter, qu'après la mort de Made la duchesse de Nemours, cette souveraincté ne regarde Mme de Lesdiguières ou Mr de Matignon, car, pour les autres, je ne vois aucun jour pour eux." *Lettre, non signée, relative aux démarches des divers prétendants.* Neuchâtel, 11/21 septembre 1695. *Ibid.* — „Le plus proche à hériter sera le plus habile et demandera l'investiture dans les six semaines." *Note, sans signature,* le mardy 6 novembre 1696. *Ibid.* — *Offres faites par les prétendans à la souveraincté de Neuchâtel.* Fin de décembre 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 412. — *Mémoire sur les différentes prétentions à la succession de la souveraincté de Neufchastel et Valangin* (1699). *Ibid.* III. 247.

(4) *Matignon aux quatre cantons alliés de Neuchâtel.* Paris, 9 avril 1695. Aff. Etr. Suisse. CV. 39. — *Projet de lettre pour Mme de Seignelay* (en faveur des prétentions de Matignon). 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Lettre d'un particulier de Neuchâtel [P. de Favarger] au sujet de la succession à la principauté.* 24 septembre 1696. *Ibid.*

éloignée. (1) La « gradualité » l'emportait-elle sur la « ligne », ainsi que le soutenaient les juristes aux gages de Matignon? (2) Ou bien, comme le prétendaient, dans des *factums* fort bien rédigés d'ailleurs, les gens à la solde de Madame de Lesdiguières, les lois successorales en usage dans les Etats ne différaient-elles pas des lois applicables aux particuliers? (3) En somme, personne ne pouvait raisonnablement soutenir qu'il y eût péril en la demeure. L'entrée en lice des héritiers *ab intestat* n'était à prévoir que si Conti perdait son procès ou que, l'ayant gagné, il se trouvait dans l'impossibilité d'obtenir l'exécution de la sentence, sous le prétexte de l'inaliénabilité de la principauté. (4) Néanmoins, à cette heure déjà, où les Neuchâtelois attendaient le résultat de l'instance engagée à Paris pour prendre position, manifester leurs préférences en faveur de tel ou tel candidat, (5) et « mettre ces Messieurs et dames d'accord », les deux prétendants cherchaient à l'étranger et en Suisse, ou, à tout le moins, dans le « climat des Ligues », de puissants protecteurs et d'habiles agents, capables de donner à leur cause un appui qui en assurât le succès. (6)

Il semblait démontré que Mme de Lesdiguières était en droit de considérer comme acquis à ses intérêts Mme de Maintenon, Pontchartrain, contrôleur général, et le Père La Chaise, confesseur du roi, ce qui constituait pour elle un très précieux avantage. (7) Elle pouvait compter, en outre, de

(1) *Consultation faite par le Dr Petri touchant la succession de Neufchâtel en faveur de Mme la duchesse de Lesdiguières.* Lindau, 2 mars 1695. Aff. Etr. Neuchâtel. I suppt. 175. — *Lettre, sans signature, relative aux démarches des divers prétendants.* Neuchâtel, 11/21 septembre 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Cambiague à Matignon.* Genève, 20 novembre 1696. *Ibid.* — *La duchesse de Lesdiguières à Torcy.* Paris, 16 juin 1703. Aff. Etr. Neuchâtel. IV. 95.

(2) „Nostre fort dans cette affaire consiste à établir par des exemples pris des souverainetez du voisinage que la gradualité entre les collatéraux l'a emporté dessus la ligne.“ *Cambiague à Callières.* Genève, 10/20 juin; Du Martret, 11 septembre 1696. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Lettre de P. de Favarger.* Neuchâtel, 24 septembre 1696. *Ibid.* — *Le Roy à Matignon.* Paris, 23 octobre 1696. *Ibid.*

(3) *Lettre, non signée, relative aux démarches des divers prétendants.* Neuchâtel, 11/21 septembre 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Callières à Matignon.* Paris, 1er octobre 1695. *Ibid.* — *Iberville à Le Roy.* Genève, 22 mai 1696. *Ibid.* — *Cambiague à Callières.* Genève, 10/20 juin 1696. *Ibid.* — *Lettre d'un particulier de Neuchâtel [Favarger].* 24 septembre 1696. *Ibid.* — *Cambiague à Matignon.* Du Martret, 3 novembre 1696. *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 17 février 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 73. — „[L'advocat Julien] crie partout que l'on ne succède aux souverainetés que linéalement et que la succession graduelle n'est que pour les particuliers.“ *Cambiague à Matignon.* Genève, 2 janvier 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1699—1715). — *Réflexions sur le droit de Mr de Matignon à la succession de la souveraineté de Neufchâtel et Réponse de Mme la duchesse de Lesdiguières.* s. d. Aff. Etr. Neuchâtel. IV. 22. — *Mémoire sur Mme de Nemours et Neufchastel.* 25 juin 1706. *Ibid.* IV. 270.

(4) *Lettre de P. de Favarger.* Neuchâtel, 24 septembre 1696. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698).

(5) *Lettre, non signée, relative aux démarches des divers prétendants.* Neuchâtel, 11/21 septembre 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Lettre de P. de Favarger.* Neuchâtel, 24 septembre 1696. loc. cit. — „Mr de Montmollin s'est découvert à moy avec un vray zelle pour Mr de Matignon.“ *Amigny à Callières.* Berne, 29 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 383.

(6) *Cambiague à Callières.* Genève, 10/20 juin 1696. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Lettre de Favarger.* Neuchâtel, 24 septembre 1696. loc. cit.

(7) „On dit que Mr de Pontchartrain a écrit deux fois à Mr Amelot en faveur de Mme de Lesdiguières.“ *Nouvelles de Neufchâtel.* 8 juin 1694 Annexe à une lettre de *Valkenier aux Etats-Généraux*, datée de Zurich, 12 juin 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Lettre de Mr d'Antin.* 11 septembre 1696. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Iberville à Matignon.* Genève, 21 septembre 1696 et 14 février 1697. *Ibid.*

façon certaine sur l'appui discret d'Amelot.(1) Et cette constatation n'était point pour déplaire à ses concurrents, d'autant que la protection de l'ambassadeur français ne passait pas précisément pour une recommandation auprès des membres des Trois-Etats de la principauté.(2) En Suisse, d'autre part, un concours très inattendu s'offrait à elle, celui de l'envoyé britannique, Philibert d'Herwarth, baron d'Huningue, qu'un de ses cousins, maître des requêtes à Paris, incitait à faire campagne pour la duchesse, aussi longtemps du moins, que Guillaume III n'aurait pas précisé ses intentions de façon plus formelle.(3) A Neuchâtel enfin, elle était représentée et guidée par l'ancien chancelier, Brun d'Oleyres, « homme d'esprit et de conseil »,(4) qui était lui-même secondé, à Genève et à Berne, par deux huguenots de marque, le marquis d'Arzeliers et l'avocat dauphinois Julien,(5) que la « nécessité des temps » portait à embrasser les intérêts de la nièce du défunt cardinal de Retz.(6)

Si, à dire vrai, les relations entre la duchesse de Lesdiguières et la duchesse de Nemours demeuraient tendues,(7) celles de cette princesse avec

---

(1) *Lettre d'Iberville*, s. d. (avril 1695). Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Favarger à Amelot.* Neuchâtel, 16 mai 1695. Aff. Etr. Neuchâtel. I supp^t. 187. — *Cambiague à Matignon.* Genève, 20 novembre 1696. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Nouvelles de Neuchâtel [d'Antin].* 11 décembre 1696. *Ibid.* — *Iberville à Matignon.* Genève, 14 février 1697. *Ibid.* — *contra: Callières à Matignon.* Paris, 23 août 1695. *Ibid.*

(2) „Il suffiroit que les ministres du roy parussent vouloir favoriser M^r de M[atignon] pour tourner tous les cœurs d'un autre costé." *Lettre d'Iberville.* s. d. loc. cit. — „L'opinion que l'on auroit à Neufchâtel que [Mme de Lesdiguières] auroit pour elle le roi et ceux qui ont le plus de crédit à la Cour, surtout l'ambassadeur de France, seroit la meilleure pièce de vostre sac." *Iberville à Matignon.* Genève, 14 février 1697. loc. cit.

(3) *Extrait de l'instruction envoyée à Mr Herwart sur l'affaire de Neuchâtel.* 16 décembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CV. 159. — *Iberville à Matignon.* Genève, 29 décembre 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — „Mr Herwarth... à Berne y sollicite publiquement pour Mme de Lesdiguières." *Cambiague à [Matignon].* Du Martret, 3 novembre; Genève, 20 novembre 1696. *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 17 février 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 73. — *Extrait d'une lettre de Neuchâtel*, du 1er septembre 1698. *Ibid.* CXV. 227.

(4) *Iberville à Matignon.* Genève, 19 juin 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — „Très sçavant dans la théorie et la pratique du droit et de l'usage de Neufchâtel." *Mémoire particulier sur l'Etat de Neuchâtel et Valangin.* Janvier 1699. Arch. Nat. *K. 549.* n° 18. — *contra:* „L'agent de Mme de Lesdiguières, nommé Brun, gaste plus ses affaires en ce pays-là qu'il ne les accommode." *Callières à Matignon.* Paris, 19 août 1695. Arch. Grimaldi-Matignon. loc. cit.

(5) „Insolent et emporté." *Iberville à Matignon.* Genève, 14 février 1697. Arch. Grimaldi-Matignon. loc. cit.

(6) *Lettre, sans signature, relative aux démarches des divers prétendants.* Neuchâtel, 11/21 septembre 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Callières à Matignon.* Paris, 1er octobre et 5 novembre 1695; Delft, 27 mars 1697. *Ibid.* — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 9 février 1696. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — *Lettre, sans signature, relative à la préparation d'une généalogie favorable aux intérêts du comte de Matignon.* Neuchâtel, 19 octobre 1696. Arch. Grimaldi-Matignon. loc. cit. — *Cambiague à Matignon.* Genève, 20 novembre 1696. *Ibid.* — *Mémoire des agents de Mme la duchesse de Lesdiguières, tant à Neufchastel que dans les cantons alliez.* Février 1697. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 355. — *Amelot au roi.* Soleure, 8 septembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 187. — *La duchesse de Lesdiguières à Brun d'Oleyres.* Décembre 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 4.

(7) *Cambiague à Callières.* Du Martret, 25 juin 1696. Arch. Grimaldi-Matignon. loc. cit. — *La duchesse de Lesdiguières à Brun d'Oleyres.* 9 mai 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 388. — *contra: J. de Reding-Biberegg à Matignon* Soleure, 4 juillet 1696. Arch. Grimaldi-Matignon. loc. cit.

Matignon devenaient meilleures, (1) ce dont celui-ci hésitait à se prévaloir, de peur de nuire à sa cause, en raison de la désaffection croissante que les Neuchâtelois marquaient à leur souveraine. (2) Au reste, les tenants du comte étaient puissants, eux aussi, et sa clientèle diligente et fidèle. (3) En bon rang, parmi les premiers, figuraient le duc de Beauvilliers, ministre d'Etat, (4) Colbert de Croissy, puis, jusqu'à un certain point et pour un temps seulement, (5) son fils Torcy, successivement titulaires du portefeuille des Affaires Etrangères, (6) François de Callières, troisième plénipotentiaire à Rijswyck, à l'assentiment duquel Matignon soumettait ses moindres démarches, (7) et le colonel général adjoint des troupes «de la nation», Pierre Stoppa, (8) dont l'assistance avait d'autant plus de prix en cette conjoncture, que le comte et sa rivale se disputaient à qui mieux mieux les suffrages des officiers suisses au service de la couronne, de ceux-là surtout qui disposaient de quelque influence auprès des autorités de leurs cantons. (9) Le résident royal à Genève, Iberville, «homme d'esprit, exercé aux affaires délicates» (10) ne dissimulait pas ses sympathies pour la cause du prétendant et avait obtenu de celui-ci qu'il déléguât ses pleins-pouvoirs à un notable de cette ville, le Sr de Cambiague, assisté de l'avocat Tronchin. (11) Enfin, de même que Mme de Lesdiguières avait su se procurer l'appui d'un certain nombre

(1) *Lettre adressée à Matignon sur l'état de ses affaires à Neuchâtel.* 20 juin 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Cambiague à Callières.* Du Martret, 25 juin/5 juillet 1696. *Ibid.* — *Cambiague à Matignon.* Du Martret, 3 novembre; Genève, 20 novembre 1696 et 15 février 1697. *Ibid.* — *Callières à Matignon.* Delft, 18 novembre 1696. *Ibid.*

(2) *J.-L. de Roll à Matignon.* Soleure, 14 avril 1696. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Iberville à Callières.* Genève, 12/22 mai 1696. *Ibid.* — *Cambiague à Matignon.* Genève, 28 janvier 1697. *Ibid.*

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 12 juillet 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 24. — „L'on sçait assez publiquement en ce pays-cy le commerce que le Sr de Cambiac [Cambiague], qui est chargé des affaires de Mr de Matignon, entretient avec le canton de Berne et avec l'envoyé du roy d'Angleterre.“ *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 2 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 25.

(4) *Callières à Matignon.* Paris, 19 août 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698).

(5) „Ce ministre [Torcy] nous fait bien du mal par le dévouement qu'il a pour Mr le prince de Conti.“ *Mollondin à Cambiague.* Neuchâtel, 16 décembre 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1699—1715).

(6) *Callières à Matignon.* Paris, 21 mai, 9 juin et 19 août 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *contra: Matignon à Chamillart.* Neuchâtel, 22 août 1707. Arch. Guerre. 2036. 49.

(7) *cf. Correspondance de Callières avec Matignon.* Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698; 1699—1715), notamment la lettre de *Callières* (Delft, 27 mars 1697).

(8) *Stoppa à Callières.* Vichy, 27 mai 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Callières à Matignon.* Paris, 5 et 19 août, 6 septembre, 15 octobre, 3 et 7 novembre 1695. *Ibid.* — *Stoppa à Matignon.* Paris, 30 août 1695. *Ibid.*

(9) *Iberville à Matignon.* Genève, 29 décembre 1695. Arch. Grimaldi-Matignon. loc. cit.

(10) Mémoires du duc de Noailles, coll. Petitot, t. LXXIII, p. 2.

(11) *Lettre d'Iberville.* s. d. (avril 1695). [„Outre le mérite...“] Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Callières à Matignon.* Paris, 19 et 23 août 1695. *Ibid.* — *Pleins-pouvoirs délégués par le comte de Matignon au Sr de Cambiague.* Paris, 4 décembre 1695. *Ibid.* — *Cambiague à Callières.* Genève, 10/20 juin; Du Martret, 17/27 juin 1696. *Ibid.* — *Vigier à Puysieux.* Bienne, 6 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 58.

de « religionnaires », (1) sa partie adverse s'était assuré des Duquesne, des d'Antin de Monceau et autres huguenots réfugiés aux Ligues. (2) Elle avait même fait plus. Etant donné qu'en ces contrées on se montrait si sensible, « si défiant et mesme si farouche en tout ce qui regardoit la religion », (3) Callières fut assez insinuant pour amener les pasteurs d'origine normande retirés en Hollande, notamment Jacques Basnage, (4) à adresser à leurs frères de la « Vénérable classe » de Neuchâtel, et en particulier au ministre Osterwald, des missives dont Cambiague leur donna connaissance sous le manteau, mais dont il eut garde de se dessaisir, dans la crainte d'éveiller des alarmes parmi les cantons catholiques alliés de la principauté. (5) Dans ces missives, étaient exaltés aussi bien l'esprit de tolérance dont n'avaient cessé de faire montre à l'égard des protestants, tant à Caen qu'à Cherbourg et autres lieux, les ancêtres du comte de Matignon, tous pourvus de hautes charges en Normandie, que les services rendus par eux à la cause huguenote, à l'époque de la Saint-Barthélemy et au moment de la promulgation de l'Edit de Nantes, services dont il eût été souhaitable « que Mr Bayle, en son dictionnaire historique et critique » fît l'énumération discrète. (6)

Dans le débat qui s'engageait entre la duchesse de Lesdiguières et le comte de Matignon, ce fut à celui-ci qu'échut l'honneur d'ouvrir le feu. Dépêché par lui à Neuchâtel, en mai 1695, « sans la permission du roy », à dire vrai, ce qui lui attira quelques désagréments, (7) le chevalier d'Amigny, lieutenant-

---

(1) *Callières à Matignon.* Delft, 27 mars 1697. Arch. Grimaldi-Matignon, à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698).

(2) *Cambiague à Callières.* Genève, 12 mai 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Callières à Matignon.* Paris, 1er octobre 1695; Delft, 21 octobre 1696. *Ibid.* — *Duquesne à [Matignon].* Aubonne, 12 juin 1696. *Ibid.* — *Cambiague à Matignon.* Du Martret, 11 et 20 septembre; Genève, 20 novembre 1696. *Ibid.* — *Lettre, sans signature, d'un partisan de Matignon.* [„L'on fait un mistère...“] 16 décembre 1699. loc. cit.

(3) *Cambiague à Matignon, à La Hougue.* Genève, 5 et 10 octobre 1696. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698).

(4) *Iberville à Matignon.* Genève, 29 décembre 1695 et 14 mars 1697. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Cambiague à Matignon.* Du Martret, 11 septembre 1696. *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 13 janvier 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 30. — *Basnage de Bauval à Matignon.* La Haye, 24 janvier 1697. Arch. Grimaldi-Matignon. loc. cit. — *Le Mis de Bougy à Matignon.* La Haye, 7 mars 1697. *Ibid.*

(5) *Iberville à Matignon.* Genève, 29 décembre 1695 et 14 mars 1697. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Lettre de Mr d'Antin,* du 11 septembre 1696. *Ibid.* — *Cambiague à Matignon.* Du Martret, 11, 10/20 septembre et 3 novembre 1696; Genève, 5/15 février 1697. *Ibid.* — *Lettres des pasteurs réfugiez d'Hollande aux pasteurs de l'Eglise de Neufchâtel en faveur de Mr Jacques de Matignon, chevalier des ordres du roy.* La Haye, Rotterdam, Amsterdam, etc. 1697. *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 12 juillet et 8 septembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 24, 187.

(6) *Ibid.* — *Iberville à Matignon.* Genève, 14 février 1696. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *D'Antin à Callières.* 11 septembre 1696. *Ibid.* — *Cambiague à Matignon.* Du Martret, 3 novembre 1696. *Ibid.* — *Le Mis de Bougy à Matignon.* La Haye, 7 mars 1697. *Ibid.* — *Lettres des pasteurs réfugiez d'Hollande aux pasteurs de l'Eglise de Neufchâtel en faveur de Mr Jacques de Matignon, chevalier des ordres du roy.* Amsterdam, 16 mars; La Haye, 20 mars 1697. *Ibid.*

(7) *Matignon à Callières.* s. d. (mai 1695). Aff. Etr. Neuchâtel. III. 278. — *Barbezieux à Matignon.* Compiègne, 7 mai 1695. *Ibid.* III. 279. — *Matignon au roi; à Barbezieux.* Mai 1695. *Ibid.* III. 277vo,

colonel du régiment de Saintonge, « normand fort éloquent », ne fit que toucher barre au chef-lieu de la principauté. (1) Il gagna Soleure, où le baron de Reding, « homme dangereux » s'il en fût jamais, chercha vainement à lui imposer sa collaboration, (2) visita Berne, conquit l'avoyer, Sigismond d'Erlach, par sa bonne grâce, (3) et remporta quelques succès à Lucerne, puis à Fribourg, où la « cabale Lesdiguières » était cependant très forte. (4) De retour à Neuchâtel, il s'efforça d'acheter les officiers de Mme de Nemours, (5) de se concilier par de menus présents les sympathies des membres des principales familles du chef-lieu (6) et de tirer parti de la solution donnée au différend entre le roi de Danemark et le duc de Holstein-Plön au sujet de l'attribution des duchés d'Oldenbourg et de Delmenhorst, pour affirmer à nouveau, par analogie, qu'en matière de succession d'Etat « la graduelle l'emportait sur la linéale ». (7)

Tout bien considéré, les chances de succès des deux principaux héritiers *ab intestat* de Mme de Nemours paraissaient à peu près égales. (8) Par suite, l'issue de l'instance engagée par le prince de Conti demeurant réservée, Neuchâtel, de l'avis d'observateurs attentifs des événements, devait échoir à celui des prétendants qui y recueillerait le plus de suffrages, y dépenserait le plus d'argent et saurait gagner Berne à ses vues. (9) Or, à l'automne de 1696, en dépit de l'activité déployée par les tenants de Matignon, le parti

279vo. — *Amelot au roi.* Soleure, 8 mai 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 103. — *Fribourg à Matignon.* 9 mai 1695. Arch. Grimaldi-Matignon, à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Callières à Matignon.* Paris, 21 et 27 mai, 9 juin 1695. *Ibid.*

(1) *Ibid.* — *Matignon à Berne, Soleure, Fribourg et Lucerne.* Paris, mai 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Lettres de Neuchâtel (d'Antin).* 19 octobre 1696. *Ibid.*

(2) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 5 mai 1695. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Callières à Matignon.* Paris, 15 octobre, 7 et 12 novembre 1695, 26 avril 1696. Arch. Grimaldi-Matignon. loc. cit. — *J. de Reding-Biberegg à [Iberville].* Soleure, 11 avril 1696. *Ibid.* — *J.-L. de Roll à Matignon.* Soleure, 14 avril 1696. *Ibid.* — *Cambiague à Matignon.* Genève, 12 mai; „du Martret, au pays de Vaud“, 10/20 septembre 1696. *Ibid.*

(3) *Matignon à Berne.* Paris, 9 avril 1695. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch P1. 24. — *Amigny à Callières.* Berne, 29 avril 1695. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 383. — *Callières à Matignon.* Paris, 7 mai 1695. Arch. Grimaldi-Matignon. loc. cit. — *Stoppa à Callières*, Vichy, 27 mai 1695. *Ibid.* — *Cambiague à Matignon.* Du Martret, ce mercredy 29e [mai] 1695, à 4 heures du matin. *Ibid* — *Iberville à Matignon.* Genève, 29 décembre 1695. *Ibid.* — *Lettre de Cambiague.* Genève, 11/21 décembre 1699. *Ibid.*

(4) *Fribourg à Matignon.* 9 mai 1695. loc. cit. — *Callières à Matignon.* Paris, 5 novembre 1695. Arch. Grimaldi-Matignon. loc. cit.

(5) *Cambiague à Matignon.* Genève, 20 novembre 1696. Arch. Grimaldi-Matignon. loc. cit.

(6) *Matignon aux Gouverneur et membres du Conseil d'Etat de Neuchâtel.* Paris, 19 avril 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — „On veut en ce pays-là (Neuchâtel) un langage matériel et étoffé, qui frappe les sens et qui ne laisse rien à faire à l'imagination.“ *Cambiague à Matignon.* 29 mai 1695. *Ibid.* — *Projet de lettre pour Mme de Seignelay* (en faveur des prétentions de Matignon). 1695. *Ibid.* — *Iberville à Matignon.* Genève, 29 décembre 1695 et 2 décembre 1696. *Ibid.* — *Cambiague à Matignon; à Callières.* Du Martret, 11, 10/20 septembre et 3 novembre 1696. *Ibid.* — *Callières à Matignon.* 17 septembre 1696. *Ibid.* — „Il y a quelque temps que je luy envoyay (à François Chambrier) une garniture de porcelaine à caffé, pour entretenir commerce avec luy.“ *Cambiague à Matignon.* Genève, 2 janvier 1699. *Ibid.* (Neuchâtel, 1699—1715).

(7) *Cambiague à Matignon; à Callières.* Du Martret, 10/20 septembre; Genève, 10 octobre; Du Martret, 3 novembre 1696. Arch. Grimaldi-Matignon. loc. cit.

(8) *Lettre, sans signature, adressée à Matignon.* 27 mars 1697. Arch. Grimaldi-Matignon. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 14 août 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 98.

(9) *Ibid.*

de Mme de Lesdiguières dépassait en importance ceux de tous les personnages intéressés à la succession des Longueville.[1] Non pas qu'un accommodement secret fût intervenu entre les deux duchesses, ainsi que le bruit en courait.[2] Mais la nièce du cardinal de Retz, grâce à « sa fortune considérable »,[3] agissant comme si elle était déjà souveraine. Elle répandait l'argent sans compter,[4] accordait sur sa cassette particulière des pensions à certains magistrats des bords de la Sarine et, pour le cas où ses espérances seraient réalisées, faisait offrir le poste très envié de gouverneur de la principauté, soit au Sr de Cugy, de Fribourg,[5] soit au « boursier » de Roll, de Soleure, soit surtout au Sr de Willading, dont l'influence était considérable au sein des conseils de son canton.[6]

Jusqu'alors, à force de prudence, l'ambassadeur français était parvenu à conjurer les menaces dont l'exécution eût gravement compromis le prestige de la Couronne Très-Chrétienne dans la région neuchâteloise. Néanmoins, il demeurait préoccupé. D'une part, il redoutait que tels ou tels des compétiteurs à l'héritage des Longueville n'estimassent opportun de se rendre en personne au chef-lieu de la principauté afin d'y défendre leurs intérêts.[7] D'autre part, il ne réussissait pas à découvrir les véritables intentions du gouvernement de Berne, ou, pour mieux dire, il se convainquait chaque

---

(1) *Favarger à Amelot.* Neuchâtel, 16 mai 1695. Aff. Etr. Neuchâtel. I supp^t^. 187. — *Callières à Matignon.* Paris, 7 novembre 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 9 février 1696. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — „Les affaires de Mme d'Esdiguières s'avancent fortement, pendant que les vostres, par une si grande inaction, reculent.“ *J. de Reding-Biberegg à Matignon.* Soleure, 4 juillet 1696. Arch. Grimaldi-Matignon. loc. cit. — *F. Caillet à son fils, officier dans le regiment de Manuel, suisse, qui est présentement en Catalogne, sous le commandement de M^r^ le duc de Vendosme.* Arzier, 16/26 octobre 1696. *Ibid.* — *Cambiague à Matignon.* Du Martret, 3 novembre 1696. *Ibid.* — *Cambiague à Callières.* Du Martret, ce mercredi 29e [septembre] 1699, à 4 h. du matin. *Ibid.* (Neuchâtel, 1699—1715).

(2) *Callières à Matignon.* Paris, 29 avril 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1691—1698). — *Reding-Biberegg à Matignon.* Soleure, 4 juillet 1696. *Ibid.* — *Mme de Lesdiguières à Brun.* Décembre 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 409. — „S'il y avoit quelque chose de conclu, on le sauroit, car il seroit de l'intérêt de Mme de Lesdiguières de le faire connaitre du vivant de Mme de Nemours.“ Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Doss. LXI^A^. n° 129.

(3) Mémoires de Saint-Simon, éd. Boislisle, XII, 6.

(4) *Iberville à Matignon.* Genève, 7 novembre 1696 et 14 mars 1697. Arch. Grimaldi-Matignon. loc. cit. — *Cambiague à Matignon.* Genève, 20 novembre 1696. *Ibid.* — *Extrait d'une lettre particulière de Neuchâtel.* 30 août 1697. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 362. — *Extrait d'une lettre du 19 juin 1698.* Aff. Etr. Genève. CX. 144vo.

(5) *Cambiague à Matignon.* Genève, 20 novembre 1696. Arch. Grimaldi-Matignon. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 17 février 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 73. — *Mme de Lesdiguières à Brun, son homme d'affaires.* 9 mai 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 388. — *Extrait d'une lettre écrite de Neuchâtel, le 1er juin 1707. Ibid.* IV. 290. — *Mémoire sur Neuchâtel.* 8 juin 1707. *Ibid.* IV. 305.

(6) „Mme de Lesdiguières a fait insinuer à Mrs de Berne… que, s'ils vouloient appuyer son droit, elle pourroit bien se disposer à mettre le gouvernement entre les mains d'un d'entre eux. Le Sr Willading, à qui la proposition fut faite, répondit qu'il ne falloit pas songer à celà.“ *Amelot au roi.* Soleure, 24 avril 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 86. — *Callières à Matignon.* Paris, 17 mai, 19 et 23 août 1695. Arch. Grimaldi-Matignon. loc. cit. — „C'est par de semblables lettres que Mme de Lesdiguières écrit libéralement à divers Seig^rs^ de Berne, qu'elle s'y est conciliée quelque affection.“ *Cambiague à [Matignon].* Du Martret, 3 novembre 1698. *Ibid.*

(7) *Le roi à Amelot.* Versailles, 3 février 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 50.

jour davantage que, quelles qu'elles fussent, ces intentions ne se heurteraient jamais à l'opposition agissante des autres membres du Corps helvétique. (1) Il fut assez vite rassuré quant au premier point, ensuite de la ferme volonté exprimée par le roi d'interdire à tous les prétendants de sortir du royaume. En revanche, son inquiétude augmenta quant à la politique de Berne. (2) Habile à profiter des privilèges que lui assurait le traité de l'an 1406, le Conseil de ville de Neuchâtel avait porté devant celui de Berne les « articles des griefs » qu'il formulait contre la souveraine du pays. (3) Partant, il était à craindre que les autorités du plus puissant des cantons ne se contentassent pas de tenter de mettre les parties d'accord, mais qu'elles prétendissent juger au fond le différend. (4)

Nul plus qu'Amelot ne déplorait l'imprudence, les inconséquences et la faiblesse de l'attitude de Mme de Nemours qui, mal conseillée, fournissait des armes contre elle à ses adversaires et « commettait le nom du roy » dans un procès où celui-ci entendait ne point s'immiscer. (5) Aussi bien, plus les magistrats de Neuchâtel insistaient auprès de leurs protecteurs de Berne, afin qu'ils accélérassent l'instruction de la cause pendante devant eux, (6)

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 15 janvier 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 37.

(2) *Le roi à Amelot.* Versailles, 3 février 1697. loc. cit.

(3) „Nous voyons avec une douleur très sensible que, tant plus nous apliquons nos soins à maintenir l'ancien ordre et l'union et à esloigner par ce moien toute sorte de division du milieu de cet Etat, tant plus on a d'empressement d'ailleurs à susciter des nouveautez et des sujets capables d'y produire le trouble et le désordre." *Les Gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 6/16 mai 1695; *Les Quatre-Ministraux à Berne.* Neuchâtel, 21 mai 1695. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *N.* 1, 3. — *Lettre, non signée, relative aux démarches des divers prétendants à Neuchâtel* (septembre 1695). [„Je ne puis différer..."] Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Amelot au roi.* Soleure, 8 octobre 1696. Aff. Etr. Suisse. CIV. 298. — *Articles sur les quels les Quatre-Ministraux, Conseil et Communauté de la ville de Neufchâtel prient Mr le Gouverneur, au nom de S. A. S. de vouloir leur faire droit* (Bourgeois renoncés). 21 avril 1697. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *N.* 286. — *Extrait d'une lettre particulière de Neuchâtel.* 30 août 1697. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 362. — *Mémoire des griefs de la ville [de Neuchâtel].* 1698. Arch. Nat. *K. 549.* p. 33. — *Bugnot à Puysieux.* Neuchâtel, août 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 378.

(4) „Il est fort à craindre que les Bernois ne décident en juges les articles qu'ils n'auront pu accommoder comme médiateurs." *Lettre, non signée, etc.* loc. cit. — *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* s. d. (1698). St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P1.* 98. — „Berne montre par là que lorsqu'il n'a qu'une part dans une affaire, il se la veut attribuer toute entière." *Puysieux au roi.* Soleure, 28 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 77. — *Remarques sur la lettre que Messrs de Berne ont escrite au roy, le 1/11 février 1699 pour justifier leur conduite d'avoir envoyé des troupes à Neufchâtel.* Arch. Nat. *K. 549.* pièce 34. — Arch. Nat. *K. 548.* pièce 129; *549.* pièce 33.

(5) *Lettres de Mr d'Antin,* des 11 septembre et 5 octobre 1696. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *La duchesse de Nemours à Berne.* Paris, 25 juin 1697. Aff. Etr. Neuchâtel I. 358 — *Amelot au roi.* 3 et 12 juillet 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 11, 24. — *Le roi à Amelot.* Marly, 18 et 24 juillet 1697. *Ibid.* CI. 389; CVIII. 36. — *Pouvoir donné par la duchesse de Nemours à son Conseil d'Etat à Neuchâtel d'accepter la médiation de Berne.* Paris, mars 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 380.

(6) *Mémoire des plaintes portées à Berne par les bourgeois de Neufchâtel contre leur souverain.* 1695. Aff. Etr. Neuchâtel. I suppt. 206. — *Cambiague à Matignon.* Genève, 5/15 février 1696. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Lettre sans signature* (favorable aux intérêts de Matignon). Mardi, 6 novembre 1696 [„Je reçois les deux lettres..."] *Ibid.* — *Iberville à Matignon.* 20 novembre 1696. *Ibid.* — *Nouvelles de Neuchâtel.* 8 décembre 1696. *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 23 juin 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 259. — *Mme de Nemours à Berne.* Paris, 25 juin 1697 et 4 février 1698. Aff. Etr Neuchâtel. I. 358; I suppt. 363. — *Mémoire chiffré envoyé en cour par Mr Amelot.* Février

plus le représentant de Louis XIV à Soleure redoublait ses démarches en vue de soustraire Mme de Nemours à une juridiction devant laquelle, à dire vrai, ses chances de succès paraissaient nulles, ou, à tout le moins, d'obtenir l'ajournement d'une sentence dont il redoutait les conséquences. (1) Il y réussit d'autant mieux que, à supposer même que son intervention ne se fût pas produite, les dirigeants de la politique bernoise eussent sans doute spontanément différé le prononcé de la sentence sollicitée d'eux. (2) D'inquiétantes nouvelles leur parvenaient de Paris. L'instance introduite devant la Chambre des requêtes du Palais se poursuivait dans des conditions nettement défavorables aux intérêts de la duchesse. (3) Or, il convenait d'éviter à tout prix que la perte de son procès en France coïncidât avec une diminution notable des attributs de sa souveraineté dans le pays de Neuchâtel. (4)

Démontrer à la fois à M[me] de Nemours et à ses opposants la nécessité d'un rapprochement afin de tenir tête à l'« ennemi commun », en l'espèce le prince de Conti, tel devait être, et tel fut en réalité, durant plusieurs semaines le très vif souci des maîtres du pays de Vaud. (5) Le temps pressait au reste,

---

1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 70. — *Essentiel des articles contenus dans la proposition de M[r] Sinner.* Neuchâtel, mars 1698. Arch. Nat. *K. 548.* pièce 126. — *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* s. d. (1698). loc. cit — *Le chevalier d'Angoulème à Puysieux.* Paris, 21 mai 1699 Aff. Etr. Neuchâtel. I. 392.

(1) „Ce n'est pas le Conseil d'Estat qui est à craindre, mais le Conseil de ville . ." *M[me] de Nemours au roi.* Août 1695. Aff. Etr. Neuchâtel. III 280 — *Lettre non signée, etc.* (septembre 1695). loc cit. — „La hayne contre cette princesse est si forte que je commence à douter qu'il fust avantageux à M[r] de M[atignon] qu'elle se déclarast hautement pour luy." *Iberville à Callières.* Genève, 22 mai 1696. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1691—1698). — *Amelot à Berne.* Soleure, 1[er] juin 1696. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *N.* 105. — *Cambiague à Callières.* Genève, 10/20 juin 1696. Arch. Grimaldi-Matignon loc cit. — *D'Antin à Callières.* 11 septembre 1696. *Ibid.* — *Lettre de Berne* (non signée). 26 novembre 1696. [„Je vous adressay . . ."] *Ibid.* — *Extrait des dernières lettres de M[r] d'Antin.* 15 février 1697. *Ibid.* — *Le roi à Amelot.* Versailles, 19 juin et 8 juillet 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 248, 268. — *Mémoire sommaire pour servir de supplément à la requeste présentée au roy, dont M[r] de Pomponne a envoyé copie à M[r] l'ambassadeur.* Juin 1697. Aff. Etr. Neuchâtel. I supp[t]. 228. — *Amelot au cardinal de Bouillon.* Soleure, 26 février 1698. Arch. Nat. *K. 1339.* n° 70. — *La duchesse de Nemours à Berne.* Paris, 12 mars 1698. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*[1]. 107. — „Le S[r] de Montmollin, fils du défunt M[r] le trésorier, . . . me dit hier matin que V. Exc. s'y intéressoit fortement et qu'elle avoit mandé M[r] Baron à Berne distribuer des mémoires opposés aux prétentions de la ville et pour travailler à en faire éloigner le jugement." *Favarger à Amelot.* 30 août/9 septembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. I supp[t]. 205.

(2) *Le roi à Amelot.* Versailles, 8 août 1696 et 6 août 1697. Aff. Etr. Suisse. CVI. 220; CVIII. 65. — *Amelot au roi.* Soleure, 30 décembre 1696 et 9 juin 1697. *Ibid.* CVI. 133; CVII. 236 — *Instruktion an . . . J. R. Sinner, alt Schultheiss und J. F. Willading, Salz Direktor . . . als Ehrengesandte . . . nacher Neuwenburg.* Bern, 10./20. Januar 1698. St-Arch. Bern. Instrukt. Buch *X.* 718.

(3) *Testament de Jean-Louis-Charles d'Orléans, duc de Longueville, prince de Neuchâtel.* 1[er] octobre 1668. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — „Dese Staat van saaken veroorsaakt tot Neufchatel al vry bekommerlyke gedachten, waaraan men tot Bern en hier ook syn deel neemt." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 janvier 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.*

(4) *Mémoire au roy de la part de M[r] le prince de Conti.* Septembre 1697. Aff Etr. Neuchâtel. I. 356. — *Amelot au roi.* Soleure, 9 février 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 62 — *Mémoire sur Neufchastel.* Neuchâtel, 1[er] janvier 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 311. — Journal de Dangeau, VI. 163.

(5) *Le roi à Amelot.* Versailles, 12 juin 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 235. — *Amelot au roi.* Soleure, 10 janvier 1698. *Ibid.* CIX. 36.

car le danger semblait imminent. La controverse généalogique Matignon-Lesdiguières passa désormais à l'arrière-plan. En fait, le 1er août 1697, la sœur de Charles-Paris se vit condamnée à restituer à sa partie adverse les biens qui constituaient l'objet du litige. (1) Elle appela, à la vérité, de cette sentence. Mais le coup était porté. Il fut ressenti avec douleur par ceux de ses sujets qui n'avaient cessé de défendre ses prérogatives. (2) D'autres, certes, en prévision de ce dénouement, s'inclinaient résolument devant le « soleil levant ». (3) En leur nom, mais surtout au sien propre, l'ancien procureur général de Valangin, Favarger, s'était, dès avril 1697, rendu à Paris afin d'y saluer le prince de Conti et de l'assurer de son dévouement. (4)

Attitude des Neuchâtelois. — La duchesse de Nemours tente en vain de remettre en question la clause de l'inaliénabilité. — Le prince de Conti renonce au trône de Pologne et se retourne du côté de Neuchâtel. — Il est aussitôt combattu par Berne. — Louis XIV continue à garder une stricte neutralité. — Son erreur. — La véritable politique bernoise. — Conséquences.

IX. Peu à peu la situation se modifiait à Neuchâtel. Le levain de défiance contre la politique du Louvre, répandu par le ministre batave Valkenier durant son séjour chez ses parents Montmollin, achevait de fermenter. (5) Les négociations de Rijswyck tiraient à leur fin. Déjà, le bruit courait que Louis XIV s'engagerait de démolir la forteresse d'Huningue ou d'y introduire une garnison

(1) *Sentence des requêtes du Palais.* Paris, 14 août 1697. St-Arch. Luzern. Neuenbürg. V (1699). — *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 6/16 août 1697. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. X. 602; St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*1. 33. — Mémoires de Sourches, V. 315. — Boyve, op. cit., IV, 323 sqq.

(2) Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLII (1697—1698). p. 13 (2/12 janvier 1698).

(3) „Les gens de Neufchâtel passent pour les plus raffinés de la Suisse.“ *Amelot au roi.* Soleure, 23 juin 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 259. — *Brun à Willading.* Neuchâtel, 9 août 1697. *Ibid.* CV. 325. — „Cette lettre de Mr de Puysieux a fait entrer dans le parti de Mr le prince de Conti Mr Brun, père du chancelier, par la créance que S. M. I. C. l'appuiera et que le Tribunal était sur le point d'être établi. Il y en a bien d'autres qui suivront son exemple, si l'on n'y remédie. *Lettre de Neuchâtel.* 13/23 avril 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. vol. 2. Neuchâtel. Litteraria. n° 1. 2e liasse.

(4) *Affry à Favarger.* Fribourg, 13 avril, 6 et 14 mai 1697, 22 septembre 1698. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Doss. LX (Lettres orig. d'Affry). — „Vostre voyage a causé de terribles ennuis à bien des gens... LL. Exces de Berne estoient extrêmement surprises de voz démarches.“ *Du même au même.* Fribourg, 14 mai 1697. *Ibid.* Doss. LX (Lettres orig. d'Affry) — *Rosselet à Favarger, à Paris.* Neuchâtel, 11/21 mai 1697. *Ibid.* Doss. LXI A. n° 154.

(5) *Lettre de Neuchâtel:* 28 septembre 1696. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Amelot au roi.* Soleure, 30 septembre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 296. — *Iberville à [Pontchartrain].* Genève, 4 octobre 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 261. — *Affry à Favarger.* Fribourg, 22 septembre 1698. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Lettres d'Affry. — *Amelot à Puysieux.* Paris, 7 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 177. — *Puysieux au roi.* Soleure, 25 mars 1699. *Ibid.* CXII. 304. — „Le chancelier de Neufchastel me paroist un fort honneste homme et fort éclairé.“ *Vryberghen à Rovertea.* Paris, 9 octobre 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. vol. 2. Neuchâtel. Litteraria. n° 1. 3e liasse. — „Montmollin qui n'aime rien au monde...“ *Lettre écrite de Neuchâtel à Mr de Puysieux.* 3 septembre 1703. Aff. Etr. Neuchâtel. IV. 106.

suisse, (1) de restituer la Franche-Comté à l'Espagne et de renoncer à disputer désormais le Milanais à cette puissance. (2) Assurément, ce n'était là que de vagues et vaines espérances. Un seul fait, en revanche, demeurait certain: Mme de Nemours perdait son procès. Deux considérations atténuaient cependant la portée de cette disgrâce. Tout comme l'arrêt royal du 26 août 1672, celui du 1er août 1697, en dépit de certaines appréhensions, (3) ne visait que les biens de la maison de Longueville sis en France. (4) D'autre part, on pouvait fort bien croire que Conti, qui venait d'être élu au trône de Pologne, en dépit des mêmes puissances qui le combattaient à Neuchâtel, (5) ne briguerait pas davantage la succession à la principauté. Son embarquement pour Dantzig, le 6 septembre, et les instructions laissées à ses partisans semblaient confirmer la justesse de ce raisonnement. (6)

Malgré son très vif désir de favoriser en secret la cause de Conti, à défaut de celle de Mme de Lesdiguières, qui passait désormais, on l'a dit, à l'arrière-plan, Amelot se voyait contraint à user de beaucoup de réserve. (7) Les ordres reçus par lui de la cour étaient formels. Son maître lui enjoignait d'embrasser les intérêts de tous les prétendants régnicoles, sans marquer de préférences pour aucun d'eux. (8) Le roi Très-Chrétien se fût donné à tâche de hâter l'accession d'un étranger au trône de Neuchâtel qu'il n'eût pas agi différemment. (9) Au premier avis du mécompte éprouvé à Paris par leur souveraine, le gouverneur et les membres du Conseil d'Etat de la principauté avaient confié leurs

---

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 janvier 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — Mercure historique et politique. La Haye, 1690. t. IX, 65 sqq.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 30 septembre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 296.

(3) „Men meent, het selve vonnis sal gaan ter executie leggen niet alleen omtrent de Goederen in Vrankryk geleegen, maar ook omtrent de Souverainiteyt van de Graafschap en Stad van Neufchatel, 'twelk een saake van 'tuyterste gevolg zyn soude." *Valkenier aux Etats Généraux.* Zurich, 8/18 janvier 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(4) „Cet événement a donné occasion à quelques personnes mal intentionnées de faire courir des bruits préjudiciables aux autorités de Son Altesse Sérme et aux droits de l'Estat, comme si ce jugement pouvoit regarder ce païs." *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 6/16 août 1697. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch P1. 33; Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. X. 602. — *La duchesse de Nemours à Berne.* Paris, 4 février 1698. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch P1. 50.

(5) *Affry à Favarger.* Fribourg, 17 juillet 1697. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Lettres d'Affry.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 12 juillet 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 24. — *Milon à Favarger, ancien procureur général de Valangin, à Neuchâtel.* Paris, 8 septembre 1697. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Doss. LXI A. n° 31. — *Torcy à Iberville.* Versailles, 9 septembre 1697. Aff. Etr. Genève. XIII. 372. — Immich, Geschichte des Europäischen Staatensystems von 1660 bis 1789, München, 1905, p 157—159. — Mercure historique et politique, t. XXIII, 1698, p. 464.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 20 septembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 169. — „Il importe extrêmement de faire les choses sans se commettre." *Affry à Favarger.* Fribourg, 22 septembre 1698. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Lettres d'Affry.

(8) „... Mais comme les raisons d'un prince protestant seront tousjours plus favorablement escoutées par ceux qui font profession de la mesme religion que celles des catholiques, je veois bien qu'il faut prendre de bonne heure les mesures nécessaires pour maintenir les droits de ceux de mes sujets qui seront les mieux fondés." *Le roi à Amelot.* Versailles, 28 décembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 423. — *Mémoire [d'Amelot] sur Neufchâtel* (1695). Aff. Etr. Neuchâtel. I 342. — *Les héritiers de la maison de Longueville au roi.* 1699. *Ibid.* III. 244.

(9) C. von Noorden, Europäische Geschichte im 18ten. Jahrhundert, t. III, p. 30 sqq.

inquiétudes aux autorités du «Mittelland» et sollicité les conseils de leurs autres alliés suisses. ([1]) La réponse de Berne les satisfit pleinement, d'autant qu'elle confirmait leurs propres résolutions. ([2]) La frontière comtoise devint, en conséquence, l'objet de leur surveillance étroite. D'autre part, des protestations de dévouement à Mme de Nemours affluèrent de tous côtés et de nouveaux serments de fidélité lui furent adressés, tant de Valangin que du chef-lieu du pays. ([3]) La présence au milieu d'eux de députés du plus puissant des cantons, encourageait au reste les Neuchâtelois à adopter momentanément à l'égard de la duchesse une attitude pleine de soumission et à réprimer avec la dernière sévérité toute manifestation en sens contraire. ([4]) Que le seul intérêt de leur petite patrie les incitât à agir de la sorte, la chose ne paraît pas douteuse. Leurs sympathies envers la dernière des Longueville allaient chaque jour s'affaiblissant. Les démarches s'ébruitaient que cette princesse tentait auprès des magistrats de Soleure, de Fribourg et de Lucerne, afin de les exhorter à protester à nouveau avec elle contre la clause de l'inaliénabilité introduite subrepticement dans la sentence des Trois-Etats, du 8 mars 1694, et à l'aider à procurer l'investiture de la principauté au chevalier de Soissons. ([5]) Ces démarches, à dire vrai, ne pouvaient aboutir. Non pas que les innovations «glissées» dans le mode de transmission de l'autorité souveraine à Neuchâtel fussent très goûtées dans les cantons-villes de l'ancienne croyance. Tout au contraire. ([6]) Mais il y subsistait à l'égard du protégé de la duchesse des préventions que l'insistance de celle-ci à vouloir l'imposer à ses sujets n'était pas pour dissiper, alors surtout que sa concurrente, Mme de Lesdiguières, intercédait, par le moyen de ses affidés à Berne, en faveur de l'intégral maintien de ladite sentence. ([7])

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 18 août 1697 et 10 janvier 1698. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 106; CIX. 36. — *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 6/16 août 1697. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch P[1]. 33. — *Conti a Spada.* Lucerna, 29 agosto 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 5 septembre 1697. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 25 août 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 114. — *Herwarth au roi d'Angleterre.* Berne, 21/31 janvier 1698. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX.

(3) *Extrait de la lettre que L. L. Exc. de Berne ont mandé aux S^rs^ maistres-bourgeois de Vallangin pour des affaires touchant ce pays.* Berne, 6/16 août 1697. Arch. Nat. *K. 548.* pièce 34 B. — *Amelot au roi.* Soleure, 18 et 25 août 1697. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 9 janvier 1698. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 326.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* 22 janvier/1er février 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7378.

(5) *Replica sopra la Memoria spettante alla Contea di Neufchatel.* 1694. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — *Amelot au roi.* Soleure, 14 août 1697 et 9 février 1698. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 98; CIX. 62. — „Madame la duchesse de Nemours ne veut ni de Monsg^r^ le prince de Conti, ni de ses héritiers pour successeurs dans cet Estat. Elle ne veut donc que M^r^ le chevalier de Soissons." *Mémoire chiffré envoyé par Mr Amelot.* Février 1698. *Ibid.* CIX. 70. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse.* 1698—1701 (octobre 1698). *Ibid.* Mém. et Doc^ts^. XXII. — *Puysieux au roi.* Soleure, 23 novembre 1698. *Ibid.* CXII. 189. — „Luy mesme (le chev^r^ de Soissons) s'est fait appeler prince de Neufchastel et fait mettre ce nom sur son hostel." *Mémoire sur Neufchastel.* 22 janvier 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 510.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 2 mars 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 90.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 24 avril 1695, 14 août 1697 et 24 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CIV. 86; CVIII. 98; CXII. 27. — *Puysieux au roi.* Soleure, 23 novembre 1698. *Ibid.* CXII. 189.

Point n'était besoin, certes, d'inciter Berne à ne pas laisser remettre en question des avantages que lui avait valu jusque-là sa politique de lente et continue mainmise dans les affaires de Neuchâtel. (1) Loin de songer à renier la thèse de l'inaliénabilité de ce pays, telle que l'avait conçue et imposée le Sr de Willading, (2) le gouvernement bernois eût bien plutôt cherché à la faire confirmer à nouveau par les Trois-Etats, s'il n'avait craint d'exaspérer les susceptibilités de Mme de Nemours et de la pousser à un coup de tête dans un temps où les règles de la plus élémentaire prudence exigeaient le maintien d'une très étroite union entre elle et lui. (3) La renonciation de Conti au trône de Varsovie, suite de sa vaine croisière devant Dantzig, où les marins de Jean Bart n'étaient pas parvenus à lui faire prendre terre, n'avait en rien découragé les partisans de ce prince dans la région comprise entre la Thielle et le Jura. (4) L'opinion s'y accréditait, tout au contraire, que, déçu de ses ambitions polonaises, le cousin de Louis XIV s'attacherait avec plus d'ardeur à satisfaire ses ambitions neuchâteloises. Ecarter à tout prix ce danger en entravant le développement des menées contistes; (5) persuader les sujets de la duchesse que le passage de leur petite patrie sous la domination d'un prince du sang royal de France équivaudrait à la perte de leurs libertés et de leurs franchises; (6) s'attacher par suite à renforcer l'autorité de Mme de Nemours, telle devait être désormais l'unique préoccupation des protecteurs de cette princesse dans la Suisse protestante. (7)

Louis XIV ne cacha pas sa satisfaction en apprenant que Berne différait à se prononcer dans le litige pendant entre la duchesse de Nemours

---

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 22 janvier/1er février 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(2) *Le roi à Amelot.* Versailles, 9 août 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 201. — *contra:* „Plusieurs de ces Messieurs reviennent beaucoup de la prétendue inaliénabilité ... et traitent cela d'une pure chimère.“ *Affry à Favarger.* Genevey, 11 juillet 1697. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Lettres d'Affry.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 9 février et 13 mars 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 62, 110.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 24 janvier 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 24 novembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 276. — „Mrs de Berne s'opposent aux intérests de ce prince, comme si l'honneur qu'il a d'estre de sang royal étoit chez eux une raison d'exclusion.“ *Mémoire* [„Il est du droit, de l'intérest, etc....“]. Arch. Nat. *K. 548.* pièce 79.

(6) „Berne est résolu de continuer jusqu'au bout ses efforts pour exclure Mgr le prince de Conti.“ *Amelot au roi.* Soleure, 23 février et 13 mars 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 74, 110. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19/29 mars 1699; Francfort, 7 janvier 1700. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.*

(7) *Le roi à Amelot.* Versailles, 12 juin 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 235. — *Amelot au roi.* Soleure, 10 janvier, 23 février et 13 mars 1698. *Ibid.* CIX. 36, 74, 110. — „Je croy que Mme de Nemours et Messrs de Berne s'entendent en secret.“ *Mémoire chiffré envoyé en cour par Mr Amelot.* Février 1698. *Ibid.* CIX. 70. — *Modèle de déclaration remis par les députés de Berne au Conseil de ville de Neuchâtel.* 10 mars 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 377. — „Si toutefois elle (Mme de Nemours) le faisoit (se soumettait) et que le roi jugeât que ce pays est aliénable, il ne restera plus qu'un seul remède, mais qui rendroit cette affaire bien plus difficile qu'elle ne le sera si elle s'agite à Neuchâtel. En effet, il faudroit en ce cas que le comté de Neuchâtel s'opposât soit à la soumission et au jugement, soit à l'exécution de la sentence

et ses sujets. (1) Les magistrats du grand canton suisse ne dissimulèrent pas, d'autre part, leur contentement lorsque cette princesse les avisa qu'elle faisait appel du jugement rendu contre elle à la Chambre des requêtes du Palais. (2) Ils se promettaient, en effet, de tirer parti de ce répit pour achever de discréditer la personne de Conti et ses intentions auprès des autorités et du peuple de la principauté. (3) Deux circonstances, à première vue, paraissaient devoir favoriser la réussite de leur dessein: l'absence de France du prétendant se prolongeait et, dans les traités signés à Rijswyck, les Suisses et leurs alliés, dont le souverain de Neuchâtel, se trouvaient « nommément réservés ». (4)

La sentence prononcée à Paris, le 1er août 1697, visait uniquement, on ne saurait trop y insister, la propriété des biens de la maison de Longueville sis dans le royaume. (5) Mme de Nemours, cependant intéressée à semer l'alarme parmi ses protecteurs en Suisse, n'en disconvenait pas. Et le roi, le tout premier, n'omettait aucune occasion de déclarer très haut sa volonté d'observer une stricte neutralité entre les compétiteurs à la succession de l'abbé de Longueville. (6) Tout au plus, s'estimait-il fondé à exiger de sa cousine, Mme de Nemours, qu'elle lui soumît en projet le texte du pouvoir, qu'à défaut de l'envoi sur les lieux d'un mandataire spécial, le gouverneur de Neuchâtel réclamait de sa part. (7) Et encore, Louis XIV se donnait-il la peine d'expliquer que cette précaution était à seule fin d'empêcher sa parente de compromettre de gaîté de cœur, ainsi qu'elle en avait pris la fâcheuse habitude, telle ou telle des prérogatives inhérentes à sa souveraineté. (8) Quant au reste, le monarque français en demeurait à sa première et, jusqu'à cette heure, immuable résolution de ne s'immiscer en quoi que ce fût dans les difficultés que soulevait la succession de Neuchâtel et de laisser à l'autorité compétente de ce pays le soin de les trancher. Assurément, l'acceptation par lui de l'arbitrage d'un

qu'il rendroit." *Rapport de Mr Montmollin.* Neuchâtel, 9/19 janvier 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. vol. 2. Neuchâtel. Litteraria. n° 1. 2e liasse. — *Mme de Thibergeau à Mme de Caumartin.* 16 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 201. — *Mémoire servant de remarques, etc. Ibid.* III. 307.

(1) *Ibid.*

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 30 mars 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 137. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 17 avril 1698. *Ibid.* CIX. 153.

(3) *Herwarth au roi d'Angleterre.* Berne, 21/31 janvier 1698. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. IX.

(4) Par le roi Très-Chrétien à tout le moins, en ce qui concernait le souverain de Neuchâtel.

(5) *La duchesse de Nemours à Berne.* Paris, 4 février 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. I suppt. 363.

(6) *Le roi à Amelot.* Versailles, 9 août 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 201. — „Je persiste toujours dans la même résolution de ne témoigner aucune partialité au sujet des affaires de Neuchâtel." *Le roi à Puysieux.* Versailles, 9 février 1699. *Ibid.* CXIII. 155. — *Erizzo al Senato.* Parigi, 6 marzo 1699. Frari. Francia. XCII. n° 471. — *Les héritiers de la maison de Longueville au roi* (1699). Aff. Etr. Neuchâtel. III. 244.

(7) *Torcy à Mme de Nemours.* Versailles, 24 février 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 374. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 27 février et 19 mars; Marly, 3 avril 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 73, 108, 136. — *Amelot au roi.* Soleure, 9 mars 1698. *Ibid.* CIX. 105. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLII. p. 13 (2/12 janvier 1698).

(8) *Le roi à Amelot.* Versailles, 9 août 1695; *à Puysieux.* Versailles, 9 février 1699. loc. cit.

litige entre l'évêque de Bâle et le Palatin de Zweibrücken-Birkenfeld, (1) avait engagé quelques-uns de ses ministres, dont Amelot, à le presser d'imposer sa médiation au regard des affaires de la petite principauté jurassienne, d'éliminer sans appel la plupart des prétendants français et de contraindre la sœur de Charles-Paris à s'accommoder avec Conti et à le désigner, elle vivant, pour recueillir son héritage, le jour où elle décéderait. (2) Mais, fidèle à sa politique de non-intervention, le roi Très-Chrétien avait repoussé l'une après l'autre ces diverses suggestions. (3)

L'engagement pris par Louis XIV de ne point s'immiscer dans les contestations successorales du petit pays était spontané; mais il était accompagné d'une réserve importante qui en rendait l'accomplissement très aléatoire. Le roi entendait que son désintéressement fût imité par les autres voisins de Neuchâtel, en premier lieu par Berne, dont, malgré les avertissements cependant catégoriques d'Amelot, il ne démêlait point encore les fins et les finesses de la politique à double jeu. (4) Or, son erreur était profonde. Loin de lui savoir gré de son effacement volontaire, le gouvernement du « Mittelland » espérait au contraire avoir désormais, grâce à lui, les mains libres au delà de la Thielle et devenir maître absolu des destinées de Neuchâtel, dont l'autorité, désireuse de mériter ses bonnes grâces, s'efforçait de prévenir ses moindres désirs et « donnait déjà du Monseigneur » à ses envoyés auprès d'elle. (5) D'autre part, l'incertitude continuait à régner au sein des conseils des cantons suisses quant à l'opportunité de favoriser la candidature de tel ou tel des prétendants. De son côté, Berne patronnerait-elle les intérêts du margrave de Bade-Dourlach, (6) ceux de la duchesse de Lesdiguières ou ceux du comte de Matignon, seigneurs de médiocre importance, sans appui à l'étranger et par suite assez enclins par avance à suivre ses directions, ou bien inciterait-elle ses voisins de l'ouest à se constituer en une république à l'exemple des Genevois et des Biennois? (7)

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 31 janvier 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 48. — *Les cantons catholiques au roi.* 10 décembre 1703. St-Arch. Luzern. Bisthum Basel.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 13 mars 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 110. — „Sa Mté avoit eu la bonté de faire proposer à Mme de Nemours tous les expédiens les plus raisonnables pour terminer cette affaire à l'amiable. Elle les a reffusés avec une constance digne d'elle..." *Conti à Puysieux.* Versailles, 10 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 2. — Duc de La Force, Le Grand Conti, Paris, 1922, p 206.

(3) *Les héritiers de la maison de Longueville au roi* (janvier 1699). Aff. Etr. Neuchâtel. III. 244.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 23 février 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 74. — „Benchè la Mtà Sua siasi dichiarata dal principe neutrale, nulla di meno non soffri che il cantone di Berna munisse quel castello (di Neuchâtel) di presidio, onde alle proteste del suo ambasciatore susseguitara quella volta la marchia di molto reggimenti." *Erizzo al Senato.* Parigi, 6 marzo 1699. Frari. Francia. CXCII. n° 471.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 2 mars 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 90.

(6) *Affry à La Boulaye.* Fribourg, 15 mars 1695. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 385. — *Conti à Spada.* Lucerna, 18 dicembre 1695. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XC.

(7) *Callières à Matignon.* Paris, 5 novembre 1695. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Amelot au roi.* Soleure, 23 février et 14 mars 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 74, 121. — *La duchesse de Lesdiguières à Berne.* Paris, 3 janvier 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch P1.

Entre ces diverses solutions, le choix ne semblait pas près de se faire sur les bords de l'Aar. En revanche, l'accord était complet sur deux points: il était nécessaire de maintenir Mme de Nemours en possession de sa souveraineté, et il était non moins pressant d'empêcher à tout prix l'accession du prince de Conti au trône de Neuchâtel. (1) De la part de cette ville, à tout le moins, le gouvernement bernois s'estimait en droit de compter sur une adhésion entière à ses vues. (2) Qu'il s'agît de mesures militaires à prendre dans le Val-de-Travers ou ailleurs (3) pour le cas où, amplifiant et dénaturant la portée de l'arrêt du 1er août 1697, le prétendant tenterait de pénétrer de vive force dans la principauté; (4) qu'il s'agît d'accréditer la légende selon laquelle, à peine investi du pouvoir souverain, Conti s'empresserait de céder ses droits au roi en échange de quelques terres à sa convenance en Franche-Comté, (5) aucune divergence d'opinion n'existait entre les alliés de 1406, entre les dirigeants du grand canton protestant et ceux du petit pays protégé. (6)

Les yeux s'ouvraient enfin à Paris sur la gravité de la manœuvre bernoise, dont le plus clair résultat devait être de « donner l'exclusive » à Conti, s'il persistait à faire valoir ses titres à la succession de Neuchâtel. (7) Si les députés du « Mittelland » prolongeaient leur séjour dans cette ville, c'était afin d'y attendre l'issue de l'appel interjeté par Mme de Nemours

168. — *Matignon à Berne.* Paris, 20 janvier 1699. *Ibid.* Neuenburgbuch P 1. 169. — *Puysieux au roi.* Soleure, 24 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 58. — *Amigny à Callières.* Berne, 29 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 383.

(1) *Mémoire au roy de la part de Mr le prince de Conti.* Septembre 1697. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 356. — *Amelot au roi.* Soleure, 24 novembre 1697, 23 février et 13 mars 1698. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 276; CIX. 74, 110. — *Projet d'accommodement proposé par Mr Muralt, boursier du canton de Berne* (janvier 1699). *Ibid.* CXVI. 135. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 22 janvier/1er février 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Remarques sur la lettre de Messrs de Berne au roi, du 1/11 février 1699.* Arch. Nat. *K. 549.* pièce 34. — *Mémoire servant de remarques sur tous les papiers, titres et mémoires concernans l'affaire de la succession de Neuchâtel.* Aff. Etr. Neuchâtel. III. 307.

(2) „Le ministre Perrot, attaché à Mme de Nemours, de père en fils, a fait des sermons comme il s'en faisoit autrefois en France du temps de la Ligue.“ *Nouvelles de Neuchâtel.* 23 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 16.

(3) *Lettre, non signée, à J.-N. d'Affry sur les mesures prises au Landeron par la duchesse de Nemours.* 6 février 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 74.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 13 mars 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 110. — *Lettre écrite de Neuchâtel à Mr de Puysieux.* Juin 1698. *Ibid.* CX. 108. — *La Closure au roi.* Genève, 31 décembre 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 163. — *Rapport de Mr Montmollin.* Neuchâtel, 9/19 janvier 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. vol. 2. Neuchâtel. Litteraria. n° 1. 2e liasse.

(5) *Milon à Favarger.* Paris, 4 novembre 1697. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Doss. LXI A. n° 32. — *Amelot au roi.* Soleure 13 mars 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 110.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 23 février 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 74. — *Fribourg, Soleure et Lucerne à Neuchâtel.* s. d. (1699). Arch. Nat. *K. 548.* pièce 129.

(7) „Tutto il Corpo helvetico dimostra aprensione che questo Stato cadi in potere di Principe del sangue di Francia, per temenza che col tempo, con la violenza, contratto o successione s'unisca alla Corona.“ *Replica sopra la Memoria spettante alla Contea di Neufchatel.* 1694. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 22 janvier 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Amelot au roi.* Soleure, 13 mars 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 110. — *Vauban à Puysieux.* Paris, 23 avril 1699. *Ibid.* CXX. 278.

au lendemain de l'arrêt qui la déboutait de ses prétentions. (1) Déçus de leur espoir, ils se décidèrent à agir, vers les derniers jours de février 1698. L'un d'eux crut pouvoir prendre l'initiative de la formation d'une « association » dont tous les membres se fussent engagés à travailler au maintien de la duchesse de Nemours dans ses droits souverains et à défendre contre tous l'investiture dont l'avait fait bénéficier la sentence des Trois-Etats du 18 mars 1694. (2)

A cette fois, le roi jugea que le souci de sa dignité lui faisait un devoir de rompre le silence, et cela, d'autant plus que, semé à dessein par les magistrats bernois, le bruit se répandait qu'il donnait depuis peu des marques particulières de sa faveur au prince de Conti. (3) Bien qu'avisé de l'imminence de son rappel, Amelot n'avait pas quitté Soleure. (4) Il lui fut prescrit de protester avec vigueur contre l'attitude de Sinner et de Willading, les deux délégués au chef-lieu de la principauté. (5) L'ambassadeur exécuta cet ordre sans retard et dépêcha dans le même temps à Neuchâtel l'un de ses secrétaires, (6) le Sr de La Boulaye, avec la mission de réfuter les allégations mensongères qu'on y propageait et d'affirmer à nouveau la volonté du roi de s'opposer à ce que le grand canton suisse prît la haute main dans des négociations dont lui-même continuait à se tenir à l'écart. (7) Mise en demeure de fournir des précisions, l'autorité bernoise, qu'appuyaient « les

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 10 janvier et 9 février 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 36, 62. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 janvier/8 février 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7873.* — *Berne à Puysieux.* 24 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 50. — *Relation fidèle et succincte de ce qui s'est fait de plus considérable à Neufchâtel pendant la résidence de Mrs les députés de Berne.* 1699. Arch. Nat. *K. 548.* pièce 123 (603. IV. 9).

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 26 janvier et 2 février 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 40, 51. — *Discours fait par Mr Sinner, député de Berne, dans le Conseil de ville de Neuchâtel.* 10 mars 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 371. — *Essentiel des articles contenus dans la proposition de Mr Sinner.* Mars 1698. Arch. Nat. *K. 548.* pièce 126. — *Lettre écrite de Neuchâtel.* 10 mars 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 369. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 3 avril 1698. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXIII. — *La Closure à Torcy.* Genève, 21 janvier 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 174. — *Le chevalier d'Angoulême à Puysieux.* Neuchâtel, 22 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 9. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 31 janvier 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7874.* — *Relation succincte et fidèle, etc.* loc. cit.

(3) *contra: Torcy à Avaux, ambassadeur à Stockholm.* Versailles, 18 décembre 1697. Aff. Etr. Suède. VI suppt. p. 259.

(4) „Men seyt dat het vertrek van den Fransen ambassadeur uyt dese Landen noch wat uytgestelt blyft ter oorsake van de affaires van Neufchatel." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19 mars 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7878.*

(5) *Le roi à Berne.* Versailles, 18 mars 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 64. — *Amelot à Berne.* Soleure, 24 mars 1698. *Ibid.* CXV. 67; Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694 à 1698). — *Relation succincte et fidèle, etc.* loc. cit. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLII. p. 113 (16/26 février 1698).

(6) *Affry à Favarger.* 5 mars 1698. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Lettres d'Affry. — *Herwarth to Vernon.* Berne, 15/25 and 19/29 March 1698. Publ. Rec. Off Foreign. Switzerland. Misc. Pap. IX. — Boyve, Annales de Neuchâtel, IV, 381, place par erreur cette mission en l'année 1699.

(7) „Le roy a tousjours faict connoistre qu'il ne s'interessoit pour aucun des princes ou seigneurs françois prétendants à la Souveraineté de Neufchastel plus que pour l'autre ... Sa Mté ... ne souffriroit pas que Mrs de Berne ou quelque prince ou Estat que ce fut s'arrogeât l'autorité de disposer de la destinée des Neufchâtelois, qui devoit estre uniquement réglée par leurs loix et par leurs coutumes." *Mémoire [d'Amelot] pour le Sr de La Boullaye allant à Neufchastel.* Soleure, 25 février 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 56; St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*1. 68; *Q.* 194; *R.* 435. — *Amelot au roi.* Soleure, 2 mars 1698. Aff.

officiers de Mme de Nemours », contesta l'exactitude des propos reprochés à ses représentants et prétendit que le long séjour de ses mandataires à Neuchâtel était amplement justifié et par les stipulations du traité de combourgeoisie et par le désir d'achever la réconciliation de la souveraine avec ses sujets. (1) Aussi bien, si peu convaincu qu'il fût de la sincérité de cette déclaration, Louis XIV parut s'en contenter et différa une fois de plus sa décision finale en apprenant le subit départ de Neuchâtel des députés bernois. (2)

Depuis quelque temps déjà, on l'a dit, Amelot ne cessait d'inciter son maître à de vigoureuses résolutions en regard des événements qui se déroulaient à Neuchâtel. « La voye de ménagement et de laisser à chacun sa liberté d'agir » n'était, selon lui, plus de saison. (3) « Il faut absolument nous expliquer plus fortement avec les Bernois », ajoutait-il. (4) En ne le faisant pas, en refusant, fût-ce par calcul, de se départir de son indifférence, le roi Très-Chrétien favorisait les manifestations de leur arrogance. En effet, les cantons-villes de l'ancienne croyance eussent embrassé avec moins de réserve la cause du prince de Conti, s'ils avaient été certains que, le cas échéant, Louis XIV leur prêterait son appui pour la faire triompher. (5) Très jaloux du surcroît d'influence que procurait à Berne son traité particulier avec Neuchâtel, ils cherchaient les moyens d'y mettre obstacle. (6) La réunion de leurs députés à Saint-Urbain, le 5 mars, ne fut pas à autre

---

Etr. Suisse. CIX. 90. — *Herwarth to Vernon.* Berne, 29 March/9 April 1698. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. IX. — *Affry à Mars.* Fribourg, 7 février 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 75. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 22 mai et 2 juin 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 208, 211. — Mercure historique et politique, t. XXIV 1698, p. 476.

(1) *Berne au roi.* 19 février 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 50. — *Memorial loco instructionis für meine Herren Teütsch Seckelmeister Bernhard von Muralt und Herren Emmanuel von Graffenriedt irer Verrichtung halber by Ihr Exc. dem französischen Herren Ambassadoren zu Solothurn.* 19./29. Februar 1698. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P* 1. 83; Instruktionsbuch *X.* 728. — *Mémoire tenant lieu d'instruction pour Mr Bernard de Muralt, Boursier allemand et M^r le banderet Emmanuel de Graffenried touchant leur commission auprès de Son Exc^e M^r l'ambassadeur de France à Soleure.* Berne. 29 février 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 57. — *Zedull an meine gn. Herren von Muralt undt übrige meine Herren die Comitierten zu den Neuenburgischen Sachen.* Bern. 19./29. Februar 1698. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *X.* 728. — *Berne à Amelot.* 1er mars 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 60. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19 mars 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.* — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 3 avril 1698. loc. cit. — *Herwarth to Vernon.* Bern, 29 March/9 April 1698 Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. IX — *Remarques sur la lettre que Messrs de Berne ont escrite au roy, etc.* 1er/11 février 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 34.

(2) *Affry à Favarger.* 5 mars 1698. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Lettres d'Affry. — *Le roi à Berne.* Versailles, 13 mars 1698. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P* 1. 118. — *Amelot au roi.* Soleure, 14 mars 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 121. — *Amelot à Berne.* Soleure, 24 mars 1698. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P* 1. 119; Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698) — *Essentiel des articles contenus dans la proposition de Mr Sinner (avec les éclaircissements véritables sur les dits articles).* Neuchâtel, mars 1698. Arch Nat. *K. 548.* pièce 126.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 13 mars 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 110.

(4) *Ibid.*

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 13 mars 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 110. — *Mémoire* [„Il est du droit, de l'interest et de l'honneur du roy de se mêler des affaires de Neuchâtel dans la conjoncture présente.“] 1699. Arch. Nat. *K. 548.* p. 79 (603, p. 21).

(6) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 5 septembre 1697. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX.

fin.(1) La dépendance dans laquelle était tenue Mme de Nemours y fut qualifiée avec sévérité. Les éclaircissements qu'un envoyé bernois, Jean Imhof, vint y donner quant à l'attitude de ses collègues à Neuchâtel, ne réussirent pas à laver Sinner et Willading des soupçons que faisait naître leur abusive intervention dans les affaires de la principauté.(2) Les résultats de cette intervention n'étaient pas tels, au reste, qu'on l'eût souhaité à Berne. Encore que persécuté, le parti contiste groupait peu à peu autour de l'ancien gouverneur Affry et de l'un de ses neveux la plupart des opposants au régime nemouriste, que déconsidérait chaque jour davantage les imprudences manifestes de la duchesse et les tentatives de son protégé, le chevalier de Soissons, « pour acheter les suffrages de Valangin ».(3) Or, Amelot ne s'abusait pas en affirmant qu'il ne s'agissait point là de « passagères intrigues » et que, toutes proportions gardées, la succession de Neuchâtel serait aussi malaisée à régler que la succession d'Espagne. La nouvelle parvenue au chef-lieu de la principauté dans la seconde moitié de décembre 1698, que le 13 du même mois la duchesse de Nemours avait été définitivement déboutée de son appel devant la cour du Parlement, allait déchaîner des passions qui jusqu'alors avaient été contenues ou qui du moins n'avaient pas encore eu un libre cours.(4)

Le prince de Conti en possession de l'héritage des Longueville. — Louis XIV l'autorise de se rendre à Neuchâtel. — Attitude des autorités de la principauté et de Berne. — Intervention de Puysieux en faveur de Conti. — Blâme du roi. — Voyages du chevalier d'Angoulême et du marquis de Rothelin. — Arrivée de Conti à Neuchâtel. — Sa réception. — Ses déceptions. — Son appel au roi.

X. L'arrêt qui mettait Conti en possession du riche héritage de l'abbé de Longueville et qui lui valut les félicitations de la plupart des membres du

(1) *Affry à Favarger.* 5 mars 1698. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Lettres d'Affry. — *Amelot au roi.* Soleure, 9 mars 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 105.

(2) *Les advoyers et conseils des trois villes combourgeoises de Neufchastel à savoir Lucerne, Fribourg et Soleure à Berne.* Mars 1698. Arch. Nat. *K. 548.* p. 127. — *Relation de la conférence de Saint-Urbain par François-Pierre von der Weidt, envoyée à S. Alex. Mars.* Fribourg, 9 mars 1698. *Ibid. K. 548.* p. 128. — *Valkenier à un particulier de Neuchâtel.* Berne, 10 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 45.

(3) *Affry à La Boulaye.* Fribourg, 15 mars 1695. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 385. — *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Fribourg.* 23 avril/3 mai 1696. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. X. p. 344. — *Lettre de Neuchâtel.* 3 septembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXI. 6vo. — *Lettre du secrétaire du Sr d'Herwarth.* 19 décembre 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 404. — Arch. d'Etat Neuchâtel, Manuel du Conseil d'Etat. XLII. 61 (21/31 décembre 1698) — *Affry à Puysieux.* Neuchâtel, 13 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 7.

(4) „Les brigues n'ont pas laissé de l'emporter." *La duchesse de Nemours aux quatre cantons alliés de Neuchâtel.* Paris, décembre 1698. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. X. 794. — *Extrait d'une lettre de Neuchâtel.* 20 décembre 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 404. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLII. 34, 49 (9/19, 14/24 décembre 1698).

corps diplomatique accrédités à Paris, (1) intervenait à temps pour le consoler de son échec en Pologne. (2) Cet arrêt, dont la rédaction avait sans doute été précipitée par les péripéties déconcertantes de la maladie du roi d'Espagne, confirmait la sentence du 1er août 1697. (3) Il ne laissait subsister aucun doute quant à la nature des biens dévolus au cousin du roi. Ces biens étaient situés en France. (4) La succession de Neuchâtel demeurait réservée. (5) Louis XIV entendait laisser le cours libre « aux loix et tribunaux du pays ». (6) Néanmoins, il paraissait probable que, fier du prestige nouveau que lui conférait son succès, Conti s'attacherait sans retard à en tirer parti au delà du Jura. Cette supposition se trouva justifiée. (7) Dès les derniers jours de l'année, il demanda

(1) „Viddi però il principe de Conty è lo felicitai con tale occasione della vittoria riportata nella gran causa contro la duchessa di Nemours, per cui le restan giudicati oltre cinquanta mille scudi d'annua rendita in virtù d'un testamento dell' abbate di Longueville." *Erizzo al Senato.* Parigi, 26 novembre 1698 (2da). Frari. Francia. CXCII. n° 451. — *Nic. Erizzo al Senato.* Parigi, 20 dicembre 1698. *Ibid.* CXCII. — Mémoires de Sourches, VI, 100 (13 décembre 1698).

(2) „Le procès d'entre Mr le prince de Conti et Mme la duchesse de Nemours ... fust enfin jugé définitivement hier." *Lettre (non signée) de Paris.* 14 décembre 1698. Arch. Monaco (Matignon-Neuchâtel. 1694—1698). — Mercure historique et politique. XXVI. 51. — Journal de Dangeau, VI, 312. — Mémoires de Saint-Simon, éd. Boislisle, VI, 52. — Oeuvres de Daguesseau, III, 630—633.

(3) „Dat by't aannaderen van den vreeden het proces voor't Parlament van Paris geïntameert, en by mondelyke pleydoyen gepousseert wierd tot in staate van wysen; dat de Koning van Spanjen daarop in swakheyt seer toenemende, het selve proces geordonneert wierde beschreeven te werden. En dat by de onverwachte beeterschap van denselven Koning het proces tot voordee van den hooggedachten Prince, en ook eerder getermineert wierde als niemand verwacht hadde." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7 février 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.*

(4) *Lettre de Paris.* 14 décembre 1698. Arch. Monaco (Matignon-Neuchâtel. 1694—1698). — „In questo mentre seguito, come si scrisse l'arresto del Parlamento a favore del principe di Conty nella gran causa contro la duchessa di Nemours è posto in possesso di richissimi beni in Francia, pretende che anco il principato di Neuchâtel ... in vigor della stessa sentenza gli pervengha." *Erizzo al Senato.* Parigi, 23 gennaio 1699 (2da). Frari. Francia. CXCII. n° 459. — *Berne au roi.* 31 mars 1701. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *Q.* 3.

(5) „Personne ne se met icy dans l'esprit que les juges de France veuillent s'attribuer la connoissance d'une affaire jugée et dont ils ne pourroient jamais estre compétans." *La duchesse de Nemours à Berne.* Paris, 22 mars 1695. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*2. 10. — *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 9/19 décembre 1698. *Ibid.* Neuenburgbuch *P*1. 138. — *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 27 december (n. s.) 1698. British Museum. Add. Mss. *9742.* — *La duchesse de Nemours à Berne.* Paris, 28 décembre 1698. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*1. 141.

(6) *Le roi à Berne.* Versailles, 30 mars 1695. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*2. 11. — *Mémoire [d'Amelot] pour La Boulaye dépêché à Neuchâtel.* Soleure, 25 février 1698. *Ibid.* Neuenburgbuch *P*1. 68. — *Lettre de Genève.* 2 janvier 1699. Arch. Monaco (Matignon-Neuchâtel. 1699—1715). — *Puysieux à Berne.* Soleure, 19 janvier 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*1. 173. — *Puysieux au roi.* Soleure, 22 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 56. — „No minor lode risulta al monarco per la neutralità che osserva nella gran causa tra il principe di Conti e la duchessa di Nemours che, giudicata in favor del primo dal parlamento di Parigi, ora vorebbe in conseguenza dello stesso giudicio conseguire il principato di Neuchâtel." *Erizzo al Senato.* Parigi, 13 febbraio 1699 (1a). Frari. Francia. XCII. n° 464. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 22 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 140. — *Le roi à La Closure.* Versailles, 4 avril 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 217. — *Amelot à Berne.* Soleure, 16 avril 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*2. 13. — Mémoires de Saint-Hilaire, éd. Lecestre, III, 18.

(7) „Il (Conti) espère être prince de Neuchâtel sans contestation." *Stoppa à Favarger.* Paris, 4 janvier 1699. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Doss. LXIA. n° 62. — „... Ma ben lungo che i cantoni vi assentano, hanno fatto intendere alle parti di dover avanti di loro incaminar nuova causa, onde a questo effetto la duchessa di Nemours è già partita a questa volta et il principe di Conty si di-

au chef de sa maison l'autorisation de franchir la frontière de Joux et il l'obtint. (1)

A Paris, en Suisse, à Genève, dans les pays allemands et italiens limitrophes des Ligues, les événements qui se déroulaient à Neuchâtel sollicitaient l'attention des diplomates. Quel choix ferait Louis XIV entre tous les partis que lui suggérait le désir de voir régler au plus vite un différend capable de porter dans l'avenir un préjudice grave à la sécurité de la Franche-Comté? (2) Depuis près d'un quart de siècle, ses ambassadeurs à Soleure, Saint-Romain, Gravel et Amelot, aux vues desquels se ralliait Puysieux, n'avaient cessé de signaler le danger que courait la France en laissant l'incertitude planer quant au statut futur de la principauté. (3) Le roi Très-Chrétien paraissait, cette fois, résolu à faire trancher avant le décès de M[me] de Nemours les difficultés relatives à l'attribution de la succession. (4) La solution la plus souhaitable, à son gré, eût consisté à obtenir de la duchesse qu'elle cédât à son compétiteur ses droits souverains, en s'en réservant l'exercice jusqu'au jour de son décès. Sondée avec prudence, la sœur de Charles-Paris opposa à cette ouverture un refus formel, qu'elle renouvela au reste dans la suite. (5) La protectrice attitrée du chevalier de Soissons ne craignit pas de se retrancher derrière la clause de l'inaliénabilité pour faire la sourde oreille aux conseils qui lui venaient du Louvre. (6) Dès lors, le monarque français ne pouvait à la fois se maintenir dans les limites d'une stricte impartialité entre les prétendants et accorder à Conti seul l'autorisation de se rendre à Neuchâtel afin d'y défendre ses intérêts. (7) Pour justifiée qu'elle fût, cette faveur donna cependant lieu à d'étranges commentaires. N'alla-t-on pas jusqu'à insinuer qu'elle dissimulait une arrière-pensée d'annexion (8) et que, désireux de marier son fils naturel, le comte de Toulouse, à la fille de François-Louis de Bourbon,

---

spone a seguirla.“ *Erizzo al Senato.* Parigi, 23 gennaio 1699 (2[da]). Frari. Francia. CXCII. n° 459. — *Mémoire pour envoyer à M[r] de Maurepas.* Soleure, février 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t]. MV. f° 505. — Eidg. Absch. VI² *A.* 773 (Neuenburg, Januar—März 1699).

(1) *Le roi à Tallard.* Marly, 5 février 1699. Aff. Etr. Angleterre. CLXXIX.

(2) *La Closure au roi.* Genève, 25 mars 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 213.

(3) *contra: Les héritiers de la maison de Longueville au roi* (janvier 1699). Aff. Etr. Neuchâtel. III. 244.

(4) *Relation de l'ambassade de M[r] de Puysieux* (mars 1699). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Doc[ts]. XXII. — „Il est important au roy que la succession de Neufchastel soit bientost réglée et du vivant mesme de M[me] de Nemours, et il est de l'interest de S. M[té] que ce ne soit pas un simple de ses sujets qui en soit revestu, mais un qui soit en estat de ne se laisser ni gourmander, ni gouverner par M[rs] de Berne.“ *Puysieux à Maurepas.* Soleure, 20 mai 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t]. MV. 593; 30 mai 1699. *Ibid.* 597; *au roi.* Soleure, 23 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 360.

(5) Mémoires de Saint-Simon, éd. Boislisle, VI, 105. — Mercure historique et politique, La Haye, 1694, t. XVI, 279.

(6) „J'yray encore plus loin que l'on ne pense.“ *La duchesse de Nemours à Montet.* Décembre 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 409.

(7) *Rapport de M[r] Montmollin.* Neuchâtel, 9/19 janvier 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. n° 1. 1[re] liasse. — *Les héritiers de la maison de Longueville au roi* (janvier 1699). Aff. Etr. Neuchâtel. III. 244.

(8) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19/29 mars 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.*

laquelle entrait à peine dans sa douzième année, Louis XIV comptait que celle-ci apporterait en dot à son conjoint l'héritage des Longueville sur les deux versants du Jura. (1)

Les déceptions répétées qu'éprouvait Mme de Nemours dans ses procès ne pouvaient manquer d'avoir leur répercussion à Neuchâtel. En fait ce fut avec une consternation non feinte que les autorités de cette ville prirent connaissance de la sentence du 13 décembre. Leur premier souci fut d'en communiquer les conclusions, d'ailleurs rassurantes en ce qui concernait le statut de la principauté, aux quatre Etats suisses alliés et de solliciter d'eux des conseils. (2) Toutefois, leur dépendance à l'égard de Berne devenant de plus en plus étroite, ce fut de ce canton seul, après entente avec ses magistrats, qu'ils requirent le prompt acheminement de députés, ainsi que d'un corps de deux cents fusiliers, sur lesquels ils pussent s'appuyer pour tenir tête à Conti, dont l'arrivée semblait imminente. (3)

---

(1) *Rapport de Mr Montmollin.* Neuchâtel, 9/19 janvier 1699. loc. cit. — „On dit de Paris de bon lieu, que le roi entre dans les intérets du prince de Conti, pour marier le comte de Toulouse à sa fille, aagée de 11 ans, à qui ce prince donneroit Neuchâtel dans le contrat.“ *Lettre de Neuchâtel.* 12/22 avril 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. nº 1. 2e liasse. — „L'on mande de Paris de très bon lieu que le roy de France entre dans les interests de Monsr le prince de Conti, dans le dessein qu'il a de marier Monsr le comte de Thoulouse avec la fille de ce prince qui n'a encore que onze ans.“ *Nouvelles de Neufchatel.* 25 avril 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *Vryberghen à Rovertea.* Paris, 30 décembre 1699/9 janvier 1700. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. Vol. 2. Neuch. Litter. nº 1. 3e liasse.

(2) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 5 et 26 septembre 1697. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — „...quoy que nous sachions très bien que l'arrest qui s'y est rendu... ne regarde que quelques terres de France.“ *Les Gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 9/19 décembre 1698. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*1. 138. — *Mémoire au roy sur les articles contenus dans celuy qui a été présenté à Mr de Puysieux par les députéz de la diète du mois de décembre 1698.* Aff. Etr. Suisse. CXVII. 22. — *Luzern an Herrn Gubernator und Rhatt zu Neuchâtel.* 12. Januar 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V. 1699. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse de 1698 à 1701* (janvier 1699). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII.

(3) *La duchesse de Nemours aux quatre cantons alliés de Neuchâtel.* Paris, décembre 1698. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. X. 744. — *Les Quatre Ministraux de Neuchâtel à Berne.* 12/22 janvier, 18 février 1699. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3994*; St-Arch. Luzern. Neuenburg. V. 1699; St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*2. 349. — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 23 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 212. — *Bern an seine Ehrengesandten zu Neuwenburg.* 14./24. Januar 1699. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *Y.* 43. — *Puysieux au roi.* Soleure, 25 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 168. — „Je fiz comprendre le jour précédent à ceux qui gouvernent par de pressantes raisons qu'il étoit absolument nécessaire pour leur sûreté de faire venir des troupes de Berne afin de se mettre à couvert d'une insulte inopinée.“ *Nouvelles de Neuchâtel.* Lundi, 16/26 janvier 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. nº 1. 1re liasse. — *La Closure au roi.* Genève, 28 janvier 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 176. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 31 janvier, 18/28 février 1699. Rijksarchief La Haye St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *Bern an Luzern.* 21./31. Januar 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V. (1699). — *Mémoire joint à la dépêche du Mis de Puysieux à Torcy du 31 janvier 1699.* Aff. Etr. Neuchâtel. II. 33. — *Nouvelles de Genève.* 2 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 329. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 11 février 1699. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI. — *Remarques sur la lettre de Mrs de Berne au roi, du 1er/11 février 1699.* Arch. Nat. *K. 549.* pièce 34. — *Les Quatre Ministraux à Puysieux.* 15 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 72. — *Relation succincte et fidèle de ce qui s'est fait de plus considérable à Neufchâtel pendant la résidence de Messrs les députés de Berne.* 1699. Arch. Nat. *K. 548.* pièce 123 (603. IV. 9). — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 84 (9/19 janvier 1699); 107 (15/25 janvier 1699). — Mémoires de Saint-Hilaire, éd. Lecestre, III, 19.

Si vif que fût l'émoi à Neuchâtel dans les premiers jours de janvier 1699, il paraissait l'être davantage encore à Berne.(1) Ainsi qu'il a été dit plus haut, les relations de ce canton avec la cour de France laissaient fort à désirer et sa renitence à approuver le traité des deux soldes n'était pas pour les améliorer. Or si, comme l'insinuaient certains personnages politiques, « le roy entroit bien dans les interests du prince, son parent », serait-il possible aux Bernois « d'éviter de succomber à ses forces » ?(2) Ceux-ci n'en étaient plus à mettre en parallèle les avantages respectifs de la succession linéale et de la succession graduelle. Leur principal espoir résidait plus que jamais dans le maintien de la sentence du 18 mars 1694, laquelle, à leur suggestion, avait décrété et érigé en maxime d'Etat l'inaliénabilité de la principauté.(3) Que si le monarque français s'avisait d'en provoquer l'annulation par un nouveau jugement, la possibilité subsistait de protester contre celui-ci et de jouer le tout pour le tout afin de s'opposer à son exécution.(4) Toutefois, avant d'en arriver à de pareilles extrémités, il convenait d'épuiser les divers moyens de défense dont disposaient encore à cette heure les adversaires du prince français. Il convenait en particulier, sous la menace d'un péril qui apparaissait le même pour tous, de tenter de grouper en un faisceau compact les prétendants à la succession des Longueville. Il convenait surtout d'arrêter à Neuchâtel les mesures les plus propres à empêcher que le cousin du roi y fit un long séjour. Le moins qu'on puisse dire des personnages chargés d'assurer la continuité de la politique bernoise en cette dernière année du XVII[e] siècle, c'est qu'ils ne faillirent pas à leur tâche.(5)

Dès l'instant qu'en présence des avis très divergents de ses conseillers, Louis XIV se décidait à observer une politique expectante à l'endroit des affaires de Neuchâtel, il eût été désirable que son ambassadeur aux Ligues se conformât à ses ordres. Or, le marquis de Puysieux ne parvenait pas à dissimuler ses sympathies pour la cause de Conti, dont son frère, le chevalier de Sillery, était l'un des gentilshommes ordinaires.(6) Les instruc-

---

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 3/13 janvier 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(2) *Cambiague à Matignon.* Genève, 2 janvier 1699. Arch. Grimaldi-Matignon (Neuchâtel, 1699-1715). — *Les héritiers de la maison de Longueville au roi* (janvier 1699). loc. cit. — *Rapport de M[r] de Montmollin.* Neuchâtel, 8/18 février 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. n° 1. 2° liasse.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 9 février 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 62. — *Remarques sur la lettre de Mess[rs] de Berne au roi, du 1[er]/11 février 1699.* Arch. Nat. *K. 549.* pièce 34.

(4) *Ibid.* — „Le maistre bourgeois qui portoit la parole assura qu'on maintiendroit la sentence des Trois-Etats avec tant d'ardeur, qu'on y mettroit le tout pour le tout.“ *Le chevalier d'Angoulême à Puysieux.* Neuchâtel, 22 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 9. — *Berne au roi.* 31 mars 1701. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *Q.* 3.

(5) *La Closure au roi.* Genève, 25 mars 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 213.

(6) *Conti à Puysieux.* Paris, 31 mai 1698; Versailles, 3 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 398; III. 10. — *Puysieux à Lucerne.* Soleure, 21 janvier 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V. (1699) — *Puysieux au roi.* Soleure, 31 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 81. — *Lettre d'Emer de Montmollin.* Neuchâtel, 1[er]/11 février 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. n° 1. 2° liasse. — *Maurepas à Puysieux.* Versailles, 4 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 168. — *Usson Bonnac à*

tions qu'il avait remises au secrétaire-interprète Vigier, capitaine aux gardes suisses, chargé d'annoncer au gouverneur et aux membres du Conseil d'Etat de la principauté, de même qu'à l'autorité bernoise l'imminente arrivée du prétendant, ne laissaient subsister aucun doute à cet égard. (1) Soit qu'il eût pris trop hâtivement connaissance des dernières instructions de la cour, soit plutôt qu'il agît par calcul dans le dessein de complaire au second prince du sang, (2) l'ambassadeur crut pouvoir affirmer à Berne, à Lucerne, à Fribourg et à Neuchâtel que son maître reconnaissait comme seuls et uniques prétendants à cette souveraineté « Mgr le prince de Conti et Mme la duchesse de Nemours» (3); qu'il «trouveroit fort mauvais que la dignité de la naissance de ce prince fût une raison pour l'exclure des droits qu'il pouvoit avoir si cette principauté devoit lui appartenir » et que dans tous les cas « autre logement que le château ne pouvoit lui convenir ». (4) Or, Mme de Nemours veillait. Mise en possession par ses « gens » de Neuchâtel de la missive que leur avait adressée Puysieux, elle se rendit chez le roi et se plaignit que l'impartialité observée par lui entre elle et son compétiteur fût un vain

Puysieux. La Haye, 21 avril 1699. Aff. Etr. Hollande. CLXXXIV. 44. — „Mr l'ambassadeur parle ouvertement, aussi bien que la dame Thibergeau, sa sœur, pour Mr le prince de Conty.“ *Mémoire adressé au roi par Madame de Nemours.* 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 242. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux.* loc. cit.

(1) *Puysieux aux gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel.* Soleure, 20 janvier 1699. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. IX (1699—1702). p. 3; *à Berne.* même date. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch P1. 160. — *Puysieux à Neuchâtel.* Soleure, 20 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 147. — *Mémoire remis à Vigier par Puysieux.* Soleure, 27 janvier 1699. *Ibid.* CXX, 55.

(2) „Vous considérerés aussi, s'il vous plait que, le roy ne reconnaissant que S. A. Serme et Mme de Nemours pour les seuls prétendans, Mme de Lesdiguières a grand tort de venir nous troubler.“ *Angoulême à Puysieux.* Neuchâtel, 22 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 9. — „Il seroit nécessaire que Sa Mté réitérât ses ordres à Mr l'ambassadeur pour qu'il... continue à déclarer que le roy ne reconnoît à présent de prétendans légitimes que Mme de Nemours et moy.“ *Conti à Torcy.* Pontarlier, 28 janvier 1699. *Ibid.* III. 18.

(3) *Puysieux à Neuchâtel.* Soleure, 20 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 147. — „J'ajoute seulement que, quelque égalité qu'il se trouve ou que l'on juge dans les prétentions de Mssr le prince de Conty et de Mme la duchesse de Nemours, que Sa Mté reconnaît seuls et uniques prétendans à cette Souveraineté, Elle trouveroit fort mauvois que la dignité de la naissance de ce prince fût une raison pour l'exclure des droits qu'il peut avoir sur ladite Souveraineté, si cette principauté doit luy appartenir.“ *Puysieux aux Gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel.* Soleure, 20 janvier 1699. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. XI. p. 3. — *Puysieux à Lucerne.* Soleure, 21 janvier et 8 février 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Puysieux au roi.* Soleure, 24 janvier et 28 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 58, 143. — *Mémoire remis à Vigier par Puysieux.* 27 janvier 1699. loc. cit. — *Puysieux à Berne.* Soleure, 8 février 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch P1. 237. — *Lettre de Neuchâtel.* 11 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 341. — *Valkenier aux Etats-Généraux* Zurich, 11 et 18 février 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7374

(4) *Puysieux aux Gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel.* Soleure, 20 janvier 1699. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. XI (1699—1702). p. 3; Aff. Etr. Suisse. CXIII. 147; CXVI. 119; *à Berne.* même date. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch P1. 160. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 31 janvier 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Puysieux à Lucerne.* Soleure, 21 janvier 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Conti à Torcy.* Neuchâtel. 2 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 25; Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 318. — *Lettre de Neuchâtel.* 11 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. 1. 345. — *Erizzo al Senato.* Parigi, 13 febbraio 1699 (1a). Frari. Francia. XCII. no 464. — *Mémoire* („Il est du droit, de l'interest et de l'honneur du roy...“). 1699. Arch. Nat. *K. 548.* pièce 79.

mot sous la plume et dans la bouche de l'ambassadeur aux Ligues. (1) La surprise de Louis XIV n'eut d'égal que son mécontentement. Le chef de mission à Soleure encourut un blâme formel. (2) Il lui fut prescrit de rectifier sur l'heure une allégation que dénaturait la suppression d'un adverbe essentiel en l'espèce. (3) Si le monarque français ne reconnaissait que deux prétendants à la succession de l'abbé de Longueville, c'est que *présentement* le débat se trouvait circonscrit entre les parties du procès jugé souverainement devant la cour de Paris. Toute décision quant à l'avenir demeurait réservée. (4) D'autre part, solliciter en faveur de Conti « un logement au château de Neuchâtel » était un pas de clerc, dont les conséquences ne pouvaient être que préjudiciables au prestige de ce prince et de son royal parent. (5) En fait, sur ce point Puysieux n'arriva pas à temps à la parade. Le refus qui lui fut opposé à Neuchâtel ne laissa pas de l'embarrasser et de rendre plus malaisées les explications qu'il crut devoir fournir à la cour pour excuser sa conduite. (6)

---

(1) *Lettre de Neuchâtel.* 23 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 16. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 27 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 143. — „Mme de Nemours ou plustost ses parens en ont porté une plainte au roy, comme si j'avois voulu me saisir des papiers qui y sont enfermés (au château de Neuchâtel)." *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 2 février 1699 (2de). Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 316. — *Lettre de Favarger.* Neuchâtel, 2 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 29. — *Cambiague à l'auditeur Tronchin, agent de Mr de Matignon à Neufchâtel.* Genève, 24 janvier/3 février 1699. Arch. Matignon-Grimaldi (Neuchâtel, 1699). — *Lettre de Genève.* 4/14 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 321. — „Elle se récrie principalement sur la demande qu'il fait du château pour le logement de V. A., où tous les titres de Mme de Nemours sont, à ce qu'elle dit, renfermés." *Torcy à Conti.* Février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. VII. 29. — *Lettre sans signature d'un partisan de Matignon.* 16 décembre 1699 („L'on fait un mystère..."). Arch. Matignon-Grimaldi (Neuchâtel, 1699).

(2) „Mme de Nemours, ou plustost ses parens ont attiré à Mr de Puysieulx une réprimande qu'il n'avoit pas méritée." *Conti à Condé.* Neuchâtel, 2 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 314. — „On craignoit un embarquement d'affaires qui n'auroit pas esté du goust mesme par raport à vos interests." *Condé à Conti.* Paris, 7 février 1699. *Ibid.* Série *T.* Vol. I. 323.

(3) „Cette lettre est bien éloignée du juste milieu que je vous avois marqué pour la règle de vostre conduite." *Le roi à Puysieux.* Versailles, 27 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 143. — *La Closure au roi.* Genève, 28 janvier 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 176. — *Extrait d'une lettre adressée de Paris à l'auditeur Tronchin.* 30 janvier 1699. Arch. Grimaldi-Matignon. loc. cit. — „Sa Mté en a témoigné du chagrin à cet ambassadeur et luy a mandé qu'il avoit excédé le pouvoir qu'il luy avoit donné et que les instances qu'il faisoit pour Mr le prince de Conti étoyent contraires à ses sentiments et qu'il eût à les désavouer." *Extrait d'une lettre de Paris.* 30 janvier 1699. Arch. Monaco. (Matignon-Neuchâtel. 1699—1715). — *Puysieux au roi.* Soleure, 1er février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 84. — *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 2 février 1699. loc. cit. — *Erizzo al Senato.* Parigi, 13 febbraio 1699 (1a). loc. cit. — *Torcy à Conti.* Février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. VII. 29. — *Mémoire concernant les principales affaires dont j'ay (Puysieux) esté chargé... en Suisse.* Bibl. Mazar. Misc. helvet. no *1902*, fo 142 sqq.

(4) *Conti à Torcy.* 28 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 8. — *Les héritiers de la maison de Longueville au roi.* Janvier 1699. *Ibid.* III. 244. — *Le roi à Tallard.* Marly, 5 février 1699. Aff. Etr. Angleterre. CLXXIX. — *La Closure au roi.* Genève, 31 décembre 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 163.

(5) „Le roy n'a jamais cru... qu'il pust vous venir en pensée de vous servir de ce logement pour vous emparer des tiltres de Mme de Nemours... Sa Majesté a écrit sur ce sujet à Mr de Puisieux ...pour l'empescher d'insister sur une demande qu'elle voyoit bien qui luy seroit refusée." *Torcy à Conti.* Versailles, 9 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 40.

(6) *Les Gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Puysieux.* Neuchâtel, 12/22 janvier 1699. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. XI. p. 6; Aff. Etr. Neuchâtel. III. 14. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 27 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 143. — Mercure historique et politique, XXVI, 171.

Cependant le départ pour Neuchâtel de François-Louis de Bourbon-Conti semblait imminent. (1) Les démarches tentées par Mme de Nemours afin de l'empêcher avaient échoué. (2) Déjà ce prince faisait exposer à Berne et à Lucerne, son droit « incontestable » à recueillir la totalité de l'héritage de Jeanne de Hochberg. (3) Vers les premiers jours de janvier 1699, l'un de ses gentilshommes, le chevalier d'Angoulême, prit le chemin du Jura, afin d'annoncer aux Neuchâtelois la prochaine arrivée de son maître. (4) Pressé de gagner Soleure, (5) où l'attendait Puysieux, il ne séjourna que quelques heures au chef-lieu de la principauté. (6) Il eut néanmoins le temps d'y constater que les autorités n'inclinaient nullement à abandonner la cause de leur souveraine. (7) De son côté, la duchesse de Nemours avait dépêché en hâte, sur

(1) „Ce matin, Mr Sponheim m'a dit qu'on l'avoit assuré que le prince de Conti partiroit en peu de jours pour Neuchâtel pour voir s'il en pourroit prendre possession." *Vryberghen à Portland.* Versailles, 3/13 janvier 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. nº 1. 3e liasse.

(2) *Vryberghen à Portland.* Paris, 7/17 janvier 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. nº 1. 3e liasse. — *Rapport de Mr Montmollin.* Neuchâtel, 9 janvier 1699. *Ibid.* nº 1. 1re liasse. — *Maurepas à Puysieux* Versailles, 28 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 39. — *Le roi à Tallard.* Marly, 5 février 1699. Aff. Etr. Angleterre. CLXXIX. — *Le roi à Berne.* Versailles, 18 avril 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *Q.* 4.

(3) „Il faut espérer que le temps n'accommodera pas leurs affaires (des prétendants français), car ils ont beau faire et beau dire, leur cause n'est pas bonne en France ... et le droit de Msgr le prince de Conty est incontestable en Suisse." *Mars à Favarger.* Paris. s. d. [1698]. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Doss. LXI A. nº 129. — *Conti à Berne.* Paris, 10 janvier 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P* 1. 211; *P* 2. 337. — *Conti à Leodegard Pfyffer.* Paris, 19 janvier 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 65. — *Vryberghen à Portland.* Paris, 21/31 janvier 1699. St-Arch. Berlin. loc. cit. — *Mars à Berne.* Neuchâtel, 29 janvier 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P* 1. — *Puncten über welche nach denen eingelangten acten heüt vor M. Gned. Herren Räth ... deliberirt wirdt.* Luzern, Januar 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V. 1699. — *Le chevalier d'Angoulême à Lucerne.* s. d. [janvier 1699]. *Ibid.* — *Le roi à Berne.* Versailles, 18 avril 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *Q.* 4. — *Mémoire à présenter à L. L. E. E. de Berne de la part de S. A. S. Msgr le Prince de Conty.* 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P* 2. 338.

(4) *Le prince de Conti aux Quatre Ministraux.* Paris, 10 et 14 janvier 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièces 63, 128. — „Il a fait connoistre qu'il venoit pour manifester les prétentions de Mr le prince de Conti sur cet Estat." *Neuchâtel à Berne.* 19/29 janvier 1699. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. XI. 8. — *Vaubourg à Puysieux.* Besançon, 20 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 33. — *Puysieux à Berne.* Soleure, 21 janvier 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P* 1. 177. — Mémoires de Saint-Hilaire, éd. Lecestre, III, 18.

(5) *Conti à Puysieux.* Versailles, 10 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 2. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 24 janvier 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372, 7373. — *Mémoire sur les moyens à employer pour gagner les cantons catholiques à la cause du prince de Conti* (1699). Arch. Nat. *K. 549.* pièce 20 (603. V. 28).

(6) *Relation de l'arrivée du chevalier d'Angoulême.* Neuchâtel, 8 janvier 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 27 (603. V). — *Neuchâtel à Berne.* 19/29 janvier 1699. loc. cit. — *Sillery à Mars.* Soleure, 29 janvier 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 71. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 84 (9/19 janvier 1699), 113 (13/23 janvier 1699).

(7) *Ibid.* — *Mémoire [particulier] présenté par Mr le chevalier d'Angoulesme à Messrs les Quatre Ministraux, Conseil et communauté de la ville de Neuchâtel en rendant la lettre [du 14 janvier] de S. A. S. Msgr le prince de Conti.* Neuchâtel, janvier 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 28. — *Procès-verbal (de Jacques-François de Stavay-Montet), du refus fait par le Conseil d'Etat d'ouvrir une missive du prince de Conti sur l'enveloppe de laquelle il n'est fait aucune mention du Gouverneur.* Château de Neuchâtel, 19 janvier 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 30; St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *La Closure à Torcy.* Genève, 21 janvier 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 174. — *Les Gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Puysieux.* 22 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 14. — „Tot Neufchatel siet men den Prins van Conti, hoewel seer ongern, alle uyren tegemoet." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 31 janvier 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Milon à Mars, à Neuchâtel.* Paris, 13 mars 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 82.

les traces de l'envoyé de son adversaire, l'un de ses parents éloignés, Philippe d'Orléans, marquis de Rothelin.(1) Celui-ci se trouva très vite en état de la rassurer quant aux dispositions dont faisaient montre à son égard « ses fidèles Neuchâtelois ».(2) Les mesures de précaution arrêtées par eux à la frontière de Joux en étaient une preuve éclatante.(3) Aussi bien l'ordre avait été donné de ne la laisser franchir qu'aux seuls membres de la suite du prince « mentionnés dans son passeport ».(4) Or, cette suite n'était déjà que trop nombreuse, à leur sens,(5) le duc du Maine, colonel-général des Suisses et Grisons, ou, pour mieux dire, Stoppa, qui le remplaçait dans ces fonctions, ayant engagé plusieurs officiers des régiments en garnison à Paris à accompagner le prétendant.(6)

Parti le 21 janvier de la cour, où le résultat de son voyage soulevait par avance une vive curiosité,(7) Conti fit son entrée à Neuchâtel le 30 du même mois.(8) A en croire les uns, la réception qu'il y trouva fut « très agréable »

(1) *Conti à Condé.* Dijon, 24 janvier 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 298. — *De Thielle à d'Affry.* Neuchâtel, 8 mars 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 83. — Mémoires de Sourches, VI, 131.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 28 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 77. — *Amelot à Puysieux.* Paris, 31 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 47. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 107 (15/25 janvier 1699).

(3) „Rothelin est passé ici hier en poste, chargé des paquets de Mme de Nemours... on dit qu'il assure fort qu'il m'empeschera d'entrer à Neuchastel..." *Conti à Condé.* Dijon, 24 janvier 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 298. — *Thésut de Ragy à Condé.* Dijon, 24 janvier 1699. *Ibid.* I. 300, — „S. A. S. (Conti) ... méprise les discours que tient Mr de Rotelain, qui n'est qu'un enfant." *Du même au même.* Dijon, 26 janvier 1699. *Ibid.* I. 306. — „L'on monte la garde icy comme dans une place de guerre par les troupes de Berne." *Le chevr d'Angoulême à Puysieux.* Neuchâtel, 27 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 16.

(4) *Lettre de Neuchâtel,* du 23 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 16. — *Le chevr d'Angoulême à Puysieux.* Neuchâtel, 27 janvier 1699. *Ibid.* II. 16. — *Conti à Torcy.* Pontarlier, 28 janvier 1699. *Ibid.* III. 18. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 95 (11/21 janvier 1699). — Mercure historique et politique. XXVI. 170.

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 24 janvier 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(6) *Affry à l'un des agents du prince de Conti.* Pontarlier, 21 janvier 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 66. — „Le canton de Berne apparemment vous faict de la peine. Je suis persuadé que tous les Suisses qui sont au service du roy s'employeront volontiers avec leurs amys pour le service de Mr le prince de Conty." *Briord à Puysieux.* Turin, 31 janvier 1699. Aff. Etr. Turin. CIII. 266. — *Nouvelles de Genève.* 2 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 329. — *Les Quatre Ministraux à Puysieux.* Neuchâtel, 15 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 72. — *Nouvelles de Neuchâtel.* 16/26 février 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(7) *Permission à Mr le prince de Conti de sortir du royaume pour six mois.* Versailles, 19 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 13. — *Affry à l'un des agents du prince de Conti à Neuchâtel.* Pontarlier, 21 janvier 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 66. — „L'on ne parle icy que des affaires de Neuchâtel." *Stoppa à Puysieux.* Versailles, 10 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 65. — *Des Alleurs à Puysieux.* Berlin, 21 février 1699. Aff. Etr. Brandebourg. XXXVII. — Mercure historique et politique, XXVI, 170. — Mémoires de Saint-Simon, éd. Boislisle, VI, 205.

(8) *Conti au Conseil d'Etat de Neuchâtel.* Pontarlier, 29 janvier 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 67; St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 1er février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 87. — *Nouvelles de Genève.* 4 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 321. — *Conti à Berne.* Neuchâtel, 7 février 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch P 1. 261. — *Torcy à Conti.* Versailles, 22 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 55. — *La duchesse de Nemours au roi.* Neuchâtel, 7 et 30 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 124; Arch. d'Etat Neuchâtel, Missives. XI. 73. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 114 (20/30 janvier 1699). — Eidg. Absch. VI2 *A.* 773—777. — Mémoires de Saint-Simon, VI, 205. — Duc de La Force, Le Grand Conti, p. 207.

et le satisfit. (1) Selon d'autres, elle laissa fort à désirer. (2) Le tir trois fois répété de six pièces de canon et la tiédeur des assistants à manifester un enthousiasme qui n'avait rien de spontané donnèrent à la cérémonie sa véritable signification. (3) Par leur attitude, les Neuchâtelois s'attachaient, semble-t-il, à bien établir qu'ils faisaient accueil moins au prétendant qu'à un prince du sang royal de France. (4) Celui-ci « jeta plusieurs pièces d'argent au peuple, (5) ne fut pas chiche de coups de chapeau à tout le monde qui étoit venu pour le voir passer » (6) et consentit à prendre logis chez un simple particulier, l'ancien procureur général Brun d'Oleyres, devenu, ou pour mieux dire, à la veille de devenir l'agent de Mme de Lesdiguières. (7)

A Neuchâtel, comme à Berne et dans les autres cantons protestants, l'appréhension s'était fait jour que l'arrivée du premier des prétendants français ne coïncidât avec un coup de main des troupes royales sur le Val-de-Travers. (8) A la clarté des faits, cette appréhension ne dura guère. Qui plus est, il apparut très promptement de toute évidence qu'entré dans la principauté

(1) *Mémoire des honneurs rendus au prince de Conti à son arrivée à Neuchâtel.* Janvier 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 146. — *Nouvelles de Genève.* 4 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 321.

(2) „Je veux bien croire que la présence des 200 Bernois n'y ont *(sic)* pas peu contribué." *Lettre d'Emer de Montmollin.* 25 janvier/4 février 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 2e liasse. — Ten platten Lande ... met Landmilitie beset, aan dewelke hy tot drinkgelt eenige Pistoletten deede presenteeren, die sy niet aannamen, seggende dat Madame de Nemours haar genoeg gaf. Niet verre van de Stad 10 a 12 arme Landluyden op den weg staande, losten haar geweer en riepen: vive le Prince de Conti, waarover men haar twintig Pistoletten vereerde." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7 février 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.*

(3) *Lettre de Genève.* 4/14 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 321. — „In heel neutrale termen." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7 février 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 114.

(4) „Ce compliment (des quatre principaux de la ville) fut un peu estudié et ne conclud à rien qu'à beaucoup d'honesteté..." *Lettre de Genève.* 4/14 février 1699. loc. cit. — „Een weynig na syn arrivement quam de Magistraat hem als een Prins van den Bloede complimenteeren, in heel neutrale termen die deminste relatie niet hadden op syne pretensien." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7 février 1699. loc. cit. — Mémoires de Saint-Hilaire, éd. Lecestre, III, 19.

(5) Mercure historique et politique, XXVI, 170.

(6) *Rapport de Mr Montmollin.* Neuchâtel, 9/19 janvier 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 2e liasse. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 4 février 1699. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI. — *Lettre d'Emer de Montmollin.* Neuchâtel, 18/28 février 1699. St-Arch. Berlin. loc. cit.

(7) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 31 janvier 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — „Je me suis venu loger icy dans la maison d'un bourgeois." *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 2 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 25. — *Nouvelles de Genève.* 4 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 321. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 4 février 1699. loc. cit. — *Erizzo al Senato.* Parigi, 13 febbraio 1699. Frari. Francia. CXCII. nos 464—465. — Mémoires de Saint-Simon, éd. Boislisle, VI, 205. — Journal de Dangeau, VII, 6 sqq.

(8) *Rapport de Mr Montmollin.* 9/19 janvier 1699. loc. cit. — *Affry à l'un des agents du prince de Conti.* Pontarlier, 21 janvier 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 66. — „Le ministre Perrot, attaché à Mme de Nemours de père en fils, a fait des sermons comme il s'en faisoit autrefois en France du temps de la Ligue." *Lettre de Neuchâtel.* 23 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 16. — „De pareilles voyes de fait mériteroient aussy bien que l'on y mist ordre, que les plaintes imaginaires de Mme de Nemours et la crainte qu'elle a que je ne me veuille saisir du château de Neuchâtel pour enlever les titres qui y sont enfermez." *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 2 février 1699. *Ibid.* III. 25. — *Lettre de Berne.* 8/18 février 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 1re liasse.

avec l'illusion qu'il y serait reconnu souverain sans contestation, Conti avait éprouvé une amère déception, si bien que, l'occasion s'offrant à lui de se retirer l'honneur sauf, il l'eût sans doute saisie avec empressement.(1) Le refus que lui opposa le neveu du chancelier de Montmollin d'embrasser son parti et l'aveu brutal qu'il lui fit des objections que rencontrerait au pays sa prétention d'en réclamer l'investiture, contraignait peu à peu le prince à envisager la probabilité de l'échec d'une démarche dont ses tenants s'étaient gardés de lui signaler les difficultés.(2) De surcroît, les conseils, le plus souvent irréfléchis, que lui départissaient les « jeunes gens » de son entourage, ne semblaient guère propres à lui faciliter l'accomplissement de sa tâche.(3) Enfin, et surtout, la présence dans l'enceinte de la ville d'une garnison bernoise qui s'y était installée dès le 25 janvier paralysait son effort et rendait son succès de moins en moins probable.(4) Convaincu avec raison que les autorités du plus puissant des cantons travaillaient, bien qu'elles s'en défendissent,(5) à lui faire donner l'« exclu-

(1) „Mr le Prince [de Conti] trouverra plus de difficultés que peustaitre il ne s'est imaginé.“ *Besenval de Bronstatt à [Dürler].* Soleure, 24 janvier 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 2 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 89. — „[Les] gens de Mme de Nemours et encore plus [les] partisans de Mr de Matignon, de Mme de Lesdiguières et de Mr le maréchal de Villeroy... sèment à tous momens des libelles contre moy, qui publient que je ne veux me mettre en possession de Neuchâtel que pour y rétablir la religion catholique...“ *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 2 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 25. — „Les ministres preschent très insolemment contre moy dans leurs temples... Les voyes de fait à l'égard de mes domestiques ne cessent point.“ *Du même au même.* Neuchâtel, 4 février 1699. *Ibid.* III. 33. — „Je suis persuadé que si on peut trouver quelque ouverture pour donner lieu à 18 (Conti) de se tirer d'affaire avec honneur, il se contentera de protester etc. et s'en ira.“ *Cambiague à l'avocat Tronchin.* Genève, 17/27 février 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1699—1715). — „Il semble que l'instance de ce prince (Conty) tend plutôt à s'ouvrir une porte honnorable à sa retraite et de faire subsister son prétendu droit, après la mort de la ditte dame duchesse de Nemours, qu'à autre espérance présentement, à moins que le roy ne soustienne de plus fort ses interets.“ *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 29 avril 1699. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI.

(2) *Mémoire sur Neufchâtel* (1695). Aff. Etr. Neuchâtel. I. 342. — *Nouvelles de Neuchâtel.* 16/26 janvier 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 1re liasse. — *Lettre d'Emer de Montmollin.* Neuchâtel, 25 janvier/4 février 1699. *Ibid.* 2e liasse. — *Briord à Puysieux.* Turin, 31 janvier 1699. Aff. Etr. Turin. CIII. 266. — *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 13/23 february 1699. British Museum. Addit Mss. *9742.* — *Amelot à Puysieux.* Paris, 7 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 177. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 21 août 1700. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.*

(3) *Cambiague à l'auditeur Tronchin.* Genève, 27 janvier 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco. loc. cit. — *Conti au roi.* Neuchâtel, 2 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 23. — „Le prince de Conti se ferme les portes en attaquant les Etats de 1694.“ *Lettre de Berne,* du 20 février 1699. St-Arch. Berlin. loc. cit. 3e liasse. — *De Normandie à Schulenbourg.* s. d. [1699]. *Ibid.* — *Extrait d'une lettre du secrétaire d'Herwarth.* Neuchâtel, 29 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 240.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 24 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 58. — *Cambiague à Tronchin.* Genève, 27 janvier/6 février 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco. loc. cit. — *Conti à Torcy.* Pontarlier, 28 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 18. — „Je fais toutes ces démarches, quoyqu'environné des troupes de Berne.“ *Du même au même.* Neuchâtel, 2 février 1699. *Ibid.* III. 25; Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 318. — *Bondeli à Rovertea.* Berne, 3/13 février 1699. St-Arch. Berlin. loc. cit. 1re liasse. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 11 février 1699. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI. — Duc de La Force, Le grand Conti, p. 207.

(5) *Bern an die Herren Neuenburgischen Ehrengesandten wegen Beneventierung dess Printzen von Conti.* 19./29. Januar 1699. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *Y.* 48.

sive », en sa qualité de prince du sang, il se retourna vers le roi et sollicita son intervention.[1]

Le maintien de l'impartialité dont Louis XIV continuait à faire montre au regard de la succession de Neuchâtel[2] dépendait en somme de l'attitude du gouvernement de Berne.[3] L'immixtion de celui-ci dans les affaires de la principauté devait nécessairement entraîner et justifier celle du roi Très-Chrétien.[4] Il fut en conséquence prescrit à Puysieux de protester avec vigueur contre les manifestations d'une politique qui, sous l'inspiration de Daxelhofer et de Willading, d'ores et déjà complètement acquis aux intérêts de la cour de Londres et de celle de Berlin,[5] tentait d'asservir les Neuchâtelois aux volontés de leurs voisins bernois.[6] Les raisons invoquées par ceux-ci à l'appui de cette politique étaient d'ordres divers et de valeur très inégale.[7] Et d'abord il ne paraît pas prouvé que la demande de secours adressée à Berne par le gouverneur Stavay-Montet eût été spontanée. Le contraire semble même assez plausible.[8] En fondant leur résolution sur les clauses des com-

(1) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 6 et 11 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXI. 204; CXIII. 133. — „Les malhonestetés des gens de Mme de Nemours à mon esgard se poussent tous les jours à l'excès." *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 1er février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 8. — „Le plus court et le plus sur moyen de finir cette affaire seroit que le roy eût la bonté d'en prendre connaissance elle-mesme . . ." *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 2 février 1699. *Ibid.* III. 25. — *Cambiague à Tronchin.* 7/17 février 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1699—1715). — *Condé à Conti.* Paris, 7 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 323. — *Milon à Torcy.* Paris, 14 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 48. — *Mémoire adressé par Conti à Torcy.* Neuchâtel, février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 59.

(2) „Le tems n'est pas encore venu de faire connoistre à cette ville (Neuchâtel) que j'ay remarqué sa partialité pour le service de mes ennemis." *Le roi à Puysieux.* Versailles, 27 janvier 1697. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 143. — „Le roy ne croit pas qu'il convienne ny à sa dignité, ny à vos interets, de prendre connoissance de l'affaire. Quand mesme ceux qui y ont interest aprez Mme de Nemours se soumettroient au jugement de Sa M^té^, il est bien difficile de croire qu'il fust receu à Neuchastel comme une dernière décision." *Torcy à Conti.* Versailles, 9 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 40. — *contra: Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11/21 février 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — Mémoires de Saint-Hilaire, éd. Lecestre, III, 19.

(3) *Puysieux aux députés à la Conférence de Bienne.* Soleure, 27 janvier 1697. St-Arch. Luzern Neuenburg. V (1699).

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 9 janvier 1698. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 326. — *Erizzo al Senato.* Parigi, 13 e 20 febbraio 1699 (1^a^ e 2^a^). Frari. Francia. CXCII. n°s 464—465, 467. — *Lettre écrite de Soleure (Puysieux) au prince de Conti.* 6 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 90.

(5) „C'est un homme extrêmement zélé pour la cause commune et le bien de la patrie; en sorte que si nous l'avons une fois dans nos interests, rien ne l'en pourra détacher." *Bondely à Danckelmann.* Berne, 26 janvier/5 février 1695. St-Arch. Berlin. Neuchâtel. Succ. Generalia. Rep. LXIV. R IV. Vol. I. — *Willading à Danckelmann* s. d. [janvier 1695]. *Ibid.* — „Je ne vous ay pas moins d'obligations en ce que vous me voulez honorer de la confiance d'une affaire si importante, mais pourtant fort faisable, pourveu qu'on s'y prenne bien et que la chose demeure secrète jusqu'à ce qu'on trouvera à propos de l'exécuter." *Du même au même.* Berne, 15 mars 1695. *Ibid.*

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11 février 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — Eidg. Absch. VI^2^ *A.* 773—777.

(7) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19/29 mars 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Berne à Puysieux.* 14/24 janvier 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699).

(8) *Le chev^r^ d'Angoulême à Puysieux.* Neuchâtel, 22 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 9. — „Le chancelier de Montmollin . . . nous est fort contraire, et c'est luy qui est la cause que [M^rs^ de] Berne ont envoyé des troupes." *Le chev^r^ d'Angoulême à Puysieux.* Neuchâtel, 27 janvier 1699. *Ibid.* II. 16. — *contra: Mémoire pour la duchesse de Nemours.* 1699. *Ibid.* III. 255.

bourgeoisies de 1406 et 1417, sur l'acte de réservation de ces combourgeoisies à eux délivré en 1512 par le Corps helvétique, sur le texte de la restitution du comté à Jeanne de Hochberg le 30 septembre 1529, les magistrats bernois faisaient certes montre d'un esprit ingénieux, mais omettaient de reconnaître, d'une part, que seule l'éclosion de troubles à Neuchâtel eût justifié leur intervention militaire (1) et, d'autre part, qu'en 1673, alors que des mutineries éclataient sur le sol de la principauté, ils s'étaient dérobés aux instances de la duchesse de Longueville et avaient laissé Fribourg assumer la charge de lui prêter assistance. (2)

Louis XIV, irrité des intrigues bernoises, accorde à Puysieux l'autorisation de se rendre à Neuchâtel auprès de Conti. — Il prend des mesures pour amener les Bernois à résipiscence. — Capitulation apparente de Berne. — Projet d'un «tribunal impartial» chargé de décider de la succession. — Démarche auprès des villes alliées et protectrices. — Conférence de Bienne. — Son échec. — La situation demeure incertaine.

XI. Pour lente qu'elle fût à s'imposer à l'esprit du roi et de ses ministres, la conviction qu'il n'y avait plus à faire fond sur les déclarations conciliantes de Berne devenait de jour en jour plus manifeste. (3) Selon Puysieux, laisser les Bernois prendre pied dans une affaire, c'était courir le risque de les voir s'en rendre complètement maîtres. (4) Il y avait certes une part de vérité dans cette boutade. L'intervention bernoise à Neuchâtel s'affirmait déjà de plus en plus brutale au détriment des droits de la souveraine légitime du pays. Certains échos des négociations de Rijswick eussent suffi à en faire foi. Alors que, dans les instruments diplomatiques, Louis XIV réservait parmi ses alliés «le prince et l'Etat de Neuchâtel», le roi de Grande-Bretagne, l'empereur et les Provinces-Unies y mentionnaient l'inclusion de «la ville et du

(1) *Instruktion an die Herren Samuel Frisching, alt Venner, und H. Joh. Friedrich Willading, auch Venner... Ehrengesandte nacher Neuwenburg.* 11./21. Januar 1699. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch. V. 43. — *Berne au roi de France.* 1er/11 février 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699).

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 25 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 68. — *Berne au roi.* 1er/11 février 1699. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. no *3994*; Aff. Etr. Suisse CXX. 94. — *Bern an die H. Ehrenges. zu Biel.* 1./11. Februar 1699. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *Y.* 55. — *Nouvelles de Genève.* 2 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 329. — *Remarques sur la lettre que Messrs de Berne ont escrite au roy le 1er/11 février pour justifier leur conduite d'avoir envoyé des troupes à Neufchastel.* Février 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 34 (603. V. 22). — Eidg. Absch. VI² *A.* 769 *b* (Biel, 28. Januar—15. Februar 1699).

(3) *Mémoire [d'Amelot] sur Neufchâtel* (1695). Aff. Etr. Neuchâtel. I. 342. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 2 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 150; Aff. Etr. Angleterre. CC. 327. — „Je voy que l'affaire de Msgr le prince de Conti et de Mme de Nemours est présentement celle qui vous donne le plus d'attention.“ *Villars à Puysieux.* Vienne, 14 février 1699. Aff. Etr. Autriche. LXX. 128.

(4) „Les Bernois sont toujours les maistres dans Neuchâtel.“ *Conti à Torcy.* Neuchâtel. 4 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 33

comté de Neuchâtel ». [1] Cette innovation protocolaire, assurément préméditée, reconnaissait ainsi par anticipation aux sujets de la maison de Longueville la complète indépendance dont ceux-ci n'avaient point encore achevé la conquête. De fait, elle était due aux démarches pressantes et occultes du gouvernement bernois. [2] Elle s'était produite à l'insu de Mme de Nemours, qui s'en plaignit avec raison et y vit une nouvelle tentative d'empiétement sur ses prérogatives. [3] Elle eût pu certes porter ses doléances au roi. Ses conseillers l'engagèrent à s'en abstenir, mûs par la crainte de donner à ce prince barre sur elle dans l'administration intérieure de la principauté. [4] Conti, en revanche, était à l'abri d'un pareil scrupule. Il s'empressa d'aviser Louis XIV de la présence d'une garnison bernoise ou de « troupes de Valangin, beaucoup plus à craindre encore » [5] à Neuchâtel et de protester contre les entraves qu'elles mettaient à sa liberté d'action. [6] A cette fois le monarque français fut à bout de patience. La prétention de justifier l'introduction de forces étrangères à Neuchâtel par l'appréhension d'un coup de main des partisans du prétendant acheva de l'exaspérer et de le contraindre à ne pas souffrir que les rôles demeurassent plus longtemps intervertis. [7] Encore que son impartialité ne fût pas en cause, [8] sa responsabilité en revanche l'était jusqu'à un certain point. [9] Ce n'était pas dans l'intention « de jeter Conti dans la gueule du loup » qu'il l'avait autorisé à franchir le Jura, mais bien après avoir reçu de Mme de Nemours la promesse qu'elle n'apporterait aucune restriction à l'exercice des droits de son cousin. [10] Dès l'instant que cette promesse était violée, il s'estimait délié de la sienne, d'observer une stricte neutralité entre les compétiteurs à la succession de Neuchâtel. [11]

---

(1) Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLI. 474 (14/24 novembre 1697). — „Urbe et comitatu Neocomensi ad Lacum." Dumont. Corps diplomatique. VII². p. 427 (art. LVI. *Ibid.* p. 405 (Versailles, 17 mars 1698).

(2) Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLI. 478 (16/26 novembre 1697).

(3) *Ibid.*

(4) *Mémoire adressé par Conti à Torcy.* Neuchâtel, février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 59.

(5) *Mémoire des plaintes que S. A. S. Msgr le prince de Conti met entre les mains de Mr Vigier.* Février 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 31 (603. V. 45). — *Mémoire présenté à Mr Vigier, secrétaire-interprète de l'ambassade de France à Soleure, au sujet des troupes qui sont à Neuchâtel.* Février 1699. *Ibid.* pièce 32 (603. V. 44).

(6) *Cambiague à Tronchin.* Genève, 27 janvier/6 février 1699. Arch. Grimaldi-Matignon. loc. cit. — *Lettre de Cambiague.* Genève, vendredi 24 février 1699. *Ibid.*

(7) *Cambiague à Tronchin.* Genève, 7/17 février 1699. Arch. Grimaldi-Matignon. loc. cit. — *Berne au roi.* 11 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 94.

(8) *Condé à Conti.* Paris, 7 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 323.

(9) „[Mes intentions] sont telles que vous le devez attendre de l'estime et de l'amitié que j'ay pour vous." *Le roi à Conti.* Versailles, 9 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 61. — „Je ne doute pas que vous soyés content et que le roy ne tienne bon pour faire sortir les 200 hommes que ce canton a mis dans Neufchâtel." *Condé à Conti.* Paris, 20 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 348.

(10) *Lettre de Neuchâtel, non signée.* 3/13 février 1699. Arch. Grimaldi-Matignon (Neuchâtel, 1699—1715). — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 19 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 245.

(11) *Lettre de Neuchâtel.* 11 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 341.

Etant donné le blâme que lui avait valu à Paris l'intempestive manifestation de ses sympathies envers Conti, Puysieux pouvait craindre que l'autorisation lui fût refusée d'aller présenter ses devoirs et de « faire sa cour » au prétendant, dès son arrivée au chef-lieu de la principauté. (1) Cette autorisation, le roi la lui accorda avec empressement, au risque de prêter le flanc aux critiques de la partie adverse. (2) L'ambassadeur se rendit en conséquence à Neuchâtel le 10 février, (3) y salua Conti, eut une entrevue avec les députés bernois, qui ne la souhaitaient guère, (4) les pria « de ne pas croire » que ce dernier « se retireroit comme il estoit venu » et exigea d'eux le retrait immédiat de la garnison étrangère introduite dans cette ville. (5) A cette même date au reste, Louis XIV arrêtait des mesures très propres à amener les Bernois à résipiscence, aussi bien au regard de l'affaire de Neuchâtel qu'à celui des divers litiges pendants entre eux et sa couronne. (6) Au début de janvier encore, il avait cru devoir repousser la suggestion de Puysieux d'acheminer quelques régiments vers Pontarlier. (7) Dès lors, les choses ayant changé de face, il avait repris sa liberté d'action. Après avoir fait rassurer Genève par La Closure quant à ses véritables intentions, (8) il consentit que « quatorze bataillons » fussent dirigés vers la frontière comtoise et celle du pays de Vaud. (9)

---

(1) *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 4 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 33. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 18 février 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.*

(2) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 2 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 150; Aff. Etr. Angleterre. CC. 327. — *Puysieux aux Gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel.* Soleure, 8 février 1699. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. XI. p. 38. — *Ibid.* Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. p. 134 (30 janvier/9 février 1699).

(3) De Soleure et non de Berne: *contra:* Duc de La Force. Le grand Conti. p. 208. — *Puysieux au roi.* Soleure, 14 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 104.

(4) *Abscheid der IV Stätten Bern, Lucern, Solothurn und Freiburg.* Neuenburg, 2./12. Februar 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699).

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 22 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 56. — „Mr l'ambassadeur est venu icy voir S. A. S. Il s'en retourne demain à Soleure." *Lettre de Neuchâtel.* 11 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 341. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 18 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 188.

(6) „Les menaces seront suivies de l'effet, si ce canton ne le prévient par une conduitte plus sage." *Torcy à Conti.* Versailles, 2 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 38.

(7) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 15 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 136. — *Lettre d'Emer de Montmollin.* Neuchâtel, 1/11 février 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 2e liasse. — *Puysieux à Berne.* Soleure, 8 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 119. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 134 (30 janvier/9 février 1699).

(8) *Lettre écrite de Genève sur les affaires de Neuchâtel.* 14/24 février 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fo 258. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 18/28 février 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *La Closure au roi.* Genève, 25 février 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 199. — *Le roi à La Closure.* Versailles, 14 avril 1699. *Ibid.* XX. 221. — Mémoires de Sourches. VI. 132.

(9) *Lettre sans signature.* Neuchâtel, 2/12 février 1699 („Nous vous envoyons"). Arch. Grimaldi-Matignon (Neuchâtel, 1699—1715). — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 2 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 150. — *Nouvelles de Berne.* 5/15 février 1699 St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 2e liasse. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11 février 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *Thésat de Ragy à Condé.* Dijon, 16 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 346. — *Le roi à La Closure.* Versailles, 22 février 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 193. — *Erizzo al Senato.* Parigi, 6 marzo 1699. Frari. Francia. XCII. 471.

La menace à l'adresse de Berne était sérieuse.(1) L'entrée de forces étrangères sur son sol semblait imminente, pour peu qu'elle s'obstinât à ne pas rappeler les siennes de Neuchâtel.(2) Et cette menace empruntait une signification particulière au fait qu'elle ne visait ni le Corps helvétique, ni les autorités de la principauté, contre lesquelles Louis XIV nourrissait cependant de vifs griefs,(3) mais uniquement le gouvernement du grand canton protestant, sur lequel paraissait se concentrer son ressentiment.(4)

Encouragés par leurs coreligionnaires de l'étranger, les Bernois songèrent tout d'abord à résister.(5) Leurs milices prirent la route des bailliages romands(6) et leurs alliés suisses furent priés de tenir un secours militaire à leur disposition.(7) Mais ainsi que le redoutaient les agents de la coalition anti-contiste, cette fermeté ne dura pas.(8) Effrayés de l'importance des préparatifs français, ils ne tardèrent

(1) *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 6 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 35. — *Puysieux à Berne.* Soleure, 8 février 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg, V (1699). — „Cette affaire devient fort vive." *Amelot à Puysieux.* Versailles, 17 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 78. — *Des Alleurs à Puysieux.* Berlin, 8 mars 1699. Aff. Etr. Brandebourg. XXXVII.

(2) *Ibid.* — *Puysieux au roi.* Soleure, 25 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 68. — *Zürich an Lucern.* 31. Januar/10. Februar 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Genève à Berne.* 2/12 février 1699 à 10 heures du soir. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch P1. 284. — *Mémoire relatif aux démarches faites en faveur de Mr de Matignon à Neuchâtel.* 3/13 février 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1699—1715). — *Amelot à Puysieux.* Versailles, 17 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 78. — *Extrait d'une lettre de Genève.* 19 février 1699. Bibl. Institut. Coll Godefroy. *515.* fo 267. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 22 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 162. — „On a une grande attention dans ce pays au sujet de l'affaire de Neuchâtel, et la marche de quelques troupes du roy du costé de Berne faisoit déjà craindre que Sa Mté ne voulust pas garder une entière impartialité dans les différends de Mr le prince de Conty et de Mme la duchesse de Nemours." *Usson Bonnet à Puysieux.* La Haye, 6 mars 1699. Aff. Etr. Hollande. CLXXXIV. 9.

(3) „Wat ongemeene alteratie dese breef altuer geeandeert heeft is moeilijk te seggen." *Valkenier au Corps helvétique.* Zurich, 11 février 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7874.* — *Les Quatre-Ministraux à Puysieux.* Neuchâtel, 15 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 72.

(4) *Ibid.* — *Lettre sans signature.* Neuchâtel, 2/12 février 1699. loc. cit. — *Puysieux à Berne; à Lucerne.* Soleure, 8 février 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Lettre adressée à l'auditeur Tronchin.* Mardi, 7/17 février 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco. loc. cit. — *Condé à Conti.* Paris, 7 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 323. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 11 février 1699. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI. — „Le banderet Wiladin est party ce matin d'icy pour aller représenter à Mr l'ambassadeur les raisons qu'ils ont eues pour introduire des trouppes dans Neuchâtel et le prier de les faire agréer à Sa Mté." *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 13 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 44. — *Thésat de Ragy à Condé.* Dijon, 16 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 346.

(5) *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 8 février 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7874;* St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — „Bern geresolveert is, tot conservatie van Neufchatel alles te waagen." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11 février 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7874.*

(6) *Puysieux au roi.* Soleure, 20 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 130.

(7) *Bern an Luzern.* 1./11., 4./14., 8./18. Februar 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Cambiague à Tronchin.* Genève, 7/17 février 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco. loc. cit. — *Luzern an Bern; an Zürich.* 14. Februar 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Valkenier à Puysieux.* Zurich, 18 février 1699. Rijksarchief La Haye. loc. cit. — *Bondeli à l'Electeur de Brandebourg.* Berne, 4/14 mars 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. 1re liasse. no 1.

(8) „Comme nous vîmes que nous ne pourrions pas les guérir (les Bernois) de leur terreur panique, nous crûmes être obligez de travailler à diminuer la honte de cette conduite." *Rapport de Mr de Montmollin.* Neuchâtel, 8/18 février 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1.

pas à capituler. (1) Ils ne le firent toutefois qu'après avoir pris le temps de la réflexion et cherché à sauver les apparences en prétendant ne s'inspirer que de l'intérêt bien entendu des sujets de Mme de Nemours et non point se soumettre à la mise en demeure que leur avait signifiée Puysieux. (2) L'esprit quelque peu, sinon complètement tranquillisé, l'ambassadeur regagna Soleure, le 12 février. (3) L'enquête discrète à laquelle il s'était livré sur place ne lui avait point révélé que la duchesse songeât à aliéner à nouveau, au profit de ses protecteurs suisses, quelques-unes des prérogatives de sa souveraineté. (4) Mais cette enquête n'était point close. D'autre part, il se plaisait à reconnaître qu'en cette conjoncture délicate, les conseils départis « par Mrs de Genève à Mrs de Berne avaient fait merveille » et puissamment contribué au succès de ses négociations. (5) Il lui revenait enfin que les magistrats des trois cantons-villes de l'ancienne croyance tenaient rigueur à ceux de Berne de ce qu'ils eussent acheminé des troupes vers Neuchâtel sans

---

2e liasse. — „In gevoegen Vrankrijk dese Landen aan middelen seer licht soude konnen enerveeren door het maaken van pretensien en ombrages.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 21 février 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.*

(1) *Bern an Luzern.* 9./19. Februar 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Zürich an Luzern.* 11./21. Februar 1699. *Ibid.* — „L'on ne sauroit donner que des louanges à la résolution que vous avez prise de déférer aux intentions du roy.“ *Puysieux à Berne.* Soleure, 18 février 1699. *Ibid.* — *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 19 février 1699. *Ibid.*

(2) *Bern an seine Ehrengesandten zu Neuwenburg.* 2./12. Februar 1699. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *Y.* 62, — *Bern an Luzern.* 4./14. Februar 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Genève à Berne.* 2 et 7 février 1699. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI. — *Berne à Genève.* 4/14 février 1699. *Ibid.* Portef. histor. no *3994.* — *Nouvelles de Berne.* 5/15 février 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 2e liasse. — *Lettre d'Emer de Montmollin.* 6/16 [février] 1699. *Ibid.* — *Berne au roi.* 11 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 94. — *Puysieux au roi.* Soleure, 14, 15 février (2de) 1699. *Ibid.* CXVI. 104, 116; *à Torcy.* 15 février 1699. *Ibid.* CXVI. 114. — *Puysieux à Berne.* Soleure, 15 février, 7 et 9 mars 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*1. 289; *P*2 359. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 17 février 1699. Aff. Etr. Genève. XIX. 100. — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 19 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 228. — *Puysieux aux Cantons.* Soleure, 19 février 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 21 février 1699. *Ibid.* — *Le roi à Berne.* Versailles, 25 février 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*2. 358; Aff. Etr. Suisse. CXX. 142; St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Amelot à Puysieux.* Paris, 28 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 150. — *Berne à Puysieux.* 8 mars 1699. *Ibid.* CXX. 208. — Mercure historique et politique. XXVI. 290.

(3) *Lettre de Neuchâtel.* 11 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 341. — *Berne au roi.* 11 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 94. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 139 (2/12 février 1699).

(4) *Le roi à Puysieux*, Versailles, 2 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 184. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 773—777.

(5) „Mr de La Clausure… nous a communiqué, il y a quelques heures, une lettre que le roy luy a escrit, par laquelle Sa Mté luy tesmoigne d'estre irritée contre Vos Seigries de l'envoi qu'elles ont fait de quelques troupes dans Neuchâtel, ce qui luy a fait prendre la résolution de faire aussi marscher des troupes sur ses frontières pour obliger Vos Seigries de retirer les leurs.“ *Genève à Berne.* 2/12 février 1699, à 10 h. du soir. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*1. 284. — *Cambiague à Tronchin.* Genève, 7/17 février 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1699—1715). — „La république de Genève donne de grans témoignages de soumission aux ordres du roy et de respect pour Mgr le prince de Conty, mais ils sont manifestement dans les intérêts contraires.“ *Thésut de Ragy à Condé.* Dijon, 2 mars 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 355. — *Le roi à La Closure.* Versailles, 24 mars et 4 avril 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 212, 221.

les en prévenir et sans les solliciter de prendre eux aussi une semblable résolution. (1)

Il paraissait malaisé que l'incident provoqué par l'introduction d'une garnison bernoise dans Neuchâtel n'entraînât pas un changement de l'attitude que le roi Très-Chrétien s'était imposée au regard des affaires de la principauté et qu'il ne ménageât pas une revanche à ceux des conseillers qui n'avaient jamais cessé d'encourager Louis XIV à évoquer à soi ce litige successoral. (2) Jusque-là l'espérance s'était maintenue à la cour de France qu'il suffirait à Conti d'exposer ses prétentions aux autorités de Neuchâtel pour que le droit lui fût d'ores et déjà reconnu d'obtenir « sans contestation » l'investiture, au pis aller après le décès de Mme de Nemours. (3)

La perspective de l'entrée en ligne probable de nouveaux compétiteurs, dont plusieurs non régnicoles, créait certes au monarque français l'impérieux devoir de procurer la solution très rapide d'un litige qui n'avait déjà que trop duré. (4) En bref, tant au point de vue de l'intérêt des Suisses que de celui des Neuchâtelois, il convenait de sortir de l'indécision et d'assurer une fois pour toutes la paix dans la principauté. (5) Par malheur, l'étroite connivence de ses magistrats avec l'Etat de Berne, telle que la révélaient les diverses péripéties de l'incident de la garnison, permettait d'affirmer, sans crainte d'erreur, que si les Trois-Etats étaient appelés à se prononcer sur la question de la succession, ils n'en adjugeraient jamais l'investiture au prince de Conti. (6) Le projet de constitution d'un « tribunal impartial », projet plus aisé à conce-

---

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 25 et 28 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 68, 77. — „Il paroist par ses lettres [de Mr de Puysieux] que les trois autres cantons alliez de Neuchastel verront avec plaisir que celuy de Berne reçoive la juste mortiffication qu'il mérite.“ *Torcy à Conti.* Versailles, 9 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 40. — *Lettre de Genève.* 14/24 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 344. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11 mars 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7374.

(2) *Puysieux au roi; à Maurepas.* Soleure, 4 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 149; Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 525. — *Le roi à Tallard.* Meudon, 24 avril 1699. Aff. Etr. Angleterre. CXCIV. 194. — „Je souhaite comme vous... que le roy prenne enfin le party de décider la chose par luy mesme, puisque c'est le seul moyen de assurer le bon droit de Msgr le prince de Conty.“ *Maurepas à Puysieux.* Versailles, 20 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 381.

(3) *Mémoire adressé par Conti à Torcy.* Neuchâtel, février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 59. — „Il n'y a guère d'aparence qu'un prince comme vous, suivy comme vous estes d'une si grande quantité de monde, n'ayant eu teste que deux ou trois malheureux advocats, puisse estre la partie souffrante.“ *Condé à Conti.* Paris, 20 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 348. — *Bondeli à l'Electeur de Brandebourg.* Berne, 4/14 mars 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 1re liasse. — *Manifeste de Msgr le prince de Conti.* impr. ap. Boyve. IV. 358—359.

(4) *De Normandie à Vryberghen.* Berne, 22 novembre/2 décembre 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 3e liasse.

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 4 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 149. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux* (mars 1699). *Ibid.* Mém. et Docts. XXII. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 12 avril 1699, *Ibid.* CXVII. 35.

(6) *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 18 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 44. — „Voilà donc jusques à présent le roy qui croit qu'il est juste que l'on donne lieu à Mr le Prince d'expliquer ses droits; les Cantons de Fribourg et de Soleure qui sont du même sentiment, le Conseil de Ville de Neufchâtel qui ne s'y opose pas, et Mme de Nemours seule, apuyée par l'autorité du canton de Berne, qui y forme oposition.“ *Du même au même.* Neuchâtel, février 1699 (Mémoire). *Ibid.* III. 59. — *Puysieux au roi.* Soleure, 4 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 149.

voir qu'à mettre à exécution, était désormais en chemin de s'imposer à l'esprit du monarque français et à celui des partisans de la cause de son parent. (1) Or, en l'adoptant, en s'en faisant le champion, Louis XIV « sortait de sa neutralité », déviait de la ligne de conduite que lui-même avait tracée à Puysieux et retirait aux sujets de Mme de Nemours le privilège dont ceux-ci s'enorgueillissaient, d'assurer le règlement de la succession de cette princesse « selon les loix et coutumes du pays et les voies de justice qui y étaient en usage ». (2) De plus, il allait au devant de difficultés réputées insolubles par nombre de ceux qui ne paraissaient pas suspects d'attachement exagéré à la cause nemouriste. (3) Ou bien, en effet, le « tribunal impartial » se recruterait à Neuchâtel, et alors, étant donné la force respective des partis qui s'y affrontaient, l'échec des prétentions de Conti, à cette heure du moins, était certain. (4) Ou bien, sous la réserve de l'assentiment très problématique de Berne, il serait composé des délégués des quatre cantons alliés et protecteurs et, dans ce cas, la sentence, attendue de ces derniers, serait par avance, quelle que pût en être la teneur, odieuse au peuple de la principauté et désastreuse pour le prestige du prince, à supposer qu'elle lui fût favorable. (5)

---

(1) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 22 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 162. — *Puysieux au roi.* Soleure, 4 mars 1699. *Ibid.* CXVI. 149. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux* (mars 1699). *Ibid.* Mém. et Docts. XXII. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Schaffhouse, 1er/11 avril 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *Mémoire* [„Quelque grande utilité . . .“]. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 253. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 139 (3/13 février 1699). sqq. — **Mercure historique et politique.** XXVI. 536.

(2) *Torcy à Conti.* Versailles, 9 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 40. — *Les Gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 20 février 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*2. 354; Aff. Etr. Neuchâtel. III. 51; *aux cantons alliés.* Neuchâtel, 20 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 19, 51. — *Remarques des négociations faites par les députés des quatre villes alliées à Neufchâtel.* Mars 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 146. — „Mme de Nemours, elle, ne veut aucun accommodement.“ *Nouvelles de Neufchâtel.* 15/25 mars 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er avril 1699. *Ibid.* — *Ant. Klingler an Valkenier.* Zurich, 19 avril 1699. *Ibid.* — *Protestation contre l'établissement d'un Tribunal impartial.* Neuchâtel, 20 avril 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 100. — *La duchesse de Nemours au roi.* Neuchâtel, 20 avril 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*2. 398. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 107 (20 février/2 mars, 16/26 avril 1699). — **Mercure historique et politique** (La Haye, 1699). XXVII. 43.

(3) *Puysieux à Conti.* Soleure, 6 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 90. — *Mémoire* [„Le refus qu'ont fait les Conseils d'Estat . . .“]. 19 avril 1699. *Ibid.* II. 103. — *Le roi à Puysieux.* Marly. 22 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 208. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 783 sqq. (Luzern, 7.—9. Mai 1699).

(4) „L'on ne peut demander aux gens de Mme de Nemours de casser une sentence injuste qu'ils ont donnée pour elle.“ *Condé à Conti.* Paris, 20 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 348. — *Milon à Mars.* Paris, 28 février 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 77. — *Puysieux au roi.* Soleure, 4 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 149. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 2 avril 1699. *Ibid.* CXIII. 184. — *Mémoire* [„Le refus qu'ont fait les Conseils d'Estat . . .“]. 19 avril 1699. loc. cit.

(5) „Je doute qu'il vous fust avantageux que toute la nation suisse jugeast ce différent.“ *Condé à Conti.* Paris, 7 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 323. — *Condé à Conti.* Versailles, . . . février 1699. *Ibid.* mss. Série *T.* Vol. I. 337. — „Le Tribunal qui a investi Mme de Nemours . . . ne peut me convenir, puisque je prétens faire casser la sentence que ce tribunal a prononcée; mais si les cantons veulent s'y entremettre, il ne leur sera pas difficile de contribuer à faire assembler dans Neuchâtel mesme des juges aussy compétens et moins partiaux.“ *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 13 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 44; Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 333. — *Berne à Puysieux.* 22 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 160. — *Puysieux au roi.* Soleure, 4 mars 1659. *Ibid.* CXVI. 149. — *De Normandie à Mylord* (Portland). 12/22 mars 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 2e liasse. — „Je ne puis, ny du vivant, ni après la mort de Mme de Nemours, reconnoistre pour Estats légitimement assemblez un tribunal convoqué

Dans les derniers jours de janvier 1699, à la veille de l'arrivée de Conti à Neuchâtel, ce n'était pas seulement vers cette ville que se portait l'attention des personnages intéressés à recueillir la succession des Longueville, mais tout autant, sinon davantage, vers les quatre cités suisses alliées et protectrices de la principauté.(1) Bien que leurs autorités eussent marché jusque-là «avec des pieds de plomb»,(2) Amelot, avant son rappel de Soleure, avait travaillé à les détourner de dépêcher des députés à Neuchâtel, dans la crainte que ceux de Berne ne prissent la haute main dans les délibérations qui s'y seraient tenues.(3) Puysieux, reconnaissant l'opportunité de cette tactique, s'y était rallié.(4) Mais, en présence du péril contiste grandissant, la duchesse de Nemours éprouvait le besoin de consulter ses alliés suisses.(5) Elle savait pouvoir compter sur l'assistance intéressée de Berne.(6) De leur côté, tant dans le pays qu'à l'étranger, ses partisans s'étaient attachés à gagner à sa cause les autorités des trois villes catholiques d'Helvétie et de gagner l'appui du prince de Vaudemont, gouverneur de Milan,(7) dont la prétention d'accéder dans la suite au trône de Neuchâtel ne devait jamais venir au jour.(8) La duchesse de Nemours souhaitait que des représentants des quatre cantons qu'unissaient à Neuchâtel des liens de combourgeoisie s'assemblâssent à Langenthal, à ses frais.(9) Sa requête fut prise en considération. A la dernière heure toutefois, le gouverneur et les membres du Conseil d'Etat de la principauté estimèrent préférable que la conférence se tînt à Bienne, afin de rendre la transmission des communications

par un gouvernement etably par Mme de Nemours, que je ne reconnois pas pour souveraine de Neuchâtel.“ *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 16 mars 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 66. — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 25 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 213vo. — *La duchesse de Nemours au roi.* Neuchâtel, 20 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 124. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 107 (20 février/2 mars 1699).

(1) *Conti à Leodegard Pfyffer.* Paris, 19 janvier 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 65.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 23 décembre 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 210.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 24 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 27.

(4) *Torcy à Conti.* Versailles, 9 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 40. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 12 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVII. 35.

(5) *Vigier à Puysieux.* Bienne, 28 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 20.

(6) *Condé à Conti.* Paris, 20 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 348.

(7) *Lettre de Neuchâtel.* Février 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 2e liasse.

(8) „On dit que le prince de Vaudemont a des prétensions sur Neufchâtel et qu'il envoyera au premier jour un gentilhomme en ce pays-ci.“ *Amelot au roi.* Soleure, 19 juin 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 143.

(9) *Zedull an M. Hochg. Herren Rathsherren Im Hoqf.* 19./29. Februar 1698. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch X. 724. — *Bern an Luzern.* 6./16. Januar 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Stavay-Montet à Lucerne.* Château de Neuchâtel, 6/16 janvier 1699. *Ibid.* — *Les Gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 9/19 janvier 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch P1. 45. — *Luzern an Gubernator und Staat Rath zu Neuenburg.* 19. Januar 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 21 janvier 1699. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 24 janvier 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7374.

plus aisée et plus rapide.[1] Elle s'ouvrit dans cette ville le 28 janvier, soit quarante-huit heures avant l'arrivée de Conti à Neuchâtel, et ne se sépara que le 15 février.[2] Elle révéla, dès sa première séance, de profondes divergences de vues entre les cantons représentés,[3] voire au sein de la députation protestante. Au total, il résultait d'un premier examen de la situation que Berne n'avait pas varié dans son dessein d'écarter toute intervention efficace de ses confédérés catholiques dans les affaires de Neuchâtel, que son influence continuait à s'y exercer au profit de Mme de Nemours et que Lucerne approuvait presque sans réserve cette politique.[4] Seule, en somme, Fribourg, où persistaient les rancunes soulevées par l'exclusion du Sr de Grandcourt de la session des Trois-Etats de mars 1694,[5] affichait d'indéniables sympathies pour la cause de François-Louis de Bourbon.[6] Soleure, dont les autorités

---

(1) *Neuchâtel à Berne.* 12/22 janvier 1699. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. XI. 16 — *Les Gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Lucerne.* 12/22 janvier 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 17 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 46. — *Brandt à Mr Türler, chevalier, avoyer de la ville et canton de Lucerne.* Soleure, 21 janvier 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Solothurn an Luzern.* 21. Januar 1699. *Ibid.* — *Puysieux au roi.* Soleure, 24 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 58. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 28 janvier 1699. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI. — Eidg. Absch. VI² *A.* 769 (Biel, 28. Januar—15. Februar 1699).

(2) *Conferenz-Abscheid zu Biel vom 28. Januar biss 15. Februar 1699 wegen dem Successions-Streit zwüschen Madᵉ de Nemours und Prinz Conti.* St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Vigier à Puysieux* Bienne, 28 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II 23. — *Mémoire joint à la dépêche de Puysieux à Torcy du 31 janvier 1699. Ibid.* II. 33. — Eidg. Absch. VI² *A.* 773—777.

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 21 février 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.*

(4) *Affry à Puysieux.* Fribourg, 23 août 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 394. — *Instruction auf die vorstehende Conferentz zwüschen denen vier mit Neuwenburg verbürgerten Staedten auf die Hochgeachten ... Herren Johann Bernhard von Muralt, Seckelmeisteren Teütschen Landts und H. Emmanuel von Graffenriedt, alt Venneren, beid des täglichen Rahts und verordnete Ehrengesandten.* 14/24. Januar 1699. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch X, 44. — *Dürler an den Staatschreiber in Luzern.* Biel, 31. Januar 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *J. M. Schwytzer an Luzern.* Biel, 31. Januar 1699. *Ibid.* — *Projet d'accommodement proposé par Mr Muralt, boursier du canton de Berne* (janvier/avril 1699). Aff. Etr. Suisse. CXVI. 135. — *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 6 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 35. — *Lettre de Berne.* 8/18 février 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch Litter. nº 1. 1re liasse. — „Le canton de Lucerne agit tout à fait bien en cette occasion." *Nouvelles de Berne.* 11 février et 4 mars 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *La Closure au roi.* Genève, 18 février 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 194. — „Mais, si on met en avant le roi d'Angleterre, on fera changer de sentiment à Lucerne pour des motifs de religion, et Berne se trouvera seul." *Lettre d'Emer de Montmollin.* Neuchâtel, 18/28 février 1699. St-Arch. Berlin. loc. cit. 2e liasse. — „Daarentegen beschuldigt hy (Puysieux) het canton van Bern van partialiteyt." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 18 février 1699. Rijksarchief La Haye. loc. cit — „Lucern approbeert in allen deelen de conduiten van Bern." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 18 février 1699. *Ibid.* Cf. lettres du 21, 25 et 28 février. *Ibid.* — *Extrait d'une lettre de Genève.* 19 février/1er mars 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fº 267. — *Berne au roi.* 22 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 152. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 25 février 1699. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI. — *Puysieux au roi* Soleure, 4 mars et 6 mai 1699 et 17 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 149; CXII. 344; CXXI. 119. — *Remarques des négociations faites par les députés des quatre villes alliées à Neufchâtel.* Mars 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 146. — *Mémoire du 19 avril 1699.* Aff. Etr. Neuchâtel. II. 103. — *Baron à Puysieux.* Lucerne, 8 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 359.

(5) *Affry à Grandcourt.* Neuchâtel, 28 avril 1691, 31 mars 1693, 28 février 1694. Arch. Nat. *K. 548.* pièces 62, 65, 117.

(6) *Affry (Joseph-Michel) à Mars.* Pontarlier, 21 janvier; Fribourg, 4 et 7 février 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièces 66, 72, 75. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11/21 février 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *Remarques des négociations faites par les députés des quatre villes alliées à Neufchâtel.* Mars 1699. Arch. Nat. *K, 549.* pièce 146.

suivaient avec une certaine docilité les conseils de Puysieux, réprouvait, elle aussi, et la proclamation de l'inaliénabilité de la principauté et l'envoi d'un secours militaire bernois. (1) Mais elle apportait moins de chaleur à défendre son point de vue et s'élevait contre l'idée de déposséder la duchesse de l'exercice de sa souveraineté. (2) Néanmoins elle se fût jointe à Fribourg pour faire décider sans plus de retard, qu'au décès de sa détentrice et à supposer que la preuve de son inaliénabilité ne pût être administrée, l'héritage de Jeanne de Hochberg serait attribué de plein droit au prince de Conti. (3) Mais, ainsi qu'il fallait s'y attendre, l'opposition de Berne demeura invincible sur ce point. (4)

A Bienne, où Puysieux avait jugé prudent de dépêcher le secrétaire-interprète Vigier, dans le dévouement duquel il avait pleine confiance, (5) et où

---

(1) „Freyburg daarentegen improbeert deselve sustineerende dat Bern de 200 man niet badde behooren in Neufchâtel te leggen.“ *Valkenier à Puysieux.* Zurich, 18/28 February 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 25 février 1699. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI. — *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 27 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 57. — *Remarques des négociations, etc.* loc. cit. — *Urs Suri de Bussi à Mars.* Soleure, 10 mars 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 84. — *contra:* „Mr de Valkenier, qui est en ce pays de la part des Etats Généraux, écrit icy bien différemment de ce qu'il me paroist que Mr le mis de Puysieulx escrit au roy sur les sentiments des cantons de Soleure, de Lucerne et de Fribourg.“ *Tallard à Torcy.* Londres, 4 mars 1699. Aff. Etr. Angleterre. CLXXX. 32. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 769—771.

(2) *Vigier à Puysieux.* Bienne, 4 et 6 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 49, 53. — *Lettre d'Affry.* Fribourg, 7 février 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 75. — „A Bienne nous avons esté les duppes de Soleure, qui nous a leurré de belles espérances.“ *Extrait d'une lettre écrite de Neuchâtel.* 8 février 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fo 256. — *Lettre de Neuchâtel.* 8 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 357. — *Conti à Condé.* Neuchâtel, 13 février 1699. *Ibid.* Vol. I. 331. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 février 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *Mémoire contenant les propositions d'accommodement sur l'affaire de Msgr le prince de Conty, mises au jour par le Sr de Besenwald, avoyer de Soleure.* 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 185. — *Autre projet d'accommodement du même.* 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 76; III. 259. — „Par che voglino (Svizzeri) differir il giudicio sin doppo la morte della duchessa di Nemours, che ne è gia in possesso.“ *Erizzo al Senato.* Parigi, 6 marzo 1699. Frari. Francia. CXCII. no 471. — *Mémoire du 19 avril 1699.* Aff. Etr. Neuchâtel. II. 103.

(3) *Vigier à Puysieux.* Bienne, 28 janvier et 6 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 20, 53. — *Conferenz-Abschied zu Biel vom 28. Januar biss 5. Februar 1699.* St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Extrait d'une lettre écrite de Neuchâtel.* 8 février 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fo 256. — *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 13 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 44. — *Sillery à Maurepas.* Neuchâtel, 16 mars 1699. *Ibid.* III. 66. — „J'ay une grande raison pour souhaiter que cette affaire soit decidée du vivant de Mme de Nemours, qui est que, les titres étant en son pouvoir, l'on en peut détourner ceux qui seroient favorables pour prouver l'aliénabilité de Neuchâtel.“ *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 16 mars 1699. *Ibid.* III. 66. — *Mémoire* [„Quelque grande utilité...“]. 1699. *Ibid.* III. 253. — *Notes pour servir à la rédaction d'un mémoire en faveur du prince de Conti.* 1699. Arch. Nat. *K. 548.* pièce 77. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 769—771 *c.*

(4) *Instruction auf die vorstehende Conferentz zwüschen denen vier mit Neuwenburg verbürgerten Stædten u.s.w.* Bern, 14./24. Januar 1699. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch. X. 44. — *J.-J. Harder au banneret de Graffenried.* Bâle, 24 janvier 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 143. — *J. M. Schwytzer an Luzern.* Biel, 31. Januar 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Berne à Conti; au chevalier d'Angoulême; aux Gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel.* 3/13 février 1699. *Ibid.* — *Berne à Conti.* 9/19 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 80. — *Portland à Herwarth.* Kensington, 27 avril/7 mai 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 2e liasse. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 769—771 *c.*

(5) „Sur ce que Mr Mars m'a rapporté ... que vous vouliez envoyer Mr Wigier à la conférance qui se doit tenir à Bienne après-demain, je vous avoueray que l'alliance et les liaisons particulières qu'il a avec les Molondins et Mr de Montet me fait craindre et m'engage à vous supplier de substituer quel-

le margrave de Bade-Dourlach et Matignon avaient jugé convenable de se faire représenter [1], les intérêts de Mme de Nemours étaient soutenus par le « trésorier-général » de sa maison, le Sr François Bouret, qu'assistaient deux représentants de la Seigneurie. [2] Ceux de son principal compétiteur avaient, dans la personne du secrétaire de celui-ci, Sylvain-Alexandre Mars, un défenseur obstiné, sinon toujours très avisé. [3] De surcroît, un avocat dauphinois, le Sr Julien, [4] y donna lecture des missives dans lesquelles la duchesse de Lesdiguières, le maréchal duc de Villeroy et le comte de Matignon déclaraient maintenir leurs prétentions à la fois contre la sœur de Charles-Paris et contre le cousin du roi. [5]

Cependant, loin de s'éclaircir, la situation prenait un aspect nouveau et inattendu. Autant, en effet, à l'ouverture de la conférence, les représentants de Berne et ceux de Mme de Nemours paraissaient résolus à ne pas laisser les négociations traîner en longueur, autant, quinze jours plus tard, ils

qu'un à sa place, si cella se peut, sans vous faire de la peine." *Le chevalier d'Angoulême à Puysieux.* Neuchâtel, 26 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 13. — *Vigier à Puysieux.* Bienne, 28 janvier 1699. *Ibid.* II. 23. — Eidg. Absch. VI² *A.* 769 *b.*

(1) „Il y a icy Faisch, de Basle, de la part de M^r^ le prince de Dourlach et un nommé Tronchin, de Genève, de celle de Mr de Matignon." *Vigier à Puysieux.* Bienne, 6 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 58. — *Remarques des négociations faites, etc.* loc. cit.

(2) *Pouvoir de la duchesse de Nemours adressé au Sr Bouret.* Paris, 18 décembre 1698. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Stavay-Montet à la conférence de Bienne.* Neuchâtel, 16/26 janvier 1699. *Ibid.* — *Vigier à Puysieux.* Bienne, 30 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 31. — *Mémoire joint à la dépêche du m^is^ de Puysieux à Torcy, du 31 janvier 1699. Ibid.* II. 33. — *Proposition présentée à la conférence de Bienne par les Srs Bouret, Hory, Cons^rs^ d'Etat et châtelain de Boudry et Brand, avocat de S. A. S.* Janvier 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Mémoire présenté par les députés de la ville de Neuchâtel aux .... ambassadeurs des quatre louables Cantons alliés de l'Estat de Neuchâtel ... assemblés à Bienne, le 1er/11 février 1699. Ibid.* — *Les Quatre Ministraux aux mêmes.* Neuchâtel, 4/14 février 1699. *Ibid.* — *Berne à Puysieux.* 22 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 160.

(3) *Pouvoir du prince de Conti à Silvain-Alexandre Mars.* Paris, 10 janvier 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Extrait du résultat de l'assemblée de Bienne, depuis le 18/28 janvier jusqu'au 5/15 février 1699.* Aff. Etr. Suisse. CXX. 70; Arch. Nat. *K. 549.* pièce 184. — *Propositions faites par Mars devant la conférence de Bienne.* 29 janvier et 5 février 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Vigier à Puysieux.* Bienne, 29 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 29. — *J. M. Schwytzer an Luzern.* Biel, 31. Januar 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Conti aux députés à la conférence de Bienne.* Neuchâtel, 4 février 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699); St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*¹. — *Mars aux députés des 4 cantons alliés de Neuchâtel.* Neuchâtel, 30 mars 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 86. — Eidg. Absch. VI² *A.* 769 *b*—771 *c.*

(4) *Iberville à Le Roy.* Genève, 22 mai 1696. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698).

(5) *La duchesse de Lesdiguières à Berne.* Paris, 3 janvier 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*¹. 168. — *Matignon à Berne.* Paris, 20 janvier 1699. *Ibid.* Neuenburgbuch *P*¹. 169. — *Cambiague à Tronchin.* Genève, 24 janvier (3 février) 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1699—1715). — *Mémoire de Mad^e^ la duchesse de Lesdiguières, M^r^ le maréchal duc de Villeroy et M^r^ le comte de Matignon, présenté par le Sr Julien.* Bienne, 1er février 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Extrait d'une lettre de Genève, relative aux affaires de Neuchâtel.* 19 février 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* f° 267. — „... emploient les titres dont nous désirons nous servir pour S. M. Br. pour établir l'inaliénabilité de Neuchâtel." *Nouvelles de Berne* (De Normandie). 4/14 mars 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. n° 1. 2e liasse. — *De Thielle au gouverneur d'Affry.* Neuchâtel, mars 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 137. — *Le chevalier d'Amigny à Callières.* Berne, 29 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 383.

inclinaient à provoquer leur ajournement.[1] Ce n'était assurément pas les *factums* répandus par les avocats des parties en présence qui avaient motivé un pareil revirement dans l'attitude de la souveraine de Neuchâtel, de ses tenants et de ses protecteurs.[2] Ce revirement provenait de ce que, non contents de briguer pour leur maître l'investiture pour ainsi dire automatique de la succession de Neuchâtel dès le décès de la duchesse de Nemours, les agents du prince de Conti prétendaient remettre en question la légitimité de la souveraineté de celle-ci.[3] Il était causé de plus par la crainte de voir les trois grands cantons catholiques intervenir peu à peu dans le différend successoral en la qualité de médiateurs, ce qui eût contrarié de façon très intempestive les plans politiques du gouvernement de Berne.[4] Aussi ce dernier s'empressa-t-il de mettre à profit les divergences d'opinions qui se manifestaient de plus en plus nombreuses au sein de la conférence pour demander et obtenir qu'elle suspendît *sine die* ses travaux.[5] En fait, le résultat de ceux-ci ne satisfaisait ni les partisans, ni les adversaires de la duchesse. Les premiers

---

(1) *Extrait du résultat de l'assemblée de Bienne, depuis le 18 janvier jusqu'au 5 février 1699.* Aff. Etr. Suisse. CXX. 70. — *Vigier à Puysieux* Bienne, 28 et 29 janvier et 5 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 23, 29, 46. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 2 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 89. — „La conférence de Bienne dure toujours, quoy que, de la part de Mme de Nemours et de ses héritiers, on fasse tout ce que l'on peut pour la rompre.“ *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 6 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 35. — *Dürler und Schwytzer an Luzern.* Biel, 6. Februar 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Lettre d'Affry.* Fribourg, 7 février 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 75. — *Berne à Conti.* 9/19 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 80. — *Conti à Berne.* Neuchâtel, 16 février 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*2. 312. — *Puysieux au roi.* Soleure, 18 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 121. — *Remarques sur les négociations faites par les députés des quatre villes alliées de Neufchâtel.* Mars 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 146.

(2) *Affry à l'un des agents du prince de Conti.* Pontarlier, 21 janvier 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 665. — *Lettre d'Emer de Montmollin.* Neuchâtel, 1er/11 février 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 2e liasse. — „Elle veut qu'on la regarde comme une souveraine légitime, troublée dans la possession de ses Etats, qui a droit de repousser par les armes ceux qui l'y veulent troubler.“ *Milon à Torcy.* Paris, 6 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 37. — *Nouvelles de Neuchâtel.* 15/25 février 1699. St-Arch. Berlin. loc. cit. 1re liasse. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 4 mars 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — Mercure historique et politique XXVI. 409.

(3) *Vigier à Puysieux.* Bienne, 28 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 20. — *Extrait d'une lettre écrite de Neuchâtel.* 8 février 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fo 256. — *La Closure au roi.* Genève, 13 février 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 189. — *Bondeli à l'Electeur de Brandebourg.* Berne, 4/14 mars 1699. St-Arch. Berlin. loc. cit. 1re liasse. — *Remarques des négociations faittes par les députés des quatre villes alliées.* Mars 1699. Arch. Nat *K. 549.* pièce 146. — *Puysieux au roi.* Soleure, 26 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 308.

(4) *Nouvelles de Neuchâtel.* 15/25 février 1699. St-Arch. Berlin. loc. cit. — *Condé à Conti.* Paris, 20 février 1699. loc. cit. Vol. I. 348. — *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 16 mars 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 66.

(5) *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 6 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 35. — *Berne à Conti.* 9/19 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 80. — *Nouvelles de Berne.* 15/25 février 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litteralia no 1. 1re liasse. — *Conti à Berne.* Neuchâtel, 16 février 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*2. 312; St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Berne au roi.* 22 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 152. — *Berne à Puysieux.* 22 février 1699. *Ibid.* CXX. 160. — *Extrait du résultat de l'assemblée de Bienne, etc.* loc. cit. — *Fribourg à Puysieux.* 5 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 198. — *Mars à Berne.* 7 mars 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*2. 356. — *Mémoire présenté à la conférence de Bienne par Mars, secrétaire du prince de Conti.* 7 mars 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — Eidg. Absch. VI 2 *A.* 769—771 *c.*

perdaient tout espoir d'amener Fribourg à résipiscence.[1] Les seconds reprochaient à Soleure ses hésitations qui avaient compromis le succès de la cause contiste.[2] Le départ d'une partie des membres de l'assemblée pour Neuchâtel, où d'autres députations cantonales siégeaient en permanence depuis plus de trois semaines,[3] ne contribua pas à apaiser les troubles qui sévissaient dans cette ville.[4] Depuis le retrait de la garnison bernoise et son remplacement par des milices du pays,[5] les rixes y augmentaient de fréquence entre les tenants régnicoles ou étrangers des prétendants.[6] Aussi bien de leur propre mouvement que sous la pression de Berne, le gouvernement et le Conseil d'Etat continuaient à combattre le projet d'institution d'un « tribunal impartial », projet dont la réalisation eût été une atteinte directe au Statut et aux lois de la principauté.[7] Ils s'opposaient, en outre, à la convocation des Trois-

(1) *Vigier à Puysieux.* Bienne, 6 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 58. — *Lettre d'Emer de Montmollin.* Neuchâtel, 18/28 février 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. nº 1. 2º liasse. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 4 mars 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.*

(2) „Nous avons esté les duppes de Soleure." *Extrait d'une lettre écrite de Neuchâtel.* 8 février 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fº 256. — „Nous avons esté les dupes de Soleure." *Lettre de Neuchâtel.* 8 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 357. — *Lettre d'Emer de Montmollin.* Neuchâtel, 18/28 février 1699. St-Arch. Berlin. loc. cit.

(3) *Die Herren Deputierte zue Neuwenburg an die Herren Deputierte zu Biell.* 15./25. Januar 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Les Gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Lucerne* (s. d.). 21/31 janvier 1699. *Ibid.* — *Besenval de Bronstatt à [Dürler].* Soleure, 24 janvier 1699. *Ibid.* — *Abscheid der IV Stätten Bern, Lucern, Solothurn und Freyburg zu Neuenburg* (Januar—März 1699). *Ibid.* — *Luzern an Dürler und Schwytzer in Neuenburg.* 14. Februar 1699. *Ibid.* — *Dürler an Balthazar.* Biel, 15. Februar; Neuenburg, 23. Februar 1699. *Ibid.* — *Dürler und Schwytzer an Luzern.* Neuenburg, 18. und 28. Februar 1699. *Ibid.*

(4) *Dürler an den Stadtschreiber in Luzern.* Biel, 31. Januar 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Vigier à Puysieux.* Bienne, 5 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 46. — *Extrait d'une lettre de Neuchâtel.* 8 février 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fº 256. — *Lucerne à Puysieux.* 2 mars 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Remarques des négociations faittes par les députés des quatre villes alliées à Neufchastel.* Mars 1699. Arch. Nat *K. 549.* pièce 146. — *Milon à Torcy.* Neuchâtel, avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 101. — „Les esprits s'eschauffent de plus en plus en ce pays." *Lettre de Neufchâtel.* 19/29 avril 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *Fribourg à Puysieux.* 28 avril; *Lucerne à Puysieux.* 2 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 319, 341.

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 21 février 1699. Rijksarchief La Haye. loc. cit.

(6) *Ibid.* — *Lettre écrite de Neuchâtel à Puysieux.* 21 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 62. — *Nouvelles de Neuchâtel.* 23 janvier; 10 août 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 325; III. 16. — *Le roi à Puysieulx.* Versailles, 19 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 245.

(7) *Portland à De Normandie.* Kensington, 16/26 janvier 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. II. Neuch. Litter. nº 1. 2º liasse — *Mandement du gouverneur et lieutenant général en la souveraineté de Neufchâtel et Valangin au maire de Valangin ou à son lieutenant, portant prohibition de semer aucuns bruits et de rien dire ny escrire qui soit préjudiciable aux droits de S. A. S. (la duchesse de Nemours).* Neuchâtel, 28 janvier/8 février 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 160. — *Formulaire de la déclaration signée par les partisans de la duchesse de Nemours en vue de s'opposer à l'établissement d'un tribunal impartial.* 1699. Arch. Nat. *K. 549.* nº 44. — *Le Conseil d'Etat de Neuchâtel aux cantons alliés.* Neuchâtel, 20 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 51. — „Berne est tousjours aussi contraire aux intérests de Mr le prince de Conti qu'il a tousjours esté." *Le comte de Sillery à Maurepas.* Neuchâtel, 6 mars 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 531. — *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 26 mars 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 79. — *Puysieux au roi.* Soleure, 26 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 302. — *Puysieux à Conti.* Soleure, 6 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 90. — *Mémoire de Mr de Puysieux pour envoyer à Mr de Maurepas.* Avril 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 743. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux* (avril 1699). loc. cit.

Etats, (1) et cela pour deux raisons. A leurs yeux, la sentence rendue le 18 mars 1694 était définitive, irrévocable. (2) D'autre part, encore que ses libéralités n'eussent pas réussi jusqu'à cette heure à lui rallier la majorité des suffrages dans le sein du Conseil de ville, Conti semblait loin d'avoir épuisé ses moyens. (3)

Dès lors que, groupés autour de leur souveraine, les magistrats neuchâtelois se croyaient en mesure de résister à toute tentative de contester « par les voies de droit » la légitimité de son investiture, la reprise des négociations à Bienne devenait non seulement superflue, mais dangereuse. (4) Conti eut beau redoubler ses démarches auprès des autorités de Neuchâtel, (5) combattues par les émissaires de ses concurrents français, (6) et à Berne, où il dépêcha l'un de ses gentilshommes, le marquis de La Beaume (7) avec la mission d'y acheter le suffrage du conseiller Muralt, (8) elles demeurèrent vaines. (9) A

(1) *Procès-verbal du refus fait par le Conseil de ville de Neufchastel d'assentir à l'institution d'un tribunal impartial.* 18 février 1699. St-Arch. Luzern. loc. cit. — *Henry Sandoz à Affry.* Du Locle, 16 avril 1699. Arch. Nat. *K. 549.* nº 93.

(2) „Die competenz der 3 Ständen zu Neuwenburg, wie auch die inalienalibilitet der Grafschaft wirdt durch gedruckte Libellen... demonstriert." *B. von Muralt an [Dürler].* Bern, 18./28. Februar 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Lettre écrite de Genève, relative aux affaires de Neufchâtel.* 19 février/1er mars 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* pièce 267. — *Les Gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne, à Lucerne.* 20 février/2 mars 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Réponse de Messrs les Conseils d'Etat et de Ville délivrée à Msgr le prince de Conti et à Mr l'ambassadeur.* Mars 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 419. — *Lettre de Neuchâtel.* 13/23 avril 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. nº 1. 2e liasse.

(3) *Ibid.* — *Le chevr d'Angoulème à Mars, à Fribourg.* Neuchâtel, 2 mars 1699 à 10 heures du soir. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 81. — „Tot Neufchatel heeft een van de Raaden bekent gerefuseert te hebben seekere somme gelts, die men hem quam aanbieden, mits hy de partye vor den Prins soude amplectaren. En van meer diergelyke Exemplen spreekt men aldaar." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 4 mars 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *Réponse donnée par le gouvernement de Neuchâtel sur la proposition des députés des cantons alliés.* 26 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 252.

(4) *Cambiague à Tronchin.* Genève, 7/17 février 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1699—1715).

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7 mars 1699. Rijksarchief La Haye. loc. cit.

(6) „Zedert mynen laast onderdanigen van den 7 deses is tot Neufchâtel niet notabels gepasseert, als dat daar aangekomen waren twe Marquisen van de Hertoginne de Lediguières, een secretaris van den Graaf van Matignon en een Capitain van den Marquis de Villeroy, alle met intentie om sich tegens den Prince van Conti tė opposeeren tot voordeel van de Hertoginne van Nemours." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11 février 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *Nouvelles de Berne.* 15/25 février 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. nº 1. 1re liasse. — *Conti à Berne.* Neuchâtel, 16 février 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *N.* 312. — *Extrait d'une lettre écrite de Genève relative aux affaires de Neuchâtel.* 19 février/1er mars, 2/12 mars 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* pièces 259, 267. — *Lettre de Genève.* 6/16 mars 1699. Musée Condé à Chantilly. Série *T.* Vol. I. 355bis. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 773—777.

(7) *Ibid.* — *Mémoire à présenter à LL. Exc. de Berne de la part de S. A. S. Msgr le Prince de Conty.* Février 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Bern an Conti.* 9./19. Februar 1699. *Ibid.* — *Berne à Puysieux.* 22 février/4 mars 1699. loc. cit.; *au roi.* Même date. *Ibid.* — *Puysieux à Berne; à Lucerne.* Soleure. 28 février 1699. *Ibid.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 4 et 7 mars 1699. Rijksarchief La Haye. loc. cit.

(8) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 4 mars 1699. loc. cit.

(9) *Nouvelles de Neufchâtel.* 8 février 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *Lettre de Genève.* 2/12 mars 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 365. — *Lettre de Neuchâtel.* 7 mars 1699. *Ibid.* Vol. I. 367. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich,

ses instances répétées, il fut répondu, même de Lucerne, que les cantons alliés de la principauté ne se trouvaient pas en mesure d'imposer à celle-ci une décision contraire à la volonté « du peuple et de ses magistrats ».(1) Fribourg et Soleure, dont les députés n'avaient pas quitté Bienne, ne furent pas plus heureuses dans leurs instances auprès de leurs confédérés bernois,(2) encouragés par le roi de la Grande-Bretagne et les Etats-Généraux des Provinces-Unies à ne céder « ni sur le principal, ni sur l'accessoire ».(3) De plus en plus malheureux dans ses voyages au delà des frontières de la France, encore que s'efforçant de faire bonne mine à mauvais jeu,(4) le prince de Conti, objet de la part des diplomates étrangers d'une commisération qu'il n'avait pas encore épuisée, n'en était point à espérer étendre au pays de Neuchâtel les effets de la sentence rendue en sa faveur à Paris, le 13 décembre 1698.(5) Il se fût contenté de l'assurance de recueillir sans contestation l'héritage de Jeanne de Hochberg au décès de la duchesse de Nemours et, s'il eût été temps encore,

9 mars 1699. loc. cit. — „Avant-hier, Messrs les ambrs de Berne estants allé rendre visite à Mr l'ambr., elle se passa en reproches et en quelques discours aigres de la part de ce dernier." *Nouvelles de Neufchâtel.* 28 mars 1699. **Musée Condé à Chantilly.** mss. Série *T.* Vol. I. 419.

(1) *Conti aux députés à la conférence de Bienne.* Neuchâtel, 4 février 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Vigier à Puysieux.* Bienne, 5 février; Neuchâtel, 29 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 16, 47. — *Conti à Lucerne.* Neuchâtel, 7 et 16 février 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Lucerne à Conti.* 11 et 21 février 1699. *Ibid.* — *Luzern an Dürler und Schwytzer.* 11. Februar 1699. *Ibid.* — *Lucerne à Puysieux.* 11 février et 2 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 186; St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Bern an Luzern.* 13/23. Februar 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Les députés de la conférence de Bienne à Conti.* 14 février 1699. *Ibid.* — „C'est le genre des républiques de renvoyer à une autre fois les affaires épineuses, dans l'espérance de voir arriver des temps plus favorables." *Nouvelles de Neuchâtel.* 15/25 février 1699. St-Arch. Berlin Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 1re liasse. — *Les Quatre Ministraux à Conti.* Neuchâtel, 22 février/4 mars 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 60. — „Comme mon affaire est sérieuse, vous me ferez plaisir et je vous prie de me faire la réponce que vous jugerés à propos par une lettre que vous m'addresserés en réponce des miennes et de faire en ce rencontre à mon esgard ce que vous avés pratiqué envers d'autres." *Conti aux Quatre Ministraux.* Neuchâtel, 24 février 1699. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 79. — *Remarques des négociations faites par les députés des quatre villes alliées à Neufchâtel.* Mars 1699. *Ibid.* pièce 146. — *Angoulême à Mars.* Neuchâtel, 2 mars 1699, à dix heures du soir. *Ibid.* pièce 81. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 4 et 11 mars 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — „Le prince de Conty répondit à chasque article (de notre réponse) avec beaucoup de chaleur, qui marquoit qu'il n'estoit pas contant et doux, comme on dit qu'il est." *Lettre écrite de Neuchâtel par l'un des Quatre Ministraux.* 7/17 mars 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fo 260. — *Puysieux à Maurepas.* 12 et 22 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 272; Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 541. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 773—777.

(2) *Freiburg an Luzern.* 20. Februar; *Solothurn an Luzern.* 22. Februar 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699).

(3) „Il faut empêcher que la conférence à Bienne ne recommence." *Portland à De Normandie.* Kensington, 16/26 janvier 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litteralia no 1. 2e liasse. — *Extrait d'une lettre de Neuchâtel.* 8 février 1699. Bibl. Institut Coll. Godefroy. *515.* fo 258. — *Nouvelles de Fribourg.* 15/25 février 1699. St-Arch. Berlin. loc. cit. 1re liasse. — *Portland à Herwarth.* Kensington, 27 février/9 mars 1699. *Ibid.*

(4) „Onaangesien dese nadere antwoord den Prins syn chagryn hadde verdubbelt, se heeft hy nochtans dienselven avont by de Geputeerdens van Soleure op een Baal gedanst, gecollationeert, en met de luyden van de Stad heel familiair geconverseert." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11 mars 1699. Rijksarchief La Haye. loc. cit.

(5) „Defraudato dalle speranze e sempre infelice ne suoi viaggi." *Erizzo al Senato.* Parigi, 6 e 20 marzo 1699 (1a e 2da). Frari. Francia. CXCII. nos 471, 474—475. — „Cet illustre prince est fort à plaindre de ne pouvoir trouver des juges..." *Lettre écrite de Neuchâtel par l'un des Quatre Ministraux.* 7/17 mars 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fo 260. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 773—777.

n'eût pas autorisé son secrétaire Mars à déclarer en pleine conférence de Bienne qu'il ne regagnerait pas la cour avant d'avoir obtenu la satisfaction à laquelle il estimait être en droit de prétendre. (1)

Intrigues des partisans de Conti à Neuchâtel. — Retour à Neuchâtel de Mme de Nemours qui y amène d'autres prétendants. — Son attitude intransigeante. — Ses concessions aux Neuchâtelois. — Intervention de Louis XIV. — Puysieux à Neuchâtel. — Ses protestations. — Réponse de Mme de Nemours. — Guerre de plume. — Conti réclame un « tribunal impartial » qui lui est refusé par les autorités locales. — Ses protestations auprès de Fribourg et de Soleure. — Berne fait échouer toute combinaison.

XII. Cependant, quoiqu'elle eût subi à Bienne un retentissant échec, la cause du prince de Conti comptait encore à Neuchâtel de nombreux et diligents partisans. Recrutés pour la plupart « à la manière accoutumée du pays », c'est-à-dire à prix d'argent, moins dans la « haute classe » que parmi « ceux qui avoient les bas et les souliers rompus », ces partisans déployaient un zèle vif que stimulait encore la présence du prétendant au milieu d'eux. (2) Aussi bien, les autorités locales n'étaient pas sans se préoccuper de leurs intrigues. Par suite, tout en assurant leur souveraine de la « fidélité » croissante de ses sujets, elles désiraient la voir prendre sans retard le chemin du Jura, (3) non « pour s'aller mettre à la teste de ses armées », ainsi qu'on l'insinuait fort irrévérencieusement à Paris, (4) mais afin de contrebalancer par son intervention personnelle le succès toujours possible des démarches de sa partie adverse. (5) Or, point n'était besoin d'inciter à la lutte « cette bonne dame de Nemours », laquelle déclarait à tous venants « qu'elle ne donneroit pas une pièce tapée pour tirer des enfers toute la maison de Condé ». (6) Persuadée

(1) *Vigier à Puysieux.* Bienne, 28 janvier et 5 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 20, 46. — *Mémoire présenté par Mr Mars aux députés des Quatre-Cantons* (à Bienne). 7 mars 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*2. 356. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 29 avril 1699. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI.

(2) *Bondeli à Rovertea.* Berne, 3/13 février 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. nº 1. 1re liasse. — *Etat des gratifications qu'il est à propos de faire pour le service de Mr le prince de Conti.* 1699. Arch. Nat. *K 549.* pièce 22 (103. V. 35). — *Extrait d'une lettre de Genève.* 11 février 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fº 258.

(3) Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLII. 13 (2/12 janvier 1698); XLIII. 139 (3/13 février 1699).

(4) *Le duc du Maine à Puysieux.* Versailles, 24 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 106.

(5) *Lettre écrite de Genève.* 14/24 février 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fº 258. — *La duchesse de Nemours à Lucerne.* Neuchâtel, 22 mars/1er avril 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699).

(6) *Nouvelles de Berne* (De Normandie). 4/14 mars 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R IV. Vol. 2. Neuch. Litter. nº 1. 2e liasse.

qu'elle aurait meilleure justice en Suisse qu'à Paris,(1) elle avait pris congé du roi le 15 février,(2) mais retenue en France par la liquidation de son procès, ne s'était trouvée en mesure de quitter la cour que le lundi 22 du même mois. (3) Ses intentions ne paraissaient rien moins que conciliantes.(4) Aux plaintes de Conti, récriminant au sujet de libelles offensants pour sa personne et contre les sévices dont ses domestiques étaient l'objet,(5) elle répondait en accusant les officiers de la suite de François-Louis de Bourbon de fomenter des troubles au chef-lieu de la principauté.(6) Aussi le roi avait-il exigé de l'un et de l'autre la promesse que le débat se poursuivrait entre eux sans aucun appel à la violence.(7) Or l'inanité d'un tel engagement était par avance certaine. (8)

Le vendredi 13 mars, escortée de trois mille de ses sujets, qui s'étaient portés en armes à sa rencontre sur la route « des montagnes », que couvraient trois ou quatre pieds de neige,(9) Mme de Nemours fit son entrée dans sa bonne

(1) *Lettre écrite de Neuchâtel à Puysieux.* 21 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 62.

(2) *Permission de six mois, pour aller à Neuchâtel, pour Mme de Nemours.* Versailles, 15 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 50. — *Amelot au roi.* Versailles, 17 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 78. — Zurlauben. Histoire militaire des Suisses. VII. 263 sqq. — Mémoires de Saint-Simon. VI. 105.

(3) „Si Mme la duchesse de Nemours pouvoit rester par les chemins — elle est assez vieille pour celà — je suis persuadé que les affaires n'en iroient que mieux.“ *Briord à Puysieux.* Turin, 31 janvier 1699. Aff. Etr. Turin. CIII. 266. — Theatrum Europaeum. XV. 620, 621.

(4) *Extrait d'une lettre du secrétaire de Mr Valkenier.* Berne, 19 juin 1698. Aff. Etr. Suisse. CX, 141vo. — Mémoires de Sourches. VI. 110.

(5) *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 4 et 13 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 33; Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 333. — *Lettre de Genève.* 19 février/1er mars 1699. *Ibid.* Vol. I. 354.

(6) *Berne à Puysieux.* 24 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 50. — *La Closure au roi.* Genève. 28 janvier 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 176. — „Elle s'est plaint au roy du nombreux accompagnement que vous avez et des menaces que les officiers qui sont auprès de V. A. employent pour fortiffier vostre party.“ *Torcy à Conti.* Versailles, 22 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 55. — *Puysieux à Berne.* Soleure, 26 février 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch P2. 344. — *Puysieux aux députés des quatre cantons alliés de Neuchâtel.* Soleure, 26 février 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 27 février 1699 Aff. Etr. Neuchâtel. III. 57. — *Puysieux au roi.* Soleure, 28 février et 4 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 143, 149; *à Torcy.* Soleure, 18 mars 1699. *Ibid.* CXVI. 188. — „Je n'ay garde de rien entreprendre de contraire aux voyes naturelles de la justice.“ *La duchesse de Nemours au roi.* Neuchâtel, 7 avril 1699. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. XI. 73. — „Il n'a pas tenu à Mr le prince de Conty de s'introduire dans Neuchâtel par une révolution tumultueuse en faisant jeter de l'argent dans les rues au peuple, à son arrivée en cette ville par un officier qui estoit à ses costés, qui disoit: ,Voicy vostre prince, vostre grand prince. Criez, vive monsgr le prince de Conty'.“ *La duchesse de Nemours au roi.* Neuchâtel, 20 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 124.

(7) *Lettre de Neuchâtel.* 3 septembre 1698 et 23 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 16; Aff. Etr. Suisse. CXI. 6vo. — *Puysieux à Berne.* Soleure, 8 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 119; St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699); *à Lucerne.* St-Arch. Luzern. loc. cit.; *à Torcy.* Soleure, 7 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 151. — *La duchesse de Nemours au roi.* Neuchâtel, 7 avril 1699. loc. cit. — *Le roi à la duchesse de Nemours.* Versailles, 13 avril 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699); Aff. Etr. Neuchâtel. III. 110. — Mémoires de Saint-Hilaire (éd. Lecestre). III. 20.

(8) „Mme de Nemours a désavoué que ce fust par son ordre qu'on eust manqué au respect deut à V. Alt.“ *Torcy à Conti.* Versailles, 22 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 55.

(9) „En alhoewel't Land met een ongemeenen Sneew van 3 a 4 voeten hoog bedekt lag, so ontmoeten sy nochtans op den weg meer als dry duysent Man die haar met veele Salvoos en acclamations salueerden...“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 21 mars 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.*

ville de Neuchâtel. (1) Le cortège passa sous les fenêtres du prétendant au bruit de salves de mousqueterie. (2) Difficile d'humeur et très soupçonneuse, la princesse était-elle femme à taire son ressentiment envers les inventeurs et les soutiens de la clause de l'inaliénabilité, si préjudiciable aux intérêts de Conti, mais aussi contraire à ceux de son protégé, le chevalier de Soissons ? (3) En un mot, était-elle résolue de faire montre à cette heure de plus de souplesse qu'en mars 1694 ? On l'affirmait à Genève. (4) Il n'y parut guère en réalité. Aux bourgeois du chef-lieu, qui lui présentaient leurs hommages, elle ne daigna même pas adresser le remerciement d'usage en pareille conjoncture. (5) Ceux de Valangin, en revanche, furent l'objet de sa sollicitude, mais subirent bientôt, eux aussi, les caprices de son caractère fantasque et atrabilaire. (6) A l'endroit de Conti, ce devait être pis encore. Elle repoussa tout à plat une demande d'entrevue qu'il lui adressait et le fit aviser qu'autant elle se sentirait honorée de le saluer à Paris, autant il lui déplairait d'entrer en relations avec lui à Neuchâtel. (7)

---

(1) *Abscheid der IV Stätten Bern, Lucern, Solothurn und Freyburg.* Neuenburg, 4./14. März 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *De Normandie à Mylord (Portland).* 12/22 mars 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. nº 1. 2º liasse. — *Puysieux au roi.* Soleure, 15 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 296. — *Lettres de Neuchâtel.* 16 mars 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 382, 388. — *Remarques des négociations faites par les députés des quatre villes alliées à Neufchâtel.* Mars 1699. loc. cit. — *Lettre de Genève.* 20 mars 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 393. — *Relation de l'entrée de Mme de Nemours dans Neuchâtel.* Mars 1699. Mercure historique et politique (La Haye, 1699). XXVI. 420. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 170 (25 février/7 mars 1699).

(2) *Lettre de Neuchâtel.* 16 mars 1699. loc. cit. — „Mme de Nemours arriva icy il y a deux jours et fust reçue avec un grand fracas, qui ne signifioit pourtant rien ... Il y ust une grosse partie de ces troupes qui, malgré sa présence, ne laissèrent pas de passer devant la maison de Mr le prince de Conty et saluèrent ce prince.“ *Le comte de Sillery au comte de Maurepas.* Neuchâtel, 16 mars 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 529. — Duc de La Force. Le grand Conti (Paris, 1922), page 208.

(3) „On m'escrit qu'elle a pris le bon party de ne pas mener son digne héritier avec elle.“ *Briord à Puysieux.* Turin. 31 janvier 1699. Aff. Etr. Turin. CIII. 266. — „Men meent dat sy eenige maanden aldaar sal blyven, en trachten haare successie op den chevalier de Soissons te breengen.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 21 mars 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7374. — „Mme la duchesse de Nemours est très difficile d'humeur et très soupçonneuse.“ *Puysieux à Torcy.* Soleure, 26 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVII. 56.

(4) *La Closure à Torcy.* Genève, 18 mars 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 210.

(5) *Lettre de Neufchastel.* 16 mars 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 388. — Duc de La Force. op. cit. page 209.

(6) „Elle ne leurs fist aucune honnêteté (aux bourgeois de Neuchâtel) et, au contraire, elle marqua n'estre contente que des Valangins, qu'elle dit plusieurs fois estre ses sujets fidèles.“ *Lettre de Neufchastel.* 16 mars 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. 1. 388. — *Memoire présenté à Mme la duchesse de Nemours par la bourgeoisie de la Comté* (sic) *de Vallangin.* Mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 236. — „Elle revint brusquement (de Valangin) et fascha au dernier point tout le monde, qui estoit venu des montagnes dans l'espoir d'en recevoir quelque honnesteté.“ *Mémoire* (Mme de Nemours fut dimanche à Vallangin). Neuchâtel, 27 mai 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1699). — G. Quinche. Visite faite à Valangin par la duchesse de Nemours. Musée Neuchâtelois. t. V.

(7) *La Closure au roi.* Genève, 11 mars 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 206. — *Puysieux au roi.* Soleure, 15 mars 1699. loc. cit. — „Le chevalier d'Angoulesme ... rapporta pour toute response que la princesse luy estoit fort obligée, mais qu'elle ne permettroit jamais qu'un prince tel que luy (Conti) mist le pied dans ce chateau.“ *Sillery à Maurepas.* Neuchâtel, 16 mars 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV.

Peu à peu «la compagnie devenait nombreuse dans cette ville». (1) «Vous allez avoir de belles scènes dans vos quartiers», pouvait écrire de Paris à son successeur à Soleure l'ancien ambassadeur Amelot. (2) Aussi bien Mme de Nemours n'arrivait pas seule à Neuchâtel. (3) Elle y amenait le comte de Matignon, (4) l'un des compétiteurs les plus qualifiés à sa succession, ainsi qu'il a été dit plus haut, et qui partageait depuis peu ses bonnes grâces avec le chevalier de Soissons. Contre toute attente, elle le logea au château à ses côtés. (5) Elle se faisait suivre, en outre, du duc de Lesdiguières, fils de la prétendante, et du cousin et héritier de celui-ci, le duc de Villeroy. (6) La parfaite courtoisie dont usaient les uns envers les autres ces trois grands seigneurs, leur déférence à l'égard de Conti, (7) dont ils contestaient cependant les

---

529. — *Extrait d'une lettre de Genève relative aux affaires de Neufchâtel.* 20 mars 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* f° 275. — *Lettre de Genève.* 20 mars 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 393. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 21 mars 1699. Rijksarchief La Haye. loc. cit. — „Mme de Nemours étoit dans le château, avec toute la splendeur de souveraine reconnue et toute l'autorité dont elle faisoit sentir l'éclat et le poids à un Bourbon, avec toute la volupté du dépit et de la vengeance." Mémoires de Saint-Simon (éd. Boislisle). VI. 205. — Mercure historique et politique (La Haye, 1699). XXVI. 422.

(1) „Il y aura icy plus de procureurs que d'habitans." *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 4 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 33. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 27 février 1699. Aff. Etr. Genève. XIX. 104.

(2) *Amelot à Puysieux.* Paris, 12 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 20. — „Mr le prince de Conti a bien des vœux pour luy en ce pays cy, mais ce n'est pas ce qui décidera." *Amelot à Puysieux.* Paris, 22 janvier 1699. *Ibid.* CXX. 35. — „Anders passeert tegenwoordig in dese Landers niets van consideratie als wat Neufchâtel betreft." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 février 1699. Rijksarchief La Haye. loc. cit. — „On s'entretient beaucoup de ce qui se passe dans cette ville (Neuchâtel). *Usson Bonnac à Puysieux.* La Haye, 31 mars 1699. Aff. Etr. Hollande. CLXXXIV. 17.

(3) „Mme de Nemours passa par cette ville, il y a trois jours, avec une assez grande suite..." *Thésut de Ragy à Condé.* Dijon, 8 mars 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 369. — „On m'a assuré qu'elle a à sa suite cent quinze personnes et quatre vingt huict chevaux d'esquipage. Elle n'a pas plus de douze à quinse hommes à cheval; quatorze ou quinze femmes. Le reste est de la livrée. Elle emmène un homme de son conseil qui est en chaise." *Nouvelles de Dijon.* 8 mars 1699. *Ibid.* Vol. I. 371.

(4) *Permission à Mr de Matignon de sortir hors du royaume pendant le temps de six mois.* Versailles, 25 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 78.

(5) *Lettre du Sr d'Autin.* Neuchâtel, 30 novembre 1696. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1694—1698). — *Cambiague à Matignon.* Genève, 28 janvier 1697. *Ibid.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7/17 février 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *Extrait d'une lettre de Genève.* 19 février/1er mars 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* f° 267. — *Amelot à Puysieux.* Paris, 28 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 150. — *Lettre de Genève.* 2/12 mars 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 365. — *Lettre écrite de Genève, relative aux affaires de Neuchâtel.* 2/12 mars 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* f° 259.

(6) *La duchesse de Lesdiguières à Brun d'Oleyres.* Décembre 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 409. — *Thésut de Ragy à Condé.* Dijon, 16 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 346. — *Amelot à Puysieux.* Paris, 14 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 196. — „Men verwacht tot Neufchâtel mede alle uyren den Hertog van Lesdiguières en den jongen Hertog van Villeroy tod maintien van haare pretensien beneffens meer anderen." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 21 mars 1699. loc. cit. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 25 mars et 15 avril 1699. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI. — Mémoires de Saint-Simon (éd. Boislisle). VI. 205.

(7) „Mr le mareschal de Villeroy dit que V. A. luy a permis, avant son départ, de soustenir les droits qu'il peut avoir sur la succession de Neufchastel; qu'il a esté fort attentif en se servant de cette permission à ne vous point donner de sujet de plainte et que mesme il laisse faire au nom de Mme de Lesdiguières ce qu'il y a de principal." *Torcy à Conti.* Versailles, 22 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 55. — „J'ay envoyé ma procuration à Mr Brun de Dolères (d'Oleyres)... après en avoir demandé la permission à Msgr le prince de Conty." *Villeroy à Puysieux.* Versailles, 24 février 1699. Aff. Etr. Suisse.

prétentions, (1) contrastaient de la façon la plus heureuse avec l'attitude agressive qu'observait la duchesse tant à l'endroit de ses ennemis qu'à celui de ses plus fermes soutiens. (2) « Joueurs galants », n'avaient-ils pas, ainsi que le bruit en courait, « mis en commun » chacun cinquante mille florins pour couvrir les frais de leur campagne, en stipulant « que celui des trois qui auroit la belle seroit tenu de rembourser aux deux autres leur mise » ? (3) Un représentant du prince de Carignan, le comte de Saint-Agnès, et deux envoyés particuliers du margrave de Bade-Dourlach, le Sr Jauch, de Bâle, et le baron de Gemmingen, assistaient eux aussi à cette « veille de sacre » qui s'annonçait si fertile en déceptions pour le plus grand nombre de ceux dont elle éveillait les ambitions. (4)

« Entrée en souveraine à Neuchâtel », Mme de Nemours eût couru le risque « de s'en retourner en France particulière », (5) si son maintien sur le trône de la principauté n'avait été jugé indispensable au succès de la politique anti-française que pratiquaient, à l'exemple des Bernois, les représentants des grandes puissances protestantes accréditées en Helvétie. (6)

CXX. 107. — „Mr de Matignon s'est fort bien conduit à l'esgart de Msgr le prince de Conti, depuis qu'il est icy." *Le chevr d'Angoulême à Condé.* Neuchâtel, 16 mars 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 375. — „Mrs les ducs de Lesdiguières, de Villeroy et Mr de Matignon se conduisent fort bien à l'esgard de Msgr le prince de Conti." *Du même au même.* Neuchâtel, 3 avril 1699. *Ibid.* Vol. I. 413.

(1) Mr le mareschal de Villeroy ... se plaint de l'injustice qu'il souffre, ayant apris par plusieurs endroits que vous vous plaigniés de luy seulement et, qu'en parlant à ceux qui ont les procurations de Mme de Lesdiguières et de Mr de Matignon, vous avés dit que vous ne pouviés deviner quel pouvoit estre son droit." *Condé à Conti.* Paris, 20 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 348. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 4 mars 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.*

(2) *Lettre de Neufchastel.* 16 mars 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 388.

(3) „Mme de Lesdiguières, Mrs de Villeroy et Matignon ont mis, dit-on, en commun chacun 50000 florins ..." *Lettre de Berne.* 25 février/9 mars 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 3e liasse.

(4) *Nouvelles de Neuchâtel.* 26 janvier 1699. loc. cit. — *Le prince de Carignan aux gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel.* Turin, 14 février 1699. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. XI. fo 70; *à Berne.* Même date. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P?.* 324. — *Lettre de Genève.* 2/12 mars 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 365. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 4 et 11 mars 1699. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7 mars 1699. Rijksarchief La Haye. loc. cit. — *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 18 mars 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 69. — *Extrait d'une lettre de Genève relative aux affaires de Neufchâtel.* 20 mars 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fo 275. — *Puysieux à Torcy.* Neuchâtel, 23 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 195. — Mercure historique et politique. XXVI. 431. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XXXIX. 171 (21 février/3 mars 1699).

(5) *Lettre, non signée, adressée à d'Affry.* Neuchâtel, 16 mars 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 87.

(6) „La religion a un grand intérest que vous réussissiés, parce que Mme de Nemours et son party estant protégés par Berne et vous par les cantons catholiques, ceux qui entreront à l'avenir dans les charges principales de Neufchâtel, vous etant souverain, ils seront favorables aux catholiques, qui ne pourront attendre que des persécutions des gens attachés à Mme de Nemours, si elle estoit confirmée dans cette souveraineté." *Condé à Conti.* Paris, 20 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 348. — „Les reffléxions que vous avez fait faire sur le chapitre de la religion ne me peuvent estre que très utiles. Ce sont les mesmes qui font agir les cantons catholiques ..." *Conti à Condé.* Neuchâtel, 13 mars 1699. *Ibid.* Vol. I. 373. — *Mémoire contenant les propositions d'accommodement sur l'affaire de Msgr le prince de Conty mises au jour par le Sr de Besenwald, avoyer du canton de Soleure.* Mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 185.

La duchesse se rendit-elle compte de la gravité du mécontentement qui commençait à gronder? Comprit-elle que le fossé creusé entre elle et les bourgeois du chef-lieu allait s'élargissant? Toujours est-il que, prise de panique, elle se résolut, le 16 mars, à abandonner à leur profit une des dernières prérogatives de sa souveraineté et leur accorda « le droit d'abri », c'est-à-dire la faculté de payer désormais sur la base d'une mercuriale fixée une fois pour toutes les redevances annuelles en vin et en céréales. (1) Le bruit de cette nouvelle capitulation parvenait à peine à Paris que Louis XIV se décida à intervenir, dans l'espoir, à supposer qu'il fût encore temps, d'arrêter Mme de Nemours dans la voie périlleuse où elle s'engageait. (2)

C'était pour le roi Très-Chrétien l'occasion de préciser à nouveau son point de vue au regard de la succession de Neuchâtel. (3) Louis XIV souhaitait en somme que cette dernière passât à l'un de ses sujets et qu'elle y passât franche de servitudes, en l'état où l'avait reçue son actuelle détentrice, et surtout que le canton de Berne n'y eût aucune part. (4) Or, Mme de Nemours « estoit femme à faire avec Mrs de Berne quelque tour de sa façon », qu'il s'agît de l'aliénation totale ou partielle de la principauté, si tant est que ses sujets ne l'eussent pas auparavant dépossédée des lambeaux d'un pouvoir qui échappait de plus en plus à ses mains débiles. (5) Comme dans ce même temps ses relations avec les magistrats bernois tendaient

---

(1) *Lettre, non signée, adressée à Affry.* Neuchâtel, 16 mars 1699. Arch. Nat. *K. 549.* nº 87. — *Le chevr d'Angoulême au prince de Condé.* Neuchâtel, 16 mars 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 375. — „Mme de Nemours ne paroissoit pas d'abord trop disposée à leur accorder ces grâces immenses, mais les chefs de son party luy ont déclaré tout net qu'ils l'abandonneroient sans cela, et luy ont vendu leur fidélité à ce prix." *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 18 et 26 mars 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 69, 79. — *De Thielle à d'Affry.* Neuchâtel, 19 mars 1699. Arch. Nat. *K. 549.* nº 85. — *Mémoire de Monsgr le prince de Conti sur l'abri accordé par Madame de Nemours à la ville de Neufchâtel* (1699). Aff. Etr. Neuchâtel. III. 261. — *Mémoire concernant ce qui a esté accordé du droit d'abry par Mme la duchesse de Nemours à Mrs de Neufchastel.* Soleure, 26 mars 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 81. — „Dit Privilegie word genoemt L'Abris des Cences Foncières, en geeft de vryheyt, om in't particulier tegens seekeren prys aan sich te houden de Grond-Cynsen en seekere revenuen, die den souverain toevallen." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 28 mars 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *Torcy à Conti.* Versailles, 2 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 85. — *Mémoire sur le droit d'abri.* 27 février 1701. *Ibid.* IV. 3.

(2) *Ibid.* — *Lettre de Neuchâtel.* 23 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 16. — *Milon à Condé.* Paris, 6 mars 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 359. — *Le roi à Mme de Nemours.* Versailles, 13 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 110.

(3) „Rotheling vouloit que, sans ménager N (Mme de Nemours) l'on luy dit franchement: Vous estes entrée en souveraine à Neufchatel, vous vous en retournerez en France particulière..." *Lettre non signée adressée à Affry.* Neuchâtel, 16 mars 1699. Arch. Nat. *K. 549.* nº 87. — *Maurepas à Puysieux.* Versailles, 5 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 503.

(4) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux* (mars 1699). loc. cit. — *Casati al principe de Vaudemont.* Coira, 7 luglio 1699. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(5) *Réponse de Mme de Nemours à ce que Mr Amelot propose par sa lettre du 26e juillet.* Août 1695. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 280. — *Mémoire chiffré envoyé par Mr Amelot.* Février 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 70. — *Mémoire s. d.* [„Le chancr de Montmollin a vu...]. *Ibid.* CIX. 70. — *Puysieux au roi.* Soleure, 28 janvier 1699. *Ibid.* CXVI. 77. — „Mme de Nemours, pour traverser la justice que demande Msgr le prince de Conti, fait des promesses si immenses, qu'elle met les choses en estat que, si elles

à s'améliorer quelque peu, Puysieux crut devoir les aviser « qu'il paroissoit à Sa Mté par ce qui s'estoit fait jusqu'à présent sur cette affaire que l'on en éloignoit la décision, plutôt que de concourir à son avancement ». [1] Mais l'ambassadeur ne s'en tint pas là. Sur un ordre venu de Paris, [2] il se porta en personne à Neuchâtel le 21 mars, [3] y salua tout d'abord le prince de Conti et fit demander audience à la duchesse. [4] Celle-ci eût pu s'excuser de ne lui point offrir un logis au château. [5] Elle s'en dispensa et le reçut avec un certain apparât, entourée de ses parents Lesdiguières, Villeroy, Matignon et Rothelin et des officiers de sa maison. [6] Ce fut de sa part une erreur, car il lui reprocha publiquement, au nom de leur commun maître, de tolérer de continuels empiétements des Neuchâtelois sur ses droits souverains, d'user d'une déférence exagérée envers le gouvernement de Berne, [7] auquel on la disait prête « à céder la moitié de son Etat pour s'assurer la paisible possession de l'autre » [8] et de violer sa promesse de laisser à chacun de ses sujets pleine liberté de se rallier,

---

etoient acceptées, il n'y auroit plus qu'une ombre de principauté et que la ville et le peuple de Neufchâtel seroient plus riches et plus maîtres que leur seigneur." *Milon à Torcy.* Paris, 6 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 37.

(1) *Berne au roi.* 22 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 152. — *Puysieux à Berne.* Soleure, 28 février 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*2. 339. — „Bern heeft aan Zurich in confidentie gecommuniceert een brief waarby de Franse Ambassadeur uyt bevel van synen Koning pretendeert dat Bern syne voorige conduiten sal verbeeteren en na desen sich also gouverneeren dat by geen oorsaake mag hebben daarvan, aan den Koning relaas te doen." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 mars 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *Maurepas à Puysieux.* Versailles, 1er avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 242. — Mercure historique et politique. XXVI. 529.

(2) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 12 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 174. — *Le roi à Mme de Nemours.* Versailles, 12 mars 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 64. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux.* 1698—1701 (mars 1699). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII.

(3) *Dürler und Schwytzer an Luzern.* Neuenburg, 21. März 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — „Le 11/21 de ce mois, l'ambassadeur de France arriva icy, avec dessein de faire un long séjour, puisqu'il a amené tout son équippage, comme il fait quand il va à la diète de Bade." *Nouvelles de Neufchâtel.* 13/23 mars 1699. Rijksarchief La Haye. loc. cit.

(4) *Berne à Puysieux.* 24 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 50. — *Puysieux au roi.* Soleure, 20 mars 1699. *Ibid.* CXII. 301vo. — *Puysieux à Torcy.* Neuchâtel, 23 mars 1699. *Ibid.* CXVI. 195. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 192 (11/21 mars 1699).

(5) *Ibid.* — *Puysieux au roi.* Neuchâtel, 25 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 304.

(6) *Puysieux à Torcy.* Neuchâtel, 23 mars 1699. loc. cit. — *Amelot à Puysieux.* Paris, 23 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 225. — *Extrait d'une lettre écrite de Neuchâtel.* 30 mars 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fo 265.

(7) „Mme de Nemours est femme à faire avec Mrs de Berne quelque tour de sa façon." *Mémoire chiffré envoyé par Mr Amelot.* Février 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 70. — „On sçait certainement que Mme de Nemours ne les engage [Messrs du canton de Berne et du Conseil de Ville de Neufchâtel] dans son party que par les promesses immenses qu'elle leur a fait, et que Messrs de Berne espèrent par cette voye se rendre maitres de ce petit Estat." *Mémoire de Conti adressé à Torcy.* Neuchâtel, février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 59. — *Compliment fait à Mme de Nemours par le mis de Puysieux.* Neuchâtel, 13/23 mars 1699. Rijksarchief La Haye. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 28 mars 1699. *Ibid.* — *Lettre de Genève.* 30 mars 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 436. — *Urs Besenval à Mars.* Soleure, 27 avril 1699. Arch. Nat. *K. 549.* fo 94. — Mercure historique et politique (La Haye, 1699). XXVI. 423.

(8) *Lettre de Genève.* 30 mars 1699. loc. cit.

s'il le jugeait convenable, à l'une des causes adverses.(1) Mais aussi bien la duchesse eut réponse à tout. Elle prétendit « n'avoir jamais songé à démembrer ses comtés de Neufchâtel et de Valangin » pour « s'y conserver par ce moyen ». Contre toute évidence, elle nia avoir rien aliéné de sa souveraineté, affirma n'entretenir avec les Bernois que des relations de bon voisinage et déclara « n'avoir garde de rien entreprendre de contraire aux voies de la justice » à l'égard des partisans avérés du prince de Conti.(2)

A Paris, l'opinion s'était accréditée que la popularité de Mme de Nemours n'avait subi aucune atteinte et que l'arrivée de cette princesse à Neuchâtel coïnciderait avec le retour de Conti à la cour.(3) Or l'exactitude d'une telle supposition se trouva assez vite controuvée. Non pas que les affaires du prétendant parussent être en très bonne voie. Mais la faiblesse numérique de ses partisans semblait compensée par l'audace dont ceux-ci faisaient preuve.(4) En fait, mémoires, contre-mémoires, manifestes, factums répandus par les soins des divers prétendants et de leurs conseils juridiques témoignaient du prodigieux labeur à quoi on se livrait de part et d'autre.(5) Ceux rédigés en

(1) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 12 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 174. — *Remarques des négociations faites par les députés des quatre villes alliées à Neufchâtel.* Mars 1699. loc. cit. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux* (mars 1699). loc. cit. — *La duchesse de Nemours au roi.* Neuchâtel, 25 mars 1699. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. XI. 65. — *Extrait d'une lettre écrite de Neuchâtel.* 30 mars 1699. loc. cit. — *Le roi à la duchesse de Nemours.* 13 avril 1699. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI.

(2) „On m'impute d'avoir songé à démembrer mes comtés de Neuchâtel et Valangin et à m'y conserver par ce moyen." *La duchesse de Nemours au roi.* Neuchâtel, 25 mars 1699. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. XI. 65; Aff. Etr. Neuchâtel. III. 74. — *Nouvelles de Neufchâtel.* Samedi, 28 mars 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 419. — *La duchesse de Nemours au roi.* Neuchâtel, 7 avril 1699. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. XI. 73; Aff. Etr. Neuchâtel. III. 97.

(3) *Erizzo al Senato.* Parigi, 6 marzo 1699. Frari. Francia. CXCI. no 471. — „La prise de possession... me paroist impossible sans voye de fait." *Condé à Conti.* 26 avril 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 438. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 29 avril 1699. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI.

(4) *Les noms des principaux partisans du prince de Conti.* 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 70. — *Extrait de deux lettres écrites de Neufchâtel.* 31 mars 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fo 269.

(5) *Cambiague à Callières.* Genève, 20 juin 1696. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco. loc. cit. — „Selon les apparences, on va s'engager de part et d'autre dans des écritures si prolixes qui ennuyeront les lecteurs." *Lettre d'Emer de Montmollin.* Neuchâtel, 1er/11 février 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 2e liasse. — „De Prins van Conti toont sich tot Neufchâtel heel civiel tegens elkeen hy hout dry opene tafels yder van twaalf persoonen en hy doet tot justificatie van syne pretensien een gedrukte Memorie distribueeren..." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 21 février 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *Réponse des héritiers présomptifs de la souveraineté de Neufchâtel et Vallangin, après S. A. S Mme la duchesse de Nemours, au manifeste de Msgr le prince de Conti publié le 24 février 1699.* Mercure historique et politique (La Haye, 1699). XXVI. 414. — *Réponse des héritiers présomptifs de la souveraineté de Neuchâtel et Vallangin après S. A. S. Mme la duchesse de Nemours, au manifeste de S. A. S. Msgr le prince de Conty.* 14/24 février 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). Impr. — *Memoriale um Ihro hochfürstl. Durchl. dem Herrn Printzen von Conti auff denen Graffschafften Neuenburg und Valendis habendes Recht zu beweisen und dass Ihro D. deren Investitur nicht könne abgeschlagen werden. Ibid.* — *Lettre de Neuchâtel.* 15/25 février 1699. St-Arch. Berlin. loc. cit. 1re liasse. — *Extraict d'une lettre écrite de Genève relative aux affaires de Neufchâtel.* 19 février/1er mars 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fo 267. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 4 mars 1699. Rijksarchief La Haye. loc. cit. — *Brun d'Oleyres à Balthasard.* Neuchâtel. 5 mars 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Lettre de Berne.* 25 février/7 mars 1699. St-Arch. Berlin. loc. cit. 3e liasse. — *Lettre sans signature à d'Affry.* Neuchâtel, 16 mars 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 87. — *Dürler und Schwytzer an Luzern.* Neuenburg, 25. März 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Mémoire sur les comtés de Neuchâtel et Valangin* (1699). Aff. Etr. Neuchâtel. IV. Suppt 42.

faveur de la cause contiste concluaient à l'aliénabilité de la principauté, à l'annulation de la sentence des Trois-Etats et à l'éviction pure et simple des candidatures non françaises. (1) Les autres, et leur nombre était grand, prenaient, avec plus ou moins de sincérité, (2) l'exact contre-pied de la thèse soutenue par les partisans de François-Louis de Bourbon, lequel voyait se coaliser contre lui en une association de fortune des intérêts, fort divergents à première vue, mais groupés en un faisceau compact par le désir d'empêcher à tout prix, à cette heure du moins, l'écartement de Mme de Nemours de Neuchâtel. (3) Déçu de son espérance de faire décréter, au cours des conférences de Bienne, l'institution d'un « tribunal impartial », Conti s'était retourné vers les autorités de la principauté et les avait mises en demeure de répondre par un oui ou par un non à ses instances réitérées à ce sujet. (4) Il demandait des juges. (5) Le Conseil de ville les lui refusa en se fondant sur l'indiscutable légitimité de l'arrêt rendu le 18 mars 1694. (6) Cette défaite provoqua de sa part d'ardentes récriminations et un vibrant appel à l'intervention des cantons alliés dont les députés n'avaient pas cessé de demeurer en contact presque quotidien avec lui. (7) Ceux de Soleure, d'accord avec leurs collègues de Fribourg, remirent sur le tapis un projet de transaction aux termes duquel, le jour même du décès de la duchesse, Conti entrerait de plein droit en possession de ses droits souverains, à supposer que les héritiers *ab intestat* de la défunte ne parvinssent pas à prouver par la production d'actes authentiques l'inaliénabilité de la princi-

(1) *Réflexions sur les nullités du jugement rendu par les Trois Estats de Neufchastel, le jeudy, 8e mars 1694* (st. v.). Aff. Etr. Neuchâtel. I. 256. — *Mémoire pour justifier le droit qu'a S. A. S. Msgr le prince de Conty sur les comtez de Neufchastel et Vallangin et que l'investiture ne luy en peut estre refusée* (1694). *Ibid.* I. Suppt 273. — *Mémoire* [„c'est une chose assez ordinaire…"] (1699). Arch. Nat. *K. 548.* no 84 (603. II. 27). — *Nouvelles de Neuchâtel.* 26 janvier 1699. loc. cit. — *Extrait de deux lettres écrites de Neufchâtel.* 31 mars 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fo 2691. — *Libelle en vers sur l'affaire de Neuchâtel par un partisan du prince de Conti* (1700). Arch. Nat. *K. 548.* no 134 (603. II. 30).

(2) *Mémoire donné par Messrs les ambassadeurs des quatre cantons alliés aux Conseils d'Etat et de ville de Neufchâtel* (avril 1699). Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fo 273.

(3) *Ibid.* — *Acte d'union et d'association de tous les corps et communautés de la souveraineté de Neufchastel et Valangin, signé par ceux qui en avoient ordre et pouvoir spécial pour le maintien et l'observation de la réponse donnée le XVe mars MDCXCIX par le gouvernement de Neuchâtel, après avoir conféré avec le Conseil de la ville, sur la proposition que firent audit Gouvernement, le 6 du même mois, les Seigrs ambassadeurs des quatre cantons alliés de l'Etat* (impr.). — *De Thielle à Affry.* Neuchâtel, mars 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 137. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 21 mars 1699. Rijksarchief La Haye. loc. cit. — *Dürler und Schwytzer an Luzern.* Neuenburg, 25. März 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699).

(4) *Extrait d'une lettre de Genève.* 19 février 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fo 267. — *Conti aux quatre ministraux et Conseil de Neuchâtel.* 24 février 1699. Arch. Nat. *K. 549.* fo 79. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7 mars 1699. Rijksarchief La Haye. loc. cit.

(5) Eidg. Absch. VI2 *A.* 773—777.

(6) *Les quatre ministraux et le Conseil de Neuchâtel à Conti.* Neuchâtel, 22 février/4 mars 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 60. — *Mémoire du mis de Puysieulx pour envoyer à Mr le comte de Maurepas.* 31 mars 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 743. — *Portland à Herwarth.* Windsor, 27 avril/7 mai 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 2e liasse.

(7) *Remarques des négociations faites par les députés des quatre villes alliées à Neufchâtel.* Mars 1699. loc. cit. — *Extrait d'une lettre de Genève.* 20 mars 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fo 275. — *Conti aux députés de Lucerne, Fribourg et Soleure.* Neuchâtel, 4 avril 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 162.

pauté.(1) Aux yeux des partisans de cette inaliénabilité,(2) une telle solution était inacceptable. Berne, forte de l'appui que lui prêtait assez ostensiblement Lucerne, la repoussa.(3) Elle fit mieux. Plutôt que d'en affronter la discussion, son représentant à Neuchâtel, Willading, « s'absenta » à l'improviste durant plusieurs jours.(4) A son retour, il apparut que les exigences bernoises rendraient tout accord infructueux sur le fond même du litige. Ces exigences étaient considérables en effet. Il y était stipulé, qu'à la vacance du trône, aucun des prétendants ne jouirait d'une situation privilégiée, que leurs titres feraient l'objet d'un nouvel examen,(5) mais que l'exclusion serait prononcée contre ceux d'entre eux qui, à cette époque, seraient princes souverains d'un autre Etat ou auraient une chance, si minime fût-elle, de le devenir.(6) Cette réserve était assurément à seule fin de couper court aux démarches de Conti. A cette heure, elle paraissait devoir favoriser les intérêts de la duchesse de Lesdiguières au détriment de ceux du margrave de Bade-Dourlach. Maintenue, elle eût nui dans la suite aux ambitions britanniques ou brandebourgeoises. Aussi ne le fut-elle pas.

Aux instances dont les accablait à Bienne le secrétaire de Conti, les membres de la conférence avaient répondu qu'il ne leur appartenait pas de forcer la main au gouvernement de Mme de Nemours, hostile à l'institution d'un « tribunal impartial ».(7) Le prétendant revenant à la charge, les députés suisses

(1) „Cette inaliénabilité est une chymère forgée à Berne.“ *Puysieux au roi.* Soleure, 25 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 68. — *Projet d'accommodement sur les affaires de Neufchâtel.* Février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 76. — *Abscheid der IV Stätten Bern, Lucern, Solothurn und Freyburg.* Neuenburg, Freitag 3./13. März 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699).

(2) „Die Grundsaûll der Grafschafft Neuwenburg.“ *Instruction auf die vorstehende Conferentz zwüschen denen vier mit Neuwenburg verbürgerten Stædten* . . . Bern, 14./24. Januar 1699. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *X.* 44.

(3) *Remarques des négociations faites, etc.* Mars 1699. loc. cit. — *Projet d'accommodement, etc.* loc. cit. — *Berne à Conti.* 14/24 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 300. — *Conti à Berne.* Neuchâtel, 15/25 avril 1699. *Ibid.* CXX. 301. — *Lucerne à Conti.* 2 mai 1699. Arch. Nat. *K. 548.* no 35. — „Mr de Mars … arriva icy hier … Il fut voir Mr l'avoyer Mohr … et Mr l'avoyer Dürler. Il m'a dit qu'il iroit visiter aujourd'huy tous ces conseillers du Petit Conseil.“ *Baron à Puysieux.* Lucerne, 8 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 359.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 11 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 291. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 23 mars 1699. *Ibid.* CXIII. 179. — *Amelot à Puysieux.* Paris, 23 mars 1699. *Ibid.* CXX. 225.

(5) *Extrait du journal de Vryberghen.* St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 3e liasse.

(6) *Remarques des négociations faites, etc.* loc. cit. — *Nouvelles de Neuchâtel.* 18/28 mars 1699 Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7874.*

(7) *Extrait d'une lettre de Genève.* 19 février 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fo 267. — *Le Conseil d'Etat de Neuchâtel aux cantons alliés.* 20 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 51. — *Berne au roi.* 22 février 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 152. — *Bern an die Ehrengesandten zu Neuwenburg.* 1./11. März 1699. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *X.* 70. — *Mars aux députés des quatre cantons alliés de Neuchâtel.* 30 mars 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 86. — *Henry Sandoz à Affry.* Du Locle, 16 avril 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 93. — „Il ne s'agit pas seulement de moy, Sire, dans cette affaire; c'est aussy celle de tous les corps de l'Etat, qui ne prétendent pas que le jugement qui a eté rendu en 1694 puisse souffrir une revision, ni recevoir aucune atteinte.“ *La duchesse de Nemours au roi.* Neuchâtel, 20 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 124. — *Berne à Conti.* 14/24 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 300. — *François-Pierre Von der Weid à Mars.* Fribourg, 1er mai 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 110. — *Lucerne à Conti.* 2 mai 1699. *Ibid.* *K. 548.* no 35. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 185 (6/16 mars 1699).

réunis à Neuchâtel consentirent à transmettre à nouveau sa requête aux autorités de cette ville. (1) Ce fut en vain. En confirmation de leurs précédentes déclarations, (2) celles-ci décidèrent, le 26 mars, qu'il n'y avait pas lieu pour elles de souscrire à une innovation si contraire « aux loix et privilèges du pays ». (3) Willading triomphait. Et son succès était d'autant plus vif que ses collègues catholiques, bien que la plupart d'entre eux désapprouvassent l'attitude de leurs hôtes en cette conjoncture, ne purent se dispenser de se joindre à lui pour donner part à l'intéressé du résultat négatif de sa démarche. (4) Puysieux n'avait pas encore regagné Soleure. (5) Assuré cette fois de l'assentiment de son maître, l'ambassadeur intervint avec énergie afin que Conti ne fût pas victime de ce que lui-même qualifiait « un déni de justice ». (6) Il échoua. (7) A l'entendre, l'opposition à la cause du prétendant parmi « les bonnes

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11 mars 1699. Rijksarchief La Haye. loc. cit. — *Discours fait par S. Excce (Puysieux) à l'assemblée de Mrs les deputez des quatre cantons alliez de Neuchâtel.* Neuchâtel, 24 mars 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Mémoire donné par Mrs les ambassadeurs des quatre cantons alliés aux Conseils d'Etat et de ville de Neufchâtel.* Mars 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fo 273. — *Les députés des quatre cantons alliez de Neuchâtel à Puysieux.* 29 mars 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 85. — *Conti à Lucerne, Fribourg et Soleure.* Neuchâtel, 4 avril 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 162.

(2) *Le gouvernement de Neuchâtel aux cantons alliés.* 20 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 51. — *Extrait de deux autres lettres écrites de Neufchâtel.* 31 mars 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fo 269[2].

(3) *Réponse donnée par le Souverain de Neuchâtel sur la proposition des députés des cantons alliés.* 26 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 252; Aff. Etr. Neuchâtel. II. 83. — *Stavay-Montet à Puysieux.* Neuchâtel, 14 avril 1699. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. XI. 93. — *Résolution prise par le Conseil de ville de Neuchâtel.* 20 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 138. — „On est persuadé icy qu'on est résolu absolument à s'opposer à la convocation des Estats.“ *Vigier à Puysieux.* Neuchâtel, 29 avril 1699. *Ibid.* II. 151. — „Il n'y a plus rien icy à faire pour Mr le prince de Conty.“ *Nouvelles de Neufchâtel.* 19/29 avril 1699. Rijksarchief La Haye. loc. cit. — „Le but de toutes leurs démarches (des autorités de Neuchâtel) étoit assez visible. en ce que chacun s'appercevoit aisément qu'ils vouloyent se rendre absolument maîtres des affaires. afin de se mettre dans le pouvoir de se donner tel prince qu'ils voudroyent, mais de lui vendre préalablement bien cher la principauté...“ *Mémoire* (1707). St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Generalien. Vol. XX. 480—486. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 202 (16/26 mars 1699). — „On déclare donc que, suivant ce qui a été usité de tout temps et la pratique immémoriale, le Souverain Tribunal des Trois-Etats ‚seul juge naturel et compétent de tous les différends et contentions qui surviennent au sujet de la souveraineté'. Made la duchesse de Nemours ayant été légitimement investie de cette souveraineté par jugement du Souverain Tribunal... on ne sçauroit ouvrir aucun tribunal pour luy contester lad. souveraineté, sans renverser entièrement l'ordre établi.“ *Ibid.* XLIII. 203 (16/26 mars 1699).

(4) *Remarques des négociations faites par les députés des villes alliées à Neufchâtel.* Mars 1690. Arch. Nat. *K. 549.* no 146. — *Lucerne à Conti.* 9 avril 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699).

(5) „Auprès de la duchesse, il y a quatre tables ouvertes, où les honnettes gens sont bien receus et souvent invités expressément. Mr l'ambassadeur a 15 couverts à la sienne et il a icy tout son train qui n'est pas leste.“ *Nouvelles de Neufchâtel.* 15/25 mars 1699. Rijksarchief La Haye. loc. cit.

(6) *Nouvelles de Genève.* 6/16 mars 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 366vo. — *Mémoire donné par S. Exce Msgr l'ambr de France aux quatre cantons alliés de l'Etat de Neuchâtel.* 9 avril 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 163. — *Extrait d'une lettre de Thésut de Ragy.* Dijon, 9 avril 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 421. — *Nouvelles de Neufchâtel.* 15/25 avril 1699. *Ibid.* Vol. I. 446. — „Le roy lui donne le tord (à Mme de Nemours) sur tout ce qui est arrivé.“ *Urs Besenval à Mars.* Soleure, 27 avril 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 94. — *Herwarth à Valkenier.* Neuchâtel, 25 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 220. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 241 (3/13 avril 1699).

(7) *Déclaration faite par S. Exc. (Puysieux) à l'assemblée de Messrs les deputez des quatre cantons alliés de Neuchâtel.* Neuchâtel, 28 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 208. — *Extrait de deux lettres écrites de Neuchâtel.* 31 mars 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fo 269[1].

familles » du pays provenait pour une grande part de ce que les fils de celles-ci, les Chambrier, les Montmollin en première ligne, ayant pris du service militaire en Hollande, redoutaient de se voir châtiés le jour où, au régime débonnaire sous lequel ils vivaient, serait substitué celui d'un prince du sang français. (1)

Puysieux quitte Neuchâtel. — Représailles contre les partisans de Conti. — Troubles et bagarres. — Représailles françaises. — Vigier à Neuchâtel. — Attitude indécise de Louis XIV. — Conti, avec l'autorisation du roi, demande par l'intermédiaire de d'Affry, la réunion des Trois-Etats. — Opposition des cantons alliés.

XIII. Dès lors que l'échec de sa négociation se trouvait dûment constaté, Puysieux pouvait considérer comme terminée sa seconde mission à Neuchâtel. (2) Les députés suisses l'avaient avisé de leur prochain départ de cette ville. (3) Il résolut de les devancer et, le 30 mars, rejoignit son poste, d'où il renouvela ses protestations contre le traitement discourtois infligé à Conti, tandis que ce dernier continuait à faire entendre ses griefs auprès des magistrats de la principauté. (4) Jusque-là le prétendant n'avait eu qu'à se louer de la déférence dont usaient envers sa personne les représentants des quatre cantons alliés. Il s'attendait en conséquence que Willading et ses collègues lui rendissent visite, à lui prince du sang, avant de solliciter de Mme de Nemours leur audience de congé. (5) Le secrétaire-interprète Vigier, que Puysieux avait laissé à Neuchâtel, les engageait avec instance à se soumettre en cette conjoncture aux règles du cérémonial de la cour de France. (6) Ils s'y refusèrent, estimant avec raison qu'en sa

(1) *Discours fait par S. Exc. (Puysieux) à l'assemblée de Messrs les députez des quatre cantons alliez de Neuchâtel.* Neuchâtel, 24 mars 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Puysieux au roi.* Soleure, 29 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 315vo. — *Puysieux à Lucerne.* Soleure, 9 avril 1699. St-Arch. Luzern. Neüenburg. V (1699). — „Les deux familles de Chambrier et de Montmollin ont irrité Mr le Prince de Conty et, s'il venoit à son but, elles seroient perdues.“ *Extrait d'une lettre du secrétaire d'Herwarth.* Neuchâtel, 29 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 240. — *Extraict d'une lettre que l'on juge avoir esté écrite par le Sr Brun a quelqu'un de chez Mme de Lesdiguières.* 11 septembre 1699. *Ibid.* II. 396. — *Mémoire sur Neufchastel.* 15 avril 1700. *Ibid.* II. 520.

(2) „Le succez de vostre voyage à Neufchastel n'a pas répondu à vostre attente.“ *De La Haye à Puysieux.* Venise, 9 mai 1699. Aff. Etr. Venise. CXXIV. 39.

(3) *Extrait de la 2e lettre écrite de Neuchâtel.* 31 mars 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fo 269.

(4) *Le chevalier d'Angoulême au Conseil de Neuchâtel.* Neuchâtel, 31 mars 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 88. — *Extrait de la 2e lettre écrite de Neuchâtel.* 31 mars 1699. loc. cit. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 1er avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVII. 9. — *Nouvelles de Neufchâtel.* 15 avril 1699. Musée Condé à Chantilly. loc. cit. — *Vryberghen à Portland.* 12/22 avril 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 3e liasse.

(5) *Extrait de deux lettres écrites de Neufchâtel.* 31 mars 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fo 269.

(6) *Remarques des négociations faites, etc.* Mars 1699. loc. cit. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 1er avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVII. 9. — „Les députez suisses à Neuchâtel se sont un peu blousez dans leurs adieux, l'ayant esté dire à Mme de Nemours avant Msgr le prince de Conty.“ *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 4 avril 1699. *Ibid.* CXIV. 248vo.

qualité de souveraine, la duchesse avait droit à des égards particuliers.(1) Celle-ci et ses parents leur en témoignèrent de la reconnaissance. Conti, en revanche, leur fit consigner sa porte lorsqu'ils s'y présentèrent pour le saluer.(2) Ce geste de dépit, qu'il regretta presque aussitôt,(3) mais que l'ambassadeur eut le tort d'approuver ouvertement,(4) ne lui gagna pas de nouvelles sympathies et contribua plutôt à rendre moins efficaces les démarches de ses plus zélés partisans.(5)

Rendus circonspects par la présence au milieu d'eux d'un ministre français et de députés des cantons alliés, les gouvernants de Neuchâtel s'étaient abstenus de donner libre cours aux sentiments d'indignation que leur inspirait la campagne de propagande menée dans le pays contre le maintien de l'ordre établi. Puysieux et les Suisses partis, la minorité contiste eut à subir de dures représailles.(6) A l'appui de ses dernières instances en faveur de la cause du prétendant, l'ambassadeur avait produit un écrit couvert de signatures, dans lequel les tenants de cette cause réclamaient avec énergie l'institution d'un «tribunal impartial».(7) Ce fut le signal d'une répression «formidable», dont

---

(1) *Remarques des négociations faites, etc.* loc. cit. — *Extrait de la 2e lettre écrite de Neuchâtel.* 31 mars 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* f° 269. — *Conti à Condé.* Neuchâtel, 2 avril 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série 7. Vol. I. 407.

(2) *Abscheid der IV Stätten Bern, Lucern, Solothurn und Freyburg.* Neuenburg, 21./31. März 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — „Ils allèrent tous ensemble ches Mme de Nemours: au sortir de ches elle, ils m'envoyèrent demander audience, et je la refusé…" *Conti à Condé.* Neuchâtel, 2 avril 1699. loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 4 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 317. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 13 avril 1699. *Ibid.* CXIII. 191. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 6 mai 1699. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 773—777; 790—791

(3) „Freyburg en Soleure hebben Lucern in haare partye getrocken…" *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11 mars 1699. Rijksarchief La Haye. loc. cit. — „Msgr le prince, s'estant un peu radouci, envoya faire un compliment d'adieu fort obligeant à ces ambassadeurs…" *Nouvelles de Neuchâtel,* du 5 avril 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* f° 273bis. — *Extrait d'une lettre de Neuchâtel.* 28 avril 1699. *Ibid.* Coll. Godefroy. *515.* f° 275bis.

(4) „Sa Majesté avoit lieu de croire que vos députez savoient assez ce qu'ils doivent à un prince de son sang, pour ne pas tomber dans une irrégularité de cette nature." *Puysieux à Lucerne.* Soleure, 4 mai 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699).

(5) *Remarques des négociations faites, etc.* loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 18 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 328. — *Nouvelles de Neuchâtel.* 28 avril 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* f° 275bis. — *Puysieux à Berne.* Soleure, 4 mai 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*2. 404. — *Mémoire présenté par Mr Mars. au nom du prince de Conti, à la conférence de Langenthal.* 12 mai 1699. Arch. Nat. *K. 549.* n° 129. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 790—791 *a.*

(6) *Extrait de deux autres lettres écrites de Neufchâtel.* 31 mars 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* f° 2692. — *Mémoire pour envoyer au roy* (avril 1699). Aff. Etr. Suisse. CXVII. 14. — *Ordonnance de Mme de Nemours portant destitution d'un certain nombre de fonctionnaires.* Neuchâtel, 25 mars/4 avril 1699. *Ibid.* CXVII. 27. — *Nouvelles de Neufchâtel.* 5 avril 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* f° 273bis. — „Vous verrez… que les désordres augmentent dans Neufchâtel, que Mme de Nemours abuse de son autorité et n'a aucune déférence pour les ordres du Roy." *Milon à Torcy.* Paris, 23 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 266. — *Conti à Sillery.* Issy, février *1700* (et non *1699*). *Ibid.* II. 52. — *Favarger à Torcy.* Paris, 6 août 1704. *Ibid.* IV. 219. — *cf.* Aff. Etr. Neuchâtel. II. 134, 167, 170, 183, 275, 491, 500; VII. 299, 306. — Arch. Nat. *K. 549.* n° 37.

(7) *Puysieux au roi.* Soleure, 28 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 313. — *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 28 mars 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 82. — *Lettres escrites de Neufchâtel.* 31 mars 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* f° 269. — *Nouvelles de Neuchâtel.* 22 mars/1er avril 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. n° 1. 1re liasse. — *Neuchâtel à Berne.* 3/13 avril 1699. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. XI. 80. — *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel aux IV Cantons alliés.* 3/13 avril 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Puysieux à Maurepas.* Soleure, 22 avril 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 541. — *Mémoire pour envoyer au roi* (mai 1699). Aff. Etr. Suisse. CXVII. 14.

Conti chercha d'autant plus vainement à arrêter le cours que la « cueillette » de signatures en sa faveur, organisée par l'ancien procureur général de Valangin, Favarger, prenait elle-même un très grand développement.(1) Acculé un instant à la nécessité d'émigrer durant quelques jours sur terre fribourgeoise « pour y faire ses Pâques », Mme de Nemours lui ayant fait interdire l'accès des messes dans le château de Neuchâtel,(2) le prétendant, quoiqu'il en pensât, n'était pas en état de tenir tête à l'orage, ni de couvrir de sa protection ses partisans persécutés.(3) Dès le 8 février, un mandement avait été édicté « portant prohibition de semer aucuns bruits et de rien dire ny faire qui fût préjudiciable aux droits de S. A. Serme la princesse ».(4) Ce n'était là que le prélude de mesures plus graves en préparation. Des poursuites furent exercées contre les signataires du manifeste. Ceux d'entre eux qui se trouvaient revêtus de fonctions publiques s'en virent écartés.(5) D'autres furent frappés de peines afflictives et rayés des registres des corps de bourgeoisies auxquels ils ressortissaient.(6)

---

(1) *Ibid.* — *Les Quatre Ministraux à Conti.* Neuchâtel, 22 février/4 mars 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 54. — *Déclaration faite par le mis de Puysieux à l'assemblée des députés des quatre cantons alliés de Neufchâtel.* Neuchâtel, 28 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 208. — *Nouvelles de Neufchâtel.* 28 mars 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 419. — *Extrait de deux autres lettres écrites de Neuchâtel.* 31 mars 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fo 2692. — „Depuis quelques jours il y a eu plusieurs personnes emprisonnées, sur la seule accusation d'avoir mis leur nom parmy ces signatures . . .“ *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 6 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 92. — *contra:* „Personne, absolument, Sire, n'a esté emprisonné.“ — *Mémoire pour envoyer au roy* (avril 1699). Aff. Etr. Suisse. CXVII. 14. — *Lettre de Neuchâtel.* 28 avril 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fo 275bis. — *Déclaration du Conseil d'Etat de Neuchâtel.* 26 avril/6 mai 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 106.

(2) „S. A. S. devoit aller passer les festes de Pasque dans un village du canton de Fribourg affin d'y estre un peu plus à portée de la messe . . . mais elle a changé de dessein, parce qu'elle a jugé que sa présence estoit icy nécessaire pour empescher les désordres qui commencent à devenir fréquents.“ *Sillery à Pontchartrain.* Neuchâtel, 15 avril 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 545.

(3) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 11 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVII. 33; *à Maurepas.* Soleure, 12 avril 1699. *Ibid.* CXX. 272.

(4) *Mandement du gouverneur et lieutenant général en la Souveraineté de Neufchâtel et Valangin au maire de Valangin ou à son lieutenant portant prohibition de semer aucuns bruits et de rien dire ny écrire qui soit préjudiciable aux droits de S. A. S. (Mme de Nemours).* Neuchâtel, 29 janvier/8 février 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 163.

(5) *Ordonnance de la duchesse de Nemours portant destitution d'un certain nombre de fonctionnaires.* 25 mars/4 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVII. 27. — *Puysieux au roi.* Soleure, 8 avril 1699. *Ibid.* CXII. 332. — *Destitution de Pierre Convert.* Neuchâtel, 30 mars/9 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 170. — *Milon à Torcy.* Paris, 9 avril 1699. *Ibid.* III. 99. — *Déclaration de la châtellenie de Thielle.* 19 avril 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 97. — *La duchesse de Nemours au roi.* Neuchâtel, 20 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 124. — *Puysieux à Maurepas.* Soleure, 22 avril 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 541. — *Protestations de maires révoqués.* Neuchâtel, 4 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 167. — *Requête adressée au marquis de Puysieux par des magistrats neuchâtelois destitués.* Mai 1699. *Ibid.* II. 242. — *Le chevalier d'Angoulême à Favarger.* Paris, 24 mai 1699. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Doss. LXIA. no 172. — *Bugnot à Puysieux.* Thielle, 4 juin 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 244. — *Requeste adressée à Mr de Puysieux par Samuel Perregaux, Abram Faure, Henry François Duperron, Isaac Dardel et Daniel de Saulles.* Valangin, 7/17 juin 1699. *Ibid.* II. 249. — *Merveilleux à Puysieux.* Neuchâtel, 11 août 1699. *Ibid.* II. 301.

(6) *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 13 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel III. 44. — *Remonstrances faites à Mrs le doyen et pasteurs de la vénérable classe par les paroissiens des Eglises de Dombresson et Savagnier.* Avril 1699. *Ibid.* II. 176. — *Extrait des registres du corps de la bourgeoisie de Valangin, du 4e apvril 1699* Arch. Nat. *K. 549.* no 90bis; Aff. Etr. Neuchâtel. III. 151. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 13 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 191. — *Le roi à Mme de Nemours.* Même date. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 110. — *Déclaration de la châtellenie de Thielle.* 19 avril 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 97. — *Procès-verbal d'une assemblée tenue à La Sagne pour consulter la bourgeoisie sur la question de savoir si on rayeroit de la dite*

D'autres, pour avoir refusé de renouveler leur serment de fidélité à Mme de Nemours, s'exposèrent « à être cognés » par leurs contradicteurs.(1) La minorité contiste du Conseil de ville n'eut pas la faculté de protester contre la décision prise par celui-ci, le 20 avril, de « s'opposer par la force à l'institution d'un tribunal impartial ».(2) Les « gens de Valangin », plus nemouristes que Mme de Nemours elle-même, s'apprêtèrent à descendre en armes à Neuchâtel, afin de combattre une innovation contraire à leurs franchises, et leur exemple fut suivi par les paysans des autres districts de la principauté.(3) La lutte s'engageait « autel contre autel ».(4) Les « officiers » de la souveraine suivaient de point en point les conseils qui leur étaient départis de Berne.(5) Leurs adversaires trouvaient auprès du marquis de Puysieux des avis dont ils appréciaient le plus souvent l'opportunité.(6) Dès lors des bagarres étaient inévitables. Il s'en

bourgeoisie ceux qui avoient signé la demande d'établissement d'un tribunal impartial. 9/19 avril 1699. *Ibid.* nº 37. — *Mme de Nemours au roi.* Neuchâtel, 20 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 124. — *Vigier à Puysieux.* Neuchâtel, 22 avril 1699. *Ibid.* II. 121. — *Protestation d'Abram Francey contre son exclusion des assemblées.* Neuchâtel, 2 mai 1699. *Ibid.* II. 183. — *Conti à Puysieux.* Neuchâtel, 10 mai 1699. *Ibid.* II. 191. — *Projet fait pour réduire le party de Mme de Nemours.* Neuchâtel, 13 novembre 1699. *Ibid.* II. 476.

(1) *Le chevalier d'Angoulême à Puysieux.* Neuchâtel, 22 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 9. — „Nostre malheureux lieutenant de la justice de la Chaux de Fond fit araiter tout le peuple et faire lever la main et de *(sic)* d'estre fidaille à Mme de Nemours et que tous ceux qui seroit pour Monsgr le prince de Conty ce devoient aussi faire distainguer afin d'estre cognés." *A. Nicolet à Puysieux.* La Chaux-de-Fonds, 3/13 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 274. — *Le roi à la duchesse de Nemours.* Versailles, 13 avril 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Nouvelles de Neuchâtel.* 15 avril 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 446. — *Henry Sandoz à Puysieux.* Neuchâtel, 24 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 134. — *Gallot à Puysieux.* Neuchâtel, 12 août 1699. *Ibid.* II. 346. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 6 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 234.

(2) *Résolution prise par le Conseil de ville de Neuchâtel.* 20 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 138. — *De Thielle à Affry.* s. d. (mai 1699). Arch. Nat. *K. 549.* nº 135.

(3) *Relation de ce qui s'est fait à Valangin.* Mars 1699. Arch. Nat. *K. 548.* nº 123. — *Nouvelles de Neufchâtel.* 15 avril 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 446. — *Henry Sandoz à Affry.* Du Locle, 16 avril 1699. Arch. Nat. *K. 549.* nº 93. — *Diverses protestations contre l'établissement d'un tribunal impartial.* Avril 1699. *Ibid.* nos 99, 100, 106. — *La duchesse de Nemours au roi.* Neuchâtel, 20 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 124; St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Vigier à Puysieux.* Neuchâtel, 20, 25, 26, 27 et 29 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 113, 137, 142, 144, 147. — „Les gens du Val de Ruz auroient voulu exterminer tous les Contistes." *Lettre de Neuchâtel.* Mercredi. 12/22 avril 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. nº 1. 2e liasse. — *Mme de Thibergeau à Mme de Caumartin.* 16 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 201. — *Mémoire présenté à Mme la duchesse de Nemours par la bourgeoisie de la comté de Vallangin.* Mai 1699. *Ibid.* II. 236. — *Projet fait pour réduire le party de Mr le prince de Conti.* Neuchâtel, 13 novembre 1699. *Ibid.* II. 476.

(4) „Puisqu'on ne peut faire revenir le canton de Berne de son entestement, Msgr le prince de Conti, sans tirer l'épée, peut se venger par représaille sur tous les biens meubles et immeubles de Mme de Nemours." *Lettre de Dijon* (Thésut de Ragy). 9 avril 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 421. — *Mémoire pour Mme de Nemours.* 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 255. — *De Thielle à Affry.* s. d. (1699). Arch. Nat. *K. 549.* nº 135. — *contra:* „Die Trublen wegen Neufchâtel verschwinden so geschwind als sie entstanden" (1700). Imhof. Neu eröffneten historischen Bildersaals. VI. 5 (Nürnberg, 1725).

(5) *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel aux IV cantons alliés.* 3/13 avril 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — „C'est un grand commencement de voyes de fait que de se mettre en devoir d'en faire." *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 20 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 122. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 257 (16/26 avril 1699).

(6) *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel aux IV cantons alliés.* 3/13 avril 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Note relative à un complot ourdi contre quelques personnes de la suite du prince de Conti.* 21 avril 1699. Arch. Nat. *K. 549.* nº 149 (603. VI). — *Vigier à Puysieux.* Neuchâtel, 29 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 147. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 16 décembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIX. 130.

produisit dans les premiers jours d'avril qui permirent au jeune duc de Villeroy de donner une preuve manifeste de sang-froid en se jetant de sa personne dans la mêlée pour séparer les combattants.(1)

A Neuchâtel la situation apparaissait de jour en jour plus critique. D'autre part, un « schisme sanglant » était à redouter, assez semblable, toutes proportions gardées, à celui qui précéda l'éclosion de la guerre des Deux-Roses en Angleterre.(2) « Les animositez augmentent extrêmement », écrivait un contemporain, « et il est impossible que cela n'ait des suites funestes ».(3) D'autre part, des représailles semblaient imminentes du côté français.(4) Déjà une enquête se poursuivait à la cour afin de rechercher les sujets de Mme de Nemours établis dans le royaume.(5) De fait, leur expulsion aurait été décrétée s'ils eussent été plus nombreux, mais « il ne s'en trouva que deux à Paris et guère davantage à Lyon ».(6) En revanche, les fermiers du sel en Franche-Comté reçurent l'ordre de refuser toute fourniture aux autorités de la principauté, lesquelles se virent acculées à la nécessité d'entendre aux ouvertures du gouvernement de Londres qui s'offrait à leur faciliter l'accès des salines bavaroises.(7) Il paraissait aisé certes d'atteindre les Neuchâtelois dans leurs intérêts économiques. Il l'était beaucoup moins de châtier les inspirateurs de leur politique

---

(1) *Milon à Torcy*. Neuchâtel, avril; Paris 3 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 101, 160. — *Mémoire pour Mme de Nemours*. loc. cit. — *Puysieux au roi*. Soleure, 4 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 317. — *Enquête sur les menaces de mort proférées contre le prince de Conti*. Valangin, 13 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 180. — *Conti à Puysieux*. Neuchâtel, 14 et 15 avril 1699. *Ibid*. II. 94; III. 112. — *Mémoire sur l'insulte faite à Mr de Fiva, capitaine suisse, par les gens de Mr le mis de Rothelin*. Neuchâtel, 15 avril 1699. *Ibid*. III. 120. — *Nouvelles de Neuchâtel*. 15 avril 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T*. Vol. I. 446. — *La duchesse de Nemours au roi*. Neuchâtel, 15 et 20 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 96; III. 121; St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Sillery à Pontchartrain*. Neuchâtel, 15 avril 1699 Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 545. — *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Lucerne*. 8/18 avril 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — „Sans luy on se seroit égorgé dans la ville." *Vigier à Puysieux*. Neuchâtel, 20 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 113. — *La Closure à Torcy*. Genève, 22 avril 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 229. — *Torcy à Conti*. Versailles, 22 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 141. — *Les Quatre-Ministraux à Puysieux*. Neuchâtel, 22 avril 1699. *Ibid*. II. 123. — *Information faite relativement à une bagarre survenue au logis du Singe entre contistes et partisans de la duchesse de Nemours*. Neuchâtel, 15/25 avril 1699. Arch. Nat. *K. 549*. no 171. — *Conti à Torcy*. Neuchâtel, 27 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 150.

(2) *Puysieux à Torcy*. Soleure, 12 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVII. 35. — *Enquête sur les menaces de mort proférées contre le prince de Conty*. Valangin, 13 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 180.

(3) *Vigier à Puysieux*. Neuchâtel, 23 et 29 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 132, 151. — *Nouvelles de Neuchâtel*. 10 août 1699. *Ibid*. II. 325.

(4) *Puysieux à Conti*. Soleure, 8 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 90. — *Le roi à la duchesse de Nemours*. Versailles, 13 avril 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *La duchesse de Nemours au roi*. Neuchâtel, 20 avril 1699. *Ibid*.; Aff. Etr. Neuchâtel. III. 124. — *Milon à Torcy*. Paris, ce lundi 4 mai à minuit (1699). Arch. Nat. *K. 548*. no 108.

(5) *Argenson à Herbigny*. Marly, 27 août 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 204. — *Torcy à Argenson et Herbigny*. Marly, 27 août 1699. *Ibid*. III. 205.

(6) *Herbigny à Argenson*. Lyon, 20 septembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 209. — *Argenson à Torcy*. Paris, 27 septembre 1699. *Ibid*. II. 431.

(7) *Chamillart à Puysieux*. Fontainebleau, 28 septembre et 5 octobre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 433, 453. — *La duchesse de Nemours au roi*. Paris, 6 octobre 1699. *Ibid*. III. 217. — *Chamillart à Torcy*. Paris, 27 mai 1700. II. 533. — *Mémoire sur les fournitures de sel à l'Etat de Neuchâtel*. Mai 1700. *Ibid*. II. 534. — *Pontchartrain à Torcy*. Versailles, 7 juillet 1700. *Ibid*. II. 545. — *Puysieux au roi*. Soleure, 21 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 33.

intérieure et étrangère. [1] Aussi longtemps que les Bernois échapperaient à « l'honneste mortification » suggérée par Puysieux et sans cesse retardée sous le prétexte de ne pas nuire aux négociations engagées dans ce même temps avec les grandes puissances protestantes ; [2] aussi longtemps que les partisans du « cantonnement » des bailliages vaudois ardemment souhaité par la noblesse du pays, « qui eût donné la moitié de son bien pour être délivrée de la tyrannie bernoise », par les Confédérés de Soleure, de Fribourg et par les dizains du Valais ne rencontreraient pas à Paris un puissant appui ; [3] aussi longtemps que les travaux militaires projetés à Versoix ne recevraient pas un commencement d'exécution, il n'était pas à prévoir que les magistrats bernois vinssent à résipiscence et, par suite, que les représailles dirigées contre leurs protégés fussent très efficaces. [4]

Toujours est-il qu'au lendemain de l'échauffourée d'avril, les gouvernants de Neuchâtel, dans l'incertitude des intentions du roi Très-Chrétien envers eux, estimèrent prudent d'aviser Puysieux que les leurs étaient « bonnes et innocentes » et que Conti n'encourait aucune part de responsabilité dans les événements qui venaient de se dérouler sous ses yeux. [5] L'ambassadeur, à la demande pressante de Conti, [6] redépêcha aussitôt Vigier au chef-lieu de la principauté [7] pour remettre à Mme de Nemours une missive où il lui faisait part de sa crainte de voir la situation empirer. [8] Froissée de ce qu'il eût visité le prétendant

(1) „Messrs de Neuchastel sont soufflez et entretenus par les Bernois." *Vauban à Puysieux.* Dieppe, 16 septembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 600.

(2) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 18 et 22 juin 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 214, 218. — „Pour ce qui regarde Messrs de Berne, tant qu'on ne les mortifiera pas, ils ne changeront point." *Stoppa à Puysieux.* Paris, 1er et 19 juillet ; Versailles, 2 août 1699. *Ibid.* CXX. 442, 476, 499. — „Les autres cantons le verront (Berne) mortifier sans peine." *Puysieux au roi.* Soleure, 1er juillet 1699. *Ibid.* CXII. 401. — *Maurepas à Puysieux.* Versailles, 15 juillet 1699. *Ibid.* CXX. 470. — „On ne réduira jamais les Bernois que par la vigueur." *Amelot à Puysieux.* Paris, 12 septembre 1699. *Ibid.* CXX. 490. — „Il seroit à souhaitter ... qu'il plust au roy de ne guères laisser aller plus outre l'insolence de ces gens de Neufchastel et mesme de donner rudement sur les doits de Messrs de Berne." *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 18 décembre 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t^. MV. 649

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 1er août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVIII. 48. — „Ma pensée ... seroit de tascher que l'on fist un quatorzième canton du païs de Vaud, en partageant celuy de Berne en deux." *Stoppa à Puysieux.* Versailles, 2 août 1699. *Ibid.* CXX. 499.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 13 et 20 juin 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 380, 389. — *Stoppa à Puysieux* Paris, 14 juin 1699. *Ibid.* CXX. 426. — Fontaine-Borgel. Versoix-la-Ville (Bulletin de l'Institut national genevois. XXI [1876]).

(5) *Conti à Puysieux.* Neuchâtel, 1er avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 93. — *Les Quatre-Ministraux à Puysieux.* Neuchâtel, 12 avril 1699. *Ibid.* II. 123 ; Aff. Etr. Suisse. CXX. 270.

(6) *Conti à Puysieux.* Neuchâtel, 16 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 92.

(7) *Puysieux à Conti.* Soleure, 16 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 98. — „Comme j'apprends qu'il s'est passé quelque chose à Neufchâtel, j'y envoye le Sr Vigier." *Puysieux à Mme de Nemours.* Soleure, 17 avril 1699. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. XI. 93. — *Puysieux au roi.* Soleure, 17 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 326vo.

(8) „Sa M^té^ s'attend qu'il ne sera usé d'aucunes voyes de fait dans les contestations présentes." *Puysieux à la duchesse de Nemours.* Soleure, 6 avril 1699. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. XI. 72. — „Ce seroit y mettre un obstacle invincible [à la justice égale et pour luy et pour vous] que de traitter comme criminels ceux qui déclarent seulement que cette justice doit estre rendue." *Le roi à Mme de Nemours.* Versailles, 13 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 110. — *Vigier à Puysieux.* Neuchâtel, 18 avril 1699. *Ibid.* II. 101. — „Tout étoit tranquile à Neuchâtel avant que vous eussiez fait entrer dans cette ville quelques païsans des environs pour y faire la garde." *Le roi à Mme de Nemours.* 22 avril 1699. *Ibid.* II. 125.

avant de lui demander audience à elle-même, la princesse « mit la missive dans sa poche sans la lire ». [1] Force lui fut cependant de déclarer, en réponse à une interrogation précise, qu'elle déplorait les troubles survenus dans « sa bonne ville » et prenait ses mesures pour en accroître la garnison. [2]

« Les choses tournent de manière que l'on n'en pourra jamais voir la fin ou du moins de longtemps », pouvait écrire un ministre français, partisan déterminé de la cause contiste, [3] car « c'est une terrible chose que d'avoir à faire à des Suisses et surtout à des Suisses entêtés ou se donnant des airs supérieurs », tels les Bernois, dont les relations étroites avec la cour de Londres augmentaient l'arrogance. [4] La neutralité que Louis XIV s'était promis d'observer entre les prétendants régnicoles à la succession neuchâteloise de Longueville perdait peu à peu de sa rigidité. Il convient au reste de constater que sa longanimité se trouvait soumise à une dure épreuve [5] et que son intention de tenir la balance égale entre les parties était bien mal reconnue. L'autorisation accordée à Mme de Nemours et au prince de Conti de se rendre à Neuchâtel l'avait été sous la condition formelle que tous deux s'abstiendraient de recourir à la violence et s'attacheraient à assurer « par les voies amiables » le triomphe de leurs causes respectives. [6] Or, Nemouristes et Contistes en venaient aux mains, ceux-ci estimant que le *veto* opposé par ceux-là à la constitution d'un « tribunal impartial » équivalait à un déni de justice. [7] Mieux renseigné qu'il ne l'était sur les contingences de la politique intérieure de la principauté, Louis XIV eût sans doute refusé de s'engager dans l'impasse où l'entraînaient des conseillers mal avisés. Dès lors, en effet, que l'arrêt du Parle-

(1) *Vigier à Puysieux.* Neuchâtel, 18 et 27 avril 1699. loc. cit.

(2) *Ibid.* — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 4 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 248vo. — *La duchesse de Nemours au roi.* Neuchâtel, 7, 15 et 24 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 153; III. 97, 147. — *Vigier à Puysieux.* Neuchâtel, 25 avril 1699. *Ibid.* II. 137. — „Mme de Nemours receut hier après disner la dernière lettre que le Roy luy a ecrite... et peu d'heures après nous vimes entrer dans la ville plus de trois cent paysans armez.“ *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 27 avril 1699. *Ibid.* III. 150. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux* (avril 1699). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII.

(3) *Maurepas à Puysieux.* Versailles, 1er avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 242. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 18 décembre 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 649.

(4) „Les Bernois sont fiers et rogues.“ *Puysieux au roi.* Soleure, 24 mai 1698 et 4 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 27, 317. — *Maurepas à Puysieux.* Versailles, 8 avril 1699. *Ibid.* CXX. 255. — *Amelot à Puysieux.* Paris, 10 avril 1699. *Ibid.* CXX. 259. — *Stoppa à Puysieux.* Versailles, 18 juin 1699. *Ibid.* CXX. 433.

(5) „J'ay fait voir que je ne désirois que la justice et... mesme mon ambassadeur s'est retiré lorsqu'il a veu les difficultés que l'on apportoit à la rendre.“ *Le roi à Tallard.* Meudon, 24 avril 1699. Aff. Etr. Angleterre. CXCIV. 300.

(6) *Le roi à la duchesse de Nemours.* Versailles, 13 avril 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1699). — *Conti à Puysieux.* Neuchâtel, 14 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 112. — *Puysieux à Affry.* Soleure, 21 avril 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 101. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 19 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 245.

(7) *Nouvelles de Neufchâtel.* 7/17 mars et 15/25 avril 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* fo 260; Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 446. — *Puysieux au roi.* Soleure, 28 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 315. — *Puysieux à Lucerne.* Soleure, 9 avril 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Résolution prise par le Conseil de ville de Neuchâtel.* 20 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 138. — *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 20 et 27 avril 1699. *Ibid.* III. 122, 150. — *Milon à Torcy.* Paris, 20 avril 1699. *Ibid.* III. 136. — *La duchesse de Nemours au roi.* Neuchâtel, 22 avril 1699. *Ibid.* III. 143.

ment de décembre 1697 n'était pas exécutoire à Neuchâtel; dès lors surtout que la cause de l'inaliénabilité introduite dans la sentence d'investiture de mars 1694 n'était pas abrogée, le recours à l'instance d'exception imaginée par les partisans du prétendant ne pouvait être imposée à ses adversaires. (1)

De plus en plus vacillant en ses résolutions ensuite des déceptions successives qu'il éprouvait, Conti eût consenti à cette heure à soumettre ses prétentions aux Trois-Etats du pays. Il fit part au roi de son dessein d'en solliciter la réunion. (2) A Paris, ce dessein ne souleva pas d'objection de principe. (3) Louis XIV, en tant qu'allié du gouvernement princier de Neuchâtel, y donna son assentiment. (4) Mais le consentement de la partie adverse était indispensable et aucune chance n'existait de l'obtenir de bonne grâce. (5) Désireux de tourner la difficulté, le prétendant s'avisa d'user d'un expédient aussi hardi qu'inattendu. (6) Etant donné qu'à ses yeux le jugement conférant l'investiture de la principauté à Mme de Nemours était entâché de nullité, le Sr d'Affry, bien que révoqué de sa charge, demeurait selon lui « le seul et vray gouverneur » de Neuchâtel. (7) Ce fut donc à ce personnage que Conti demanda de procéder à la convocation des Trois-Etats. (8) Puysieux, consulté à ce sujet,

---

(1) *Le Conseil d'Etat de Neuchâtel aux cantons alliés.* 20 février 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 51. — *Condé à Milon.* 1er avril 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 403. — *Instruktion, Gwalt und Befelch auf... Bernhard von Muralt, alt. Seckelm. Teütscher Landen... undt dissmahligen H. Ehrengesandten nacher Luzern.* 19./29. April 1699. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *X.* 82.

(2) Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 202, 353 (16/26 mars et 14/24 avril 1699).

(3) „Lorsque Mr de Puisieux a proposé aux cantons, par ordre du roy, de convenir d'un tribunal impartial, il ne l'a dû faire, suivant les intentions de Sa Mté, que comme en leur donnant un conseil." *Torcy à Conti.* Versailles, 2 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 85. — *Puysieux à Berne.* Soleure, 29 avril 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699).

(4) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 2 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 184. — *Puysieux à Conti.* Soleure, 6 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 90.

(5) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 2 avril 1699. loc. cit.

(6) *Herwarth à Portland.* Neuchâtel, 29 avril/9 mai 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 2e liasse.

(7) „Mr le gouverneur fait place au château à Mme de Nemours et a desja fait mener à Fribourg la pluspart de ses meubles, mais il tesmoigne d'estre résolu de ne pas sortir de son poste qu'il n'y ait un prince reconnu par les Trois Etats." *Nouvelles de Neufchâtel.* 5 mars (n. s.) 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Réflexions sur les nullités du jugement rendu par les Trois Estats de Neufchastel, le jeudy 8e mars 1694* (st. vet.). Aff. Etr. Neuchâtel. I. 256. — *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 26 mars 1699. *Ibid.* III. 79. — *Observations sur la forme de convoquer les Estats.* Mars 1699. Arch. Nat. *K. 548.* no 37. — *Mémoire* („L'expédient dont on croit se pouvoir servir..."). Mars 1699. *Ibid.* no 48. — *Mémoire (d'un agent contiste) indiquant la marche qui doit être suivie après le départ des troupes bernoises. Ibid. K. 549.* no 150. — *Moyens à employer pour l'exécution des droits de S. A. S. (Conti). Ibid.* no 185. — *Lettre de Neuchâtel.* 13/23 avril 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 2e liasse. — *Puysieux à Vauban.* Soleure, 9 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 304.

(8) *Mars aux députés des quatre cantons alliés de Neuchâtel.* Neuchâtel, 30 mars 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 86; St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Torcy à Conti.* Versailles, 2 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 85. — *Conti à Affry.* Neuchâtel, 11 et 17 avril 1699. *Ibid.* II. 99; III. 121. — *Sillery à Pontchartrain.* Neuchâtel, 15 avril 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 545. — *Pouvoir du prince de Conti au Sr d'Affry, gouverneur et lieutenant général en la souveraineté de Neuchâtel et Vallangin, pour la convocation des Trois Etats.* Neuchâtel, 7/17 avril 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V

se montra très encourageant et, dans une missive rendue publique, s'empressa de restituer à l'intéressé le titre que celui-ci n'avait d'ailleurs jamais consenti à abandonner. (1) Propagé par les Nemouristes, le bruit se répandit que cette démarche de l'ambassadeur serait désavouée en haut lieu, Louis XIV ayant déclaré à son cousin qu'il le laisserait désormais « se tirer d'embarras comme il le pourroit ». (2) Or, il n'y avait qu'une faible part de vérité dans cette affirmation. Une dépêche adressée à Mme de Nemours par le monarque français remit aussitôt les choses au point. Il y était déclaré certes que les intérêts de celle-ci ne seraient jamais menacés par les armes royales, que Louis XIV entendait ne prendre aucun engagement en cette affaire. (3) Mais on y relevait aussi que, la justice devant être égale pour tous, rien ne s'opposait en somme à la convocation des Trois-Etats par Affry, aux risques et périls de ceux qui l'appuyeraient en cette conjoncture. (4)

Hasardeux en soi, l'expédient suggéré à Conti par ses conseillers juridiques était très propre à précipiter le dénouement défavorable de ses démarches au cas où viendrait à manquer l'assentiment des cantons alliés de Neu-

---

(1699); Aff. Etr. Neuchâtel. III. 121. — *Puysieux au roi.* Soleure, 21 et 25 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 330, 334. — *Affry à Fribourg.* Neuchâtel, 23 avril 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 167. — *Nouvelles de Neuchâtel.* 24 avril 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 450. — *Conti à Berne.* 15/25 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 301. — *Affry à Lucerne.* Neuchâtel, 24 avril 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Mémoire pour montrer que Monsr le Prince de Conty peut légitimement se pourvoir par devers le Sr d'Affry, gouverneur de Neufchâtel, pour faire convoquer les Etats et demander l'investiture de cette souveraineté* (1699). Aff. Etr. Neuchâtel. III. 249. — *La Closure au roi.* Genève, 29 avril 1899. Aff. Etr. Genève. XX. 230. — *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 1er mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 155. — Mercure historique et politique (La Haye, 1699). XXVI. 546.

(1) *Affry à Puysieux.* Neuchâtel. 20 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 111. — *Puysieux à Mr d'Affry, gouverneur de Neuchâtel.* Soleure, 21 avril 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 101. — *Nouvelles de Genève.* 29 avril 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 454. — *Villeroy à Torcy.* 2 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 157.

(2) *Vryberghen à Rovertea.* Paris, 7 mars 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 3e liasse. — *Nouvelles de Neuchâtel.* 15 avril 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 446

(3) *Herwarth à Portland.* Berne, 14/24 mars 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 3e liasse. — „La résolution du roy … est que Mr le prince de Conti peut se pourvoir, comme il jugera à propos, par devant Mr d'Affry et tel autre tribunal qu'il croira le plus conforme à ses interests, mais que le roy ne peut accorder aucune protection qui puisse parroistre une partialité, ny l'obliger à envoyer des troupes à Neufchâtel …" *Condé à Milon.* 1er avril 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 403. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 2 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 184. — *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 6 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 92. — *Le roi à la duchesse de Nemours.* Versailles, 13 avril 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Lettre de Neuchâtel.* 8/18 avril 1699. St-Arch. Berlin. loc. cit. — „Un grand expédient seroit alors que le roy voulust décider toutes ces questions, mais vous devez estre persuadé qu'il ne le fera pas sans le consentement des parties." *Condé à Conti.* 26 avril 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 438. — *Bouret à la duchesse de Nemours* (envoyée par Herwarth, le 16 août 1699). St-Arch. Berlin. loc. cit.

(4) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 2 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 184. — *Torcy à Conti.* Versailles, 2 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 85. — *Puysieux à Conti.* Soleure, 8 avril 1699. *Ibid.* III. 90. — *Puysieux à Affry.* Soleure, 21 avril 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 101. — *Lettre de Neuchâtel.* 13/23 avril 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 2e liasse. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 6 mai 1699. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI.

châtel. (1) Conti ne tarda pas à savoir à quoi s'en tenir à cet égard. Berne, dont les préventions envers sa personne ne s'étaient pas adoucies, n'avait pas besoin des exhortations de Mme de Nemours pour prendre position contre ce que ses magistrats qualifiaient un coup de force. (2) Lucerne, ainsi qu'il était à prévoir, lui emboîta le pas. (3) Lassés de la longue durée d'une médiation bénévole qui ne leur procurait que de fâcheuses surprises, Fribourg et Soleure, contre toute attente, voyaient dans l'innovation projetée un prétexte à de nouveaux troubles et ne se hasardaient pas à en recommander l'adoption. (4) Mais Affry n'était pas homme à reculer devant les difficultés de la tâche qui lui était confiée. (5) Il estimait n'avoir à user d'aucun ménagement envers la souveraine dont l'hostilité à son égard lui était connue. En vain cette princesse insista-t-elle pour qu'il fût rappelé à Fribourg. (6) En vain s'efforça-t-elle de démontrer au roi Très-Chrétien l'illégalité de la mesure patronnée par lui. (7) L'ancien gouverneur prit date pour la réunion des Trois-Etats. (8) L'autorité bernoise se contenta de lui retourner la missive dans laquelle il l'avisait de son dessein. (9) Le Conseil de ville de Neuchâtel en fit autant et interdit à ses membres de participer aux travaux de l'assemblée, au cas où celle-ci viendrait à chef. (10) Or, à cette heure même, se produisit un coup de théâtre, préparé de

(1) *Conti à Berne.* Neuchâtel, 24 et 25 avril 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Etat présent des affaires de Neuchâtel* (1699). *Ibid.* — *contra: Le chevalier d'Angoulême à Condé.* Neuchâtel, 3 avril 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 413.

(2) *Ibid.* — *Berne à Conti.* 14/24 et 18/28 avril 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Berne à Puysieux.* Même date. *Ibid.* — *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 15/25 avril 1699. *Ibid.* — *Puysieux au roi.* Soleure, 29 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 540. — *Lettre de Fribourg.* 30 avril 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699).

(3) *Remarques des négociations faites par les députés des quatre villes alliées à Neufchâtel.* Mars 1699. Arch. Nat. *K.* 549. n° 146. — *Lucerne à Puysieux.* 24 avril 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Luzern an Bern.* 28. April 1699. *Ibid.* — *Bern an Luzern.* 19./29. April und 24. April/4. May 1699. *Ibid.* — *B. v. Muralt an Balthasar.* Bern, 26. April/6. Mai 1699. *Ibid.*

(4) *Ibid.* — *Bern an Freiburg; an Solothurn.* 18./28. April 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Solothurn an Luzern.* 2. May 1699. *Ibid.* — *Luzern an Affry.* 2. May 1699. *Ibid.*

(5) *Affry à Fribourg.* Neuchâtel, 23 avril 1699. Arch. Nat. *K.* 549. n° 167.

(6) *Affry à Puysieux.* Neuchâtel, 13 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 7. — *La Closure au roi.* Genève, 29 avril 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 230.

(7) „Nous avons eu une assez forte attaque à essuyer." *Condé à Conti.* 26 avril 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 438. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 16 décembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIX. 130.

(8) *Minutte du manuel du Conseil d'Etat tenu le 12/22 avril 1699* „au logis de la Cure". Arch. Nat. *K.* 548. n° 43. — *Affry à Fribourg.* Neuchâtel, 23 avril 1699. *Ibid. K.* 549. n° 167.

(9) *Berne à Puysieux.* 28 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 317. — *Vigier à Puysieux.* Neuchâtel, 29 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 147. — *Puysieux au roi.* Soleure, 29 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 540. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux* (avril 1699). loc. cit. — Mercure historique et politique. XXVI. 548.

(10) *Résolution du Conseil de Ville de Neufchâtel.* 20 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 138. — *Projet de protestation contre l'établissement du tribunal impartial remis aux communes des Verrières.* 22 avril 1699. Arch. Nat. *K.* 549. n° 99. — *Lettre de Neuchâtel.* Mercredi, 12/22 avril 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 7. Neuch. Litter. n° 1. 2e liasse. — *Lucerne à Puysieux.* 24 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 302. — *Nouvelles de Neuchâtel.* 29 avril 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 454. — *Le Conseil d'Etat de Neuchâtel au canton de Soleure.* 7 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II 187.

longue main dans l'ombre et dont le moins qu'on puisse dire est qu'il frappa de stupeur et dérouta dans leurs prévisions et leurs espérances la plupart des acteurs de l'âpre lutte engagée autour de la succession des Longueville.

Péripéties de la candidature du roi de la Grande-Bretagne. — La thèse anglaise, exacte réplique de la thèse bernoise. — Guillaume III affirme ses droits. — Protestations de ses représentants contre les agissements de Conti. — Conti et les autres prétendants rappelés par Louis XIV. — Conférence de Langenthal. — Echec de la diplomatie française. — La succession d'Espagne l'emporte sur celle de Neuchâtel. — Anglophiles et contistes demeurent seuls en présence. — Incertitudes à la cour de France. — Les envoyés anglais quittent Neuchâtel.

XIV. A Rijswyck, ainsi qu'il a été dit plus haut, les plénipotentiaires britanniques s'étaient ouverts à leurs collègues français des prétentions que Guillaume III, en sa qualité d'héritier direct de la maison de Chalon, comptait faire valoir, le cas échéant, sur la succession de Mme de Nemours; mais ils n'avaient pas insisté pour qu'il en fût fait mention dans les traités de paix en préparation. (1) De toute évidence, il ne s'agissait là que d'un répit. (2) L'ancien *Stathouder* des Provinces-Unies, devenu roi d'Angleterre, entendait demeurer maître de l'heure de son entrée en scène. Il entendait de plus ne dévoiler de façon prématurée ses plans ni au roi de France, avec lequel il venait de conclure un premier traité de partage de la monarchie catholique, ni à l'Electeur de Brandebourg, son héritier indirect, dont les relations avec la cour de Londres laissaient fort à désirer à cette date. (3) Son commissaire à Paris pour le règlement du différend de la principauté d'Orange, (4) le comte de Vrybergen, s'étant écarté de ses instructions à ce sujet ou, pour mieux dire, les ayant outrepassées, en fut nettement blâmé. (5) Son erreur n'était certes pas vénielle. Les ordres que lui faisait tenir de Kensington le secrétaire d'Etat, comte de Portland, lui prescrivaient bien de prêter une constante attention aux incidents de la succession de Neuchâtel, depuis surtout que le prince de Conti avait reçu de Louis XIV l'autorisation de se rendre dans cette

(1) *Des Alleurs à Puysieux.* Berlin, 18 mai 1699. Aff. Etr. Brandebourg. XXXVII.

(2) *Herwarth au Dr Petri à Neuchâtel.* Berne, 30 septembre/10 octobre 1697. Arch. Nat. *K. 549.* nº 62. — *Des Alleurs à Puysieux.* Berlin, 18 mai 1699. Aff. Etr. Brandebourg. XXXVII — *Mémoire (de Puysieux) sur la situation politique à Neuchâtel.* Soleure, 23 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 213. — *Mémoire au roy pour le prince de Conti* (juin 1699). *Ibid.* II. 267.

(3) *Des Alleurs au roi.* Berlin, 31 mars et 8 septembre 1699. Aff. Etr. Brandebourg. XXXVIII. 113; XXXIX. 76.

(4) *Portland à Vryberghen.* Kensington, 12/22 janvier 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. nº 1. 2e liasse.

(5) *Portland à Vryberghen.* Kensington, 16/26 février 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. II. Neuch. Litter. nº 1. 3e liasse.

ville. (¹) Mais ils ne l'engageaient pas à agir en cette matière de concert avec ses collègues prussiens, ce qu'il fit cependant, puisqu'il les convia à rédiger avec lui et son conseiller juridique, le genevois De Normendie, un avant-projet de protestation contre les démarches du prétendant pour le cas où celles-ci paraîtraient devoir être couronnées de succès. (²)

Cependant le gouvernement britannique demeurait aux aguets. De Berne, les moindres négociations de l'envoyé français à Soleure lui étaient signalées. Ensuite des imprudences reprochées à Puysieux lors de son premier séjour à Neuchâtel et de la sommation adressée par lui aux chefs de la garnison suisse d'avoir à évacuer cette ville, Pomponne et Torcy reçurent à Versailles, le 24 février, la visite de l'ambassadeur anglais, comte de Jersey (³) et de son collaborateur Vrybergen, chargés tous deux de leur rappeler que la réserve observée par Guillaume III au regard des affaires de la principauté jurassienne cesserait de plein droit le jour où Louis XIV violerait sa promesse de ne point intervenir au débat. (⁴) Or, de l'avis des autorités de ce petit pays, le prince de Conti n'eût pas songé à en réclamer d'avance l'investiture s'il n'y avait été encouragé sous main «par son roy et parent». (⁵)

Au total, la thèse anglaise était l'exacte réplique de la thèse bernoise, celle de l'inaliénabilité de Neuchâtel. Elle avait été défendue à Bienne par les députés de Berne. Elle allait être reprise par eux au cours de la conférence tenue à Langenthal, le 12 mai, par les représentants des quatre cantons alliés. Elle aboutissait à cette conclusion que, du vivant de M[me] de

---

(1) „Si vous n'avez pas encore fait cette démarche, gardez vous bien de la faire, et si vous l'avez faite, laissez tomber cette affaire et ne la poussez pas plus avant.“ *Portland à Vryberghen.* Kensington, 16/26 février 1699. loc. cit.

(2) „Par ce que M[r] le Pensionnaire et M[r] de Schuylenbourg m'ont dit, j'ay sujet de croire que S. M. (Britannique) poussera l'affaire de Neufchâtel selon son importance et qu'Elle donnera les ordres nécessaires pour en pouvoir voir une heureuse issue...“ *Bondely à l'Electeur de Brandebourg.* Londres, 29 avril/9 mai 1698. Geh. St-Arch. Berlin. Neuch. Succ. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. — „M[r] de Normandie se trémousse encore pour (la royne d'Angleterre).“ *Cambiague à Matignon.* Genève, 2 janvier 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1699—1715). — *Portland à De Normandie.* Kensington, 16/26 janvier 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. n° 1. 2[e] liasse. — „Et si les Français en parlent (de Neuchâtel), dire qu'on n'a pas d'ordres là dessus.“ *Portland à Vryberghen.* Kensington, 16/26 janvier et 2/12 mars 1699. *Ibid.* 2[e] et 3[e] liasses. — *Condé à Conti.* Paris, 20 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 348. — „Cette affaire va rendre les avocats de Genève célèbres.“ *Extrait d'une lettre de Genève sur les affaires de Neuchâtel.* 14/24 février 1699. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. *515.* f° 258. — *Vigier à Puysieux.* Neuchâtel, 29 avril 699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 151. — *Mémoire sur la situation politique à Neuchâtel.* 23 mai 1699. *Ibid.* II. 211. — *Du Puy à un ministre du roi de Prusse.* 8 juillet 1704. *Ibid.* IV. 196.

(3) „... homme assez avenant de sa personne, mais de très peu d'esprit.“ *Tallard au roi.* Londres. 3 mai 1698. Aff. Etr. Angleterre. CXCII. 144.

(4) „Les ministres ont dict que Sa M[té] Très-Chrestienne n'avoit aucun dessein de se mesler de cette affaire et qu'Elle laisseroit agir la justice.“ *Vryberghen à Portland.* Paris, 15/25 février 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. n° 1. 3[e] liasse. — *De Normandie à Mylord (Portland).* 12/22 mars 1699. *Ibid.* 2[e] liasse.

(5) „Il y a de l'apparence qu'il (le roi T.-C.) n'a pas fait cette démarche et qu'il ne feroit pas écrire son ambassadeur s'il ne vouloit pas favoriser ce prince et qu'il ne le favoriseroit pas s'il n'avoit dessein d'acquérir le comté de Neuchâtel soit pour lui ou pour ses enfants naturels, car il n'aime point le prince à un point de le rendre maître pour lui-mesme.“ *Rapport de M[r] Montmollin.* Neuchâtel. 9/19 janvier 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. n° 1. 1[re] liasse.

Nemours, la sentence rendue par les Trois-Etats en mars 1694 ne devait pas être remise en question et qu'au décès de la souveraine, ses héritiers ***ab intestat*** et autres, placés sur un pied d'égalité parfaite, seraient admis à faire valoir leurs droits à la succession.(1) Or, à elle seule, la démarche anglaise donne la clé des raisons de l'insistance apportée par Louis XIV à relever publiquement l'erreur commise par son ambassadeur aux Ligues, lorsque celui-ci lui attribuait l'intention de ne reconnaître ***désormais*** et non ***présentement*** comme prétendants à la succession des Longueville que Mme de Nemours et le prince de Conti.(2) A elle seule, elle explique l'attitude embarrassée du roi Très-Chrétien, son hésitation à se prononcer en faveur du seul candidat dont le triomphe eût assuré la paix à la frontière orientale de la Franche-Comté, sa répugnance à exiger que fût tranché, du vivant de Mme de Nemours, un procès dont les ministres de la couronne à Soleure prévoyaient le danger pour celle-ci, s'il n'était accommodé à très bref délai.(3) A elle seule, elle éclaircit les motifs de la déconvenue qu'éprouvèrent la duchesse de Lesdiguières et le duc de Villeroy, lorsque, s'étant portés à Versailles le lendemain même de l'audience accordée à Jersey et à Vrybergen, ils ne purent obtenir du secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères que de très vagues avis quant aux mesures qui seraient prises par leur commun maître à l'effet d'éviter que l'héritage de « l'actuelle » souveraine de Neuchâtel fût recueilli par un prince protestant.(4)

Au commencement de mars encore, l'espoir subsistait chez les héritiers français ***ab intestat*** de Mme de Nemours que le roi d'Angleterre, si tant est qu'il consentît à entrer sérieusement dans la lice, ne briguerait que le « domaine direct » et non point le « domaine utile » de la principauté dont l'attribution demeurait ajournée.(5) A la lumière des faits, une telle illusion ne pouvait pas ne pas se dissiper à la longue.(6) Aussi bien, à l'instigation de l'Electeur de

---

(1) *Joseph-Nicolas d'Affry à Mars.* Fribourg. 4 et 7 février 1699. Arch. Nat. *K. 549.* nos 73, 75. — *Lettre écrite au gouvr d'Affry, sur l'envoi de députés de Fribourg à la conférence de Langenthal.* Fribourg, 6 mai 1699. *Ibid.* no 114. — *Le chevalier d'Angoulême à Mars.* Neufchâtel, le 6e may 1699, à minuit. *Ibid.* no 115. — *Le Conseil d'Etat de Neuchâtel à Soleure.* 7 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 187. — *Mémoire présenté par Mr Mars, au nom du prince de Conti, à la conférence de Langenthal.* 12 mai 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 129. — *Mars au chevalier d'Angoulême.* Soleure. 14 mai 1699. *Ibid.* no 58.

(2) *Le roi à Tallard.* Marly, 5 février 1699. Aff. Etr. Angleterre. CLXXIX.

(3) *Vryberghen à Rovertea.* Paris, 7 mars 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 3e liasse. — „On a mesme lasché quelques paroles qui me font croire que l'on a à ménager sur cela le roy d'Angleterre.“ *Condé à Conti.* 26 avril 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 438.

(4) „Mme de Lesdiguières et Mr de Villeroy ont escrit à leurs agents à Neuchâtel que, le 25 du mois passé, étant allés à Versailles, Mrs de Pontchartrain et de Torcy leur ont dit que S. M. T.-C., pour des raisons particulières qu'ils ne pouvoient encore leur dire, ne se mêleroit point des affaires de Neuchâtel.“ *De Normandie à Mylord (Portland).* 12/22 mars 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 2e liasse. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 31 juillet 1699. Aff. Etr. Genève. XIX. 155.

(5) *Nouvelles de Berne (De Normandie).* 4/14 mars 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 2e liasse. — *Lettre de Mr d'Herwarth.* 1er mars 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 86.

(6) „Nous sommes bien aises qu'ils se nourrissent de cette pensée. Le temps viendra que nous les désabuserons.“ *Nouvelles de Berne (De Normandie).* 4/14 mars 1699. loc. cit.

Brandebourg, dont l'insatiable cupidité exigeait sans cesse que des modifications fussent apportées au traité par lequel les droits de la maison de Chalon sur la petite principauté jurassienne lui seraient attribués au cas où son cousin de Londres décéderait sans postérité, (1) Guillaume III paraissait résolu à fortifier la sauvegarde de ses intérêts dans la succession de Neuchâtel. (2) Son envoyé en Suisse, Philibert d'Herwarth, baron d'Huningue, que rejoignit bientôt De Normendie, reçut l'ordre de mettre les fers au feu et de s'aboucher à cet effet avec le bernois Bondeli, « homme d'intrigue et de conseil », d'ores et déjà fermement convaincu que la proclamation de l'*inaliénabilité* constituait une étape vers la reconnaissance des droits de l'Electeur de Brandebourg, auquel il devait lui-même dans la suite rendre des services si appréciés. (3) Toutefois, les

(1) „Als hat er (Bondely) sich also fort nach Einlieferung dieser seiner Instruktion von hier nach dem Haag und von da ferner nach Englandt zu dem Könige zu verfügen, im Haag die Ihm an den Rhats Pensionarium und den von Schuylenburg mitgegebenen Schreiben einzuliefern ... und weilen Ihr Kön. M[t] der Meinung gewesen und die wohl intentionierten in der Schweitz und der Grafschaft Neufchâtel ebenfals dafür hielten, dass nahmens Ihro Ma[t]. dise Sache nun bald nach geschlossenem und exéquierten Frieden auch wohl bey lebenszeiten dero Madame de Nemours vorgenommen und zum richtigen Zil gebracht werden möchte ... so haben wir Ihm Hoff- und Legationsrath von Bondely befohlen sich nach England zu Ihro M[t] zu verfügen, deroselben fernere befehle hierüber zu empfangen ratione modi, wie und welcher Gestalt eigentlich die Sache ferner anzugreiffen und zu tractiren ... und sich damit ... aus England ... nach der Schweitz wieder zu begeben umb alda bey dem Werck ferner dergestalt zu verfahren wie Ihro M[t] es Ihme committieren und befehlen würde ... So soll sich ermelter Bondely wehrend seiner Anwesenheit in England bemühen dass von solcher Cession ein ander Original in gehöriger Form ausgefertigt und Ihm extradiert werde ... Wehre es auch bey solcher Ausfertigung der gedachten Cession ... dahin zu bringen dass eine oder andere expression ... in dieselbe gebracht werden könnte, als, zum Exempel, dass Ihre K. M[t] in Engeland diese Cession umb so viel mehr an uns thun wolle, weil wir ohnedem, im fall Sie ohne eheliche Descendenten versterben sollte, deroselben ungezweifelter Erbe wehren, so würde es uns umb so viel lieber seyn, doch unns hieraus keine affaire gemachet, und wann solches nicht gleichsam en passant et quasi aliud agendo erhalten werden kann, lieber davon gahr abstrahieret werden ...“ *Instruktion für Bondely.* Berlin, 23. Januar 1698. Geh. St-Arch. Berlin. Neuch. Succ. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2 (1698—1699).

(2) *Mémoire (de Puysieux) sur la situation politique à Neuchâtel.* Soleure, 23 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 213.

(3) „Il est très seur que les bien intentionnés, en soutenant l'inaliénabilité, ont eu en veue d'asseurer cette succession à S. A. E., en cas que préalablement on puisse la faire tomber sur le roy Guillaume, S. A. E. étant le plus proche héritier de S. M., qui ne pourra jamais en disposer autrement et qui par conséquent doit se résoudre d'autant plus facilement à faire une cession entre vifs en faveur de S. A. E.; laquelle sera absolument nécessaire pour un cas, qui est que, si pendant la vie de la Duchesse et pendant cette guerre, S. M. venoit à mourir avant qu'avoir fait valoir ses droits sur la souveraineté de Neu[en]bourg, S. A. E. pourroit montrer par cette cession, que S. M. y songeoit bien et estoit bien d'intention de les faire valoir au moins par un traitté de paix, au lieu que si S. M. mourroit sans avoir fait une cession préalable, pour venir à S. A. E., le *hiatus* seroit trop grand ...“ *Bondely à Danckelmann.* Berne, 4/14 avril 1694. Geh. St-Arch. Berlin. Neuch. Succ. Generalia. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 1. — „Après avoir délivré à S. M. [Br.] la lettre de V. A. E. et celle que M[r] le Cons[er] Pensionnaire m'avoit donné en partant de La Haye, je fis ma proposition et un détail succinct de l'effect des affaires de Neufchâtel; après quoy S. M. s'assit auprès d'une table couverte de lettres qu'Elle venoit de recevoir et d'escrire. Elle m'ordonna d'approcher et me fit plusieurs questions sur M[me] de Nemours, sur le prince de Conti et les autres prétendants, sur la situation, l'estendue, les revenus, les peuples, la ville, le chasteau, maisons et domaines appartenant au prince, et enfin sur l'estat général et particulier des comtés ... Ayant satisfait à toutes ces questions et témoigné combien il importait à S. M[té], aussi bien qu'au canton de Berne et à tous les Estats réformés de la Suisse que cette souveraineté ne tombât en les mains d'un prince françois et papiste et que S. M. fist valoir des si beaux droits, le roy dit ‚Je le sçay et suis disposé à faire tout ce que je pourray pour cela, mais il faut réfleschir sur les circonstances du temps et sur les intentions du roy de France. S'il veut s'opposer avec force à mes prétentions et à mes desseins de ce costé là, il le peut à cause de son voisinage et de mon éloignement‘ ... S. M[té] ... me demanda ensuite quand je croiois qu'il faudroit pousser cette affaire. Je répondis que les bien intentionnés ...

gouvernants de Berne exprimaient le désir que Jersey et Vrybergen demeurassent en contact avec Pomponne et Torcy et n'omissent aucune occasion de leur exposer le bien fondé des prétentions britanniques.(1) Leur vœu fut exaucé. A l'annonce de la seconde mission de Puysieux auprès de Mme de Nemours et des menaces à quoi cette princesse était en butte de la part de ce dernier, l'ambassadeur anglais et son adjoint eurent à Versailles avec les secrétaires d'Etat un entretien prolongé dont ils sortirent d'ailleurs mécontents et déçus.(2) A leur critique des procédés dont la duchesse se plaignait, il fut répondu que le principe directeur de la politique de Louis XIV au regard des affaires de Neuchâtel n'avait pas varié. Cette politique tendait uniquement à faire décider si la souveraineté de ce pays était aliénable ou non. Dans la première hypothèse, l'affirmation des «prétendus droits» de Sa Majesté Britannique s'effondrait d'elle-même. Dans la seconde, les héritiers de la duchesse auraient à surseoir toutes démarches jusqu'au décès de cette dernière.(3) Six jours auparavant,

croioient que le mieux seroit immédiatement après la paix ... qu'il le falloit faire pendant que Mme de Nemours vivoit et avant que le procès entre elle et le prince de Conti fut jugé ... Sur quoy S. Mté me dit: Je veux que vous parties au plus tost ..." *Bondely à l'Electeur de Brandebourg.* Londres, 20/30 mai 1698. Geh. St-Arch. Berlin. Neuch. Succ. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. — „Il n'en est pas de même de [l'affaire de] Neuchâtel, sur laquelle l'intention de Sa Mté est de faire protester contre les entreprises du prince de Conti. Elle a jugé que la personne la plus propre pour délivrer sa protestation aux Etats de Neuchâtel était Mr d'Herwarth, son envoyé extraordinaire en Suisse." *Portland à Vryberghen.* Kensington, 12/22 janvier 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 2e liasse. — „Surtout S. Mté souhaite que vous et Mr De Normandie concertiez toutes vos démarches avec Mr de Bondely et que vous preniez leurs advis dans toutes les occasions." *Portland à Herwarth.* Kensington, 26 janvier/5 février 1699. *Ibid.* 3e liasse. — „Le roy d'Angleterre a envoyé Mr Herwal (Herwarth) et l'un des commissaires qu'il avoit à Paris pour ses affaires particulières auprès des Suisses pour représenter et soustenir ses droits sur Neuchâtel après Mme de Nemours." *Tallard à Torcy.* Londres, 4 mars 1699. Aff. Etr. Angleterre. CLXXX. 32. — *Herwarth à Portland.* Berne, 14/24 mars 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 3e liasse. — „Je suis ravi que l'affaire ait pris un tour si heureux. Comment serait-il possible qu'elle pût être cachée à Mr Bondely." *Herwarth à Rovertea.* Berne, 13/23 janvier 1700. *Ibid.* 1re liasse. — *Rovertea à Herwarth.* Loo, 17 octobre 1700. *Ibid.* 2e liasse. — *Réflexions générales — Mémoire du 5 juin 1705 — Eclaircissement sur les démarches de Mr le chancelier de Montmollin, etc.* Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Relations avec la France (dossier LXXVIII).

(1) *Lettre de Berne.* 20 février/2 mars 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 1re liasse. — *Des Alleurs à Puysieux.* Berlin, 18 mai 1699. Aff. Etr. Brandebourg. XXXVII.

(2) *Portland à Vryberghen.* Kensington, 27 mars/6 avril 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 3e liasse. — *Portland à Herwarth.* 9 avril 1699 (d. s). *Ibid.* — „Le mardy, 14 avril" (v. s.). *Extrait du journal de Vryberghen. Ibid.*

(3) „Mr le comte de Tallard respondit que tout le but du roy, son maistre, se réduisoit à faire juger si la comté de Neuchâtel était aliénable ou non, adjoustant qu'au premier cas S. M. Br. n'avait rien à prétendre. Je répliquay que les seuls juges compétents de ce différend ne pouvoient s'assembler qu'après la mort de Mme de Nemours et que, lorsqu'ils examineroient cette affaire, S. M. ne pouvoit pas empescher d'y paroistre ouvertement, puisque, si elle négligeoit de le faire, le jugement qu'on rendroit lui seroit sans doute préjudiciable." *Portland à Herwarth.* Kensington, 9 avril (n. s.) 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 2e liasse. — *Extrait du journal de Vryberghen.* loc. cit. — „Le comte de Jerze avoit parlé de mesme de la part du roy son maistre. On luy a respondu, et vous direz aussy au Comte Portland que j'ay déclaré, dez le commencement de cette affaire que mon intention étoit de ne témoigner aucune partialité entre mon cousin, le prince de Conty et la duchesse de Nemours ... Mon ambassadeur, le marquis de Puysieux n'a esté à Neufchastel que pour presser une décision suivant les loix et les coutumes du pays." Meudon, 24 avril 1699. Aff. Etr. Angleterre. CXCIV. 300.

soit le 8 avril, le comte de Tallard, ambassadeur de France à Londres, reçut la visite du comte de Portland, chef du *Foreign Office*, qui lui tint un langage en tous points semblable à celui de Jersey et de Vrybergen, [1] assavoir que Guillaume III « n'avoit voulu faire aucune démarche ny paroistre en quoy que « ce pust estre qui regardoit cette affaire-là, sur la croyance où il estoit que « le roy de France ne s'en mesleroit pas, mais qu'il ne pouvoit plus tenir cette « conduite-là après l'arrivée de Mr de Puysieux à Neuchâtel, où il faisoit des « démarches qui ne donnoient pas lieu de douter que le roy de France ne fist « son affaire de celle de Mr le prince de Conty ». [2] Comme l'envoyé français faisait valoir les intentions pacifiques de son maître, ainsi que la nécessité où se trouvait celui-ci de résister à la main-mise militaire bernoise sur Neuchâtel et de préconiser l'institution d'un « tribunal impartial », il s'attira cette réplique « que les offices et la recommandation d'un roy de France estoient des ordres; « que les Suisses en craignoient d'autant plus les suites, qu'ils avoient déjà « vu des troupes en marche pour entrer dans le pays de Vaud et qu'il sem- « bloit que, pour éviter tant d'embarras, il n'y avoit qu'à laisser mourir Mme de « Nemours, après quoy les choses iroient leur train naturel ». [3]

Loin de se calmer à la longue, la surveillance jalouse qu'exerçait le gouvernement britannique sur les moindres démarches entreprises ou inspirées par le roi Très-Chrétien devenait de jour en jour plus étroite. [4] La permission accordée à Conti de franchir le Jura avait, on l'a dit, provoqué à Londres un vif émoi. Cet émoi s'était accru ensuite des deux visites faites au prince par le marquis de Puysieux. [5] Il redoubla à la nouvelle qu'Affry assumait la tâche de convoquer les Trois-Etats [6] et que, dans une missive rendue publique, l'ambassadeur français reconnaissait à ce personnage le titre de gouverneur de Neuchâtel. [7] Le 8 mai, Portland remit à Tallard un mémoire où se trouvaient exposées à nouveau les prétentions de Guillaume III sur la succession des Longueville et où était exprimée l'opinion, qu'en couvrant de son approbation le coup de surprise imaginé par son.cousin

---

(1) „A l'égard des voies de fait, je dis au comte de Tallard que quelques personnes appréhendoient que le roy son maître ne s'en servît. Mais il m'assura plusieurs fois que ce n'étoit nullement son intention." *Portland à Herwarth.* 9 avril 1699. loc. cit. — *Tallard au roi.* Londres, 9 avril 1699. Aff. Etr. Angleterre. CXCIV. 298. — *Le roi à Tallard.* Meudon, 24 avril 1699. *Ibid.* CLXXX. 206.

(2) *Tallard au roi.* Londres, 9 avril 1699. Aff. Etr. Angleterre. CLXXX. 182. — „Comme, par les lettres que j'ay receues de Neufchastel, il paroist que l'on y appréhende que Mr le prince de Conti n'y pousse les choses avec un peu trop de chaleur, et comme S. Mté T.-C. a donné sa parole qu'il demeurera impartial dans l'affaire, je vous supplie de vouloir en écrire un mot, afin que, par les démarches qui se feront là, sur les lieux, les Neufchâtelois, ni les Suisses n'ayent pas de lieu de doutter de cette impartialité du roy T.-C." *Portland à Tallard.* Windsor, 27 avril 1699. *Ibid.* CCIV. 76. — *Vryberghen à Portland.* Paris, 26 avril/6 mai 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 3e liasse.

(3) *Tallard au roi.* Londres, 9 avril 1699. Aff. Etr. Angleterre. CLXXX. 182.

(4) *Lettre d'Em. Bondeli.* Berne, 29 avril/9 mai 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuch. Litter. no 1. 2e liasse.

(5) *Le roi à Tallard.* Meudon, 24 avril 1699. Aff. Etr. Angleterre. CLXXX. 206.

(6) *Ibid.*

(7) *Affry à Puysieux.* Neuchâtel, 20 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 292.

à Neuchâtel, Louis XIV sortait de sa neutralité « et assumait une lourde responsabilité ». [1] De leur côté, Jersey et Vrybergen ne demeuraient pas inactifs et se plaignirent amèrement à Torcy de ce que, après avoir, le 14 avril, paru admettre l'opportunité de leurs protestations, ce ministre n'en eût pas fait état dans la réalité. [2] Comme conclusion de l'entretien que leur accorda le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, les deux envoyés anglais déclarèrent néanmoins conserver l'espoir que, prêtant l'oreille aux conseils prudents de certains magistrats de la principauté, Conti consentirait à ajourner toute demande d'investiture jusqu'au lendemain du décès de Mme de Nemours et que, en fin de compte, « son projet d'assembler les Trois-Etats tumultuairement n'auroit pas l'appui de Sa Majesté Très-Chrétienne ». [3]

Aussi bien, il n'était déjà plus temps d'entraver l'exécution de la menace anglaise devenue imminente depuis la convocation, d'ailleurs illusoire, des Trois-Etats par le S^r^ d'Affry, sous l'inspiration du prince de Conti. [4] L'autorité bernoise, dans une lettre adressée à Puysieux, avait beau soutenir que les partisans du prétendant « étaient à peine la cinquantième partie du pays » et qu'il s'agissait en l'espèce d'une agglomération factice « de toutes sortes de per« sonnes ramassées parmy le peuple, entre lesquelles il y avoit des mineurs et « des estrangers ». [5] Il ne demeurait pas moins acquis que d'importantes recrues s'agrégeaient à la petite phalange des tenants du prince français et que de Neuchâtel de pressants appels étaient adressés à Berne à l'effet de convaincre Herwarth que sa présence paraissait plus nécessaire dans la première que dans la seconde de ces deux villes. [6] De Normendie s'y était porté en hâte vers la fin d'avril et l'on y attendait un agent brandebourgeois, chargé par son maître de suivre la marche des événements, tout en s'abstenant d'y prendre

---

(1) „Sa M^té^ Très-Chrestienne ne pourroit authoriser de semblables démarches sans se départir de l'impartialité qu'elle a tesmoigné dans cette affaire." *Mémoire délivré au Cte de Tallard.* Londres, 28 avril 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. n° 1. 3e liasse. — *Tallard au roi.* Londres, 9 mai 1699. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXI. 48. — *Le roi à Tallard.* Marly, 18 mai 1699. *Ibid.* CLXXXI. 56. — Mémoires de Saint-Hilaire (éd. Lecestre). III. 20.

(2) *Le colonel Montmollin à Valkenier, à Francfort.* 11 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 339.

(3) „Il faudroit que ceux de Neufchâtel déclarent à ce prince (Conti) qu'il pourra, comme les autres prétendants, faire valoir ses droits devant les tribunaux légitimes à la mort de Mme de Nemours." *Portland à Herwarth.* Windsor, 27 avril/7 mai 1699; *à Vryberghen.* Même date. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. n° 1. 2e liasse. — *Le colonel de Montmollin à Valkenier, à Francfort.* 11 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 339.

(4) *Tallard à Torcy.* Londres, 4 mars 1699. Aff. Etr. Angleterre. CLXXX. 32. — *Puysieux à Barbezieux.* Soleure, 6 mai 1699. Arch. Guerre. *1454.* 34.

(5) „La plus part gens inquiets, obérés, sans établissement." *La duchesse de Nemours au roi.* Neuchâtel, 20 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 124. — *Berne à Puysieux.* 24 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 304. — *Nouvelles de Neuchâtel.* 29 avril 1699. Musée Condé à Chantilly. Série *T.* Vol. I. 454.

(6) *Lettre écrite de Neuchâtel à Puysieux.* Mai 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 391. — *Lettre de Neuchâtel.* 13/23 avril 1699 au soir. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. n° 1. 2e liasse. — *Vigier à Puysieux.* Neuchâtel, 4 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 165. — *Lettre d'Em. Bondeli.* Berne, 29 avril/9 mai 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. n° 1. 2e liasse. — *Lettre de Valkenier.* Neuchâtel, 16 mai 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 241.

aucune part.(1) Comme s'il eût pressenti le danger, Conti venait de réunir en un conciliabule ses divers compétiteurs afin de leur « parler sur toutes ces affaires » et de se laver des reproches que lui adressait Mme de Nemours de préparer un soulèvement à Neuchâtel.(2) Subitement, le 1er mai, Herwarth y fit son entrée, salué par les manifestations d'une allégresse qui contrastait avec la froideur de l'accueil réservé à Puysieux quelques semaines auparavant.(3) Le jour même, il se présentait chez la souveraine, qu'il complimenta, (4) puis chez le prince-prétendant, et leur remit à tous deux, « avec toutes les marques de respect possibles »,(5) un mémoire où Guillaume III exposait son « droit incontestable » à la succession de la sœur de Charles-Paris et protestait contre toute convocation des Trois-Etats, du vivant de celle-ci.(6)

Avant de frapper son grand coup, la coalition anglo-bernoise, prudente et avisée, avait choisi l'heure la plus propice à sa réussite.(7) L'ambassadeur

---

(1) *Vigier à Puysieux.* Neuchâtel, 29 avril 1699 (2de). Aff. Etr. Neuchâtel. II. 151.

(2) *Vigier à Puysieux.* Neuchâtel, 29 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 147.

(3) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux* (avril 1699). loc. cit. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 3 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 343. — *Puysieux à l'avoyer Dürler.* Soleure, 3 mai 1699. Arch Nat. *K. 549.* no 112. — „On dit qu'il fera séjour icy et tiendra grosse table. Mrs les ducs et Mr de Matignon luy ont rendu les premiers visite.“ *Vigier à Puysieux.* Neuchâtel, 4 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 165. — „Il paroist que son intervention (de Guillaume III) dans cette affaire a fait naistre aux Neuchâtelois le désir de s'afranchir pour tousjours d'une domination françoise.“ *Mars à Torcy.* Paris, juin 1699. *Ibid.* II. 270. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 268 (21 avril/1er mai 1699).

(4) *Discours de Mr l'envoyé d'Angleterre à S. A. S. Msgr le prince de Conti; et à Mme la duchesse de Nemours.* Neuchâtel. 21 avril (v. s.) 1699. Frari. Francia. CXCIII. — *Herwarth à la duchesse de Nemours.* Neuchâtel, 1er mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 161. — *Puysieux au roi.* Soleure, 3 mai 1699 (1re). Aff. Etr. Suisse. CXII. 346vo. — *Pisani al Senato.* Parigi, 22 maggio 1699 (2da). Frari. Francia. CXCIII. no 7.

(5) „Ordre à Mr d'Herwarth et à vous de ne laisser eschaper aucun terme, ni dans vos mémoires, ni dans vos discours, dont Mr le prince de Conti puisse être choqué et de vous tenir toujours à son égard dans les bornes du respect qui lui est dû.“ *Portland à De Normandie.* Kensington, 16/26 janvier 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 2e liasse. — *Mémoire remis par Herwarth au prince de Conti.* 21 avril/1er mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 333; Aff. Etr. Neuchâtel. II. 119, 159; St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 1er mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 155.

(6) *Mémoire remis par Herwarth au prince de Conti.* Neuchâtel, 21 avril/1er mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 333; Aff. Etr. Neuchâtel. II. 119, 159; St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Puysieux au roi.* Soleure, 3 mai 1699 (2de). Aff. Etr. Suisse. CXII. 343. — *Mémoire présenté de la part de Mr d'Herwart ... au Conseil d'Etat et à celui de la ville de Neufchâtel.* 26 avril/6 mai 1699 (impr.). St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Barbezieux à Puysieux.* Marly, 15 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 347. — *De La Haye à Puysieux.* Venise, 16 mai et 20 juin 1699. Aff. Etr. Venise. CXXIV. 41; Geh. St-Arch. Berlin. Neuchâtel. Succession. Reg. LXIV. R. IV. Vol. III. — „Pure unisco una copia sicura di quarto protesto in rissoluta maniera del ministro del re Guglielmo al principe di Conti per il combattuto affare di Neushatel, e l'altro ugualmente alla duchessa di Nemours per lo stesso soggetto, non lasciando poi il Britannico di far capitare pure a questa corte uguali doglianze.“ *Pisani al Senato.* Parigi, 22 maggio 1699 (2da). Frari. Francia. CXCIII. no 7. — *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 13/23 may 1699. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — Une copie de ce mémoire fut adressée à l'envoyé d'Angleterre à Berlin (*Des Alleurs à Puysieux.* Berlin, 30 mai 1699. Aff. Etr. Brandebourg. XXXVII). — Mercure historique et politique (La Haye, 1699). XXVI. 552, 554, 631. — Mémoires de Saint-Hilaire (éd. Lecestre). III. 21.

(7) „Aucun prétendant ne peut tenir contre ce que Mr d'Herwarth doit communiquer pour le roy d'Angleterre.“ *Nouvelles de chez le Sr d'Herwart.* 9 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 40. — *Lettre de Valkenier.* Neuchâtel, 16 mai 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 241.

français et les députés des cantons-villes de l'ancienne croyance avaient quitté Neuchâtel.(1) En proie au découragement, Conti constatait que la mission confiée par lui à l'ancien gouverneur Affry aboutissait à un échec certain.(2) Mais, surtout, les nouvelles transmises de Paris par Jersey et Vrybergen donnaient à penser que le roi Très-Chrétien ne consentirait pas à compromettre les intérêts permanents de sa politique générale en soutenant hors de propos les intérêts particuliers de l'adversaire de Mme de Nemours.(3) A la veille de reprendre le chemin de Soleure, soit le 26 mars, Puysieux avait émis l'opinion que la seule solution pratique à donner au différend qu'il s'efforçait en vain d'aplanir, était que son maître rappelât à Paris les divers prétendants afin de tenter de les mettre d'accord entre eux.(4) Ce rappel parut en effet inévitable au lendemain de la démarche faite à Versailles par les ministres anglais, le 14 avril.(5) Dès le 7 mai, les intéressés savaient à quoi s'en tenir quant aux intentions du roi à leur égard. Un courrier particulier était arrivé à Neuchâtel « qui avoit mis tout le chasteau en pleurs ».(6) Au bout de quarante-huit heures y parvenait un courrier de cabinet, porteur d'un ordre de rappel immédiat à la cour adressé à Mme de Nemours et à tous les compétiteurs à sa succession.(7)

(1) *Extrait d'une lettre écrite de Neuchâtel par Mr Valkenier.* 16 mai 1699. Aff. Etr. Genève. XX. 241.

(2) *Maurepas à Puysieux.* Versailles, 6 et 13 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 315. 344.

(3) *Vryberghen à Rovertea.* Paris. 7 mars 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 3e liasse. — *Condé à Conti.* 26 avril 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 438. — „Furono spediti ordini di S. Mtà ad ambedue li pretendenti di restituirsi con la maggior sollecitudine in questo regno, dichiarationi che qualificano l'ottima corrispondenza fra questi due Monarchi e che sempre più accreditano li sospetti delle seminate negotiationi per il massimo interesse della successione di Spagna per cui si pretendono impegnate et scrite queste due grande potenze.“ *Pisani al Senato.* Parigi, 22 maggio 1699 (2da). Frari. Francia. CXCIII. no 7. — „Li Francesi ch'erano ne'confini de Svizzeri per il gia diffinito affare di Neusatel sono passati in Alsatia.“ *Pisani al Senato.* Parigi, 5 giugno 1699. *Ibid.* CXCIII. no 11. — Mémoires de Saint-Simon (éd. Boislisle). VI. 206.

(4) *Puysieux à Torcy.* Neuchâtel, 26 mars 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVI. 202. — *Mémoire (de Puysieux) sur la situation politique à Neuchâtel.* Soleure, 23 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 213.

(5) „De toutes ces réflections, il me semble qu'il résulte qu'il faut revenir à la proposition du rapel de tous les François qui sont parties dans cette affaire, à quelque titre que ce puisse estre.“ *Condé à Conti.* 26 avril 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 438. — „Il a fallu venir à la proposition du rapel général, que j'ay faite sous toutes les conditions que vous aves désiré.“ *Condé à Conti.* Versailles. 4 mai 1699. *Ibid.* Vol. I. 456. — *Lettre écrite au gouverneur d'Affry.* Fribourg. 6 mai 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 114.

(6) *Le chevalier d'Angoulême à Mars.* Neuchâtel. 7 mars 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 116.

(7) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 6 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 201; Aff. Etr. Angleterre. CC. 331. — *Torcy à Matignon.* Versailles, 6 mai 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1699). — *Le roi à la duchesse de Nemours.* Versailles, ce 6 mai 1699. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. XI. 155; Aff. Etr. Neuchâtel II. 157; St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Torcy au duc de Villeroy.* Versailles, ce 6 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 158. — *Le roi à Conti.* Versailles, 6 mai 1699. *Ibid.* II. 184. — *Torcy au duc de Lesdiguières, marquis de Matignon et de Rothelin.* Versailles, 6 mai 1699. *Ibid.* III. 165. — *Herwarth à Portland.* Neuchâtel, 10 mai (n. s.) 1699 à 10 heures du soir. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 2e liasse. — *Puysieux au roi.* Soleure, 10 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 349. — *Mémoire présenté par Mr Mars à la Conférence de Langenthal.* 12 mai 1699. loc. cit. — *Staray-Montet à Berne.* Neuchâtel, 30 avril/10 mai 1699 à minuit. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux*

Aux yeux de Conti à tout le moins, cet ordre équivalait à un arrêt «de délivrance». [1] Aussi s'empressa-t-il d'aviser Herwarth de sa ferme volonté d'y donner suite incontinent et d'accorder au roi de la Grande-Bretagne la satisfaction que celui-ci sollicitait de lui. [2] D'après Desmarest de Vaubourg, intendant de Besançon, ce nouvel échec n'était pas une surprise. A l'en croire, le prétendant, lors de son passage dans cette ville, en janvier 1699, «avoit en quelque manière preveu» le tour qu'allaient prendre les événements. [3] Toujours est-il, que dans sa hâte d'abréger un séjour qui n'avait eu pour lui rien de particulièrement agréable, [4] le prince-prétendant quitta Neuchâtel le 11 mai, à trois heures du matin, en route vers Paris, où il se trouva rendu le vendredi 21 de ce mois. [5] Auparavant il avait pris soin de couvrir sa retraite en faisant savoir aux autorités du pays et à celles des cantons alliés que si le roi le rappelait auprès de sa personne, c'était à seule fin d'aviser avec lui aux moyens de ramener le calme dans la principauté, [6] «de réprimer la licence qui s'estoit glissée dans ce gouvernement» et d'empêcher «cette comédie de se changer en une sanglante tragédie». [7] En consentant, par déférence pour le roi d'Angleterre, à ne faire valoir qu'au décès de Mme de Nemours le «droit imprescriptible» qu'il estimait avoir de recueillir

---

(mai 1699). loc. cit. — „Cela fait bien voir les bonnes intentions du roy pour le maintien de la paix en toute la chrestienté.“ *De La Haye à Puysieux.* Venise, 6 juin 1699. Aff. Etr. Venise. CXXIV. 45. — *Erizzo al Senato.* Parigi, 19 giugno 1699 (2da). Frari. Francia. CXCIII. no 151. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 280 (30 avril/10 mai 1699). — Theatrum Europaeum. XV. 626. — Mémoires de Sourches. VI. 152. — Mercure historique et politique (La Haye, 1699). XXVI. 630.

(1) „Ces motifs ne nous auroient pas fait tout à fait surpris(?), si nous eussions esté bien certains de l'intention du roy.“ *Mars au chevalier d'Angoulême.* Neuchâtel, 2 mai 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 111. — *Le colonel Montmollin à Valkenier.* Neuchâtel, 11 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 339.

(2) „Nous ne nous attendions pas d'avoir une si forte partie à combattre.“ *Sillery à Pontchartrain.* Neuchâtel, 2 mai 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 581. — *Mémoire remis à Mr l'envoyé d'Angleterre en responce à celuy qu'il a donné à Mr le prince de Conty.* Neuchâtel, 10 mai 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 21. — „Cela ne détruit néanmoins point la validité de son droit.“ *Mme de Thibergeau à Mme de Caumartin.* 16 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 201.

(3) *Desmarest de Vaubourg à Puysieux.* Besançon, 8 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 323.

(4) „Tout est déchaîné contre le grand prince.“ *Le chevalier d'Angoulême à Puysieux.* Neuchâtel, 26 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 13.

(5) *Conti à Mars.* Neuchâtel, 10 mai 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 119. — *Le chevalier d'Angoulême à (un particulier de la cause contiste à Fribourg).* Neuchâtel, 10 mai 1699. *Ibid.* no 124. — *Puysieux à Maurepas.* Soleure, 23 mai 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 585. — Mémoires de Saint-Hilaire (éd. Lecestre). III. 22. — Mémoires de Saint-Simon (éd. Boislisle). VI. 206.

(6) *Conti aux quatre cantons alliés de Neuchâtel.* Neuchâtel, 10 mai 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 120. — „Il sera bon que vous laissiez croire que le roy ne nous rappelle que pour prendre connoissance de l'affaire.“ *Conti à Mars.* Neuchâtel, 10 mai 1699. *Ibid.* no 119. — „Bien loin que son départ doive estre pris pour un désistement de ses droits, au contraire ... il se pourvoira pour l'entière exécution de ses droits ...“ *Mars à Lucerne.* Neuchâtel, mai 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699).

(7) „La nouvelle intervention du roy d'Angleterre ... n'a eté mendiée que pour achever d'intimider les gens qui avoient envie de se déclarer en ma faveur.“ *Conti à Torcy.* Neuchâtel, 1er mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 155 — *Conti aux quatre cantons alliés de Neuchâtel.* 10 mai 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 120. — *Le colonel Montmollin à Valkenier.* 11 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 339. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 6 juin 1700. *Ibid.* CXXV. 234.

l'héritage de cette dernière, Conti réservait l'avenir. [1] Dans le même temps, à Langenthal, où, sur la demande de Lucerne, [2] venait de se réunir une conférence dont la souveraine de Neuchâtel contestait très vivement l'opportunité, [3] le secrétaire du prince, Sylvain-Alexandre Mars, tentait un suprême effort à l'effet de ramener le *Vorort* catholique aux vues de Soleure et de Fribourg. [4] Il ne semblait pas éloigné d'y parvenir, encore que l'avoyer Durler eût à se plaindre de l'attitude cavalière de Puysieux à son égard. [5] Mais la nouvelle du rappel des prétendants ne pouvait manquer de changer la face des choses. [6] Berne souhaitait exiger en quelque sorte de Conti qu'il renonçât dans un acte public à faire valoir ses droits du vivant de Mme de Nemours. [7] Cet avis, mollement défendu par le député bernois Muralt, qui en fut d'ailleurs blâmé par ses supérieurs, n'agréa point aux membres catholiques de la conférence. [8] Ce demi-succès, Mars eût désiré l'exploiter plus à fond. [9] Or, l'assemblée de Langenthal ne dura guère plus de quarante-huit heures. Avant de se séparer, les députés qui la composaient crurent devoir adresser aux autorités de Neuchâtel un mémoire, que n'approuvèrent d'ailleurs pas leurs supérieurs, [10] où se trouvait exprimé le vœu que justice serait rendue au prince français si ses préten-

(1) *Mémoire remis à M^r^ l'envoyé d'Angleterre en responce de celuy qu'il a donné à Mgr le prince de Conty.* Neuchâtel, 10 mai 1699. Arch. Nat. *K. 549.* nº 21. — „Voyla une affaire finie quant à présent; mais avec le temps Mgr le prince de Conty, appuyé du roy, fera bien valoir son bon droit sur cette principauté." *De La Haye à Puysieux.* Venise, 23 mai 1699. Aff. Etr. Venise. CXXIV. 43.

(2) *Luzern an Bern, Solothurn und Freiburg.* 28. April, 2. May 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Luzern an Puysieux.* 2. May 1699. *Ibid.* — *Solothurn an Luzern.* 4. Mai 1699. *Ibid.*

(3) *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 27 avril 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch P². 403. — *Puysieux au roi.* Soleure, 3 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 346.

(4) *Mars au chevalier d'Angoulême.* Neuchâtel, 2 mai; Soleure, 14 mai 1699. Arch. Nat. *K. 547.* nº 111; *Ibid. K. 549.* nº 58. — *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel aux membres de la Conférence de Langenthal.* 27 avril/7 mai 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Mars à Balthasar.* (11) mai 1699. *Ibid.* — *Relation de mon voyage (Vigier) à Lucerne.* 11 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 383. — *Mars à Torcy.* Soleure, 14 mai 1699. Arch. Nat. *K. 549.* nº 58. — *Puysieux au roi.* Soleure, 23 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 360. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 287 (5/15 mai 1699). — Eidg. Absch. VI² *A.* 790—791.

(5) *Conti à Mars.* Neuchâtel, 10 mai 1699. Arch. Nat. *K. 549.* nº 119. — *Puysieux au roi.* Soleure, 17 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 119. — Eidg. Absch. VI² *A.* 790—791.

(6) „Je ne m'attens point que l'on tombe d'accord dans cette conférence de rien qui me soit assez favorable pour que je puisse l'accepter." *Conti à Mars.* Neuchâtel, 10 mai 1699. Arch. Nat. *K. 549.* nº 119. — *Extrait d'une lettre écrite de Berne à Neuchâtel.* 8/18 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 358. — *Puysieux à Maurepas.* Soleure, 20 mai 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t^. MV. 593.

(7) *Relation de mon voyage à Lucerne.* 11 mai 1699. loc. cit. — *Extrait du journal de Vryberghen.* St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. nº 1. 3e liasse.

(8) *Luzern an Schwytzer.* 11. May 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Luzern an Conti.* 20. May 1699. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 790—791.

(9) *Mémoire présenté par Mr Mars, au nom du prince de Conti, à la conférence de Langenthal.* 12 mai 1699. Arch. Nat. *K. 549.* nº 12. — *Lettre adressée par Mars aux quatre cantons alliés.* Neuchâtel, mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 209. — *Extrait d'une lettre du secrétaire d'Herwarth.* Neuchâtel, 29 mai 1699. *Ibid.* II. 240.

(10) *Solothurn an Bern.* 20. May; *Freyburg an Bern.* 4. Juni; *Bern an Luzern.* 29. May/8. Juni 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Luzern an Bern.* 16. Juni 1699. *Ibid.*

tions étaient reconnues fondées le jour de l'ouverture de la succession des Longueville. (1)

L'intervention d'Herwarth, pouvait écrire Puysieux le 29 mai, « a changé tout le système de l'affaire de Neuchâtel », (2) et le duc du Maine d'ajouter « elle en abrégera la procédure ». (3) Son premier résultat fut de rendre à la liberté les « seigneurs français, prétendants et autres » qui, depuis quelques semaines se morfondaient à Neuchâtel. Les ducs Lesdiguières et Villeroy suivirent au bout de vingt-quatre heures l'exemple de Conti. (4) Matignon, dont les relations étroites avec Herwarth intriguaient ses compétiteurs, (5) attendit au 16 mai avant de se mettre en voyage. (6) Quant à la duchesse de Nemours, satisfaite certes du départ de tous les prétendants, (7) mais peu encline, semble-t-il, à obtempérer aux ordres du chef de la maison de France, elle ajourna de trois semaines, sous divers prétextes, son départ. (8)

---

(1) *Lettre d'Emer de Montmollin.* Neuchâtel, 18/28 février 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. nº 1. 2e liasse. — *Lettre que Mrs les députés des quatre cantons alliés de Neuchâtel à la conférence de Langenthal, le 12 may (1699), sont convenus d'escrire à l'Estat de Neuchâtel.* Aff. Etr. Neuchâtel. II. 195; Aff. Etr. Suisse. CXX. 396. — *Abscheydt gehaltener Conferenz in Langenthal.* Zinstag, 2./12. May 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Bern an Luzern.* 5./15. May 1699. *Ibid.* — *Puysieux au roi.* Soleure, 16 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 356. — *Avvisi di Lucerna.* 22 maggio 1699. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCIII. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 287 (5/15 mai 1699).

(2) *Conti aux quatre cantons alliés de Neuchâtel.* Neuchâtel, 10 mai 1699. Arch. Nat. *K. 549.* nº 120. — *Puysieux à Maurepas.* Soleure, 20 mai 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 593.

(3) *Le duc du Maine à Puysieux.* Versailles, 10 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 335.

(4) „S. A. S. (Conti) prétend de partir demain à trois heures du matin." *Le chevalier d'Angoulême à (Affry).* Neuchâtel, 10 mai 1699. Arch. Nat. *K. 549.* nº 124. — *Le colonel Montmollin à Valkenier.* Neuchâtel, 11 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 339. — *Le duc de Villeroy à Torcy.* Neuchâtel, 11 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 193. — *Le duc de Lesdiguières au même.* Même date. *Ibid.* II. 194. — *Puysieux au roi.* Soleure, 13 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 353. — *Puysieux à Maurepas.* Soleure, 23 mai 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 585. — Duc de La Force. op. cit. 211.

(5) *Le chevalier d'Angoulême à Puysieux.* Neuchâtel, 26 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 13.

(6) *Matignon à Torcy.* Neuchâtel, 10 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 171. — *Puysieux au roi.* Soleure, 13 mai 1699. loc. cit. — „Il seroit important de bien pénétrer le motif et le résultat de l'étroite intelligence qui existe entre Mr de Matignon et Mr d'Herwart." *Lettre adressée de Paris à Favarger.* Paris, 5 juin 1699. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Doss. LXI A. nº 141.

(7) „Mme de Nemours ... escrit au roy ... supliant S. M. de faire partir d'icy Mgr le prince de Conti et tous les héritiers de Longueville ..." *Le chevalier d'Angoulême à Condé.* Neuchâtel, 3 avril 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 413.

(8) *Desmarets de Vaubourg à Puysieux.* Besançon, 1er mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 332. — *Le roi à la duchesse de Nemours.* Versailles, 6 mai 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V. (1699). — *La duchesse de Nemours au roi.* Neuchâtel, 10 mai 1699. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. XI. 150; Aff. Etr. Neuchâtel. III. 173. — *Puysieux au roi.* Soleure, 13 mai et 9 juin 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 353, 370vo. — „Je suis persuadé que vous ne prolongerez pas vostre séjour à Neuchastel au delà du temps nécessaire pour avoir vos équipages." *Le roi à la duchesse de Nemours.* Marly, 21 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 175. — *Herwarth à Valkenier.* Neuchâtel, 25 mai 1699. *Ibid.* II. 230. — „Le 1er juin, Mme la duchesse de Nemours partit de Neufchastel." *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux* (juin 1699). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts XXII. — *La duchesse de Nemours à Lucerne.* Neuchâtel, 22 mai/1er juin 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). — *Extraict d'une lettre écrite de Neuchâtel.* 13 juin 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 260. — *Pisani al Senato.* Parigi, 19 giugno 1699 (2da). Frari. Francia. CXCIII. nº 128. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 315 (19/29 mai 1699). — „Mme de Nemours se fit un peu tirer l'oreille pour obéir." Mémoires de Saint-Simon (éd. Boislisle). VI. 206. — Mercure historique et politique (La Haye, 1699). XXVII. 161. — Mémoires de Sourches VI. 166.

L'échec subi par la diplomatie française en cette circonstance n'était pas contestable. (1) Tout ce que le roi et ses ministres purent faire, fut de tenter d'en atténuer, grâce à de petites habiletés, les fâcheux effets. Dans un entretien qu'il eut avec Torcy, le 12 mai, Jersey reçut de celui-ci l'assurance que seule sa démarche du 14 avril avait provoqué le rappel des prétendants de Neuchâtel. (2) Quarante-huit heures plus tard une communication identique était faite à Guillaume III en personne par les soins de Tallard. (3) En revanche, il fut prescrit à Puysieux d'affirmer très haut, ce qui était vrai, que ce rappel était décidé avant que parvînt à Paris la nouvelle de la démarche accomplie par Herwarth auprès de Conti et qu'il était la conséquence logique de la crainte qu'éprouvaient les intéressés eux-mêmes de voir la guerre civile éclater à bref délai dans la principauté. (4) Aux membres de la conférence de Langenthal, le secrétaire Mars se contenta de déclarer que cette mesure essentiellement transitoire ne modifiait en rien l'attitude du roi au regard du litige en cours. (5) Toutefois, en dépit de l'ordre qu'avait l'ambassadeur français aux Ligues de surveiller avec un redoublement d'attention la marche des événements, les agents du prince-prétendant savaient désormais à quoi s'en tenir quant aux chances de succès de la cause dont ils avaient assumé la défense.

Au total, bien chimérique apparaissait l'espoir de ceux qui s'attendaient que, se ressaisissant à la dernière heure, le roi Très-Chrétien « prît le party de décider la chose luy-mesme » et de se prononcer en faveur du prince de Conti, le seul des prétendants régnicoles qui fût de taille à tenir tête à la coalition anglo-bernoise. (6) La volonté de Louis XIV de ne point désobliger, au regard d'une question d'ordre secondaire selon lui, l'un des principaux signataires du premier acte de partage de la monarchie catholique devait fatalement porter préjudice aux intérêts des compétiteurs de Guillaume III dans la petite principauté jurassienne. La succession d'Espagne l'emportait dans les

(1) *Usson Bonnac à Puysieux.* La Haye, 26 juin 1699. Aff. Etr. Hollande. CLXXXIV. 191.

(2) *Le roi à Tallard.* Meudon, 24 avril 1699. Aff. Etr. Angleterre. CXCIV. 300. — *Extrait d'une lettre du colonel Mumelin (Montmollin) au Sr Valkenier . . . présentement à Francfort.* 11 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 339. — *Vryberghen à Portland.* Paris, 3/13 mai 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 3e liasse. — *Amelot à Puysieux.* Paris, 19 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 369. — „. . . per quali doglianze furono spediti ordini di S. Mà ad ambedue li pretendenti di restituirsi con la maggior sollecitudine in questo regno, dichiarationi che qualificano l'ultima corrispondenza fra questi due monarchi.“ *Pisani al Senato.* Parigi, 22 maggio 1699 (2da). Frari. Francia. CXCIII. no 7.

(3) „Sa Mté a répondu que l'affaire de Neuchâtel étoit finie; que l'ambassadeur de France étoit venu lui dire ce même matin, que, sur les instances de S. Mté, le roi T.-C. avoit envoié ordre au prince de Conti et à Mme de Nemours de revenir incessamment à sa cour, ce qui est affirmé par les lettres de Paris et ce qui est le dénouement le plus favorable aux intérests de S. M. qu'on peust souhaiter.“ *Rothelin à Schwarzenberg.* Windsor, 5/15 mai 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 3e liasse.

(4) *Condé à Conti.* Versailles, 4 mai 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 456.

(5) Eidg. Absch. VI2 *A.* 790—791.

(6) *Puysieux à Maurepas.* Soleure, 20 mai 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 593. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 22 juin 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 218. — *Manchester to Jersey.* Paris, 8 july 1700. ap. Cole. Memoirs of Affairs of State, p. 156.

préoccupations du monarque français sur la succession de Neuchâtel. [1] A prétendre ménager l'une au profit de l'autre, Louis XIV vit la seconde échapper à un prince de son sang et n'obtint la première pour son petit-fils qu'au prix d'une rupture presque immédiate avec la cour de Londres.

Le rappel de Neuchâtel de tous les prétendants français ne ramena le calme dans cette ville que durant un très court espace de temps. Au sentiment des sujets de Mme de Nemours, l'avenir apparaissait en effet plein d'incertitude et de menaces. [2] En réservant un accueil enthousiaste à l'envoyé d'Angleterre, alors qu'ils se détournaient au passage de l'ambassadeur français, étaient-ils « dignes des petites maisons », ainsi que le prétendait Vauban, au coup d'œil si judicieux, [3] ou bien ne se révélaient-ils pas plutôt politiques avisés, soucieux de « préparer » à longue échéance les destinées de leur petite patrie? En d'autres termes, jugeaient-ils suffisant l'appui que Berne était en mesure de leur prêter, au cas d'un danger pressant, ce qui eût dénoté de leur part une confiance aveugle et excessive dans les ressources militaires et financières de leurs protecteurs, [4] ou bien, pressentant en quelque sorte l'issue fatale à bref délai du mal dont souffrait le roi d'Angleterre et décidés par avance à n'invoquer la clause d'inaliénabilité insérée dans la sentence du 8 mars 1694 qu'autant qu'elle servirait leurs intérêts et ne contrarierait pas l'exécution d'un plan caressé par eux de longue date, ne supputaient-ils pas déjà les avantages que retirerait la principauté de son passage sous le sceptre de l'Electeur de Brandebourg, héritier testamentaire « par ricochet » du roi Guillaume? [5] Aussi bien à cette heure « toutes les pensées et tous les espoirs dans le pays neuchâtelois convergeaient vers Londres ». [6]

---

(1) „Il ne me convient nullement de prendre aucun engagement dans cette affaire, et je vous confieray meme que par raport à d'autres affaires infiniment plus importantes, les suittes de cette contestation pourroient estre embarrassantes, si j'y entrois plus avant que je n'ay fait jusqu'à présent" *Le roi à Puysieux.* Versailles, 2 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 184. — „La précipitation à les punir (les Bernois) pourroit nuire au bon effet qu'on en doit attendre pour le bien de mon service." *Le roi à Puysieux.* Versailles, 18 juin 1699. *Ibid.* CXIII. 214.

(2) *Puysieux à Maurepas.* Soleure, 20 mai 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 593. — *Puysieux à Barbezieux.* Soleure, 29 mai 1699. Arch. Guerre. *1454.* fo 38.

(3) *Puysieux à Barbezieux.* Soleure, 17 juin 1699 (et non 1697). Arch. Guerre. *1424.* 63; *à Maurepas.* Soleure, 17 juin 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 601. — *Vauban à Puysieux.* Dunkerque, 12 juillet 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 479. — *Puysieux à Vauban.* Soleure, 6 août 1699. *Ibid.* CXX. 520. — C. von Noorden. Europæische Geschichte im 18ten Jahrhundert. T. III. 88.

(4) „Le ministre Perrot a aussi dit: ... Le roy n'a rien à nous comender. Ayant de nostre costé les cantons, nous serons assez forts! — Voilà de quelle manière on prend les choses en ce pays." *Merveilleux à Puysieux.* Neuchâtel, 20 septembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 401. — „L'insolence des gens de Neuchâtel va tousjours en augmentant." *Mémoire de Torcy à Pontchartrain.* 20 novembre 1699. *Ibid.* II. 480.

(5) *Puysieux à Vauban.* Soleure, 5 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 520. — „L'on a toujours jugé avec quelque fondement que la conduitte de ces gens (de Neuchâtel) étoit trop violente et trop outrée pour ne pas estre soutenue et mesme conseillée par quelque puissance supérieure." *Mémoire de Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 20 novembre 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 417.

(6) *Puysieux à Maurepas.* Soleure, 30 mai 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 597. — „Les droits du roy d'Angleterre s'esclaircissent tous les jours." *Extrait d'une lettre d'Herwarth.* Neuchâtel, 29 juin 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 266. — „Les pratiques qu'on fait dans ce pays pour les prétentions du roy d'Angleterre sur ceste souveraineté opèrent tellement qu'elles entraînent la généralité des peuples. si on excepte les seuls contistes." *Favarger à Puysieux.* Neuchâtel, 9 novembre 1699. *Ibid.* II. 471.

Submergés par l'irrésistible courant de sympathies qu'éveillaient les déclarations d'Herwarth,(1) les partisans des Lesdiguières, des Villeroy, des Matignon, des Carignan, des Bade-Dourlach se retiraient de la lutte ou s'inclinaient devant le soleil levant.(2) Anglophiles et Contistes demeuraient seuls désormais à s'affronter, ceux-là se renforçant sans cesse,(3) ceux-ci perdant chaque jour du terrain.(4) Avec le consentement du comte d'Albermale, général des contingents helvétiques à la solde batave, certains officiers neuchâtelois de ce service(5) se voyaient autorisés à regagner momentanément leurs foyers afin d'y appuyer les démarches de l'envoyé britannique, de même que quelques semaines auparavant plusieurs de leurs collègues des régiments capitulés en France avaient appuyé celles du prince de Conti.(6)

Dans l'entourage de Louis XIV deux avis fort opposés se faisaient jour quant à l'importance qu'il convenait d'attribuer à la déclaration anglaise du 1er mai. D'aucuns, dont l'indépendance du caractère n'était pas la qualité dominante, abondaient dans l'opinion du roi et de ses principaux ministres que Guillaume III, qui ne parvenait même plus à imposer sa volonté à son Parlement, ne l'imposerait certes pas aux Neuchâtelois, qu'au surplus jamais il ne romprait avec la France pour soutenir son « droit imaginaire » à la succession des Longueville — droit dont, à les croire, on se riait à Berlin, et dont on contestait la « solidité » — et que, lui disparu, il suffirait de quelques mesures de représailles habilement choisies pour amener les autorités de Berne à composition.(7) D'autres, en revanche, parmi lesquels le lieutenant général Stoppa, l'homme « ayant la meilleure connaissance des choses des Ligues », ne cachaient pas leurs inquiétudes. A les ouïr, pour mal fondées qu'elles fussent, les prétentions britanniques ne pouvaient manquer de réjouir le peuple et les magistrats de la petite principauté, très enclins « à se donner à un souverain de leur religion » et soucieux d'avoir un prince, incapable de les asservir s'il

(1) *Herwarth à Berne.* Neuchâtel, 26 avril/6 mai 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. V (1699). —

(2) *Amelot à Puysieux.* Paris, 31 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 371. — *Favarger à Torcy.* Neuchâtel, 9 novembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 223.

(3) *Extraits de lettres d'Herwarth.* Neuchâtel, mai et 29 juin 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 235, 266. — *La Closure au roi.* Genève, 31 juillet 1699. Aff. Etr. Genève. XXI. 34.

(4) „C'est une affaire finie pour Mr le prince de Conti." *Extrait d'une lettre d'Herwarth.* Mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 235. — *Favarger à Torcy.* Neuchâtel, 9 novembre 1699. loc. cit.

(5) „[Les Neufchâtelois] font passer la jeunesse en Hollande avec les fils de l'ancien chancelier Montmollin pour servir contre Sa Majesté." *Mémoire sur Neufchastel.* 15 avril 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 520.

(6) *Nouvelles de Genève.* 2 février 1699. Musée Condé à Chantilly. mss. Série *T.* Vol. I. 329. — *Extrait d'une lettre du secrétaire d'Herwarth.* Neuchâtel, 29 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 240. — *Extrait d'une lettre écrite de La Haye par le colonel Montmollin, servant en Hollande, au chancelier Montmollin, son père, à Neuchâtel.* 10 juillet 1699. Aff. Etr. Hollande. CLXXXIV. 329. — *Extrait d'une lettre d'Herwarth.* Neuchâtel, 6 septembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 395.

(7) *Vauban à Puysieux.* Dunkerque, 12 juillet 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 479. — „La politique ne veut pas que ce parti (contiste) soit entièrement abattu, de peur que, d'un autre côté, on ne fasse venir à de nouveaux embarras et que les héritiers prétendus ab intestat ne deviennent trop présomptueux." *Herwarth à Rovertea.* Berne, 13/23 mars 1700. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 1re liasse.

était choisi dans l'un des Etats limitrophes de la Suisse, très puissant, au contraire, s'il n'était pas leur immédiat voisin.(1) Combien ces appréhensions ne se fussent-elles pas accrues si l'on avait pu se douter à Paris qu'en 1689 déjà, soit quelques mois à peine après son débarquement en Angleterre, le gendre et successeur de Jacques II nourrissait de vastes desseins politiques dont eussent bénéficié ses coreligionnaires d'Helvétie; qu'il songeait, en un mot, à faire valoir son « droit » à l'héritage de Mme de Nemours et émettait la prétention de n'y renoncer, ainsi qu'à ses domaines privés en Bourgogne, qu'en échange de la cession du bailliage de Gex à la Seigneurie de Genève.(2) En fait, les conditions mises par les sujets de la duchesse à la reconnaissance des droits supposés du monarque anglais — les *pacta conventa*, qu'à l'exemple de ce qui se passait dans ce même temps en Pologne, ils se proposaient d'obtenir de lui « au préalable » — n'entravaient d'aucune façon l'intensité du courant populaire désormais irrésistible à Neuchâtel.(3) Or, aux mains de l'adversaire le plus irréconciliable, dans le passé et dans l'avenir, sinon dans le présent, qu'eût Louis XIV, c'était la Franche-Comté et le duché de Bourgogne, ouverts aux armes impériales, avec la connivence presque

---

(1) *Instruktion für Bondely.* Berlin, 6. März 1694. Geh. St-Arch. Berlin. Neuchâtel. Succession. Generalia. Reg. LXIV. R. IV. Vol. I. — „Ew. Churf. Durch^t erlauben mir gnädigist noch hinzu zusetsen dass, da ich vor anderthalb Jahren zu Neufchatel gewesen, man mir genugsam zu verstehen gegeben dass die Succession selbiger Souverainität nur vom blossen Willen Ihrer höchstged. K. M^t dependire und dan das gantze Landt nichts lieber sehen würde dann dass selbige Souverainität, fals Ihro K. M^t ohne Leibeserben abgehen solten, auf das durchl. Brandenburg. Churhaus alls dann devolviren möchte" *Valkenier an den Churf. von Brandenburg.* Zürich, 5./15. Februar 1698. *Ibid.* Vol. II. — „Je suis fort inquiet sur les affaires de Neuchâtel." *Stoppa à Puysieux.* Paris, 1er mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 294. — *Mémoire au roy pour le prince de Conti.* Juin 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 267.

(2) „Il y a apparence qu'en telles conjonctures Sa M^té Britannique se feroit raison des prétentions qu'elle pourroit avoir sur la principauté de Neufchâtel et, en prenant l'équivalent des terres qui lui appartiennent tant dans le duché que dans le comté de Bourgogne, elle auroit lieu de se mettre en possession de quelque place frontière et même de la terre de Gex; qu'en telles ou semblables conjonctures les cantons protestants seroient très aises d'entrer dans une étroite union, laquelle, avec l'accroissement de tant d'Etats et païs voisins, seroit capable de mettre la Suisse protestante, le Würtemberg, Montbéliard, Genève, le Dauphiné, les Vaudois et la principauté d'Orange en etat de s'entre secourir et rendroit tous ces Etats d'autant plus considérables . . ." *Fabrice aux Etats-Généraux des Provinces Unies.* Francfort, 1/11 décembre 1689[?] Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „Le plus sûr serait d'arriver à un échange des terres de Bourgogne et d'Orange." *Rapport de Mr de Montmollin.* 8/18 février 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. n° 1. 2e liasse. — „S'il estoit question d'échange entre Neuchâtel et Orange, joincte aux lieux en Franche-Comté, je dirai que le premier vaut quatre fois plus que l'autre, mais il ne s'agit pas de cela. Il s'agit de droit et non pas d'échange." *Bondeli à l'Electeur de Brandebourg.* Berne, 4/14 mars 1699. *Ibid.* 1re liasse. — *Puysieux à Vauban.* Soleure, 5 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 520. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 20 décembre 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. MV. 653.

(3) *Puysieux à Maurepas.* Soleure, 30 mai 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. MV. 597. — *Puysieux à Barbezieux.* Soleure, 17 juin 1699. Arch. Guerre. *1424.* f° 63. — „Si la D. de Nemours venoit à mourir . . . on assembleroit une trouppe informe et tumultueuse, laquelle on pareroit du spécieux nom d'Estats du païs qui, sans aucun égard pour aucun des autres prétendans déclareroit le droit du roy d'Angleterre le meilleur et, sans partyes ouyes, l'investiroit sans autres formes de la souveraineté." *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 18 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 168. — „Le commissaire hollandois a veu Chambrier, agent de Mme de Nemours à Fontainebleau et depuis à Paris, et ils ont fait le mesme projet, dont ce dernier va faire l'essay par un envoy de vin rouge à La Haye pour y faire boire au roy d'Angleterre et à ses amis des vins de sa Souveraineté de Neufchâtel." *Mémoire sur le commerce du Rhin et du Mein en Hollande.* 1700. *Ibid.* CXXV. 108.

assurée des gouvernements des cités évangéliques d'Helvétie, un tremplin merveilleux d'où les forces des Alliés eussent atteint d'un bond Dôle, Dijon ou Besançon et pratiqué dans la frontière orientale du royaume une large et dangereuse brèche. (1)

A Neuchâtel, où elle s'obstinait à séjourner en dépit de l'ordre de rappel qui l'y avait touché, Mme de Nemours s'était félicitée de prime abord de l'intervention britannique, puisqu'aussi bien celle-ci la débarrassait de la présence de plus en plus gênante du prince de Conti et mettait fin à la tentative de réunion des Trois-Etats du pays. (2) « On n'auroit jamais cru que l'événement du « voyage des prétendants eût attiré à Mme de Nemours autant d'amis qu'il a fait. » (3) Mais cet « enchantement » fut de brève durée. Il devint bientôt de toute évidence que la défense des intérêts de la duchesse était le moindre souci de l'envoyé anglais, dont l'unique préoccupation semblait tendre à assurer à son maître l'investiture de la principauté. (4) Le ministre batave Valkenier avait un pied-à-terre à Neuchâtel, dans une famille alliée à la sienne. Bientôt, son collègue anglais en prit un à son tour, dans les environs de la ville, à Auvernier, où son épouse, née Graffenried, de Berne, (5) possédait une maison de plaisance, et se mit en tête de faire faire à Mme de Nemours « tout ce qu'il voudroit » ? (6) De surcroît, l'apparition et la diffusion dans ce même temps d'un mémoire dû à la plume du « vieux chancelier Montmollin », (7) ne contribuait pas peu à retarder la cessation des troubles et à surexciter les esprits. Dans ce mémoire, intitulé « *Le Tombeau des Prétendants* », écrit insolent et séditieux, au sentiment de

(1) „De quelle importance ne seroit pas le poste de Neufchastel entre les mains du roy d'Angleterre, quand les cantons protestans voudroient favoriser les Impériaux qui seroient en guerre contre la France?“ *Puysieux à Maurepas.* Soleure, 20 et 23 mai 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 585, 593. — *Herwarth à Valkenier.* Neuchâtel, 25 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 230.

(2) „Mme de Nemours ... est ravie que le roy d'Angleterre ayt contribué à la délivrer de Mr le prince de Conty, mais elle voudroit qu'il en demeurast là pour ses prétentions, car je sais d'un lieu seur qu'elle en craint tout à fait les suittes.“ *Herwarth à Valkenier.* Neuchâtel, 25 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 230. — „Mme de Nemours ne peut se lasser d'aplaudir Mr Hervart sur ce qu'il a fait pour son service.“ *Extrait d'une lettre du secrétaire d'Herwarth.* Neuchâtel, 29 mai 1699. *Ibid.* II. 240. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 30 mai 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 597.

(3) *Amelot à Puysieux.* Paris, 20 juin 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 375.

(4) *Mémoire sur les démarches de Mr d'Herwarth.* Neuchâtel, 16 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 207. — *Puysieux à Maurepas.* Soleure, 30 mai 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 597.

(5) *Lettre non signée (du Dr Petri) adressée à Herwarth.* Peseux, 26 septembre 1697. Arch. Nat. *K. 549.* no 61. — *Herwarth à Valkenier.* Neuchâtel, 25 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 220.

(6) *Vigier à Puysieux.* Neuchâtel, 4 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 165. — *Extrait d'une lettre particulière écrite à Mr de Puysieux.* Neuchâtel, 6 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVII. 71. — „J'ay trouvé Mr d'Hervarth ... Il m'a dit: Je régale aujourd'huy le reste du Conseil de ville et je les trouve tous dans de bons sentimens pour le roy d'Angleterre ... J'ay, par ma femme, du bien dans le voisinage. Ce sera un prétexte pour y venir en famille.“ *Mémoire sur les démarches de Mr d'Herwarth.* loc. cit. — *Avvisi di Lucerna.* 22 maggio 1699. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCIII. — *Extrait d'une lettre d'Herwarth.* Neuchâtel, mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 235.

(7) „Seul propre à être chef de parti ... plus serré que dissimulé, ce qui le fait passer pour homme de bien ; vindicatif à outrance, ce qui le fait craindre ...“ *Mémoire particulier sur l'Etat de Neuchâtel et Valangin.* Neuchâtel, janvier 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 18.

Puysieux, (1) mais que la faiblesse de la réfutation qui en fut tentée rendait particulièrement dangereux, l'auteur s'attachait à établir le droit qu'avaient, selon lui, ses compatriotes de disposer librement de leurs destinées. (2) Si, à cette heure, les Trois-Etats avaient été appelés à élire un souverain, Guillaume III eût recueilli la presque unanimité de leurs suffrages. (3) Toutefois le départ de Neuchâtel des prétendants français, l'éviction presque totale des opposants à la déclaration britannique et la constatation d'une parfaite concomitance entre les démarches du gouvernement de Berne et celles du gouvernement de Londres offraient un certain danger. (4) De fait, pour être durable, le succès remporté à Bienne, en février, succès déjà quelque peu compromis à Langenthal en mai, exigeait le maintien d'une étroite communauté de vues entre Berne et Lucerne. Or, les autorités de ce dernier canton retombaient dans leurs hésitations passées et se reprenaient à douter que la question qui se trouvait en jeu dans le débat soulevé à Neuchâtel fût une question d'Etat et que les considérations confessionnelles n'y eussent aucune place, ainsi qu'on l'affirmait à Berne. (5) Herwarth et De Normendie reçurent en conséquence l'ordre de regagner cette ville, dans la crainte qu'un plus long séjour fait par eux dans la principauté n'y suscitât de nouveaux troubles. (6)

---

(1) Le Tombeau des Prétendans à la Souveraineté de Neuchâtel et Valangin ou Mémoire par le quel on prouve que la dite Souveraineté est dévolue aux peuples, après la mort de Son Altesse Sérme Mme la duchesse de Nemours. Juin 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 176. — *Mars à Torcy.* Paris, juin 1699. *Ibid.* II. 270. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 26 juin 1699. Aff. Etr. Genève. XIX. 145.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 13 juin 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 380. — „Le chancelier Montmollin a fait cet escrit à bonne fin, et non pour l'étendre jusques à l'extrémité, mais simplement à la liberté de se donner un prince qui puisse convenir à l'Estat et à ses libertez spirituelles et temporelles, personne au monde ne luy convient mieux que le roy d'Angleterre et cela se prouvera dans la suite." *Extrait d'une lettre d'Herwarth.* Neuchâtel, 15 juin 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 262. — „Il est facile de connoistre que c'est le vieux chancelier de Montmolin qui est l'autheur de l'écrit intitulé le Tombeau des prétendans . . ." *Extrait d'une lettre de Neuchâtel.* 16 juin 1699. *Ibid.* II. 263. — *Puysieux à Barbezieux.* Soleure, 17 juin 1699. Arch. Guerre. *1424.* 63. — „Le tombeau des prétendans à la Souveraineté commance à produire son effet. Le peuple, qui veut rafiner sur cela, se récrie pour appuier l'idée qu'il en conçoit et dit tout haut: Si nous sommes réduits à avoir un prince, il le faut choisir un foible ou esloigné; le dernier nous convient mieux . . ." *Extrait d'une lettre escrite de Neufchâtel, le 20 juin 1699.* Aff. Etr. Neuchâtel. II. 264. — „[Le tombeau des prétendants] . . . mérite peu de considération." *Le roi à Puysieux.* Versailles, 22 juin 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 218. — „Le tombeau des prétendans . . . ne peut estre que du vieux Montmolin, qui, en voulant rendre les peuples souverains, les porteroit à se donner au roy Guillaume." *Amelot à Puysieux.* Paris, 22 juillet et 12 septembre 1699. *Ibid.* CXX. 488. 490. — *Affry à Favarger.* Fribourg, 27 juillet 1699. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Lettres d'Affry.

(3) „Le Conseil d'Estat tout de bon s'affectionne au roy d'Angleterre." *Extrait d'une lettre du secrétaire d'Herwarth.* Neuchâtel, 23 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 240. — *Herwarth à Valkenier.* Neuchâtel, 25 mai 1699. *Ibid.* II. 230.

(4) *Extrait des ordres de Sa Mté Britannique à Milord Manchester, son ambassadeur à Paris.* Janvier 1700. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. *1005.* fo 663.

(5) „[Lucerne] pourroit peut être s'effaroucher des prétentions du roi sur Neuchâtel et croire, comme les autres cantons catholiques, que la religion y entre pour quelque chose." *Lettre de Berne.* 8/18 février 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 2e liasse. — *Lettre d'Emer de Montmollin.* Neuchâtel, 18/28 février 1699. *Ibid.*

(6) *Rovertea à De Normandie.* Londres, 2/12 juin 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel.

Représailles contre les partisans neuchâtelois de Conti. — Affaire David Girard. — Attitude de Louis XIV dans ce conflit. — Destitution du gouverneur de Neuchâtel. — Nomination de Mollondin. — Troubles à Neuchâtel. — Diète d'Aarau. — Tentative de médiation.

XV. Le 24 mai 1699, dans la dépêche qu'il adressait ce jour-là à son souverain, Puysieux exprimait l'espoir que le mot Neuchâtel ne réapparût de longtemps sous sa plume. (1) Le rappel des prétendants à la cour, décision des plus opportunes selon lui, ne pouvait manquer de ramener durant plusieurs mois, voire durant plusieurs années peut-être, le calme au sein de la petite principauté jurassienne. Son erreur était profonde. Il suffisait en somme d'une démarche pressante de Conti auprès du chef de la maison de France pour que celui-ci crût devoir rappeler la partie adverse au respect des engagements consentis par elle à son égard. (2) Outre que le retard apporté par Mme de Nemours à rejoindre la cour ne prédisposait guère Louis XIV en sa faveur, (3) le prince-prétendant, se sentant très avant dans les bonnes grâces du Dauphin, était en mesure de faire entendre sa légitime protestation au sujet des poursuites engagées contre les soutiens de sa cause par les autorités aux ordres de la duchesse. (4)

Abandonnés par leur chef en pleine bataille, les Contistes subissaient à cette heure de dures représailles, dont l'immixtion anglo-bernoise dans les affaires de Neuchâtel n'était pas pour modérer le déchaînement. (5) Dénoncés et désignés à la vindicte publique dans chacune des communes du pays par la majorité nemouriste, ils se voyaient contraints, sous la menace de peines afflictives, de « révoquer » leur adhésion au projet d'institution d'un

(1) „Voilà donc l'affaire de Neuchâtel assoupie pour un temps.“ *La Closure à Puysieux.* Genève, 19 mai 1699. Aff. Etr. Genève. XIX. 131. — *Puysieux au roi.* Soleure, 24 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 363.

(2) *Casati al principe de Vaudemont.* Coira, 7 julio 1699. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(3) *Puysieux à Maurepas.* Soleure, 30 mai 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 597.

(4) „Mme de Nemours ... aura un commandement exprès de ne rien demander ny permettre qu'on inquiète en aucune façon ceux qui se sont déclarés pour les intérets de S. A. S. (Conti). *Le chevalier d'Angoulême à Mars.* Neuchâtel, 7 mars 1699. Arch. Nat. *K. 549.* no 116. — „Tiene, si può dire, dominio sopra il senso docilissimo di quel principe, e vi è chi crede ch' alla congra non sia difficile rivedere in lui la figura odiata e già esunta in questo governo, di primo ministro.“ *Erizzo al Senato.* Parigi, 19 giugno 1699 (2da). Frari. Francia. CXCIII. no 151.

(5) *Lettre de Neuchâtel,* du 23 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 16. — *Puysieux au roi.* Bade, 8 juillet 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 405vo. — *Nouvelles de Neuchâtel,* du 10 août 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 325. — *Mémoire sur Neuchâtel.* 28 décembre 1699. *Ibid.* III. 237. — *Conti à Sillery.* Issy, février (1700). *Ibid.* III. 52. — „On livre à la justice du gouvernement les bourgeois attachez à Son Altesse (Conti). *Mémoire sur Neuchâtel.* 5 mars 1700. *Ibid.* II. 515.

« Tribunal impartial ». (1) Le refus de l'un d'eux, David Girard, ministre du Saint-Evangile, (2) de se plier à cette exigence allait être le point de départ d'une longue et fastidieuse controverse, qui, se greffant sur le différend successoral, faillit mettre les armes aux mains des Neuchâtelois et provoquer l'intervention de quelques-unes des grandes puissances de l'Europe. (3) Du moins cette controverse eut-elle l'inappréciable avantage d'éclairer d'une vive lumière le tréfonds de la politique française et de délimiter la part d'influence qu'exerçaient tour à tour ou simultanément sur son développement la « question d'Etat » et la « question confessionnelle ». Elle donna au monde le spectacle, vraiment déconcertant, d'un monarque qui, rigide observateur de ses édits, à ce point qu'il faisait difficulté de consentir que le roi d'Angleterre confiât à un protestant la ferme de ses terres en Franche-Comté, (4) et hésitait à accorder un brevet de secrétaire-interprète à son représentant à Coire, Laurent Tschudi, pour la seule raison que celui-ci faisait profession de la religion réformée, (5) se constituait le véhément défenseur d'un prédicant persécuté à l'instigation d'une princesse catholique. (6)

Assurément David Girard n'était pas un Contiste du lendemain. En 1694 déjà, dans ses entretiens avec ses paroissiens, voire du haut de la chaire, « à mots couverts », il affichait des sympathies nettement favorables aux prétentions du prince français. (7) Attaqué vers cette époque par ses collègues de

---

(1) *Mémoire en faveur de David Girard, marchand bourgeois.* Neuchâtel, mars 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 65. — *Révocations de signatures exigées de certains partisans du prince de Conti.* Mars—avril 1699. *Ibid.* III. 71, 90, 95, 105, 107, 265, 270—273, 291; Arch. Nat. *K. 549.* nº 106. — *Insulte faite à Elie Bugnot.* Neuchâtel, 15 avril 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 119. — „Mr d'Herwart ... a déclaré ce matin à Mr le capitaine Merveilleux que, s'il ne quittoit incessamment le party de S. A. S., qu'il seroit obligé d'en écrire en cour pour le priver des employs qu'il a dans le service d'Hollande." *Favarger à Affry.* Neuchâtel, 14 mai 1699. *Ibid.* II. 197. — „L'on a fait emprisonner [le neveu du ministre Girard] ... qui avoit esté maltraitté par le vieux Chambrier, de sorte que les battus payent l'amende; ... la despotique s'establit si fort dans le Conseil de ville que cela passe l'imagination." *Extraict d'une lettre escrite de Neuchâtel*, le 11 juillet 1699. *Ibid.* II. 291. — *Arrest rendu par le Conseil de ville de Neufchâtel.* 18/28 décembre 1699. *Ibid.* II. 491. — *Remonstrance du gouvernement au Conseil de ville de Neuchâtel.* 1er janvier 1700. *Ibid.* III. 315. — *Mollondin au maire de Valangin.* Neuchâtel, 12 janvier 1700. *Ibid.* II. 500.

(2) „Il fucionario più vigoroso di Conti." *Pisani al Senato.* Parigi, 15 gennaio 1700 (1a). Frari. Francia. CXCIII. nº 74.

(3) *Ibid.* — *Extrait d'une lettre de Neuchâtel.* 8 juillet 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 286. — *Mémoire présenté à Messrs des quatre cantons évangéliques, assemblés à Aarau, concernant l'affaire de Neufchastel (Girard).* Octobre 1699. *Ibid.* II. 445.

(4) *Torcy à Tallard.* Versailles, 6 mai 1699. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXI. 33.

(5) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 13 janvier 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 400vo. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 13 janvier 1700 *Ibid.* CXIII. 301. — *Puysieux au roi.* Soleure, 31 janvier et 14 février 1700. *Ibid.* CXXI. 37, 53. — „Cet événement est singulier dans toutes ses circonstances et bien extraordinaire en le comparant avec le traitement qui est fait en France à ceux du caractère de Mr Girard." Mercure historique et politique (La Haye, 1699). XXVII. 399.

(6) *Lettre d'Herwarth sur l'affaire Girard.* Neuchâtel, 7 juillet 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 285. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 9 juillet; Marly, 21 juillet 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 227, 230. — „N'êtes vous pas tout étonné de voir que Louis XIV s'intéresse si fortement à faire rétablir un ministre dans sa chaire?" *Mars à Vigier.* Paris, 28 août 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 376. — *Mémoire sur l'affaire du ministre Girard.* Décembre 1700. *Ibid.* II. 581.

(7) *Favarger à Amelot.* Gevesy, 11 octobre 1695. Aff. Etr. Neuchâtel. I suppt. 191. — *Affry à Favarger.* Gevezy, 29 septembre 1699 à 9 heures du soir. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Lettres d'Affry. — Boyve. Annales historiques de Neuchâtel. IV. 316.

la « vénérable classe » des pasteurs, il était sorti d'embarras, grâce à l'assistance que lui avait prêtés les membres du Conseil de ville.[1] Cette assistance lui ayant fait brusquement défaut au printemps de 1699, ensuite d'un changement survenu dans l'orientation politique du corps de magistrature du pays, il succomba sous le poids des inimitiés soulevées contre lui. Il fut destitué de sa charge[2] et accusé de concubinage, accusation dont le caractère calomnieux devait être nettement révélé ensuite de l'interrogatoire serré à Pontarlier, où elle s'était réfugiée, de sa complice présumée.[3]

Victime de son obstination à défendre une cause désormais perdue, Girard ferait-il amende honorable à sa souveraine et se résignerait-il à reconnaître publiquement son erreur, ainsi que le bruit en courait déjà?[4] Herwarth et l'envoyé batave l'y engageaient avec insistance.[5] Il s'y refusa et préféra mettre son espoir dans l'assistance lointaine du prince de Conti.[6] Son appel devait être entendu. Dès le 13 avril, en effet, Louis XIV s'était décidé à faire ressouvenir la duchesse de la promesse que lui avait donnée celle-ci de lais-

---

(1) *Mémoire concernant le Sr Girard.* 1695. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 283. — *Plaintes que Messrs les députés du Conseil d'Etat ont fait contre Mr Girard, premier ministre de Neuchâtel, qui, depuis plusieurs mois, a expliqué dans ses prédications les trois premiers chapitres de l'Exode et le commencement du 4e.* 1695. *Ibid.* I suppt. 193. — *Mémoire de ce qui s'est passé touchant les plaintes faites contre Mr Girard.* Octobre 1695. *Ibid.* I suppt. 195. — *Favarger à Amelot.* Gevesy, 11 octobre 1695. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 30 décembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 432. — Boyve. Annales historiques de Neuchâtel. IV. 317.

(2) *Bern an die H. Neuwenburgischen Ehrengesandten.* 21./31. Januar 1699. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *Y.* 51. — *Girard à Puysieux.* Neuchâtel, 1er mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 163. — „Le S^r ministre Girard est enfin démis.“ *Mémoire sur Neuchâtel.* 20 juin 1699. *Ibid.* II. 264.

(3) *Mémoire particulier sur l'Etat de Neuchâtel et Valangin.* Neuchâtel, janvier 1699. Arch. Nat. *K.* 549. n° 18 (603. V. 2). — *D. Girard à Affry.* Neuchâtel. 13/23 mai 1699. *Ibid.* n° 122 (603. V. 68). — *Extraict de lettres écrites de Neufchâtel,* les 20 juin, 6, 11 et 27 juillet et 5 août 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 264, 284, 291, 298—313. — *Mémoire sur un nouveau fait scandaleux concernant le Sr Girard.* Neuchâtel, juillet 1699. *Ibid.* III. 195. — *Vaubourg à Puysieux.* Besançon, 14 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 514. — „Le Sr Willadin, que l'on appelle icy l'apôtre de votre ville, le condamne même (le procès contre Girard) ...il trouve que la passion y paroist trop à découvert.“ *Lettre écrite de Berne au chancelier Montmollin.* 16 août 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 352. — *Interrogatoire fait à Magdeleine Loup.* Pontarlier, 18 août 1699. *Ibid.* II. 362. — *Puysieux au roi.* Soleure, 26 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 460. — *Procédures faites à Pontarlier dans l'affaire Girard.* 2—4 septembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 383. — *Mémoire en faveur de Girard.* Neuchâtel, septembre 1699. *Ibid.* II. 441. — *Mémoire sur Neufchastel.* 6 août 1700 *Ibid.* II. 551. — *Mémoire sur l'affaire du ministre Girard.* Décembre 1700. *Ibid.* II. 581. — *Memoire sur Neuchâtel (affaire Girard).* 28 janvier 1701. *Ibid.* IV. 2.

(4) *Affry à Favarger.* Fribourg, 20 mai 1697. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Lettres d'Affry. — *Copy of the Journal of Mr Vryberge.* ap. Cole. Memoirs of affairs of State (London, 1733), p. 49 sqq.

(5) „Je ne reproche rien [au ministre Girard] que de n'estre pas au roy mon maitre.“ *Extrait d'une lettre d'Herwarth.* Neuchâtel, 6 septembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 395. — *Mémoire sur Neufchastel.* 18 juillet 1700. *Ibid.* II. 547.

(6) *Girard à Puysieux.* Neuchâtel, 1er mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 163. — *Protestation des ministres Vannod et Girard.* Neuchâtel, 4 mai 1699. *Ibid.* II. 172. — *Extrait d'une lettre particulière écrite à Mr de Puysieux.* Neuchâtel, 6 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVII. 71. — „Le ministre Girard fait rage contre Madame la duchesse de Nemours.“ *Lettre d'Em. Bondeli.* Berne, 29 avril/9 mai 1699 St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. n° 1. 2e liasse. — *David Girard à Affry.* Neuchâtel, 13 mai 1699. Arch. Nat. *K.* 549. n° 122. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 30 juin 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 224. — *Supplique adressée par le ministre Girard au (prince de Conti ou au duc du Maine).* Neuchâtel, 24 octobre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 459.

ser la justice suivre son cours et de ne pas user de représailles envers ceux de ses sujets convaincus de s'être ralliés aux intérêts des prétendants. (1) Que cette promesse eût été mal tenue, la chose ne faisait aucun doute. Les partisans de François-Louis de Bourbon continuaient à être partout en butte aux rancunes de la dernière des Longueville, même en Hollande, où les officiers neuchâtelois à la solde des Etats-Généraux se voyaient menacés de congédiement pour peu qu'ils n'affichassent pas des sentiments nettement nemouristes. (2) En saisissant l'occasion qui s'offrait à lui de s'immiscer à nouveau dans les affaires neuchâteloises, le roi Très-Chrétien comptait relever dans cette région son prestige, amoindri ensuite du rappel des prétendants, conséquence indiscutable de l'intervention britannique, et reprendre en sous-œuvre une campagne d'intimidation, à seule fin d'interdire à tout prince protestant l'accès du trône de Neuchâtel. (3)

Ce que le prédicant persécuté sollicitait en somme, c'était sa réintégration dans ses fonctions pastorales, au chef-lieu de la principauté et non ailleurs. (4) Puysieux reçut l'ordre d'appuyer sans retard sa requête auprès des autorités neuchâteloises, dans le temps même où Torcy faisait à des fins identiques une démarche auprès de Mme de Nemours. (5) Mais plus le roi se montrait inflexible dans sa résolution de « ne souscrire à aucun tempérament » et d'exiger l'intégral rétablissement de son protégé dans ses charges et honneurs, (6) plus

---

(1) *Mémoire en faveur de Girard.* Neuchâtel, mars 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 65. — *Le roi à la duchesse de Nemours.* Versailles, 13 avril 1699. *Ibid.* III. 110. — *Lettres d'Herwarth sur l'affaire Girard.* Neuchâtel, 7, 13 et 24 juillet 1699. *Ibid.* II. 285, 290, 296.

(2) *Favarger à Affry.* Neuchâtel, 14 mai 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 197. — *Rôle des officiers de Neufchâtel qui sont dans le service de Hollande.* 1699. *Ibid.* III. 298.

(3) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 6 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 201. — *Extrait d'une lettre d'Herwarth.* Neuchâtel, 15 juin 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 262. — *Casati al principe de Vaudemont.* Coira, 7 julio 1699. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 31 juillet 1699. Aff. Etr. Genève. XIX. 155. — *Mémoire adressé à Berne par le Conseil de ville de Neuchâtel.* 5 août 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 314. — „Messrs de Neufchastel devroient se mettre à la raison et suivre l'exemple que leur donne Monsr l'Electeur Palatin.“ *De La Haye à Puysieux.* Venise, 5 septembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 65. — *De Normandie à Vryberghen.* Berne, 22 novembre/2 décembre 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 3e liasse.

(4) *Mémoire sur l'affaire Girard.* Septembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 216. — *Mémoire au roy en faveur de Girard.* Septembre 1699. *Ibid.* II. 399. — *Mémoire présenté à Messrs des quatre cantons évangéliques assemblés à Arau, concernant l'affaire de Neufchastel.* Octobre 1699. *Ibid.* II. 445.

(5) *Extraits de lettres d'Herwarth.* Neuchâtel, 7 juillet et 3 août 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 285, 321. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 9 juillet 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 227. — *Puysieux au gouverneur de Neuchâtel.* Bade, 15 juillet 1699. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. XI. 180. — *Extrait d'une lettre écrite à Neuchâtel.* 3 août 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 303. — *Mémoire du Sr Girard.* Neuchâtel, septembre 1699. *Ibid.* II. 441. — *Mémoires sur Neuchâtel.* Paris, septembre; Neuchâtel, 21 décembre 1699. *Ibid.* III. 216, 231. — „On peut le faire en apparence (le rétablissement de Girard) en y satisfaisant en partie.“ *Mémoire sur Neufchastel.* Janvier 1700. *Ibid.* II. 498. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 438 (8/18 juillet 1699). — Mercure historique et politique (La Haye, 1699). XXVII. 268.

(6) *Extrait d'une lettre d'Herwarth.* Neuchâtel, 7 juillet 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 285. — *Puysieux au roi.* Bade, 15 juillet 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVIII. 9. — „J'attends l'exécution de votre parole et je ne puis croire que vous y manquiés.“ *Le roi à la duchesse de Nemours.* Marly, 20 juillet 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 292. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 21 juillet 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 230. — *Nouvelles de Berne.* Commencement d'août 1699. *Ibid.* CXVIII. 66. — *Stoppa à Puysieux.* Paris, 21 août 1699. *Ibid.* CXX. 531. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux* (septembre 1699). loc. cit.

aussi les sujets de la duchesse s'obstinaient à ne consentir à aucune transaction, à maintenir dans toute sa rigueur la décision de la «vénérable classe», dût leur fermeté les entraîner à l'obligation d'assigner le roi Très-Chrétien devant un «tribunal de marche», à Payerne, expédient tombé en désuétude depuis plus d'un siècle. (1)

De retour à la cour, ainsi qu'il a été dit, dans les premiers jours de juin, Mme de Nemours se trouvait aux prises avec une situation délicate, que son humeur capricieuse, ses brusques changements d'attitude et sa manie «de tenir des discours qui servaient de comédie à tout le monde», ne contribuèrent pas à éclaircir. (2) Prise, ainsi que dans un étau, entre la sommation royale de procurer coûte que coûte l'annulation de la sentence prononcée contre Girard et les adjurations neuchâteloises et bernoises de n'en rien faire, (3) Mme de Nemours ne savait à qui entendre. (4) Encouragés par Herwarth, les adversaires du ministre, interdit tant au dedans qu'au dehors de la principauté, clamaient bien haut «que son cas n'était pas affaire d'Etat, mais affaire de

(1) *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Puysieux.* 10 juillet 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 288. — *Réponse donnée (par le Conseil de ville) à Mr le gouverneur sur la proposition faite de la part de S. A. S. Mme notre souveraine princesse.* 17 juillet 1699. *Ibid.* II. 277. — *Puysieux au roi.* Bade, 22 juillet; Soleure, 22 août, 2 septembre 1699 et 3 janvier 1700. Aff. Etr. Suisse. CXVIII. 16; CXII. 457, 466; CXXI. 6. — *La duchesse de Nemours au roi.* Paris, 27 et 29 juillet, 25 septembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 194, 210, 289. — *Mémoire adressé à Berne par le Conseil de ville de Neuchâtel.* 5 août 1699. *Ibid.* II. 314. — *Le Conseil de ville de Neuchâtel à Puysieux.* 5 août 1699. *Ibid.* II. 317. — „Le chancelier de Montmolin ... exorte les bourgois à la constance sur cette affaire, disant ... qu'il leur servira d'exemple avec plaisir, que rien ne sera capable d'esbranler la ferme résolution qu'il a prise de plustost périr que de caler en cette occasion.“ *Merveilleux, maire de la Brévine, à Puysieux.* Neuchâtel, 8 août et 20 septembre 1699. *Ibid.* II. 299, 401. — *Extrait d'une lettre écrite de Neuchâtel.* 15 août 1699. *Ibid.* II. 351. — *Lettre écrite de Berne au chancelier Montmollin.* 16 août 1699. *Ibid.* II. 355. — *De Thielle à Puysieux.* Neuchâtel, 17 août 1699. *Ibid.* II. 354. — *Lettre écrite de Neuchâtel par un membre du Conseil de ville qui est député à Berne.* 23 août 1699. *Ibid.* II. 368. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse.* 1698—1701 (septembre—décembre 1699). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 5 septembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVIII. 119. — *Extrait d'une lettre d'Herwarth.* Neuchâtel, 6 septembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 395. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 11 septembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 257. — *Extraits de lettres de Neuchâtel.* 21 et 23 septembre, 5 octobre et 9 décembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 403, 412, 451 et 487. — *Emer de Montmollin à l'avocat Tronchin.* Neuchâtel, 2 décembre 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco loc. cit. — *Fragment de lettre du Sr Gaudot.* 1699. Arch. Nat. *K. 548.* no 113. — „Mme de Nemours n'est souveraine que de nom.“ *Mémoire sur Neufchastel.* 22 janvier 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 510 — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 257 (16/26 avril 1699).

(2) *Affry à Favarger.* Fribourg, 5 juillet 1699. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Lettres d'Affry. — „Le roy n'a rien à voir à Neuchâtel.“ *Extrait d'une lettre d'Herwarth.* Neuchâtel, 13 juillet 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 290. — „Ce que je vous ay dit moy-mesme devoit asses vous faire connoistre que je n'admettrois point les vaines raisons que vous me répétés encore pour me persuader qu'il ne dépend pas de vous de rétablir le ministre Girard.“ *Le roi à la duchesse de Nemours.* Marly, 20 juillet 1699. loc. cit.

(3) „Ceux de Berne qui aiment leur liberté et leur religion plus que leur intérest, veulent que le Conseil de Ville et la classe soutiennent sans explication ny adoucissement tout ce qui a esté décerné contre le ministre Girard.“ *Extrait d'une lettre de Neuchâtel.* 23 août/2 septembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 368.

(4) *Extrait d'une lettre écrite de Neuchâtel.* 3 août 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 303. — *Torcy à Pontchartrain.* 20 novembre 1699. *Ibid.* II. 480. — „Sous prétexte de soustenir Madame de Nemours contre Monsieur le prince de Conti, il [le Conseil d'Estat] ne cherche qu'à affoiblir son autorité.“ *Mémoire du 18 décembre 1699. Ibid.* III. 229.

religion ». ([1]) Ils affirmaient par suite que, si la souveraine tentait de se soustraire à la justice de ses pairs, elle violerait les lois et privilèges qu'elle s'était engagée à faire respecter le jour de son avènement. ([2]) Or, le roi demandait à prendre connaissance des dits privilèges, dont l'existence lui semblait fort douteuse. ([3]) Il contestait en outre que le différend qui divisait le pays de Neuchâtel fût un différend confessionnel, encore que Berne s'efforçât de lui en imprimer le caractère en cherchant à tout propos querelle aux catholiques du Landeron. ([4]) L'obstination étant égale de part et d'autre, ([5]) la situation paraissait sans issue ou, pour mieux dire, sans issue favorable au prestige du roi Très-Chrétien. A force d'insister, à force de menacer, celui-ci finit bien par obtenir que Mme de Nemours prescrivît à ses officiers de rétablir Girard dans sa chaire. ([6])

(1) *Lettre de Neuchâtel.* Février 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel Litter. no 1. 2e liasse. — *Puysieux à Maurepas.* Soleure, 21 juin 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 625. — „Mme la duchesse de Nemours et ses officiers veulent se décharger de l'affaire du ministre Girard et de son restablissement en disant que c'est un point eclésiastique . . ." *Extrait d'une lettre de Neuchâtel.* 8 juillet 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 286. — *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Puysieux.* 10 juillet 1699. *Ibid.* II. 288. — *Réponse donnée à Monsr le gouverneur sur la proposition faite de la part de S. A. S. Madame notre souveraine princesse (touchant le ministre Girard).* Neuchâtel, 7/17 juillet 1699. *Ibid.* II. 277vo. — *Le Conseil de ville de Neuchâtel à Puysieux.* 5 et 15 août 1699. *Ibid.* II. 317, 346. — *contra:* „Il s'est même échappé de tems en tems à prêcher contre le magistrat . . . Il est constant qu'en ses derniers sermons . . . il fut plus en scandale qu'en édification, tant en prêchant des choses politiques . . . qu'en paroissant dans des emportemens indignes de la chaire . . . et fait souvent les prières publiques avec beaucoup de distraction." *Les Quatre Ministraux à Puysieux.* Neuchâtel, 15 août 1699. *Ibid.* II. 346 — „La destitution du Sr Girard n'a point été faite à cause de Msgr le prince de Conty." *Les Quatre Ministraux à Puysieux.* Même date. *Ibid.* II. 346. — „Nous n'avons pas manqué de faire part de cette affaire aux louables Cantons évangéliques, puisqu'étant aussi importante et regardant la religion que nous professons les uns et les autres, elle les intéresse aussi bien que nous . . ." *Les Quatre Ministraux à Puysieux.* Neuchâtel, 19 août 1699. *Ibid.* II. 365. — *Puysieux au roi.* Soleure, 13 décembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 566.

(2) *Déclaration de la Compagnie des pasteurs de la Souveraineté de Neufchastel, refusant de rétablir Girard.* 5 juillet 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 275. — *Les pasteurs de Neuchâtel et Valangin à la duchesse de Nemours.* 2 août 1699. *Ibid.* III. 198. — *Extraict de lettres de Neuchâtel.* 3 et 26 août, 5 octobre et 9 décembre 1699. *Ibid.* II. 303, 375, 451, 487. — *Puysieux au roi.* Soleure, 3 octobre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIX. 12. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 3 octobre 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 633. — *Mémoire sur Neuchâtel.* 18 décembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 229. — *Mémoire sur Neufchastel.* 1699. *Ibid.* III. 274.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 26 juin 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 389. — *Lettre d'Herwarth sur l'affaire Girard.* Neuchâtel, 7 juillet 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 285.

(4) *Mémoire envoyé par le Conseil de ville de Neuchâtel à Mrs de Berne.* 5 août 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 314. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 11 septembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 257. — *Puysieux au roi.* Soleure, 20 septembre, 14 octobre et 11 novembre 1699. *Ibid.* CXII. 494; CXIX. 32; CXII. 548. — Mercure historique et politique (La Haye, 1699). XXVII. 394.

(5) *Extrait d'une lettre écrite de Neuchâtel le 5 août 1699.* Aff. Etr. Neuchâtel. II. 313. — *Extrait d'une lettre d'Herwarth.* Neuchâtel, 9 octobre 1699. *Ibid.* II. 456. — „Ces espèces de Républiquains de Neufchastel font trop longtemps les rétifs sur le rétablissement du ministre." *De La Haye à Puysieux.* Venise, 17 octobre 1699. Aff. Etr. Venise. CXXIV. 73.

(6) *Mme de Nemours à Stavay-Montet.* 8 août 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 322. — *Extraict de lettres escrittes de Neuchâtel, les 12 et 15 août 1699.* Aff. Etr. Suisse. CXX. 533; Aff. Etr. Neuchâtel. II. 351. — *Puysieux au roi.* Soleure, 19 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 449. — *Stoppa à Puysieux.* Paris, 21 août 1699. *Ibid.* CXX. 531. — „Comme le terme (du délay) doit expirer dans quatre jours, S. Mté m'ordonne de vous écrire qu'Elle s'attend qu'aussitost qu'ils seront passez, vous révoquerez le Sr de Montet." *Torcy à Mme de Nemours.* Fontainebleau, 19 et 27 septembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 208, 215.

Elle ne fut pas obéie. (1) L'aveu qu'elle dut faire de son impuissance acheva d'exaspérer Louis XIV et fournit à cette fois au monarque la preuve irréfragable de ce qui n'était pour lui jusque-là qu'une supposition, assavoir que la dernière des Longueville ne conservait plus à Neuchâtel qu'un lambeau de souveraineté. (2) Que resterait-il de celle-ci — et le jour de cette suprême capitulation semblait proche — lorsque, pour complaire à ses sujets, la duchesse aurait consenti à la suppression du poste de gouverneur dont elle avait la nomination, et installé en ses lieu et place le premier de ses conseillers d'Etat, au grand danger du culte catholique dans l'enceinte du château? (3)

Engagé mal à propos dans un conflit dont les conséquences dépassaient de beaucoup ses prévisions, (4) Louis XIV se voyait peu à peu entraîné à s'écarter de la ligne de conduite « impartiale » que très certainement il avait l'intention d'adopter au regard des affaires de Neuchâtel. (5) Décidé à réduire au silence la cabale anti-française, à démasquer ses intrigues et à préciser les responsabilités des continuelles fins de non-recevoir opposées aux démarches de Puysieux, (6) Louis XIV enjoignit à son ambassadeur aux Ligues de mettre le Conseil d'Etat et le Conseil de ville de Neuchâtel en demeure d'optempérer aux ordres de leur souveraine. (7) Ce devait être peine perdue. Recourant à

---

(1) „Je prévois que cela trouvera des difficultés insurmontables.“ *Montet à Mme de Nemours.* Neuchâtel, 9 juillet 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 190. — „Autant en a emporté le vent.“ *Merveilleux à Puysieux.* Neuchâtel, 7 août 1699. *Ibid.* II. 319. — „La classe se trouvant assemblée leut la lettre [de la duchesse de Nemours]. Les amis de Girard en furent ébranlez et pleurérent, mais les autres revinrent toujours aux conséquences et qu'il ne fallait point accoutumer les princes à donner dans la ville et l'Etat des ministres de leurs mains.“ Neuchâtel, 8 août 1699. *Ibid.* II. 322. — „Le ministre Girard n'a donné que trop souvent matière de scandale.“ *Les Quatre Ministraux à Puysieux.* Neuchâtel, 15 et 19 août 1699. *Ibid.* II. 346, 365. — *La Closure à Torcy.* Genève, 7 août 1699. Aff. Etr. Genève. XXI. 38; *à Puysieux.* Genève, 18 août 1699. *Ibid.* XIX. 161. — *Lettre de Neuchâtel.* 31 septembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 408. — *Mémoire sur Neufchastel.* 25 décembre 1699. *Ibid.* III. 233.

(2) *Extraict d'une lettre particulière de Neuchâtel.* 30 août 1697. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 862. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 12 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 240. — *Puysieux au roi.* Soleure, 15 août 1699. *Ibid.* CXII. 446. — „En vérité c'est une Souveraineté bien ravalée que celle de Mme la duchesse de Nemours.“ *Amelot à Puysieux.* Paris, 27 novembre 1699. *Ibid.* CXX. 706. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIII. 559 (1/11 octobre 1699). — „Mme de Nemours est malheureuse sans doute. Elle a beau être souveraine. Ce n'est qu'un beau nom qu'elle porte.“ Mercure historique et politique (La Haye, 1700). XXVIII. 305.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 23 et 30 octobre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 321, 328. — *Puysieux au roi.* Soleure, 5 décembre 1699. *Ibid.* CXII. 561.

(4) *Nouvelles de Neuchâtel.* 6 octobre 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 1re liasse. — *Mémoire sur Neufchastel.* 26 avril 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 522.

(5) *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 14 octobre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 271. — *Lettre escrite de Berne au secrétaire du mis de Puysieux.* 23 janvier 1700. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 663. — *contra:* Bourgeois. Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté (Paris, 1887).

(6) *Extraict d'une lettre de Neuchâtel.* 23 septembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 412. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (septembre 1699). loc. cit.

(7) *Maurepas à Puysieux.* Versailles, 5 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 503. — „Il y a des bornes qu'il est impossible que je puisse passer.“ *Le roi à Puysieux.* Versailles, 2 septembre; Fontainebleau, 11 septembre 1699. *Ibid.* CXIII. 254, 257. — Mercure historique et politique (La Haye 1700). XXVIII. 60.

la manière forte, le roi interdit, sans beaucoup d'efficacité d'ailleurs, (1) toute fourniture de sel comtois aux populations du versant oriental du Jura (2) et avisa tout aussitôt la princesse que, puisqu'elle ne parvenait pas à se faire obéir de ses sujets, il s'offrait à mettre des troupes à sa disposition. (3) De fait deux ou trois bataillons furent dirigés vers Saint-Claude. (4) Allaient-ils être employés à introduire de force au chef-lieu de la principauté un nouveau gouverneur, aux lieu et place du Sr de Montet, que, de guerre lasse, Mme de Nemours consentait à destituer, dans l'espoir d'apaiser le chef de la maison de France? (5) Cette extrémité put être évitée certes, mais ce ne fut pas ensuite d'un changement notable survenu dans les dispositions de la duchesse, que préoccupaient, non sans raison, les transactions suspectes poursuivies à la cour par les protecteurs de Girard. (6) Durant plusieurs semaines encore celle-ci continua à modeler son attitude sur celle du Conseil de ville de Neuchâtel, qui, lui-même, avant d'entreprendre aucune démarche, « attendait l'oracle de Berne ». (7)

En contraignant Mme de Nemours à se passer des services de son représentant officiel dans la principauté, Louis XIV remportait assurément un premier avantage. Mais cet avantage menaçait d'être illusoire si au magistrat évincé ne succédait pas un personnage plus docile, que ne l'était Montet, aux inspirations venues de la cour de Versailles. Après avoir imposé à Mme de Nemours la destitution de ce dernier, (8) le roi et ses conseillers exigeraient-ils qu'elle les consultât avant de lui désigner un successeur, ou bien lui laisse-

(1) „On continue à faire entrer des sels de Salins dans l'Estat de Neufchastel." *Mémoire sur Neufchastel.* 15 avril 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 520. — *Mémoire sur Neufchastel.* 23 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 60.

(2) *Memoire de Puysieux au roi.* Soleure, 19 août 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 363. — *Mémoire sur Neufchastel.* Janvier 1700. *Ibid.* II. 496.

(3) „Mr de Torcy m'a dit: Eh bien, Monsieur, pourquoi est-ce que le roi ne se feroit pas obéir par Me de Nemours et pourquoi ne lui donneroit-il pas des troupes pour mettre à la raison les Neuchâtelois?" *Extrait du Journal de Vryberghen.* St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 3e liasse. — *Mémoire* [„Les partisans du prince de Conti . . ."] *Ibid.* 3e liasse. — *La duchesse de Nemours à Montet.* 8 août 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 322. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 12 et 27 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 240, 251. — *Puysieux aux Quatre Ministraux à Neuchâtel.* Soleure, 25 août 1699. ap. Cole. Memoirs of affairs of State (London, 1733), p. 51. — *Torcy à Puysieux.* Marly, 27 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 253. — *Van Vryberge to the earl of Manchester.* 26 September 1699. ap. Cole. op. cit., p. 49. — *Copy of the journal of Mr Vryberge.* ap. Cole. op. cit., p. 49 sqq.

(4) *Puysieux au roi* Soleure, 1er juillet 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 401.

(5) *Mémoire* [„Les partisans du prince de Conti . . ."] St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 3e liasse. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 2 septembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 254. — *Soleure au roi.* 7 septembre 1699. *Ibid.* CXX. 577. — „J'obéis donc, Sire, à V. Mté, quoy qu'il me soit sensible au dernier point de me voir sacrifiée à un homme tel que le ministre Girard, qui est mon sujet et qui, sans parler de son infidélité envers moy, est connu dans toute la Suisse pour un infâme, livré à toutes sortes de vices et de dereglemens." *La duchesse de Nemours au roi.* Paris, 25 septembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 210. — *Memoire sur Neufchastel.* [„Le Sr de Montet, fils du gouverneur . . ."] Janvier 1700. *Ibid.* II. 496. — *Pisani al Senato.* Parigi, 15 gennaio 1700 (1a). Frari. Francia. CXCIII. no 74.

(6) *La duchesse de Nemours au roi.* Paris, 25 septembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 210.

(7) *Neuchâtel à Puysieux.* 26 juillet 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 507. — *Affry à Puysieux.* Fribourg, 7 août 1699. *Ibid.* CXVIII. 73. — *Le Conseil de ville de Neuchâtel au canton de Berne.* 5/15 août 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 314. — *Puysieux au roi.* Soleure, 29 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 463.

(8) *Note sur la destitution du Sr de Montet* (1699). Aff. Etr. Neuchâtel. III. 240.

raient-ils pleine liberté d'agir, quitte à ne pas ratifier son choix?(1) Ce fut à ce second parti que s'arrêta Louis XIV. Il n'eut pas à s'en féliciter. Montet avait à ses côtés comme lieutenant un de ses parents, Mollondin, tout aussi obstiné que lui à ne pas donner suite à la requête de Girard. (2) Contre toute attente, Mollondin se vit conférer la plus haute charge de magistrature du pays et fut remplacé dans celle qu'il abandonnait par le propre fils de son prédécesseur. (3) Les Neuchâtelois triomphaient. (4) Louis XIV était joué. (5) Il interdit à Puysieux d'entrer en relations avec le nouveau gouverneur et de rendre à l'ancien la visite que celui-ci avait cru devoir lui faire dès son arrivée à Soleure, où habitait sa famille. (6)

Cependant la situation ne s'améliorait guère à Neuchâtel. Des bagarres y avaient éclaté. Les débris du parti contiste agonisaient et les protecteurs de Girard perdaient chaque jour du terrain. (7) Or, les Suisses, ceux des cantons protestants en particulier, avaient non moins d'intérêt que le roi Très-Chrétien à ce que les discordes prissent fin dans la principauté. (8) Au moment de quitter sa «bonne ville», Mme de Nemours avait donné mission à son homme de con-

---

(1) *Nouvelles de Neuchâtel.* 18/28 octobre 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. nº 1. 3e liasse. — *Torcy à Pontchartrain.* 20 novembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 480.

(2) *Torcy à Pontchartrain.* 20 novembre 1699. loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 10 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 111.

(3) „Elle (la duchesse de Nemours) fait souvent des choix aux quels personne ne s'attendoit.“ *Nouvelles de Neuchâtel.* 6/16 octobre 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. nº 1. 1re liasse. — *La duchesse de Nemours aux Gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel.* Paris, 30 octobre 1699. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. XI. 223. — *Stavay-Mollondin à Lucerne.* Neuchâtel, 3 novembre 1699. St-Arch. Luzern. Neuenburg. VI (1699—1709). — *Vryberghen à Portland.* Paris, 21/31 octobre 1699. St-Arch. Berlin. loc. cit. 3e liasse. — *Favarger à Torcy.* Neuchâtel, 9 novembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 223. — *La Closure à Torcy.* Genève, 13 novembre 1699. Aff. Etr. Genève. XXI. 84. — *Mollondin à Puysieux.* Neuchâtel, 14 novembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 704. — „Je suis pénétré de ce que vous avez la bonté de me dire sur l'employ que S. A. S. Madame par pure générosité m'a destiné.“ *Montet à [Matignon].* Soleure, 13 décembre 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1699—1715). — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 10 mai 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 199.

(4) *Ibid.* — *Puysieux au roi.* Soleure, 18 novembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIX. 90.

(5) *Mars à Vigier.* L'Isle-Adam, 5 novembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 461. — „Ce coup inopiné a tellement frappé tous les amis, qu'ils ne sçavent à quoy se résoudre.“ *Favarger à Torcy.* Neuchâtel, 9 novembre 1699. *Ibid.* III. 223. — „Cette souveraine a toujours agi de concert avec ses officiers pour jouer le roy.“ *Torcy à Pontchartrain.* 20 novembre 1699. loc. cit. — „L'insolence des gens de Neuchâtel va toujours en augmentant.“ *Mémoire de Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 20 novembre 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 417. — *Amelot à Puysieux.* Paris, 23 décembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 741. — „Mme de Nemours ... approuve tout et son gouvernement agit de concert avec les Montmollins.“ *Mémoire sur Neuchâtel.* 5 mars 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 515.

(6) *Soleure au roi.* 7 septembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 577. — *Puysieux au roi.* Soleure, 20 septembre, 20 décembre 1699 et 15 mai 1700. *Ibid.* CXII. 494, 275; CXXI. 166. — *Mollondin à Puysieux.* Neuchâtel, 14 novembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 489. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 30 novembre et 24 décembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 288, 295. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (novembre 1699). loc. cit. — *Lettre écrite de Neuchâtel à Mr de Puysieux.* 22 novembre 1706. Aff. Etr. Neuchâtel. IV. 280.

(7) *Favarger à Torcy.* Neuchâtel, 9 novembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 223.

(8) *Les cantons protestants au roi.* 10 octobre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 646. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 14 octobre 1699. *Ibid.* CXIII. 271. — *Le roi aux cantons protestants.* Marly, 5 novembre 1699. *Ibid.* CXX 681. — „Au reste, si les quatre cantons alliés de Neuchatel, ou seulement celuy de Soleurre vouloient m'escrire sur ce sujet et vous remettre la lettre, vous pourrez la recevoir et me l'envoyer.“ *Le roi à Puysieux.* Versailles, 11 février 1700. *Ibid.* CXIII. 314.

fiance et trésorier, Alexandre Bourret, de lui conserver les sympathies des autorités des cités évangéliques. (1) De son côté, le prédicant persécuté implorait leur assistance. A Aarau, le 9 septembre 1699, les députés des Etats de la nouvelle croyance eurent la primeur du réquisitoire prononcé contre celui-ci par les délégués de la « vénérable classe » des pasteurs de Neuchâtel. (2) A Bade, quelques jours plus tard, Puysieux fit entendre, à dire vrai, un autre son de cloche et se plaignit avec amertume de ce que la promesse d'amnistie générale, concédée par Mme de Nemours, à la demande du roi, n'eût pas été tenue. (3)

L'heure semblait propice au développement des intrigues les plus diverses, éventées d'ailleurs aussitôt que conçues, dans un pays où le secret des négociations et des délibérations était chose inconnue. C'est ainsi que l'envoyé batave, Pierre Valkenier, préconisait la conclusion entre les protestants d'Helvétie et Neuchâtel d'une alliance étroite, (4) qui eût été un acheminement au « cantonnement » de la principauté, éventualité vue de fort mauvais œil à Paris. (5) Mais, outre que l'exécution d'un tel projet se fût immanquablement heurtée à l'opposition des catholiques, (6) il eût fallu pour le mettre en valeur un diplomate plus hardi et moins lent à prendre ses responsabilités que ne l'était le représentant des Provinces-Unies, (7) un ministre mieux accrédité auprès de ses collègues de la grande coalition, lesquels, le sachant « incapable de garder un secret » et de surcroît fort lié avec le chancelier de Montmollin, mal vu d'eux tous, s'attachaient à le laisser à l'écart de leurs négociations. (8) Aussi bien Puysieux se préparait à lui tenir tête et songeait

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 27 juin 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 398vo.

(2) *Extrait d'une lettre de Valkenier.* Neuchâtel, 6 octobre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 454. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 811—812 (Aarau, 9. September 1699).

(3) Eidg. Absch. VI2 *A.* 828—829 *b* (Baden, September—Oktober 1699).

(4) *Extrait d'une lettre escrite de Zurich,* le 13 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 150.

(5) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 19 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 245. — *Extrait d'une lettre du secrétaire de Valkenier.* Zurich, 20 août 1700. *Ibid.* CXXVI. 58. — *Mémoire sur Neufchastel.* 23 août 1700. *Ibid.* CXXVI. 60.

(6) *Greuth an den Kaiser.* Baden, 4. März 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIV.

(7) *Puysieux au roi.* Soleure, 5 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVIII. 56, 60. — „Mr Valkenier est fertile en projets et il en aime l'invention, mais il n'y réussit pas tousjours, parce que sa lenteur ordinaire donne le temps nécessaire à les traverser.“ *Mémoire sur Neufchastel.* 23 août 1700. loc. cit.

(8) „J'ay remarqué que Mr Falkenier n'avoit d'autres connoissances que celles qui luy viennent de la part de Mr Montmollin, le chancelier, qui a esté privé de sa charge, il y a quelque temps ... Comme j'ay remarqué que Mr Falkenier avoit beaucoup de commerce avec luy, je n'ay pas trouvé à propos de luy rien dire ... Le secret nous est absolument nécessaire et le moins de personnes qu'on fera entrer là dedans sera le mieux.“ *Bondely à Dankelmann.* Zurich, 15 mars 1694. Geh. St-Arch. Berlin. Neuchâtel. Succession. Rep. LXIV. R. IV. Vol. I. — „Comme je vois que Valkenier est bien aise de se faire valoir et de tirer de l'honneur de tout, il luy faut laisser ce contentement. Sur celà, je dois dire qu'il entretient correspondance étroite avec le vieux chancelier déposé qui luy communique des choses que personne du pais ignore.“ *Bondely à Dankelmann.* Berne, 2/12 et 12/22 mai 1694. *Ibid.* — „[Il faut prendre] ses mesures et ses précautions à ne rien communiquer de nos affaires aud. Valkenier, qui croira faire merveille et grand plaisir à V. Exc.... de s'ingérer dans tout cecy, surtout par les nouvelles liaisons qu'il vient de prendre avec lesd. Monmollins. Ce qui nous fait le plus de peine, c'est que par l'indiscrétion desd. Montmollins, il s'est répandu un bruit, qui est venu jusques à Paris, que

à répondre à la manœuvre hollandaise en ménageant de son côté une entente politique entre la maison princière de Neuchâtel, Soleure, Fribourg et les « Waldstætten ». (1) Au reste, Girard ne comptait pas que des détracteurs parmi ses coreligionnaires du « climat des Ligues ». Le corps des pasteurs de Genève ne lui marchandait pas ses sympathies. (2) D'autre part, les Conseils de Zurich dissimulaient mal leurs regrets de l'attitude de plus en plus hostile et agressive qu'adoptait Berne à l'égard du gouvernement de Paris. (3)

Néanmoins, cela avait été sans hésitation et d'un accord unanime que les membres de la diète tenue à Aarau en septembre, ainsi qu'il a été dit plus haut, s'étaient déclarés prêts de prévenir le renouvellement des troubles à Neuchâtel, (4) encore que ni Zurich, ni Bâle, ni Schaffhouse ne fussent liés à cet Etat par des traités de combourgeoisie. (5) De prime abord, le roi Très-Chrétien n'y fit aucune objection. Toute démarche tendant à ramener dans le devoir les sujets récalcitrants de Mme de Nemours ne pouvait que recueillir son assentiment. (6) En septembre, en effet, la révocation des pouvoirs du Sr de Montet se trouvait encore en suspens, et un délai de trois semaines venait d'être imparti à la duchesse pour lui permettre d'y faire réflexion. (7) Accréditée non point par les autorités de la principauté, mais par celles de Berne, « ce qui parut étrange à plusieurs », une délégation neuchâteloise avait obtenu audience du gouvernement du « Vorort », qu'elle s'était efforcée de rallier à

le roy d'Angleterre avoit des veues sur Neu[en]bourg." *Bondely à Dankelmann.* Berne, 8/18 mars 1695. *Ibid.* — „Si l'honnêteté et la charité veulent qu'on ne relève pas les fautes du prochain, elles permettent aussi d'en modérer le zèle indiscret ou trop précipité, surtout qu'il peut nuire à notre réputation." *Herwarth à Dankelmann.* Berne, 13/23 juillet 1695. *Ibid.*

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 5 août 1699 (2 lettres). loc. cit. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 19 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 245.

(2) *Extrait d'une lettre d'Herwarth.* Neuchâtel, 6 septembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 395. — *Puysieux au roi.* Soleure, 19 septembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 484.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 5 août (2de), 5 septembre 1699 et 24 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXVIII. 60; CXII. 470vo; CXXI. 142.

(4) *Bearnés à Favarger.* Pontarlier, 15 septembre 1699. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Doss. LXIA. no 50. — *Relation du combat qui s'est fait à Neuchâtel, la nuit du mercredy 2 décembre au jeudy 3e entre le Sr Grosjean, enseigne dans le régiment de Manuel au service du roy et Chaillet, enseigne de Montmollin servant en Hollande.* Aff. Etr. Suisse. CXIX. 123.

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 19 septembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 484. — *De Thielle à Puysieux.* Neuchâtel, 23 septembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 407. — *Bearnés à Favarger.* Pontarlier, 5 octobre 1699. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Doss. LXIA. no 46.

(6) *Le roi à Puysieux.* Marly, 5 novembre 1699; Versailles, 11 février 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 277, 314. — „Elle ne sera point obéie; c'est une souveraine de bonne composition." *Mémoire sur Neufchastel.* 1er janvier 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 311. — „Mme de Nemours a beau être souveraine; ce n'est qu'un beau nom qu'elle porte." Mercure historique et politique (La Haye, 1700). XXVIII. 305.

(7) „[Montet] est encore présentement l'objet de l'amour de tout [Neufchastel]." *Cambiague à Matignon.* Genève, 2 janvier 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1699—1715). — *Nouvelles de Neuchâtel.* [„Mr de Torcy est allé chez Mme de Nemours."] s. d. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 1re liasse. — *Le roi à Puysieux.* Versailles. 2 septembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 254. — *Torcy à Mme de Nemours.* Fontainebleau, 19 septembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 208. — „Puisqu'on juge à propos de la tolérer (l'insolence des Neuchâtelois), il y a lieu de croire qu'on a de bonnes raisons pour user de cette modération." *Le duc du Maine à Puysieux.* Fontainebleau, 15 octobre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 639. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 10 mai 1700. *Ibid.* CXXV. 199.

ses intérêts. (1) Au retour de Zurich, elle s'arrêta à Aarau, où la diète n'avait pas pris fin et, en compagnie de députés de trois des cantons protestants et de Genève, continua sa route vers Soleure. (2) Si Puysieux consentit à la recevoir, ce fut uniquement afin de ne pas désobliger ceux-là, qu'il retint à dîner à l'ambassade, laissant leurs protégés se retirer en « l'hôtellerie » du lieu. (3) Les visiteurs du ministre français avaient ordre de l'entretenir d'un nouveau conflit survenu entre le duc de Savoie et la petite république du Léman. (4) Cette partie de leur mission une fois accomplie, ils mirent sur le tapis le différend de Neuchâtel. (5) Puysieux ne fut pas long à s'apercevoir que les autorités de cette ville avaient réussi à les convaincre du caractère nettement confessionnel, selon elles, de l'affaire Girard. (6) Ils demandaient, en effet, que le roi voulût bien prolonger le délai de réflexion accordé à Mme de Nemours et se ralliaient à la suggestion de ceux de leurs collègues, passés sur ces entrefaites dans la principauté, de pourvoir le pasteur révoqué d'une cure ailleurs qu'au chef-lieu de celle-ci. (7) L'ambassadeur se montra intraitable et déclara tout net que l'*ultimatum* adressé par son maître à la duchesse et à ses sujets ne subirait de modifications, ni quant au fond, ni quant à la forme. (8)

Suites du conflit au sujet du gouverneur de Neuchâtel. — Mme de Nemours refuse d'obéir à Louis XIV. — Abstention de Guillaume III en cette affaire. —

---

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 11 septembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 473vo.

(2) *Genève à Berne.* 9, 14 et 15 août, 15/25 septembre, 5/15 décembre 1699 et 13 février 1700 (mission de François Pictet à Turin). Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI. — *Instructions aux nobles Jean-Robert Chouët, syndic et Pierre Lullin, ancien syndic, députés à Mrs nos alliés de Zurich et de Berne.* 12 août 1699; *Rapport des dits Chouët et Lullin sur leur mission,* ce mardy 12 septembre 1699, *Ibid.* Portef. histor. *4001.* — *Les Quatre Ministraux à Puysieux.* Neuchâtel, 15 août 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 346. — *Mémoire présenté par Messrs les deputez de Genève à la diette des cantons évangéliques à Arau, le 2 septembre 1699, sur les différends de la ville de Genève avec la Savoie.* Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *4003.* — *Genève à Chouët et Lullin, députés en Suisse pour les affaires de Savoie.* 25 août/4 septembre 1699. *Ibid.* Cop. Lettres du Conseil. LXI. — *Zurich et Berne au duc de Savoie.* 7 septembre 1699. *Ibid.* Portef. histor. *4004.* — *Puysieux au roi.* Soleure, 19 septembre 1699. loc. cit. — *Les députés des cantons protestants à Puysieux.* Neuchâtel, 21 septembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 155. — *La duchesse de Nemours au roi.* Paris, 25 septembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 310. — *Favarger à Puysieux.* Neuchâtel, 26 septembre 1699. *Ibid.* II. 421. — *Vigier à Puysieux.* Bade, 4 octobre 1699. *Ibid.* II. 448. — *Extrait d'une lettre d'Herwarth.* Neuchâtel, 9 octobre 1699. *Ibid.* II. 456. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 14 octobre 1699. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI. — *Instructions à Jean-Pierre Trembley envoyé en Suisse pour les affaires de Savoie.* Genève, 6, 9, 13, 16 et 23 août 1700. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI. — Mercure historique et politique (La Haye, 1699). XXVII. 393.

(3) *Ibid.* — *Lettre de Berne.* 2 octobre 1699. Bibl. Nat. f. fr. *24,190.* fo 8.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 16 septembre et 3 octobre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 479vo; CXIX. 12. — *Wray à Puysieux.* Turin, 1er et 9 janvier 1700. Aff. Etr. Turin. CV. 8, 14. — *Genève à Berne.* 6 février, 12 avril et 4 octobre 1700. St-Arch. Bern. Genfbuch. XVI. 189, 311, 401.

(5) *Les cantons protestants au roi.* 10 octobre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 646.

(6) *Puysieux au roi.* Soleure, 19 septembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 484. — *Lettre de Berne.* 2 octobre 1699. Bibl. Nat. f. fr. *24,190.* fo 8.

(7) *Ibid.* — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 19 septembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVIII. 143.

(8) *Puysieux au roi.* Soleure, 19 septembre et 7 octobre 1669. loc. cit. — *Berne à Puysieux.* 31 mars/10 avril 1700. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. XI. 479.

Tension croissante entre le roi de France et la souveraine de Neuchâtel. — Exil de Mme de Nemours. — Intervention britannique. — Nouvel échec de la diplomatie française.

XVI. Tout bien considéré, les résultats de la tentative de médiation helvétique dans les affaires de Neuchâtel ne satisfaisaient ni le roi Très-Chrétien, ni les confédérés de la nouvelle croyance. Celui-là n'avait pu obtenir qu'une efficace pression fût exercée sur le gouvernement princier afin de le contraindre au rétablissement de Girard. Ceux-ci n'étaient point parvenus à sauver Montet de la disgrâce qui le menaçait. L'échec de l'intervention du corps protestant des Ligues et la constatation des divergences de vues qui se manifestaient à Berne eurent toutefois cette conséquence que Louis XIV s'affermit dans le dessein qu'il était sur le point d'abandonner, (1) d'exiger de la souveraine de la petite principauté jurassienne l'éloignement non seulement du gouverneur de celle-ci, ce qui ne tarda guère, on l'a dit plus haut, mais celui du procureur général Chambrier et d'autres magistrats déchaînés contre l'innocente victime de la « vénérable classe ». (2) Le roi comptait en outre, et le fit dire par Torcy à la duchesse, que celle-ci n'appellerait à la plus haute charge du pays aucun de ceux « qui avoient pris part à la destitution » du protégé de Conti. (3) Or, le choix de Mollondin réduisait à néant cet espoir. (4) Imaginé par Vrybergen, appuyé par Herwarth, approuvé à Berne, ce choix apparaissait non comme un châtiment, mais comme une « récompense » pour la cabale anglo-bernoise, puisqu'il constituait un chassé-croisé entre le gouverneur et son lieutenant, entre Stavay-Mollondin et Stavay-Montet. (5) Le roi ne l'entendit

(1) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 19 septembre 1699. loc. cit. — *Nouvelles de Neuchâtel.* s. d. (6/16 octobre 1699). St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. nº 1. 1re liasse.

(2) *Déclaration de la Compagnie des pasteurs de la souveraineté de Neufchastel.* 5 juillet 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 275. — *Puysieux au roi.* Bade, 22 juillet; Soleure, 22 août et 5 septembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 457; CXVIII. 16, 119. — *Mémoire de Puysieux au roi.* Soleure, 19 août 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 363. — „Nous sommes bien mortifiés des peines que l'on a fait à cette princesse à l'occasion des nominations qu'elle a faites.“ *P. de Montet à Matignon.* Soleure, 13 décembre 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1699—1715).

(3) *Nouvelles de Neuchâtel.* 18/28 octobre 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. nº 1. 3e liasse. — *Torcy à Mme de Nemours.* 18 novembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 478. — *Puysieux au roi.* Soleure, 3 janvier 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 6; *à Pontchartrain.* Soleure, 19 mai 1700. *Ibid.* CXXV. 199.

(4) *contra:* „J'entendis des plaintes de son attachement (du Sr Mollondin) à Mr le duc de Villeroy, que Mme de Nemours regardoit comme l'espion de Mr le prince de Conty et, comme elle ne revient jamais, ce soupçon luy fera tort dans son esprit.“ *Extrait d'une lettre d'Herwarth.* Neuchâtel, 9 octobre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 456.

(5) *Extrait d'une lettre d'Herwarth.* Neuchâtel. 9 octobre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 456. — „Ce n'est pas une punition pour les Neuchâtelois.“ *Amelot à Puysieux.* Fontainebleau, 13 octobre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 632. — *La Closure à Torcy.* Genève, 13 novembre 1699. Aff. Etr Genève. XXI. 84. — „Il semble que vous ayez plustost songé à récompenser le Sr de Montet et ceux qui ont empesché que vos ordres ne fussent exécutez ... qu'à leur témoigner votre juste indignation ... Le roy ne prétend point nommer un gouverneur à Neuchâtel ... mais vous luy devez aussy de ne pas faire un choix qui luy soit désagréable.“ *Torcy à Mme de Nemours.* 18 novembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 478. — *Mémoire de Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 20 novembre 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 417.

pas autrement. L'« exclusive » prononcée contre celui-ci fut renouvelée en ce qui concernait celui-là. (1) Elle fut même, à la requête de Conti, étendue par avance au Sr de Cugy, de Fribourg, l'un des familiers de la duchesse. (2) Cette dernière allait-elle se trouver acculée à la nécessité de faire appel aux services d'Affry, son irréconciliable ennemi, cassé par elle naguère de sa charge et expulsé par son ordre du château de Neuchâtel? Toujours est-il qu'elle s'y refusa catégoriquement. (3) A céder, fût-ce de mauvaise grâce, à la volonté royale sur ce point, elle courait en effet le risque de se déconsidérer aux yeux de ses sujets et de perdre avec leur affection sa couronne. (4) Reçue, le 24 octobre, à Versailles, par le duc de Beauvilliers, ministre d'Etat, elle se plaignit « du traitement qui lui était fait » et tenta de rejeter en partie sur Puysieux et sur Torcy la responsabilité de la situation troublée de la principauté. (5) Il lui fut répondu que cette situation prendrait sûrement fin le jour où elle-même se déciderait à désigner Conti pour son héritier et à assurer ainsi la transmission de sa souveraineté à un prétendant régnicole. (6) Comme elle ne se résignait pas à embrasser cette ouverture, coup sur coup, dans deux missives, le chef de la maison de France « luy tesmoigna fortement » le déplaisir qu'il éprouvait à la voir suivre des conseils opposés aux siens. (7) Désormais, après avoir subi, à dire

(1) *Louis Runckel, secrétaire de Mr l'envoyé extraorordinaire [Valkenier], aux Etats-Généraux.* Francfort, 7 janvier 1700. Rijksarchief La Haye. loc. cit

(2) *Le chevalier d'Angoulême à Puysieux.* Neuchâtel, 29 janvier 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 27. — *Mars à Vigier.* L'Isle-Adam, 5 novembre 1699. *Ibid.* II. 461. — „L'exclusion que j'ay donnée à Mr l'avoyer de Cugi est un secret qui n'est sceu que du roy et de Mr de Torcy." *Conti à Puysieux.* Paris, 6 novembre 1698 ou 1699. *Ibid.* I. 400. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 30 novembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 288.

(3) „Je ne m'estois pas imaginée que le sacrifice que j'ay bien voulu faire d'un inocent dût en entrayner d'autres après sois qui me feroient perdre absolument ce qui me reste d'auctorité dans Neufchâtel et peut estre mesme ma souveraineté ... Le roy voudroit-il que je devinsse ainsy le jouet de mes ennemis et l'objet de la risée de toutte l'Europe en défaisant aujourd'huy ce que je fis hier." *Mme de Nemours à Torcy.* Paris, 21 novembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 219. — „Le sacrifice de mon nouveau Gouverneur me coûterait la perte de mon authorité dans Neuchâtel et peut estre mesme de ma Souveraineté." *La duchesse de Nemours à Torcy.* Paris, 5 janvier 1700. St-Arch Bern. Neuenburgbuch *Q.* 2; Aff. Etr. Neuchâtel. III. 317; Bibl. Nat. f. fr. *16,954.* fo 418.

(4) „Je peux compter qu'Elle (S. A. S.) n'accordera jamais ma démission; qu'Elle mourra plustost que de consentir à ce qu'on luy demande." *Mollondin à [Cambiague].* Neuchâtel, 16 décembre 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Succession de Neuchâtel). — *Herwarth à Portland.* Berne, 9/19 décembre 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 3e liasse. — *La duchesse de Nemours à Torcy.* Paris, 5 janvier 1700. loc. cit. — *Mémoire sur Neufchastel.* Neuchâtel, 22 janvier 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 510.

(5) „Je sais pour assuré que, sur les doléances qu'elle fit à Mr de Beauvilliers de la manière rude dont on l'avoit traitée, celui-ci lui répondit que le mieux pour vivre tranquillement étoit de laisser parvenir la principauté de Neuchâtel, après sa mort, à Mr le prince de Conti. Cette proposition est la même qu'on fit à cette dame après la perte de son procès, marque évidente de l'intention de cette cour qui feroit entrer cette principauté dans la maison royale." *Vryberghen à Portland.* Paris, 21/31 octobre 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 3e liasse. — *La duchesse de Nemours à Torcy.* Paris, 21 novembre 1699. loc. cit. — „Vostre disgrâce dans la cour de Mme de Nemours est une bonne preuve que vous estes bien dans celle-cy." *Le duc du Maine à Puysieux.* Versailles, 27 décembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 766.

(6) *Vryberghen à Portland.* Paris, 21/31 octobre et 25 novembre/5 décembre 1699. loc. cit. — „Le penchant de Sa Mté est du costé de S. A. Sérme (Conti)." *Mars à Vigier.* L'Isle-Adam, 5 novembre 1699. loc. cit. — *Mémoire sur Neuchâtel.* 25 décembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 233.

(7) *Ibid.* — *Conti à Torcy.* L'Isle-Adam, 17 novembre 1699. Aff Etr. Neuchâtel. III. 227. — *Mémoire sur Neuchâtel.* 25 décembre 1699. *Ibid.* III. 233.

vrai, quelques flottements, (1) le parti de Mme de Nemours était arrêté de façon irrévocable. De nouvelles instances de Torcy vinrent se briser devant son obstination. (2) Encouragée à la résistance par ses héritiers français *ab intestat*, elle l'était de plus « avec passion par tous les différents corps qui compo« saient cette petite république de Neuchâtel, résolus de soutenir leur princesse « dans l'extrémité ». (3) Mais c'était surtout de l'intervention anglaise, dès longtemps escomptée dans son entourage, qu'elle attendait un coup de théâtre qui serait pour elle le salut. (4) Or, cette intervention faisait long feu. Il n'était même pas certain qu'elle se produisît. (5) Satisfait du résultat de la démarche accomplie par Herwarth auprès de Conti, le 1er mai, Guillaume III répugnait à s'immiscer à nouveau dans les affaires de Neuchâtel. (6) Il y avait à cette abstention de multiples raisons. La principale était l'exacte contre-partie de celle qui avait engagé Louis XIV à rappeler les prétendants auprès de sa personne. Au sentiment du roi d'Angleterre, le succès des négociations relatives au partage de la monarchie Catholique primait toutes autres considérations. C'était assez déjà qu'elles eussent failli être traversées par la mise au point laborieuse du statut de la principauté d'Orange, sans qu'elles le fussent encore

---

(1) *La duchesse de Nemours à Torcy.* Paris, 21 novembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 219. — *Torcy à la duchesse de Nemours.* Versailles, 28 décembre 1699. *Ibid.* II. 492 ; St-Arch. Luzern. Neuenburg. VI (1699—1709). — „Mme de Nemours souhaiteroit fort de pouvoir insinuer au Sr de Mollondin de demander luy-mesme sa destitution.“ *Puysieux au roi.* Soleure, 10 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 111.

(2) *Stoppa à Puysieux.* Paris, 21 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 531. — *Nouvelles de Neuchâtel.* s. d. (1699). St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 1re liasse. — „Mme de Nemours, soutenue de ses parents prétendants à cette souveraineté, a protesté qu'elle ne se rendra jamais sur la destitution de Mollondin.“ *Mémoire sur Neuchâtel.* 21 décembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 231. — *Torcy à la duchesse de Nemours.* Versailles, 28 décembre 1699. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *Q.* 2 ; Aff. Etr. Neuchâtel. III. 239. — *La duchesse de Nemours à Torcy.* Paris, 5 janvier 1700. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *Q.* 2.

(3) *Extraict d'une lettre écritte de Neuchâtel.* 3/13 août 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 303. — *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 13 janvier 1700. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *Q.* 1.

(4) *Lettre d'Em. Bondeli.* Berne, 29 avril/9 mai 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 2e liasse. — „Si elle (Mme de Nemours) sait l'intervention de S. M. Br., elle différera peut-être autant qu'elle pourra, dans l'espérance, qu'étant jointe à celle des cantons protestants, on ne la pressera pas.“ *Nouvelles de Neuchâtel.* 6/16 octobre 1699. *Ibid.* 1re liasse. — „Il est donc d'une absolue nécessité que le roy d'Angleterre intervienne fortement dans cette occasion pour parer le coup; mais il faudroit que ses ministres le fissent avec éclat, afin qu'on nous laissât en paix . . . Cecy n'est pas le sentiment de moy en particulier, tout ce qu'il y a de gens à vous le demandent et veulent que cette lettre leur serve d'acte de diligence auprès du maitre, pour luy marquer qu'ils ont averty du péril et que, s'il arrive quelque chose qui surprenne, on ne s'en prenne pas à eux.“ *Extraict d'une lettre du Sr de Chambrier, à Neuchâtel,* du 7 décembre 1699. *Ibid.* 1re liasse.

(5) *Nouvelles adressées de Berne à Portland.* 24 novembre/4 décembre 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 3e liasse.

(6) „Le roi ordonne très expressément de renvoyer après sa mort toute discussion.“ *Portland à De Normandie.* Kensington, 16/26 janvier 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 2e liasse. — *Puysieux au roi.* Soleure, 15 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 446. — „Le Sr d'Herwarth . . . leur a dit (aux députés de Neuchâtel) que c'estoit une extrême imprudence à Mme la duchesse de Nemours, au Sr de Mollondin et aux gens de Neufchastel de s'exposer, comme ils ont fait, par une opiniastreté hors d'œuvre et de saison à contrecarrer les volontés de V. Mté, qui tost ou tard trouverait moyen d'en avoir raison.“ *Puysieux au roi.* Soleure, 23 janvier 1700. *Ibid.* CXXI. 26. — *Herwarth à Rovertea.* Berne, 13/23 mars 1700. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 1re liasse.

à l'occasion du conflit que soulevait le règlement de la succession de la principauté de Neuchâtel. (1) Néanmoins, vers les premiers jours de septembre, le comte de Manchester, ambassadeur britannique à Paris, reçut l'ordre de déclarer au roi Très-Chrétien combien il était souhaitable que les représentants de sa couronne renonçassent désormais à intervenir dans les affaires de ce petit pays et laissassent aux Neuchâtelois toute liberté d'assurer leurs destinées. (2) Le ministre anglais se contenta de dépêcher Vrybergen à Fontainebleau où séjournait la cour. (3) Ce personnage eut, le 22 de ce mois, avec Pomponne et Torcy, un entretien des plus courtois, où l'inclusion de Neuchâtel dans les traités de Rijswick fut, à dire vrai, rappelée, (4) comme elle l'était dans ce même temps par le baron Neveu, commissaire impérial en Suisse; (5) mais, à aucun moment, cet entretien ne revêtît le caractère menaçant de ceux qui l'avaient précédé sur ce même sujet. (6) Les secrétaires d'Etat français reconnurent que leur maître cherchait à exercer une pression sur les décisions de Mme de Nemours, mais affirmèrent que cette pression était à seule fin d'obtenir de la souveraine de Neuchâtel la réalisation de certaines promesses dont elle prétendait se dégager. (7) Ils se plaignirent, d'autre part, de ce que de Berne, Herwarth « tâchoit toujours de donner de « mauvaises impressions à Sa Majesté Britannique et d'empirer par ses avis « tout ce qui se faisoit dans ces quartiers ». (8)

La mollesse de l'intervention de Manchester et de Vrybergen en faveur des intérêts de Mme de Nemours s'expliquait en partie, on l'a dit, par la décision du gouvernement de Londres de ne rien innover qui pût nuire aux

---

(1) *Le roi à Tallard.* Versailles, 13 mars 1699. Aff. Etr. Angleterre. CLXXX. 21. — G. Koch. Die Friedensbestrebungen Wilhelms III. 1694—1697 (Tübingen, 1903).

(2) *M. Prior to the Earl of Manchester.* Loo, 11 September 1699. ap. Cole. op. cit., p. 44. — *Rovertea à Vryberghen.* Loo, 1er/11 septembre 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. nº 1. 3e liasse. — *Bondely an Schmettau.* Bern, 27. September/7. Oktober 1699. *Ibid.* — *Vryberghen à Portland.* Paris, 21/31 octobre 1699. *Ibid.* — *Ausszug aus von Sr Mayt von Engelland an dero Ambassadoren Ruglard Manchester zugesandten Befelch wegen der Herrschaft Neuenburg.* 1699. St-Arch. Zürich. Grossbritannien. *A.* 222³. nº 31. — „On voit la souveraineté de Neufchâtel dans un pas qui mettra les Suisses à l'épreuve, s'ils sont résolus de soutenir leur liberté, car, si ce comté tombe sous la puissance de la France, ils perdroient une barrière qui est nécessaire pour empecher qu'elle ne soit à sept heures de Berne, de Fribourg et de Soleure." *Runckel aux Etats-Généraux.* Francfort, 7 janvier 1700. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *Lettre écrite de Berne au secrétaire de Mr de Puysieux.* 23 janvier 1700. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 663.

(3) „L'après diner du 21 septembre 1699." *Extrait du journal de Vryberghen.* St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. nº 1. 3e liasse; Cole. op. cit., p. 49 sqq.

(4) *Extrait du journal de Vryberghen.* loc. cit. — *Jersey to Vryberghen.* Hamptoncourt, 25 December 1699 (v. s.). ap. Cole. op. cit., p. 90. — *Rovertea à Vryberghen.* Kensington, 25 décembre 1699/4 janvier 1700. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. nº 1. 3e liasse. — *Vryberghen à Portland.* Paris, 10/20 février 1700 *Ibid.*

(5)

(6) *Copy of the Journal of Mr Vryberge.* 1699. ap. Cole. Memoirs etc., p. 49. — *Manchester to Blathwayt.* Paris, 11 September 1699. *Ibid.* p. 47.

(7) *Extrait du journal de Vryberghen.* loc. cit.

(8) *Ibid.* — *Le roi à Puysieux.* Marly, 27 août; Fontainebleau, 9 octobre 1699; Versailles, 29 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 251, 268, 388. — *Lettre écrite de Berne au secrétaire de Mr de Puysieux.* 23 janvier 1700. loc. cit. — „La conduitte de l'envoyé d'Angleterre en Suisse ne répond pas aux ordres qu'il a receus du roy son maistre." *Le roi à Tallard.* Marly, 29 juillet 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXVII. 37.

pourparlers ouverts en vue de la conclusion d'un second traité de partage de la succession d'Espagne. (1) Elle s'expliquait de plus par le peu de confiance qu'avait Guillaume III dans le succès final de ses prétentions, combattues avec énergie dans les cantons catholiques, (2) par le refroidissement survenu dans ses relations avec l'Electeur de Brandebourg, son héritier présomptif, en raison du traité de La Haye du 23 octobre 1694, lequel « fut long à préparer », (3) par la crainte enfin de

(1) *Bondely an den Churf. von Brandenburg.* London, 20./30. Mai 1698. G e h. S t - A r c h. B e r l i n. Neuchâtel. Succession. Rep. LXIV. R. IV. Vol. II. — „Mesme si l'affaire de Neuchâtel venoit à se réveiller, la disposition des esprits seroit bien différente de ce que l'on a veu par le passé." *Pontchartrain à Puysieux.* Versailles, 22 décembre 1700. A f f. E t r. S u i s s e. CXXVI. 373.

(2) „Il seroit bon de réveiller au roy d'Angleterre la mémoire concernant ces droits sur la souveraineté de Neufchâtel dont il semble ne se souvenir plus . . . Nous croions bien que le roy d'Angleterre n'est pas informé de ses droits à fonds . . . c'est une matière très intriguée et délicate et qui demande du temps." *Bondely à Danckelmann.* Berne, 2/12 mai 1694. G e h. S t - A r c h. B e r l i n. Neuchâtel. Succession. Rep. LXIV. R. IV. Vol I. — *Puysieux à Maurepas.* Soleure, 23 mai 1699. B i b l. N a t. Coll. Clairamb[t]. MV. 585. — *Puysieux au roi.* Soleure, 14 mars 1700. A f f. E t r. S u i s s e. CXXI. 84. — „Con lettere particolari di Berna e Neufchatel si sente che in ambedue quei luoghi si travagliava fortemente acciò il principato di Neufchatel cada nella persona del principe d'Oranges, quando succederà la morte della duchessa di Nemours. Questa notizia dà molto a pensare a i cantoni catt[ci]." *Avvisi di Lucerna.* 19 marzo 1700. A r c h. V a t i c a n o. Nunz. Svizz. XCIII. — „Les trois cantons catholiques alliés de Neufchastel sont assez instruits de ce qui se fait là et à Berne en faveur du roy d'Angleterre et sont très convaincus que si cette principauté luy tomboit, cela feroit un tort incroyable à la catholicité helvétique." *Puysieux au roi.* Soleure, 17 avril 1700. A f f. E t r. S u i s s e. CXXI. 119.

(3) „Si Madame [de Nemours] meurt avant la paix, on sçait desja assez comment il faudra s'y prendre; mais si elle vit jusques à ce qu'on vienne à un traitté de paix, c'est une nouvelle question. On n'est pas encore convenu avec les bien intentionnés de la manière, et c'est une matière à souffrir du délay pour la bien digérer. Cependant je puis bien dire que si l'on peut faire la chose par un traitté ce sera le moien le plus seur pour parvenir à la possession de cette souveraineté." *Projet de ce que les bien intentionnés trouvent à propos et nécessaire que l'on fasse à l'advenir tant de la part de S. M. et de V. A. El. que de leur costé.* 1694. G e h. S t - A r c h. B e r l i n. Neuchâtel. Succession. Generalia. Rep. LXIV. R. IV. Vol. I. — „Sollte . . . er . . . [Bondely] sowohl zu Bern als zu Neuchâtel unter der Hand und mit gehöriger circumspection alles dahin . . . richten . . . damit nach dem . . . Todesfall Ihr Kön. M[t] von Engelland ohne Erben, sothane Succession auf uns und unsere Erben komme . . ." *Instruktion für Bondely.* Berlin, 3. März 1694. *Ibid.* — „Il faut remarquer encore que cette cession n'enfroindroit point la loy établie au regard de l'inaliénabilité, puisque après la mort de Sa M[té]. cette souveraineté viendroit à S. A. E. par droit de succession. Enfin, pour estre plus seur en tout ce qui peut arriver, il est nécessaire que cette cession se fasse, et à cause de l'inaliénabilité établie, S. A. E. a la plus juste raison du monde à la demander, et le roy ne pourroit aucunement se formaliser, d'autant que les bien intentionnés le souhaittent. Les conjonctures présentes et ce qui vient de se passer à Neu[en]bourg donnent une occasion favorable pour cela, et cela vaudroit bien la peine que S. A. E. allât voir S. M. et ménageât toutes choses . . . Du reste, qu'il y aie cession ou non, à moins S. M. B. n'aye des enfants, pourveu qu'Elle entre en possession de la souveraineté, ou garantit la succession à S. A. E. comme le plus proche héritier." *Bondely à Danckelmann.* Berne, 4/14 avril 1694. *Ibid.* — „. . . En considération que ce pays, quoyque contigu à nostre portion héréditaire de Chalon, gisante en Franche-Comté n'ayant pu jouir de notre protection, ny avant, ni pendant cette guerre, auroit couru risque d'estre exposé avec la Suisse voisine aux démarches violentes de la France si nous avions découvert prématurément notre intention à cet égard . . . nous avons constitué et établi ledit Frédéric le III[e] notre cousin, pour notre procureur général et spécial — une des qualités ne dérogeant point à l'autre — pour et en nôtre nom agir et procéder par toutes voyes qu'il jugera requises et nécessaires au sujet de nos prétensions sur les comtés de Neu[en]bourg et Vallangyn . . ." *Procuration générale remise par Guillaume III, roi d'Angleterre, à Frédéric III, Electeur de Brandebourg.* La Haye, 23 octobre 1694. *Ibid.* — *Acte de cession des droits de la maison d'Orange sur Neuchâtel et Valangin à Frédéric III, Electeur de Brandebourg, par Guillaume III, roi d'Angleterre.* La Haye, 24 octobre 1694. *Ibid.* Neuchâtel. Succession. Urkunden. XI. Oranien. — „M[r] Schuylenbourg me vint de dire hier au soir, à dix heures, que les instruments avoyent été signés et que S. M. l'avoit fait sans les relire, mais avoit dit que cette cession n'auroit point de force qu'après sa mort et que, s'il venoit à la possession de la souveraineté, il prétendoit de jouir des revenus pendant sa vie . . . Je vous dis donc nettement . . . que M[r] de Schuylenbourg m'a dit nettement et clairement que S. M. entend la cession en telle façon, que S. A. Elect. ne jouiroit des fruits de la sou-

laisser supposer qu'il agissait d'accord avec Mme de Nemours, ce qui eût été « le moyen d'attirer de terribles affaires à cette dame ». (1) Mais il n'était déjà plus temps de les lui éviter, (2) et, quand une troisième intervention britannique se produisit, en janvier 1700, (3) Marie de Bourbon était à la veille de prendre la route de Coulommiers où le roi l'exilait (8 janvier). (4) Elle ne s'y était résignée au reste qu'ensuite d'une dernière et pathétique résistance et après s'être refusée, dans une lettre d'une très belle et noble tenue, à révoquer les pouvoirs de Mollondin. « Rien ne sera capable, écrivait-elle à Torcy, de me déterminer à prendre un tel party. » (5)

La tension croissante des rapports entre le chef de la maison de France et la souveraine de Neuchâtel n'était ignorée ni dans cette ville, ni à Berne.

---

veraineté qu'après sa mort (à sçavoir celle de S. M.)." *E. van Danckelmann an seinem Bruder.* La Haye 1er novembre 1694. *Ibid.* Neuchâtel. Succession. Generalia. Rep. LXIV. R. IV. Vol. I. — Droysen. Geschichte der preussischen Politik. IV. 163. — Schulze. Die staatsrechtliche Stellung des Fürstenthums Neuenburg u. s. w. (Iena, 1854). — Wolfgang Peters. Die Franche-Comté und die Oranische Sukzession in den Plänen der preussischen Politik . . . (Forschungen zur brandenb. und preuss. Geschichte. t. XXVIII. 86.)

(1) *Nouvelles de Neuchâtel.* 6/16 octobre 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. n° 1. 1re liasse. — *Rovertea à Vryberghen.* Kensington, 25 décembre 1699/4 janvier 1700. *Ibid.* 3e liasse. — *Herwarth à Rovertea.* Berne, 13/23 janvier 1700. *Ibid.* 1re liasse.

(2) *Extrait d'une lettre de Mr de Chambrier.* Neuchâtel, 7/17 décembre 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. n° 1. 3e liasse.

(3) „Monsr le Conseiller Pensionnaire en a enfin fait le rapport à S. M. (Brit.) avant-hier et hier Elle a signé toutes les expéditions que j'avois désiré. Outre les lettres aux cantons intéressés, aux Etats de Neufchastel et les créances, il y a un plein pouvoir, soit authorisation pour moy, pour prendre les mesures et ménager les choses jusqu'à ce qu'il soit temps que les Envoyés extraordres de S. Mté qui seront chargés de cette commission puissent agir ouvertement." *Bondely à l'Electeur de Brandebourg.* La Haye, 1er/11 décembre 1698. Geh. St-Arch. Berlin. Neuchâtel. Succession. Rep. LXIV. R. IV. Vol. II. — „L'intention de S. M. est que vous déclariez aux ministres de la Cour de France que, comme S. M. T. C. a déjà procuré le repos à Neuchâtel en rappelant les prétendants, S. M. Br. espère qu'on ne forcera pas Mme de Nemours à destituer son nouveau gouverneur. On ne peut venir à cette extrémité sans plonger tout cet Etat dans le désordre et la confusion." *Rovertea à Vryberghen.* Kensington, 25 décembre 1699/4 janvier 1700. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. n° 1. 3e liasse. — *Jersey to Manchester.* Hauptoncourt, 28 December 1699/7 January 1700. ap. Cole. op. cit., p. 90.

(4) *Le roi à la duchesse de Nemours.* Versailles, 6 janvier 1700. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. XI. 155; St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *Q.* 2; Aff. Etr. Neuchâtel. II. 495; St-Arch. Luzern. Neuenburg. VI (1699—1709). — *Torcy à la duchesse de Nemours.* Versailles, 27 décembre 1699/6 janvier 1700. St-Arch. Luzern. Neuenburg. VI (1699—1709). — *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 13 janvier 1700. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *Q.* 1. — „. . . dove si condusse con animo forte e spirito forte per terminar il fine delli suoi giorni." *Pisani al Senato.* Parigi, 15 gennaio 1700 (1a). Frari. Francia. CXCIII. n° 74. — *Neuchâtel à Berne.* 13/23 janvier 1700. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. XI. 297. — *La Haye à Puysieux.* Venise, 30 janvier 1700. Aff. Etr. Venise. CXXIV. 93. — *Avvisi di Lucerna.* 12 febbraio 1700. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCIII. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLIV. 98 (8/18 janvier 1700). — Duc de La Force. Le Grand Conti. p. 215. — Mercure historique et politique (La Haye, 1700). XXVIII. 95. 184. — Mémoires de Sourches. VI. 219. — Theatrum Europaeum. XV. 747.

(5) *Herwarth à Portland.* Berne, 9/19 décembre 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. n° 1. 3e liasse — *Torcy à la duchesse de Nemours.* Versailles, 28 décembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 492. — *La duchesse de Nemours à Torcy.* Paris, 5 janvier 1700. *Ibid.* II. 492vo. — „Mme de Nemours is resolved not to revoke her governor and she is preparing to go to her house fourteen Leagues from Paris in persuance to the orders she has received." *Manchester to Jersey.* Paris, 15 January 1700. ap. Cole. op. cit. 94. — *Lettre de Neuchâtel.* 8/18 janvier 1700. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7374. — Mercure historique et politique (La Haye, 1700). XXVIII. 185.

Toutefois, en dépit ou, pour mieux dire, en raison même des sommations adressées à la duchesse par Louis XIV, on inclinait à penser que cette tension ne dégénérerait pas en rupture ouverte, étant donné que « quand le roy Très- « Chrétien menaçait, c'était un signe qu'il n'avoit pas envie de frapper le coup « et que, quand il avoit dessein de le faire, il n'en faisoit jamais précéder les « avis ». (1) La nouvelle de la disgrâce de leur « bonne et grande princesse » attrista, certes, ses sujets (2) ou, du moins, partie d'entre eux, (3) mais ne dissipa point leur crainte de la voir faillir à ses engagements de couvrir Mollondin et consentir, de guerre lasse, à sa révocation, comme elle avait consenti à celle du Sr de Montet. (4) Approuvé par Herwarth, que la durée imprévue de l'affaire Girard retenait à Berne, (5) le procureur général Chambrier n'attendait un dénouement favorable de la situation que d'une nouvelle et cette fois énergique démarche de l'ambassadeur britannique à Paris aux fins d'établir, ainsi que le baron de Neveu, envoyé impérial, se proposait de le faire auprès de Puysieux, que les tentatives de pression exercées sur la volonté de Mme de Nemours constituaient une violation flagrante des traités de Rijswick. (6) De fait, satisfaction fut accordée sur ce point au gouvernement anglais. Vrybergen, député par Manchester à Versailles, y eut avec Torcy, dans les premiers jours de janvier 1700, un entretien dont le résultat fut sinon de provoquer le rappel de Mme de Nemours à la cour, du moins de faire renoncer Louis XIV à sa prétention d'exiger la destitution de Mollondin, « extrémité qui eût plongé tout l'Estat de Neufchâtel dans le désordre et la confusion ». (7)

---

(1) *Nouvelles adressées de Berne à Portland.* 24 novembre/4 décembre 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 3e liasse.

(2) *Le Conseil d'Etat de Neuchâtel à Soleure.* 13 janvier 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 508. — „... Autant nous croions nous obligés à redoubler notre zèle et notre fidélité pour Elle, comme aussi nostre fermeté pour la conservation des droits de l'Estat.“ *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 13 janvier 1700. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch Q. 1. – *Stavay-Mollondin et le Conseil d'Etat à Lucerne.* Neuchâtel, 13/23 janvier 1700. St-Arch. Luzern. Neuenburg. VI (1699—1709).

(3) *Remonstrance du gouvernement de Neuchâtel au Conseil de ville.* 18/28 décembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 315.

(4) „Quand l'on a scu que Mr Molondin estoit asseuré du gouvernement, l'on peut donner au roy d'Angleterre le mérite et l'honneur de ce changement si subit, car avant Mr de Fridberg (Vrybergen) l'on vouloit le nommer à Mme de Nemours et luy faire prendre celuy que le roy auroit voulu.“ *Extrait d'une lettre d'Herwarth.* Neuchâtel, 9 novembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 470. — *Mollondin à Cambiague.* Neuchâtel, 16 décembre 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco. loc. cit. — *Le gouvernement de Neuchâtel à celui de Soleure.* 13 janvier 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 508. — „Mme de Nemours souhaitteroit fort de pouvoir insinuer au Sr de Molondin de demander luy mesme sa destitution, tant pour le bien des affaires de cette princesse, que pour sa satisfaction de pouvoir après cela retourner à Paris, dans l'espérance que V. Mté ensuitte luy en accorderoit la permission.“ *Puysieux au roi.* Soleure, 10 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 111.

(5) „La déposition d'un ministre de Neuchâtel, depuis le départ du prince de Conti, et que le roy Très Chrétien veut qu'on rétablisse, cause le renvoi de mon voyage.“ *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 12/22 August 1699. British Museum. Addit. Mss. *9742.*

(6) *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 3 October (n. s.) 1699. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — *Extrait des ordres de S. M. Britannique à Milord Manchester, son ambassadeur en France.* 29 janvier 1700. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 663.

(7) „His Majesty hopes that he will (Louis XIV) considerer that Madame de Nemours can not be obliged to displace her new governor ...“ *Jersey to Vryberghen.* Hauptoncourt, 25 December 1699 (v. s.). ap. Cole. op. cit., p. 90. — *Rovertea à Vryberghen.* Kensington, 25 décembre 1699/4 janvier 1700. St-

Contraint, eu égard aux nécessités de sa politique générale, de battre en retraite, de céder du terrain et d'abandonner ses revendications tant au sujet du prédicant révoqué que du gouverneur qui ne l'était pas, (1) Louis XIV demeurait, en revanche, intraitable dans ses représailles envers Mme de Nemours et répondait aux ministres anglais qui cherchaient à apaiser sa rancune, « que c'était une affaire entre luy et elle ». (2) Mais Coulommiers n'était pas la Bastille. Encore que son exil dût y durer près de quatre années, (3) la duchesse paraissait disposée à s'en accommoder. L'énergie de sa résistance aux suggestions impérieuses du roi de France (4) lui valait « un regain d'amour » de ses sujets, (5) lesquels se réjouissaient néanmoins dans leur for intérieur « que la foudre fût tombée sur elle plutôt que sur eux ». (6) Il lui valait même la commisération des cantons catholiques, enclins à intercéder à Versailles en sa faveur. (7) Si l'on excepte Conti, (8) tous les prétendants régnicoles l'entouraient de leurs conseils et de leur sollicitude. (9) Matignon venait la visiter. (10) Villeroy s'employait à la faire rentrer en grâce à la cour. (11) C'est assez dire qu'aucun de ses parents

---

Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 3e liasse. — *Manchester à Herwarth.* Paris, 13 janvier 1700. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. *1005.* fo 663. — *Manchester to Jersey.* Paris, 30 January 1700. ap. Cole. op. cit., p. 94. — *Berne à Puysieux.* 31 mars/10 avril 1700. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. XI. 479.

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 24 juin 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 392. — *Mémoire (de Puysieux) à Mr le comte de Pontchartrain, sur les moyens à employer pour lutter contre la coalition de Mme de Nemours, du canton de Berne et de l'envoyé d'Angleterre.* Soleure, 20 novembre 1699. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 417. — *Mémoire sur Neufchastel.* 7 mai 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 525.

(2) „Troppo interessato si mostrò il re in questo caso delle premure del principe di Conti." *Pisani al Senato.* Parigi, 15 gennaio 1700 (1a). Frari. Francia. CXCIII. no 74. — *Manchester to Jersey.* Paris, 20 January 1700. ap. Cole. op. cit. 95.

(3) *La duchesse de Nemours au roi.* Coulommiers, 20 octobre 1700 et 22 décembre 1703. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 560; IV. 129, 132. — *Le roi à la duchesse de Nemours.* Versailles, 31 décembre 1703. St-Arch. Luzern. Neuenburg. VI (1699—1709). — *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Lucerne.* 15 janvier 1704. *Ibid.* — *La duchesse de Nemours à Lucerne.* Paris, 17 janvier 1704. *Ibid.* — *Luzern an den Herren Gubernator unndt Staadts-Rath zue Neuenburg.* 28. Januar 1704. *Ibid.* — Mémoires de Sourches. VIII. 253. — Mercure historique et politique (La Haye). XXXVI. 330.

(4) „La disgracia non la conturba; l'età si on la tormenta; si ride de'suoi nemici." *Pisani al Senato.* Parigi, 29 gennaio 1700 (2da). Frari. Francia. CXCIII. no 79. — „Mme de Nemours soutient son exil avec sérénité." *Amelot à Puysieux.* Paris, 5 février 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 50.

(5) „Tous les différents corps qui composent cette petite république sont résolus de soutenir leur princesse dans l'extrémité." *Herwarth à Portland.* Berne, 9/19 décembre 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 3e liasse. — *Mémoires sur Neufchastel.* 22 janvier et 7 mars 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 510, 515. — *Puysieux au roi.* Soleure, 23 janvier 1700 et 25 juin 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 26; CXXVIII. 314.

(6) *P. de Montet à Matignon.* Soleure, 13 décembre 1699. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (Neuchâtel, 1699). — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (janvier 1700). loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 23 janvier 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 26; *à Pontchartrain.* Soleure, 3 février 1700. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 675. — *Pontchartrain à Puysieux.* Versailles, 17 février 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 70.

(7) *Le Conseil d'Etat de Neuchâtel au canton de Soleure.* 13 janvier 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 508. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 11 février 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 314.

(8) *Conti à Puysieux.* Marly, 24 juin 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 540.

(9) „Lo spirito del re è concitato contra la Sra Duchessa di Nemours." *Pisani al Senato.* Parigi, 26 febbraio 1700 (2da). Frari. Francia. CXCIII. no 87. — Mercure historique et politique (La Haye, 1700). XXVIII. 184.

(10) „Mr de Matignon a été voir Mme de Matignon à Coulomiers." *Extrait d'une lettre d'Herwarth.* Neuchâtel, 14 février 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 514.

(11) *Ibid.*

n'eût consenti à donner les mains à l'établissement de la curatelle que l'on prêtait au roi l'intention de lui imposer,(1) dans l'espoir de faire exécuter par un tiers les sanctions dont elle se refusait à prendre l'initiative et de différer la réception du Sr de Mollondin fils dans la charge de lieutenant-gouverneur, ce qui d'ailleurs ne put être évité.(2)

Au total, qu'il s'agît de la succession de Neuchâtel ou des incidents qui s'étaient greffés sur elle, l'échec subi par la diplomatie française n'était pas contestable. S'ensuivait-il toutefois que les avantages acquis de ce chef à la diplomatie britannique fussent très éclatants? Non pas. La ténacité qu'avait déployée et que déployait encore Louis XIV à défendre en cette conjoncture les intérêts de sa couronne rendait Guillaume III fort incertain des chances de succès de ses prétentions à l'héritage des Longueville.(3) Ainsi que l'un de ses conseillers en recevait de lui la confidence en août 1699, « il n'avoit aucune espérance de réussir dans cette affaire, car le roy de France ne le souffriroit jamais ».(4) Il lui déplaisait, d'autre part, de travailler pour le roi de Prusse, ou du moins pour celui qui, à cette heure, était en passe de le devenir, avec son assentiment.(5) Sans aller jusqu'à désavouer après coup la déclaration faite sur son ordre au prince de Conti en mai, le monarque anglais entendait mettre une sourdine à l'enthousiasme que provoquait à Berne et à Neuchâtel la nouvelle de la dernière démarche accomplie auprès de Torcy par Vrybergen.(6) Il fut en conséquence prescrit tant à l'envoyé du gouvernement de Londres dans la première de ces villes qu'à l'agent brandebourgeois Bondeli « de ne cheminer que brides en mains en cette affaire »(7) et d'éviter à tout

(1) *Mémoires sur Neuchâtel.* 22 janvier et 28 juin 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 510, 542. — „Un conseil de curatelle que je (Puysieux) proposay auroit esté au devant de tout. Mme de Nemours s'oublie si souvent qu'elle auroit besoin de ce secours pour soustenir son autorité presque perdue.“ *Mémoire sur le droit d'abri.* 27 février 1701. Aff. Etr. Neuchâtel. IV. 3.

(2) *Extrait d'une lettre d'Herwarth.* Neuchâtel, 14 février 1700. loc. cit. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 10 mai 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 199. — *Pontchartrain à Puysieux.* Versailles, 26 mai 1700. *Ibid.* CXXV. 212.

(3) *Mémoire sur Neuchâtel.* 25 décembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 233. — *Extrait des ordres relatifs à la Succession de Neufchastel, envoyés par Sa Mté Britannique à Milord Manchester, son ambassadeur en France.* 29 janvier 1700. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. *1005.* fo 663.

(4) *Rovertea à Schwarzenberg.* Loo, 15/25 août 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 2e liasse.

(5) „Le roy d'Angleterre se montre favorable à l'élection de ce nouveau royaume.“ *Des Alleurs à Puysieux.* Berlin, 13 décembre 1700. Aff. Etr. Brandebourg. XXXVII.

(6) „[On me] marque que S. M. (Br.) ne trouve pas à propos de s'exposer et qu'elle souhaitte d'estre asseurée d'estre soutenue dans cette entreprise avant que de s'y embarquer, surtout par le canton de Berne.“ *Bondely à Danckelmann.* Berne, 2/12 mai 1694. Geh. St-Arch. Berlin. Neuchâtel. Succession. Generalia. Rep. LXIV. R. IV. Vol. I. — *Rovertea à Schwarzenberg.* Loo, 15/25 août 1699. loc. cit. — „Cet ordre qu'il a plû à S. Mté d'envoyer à ses ministres de paraitre une troisième fois donne autant de joie à Mme (de Nemours) que de chagrin et de mortification aux partisans du prince de Conti.“ *Herwarth à Rovertea.* Berne, 13/23 janvier 1700. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 1re liasse.

(7) „Pour ce qui est de la pensée que quelqu'un de ces bien intentionnés devroit dès à cette heure se déclarer, il faut bien s'en garder; le plus seur, sera de garder si bien le secret qu'on ne puisse jamais sçavoir que ni le roy d'Angleterre, ni S. A. Elect. y aient un seul partisan, car il faut que ces

prix de donner à leur entourage « des espérances trop positives et trop prochaines ».(1) Si grande était au reste la crainte qu'éprouvait Guillaume III de risquer son prestige en faisant ouvertement figure de prétendant à Neuchâtel que les quatre à cinq cents pistoles de pensions annuelles destinées à entretenir le zèle de ses partisans tant en Suisse que dans la principauté ne devaient être distribuées que sous le nom et la responsabilité d'Herwarth et « en s'entourant d'un secret impénétrable ».(2) Combien amère n'eût pas été la déception de ceux-là qui, six mois auparavant, non pas « dans un accès de démence furieuse », ainsi que l'insinuait Puysieux,(3) mais au risque « d'amasser des charbons ardents sur leur teste »,(4) acclamaient l'intervention du roi de la Grande-Bretagne, s'ils avaient pu se douter de l'évolution survenue dans ses desseins à leur égard, de la parcimonie des moyens

---

bien intentionnés soient les juges quand ce viendra au fait et au prendre. Ainsi à peine les princes mesme qui y sont intéressés doivent-ils sçavoir les quels ils sont pour n'estre découverts, car, outre qu'ils se mettroient en danger, ils deviendroient inutiles, ne pouvants plus estre juges. Pour ce qui est de faire imprimer d'advance quelque chose sur ce sujet, cela feroit de mesme évanter la mine avant le temps.“ *Bondely à Danckelmann.* Berne, 2/12 mai 1694. loc. cit. — *Bondely an den Churf. von Brandenburg.* London, 20./30. Mai 1698. Geh. St-Arch. Berlin. Neuchâtel. Succession. Rep. LXIV. R. IV. Vol. II. — „A l'égard de l'envoyé de Brandebourg, comme les droits de son maître supposent ceux du roy d'Angleterre, dont Mr l'Electeur est l'héritier présomptif, on doit croire qu'il ne se trouve à Neufchastel que pour observer ce qui s'y passe.“ *Des Alleurs à Puysieux.* Berlin, 18 mai 1699. Aff. Etr. Brandebourg. XXXVII. — „Sa Mté souhaite que vous alliez bride en main à cet égard.“ *Rovertea à Herwarth.* Kensington, 25 décembre 1699/4 janvier 1700. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2, Neuchâtel. Litter. no 1. 3e liasse. — „Il paroist que Berne se refroidit un peu sur Neufchâtel et qu'il commence à blâmer la conduite qui s'y tient.“ *Puysieux à Stoppa.* Soleure. 24 janvier 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 404.

(1) *Des Alleurs à Puysieux.* Berlin, 30 mai 1699. Aff. Etr. Brandebourg. XXXVII. — „En attendant, l'intention de S. M. est qu'on ne donne pas aux bien intentionnez dont votre lettre fait mention des espérances trop positives et trop prochaines.“ *Rovertea à Bondeli.* Kensington, 25 décembre 1699/4 janvier 1700. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 3e liasse. — *Portland à Herwarth.* Londres, 26 décembre 1699/5 janvier 1700. *Ibid.* 2e liasse.

(2) „Pour ce qui est des présents à faire à Neuchâtel, j'eus l'occasion de dire assez au long avant-hier à Sa Mté ce dont Mylord et vous estes convenus, y adjoutant le sentiment du chancelier Monmelin, comme celui d'un homme intelligent et affectionné.“ *Rovertea à Schwarzenberg.* Loo, 15/25 août 1699. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 2e liasse. — „Celle-ci est pour vous faire savoir que Sa Mté s'est déterminée favorablement à l'égard des pensions proposées. Elle y destine 4 à 500 pistoles. Ces pensions courront depuis le 1er janvier 1700. Mr de Schwarzenberg vous remettra incessamment la moitié de la somme . . . Au reste vous voyez bien qu'on ne peut distribuer cet argent avec trop de secret et de précaution; si ceux qui le recevront étoient connus, ils deviendraient suspects et par conséquent inutiles, et ceux qui n'y auront aucune part deviendroient des ennemis dangereux. Il faut donc, pour mieux cacher la chose, que vous la preniez entièrement sur vous, comme si vous la faisiez de vostre chef.“ *Portland à Herwarth.* Londres, 26 décembre 1699/5 janvier 1700. *Ibid.* 2e liasse. — „Vous verrez combien on juge nécessaire de garder dans cette affaire un secret impénétrable, de sorte qu'il sera bon que vous n'en parliez qu'à Mr le Pensionnaire seul, sans vous en ouvrir aux officiers de Neuchâtel qui sont en Hollande.“ *Portland à Schuylenberg, ministre d'Angleterre à La Haye.* Londres, 26 décembre 1699/5 janvier 1700. *Ibid.* 2e liasse. — „Le secret estant l'âme d'une affaire de la nature de celle dont il s'agit, je ne doute point que vous ne concourriez avec plaisir à prendre des mesures si nécessaires pour le bien garder.“ *Rovertea à Herwarth.* Loo, 12 octobre 1700. *Ibid.* 2e liasse.

(3) *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 6 janvier 1700. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 657. — *Pontchartrain à Puysieux.* Versailles, 10 janvier 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 26.

(4) *Portland à Schuylenberg, ministre d'Angleterre à La Haye.* Londres, 26 décembre 1699/5 janvier 1700. St-Arch. Berlin. Reg. LXIV. R. IV. Vol. 2. Neuchâtel. Litter. no 1. 2e liasse. — *Pontchartrain à Puysieux.* Versailles, 20 et 27 janvier 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 26, 30.

d'action qu'il mettait à la disposition des tenants de sa cause et du peu de confiance que lui-même conservait dans le résultat de leurs efforts. (1)

Seule, en somme, Mme de Nemours tirait quelque profit des événements qui venaient de se dérouler sous ses yeux. Son souhait le plus ardent se trouvait exaucé. N'était-elle pas désormais assurée que la succession de Neuchâtel ne s'ouvrirait que le jour de son décès? (2) N'avait-elle pas eu l'ineffable joie d'assister à l'effondrement définitif, elle le supposait du moins, des prétentions du prince de Conti, dont le nom était honni à ce point au chef-lieu de la principauté, « que ceux qui le prononçaient s'exposaient à être assommés? » (3) Enfin ne partageait-elle pas avec tant d'autres l'illusion, qu'elle disparue, l'héritage des Hochberg passerait sans difficulté de la maison de Longueville dans l'une de celles de ses héritiers *ab intestat*, qu'ils eussent nom Lesdiguières, Matignon ou Villeroy? (4) Illusion tenace, illusion chimérique, illusion dangereuse que ne cessaient de combattre certains esprits avisés, convaincus avec raison que les chances du prétendant britannique augmentaient en raison directe de l'hésitation et de la réserve qu'il apportait à faire valoir ses droits hypothétiques. (5) « J'appréhende, pouvait écrire Pontchartrain, que la fausse « tranquillité qui règne à présent à Neuchâtel ne soit une préparation pour « des scènes bien vives et bien désagréables ». (6) Dans la réalité, à supposer que, ensuite du décès de Mme de Nemours, Guillaume III obtînt l'investiture de la petite principauté jurassienne et qu'une guerre éclatât derechef entre les Alliés de 1694 et la France, le gouvernement de ce dernier pays allait se trouver acculé à un angoissant dilemme: ou bien, en effet, le roi, par mesure de précaution, acheminerait des troupes de couverture vers la frontière de Neuchâtel et s'emparerait au besoin de ce petit pays, (7) ce qui « eût mis tous les Suisses en mouvement » et compromis la solidité de l'alliance renouvelée en 1663, (8)

(1) *Ibid.* — „So sind wir gnädigst zufrieden, dass er [Bondely] im Fall eines guten Successes 1, 2, 3 biss 4 thaler unter die wohlgesinneten auszutheilen sich anheischig machen möge." *Instruktion für Bondely.* Berlin, 6. März 1694. Geh. St-Arch. Berlin. Neuchâtel. Succession. Generalia. Rep. LXIV. R. IV. Vol. I.

(2) „... das beste expedient wohl seyn dürffte, wenn jemand von denen anderen Pretendenten ... die Madame de Nemours mit einem Stück Geldes befriedigte und also Ihr habendes Recht nach Ihrem Todsfall an sich brächte." *Valkenier an den Churfürsten von Brandenburg.* Zürich. 5./15. Februar 1698. Geh. St-Arch. Berlin. Neuchâtel. Succession. Rep. LXIV. R. IV. Vol. II. — Mercure historique et politique (La Haye, 1699). XXVI. 636.

(3) *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 6 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 234.

(4) *contra: De Thielle à Puysieux.* Neuchâtel. 12 septembre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 397.

(5) „Il y a longtemps qu'il est facile de prévoir que ces disputtes des prétendans à la Principauté de Neuchatel seront cause que le roy d'Angleterre recueillera cette succession." *Le roi à Puysieux.* Versailles, 21 février 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 318.

(6) *Pontchartrain à Puysieux.* Versailles, 28 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 169.

(7) „Le roy [doit aujourd'huy] tirer advantage de la mauvaise conduite de Madame la duchesse de Nemours ... pour unir inséparablement à la couronne la souveraineté de Neufchastel, ou au moins pour en avoir par un traitté en bonne forme la protection perpétuelle." *Mémoire touchant un projet de protectorat françois sur Neufchâtel* (fin 1702). Aff. Etr. Neuchâtel. III. 299.

(8) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Francfort, 4/14 février 1700. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7374.

ou bien il s'abstiendrait de toute démonstration militaire et, dans ce cas, c'était à bref délai l'Anglais ou l'Allemand au cœur de la Franche-Comté et de la Bourgogne. (1)

La succession d'Espagne. — Les traités de partage. — Action commune des envoyés français, anglais et hollandais. — Attitude des Suisses à la diète de Bade. — Puysieux ne peut obtenir une réponse ferme. — Erreurs de la diplomatie française. — Motifs intéressés de la politique suisse. — La politique impériale. — Nouvel échec des ministres alliés à la diète de septembre. — Le Corps helvétique refuse d'accorder sa garantie au deuxième traité de partage.

XVII. De la succession de Neuchâtel à la succession d'Espagne, la transition est aisée. A l'ampleur près, il existe, en effet, entre elles de nombreux points d'analogie. Encore que ni l'une, ni l'autre ne fût ouverte en 1699, toutes deux passionnaient déjà l'opinion européenne. Enfin l'historien ne saurait méconnaître que la préparation de liquidation de la seconde exerça une influence capitale sur le règlement provisoire de la première. (2)

En dépêchant des plénipotentiaires à Rijswick, Louis XIV avait obéi à des considérations de haute et sage politique. Une nouvelle constellation des grandes puissances continentales et maritimes devait sceller selon lui le rétablissement de la paix générale. La santé chancelante de Charles II mettait d'ores et déjà sur le tapis le problème ardu de la succession d'Espagne. Tandis que l'empereur prétendait accaparer celle-ci tout entière pour lui-même ou pour l'un des princes de sa maison, (3) le roi Très-Chrétien se fût contenté à cette heure de n'en prélever qu'une faible partie pour son héritier. (4) Cette modération calculée de ses exigences facilita la conclusion entre la France, la Grande-Bretagne et les Provinces-Unies du premier traité de partage de la monarchie Catholique. (5) Découvert et dévoilé par le ministre d'Espagne en Hollande, Bernardo de Quiros, cet instrument diplomatique jeta le trouble à

(1) *Ibid. — Mémoire au roi pour le prince de Conti.* Juin 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 267. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 18 avril 1700. Aff. Etr Suisse. CXXV. 168.

(2) *Pontchartrain à Puysieux.* Versailles, 22 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 373.

(3) *Der Kaiser 'an Zürich, an Luzern, an die III Bünde.* Wien, 4. Dezember 1700. Aff. Etr. Autriche. LXX. 344—347.

(4) „Si l'archiduc n'hérite que du Milanois... vous le pouvés chasser par la suite, en le partageant entre les Vénitiens et les Suisses et Mr de Savoye." *Tallard au roi.* Londres, 8 juillet 1698. Aff. Etr. Angleterre. XCIII. 28. — „Men spreekt hier veel van de Spaanse Successie, en men hout voor vast ik weet niet op wat fondament als dat onder de hand gearbeyt word om door een accommodement van deselve een bloedigen oorlog voor te komen." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 26 juillet 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7873.

(5) *Premier traité de partage pour la succession d'Espagne entre Louis XIV, Guillaume III et les Etats-Généraux des Provinces-Unies.* La Haye, 11 octobre 1698. ap. Dumont. Corps diplomatique. VII[1]. 442. — Hermide Reynald. Louis XIV et Guillaume III (Paris, 1883). II 125.

Vienne et plus encore à Madrid, où le procédé fut jugé sévèrement qui consistait à disposer du sort d'un grand Etat du vivant et à l'insu de son souverain. (1) Ce n'était pas certes qu'il favorisât outre mesure la maison de France. (2) Le Dauphin se voyait attribuer les Deux-Siciles, les côtes de la Ligurie et le Guipuscoa, tandis que l'archiduc Charles recueillait la Lombardie pour sa part et le prince électoral de Bavière « tout le reste ». Charles II y répondit en constituant pour son héritier universel ce dernier, ce qui, dans le temps même où Conti était sur le point d'atteindre Neuchâtel, soit le 19 janvier 1699, provoqua de la part de Louis XIV une protestation formelle, assez superflue au reste, puisque le prince allemand appelé à recueillir la succession du roi Catholique mourut le 8 février suivant. (3)

Dès lors, entre les contractants du 11 octobre 1698, de nouvelles conférences allaient s'ouvrir, destinées à corriger les imperfections qui s'étaient révélées dans ce dernier traité. Aux termes des instruments diplomatiques de Londres et de La Haye des 13 et 25 mars 1700, le Milanais était remis au duc de Lorraine, lequel cédait son duché au roi Très-Chrétien. Le deuxième fils de l'empereur, l'archiduc Charles, obtenait l'Espagne, ses colonies et les Pays-Bas, ceux-ci devant passer sous le sceptre de Victor-Amédée II de Savoie au cas où, dans un délai de trois mois, l'empereur n'aurait pas ratifié ces divers accords. (4)

A la différence de celui d'octobre 1698, les traités de mars 1700 n'étaient pas des traités secrets. (5) Leur conclusion, qui souleva certes mainte critique en France, (6) eut donc pour effet de réconcilier, en apparence à tout le moins, l'ambassadeur de France à Soleure avec les envoyés anglais et hollandais, jusque-là ses très tenaces adversaires au sein des diètes, (7) de les convaincre tous trois

(1) *Haucourt au roi.* Madrid, 12 février 1699. Aff. Etr. Espagne. LXXXII. 66. — „Jamais les Espagnols ne consentiront de leur bon gré au partage de cette monarchie" *Le roi à Tallard.* Versailles, 10 avril 1699. Aff. Etr. Angleterre. CLXXX. 163. — *Casati à Neveu.* Coira, 5 luglio 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — O. Klopp. Der Fall des Hauses Stuart. t. VIII. 366.

(2) *Vauban à Puysieux.* Paris, 23 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXX. 278.

(3) *Le roi à Harcourt.* Versailles, 5 février 1699. Aff. Etr. Espagne. LXXXII. 31. — *Harcourt au roi.* Madrid, 29 juillet 1699. *Ibid.* LXXXI. 330. — H. Reynald. op. cit. I. 214. — C. von Noorden. Europæische Geschichte im 18ten Jahrhundert. t. I. 107. — Mémoires de Saint-Hilaire (éd. Lecestre). III. 12.

(4) „Si l'empereur refuse de souscrire, on empêchera qu'il (l'archiduc) n'entre en possession du Milanais, lequel, en ce cas, sera mis sous séquestre. La question est de sçavoir en quelles mains, des Vénitiens ou des Suisses, car on ne veut pas entendre parler de Mr de Savoye." *Tallard au roi.* Utrecht, 25 août 1698. Aff. Etr. Angleterre. CXCIII. 115. — *Second Traité de partage pour la succession d'Espagne, fait et conclu entre Louis XIV, Guillaume III et les Etats-Généraux des Provinces-Unies.* Londres, 13 mars; La Haye, 25 mars 1700. ap. Dumont. Corps diplomatique. VII2. 477; Lamberty. Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle (La Haye, 1724). I. 97. — *Amelot à Puysieux.* Paris, 15 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 239. — C. von Noorden. op. cit. I. 111.

(5) *Le roi à Tallard.* Versailles, 20 mai 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXVI. 44. — *De La Haye à Puysieux.* Venise, 24 juillet 1700. Aff. Etr. Venise. CXXIV. 111.

(6) *Vauban à Puysieux.* Fénestrelle, 22 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 72.

(7) „C'est ainsi que se gouverne le monde." *La Closure à Puysieux.* Genève, 3 décembre 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 338.

de la nécessité d'élaborer le plan d'une action commune auprès des cantons (1) et d'engager Guillaume III, désireux de gagner du temps, à faire tenir, par l'entremise de Tessé, de Torcy et de Puysieux, de nouvelles instructions à Herwarth. (2) Celui-ci était, on l'a dit, un ancien huguenot, rebelle à l'autorité du roi Très-Chrétien. Louis XIV voulut bien ne point s'en souvenir et prescrivit à son ministre aux Ligues de lui faire le même accueil « qu'à un vray sujet de Sa Majesté Britannique ». (3) Les deux diplomates eurent un premier rendez-vous à Fraubrunnen, le 28 juin. (4) La veille encore, « plein d'enthousiasme », l'Anglais, tout en approuvant dans leur ensemble les suggestions du Français et en se promettant, à l'exemple du Hollandais, de les appuyer par écrit auprès des Confédérés (5), évita cependant de s'engager à paraître à ses côtés à la diète de Bade, où il se fit représenter par l'un de ses secrétaires, ce qui suffit à faire peser sur lui le soupçon « qu'il ne cheminoit pas de bon pied ». (6)

Puysieux avait d'autant plus besoin d'être assuré de l'appui de ses deux collègues, dont l'un, le Hollandais, retenu en Allemagne, n'avait pas encore rejoint son poste, que l'ouverture de la diète d'été à Bade était proche et qu'il craignait d'y être pris fortement à partie par ses contradicteurs. (7) Bien qu'ils n'eussent pas reçu la communication officielle du texte du premier traité de partage de la monarchie Catholique, les Suisses n'en ignoraient pas les dispositions générales et avaient pu se former une opinion à leur sujet. Or, cette opinion était assez mélangée. A tout prendre, en effet, la perspective d'une longue période de paix (8) n'était pas pour séduire outre mesure un peuple

(1) *Tallard au roi.* Londres, 21 mai 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXVI. 55. — Ric. Huch. Die Neutralität der Schweiz während des spanischen Erbfolgekriegs. p. 26.

(2) „Le comte de Manchester avoit déjà remis les ordres du roy d'Angleterre adressés à son ministre auprès des Cantons. Le pacquet en a été porté au mis de Puysieux par le courrier que je luy ay depesché." *Le roi à Tallard.* Versailles, 17 et 26 juin 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXVI. 126, 144. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 20 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 366. — *Manchester to Jersey.* Paris, 26 June 1700. impr. Cole. Memoirs of affairs of State. — Legrelle. La diplomatie française et la succession d'Espagne. t. III. 533.

(3) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 12 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXII. 34.

(4) *Herwarth à Puysieux.* Berne, 15/26 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 267. — *Puysieux au roi.* Soleure, 27 juin 1700. *Ibid.* CXXII. 53. — *Le roi à Tallard.* Versailles, 9 août 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXVII. 70.

(5) *Herwarth à Puysieux.* Berne, 15/26 juin 1700. loc. cit. — Mercure historique et politique (La Haye). XXIX. 262.

(6) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse.* 1698—1701 (juin 1700). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII. — *Tallard au roi.* Londres, 23 juin 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXVI. 158. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 29 juin: *au roi.* Bade, 17 juillet; *à Torcy.* Soleure, 27 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXII. 62, 85, 111.

(7) *Ibid.* — *La Closure à Torcy.* Genève, 13 juillet 1700. Aff. Etr. Genève. XXI. 165. — *Lettre du secrétaire d'Herwarth.* Berne, 28 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 386. — „Nous avons communiqué (à Heinsius) la copie de la lettre que Mr de Forval escrit à Mr le mis de Puysieux, luy disant qu'il falloit établir le pied de se tout dire, afin d'aprofondir et de pouvoir remédier quand on trouveroit qu'il y en auroit lieu. Il escrira à Mr de Valkenier." *Tallard au roi.* La Haye, 7 et 20 octobre 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXVIII. 146, 195.

(8) „Tout conspire à rendre la paix éternelle." *La Closure à Puysieux.* Genève, 10 décembre 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 340.

dont le service mercenaire constituait le plus clair revenu.(1) En revanche, l'exécution de cette paix nécessitait le concours des Confédérés et, ce concours n'étant jamais gratuit, il était d'ores et déjà à prévoir que les intéressés se le disputeraient argent en mains et que par suite les autorités cantonales y trouveraient leur compte. Alors qu'à Paris quantité de bons esprits souhaitaient une revision opportune des traités adjugeant à la France, en plus de la Lorraine, le Luxembourg, Nice et la Savoie, combinaison qu'eût complétée l'attribution des Deux-Siciles à Victor-Amédée et celle du Piémont à son oncle Carignan,(2) les membres de la diète helvétique, approuvés en cela par le Saint-Siège,(3) ne songeaient nullement à protester contre un bouleversement territorial qui, d'une part, n'accroissait pas le domaine de la Couronne Très-Chrétienne aux frontières des Ligues et, d'autre part, substituait en Lombardie à la domination de l'un des plus puissants monarques de la Chrétienté celle d'un prince que sa faiblesse inclinerait à ne pas tenter de s'agrandir aux dépens de ses voisins.(4) De même assurément que Berne n'eût pas repoussé

---

(1) *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 30 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 272. -- „Cette nation est glorieuse et intéressée. La paix qu'elle voit que le traitté en question affermit pour un temps infiny, n'accommode ni sa vanité, ni son avidité pour l'argent.“ *Puysieux au roi.* Soleure, 3 juillet 1700. *Ibid.* CXXII. 64.

(2) *La Closure à Puysieux.* Genève, 13 juin 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 270; *à Torcy.* Genève, 18 août 1700. *Ibid.* XXI. 176. — *Vauban à Puysieux.* Fénestrelle, 22 août; Embrun, 26 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 72, 176.

(3) *Relation Trautmansdorf an den Kaiser.* Baden, 25. März 1702. Hof-, Haus- und Staats-archiv Wien. Schweiz. *F.* CXXXII.

(4) „De Roomse cantons overdenkende dat by vacantie van de Croon van Spanien om't Milanees seer veel sal te doen vallen, en dat het tegens haar Interest en Securiteyt merklyk soude aanloopen, wanneer't Milanees in een sterke hand als van den Keyser ofte van Vrankryk of wel van Savoyen soude geraaken zyn in overleg wat hier omtrent te doen zy, en quan daarin communicatief met de Hooven van Roomen en van seckere Italianse Princen, mitsgaders met de republyken van Venetien en Genova, dewelke alle geern sien souden, dat men . . . het Milanees in egale portien verdeelen mochte tusscher de Republik van Venetien, den Heer Hertog van Savoyen en de Roomse cantons, tot extinctie niet alleen van de pretensien eeniger Millionen dewelke Venetien en de cantons van langen tyd noch rechtmaatig op Spanien souden hebben, maar ook tot eenige satisfactie voor't geene de Heer Hertog van Savoyen sustineert nem te competeeren, waarby anmerklyk is dat de gereformeerde Cantons desen aanwas van de Roomse niet geern sien souden, so sy daartegen van deselve ook niet yets na preportie quamen te genieten om sich tegens haar aldus beeter in balants te konnen houden. Dit equivalent konde gevonden werden uyt de Landen dewelke sy weer zyds in gemeenschaft besitten“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11 juin 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — „Mr le duc de Lorraine conviendroit mieux aux cantons qu'aucun autre prince.“ *Lettre de Lucerne.* 11 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 388. — „Le partage entre mon fils et l'archiduc ne seroit plus égal, si le Milanois demeuroit uny à la couronne d'Espagne . . . s'il demeuroit uny à cette couronne, je demanderois un équivalent plus avantageux.“ *Le roi à Villars, à Vienne.* Marly, 7 mai 1700. Aff. Etr. Angleterre. CC. 42. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (juin 1700). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII. — *Puysieux au roi.* Soleure, 12 juin 1700. *Ibid.* CXXII. 20. — „Les Suisses par ce traitté ont tout ce qui pouvoit flatter leurs désirs . . . Cela flattera encor leur gloire.“ *Puysieux au roi.* Soleure, 27 juin 1700. *Ibid.* CXXII. 53. — „Ce partage leur donne d'autres voisins inférieurs à eux en puissance . . .“ *La Closure à Puysieux.* Genève, 9 juillet 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 278. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 15 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 383. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 26 juillet 1700. *Ibid.* CXXV. 353. — „. . . Un duque de Milan de quien no podran tener recelo, como pudieran de la augma Casa, que se les pagara todos sus creditos atrasados y corrientes, y la pension.“ *Consulta del Consejo de Estado* (Portocarrero; Mancera; Prigiliana; Villafranca; del Fresno; Santestiban; Fuensalida; Medina-Sidonia; Montejo). Madrid, 23 agosto y 4 septiembre 1700. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Lego. *1861.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 29 sep-

l'offre du Chablais, du Faucigny, si elle lui avait été faite, de même les petits cantons se fussent volontiers accommodés de quelques districts dans la région de Côme, à supposer, ce qui n'était pas la cas, que les gouvernements de la nouvelle Triplice eussent consenti au morcellement du Milanais. (1) Ainsi que le prévoyait Puysieux, les objections helvétiques vraiment sérieuses aux accords de mars portaient moins sur telle ou telle clause de ceux-ci que sur les modalités de leur réalisation.

Lorsque l'ambassadeur français fit son entrée à Bade, le 3 juillet, ce fut pour apprendre que seul l'envoyé impérial, baron de Neveu, y était attendu. (2) La présence à Ragaz d'un envoyé secret du gouvernement de Paris, le comte de Forval, immobilisait à Coire, Casati, (3) dont la détresse financière continuait à s'accroître. Valkenier se trouvait encore à Francfort. (4) Govone prolongeait son séjour à Lucerne et y nouait des intrigues avec les adversaires de la nouvelle Triplice. (5) Quant à Herwarth, que son secrétaire représentait en Argovie, il se contenta d'appuyer par écrit la démarche de Puysieux. (6) Aussi bien cette démarche ne pouvait plus être différée. (7) L'empereur paraissait, en effet,

tembre 1700. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — [„Les cantons aimeroient mieux avoir pour duc de Milan un prince particulier que le roy d'Espagne."] *Pontchartrain à Puysieux.* Versailles, 12 janvier 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 7. — Eidg. Absch. VI² *A.* 881—882 *i.*

(1) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 29 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 388. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (août 1700). loc. cit. — „Tout démembrement du Milanois, quelque peu considérable qu'il soit, ne convient point aux intérêts de S. M. C. tant que la guerre durera." *Le roi au cardinal d'Estrées.* Versailles, 11 février 1703. Aff. Etr. Espagne. CXXI. 375.

(2) *Puysieux à Torcy.* Bade, 7 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXII. 68. — Legrelle. La diplomatie française et la succession d'Espagne. III. 533. — Mercure historique et politique (La Haye). XXIX. 396.

(3) *Presidente et Ministri della regia duc. entrate ordinarie al re.* Milano, 6 maggio 1700. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Leg°. *1926.* — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 26 luglio 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Herwarth to Manchester.* Berne, 17 August 1700. ap. Cole. Memoirs of Affairs of State. p. 195 — *El rey al gobernador de Milan.* Madrid, 5 de julio 1701. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. *1926.* — *Vaudemont al rey.* Campo de Castrerato, 30 agosto 1701. *Ibid.* — „Y asi me, valgo por ahora de este papel, suplicando a V. S. tenga l'astima al pobre embaxador Conde Casati porque en la ocasion de la dietta general se ha hallado tan falto de medios en concurrencia de tantos embaxadores tan bien asistides que casi no se atreria a salir de casa . . ." *Cassani a Antonio Ortiz.* Madrid, 22 septiembre 1701. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 867 *cccc.*

(4) *Extrait d'une lettre de Valkenier.* Francfort, 18 juin 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 259. — *Puysieux à [Forval].* Olten, 23 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 368. — *La Closure à Torcy.* Genève, 18 août 1700. Aff. Etr. Genève. XXI. 176.

(5) *Nouvelles d'Herwarth.* 25 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 336. — *Lettre du secrétaire de Valkenier.* Berne, 10 août 1700. *Ibid.* CXXVI. 49.

(6) „J'ay proposé au roy d'Angleterre, au sujet des Suisses et Grisons, d'envoyer ses ordres dès cette heure pour les ministres qu'il a en Suisse et pour ceux qu'il veut employer chez les Grisons pour leur faire la mesme notiffication qu'on doit faire partout." *Tallard au roi.* Londres, 6 juin 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXVI. 97. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 29 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXII. 62. — *Herwarth aux députés du Corps helvétique à la diète de Bade.* Berne, 24 juin/4 juillet 1700. *Ibid.* CXXV. 297. — *Herwarth au Corps helvétique.* Berne, 24 juin/5 juillet, 27 juillet/7 août 1700. *Ibid.* CXXV. 297; CXXVI. 10. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 7 e 14 luglio 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Herwarth to Manchester.* Berne, 1 August 1700. ap. Christian Cole. Memoirs of Affairs of State (London, 1733). p. 180. — „Je trouve mauvois que Mr Hervarth . . . n'ait pas esté à la diètte de Bade, où sa présence auroit fait honneur à son maître et au Corps helvétique." *Mémoire concernant Mr Valkenier.* 6 août 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 553. — Cole. Memoirs of Affairs of State (London, 1733). p. 180. — Eidg. Absch. VI² *A.* 861 *l.*

(7) Cole. op. cit. 180.

résolu à ne pas accorder son adhésion aux instruments diplomatiques de mars et partout déjà en Europe communication était donnée de ceux-ci aux chefs d'Etat et aux Parlements. [1]

Après une harangue banale prononcée devant la diète, le 8 juillet, [2] Puysieux demanda à celle-ci de l'aboucher avec quelques-uns de ses membres afin qu'il pût s'ouvrir à eux de ses instructions. [3] Ce vœu fut aussitôt exaucé. Aux commissaires désignés pour l'ouïr, le successeur d'Amelot à Soleure tint à exposer le très réel avantage que retireraient leurs supérieurs de l'attribution du Milanais au duc de Lorraine, [4] réintégré depuis près de trois ans en ses Etats, [5] et le non moins réel danger qu'ils eussent couru au cas d'une main-mise impériale sur la Haute-Italie et des passages qui en défendaient l'accès. [6] A l'entendre, les traités intervenus entre son maître, le roi

(1) *Le roi à Tallard.* Versailles, 20 mai 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXVI. 44. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 9 juin; Marly, 20 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 362, 366. — *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 30 juin 1700. *Ibid.* CXXV. 272. — Legrelle. La diplomatie française et la succession d'Espagne. III. 253 sqq.

(2) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 14 juillet 1700. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 22 juillet 1700. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 861 *h.*

(3) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 7 juillet 1700. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII.

(4) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, de 1698 au 24 décembre 1701.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII. — *Lettre de Lucerne.* 11 mai 1699. *Ibid.* CXX. 388. — „Mr de Savoye, les Vénitiens, les Suisses, les Génois et les autres princes voisins du Millaney . . . aimeront mieux que cet Estat là tombe entre les mains de Mr de Lorraine qu'entre celles de l'Empereur.“ *Tallard au roi.* Londres, 22 avril 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXV. 250 — *Puysieux au roi.* Soleure, 12 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXII. 20. — „Il susdiche embaxador de Francia ha participado a todos sus amigos en los cantones el projecto de la division de la Monarquia.“ *Casati a Vaudemont.* Coira, 7 luglio 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 14 luglio 1700. *Ibid.* Trattati con Svizzeri. — „Sa Maté me manda en chiffre que je pouvois laisser entendre que l'empereur prendroit certainement des mesures avec Elle, pour le partage de la Succession d'Espagne, toutes les fois qu'Elle voudroit consentir à laisser le Milanois sous la domination de la maison d'Autriche; que, comme les Suisses craignoient avec raison ceste disposition, il estoit de leur interest, de contribuer autant qu'il despendoit d'eux à l'exécution du traitté, tel qu'Elle l'avoit conclu . . .“ *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (août 1700). loc. cit. — *Juan-Baptista Casani ad Antonio Ortiz de Ottalora.* Madrid, 23 agosto 1700. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Legº. *1861.*

(5) *Harangue faite à Bade par Mr Busselot de Lesse, envoyé de S. A. S. le duc de Lorraine.* 28 juillet 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 729 *o.*

(6) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, de 1698 au 24 décembre 1701.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII. — *Puysieux à Vauban.* Soleure, 9 mai 1700. *Ibid.* CXX. 364. — „En réservant à un autre temps les déclarations publiques, j'ay marqué à mon ambassadeur d'employer toutes les voyes secrètes et de parler luy-mesme dans les conversations ordinaires, en sorte qu'il prévienne et les députés à la diète et leurs maistres sur l'intérest général que tout le Corps helvétique a présentement de veiller aux entreprises que l'empereur pourrait former et d'empêcher sur toutes choses le passage de ses troupes en Italie. Il est à propos que le roy d'Angleterre donne des ordres semblables.“ *Le roi à Tallard.* Versailles, 26 juin 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXVI. 141. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 15 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 383. — „The have not forgot that the Emperor does still pretend the rights of Sovereignty over Switserland.“ *Herwarth to Manchester.* Berne, 17 August 1700. ap. Cole. op. cit. p. 195. — „Mr de Brandebourg a fait un traitté avec Sa Mté Imple par le quel il s'engage de luy fournir huit mille hommes pour servir dans le Milaney, moyennant qu'il le reconnoisse pour roy.“ *Tallard au roi.* La Haye, 4 septembre 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXVIII. 26. — *Consulta del Consejo de Estado* (Portocarrero; Mancera; Frigiliana; Villafranca; del Fresno; Santisteban; Fuensalida; Medina-Sidonia; Montejo). Madrid, 4 septiembre 1700 Arch histor. nacional. Papeles de Estado. Legº. *1861.*

de la Grande-Bretagne et les Etats-Généraux des Provinces-Unies ne portaient atteinte ni à l'*Union héréditaire* de 1511, puisque l'Empire ne subissait aucun démembrement, ni aux capitulations hispano-suisses de mars 1634, lesquelles avaient encore trois années à courir.(1) De tout cela, les cantons catholiques, encore que le parti espagnol fût très puissant au milieu d'eux,(2) avaient l'instinctive intuition. Ils s'y fussent sans doute ralliés d'emblée si les signataires des traités de mars n'avaient sollicité le Corps helvétique d'accorder sa garantie à ceux-ci.(3) Or, ce seul mot de garantie devait suffire à éveiller des défiances parmi les cantons. Les Confédérés n'en saisissaient ni le sens précis, ni la portée. La pensée que, le cas échéant, ils pourraient être requis d'assurer à leurs frais le maintien de la paix sur la ligne du Rhin ou dans la Haute-Italie leur était insupportable.(4) Aussi fut-ce en vain que Puysieux pressa les membres de l'assemblée de Bade de donner une réponse ferme à ses ouvertures, après avoir consulté au besoin leurs supérieurs.(5) La diète se sépara sans s'être prononcé sur la question capitale qui figurait à son ordre du jour.(6)

---

(1) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (juin 1700). loc. cit. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 20 juin; Versailles, 12 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 366, 396. — *Puysieux au roi.* Bade, 10 juillet; Soleure, 27 octobre 1700. *Ibid.* CXXII. 72; CXXXIII. 170. — *Juan-Baptista Casani ad Antonio Ortiz de Ottalora.* Madrid, 23 agosto 1700. loc. cit.

(2) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 12 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 396. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 22 août 1700. *Ibid.* CXXVI. 71. — Cole. Memoirs etc. p. 195.

(3) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (juin 1700). loc. cit. — *Puysieux au roi.* Bade, 10 juillet; Soleure, 31 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXII. 72, 117; *à Barbesieux.* Bade, 14 juillet 1700. Arch. Guerre. MMDVI. 29. — *Zurich à Genève.* 15 juillet 1700. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *4018.* — *Herwarth to W. Blathwayt.* Berne, 18/28 July 1700. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 12 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 396. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 13 août 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 292. — *Piazza al Cardinale Segretario di Stato.* Lucerna, 17 dicembre 1700. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCIV. 238. — Cole. op. cit. 163.

(4) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (juin 1700). loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 27 juin, 3 juillet, 14 et 21 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXII. 53, 64; CXXXIII. 22, 33. — *contra: Herwarth to Manchester.* Berne, 18 July 1700. ap. Cole. Memoirs of Affairs of State. p. 162. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 26 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 353. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 5 août 1700. *Ibid.* CXIII. 391. — *Mémoire sur Valkenier.* 6 août 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 553. — *La Closure à Torcy.* Genève, 9 août 1700. Aff. Etr. Genève. XXI. 174. — „Ils craignent effectivement le mot de garantie, comme si, par là, la guerre estoit infaillible et que tout le poids en dust tomber sur eux.“ *La Closure à Puysieux.* Genève, 13 août 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 292. — *Puysieux à Vauban.* Soleure, 21 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 69. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 4 septiembre 1700. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Legº. *1861.* — Legrelle. La diplomatie française et la succession d'Espagne. III. 536.

(5) *Mémoire* [„Ayant pleu très bénignement à Sa Mté ...“] Bade, 14 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 37. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 14 luglio 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — Eidg. Absch. VI² *A.* 865 *r.*

(6) *Mémoire* [„Ayant pleu très bénignement à Sa Mté ...“] Bade, 14 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 37. — „Por haver persistido la dieta en no querer tomar resolucion sobre el avisado projecto de la garantia hasta que cada diputado haya informado a sus cantones.“ *Casati al governatore di Milano.* Coira, 28 luglio 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Neveu à Soleure.* Bade, 19 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 57. — *Consulta del Consejo de Italia* (Villafranca; Leganes; Guerrero; Antonio Iurado; Pedro Rubin; Coraciol; Ignacio de Zarate). 19 noviembre 1700. Simancas. Decretarias provinciales. Legº. *2022.* — *Neveu à Zoug.* 29 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 317. — *Cassani a Ortiz.* Madrid, 22 septiembre 1701. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Legº. *1926.*

Dans son empressement à faire exécuter les clauses d'un traité dont la solidité ne semblait sans doute pas à toute épreuve, (1) la diplomatie française s'était départie de l'esprit de méthode dont l'observation avait jusqu'alors facilité et justifié ses succès. Vu l'extrême urgence des démarches qu'il lui était prescrit d'accomplir, Puysieux dut prendre sur lui de combler les lacunes que présentaient les dernières instructions de la cour. Sans ordre de celle-ci, La Closure s'abstenait de donner part à l'autorité genevoise des traités de mars. (2) Il fallut que l'ambassadeur intervînt à Paris à l'effet d'éviter qu'Herwarth tirât parti de cet oubli pour se substituer au résident français dans la demande d'audience que celui-ci hésitait à adresser à cette fin aux Syndics de la Seigneurie, audience qu'il obtint d'ailleurs le 30 juillet. (3)

En ce qui concernait le Valais et la Rhétie, la perplexité de Puysieux était plus grande encore. Le roi négligeait en effet de l'aviser de ses intentions à leur égard. L'ambassadeur assuma donc la responsabilité de la démarche qu'il fit faire à Sion pour donner part aux dizains de l'importante nouvelle que lui-même annonçait à Bade dans le même temps. (4) Quant aux Grisons, un obstacle sérieux s'opposait à ce qu'il leur communiquât officiellement celle-ci. Depuis soixante ans et plus toutes relations d'Etat à Etat étaient interrompues entre Paris et Coire, et le baron de Forval, chargé d'une mission d'observation à Ragatz n'avait pas jusqu'à ce jour jugé opportun de remettre aux autorités des Trois Ligues les lettres par lesquelles Louis XIV l'accréditait auprès d'elles. (5) Force fut donc à Puysieux d'abandonner à ses collègues anglais et

---

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 14 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 22. — „Y asi muchos han discurrido entre si que no entienden esta proposicion y esta garantia, por que consideran que el Reino de Inglaterra y la republica de Olanda han empleado todos estos añossus fuersas, sus tesoros y su sangre en atajaz que ta Francia sa astuviese en sus limites y bolviese lo usurpado a sus dueños ... A hora no comprenden como el mismo Reyno de Inglaterra y la misma republica de Olanda quieron emplear sus fuerzas para engrandecer tanto la Monarquia de Francia, y casi suponen que esto no es mas que una treta para descubrir las fuerzas y potencias en que hoy se halla la Francia para saberse gobernar con mas fundamento en sus cosas proprias ...“ *J.-B. Casani ad Antonio Ortiz.* Madrid, 23 agosto 1700. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Lego. *1861.*

(2) *La Closure à Torcy.* Genève, 13 juillet et 9 août 1700. Aff. Etr. Genève. XXI. 169, 174; *au roi.* Genève, 30 juillet 1700. *Ibid.* XXI. 165. — *Puysieux au roi.* Soleure, 31 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXII. 117.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 29 juin et 31 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXII. 62, 117. — *Herwarth à Genève.* Berne, 29 juin/10 juillet 1700. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *4019.* — *Le roi à Puysieux.* Marly, 15 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 383. — *Genève à Berne.* 5/15 juillet 1700. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI. — „Mr d'Hervart a communiqué au magistrat de cette ville le traitté conclu entre le roy, le roy d'Angleterre et la Hollande ... Je croy que cette ville-cy ne s'attendoit pas à tant d'honneur. Pour moy, je n'ay eu ordre de leur rien dire là-dessus.“ *La Closure à Puysieux.* Genève, 16, 27 et 30 juillet 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 280, 284, 287. — „Et quoy que la communication que le Sr de Puysieux a faite à la diète de Bade eût pu servir pour tous les alliez des cantons, je veux bien cependant que vous fassiez cette démarche au lieu où vous estes.“ *Le roi à La Closure.* Versailles, 19 juillet 1700. *Ibid.* XXI. 163. — *Genève à Zurich.* 19 juillet et 6 août 1700. St-Arch. Zurich. Frankr. *A* 225[19]. 33, 35. — *La Closure au roi.* Genève, 23 juillet 1700. Aff. Etr. Genève. XXI. 167.

(4) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, de 1698 au 24 décembre 1701.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII. — *Puysieux au roi.* Soleure, 31 juillet 1700. *Ibid.* CXXII. 117.

(5) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, de 1698 au 24 décembre 1701* [juin 1700]. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 20 juin 1700. *Ibid.* CXIII. 366. —

batave le soin de s'acquitter auprès de la diète de Rhétie de la démarche qu'il se voyait dans l'impossibilité d'accomplir en personne.(1)

A tout prendre, ces erreurs imputables à des décisions quelque peu précipitées des ministres du roi Très-Chrétien semblaient réparables. L'imprudence commise en prononçant devant la diète le mot garantie l'était moins. Dès la fin de juin cependant, Herwarth, à l'avis duquel Valkenier ne tardait pas à se rallier,(2) avait tenté de mettre Puysieux en garde contre le danger de son procédé;(3) il n'y avait pas réussi. A s'attacher à suivre la lettre, et non l'esprit de ses instructions, l'ambassadeur français courait au devant d'un échec.(4) Cet échec, il l'eût évité peut-être ou du moins l'eût rendu moins sensible s'il s'était contenté de prime abord de demander aux cantons ce que la nouvelle Triplice sollicitait d'eux en somme, c'est-à-dire qu'ils ne livrassent pas leurs passages aux Impériaux et lui accordassent à elle-même des troupes « à bonne solde ».(5) Grâce au crédit dont jouissaient à Coire les agents de la cour de

---

Casati al governatore di Milano. Coira, 14 luglio 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Herwarth to Manchester.* Berne, 18 July 1700. ap. Cole. Memoirs of Affairs of State. p. 162. — *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 18/28 July 1700. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — H. Roth. Graubünden und das Ausland im Spanischen Erbfolgekrieg. I. Teil (Chur 1926) p. 21.

(1) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, de 1698 au 24 décembre 1701.* loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 14 février et 24 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 53; CXX. 99. — „Vostre Mté peut prévenir les Grisons. S. Mté Britannique agira de son costé pour les engager à ne point laisser passer des troupes pour aller en Italie, mais il *(sic)* ne croit pas que cela soit à craindre et que l'empereur songe à le faire." *Tallard au roi.* Londres, 22 avril et 6 juin 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXV. 250; CLXXXVI. 97. — *Herwarth à Puysieux.* Berne, 26 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 378. — *Herwarth to Manchester.* Berne, 18/28 July 1700. ap. Cole. op. cit. 162. — *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 18/28 July 1700. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 4 août 1700. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Le roi à Tallard.* Versailles, 9 août 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXVII. 70. — *Puysieux à Barbesieux.* Soleure, 10 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 41. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 25 agosto 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 4 septiembre 1700. Arch. histor. nacional (Madrid). Papeles de Estado. Lego no *1861.* — *Puysieux à Stoppa.* Huningue, 3 octobre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 497vo.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 27 juin, 3 et 31 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXII. 53, 64, 117; *à Barbesieux.* Soleure, 10 août 1700. *Ibid.* CXXVI. 41.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 27 juin, 3 et 31 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXII. 53, 64, 117; *à Torcy.* Soleure, 29 juin 1700. *Ibid.* CXXII. 62. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 5 août 1700. *Ibid.* CXIII. 391.

(4) *Puysieux à Barbezieux.* Soleure, 29 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 90. — „La respuesta que dieron estas naciones a los ministros de Francia, Inglaterra y Olanda sobre el punto de garantir el tratado de division de esta monarchia, habia si do muy conforme a lo execrable del intento y muy propia de la atencion que profesan à los intereses de la Augustissima Casa y observacion de las alianzas." *Consulta del Consejo de Italia* (Villafranca; Guerrero; Ant. Jurado; P. Rubin; V. Araciel; J. de Zarate). 29 noviembre 1700. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Lego. *1959.*

(5) *Le roi à Tallard.* Versailles, 26 mars 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXV. 165. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, de 1698 au 24 décembre 1701* (mai, juin 1700). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII. — „Où je crois qu'il est le plus pressé et le plus important de prendre de bonnes mesures est en Suisse et chez les Grisons, pour empescher le passage des Impériaux en Italie." *Briord à Tallard.* La Haye, 7 mai 1700. Aff. Etr. Angleterre. CCV. 161. — *contra: Tallard au roi.* Londres, 14 juin 1700. *Ibid.* CLXXXVI. 133. — „J'avois jugé qu'il ne convenoit pas de faire des instances publiques aux cantons pour les porter à s'opposer au passage des troupes de l'empereur, ce prince ne marquant aucun dessein d'en envoyer en Italie." *Le roi à Tallard.* Versailles, 20 juin 1700. *Ibid.* CLXXXVI. 144. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 20 juin; Fontainebleau, 7 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 366, 443. — „Monsr de Torcy thinks it proper that our Envoy in Switzerld should have orders to speak privately to several of the chief of them and say it is expected they do give. leave to any troops to pass their country in case of a war; this king intending to give the same instructions

Londres et ceux des Provinces-Unies; (1) grâce à la ferme volonté de Berne d'interdire désormais l'accès du pont de Saint-Maurice aux auxiliaires allemands dirigés vers la Haute-Italie; grâce à l'or que Puysieux s'apprêtait à répandre à Fribourg et dans les cantons de la Suisse centrale, (2) il était permis d'espérer que les ministres de la coalition anti-autrichienne finiraient par obtenir satisfaction complète sur le premier point et partielle quant au second, puisque aussi bien les levées à organiser dans les Etats de l'ancienne croyance ne pourraient l'être qu'à la sollicitation du roi Très-Chrétien et non à celle du monarque anglais et des Etats-Généraux qui n'avaient point d'alliance avec ces derniers. (3)

Dans ces entrefaites, l'envoyé batave avait gagné Bâle, (4) puis Soleure, où Puysieux, qui jusque-là avait affecté de l'ignorer, (5) lui fit un gracieux accueil, (6) mais ne parvint qu'avec peine à tirer de lui une promesse d'assistance formelle. «Je trouve Mr Valkenier si froid dans ses démarches qu'il

---

to Mr de Puysieux, and orders him to say that they were to observe the same method our king had done, and not to mention this matter in publick.“ *Manchester to Jersey.* Paris, 26 June 1700. ap. Cole. Memoirs of Affairs of State. p. 150. — *Puysieux au roi.* Soleure, 27 juin, 3 et 31 juillet, 7 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXII. 53. 64, 117; CXXIII. 7. — *Briord à Puysieux.* Turin, 5 juillet 1698. Aff. Etr. Turin. CIII. 189. — *Pontchartrain à Puysieux.* Marly. 14 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 295. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 26 juillet 1700. *Ibid.* CXXV. 353. — *Herwarth to Manchester.* Berne, 1 and 17 August 1700. ap. Cole. op. cit. p. 180, 195. — *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 7/17 August 1700. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — *Puysieux à Zurich.* Soleure, 18 août 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. A 225[19]. no 36. — *Puysieux à Dürler.* Soleure, 29 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 74. — „J'ay permis au mis de Puysieux d'expliquer le terme de la garantie que je demande aux Suisses et de la réduire à fermer les passages aux troupes que l'empereur voudroit envoyer en Italie et à permettre la levée de celles dont j'aurois besoin pour l'exécution du traitté. Cette explication avoit été proposée par l'envoyé d'Angleterre et je l'ay jugée nécessaire, les cantons estans persuadez que le mot de garantie les obligeroit à faire la guerre à leurs dépens. Ils estoient si prévenus de cette crainte qu'aucun d'eux ne vouloit entendre parler d'entrer dans le traitté.“ *Le roi à Tallard.* Marly, 12 septembre 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXVIII. 42. — Cole. Memoirs of Affairs of State. p. 195. — Rich. Huch. op. cit. 55.

(1) *Consulta del Consejo de Italia.* 29 noviembre 1700. loc. cit.

(2) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 5 janvier 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 395. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (août 1700). loc. cit.

(3) „Il suffit que les levées soient accordées lorsque je les demanderay et quand il sera question de le faire. Il est inutile que le nom du roy d'Angleterre et celuy des Estats-Généraux y intervienne.“ *Le roi à Puysieux.* Versailles, 2 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 411. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 4 septiembre 1700. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Lego. *1861.* — *Herwarth à Puysieux.* Berne, 12 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 143.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bâle, 22 juillet 1700. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.*

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 12 janvier 1698. Aff. Etr Suisse. CIX. 13. — *Valkenier à Puysieux.* Francfort, 24 novembre 1700. *Ibid.* CXXVI. 308.

(6) *Casati a Vaudemont.* Coira, 28 luglio 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Soleure, 29 juillet 1700. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *Herwarth to Manchester.* Berne, 1 August 1700. ap. Cole. Memoirs of Affairs of State. p. 180. — *Valkenier à Puysieux.* Neuchâtel, 2 août; Bade, 12 août 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 549; Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 26. — *Mémoire* [„Mr d'Herwart vouloit engager Mr Valkenier ...“] 9 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 15. — *contra:* „Le mis de Puysieux est content de la conduite et des bonnes intentions du Sr Valkenier, envoyé d'Hollande auprès des Cantons. Il paroist aussy plus satisfait qu'il ne l'estoit dans les commencemens de celle de l'envoyé d'Angleterre.“ *Le roi à Tallard.* Versailles, 9 août 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXVIII. 70. — Cole. Memoirs of Affairs of State. p. 180.

m'en enrhume» écrivait l'ambassadeur à Torcy. (1) En fait, chargé des intérêts d'un Etat allié depuis peu à la France, le représentant des Provinces-Unies, lui aussi, ne semblait pas convaincu de la solidité des arrangements de mars. (2) Il ménageait l'avenir, continuait à entretenir des relations étroites avec l'envoyé impérial, le baron de Neveu, (3) hésitait à se rendre aux Grisons, après s'y être engagé. (4) Au retour de Neuchâtel, où il avait subi l'ascendant du vieux chancelier Montmollin, (5) il osait bien insinuer que l'adhésion des cités évangéliques au projet de garantie ne serait jamais assuré aussi longtemps que le monarque français n'aurait pas fait procéder à la démolition des ouvrages fortifiés d'Huningue et de Landskron et procuré à ses alliés protestants des Ligues l'alliance de Milan. (6) Au sentiment de Puysieux, l'attitude de son collègue batave était des plus regrettables, car elle encourageait les gouvernements des deux confessions à persévérer dans la politique de marchandage que favorisaient déjà trop les divergences de vues latentes entre les signataires des traités de Londres et de La Haye. (7)

Dans une conjoncture où, de toute évidence, les intérêts primordiaux du Corps helvétique se trouvaient en jeu; où, de l'orientation de sa politique étrangère dépendait peut-être le maintien de sa situation privilégiée en Europe, il eût été rassurant de constater qu'aucune considération terre-à-terre ne guidait les résolutions des autorités cantonales et de leurs délégués au sein des diètes. Or, il n'en était rien. Plus que jamais, chez les protestants comme chez les catholiques, l'attrait du lucre et des profits particuliers incitait les dirigeants à souscrire à de regrettables compromissions, plutôt que de laisser échapper

(1) *Mémoire concernant Mr Valkenier.* 6 août 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 553.

(2) *Mémoire de Mr Valkenier, envoyé par luy de Soleure à Zurich, pour estre communiqué au Corps helvétique.* Soleure (août 1700). Aff. Etr. Suisse. CXXII. 123. — *Mémoire concernant Mr Valkenier.* 6 août 1700. loc. cit. — *Le roi à Tallard.* Versailles, 9 août et 23 septembre 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXVII. 70; CLXXXVIII. 77. — „Les discours du Sr Valkenier ne répondent pas aux liaisons sincères que le roy d'Angleterre et les Etats-Généraux ont prises avec moy." *Le roi à La Closure.* Versailles, 6 septembre 1700. Aff. Etr. Genève. XXI. 180.

(3) „Il n'y a point de ministre de l'empereur, ny d'Espagne qui pust s'y prendre plus artificiellement ny qui pust faire pis que luy (Valkenier). *La Closure à Puysieux.* Genève, 13 août 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 292. — *Puysieux au roi.* Soleure, 21 août; Bade, 29 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 33, 122. — *Extrait d'une lettre de Zurich.* 3 septembre 1700. *Ibid.* CXXVI. 103.

(4) *Herwarth à Puysieux.* Berne, 26 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 378. — *Mémoire concernant Mr Valkenier.* 6 août 1700. loc. cit. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 13 août 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 292. — *Puysieux au roi.* Soleure, 21 août et 11 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 33, 95.

(5) *Ibid.* — *La Closure à Puysieux.* Genève, 13 août 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 292. — *Puysieux au roi.* Soleure, 16 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 22. — *La Closure à Torcy.* Genève, 18 août et 8 octobre 1700. Aff. Etr. Genève. XXI. 176, 200.

(6) *Puysieux au roi.* Soleure, 16 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 22. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 14/24 août 1700. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7374. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 24 août 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 300. — *La Closure au roi.* Genève, 25 août et 17 septembre 1700. *Ibid.* XXI. 182, 190.

(7) *Mémoire sur Mr Valkenier.* 6 août 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 553. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 17 août 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 296. — „C'est un homme [Valkenier]. . qui s'ennyvre de son caquet et qui parle à tort et à travers." *La Closure à Puysieux.* Genève, 20 août et 3 septembre 1700. *Ibid.* XIX. 298, 304.

quand elle s'offrait à eux l'occasion de toucher de l'argent de l'étranger. En adhérant sans plus aux ouvertures de la nouvelle Triplice, ceux-là redoutaient d'exposer à des représailles leur commerce au delà du Rhin, et ceux-ci de perdre tout où partie de leurs créances gagées sur la Lombardie. (1)

Enchaînés au Milanais par d'indiscutables affinités politiques et confessionnelles, les petits cantons l'étaient en plus par l'énormité des sommes qu'ils avaient à répéter de l'administration de cette province. Tant en annuités de pensions échues qu'en soldes militaires dont l'acquittement avait été différé, la dette contractée envers eux par la couronne Catholique ascendait à près de trois millions d'écus. (2) Une telle situation n'était pas sans les préoccuper et sans provoquer de leur part d'incessantes réclamations. (3) En leur nom à tous, le conseiller Léodegard Keller, de Lucerne, s'était, dès janvier 1699, abouché avec le gouverneur espagnol du duché, mais n'avait obtenu de lui que de « bonnes paroles » et de vagues promesses de payement. (4) Bientôt même ce dernier, incapable d'assurer l'entretien du régiment suisse à son service, prit le parti de le licencier. Mais, l'exécution de ses ordres à ce sujet se trouvait suspendue, officiers et soldats se refusant à regagner leurs foyers avant d'avoir touché sinon l'intégralité de leur créance, du moins un important à-compte sur

(1) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* [juin 1700]. loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 27 juin, 7, 14 et 21 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXII. 53; CXXIII. 7, 22, 33. — *Lettre adressée de Zurich à Neuchâtel.* 22 juillet 1700. *Ibid.* CXXV. 363. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 26 juillet 1700. *Ibid.* CXXV. 353.

(2) *Scolteti, landammani e Consiglieri delli cantoni cattolici al re di Spagna.* 10 giugno 1699 y 2 marzo 1703. Arch. gen. Simancas. Secr. de Estado. *3427*; Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Lego. *4679*. — *Mohr à Puysieux.* Lucerne, 3 septembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVIII. 118. — *Consulta del Consejo de Estado* (Los Balbases; Mancera; Frigiliana; Villafranca; Monterey). Madrid, 15 septiembre y 8 octubre 1699. Arch. gen. Simancas. Estado. *3427*. — *Vaudemont al rey.* Milan, 23 noviembre 1699. *Ibid.* Estado. *3427*. — *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 30 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 272; *à Pontchartrain.* Soleure, 26 juillet 1700. *Ibid.* CXXV. 353; *au roi.* Soleure, 14 août et 18 septembre 1700. *Ibid.* CXXIII. 22, 106. — *El rey al gobernador de Milan*, en particulares de los cantones catholicos. Madrid, 10 mayo 1703. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Lego. *2085*.

(3) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, de 1698 au 24 décembre 1701.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII. — *Piazza a Spada.* Lucerna, 30 ottobre 1698. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCII. — *Informacion clara y verdadera tocante á los dos regimientos de 4000 hombres que se levantaron para defensa del Estado de Milan* (1699). Arch. gen. Simancas. Estado. Lego. *3427*. — *Puysieux au roi.* Soleure, 6 mai 1699 et 18 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXII. 344; CXXIII. 106. — „Ricevo mille isclamationi dagli officiali, tanto svizzeri quanto griggioni per le stravaganti marchie, colle quali senza verun socorso viene resa all'estremo la loro miseria.“ *Casati a Vaudemont.* Coira, 29 luglio 1699. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Remito a V. Alt. los papeles que tengo avisado tocantes las extravagancias y violencias que el capitan Federique Salice va promoviendo con todos los medios que les dicta su furor.“ *Casati a Vaudemont.* Coira, 12 agosto 1699. *Ibid.* — *Nouvelles de Milan.* 30 septembre 1699. Gazette de France. *1699*. p. 510 — Eidg. Absch. VI² *A*. 783 (Luzern, 7.—9. Mai 1699); 841 *b* (Luzern, 8. März 1700); *848* (Luzern, 22. April 1700); 854 *h* (3.—5. Juni 1700).

(4) *Vaudemont aux cantons catholiques.* Milan, 11 janvier et 12 août 1699. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. *806*. fos 174, 188. — *Baron à Puysieux.* Lucerne, 8 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 359. — *Relation de mon voyage (de Baron) à Lucerne.* 11 mai 1699. *Ibid.* CXX. 383. — *Lucerne à Vaudemont.* 23 mai 1699. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. *806*. fo 147. — *Casati a Vaudemont.* Coira, 29 luglio 1699. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 10 et 17 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 126, 142; *au roi.* Soleure, 17 et 24 avril 1700. *Ibid.* CXXI. 115, 119. — „Dicen que la eloquencia es muy buena, pero que es menester dinero.“ *Boretti a Vaudemont.* Lucerna, 16 enero 1704. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. *887*. fo 126. — Eidg. Absch. VI² *A*. 875 *a* (Luzern, 6.—7. September 1700).

celle-ci. (1) Combien dès lors la perspective d'un changement de domination en Lombardie ne devait-elle pas éveiller d'inquiétudes dans la région du Gothard? Ces inquiétudes certes tendaient à se calmer depuis que le roi Très-Chrétien se portait garant de l'intention du duc de Lorraine de faire honneur aux engagements souscrits par ses prédécesseurs à Milan envers le Corps catholique d'Helvétie. (2) Mais déjà se posait pour celui-ci un dilemme redoutable. Ou bien il entendrait aux ouvertures de la Triplice, ce qui l'exposerait à des représailles économiques austro-lombardes, dont l'offre des céréales de la Franche-Comté et de l'Alsace ne diminuerait que de façon très insuffisante la gravité. (3) Ou bien il les repousserait et, dans ce cas, il aurait à envisager la perte à peu près certaine des pensions françaises, les seules qui lui fussent assez régulièrement payées jusqu'à ce jour. (4)

Moins exposés que leurs confédérés de l'autre croyance aux effets du ressentiment du roi Catholique, les protestants devaient, en revanche, craindre davantage l'empereur. En obtenant de son cousin de Madrid que ce prince fît litière des engagements souscrits par ses prédécesseurs envers les « Waldstætten » et favorisât désormais les échanges commerciaux entre l'Italie et l'Allemagne par la voie du Splügen et non par celle du Gothard, (5) Léopold Ier

(1) „Les Suisses ont refusé de marcher jusqu'à ce qu'ils eussent esté payés des grandes sommes qui leur sont deues." *Nouvelles de Milan.* 13 novembre 1698, 17 et 30 septembre, 14 octobre 1699. Gazette de France. *1698.* p. 485; *1699.* p. 488, 510, 536. — *Vaudemont a los cantones catolicos.* Milan, 11 enero 1699. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. *806.* fo 174. — *Mohr à Puysieux.* Lucerne, 3 septembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVIII. 118. — *Les cantons catholiques à Vaudemont.* Lucerne, 10 septembre 1699. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. *806.* fo 158. — *Vaudemont aux cantons catholiques.* Milan, 27 septembre 1699. *Ibid.* Coll. Lorraine. *806.* fo 202. — *Puysieux au roi.* Soleure, 30 septembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 504. — *Consulta del Consejo de Estado sobre un papel del residente de Esguizaros tocando á la despedida del regimiento de aquella nacion que sirve en Milan.* Madrid, 21 noviembre y 12 diciembre 1699. Arch. gen. Simancas. Estado. Lego. *3427.* — *Vaudemont al rey.* Milan, 23 noviembre 1699. *Ibid.* — *Consulta del Consejo de Estado* (Portocarrero; Mancera; Frigiliana; Villafranca; del Fresno; Santiesteban; Medina-Sidonia). Madrid, 12 y 22 diciembre 1699. *Ibid.* — „On a payé aux Suisses encore quelque somme sur ce qui leur estoit dû." *Nouvelles de Milan.* 27 janvier et 5 mai 1700. Gazette de France. *1700.* p. 103, 268. — „Jamais l'esprit épineux de cette nation ne s'est mieux fait voir que dans cette occurrence." *Puysieux au roi.* Soleure, 20 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 46. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 815 (Luzern, 10. September 1699).

(2) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, de 1698 au 24 décembre 1701.* loc. cit. — *Mémoire pour expliquer ce que le roy [de France] entend par garantie.* 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. A 225[19]. no 38. — *Tallard au roi.* Londres, 22 avril 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXV. 250. — „Lo que en substancia puede decir a V. A. es que el embaxador de Francia solicita con todo animo a los cantones para que se empeñen en la garancia del projecto de la division, a cuyo fin les ha ofrecido que es el Sr duque de Lorena pagara todas las pensiones atrassadas y demas alcanzes que les esta debiendo Su Magd." *Casati a Vaudemont.* Coira, 25 luglio 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Di più si promise che nel caso succedesse il passagio del duca di Lorena nel Milanese, si sarebbero sodisfatti tutti li crediti della natione." *Pisoni al Senato.* Parigi, 13 agosto 1700. Frari. Francia. CXCIV. no 134 (1a). — *Le roi à Puysieux.* Marly, 26 août et 15 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 406, 421. — *Instructions à Tesse, envoyé à Turin.* Marly, octobre 1700. Aff. Etr. Turin. CV. 167. — *Puysieux au roi.* Soleure, 13 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 35.

(3) *Le roi à Puysieux.* Marly, 5 novembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 280. — *Puysieux au roi.* Soleure, 18 novembre 1699. *Ibid.* CXII. 550; *à Torcy.* Soleure, 24 novembre 1700. *Ibid.* CXXIV. 60.

(4) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 21 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 33.

(5) *Vaudemont al canton de Lucerna.* Milan, 6 de abril 1699. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. *806.* fo 180. — *Baron à Puysieux.* Lucerne, 8 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 359. — *Relation de mon voyage [de*

lésait de façon indirecte, mais néanmoins certaine, les intérêts mercantiles des cités évangéliques.(1) Mais, ainsi qu'il a été dit plus haut, l'Empereur ne s'en tenait pas là. Son dessein de relever les tarifs douaniers aux frontières de la Suisse n'était plus un mystère. Déjà le baron de Neveu s'employait activement, quoique sans succès, à persuader les autorités cantonales de ne point protester contre une mesure qui, à l'entendre, serait rapportée de plein droit au bout de peu d'années.(2) Déjà s'éveillait en Puysieux l'espoir de la prochaine réparation de l'erreur commise naguère par l'administration des péages français, dont les intempestives exigences à l'endroit du commerce helvétique avaient achevé d'aiguiller celui-ci vers le Rhin plutôt que vers le Jura.(3)

Il semblait, en effet, que l'empereur eût attendu la conclusion de la paix de Rijswick pour aggraver volontairement l'attitude pleine de hauteur et de dédain qu'il affectait de longue date à l'endroit du Corps helvétique.(4) La remise inopportune sur le tapis du projet d'enlever contre tout droit à Zurich la jouissance du district de Ramsen(5) et ses démarches réitérées en vue d'obtenir des cités évangéliques qu'elles assumassent à leurs frais non seulement la protection des villes forestières, mais en plus celle des Etats du margrave de Bade-Dourlach ou à tout le moins des bailliages de Röthelen et de Badenweiler,(6)

Baron] à Lucerne. 11 mai 1699. *Ibid.* CXX. 383. — Eidg. Absch. VI^2 *A.* 722 *e* (Solothurn, 26. Mai 1698); 760 *dd* (Baden kathol., 1. Dezember 1698); 840 *a*, *b* (Luzern, 8. März 1700); 868 *eeee* (Baden kathol., 4. July 1700).

(1) *Ibid.*

(2) *Baron à Puysieux.* Lucerne, 8 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 359. — *Relation de mon voyage [de Baron] à Lucerne.* 11 mai 1699. *Ibid.* CXX. 383. — *Mémoire de ce qui a esté représenté au baron Neveu par les députés des cantons à la diette de Bade.* Octobre 1699. *Ibid.* CXIX. 27. — *Neveu aux Cantons.* Bremgarten, 22 mars 1700. *Ibid.* CXXV. 121. — *Extrait de lettres de Zurich.* 26 mars et 20 juillet 1700. *Ibid.* CXXV. 126, 363. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 16 mai et 6 juin 1700. *Ibid.* CXXV. 208, 219; *à Barbesieux.* 19 mai 1700. Bibl. Nat. Coll Clairamb^t. MV. 767. — *Mémoire pour envoyer au roy.* Bade, 14 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 37. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 2 septembre 1700. *Ibid.* CXIII. 411. — Eidg. Absch. VI^2 *A.* 782 (Bremgarten, 6. Mai 1699); 845 *g* (Aarau, 20.—21. April 1700).

(3) *Briord au roi.* Turin, 23 mai 1699. Aff. Etr. Turin. CI. 60. — *Puysieux à Zurich.* Soleure, 9 janvier 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225^{19}. n° 19. — *Mémoire pour envoyer au roy.* 17 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 127. — *Puysieux au roi.* Soleure, 31 juillet 1700. *Ibid.* CXXII. 117; *à Pontchartrain.* Soleure, 15 septembre 1700. *Ibid.* CXXVI. 152. — Eidg. Absch. VI^2 *A.* 795 *g* (Baden, 5.—29. July 1699).

(4) *La Closure à Puysieux.* Genève, 27 octobre 1699 Aff. Etr. Genève. XIX. 189. — *Stoppa à Puysieux.* Versailles, 28 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 67. — *Lettre adressée de Zurich à Neuchâtel.* 28 avril 1700. *Ibid.* CXXV. 186. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 10 mai 1700. *Ibid.* CXXV. 199. — „Leurs ménagements pour l'empereur, qui les traite en marouflcs, et l'Espagne sont ridicules." *Vauban à Puysieux.* Fénestrelle, 22 août 1700. *Ibid.* CXXVI. 72.

(5) *Mémoire* [„Il y a quelque temps que les Allemans . . ."] Mai 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 226. — *Lettre de Zurich.* 8 mai 1700. *Ibid.* CXXV. 195. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 26 mai 1700. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Francfort, 8/18 juillet 1700. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — Mercure historique et politique (La Haye, 1701). t. XXIX. 39.

(6) *Puysieux au roi.* Soleure, 14 février, 8 mai et 19 juin 1700; Bade, 16 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 53, 161; CXXII. 36; CXXVIII. 351. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* [mai 1700]. loc. cit. — *Casati a Vaudemont* Coira, 16 giugno 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Juan-Baptista Casani ad Antonio Ortiz de Ottabora.* Madrid, 23 agosto 1700. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Leg^o. *1861.* — *Instruktion und Befelch . . . was die Herren Balth. und Andreas Burckhardt . . . auf bevorst. Badischer extraord. Tagleistung anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 4. September 1700. St-Arch. Basel. Eidgen. *K 10.* n° 5 (1698 1700). — Eidg. Absch. VI^2. 845 *h* (Luzern, 18. März 1790).

donnaient la mesure des sentiments d'aigreur qu'il nourrissait à l'égard des Confédérés dont son père avait cependant reconnu la complète autonomie à Münster, en octobre 1648. Mais cette fois, ainsi qu'il a été dit ailleurs, la patience des protestants d'Helvétie était lasse. Soutenu par la plupart de ses alliés des deux confessions, notamment par les trois cantons-villes de l'ancienne croyance, (1) le « Vorort » fit montre d'une fermeté vraiment inattendue et des plus louables. (2) Aux menaces échappées à Neveu, les magistrats zuricois répondirent en accélérant leurs préparatifs militaires et en demandant à la Hofburg le rappel d'un diplomate dont les procédés cauteleux les exaspéraient. (3) C'est assez dire, lorsque l'envoyé impérial sollicita d'eux une audience particulière, elle lui fut refusée. (4) La solution du différend de Ramsen intéressait désormais non plus un seul canton, mais le Corps helvétique tout entier. (5) Et ce fut au nom de celui-ci que des envoyés de la diète, auxquels se joignit le bourgmestre Hollaarder, de Schaffhouse, s'apprêtèrent à prendre le chemin de Vienne, avec la mission de protester contre l'attitude agressive de Léopold Ier. (6) L'ambassadeur français confortait au reste les protestants à la résistance, et le nonce apostolique n'en détournait point les catholiques, encore qu'il eût pris position contre la garantie réclamée des uns et des autres par les ministres de la nouvelle Triplice. (7)

(1) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 16 mai 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 452vo. — *Decoux au duc de Savoie; à Saint-Thomas.* Lucerne, 26 mai, 2 et 9 juin 1700. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Puysieux au roi.* Soleure, 29 mai 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 181. — Eidg. Absch. VI² *A.* 825 *i* (Baden, 23. September); 851—852 *r* (Luzern, 3.—5. Juni 1700).

(2) Eidg. Absch. VI² *A.* 846 *i* (Aarau, 20.—24. April); 850—851 *a* (Luzern, 3.—5. Juni); 862 *m* (Baden, 4. Juli 1700).

(3) *Lettre de Zurich.* 8 mai 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 195. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 16 mai 1700. *Ibid.* CXIV. 452; *à Stoppa.* Soleure, 16 mai 1700. *Ibid.* CXXIV. 35; *à Barbesieux.* Soleure, 19 mai 1700. *Ibid.* CXXV. 208; *au duc du Maine.* Soleure, 26 mai et 8 août 1700. *Ibid.* CXXV. 215, 219. — *Nouvelles „de la Suisse".* 3 juin 1700. Arch. Guerre. CCDVI. 6. — *Puysieux au roi.* Soleure, 13 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 2. — *La Closure à Torcy.* Genève, 23 février 1701. Aff. Etr. Genève. XXI. 242.

(4) *Lettre escrite de Zurich.* 8 mai 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 196.

(5) *Lettres de Zurich.* 1er et 8 mai 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 187, 195. — *De La Haye à Puysieux.* Venise, 5 juin 1700. Aff. Etr. Venise. CXXIV. 107. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 21 juillet 1700. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — Eidg. Absch. VI² *A.* 845 *h.*

(6) *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 16 mai 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 208; *au roi.* Soleure, 6 juin 1700 et 3 septembre 1701. *Ibid.* CXXII. 9; CXXIX. 76. — *Response qui a esté faite par l'empereur aux cantons sur la lettre qui avoit esté envoyée à Sa Mté Imple de la part des cantons par le secrétaire Holzhalb.* Vienne, juillet 1700. Aff. Etr. Autriche. LXX. 287. — *Casati a Vaudemont.* Coira, 25 luglio e 15 settembre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Juan-Baptista Casani ad Antonio Ortiz de Ottalora.* Madrid, 23 agosto 1700. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Lego. *1861.* — *Puysieux au prince de Vaudemont.* Soleure, 6 août 1701. Aff. Etr. Suisse. X suppt. p. 10. — *Nouvelles de Vienne,* du 12 juin 1704. ap. Journal historique du 28 juillet 1704 (La Haye). — Eidg. Absch. VI² *A.* 858 *e* (Baden, 4. July 1700). — Mercure historique et politique (La Haye, 1701). XXX. 175. — Theatrum Europaeum. XVI. 459.

(7) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* [mai, juillet 1700]. loc. cit. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 26 mai; Versailles, 1er juillet et 12 août; Marly, 15 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 355, 373, 396, 421. — *Zurich au roi.* 8 juillet 1700. *Ibid.* CXXV. 304. — *Puysieux à Barbesieux.* Bade, 14 juillet 1700. Arch. Guerre. MMDVI. 29. — „Mr le nonce agit sourdement dans ce canton (de Lucerne) pour l'empescher d'entrer dans la garantie." *Mémoire concernant Mr Valkenier.* 6 août 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 553.

Aussi bien, l'empereur préparait, sinon un coup de théâtre, du moins une évolution de sa politique helvétique.(1) Ce que d'aucuns, parmi lesquels les agents de la branche espagnole de la maison d'Autriche aux Ligues, qualifiaient de maladresse était de sa part le résultat d'un judicieux calcul.(2) Pour peu qu'il voulût, et tel était bien son dessein, détourner les Suisses d'accéder aux désirs de la Triplice,(3) Léopold Ier devait avoir en réserve une compensation à leur offrir. Or, cette compensation il la tenait désormais. Elle consistait dans la cessation soit immédiate, soit par échelons de la recrudescence de vexations dont son gouvernement usait depuis peu envers les Confédérés. Ce fut à ce dernier parti qu'il s'arrêta. A Bade, en juillet, Neveu avait laissé entendre qu'en repoussant les propositions de Puysieux, ses hôtes regagneraient la bienveillance de l'empereur.(4) Dans cette même ville, en septembre, il fit un pas d'autant plus marqué vers la conciliation, qu'en ce temps Zurich avait fait exposer ses justes doléances au roi de France, au roi d'Angleterre, aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, à l'Electeur de Brandebourg, voire au Landgrave de Hesse-Cassel.(5) Dans la réalité, si l'abandon tardif de ses prétentions aussi bien au sujet du relèvement des droits de douane, qu'en ce qui concernait le *jus supremi dominii* sur le lac de Constance,(6) ne parvint pas à entraver le départ pour Vienne de la mission helvétique projetée,(7) du moins Léopold Ier avait-il atteint partiellement son but, en ce sens que les Suisses n'ignoraient plus le danger à quoi ils s'exposaient en adhérant, fût-ce de façon indirecte, au traité de partage de la monarchie Catholique.

La diète générale réunie en Argovie au 4 juillet 1700 s'était, on l'a dit, contentée de prendre *ad referendum* la requête que lui présentait le ministre du roi Très-Chrétien au nom de la Triplice. Convoquée par Zurich, contrairement à l'avis de Puysieux, celle de septembre ne pouvait manquer de départager les opinions sur une question qui intéressait la paix de l'Europe. L'am-

(1) *Luzern an Zürich.* 9. August 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. no 34. — *Uri an Zürich.* 21. August 1700. *Ibid.* no 37.

(2) *Casati a Vaudemont.* Coira, 16 giugno e 25 luglio 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI² *A.* 881 *i* (Baden, 19. September 1700).

(3) *Réponse de l'empereur au 2e traité de partage.* Neustadt, 18 août 1700. ap. Lamberty. Mémoires etc. I. 113.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 25 août 1700. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 858 *d* (Baden, 4. Juli 1700).

(5) *Zurich au roi.* 23 mai 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 224. — *Puysieux à Barbesieux.* Soleure, 26 mai; Bade, 14 juillet 1700. *Ibid.* CXXV. 214; Arch. Guerre. MMDVI. 29. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 2 juin, 1er juillet, 12 août; Marly, 15 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 359, 373, 396, 421. — *Puysieux au roi.* Soleure, 12 juin 1700. *Ibid.* CXXIII. 20. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (juillet 1700). loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 871 *m* (Baden, Juli 1700).

(6) *Mémoire sur la garantie des Suisses.* 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 394. — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (juin 1700). loc. cit. — *Casati a Vaudemont.* Coira, 8 settembre 1700 Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI² *A.* 879 *h* (Baden, 19. September 1700).

(7) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 4 septiembre 1700. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Lego. *1861.* — *Casati a Vaudemont.* Coira, 15 settembre 1700. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 879 *h* (Baden, 19. September 1700).

bassadeur français se porta à Bade, par la voie de l'Aar, dès l'ouverture de la session, soit le 19 de ce mois, en la compagnie des députés de Soleure, qui prirent place à bord de son « coche d'eau ». (1) Il y trouva cette fois ses adversaires de toujours, l'ambassadeur du roi Catholique et le commissaire impérial, ainsi que ses alliés momentanés les ministres britannique et néerlandais. (2) Soutenus et conseillés par le vieux Fidèle de La Tour, (3) ceux-là s'attachèrent avec un ensemble remarquable à rendre suspects aux Suisses les desseins de la Triplice, (4) à dénoncer le piège que, selon eux, dissimulait la demande de garantie des traités de mars, (5) à représenter aux catholiques que Milan aux mains du duc de Lorraine deviendrait un fief français, (6) à laisser entendre aux protestants que le parlement d'Angleterre réprouvait le projet de partage de la monarchie Catholique avant le décès de Charles II, (7) à conjurer les uns et les autres de refuser toutes levées de troupes à la Triplice (8) et à répandre le bruit de la grossesse de la reine d'Espagne. (9) Ceux-ci, en revanche, Herwarth et Valkenier avec moins de chaleur assurément que Puysieux, (10) s'efforcèrent

(1) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, de 1698 au 24 décembre 1701* (août 1700). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII. — *Casati a Vaudemont.* Coira, 1° settembre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 14 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 102; *au roi.* Bade, 22 septembre 1700. *Ibid.* CXXIII. 110.

(2) *Puysieux à Barbezieux.* Soleure, 10 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 41. — *Casati a Vaudemont.* Bada, 22 settembre 1700. loc. cit. — *Herwarth to Manchester.* Soleure, 29 septembre 1700. ap. Cole. op. cit. 213.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 28 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 52. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 25 septembre 1700. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland Secrete Brieven. *7374.* — „Ce galant homme, le baron de la Tour, qui, du bras droit des ambassadeurs d'Espagne en Suisse, est devenu le ministre principal de celuy de l'empereur." *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 30 novembre 1701. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 21vo.

(4) *Mémoire sur la garantie des Suisses.* 31 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 394. — *Neveu à Soleure.* Bade, 19 août 1700. *Ibid.* CXXVI. 57. — *Casati agli sei cantoni cattolici.* Lucerna, 23 agosto 1700. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCIV. 212; Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 76. — *Neveu à Zoug.* 29 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 317. — Legrelle. La diplomatie française et la succession d'Espagne. III. 253 sqq.

(5) *Instruktion und Befelch . . . was die Herren Balthasar und Andreas Burckhardt . . . auf bevorst Badischer extraord. Tagleistung . . . anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 4. September 1700. St-Arch. Basel. Eidgen. *K 10.* n° 5 (1698—1700). — *Puysieux au roi.* Soleure, 11 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 95. — „De Heer Graaf Casati, ambassadeur van Spanjen, hout by de Cantons sterck aan dat sy sich niet mochten overhaasten met het beleggen van hunne Vergaderinge, tot dat hy een niene Instructie mochte bekommen hebben, die hy seyt dagelyk van ofte over Milan te verwaachten." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 novembre 1700. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.*

(6) *Casati a Neveu.* Coira, 5 luglio 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 14 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 102. — Carutti. Storia della diplomazia della Corte di Savoia. III. 291.

(7) *Puysieux au roi.* Soleure, 4 septembre et 18 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 79; CXXIV. 89. — *Valkenier à Puysieux.* Zurich, 8 septembre 1700. *Ibid.* XXVI. 136.

(8) *Casati a Vaudemont.* Bade, 22 settembre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI2*A.* 878*b*, 879*g* (Baden, 19. September 1700).

(9) *Stoppa à Puysieux.* Paris, 4 et 13 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 376; CXXVI. 6. — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 14 et 22 août 1700. *Ibid.* CXIV. 487vo, 490; *à Torcy.* Soleure, 15 août 1700. *Ibid.* CXXIII. 27; *à Forval.* Soleure, septembre 1700. *Ibid.* CXXVI. 125vo. — *Proposition de Mr Valkenier.* Bade, 24 septembre 1700. *Ibid.* CXXVI. 173.

(10) „J'ay seu . . . qu'il est bien vray que les ordres qui devoient estre adressez à *[par]* Mr de Manchester par le *[au]* ministre de S. M. Br. auprès des Suisses estoyent partys, mais qu'il n'y est point

de définir ce que le roi Très-Chrétien et ses alliés attendaient du Corps helvétique, de justifier la conclusion d'instruments diplomatiques qui, à les entendre, assureraient pour longtemps la paix du continent, assertion que combattaient avec énergie les Austrophiles, et que goûtaient peu les représentants d'une nation chez laquelle le service mercenaire recueillait tant de sympathies. (1) Aussi bien ce devait être peine perdue. La défiance qu'inspirait au Corps helvétique la nouvelle Triplice semblait invincible.

Parmi les Etats de l'alliance espagnole, seul en somme Lucerne, en dépit de l'opposition de l'avoyer Dürler, lui marquait quelque sympathie. (2) Tous les autres avaient eu l'occasion de faire montre de leur hostilité à son égard au cours de la diète catholique du 6 septembre. Même sous le couvert de la couronne Très-Chrétienne, l'idée d'accorder des levées aux puissances maritimes du Nord, pour assurer la défense du Milanais leur était insupportable. (3) Celle d'encourir les représailles de la maison d'Autriche en fermant leurs passages à ses troupes ne l'était pas moins. (4) Les protestants de leur côté, prévoyant les bouleversements politiques que provoquerait le décès de Charles II, à moins que ce prince ne trompât l'attente de ceux qui espéraient lui voir entreprendre à bref délai «le grand voyage», (5) demeuraient dans

parlé d'engager ces derniers ny les Grisons à s'opposer au passage des troupes de l'empereur, si ce prince en vouloit envoyer en Italie." *Tallard au roi.* Londres, 14 juin 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXVI. 133. — [„Je n'oserois mander mes visions à V. M[té], mais quand on les donne comme telles], il me semble pourtant qu'on peut [tout dire]. Je ne voudrois pas [répondre que le roy d'Angleterre ne joue à votre égard le personnage qu'il jouoit avec l'Empereur, qu'il ne fust d'accord avec luy lorsqu'il est convenu de signer le traitté et de le rendre public et] que ce ne soit aux conditions de porter V. M[té] [à céder à l'un des fils de Monsg[r] le partage qui luy devoit revenir en Italie ou à laisser le Milanois joint à la couronne d'Espagne, en donnant un autre équivalent que la Lorraine, comme seroit la Navarre]. Cependant l'attention que le roy d'Angleterre donne à ce qui vient d'arriver [à M[r] de Vaudemont] me dissuade de cette dernière pensée, à moins que ce ne fust une contre-finesse. L'empereur gagneroit à cette conduite là d'éviter le reproche des Espagnols, en montrant qu'il ne consent que par force à la séparation de leur monarchie . . ." *Tallard au roi.* Londres, 14 juin 1700. *Ibid.* CLXXXVI. 133. — *Instruktion, Gwalt und Befelch auf die Herrn Emmanuel von Grafenried, alt Schultheiss undt H. Johan Friedrich Willading, Herrn zu Urtenen und Mattstetten, Venneren, beid des tägl. Rahts der Stadt Bern und derselben Ehrengesandte auf die ausgeschribne gmeinEydtg. Tagsatzung.* 2./12. September 1700. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch. X. 214. — *Harangue prononcée à Bade par Herwarth.* 12/22 septembre 1700. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — *Proposition de M[r] Valkenier.* Bade. 24 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 173. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 878 *c*, 881 *i* (Baden, 19. September 1700).

(1) *Mémoire pour expliquer ce que le roy entend par garantie.* 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. A 225[19]. n° 38. — *Mémoire sur la garantie des Suisses.* 31 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 394. — *Mémoire présenté à la diète des cantons par M[r] le baron d'Herward, envoyé extraord[re] de S. M. Br.* 23 septembre 1700. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7874.* — *Herwarth to Manchester.* Soleure, 29 septembre 1700. ap. Cole. op. cit. 213.

(2) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne. 4 août et 9 septembre 1700. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Puysieux à Barbesieux.* Soleure, 29 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 90. — Legrelle. La diplomatie française et la succession d'Espagne. III. 536.

(3) Eidg. Absch. VI[2] *A.* 875 *b* (Luzern, 6.—7. September 1700).

(4) Eidg. Absch. VI[2] *A.* 875 *b.*

(5) *Brizzo al Senato.* Parigi, 30 maggio 1698 (1[a]). Frari. Francia. CXCI. 189—190. — „On ne peut pas faire aucun fonds sur la durée de sa vie." *Harcourt au roi.* Madrid, 2 juillet 1699. Aff. Etr. Espagne. LXXXI. 115. — *Vauban à Puysieux.* Dieppe, 23 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 55 — „Vous verrez par les dernières nouvelles que j'ay receues d'Espagne que la santé du roy Catholique diminue tous les jours." *Le roi à Tallard.* Versailles. 26 mars 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXV. 169.

l'expectative et renonçaient à prendre aucun engagement ferme envers les souverains appelés à se partager sa succession. (1) Au total, il n'y avait que Soleure où le peuple et ses magistrats se déclarassent par avance prêts à entrer sans réserve dans les vues des Alliés, (2) et cela parce qu'ils n'avaient rien à refuser à Puysieux dont l'entremise venait de leur procurer une consultation bénévole de Vauban au sujet des fortifications de leur ville, à la réfection desquelles travaillait dans ce même temps l'ingénieur français Chevallier. (3)

A n'en pas douter, avant même que la diète générale fût dissoute, il eût été difficile de ne pas reconnaître que le sort de la « garantie » était compromis. (4) Puysieux et Herwarth en tombaient d'accord. (5) Selon la remarque de Puysieux, les intérêts particuliers l'emportaient une fois de plus en Suisse sur l'intérêt public. (6) Ce n'était pas à dire certes que les ministres alliés eussent omis les précautions usitées en pareil cas. Celui de France avait fait procéder dès le printemps au payement des pensions publiques et autres, (7) et n'était entré dans Bade qu'après y avoir été précédé « de six charges de deniers », tandis

(1) „Il faut du temps aux Suisses pour délibérer et pour se déterminer.“ *La Closure à Puysieux.* Genève, 27 juillet 1700. Aff Etr. Genève. XIX. 284. — *Instruktion . . . an die Herren Emmanuel von Graffenried, alt Schulthess und Herrn J.-F. Willading . . . beid des tägl. Raths der Stadt Bern und ders. Ehrengesandte auf die ausgeschribene gemeinEydtg. Tagsazung.* Bern, 2/12. September 1700. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *Y.* 214. — „[Les Suisses] hésitent encore, pour ne vouloir rien précipiter, à prendre le bon party et [veulent] attendre auparavant que quelque autre Estat puissant leur ayt fait la planche.“ *La Closure au roi.* Genève, 17 novembre 1700. Aff. Etr. Genève. XXI. 212. — Eidg. Absch. VI² *A.* 864 *n* (Baden, 4. Juli 1700).

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 21 août et 29 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 33, 122; *à Stoppa.* Soleure, 22 août 1700. *Ibid.* CXIV. 490. — *Casati a Vaudemont.* Coira, 8 settembre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 25 février 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 63. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 12 mars 1700. *Ibid.* CXIII. 324. — *Mémoire concernant l'estat des fortifications de la ville de Soleure.* 12 avril 1700. *Ibid.* CXXV. 148. — *Tallard au roi.* Londres, 14 juin 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXVI. 133. — *Puysieux à Vauban.* Soleure, 21 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 69; *à Stoppa.* Soleure, 21 août 1700. *Ibid.* CXXVI. 69. — *Vauban à Puysieux.* Fénestrelle, 22 août 1700. *Ibid.* CXXVI. 72.

(4) *Puysieux à Barbesieux.* Soleure, 29 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 90; *au roi.* Soleure, 4 et 18 septembre 1700. *Ibid.* CXXIII. 79, 106. — „Nous aurons, selon toutes les apparences, bien de la peine à obtenir de Mrs les Suisses ce que nous désirons d'eux.“ *Herwarth à Blathwayt.* Bade, 5/15 septembre 1700. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — *Conclusione della dieta generale di Bada,* li 27 settembre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) *Herwarth à Blathwayt.* Bade, 5/15 septembre 1700. loc. cit.

(6) „Por el contrario dudo mucho que en Esguizaros no se segua algun contratiempo, pues el canton de Solidoro, que es la residencia del embaxador de Francia y que no esta comprehendido en el capitulado de Milan, y a se ha declarado en fabor de aquella corona. El de Berna y Zurigo se dan a conocer muy parciales della, y los de Svitt y Zugh . . . parece quieran, segun lo acostumbrado en todas accurencias vender su amicicia a quien la pagara mejor.“ *Casati a Vaudemont.* Coira, 8 septiembre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *La Closure au roi.* Genève, 29 septembre 1700. Aff. Etr. Genève. XXI. 195. — *Puysieux au roi.* Huningue, 7 octobre 1700. Aff. Etr. Suisse CXXIII. 144. — „Cette nation est celle du monde qui se sait mieux faire prier pour les choses qui sont de son bien, faisant semblant de s'en éloigner lorsqu'elle les souhaitte avec le plus d'ardeur, faisant achetter encor aux autres les avantages qu'on veut bien luy procurer, ce qui luy tourne tousjours à double proffit.“ *Puysieux au roi.* Soleure, 18 décembre 1700. *Ibid.* CXXIV. 89 — „Il n'y a nulle politique parmy ces gens cy, mais uniquement un vil interest des particuliers qui prévaut tousjours au dessus du bien public.“ *Puysieux au roi.* Soleure, 27 août 1701. *Ibid.* CXXIX. 67.

(7) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 17 mars 1700. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII.

que son collègue anglais y recevait de son côté « deux charriots remplis de vivres ».([1]) Afin de prévenir, s'il était temps encore, l'échec qui les menaçait, Puysieux avait, en leur nom et au sien propre, jugé utile de promettre à la diète le versement immédiat d'une somme de deux cent mille livres, pour peu qu'il fût fait droit à leur requête.([2]) Toutefois sa démarche n'eut pas le résultat efficace qu'il en attendait. « De sang-froid ou dans le vin », les députés suisses, pris isolément, se montraient prodigues de promesses, mais, à peine entrés dans la salle des diètes, « la trouvaient empestée d'air espagnol ».([3])

Malgré tout, cependant, les ministres alliés conservaient un dernier espoir. Il était fort possible que l'échec redouté par eux n'eût rien de définitif. Il y avait même lieu de s'attendre que, fidèles à leur habitude « de ménager à la fois la chèvre et le chou »,([4]) les membres de la diète accompagnassent leur refus de réticences suffisamment vagues et imprécises qui permettraient à la diplomatie de la Triplice de reprendre sur nouveaux frais auprès de chacun des Etats suisses en particulier les démarches qu'elle n'avait pas réussi à faire agréer de l'ensemble du Corps helvétique.([5]) Or, l'erreur de Puysieux et de ses collègues était profonde. Lorsque Casati eut fait constater à ses auditeurs l'accroissement formidable de puissance qu'apporterait à la France en Italie l'exécution des traités de mars;([6]) lorsque l'ambassadeur espagnol les eut fait souvenir qu'en 1684, au moment de la conclusion de la trêve de Ratisbonne, le roi Très-Chrétien s'était contenté de solliciter leur neutralité et non leur garantie;([7]) lorsque enfin, Neveu et lui, les eurent mis en garde contre l'imprudence qu'ils commettraient en se prononçant les premiers sur une question soumise à l'examen des autres gouvernements

(1) *Casati a Vaudemont.* Bada, 22 septiembre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Herwarth to Manchester.* Soleure, 29 septembre 1700. ap. Cole. op. cit. p. 213.

(2) „L'on ne fait rien en Suisse sans argent . . . c'est ce métal qui fait tout mouvoir dans ce païs." *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 5 janvier 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 395. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 19/29 septembre 1700. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — Cole. Memoirs of Affairs of State. p. 213.

(3) „De sang froid et dans le vin, ils donnent les meilleures assurances." *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 19/29 septembre 1700. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — *Puysieux au roi.* Huningue, 7 octobre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 144.

(4) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 20 octobre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 504vo. — *De La Haye à Puysieux.* Venise, 5 mars 1701. Aff. Etr. Venise. CXXIV. 125. — „C'est la maxime ordinaire des Suisses d'entamer des négociations et de les tirer en longueur sans prendre aucune ferme résolution." *Le duc de Savoie à Mellaride.* 3 juin 1701. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXIV.

(5) *Le roi à Puysieux.* Marly, 26 août et 15 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 406, 421. — *Puysieux au roi.* Soleure, 4 et 7 septembre 1700. *Ibid.* CXXIII. 79, 90. — *La Closure au roi.* Genève, 29 septembre et 25 octobre 1700. Aff. Etr. Genève. XXI. 195, 205.

(6) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (août 1700). loc. cit. — „The spanish Ambassador has a very great credit there." *Herwarth to Manchester.* Berne, 17 August 1700. ap. Cole. op. cit. p. 195. — *Casati al Corpo elvetico.* Coira, 23 agosto 1700. St-Arch. Zürich. Spanien. *A.* 216[1] (1587—1739). n° 176. — *Puysieux au roi.* Soleure, 14 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 98. — *Le roi à Tallard.* Versailles, 30 décembre 1700. Aff. Etr. Angleterre. CXC. 46.

(7) Eidg. Absch. VI[2] *A.* 881 *i* sqq. (Baden, 19. September 1700).

de l'Europe,[1] il sembla bien, qu'en ce qui les concernait à tout le moins, la cause fût entendue. Le faux-bruit répandu dans ces entrefaites par le bernois Bondeli, résident de l'Electeur de Brandebourg à La Haye, que le roi d'Angleterre et les Etats-Généraux étaient à la veille de reprendre leur liberté d'action au regard de la succession d'Espagne, acheva de convaincre les Suisses de la nécessité qui s'imposait à eux de ne rien précipiter et de demeurer dans l'expectative.[2] En vain, Puysieux s'attacha-t-il à démontrer aux catholiques que le traité de paix perpétuelle de l'an 1516 les obligeait à interdire l'accès de leurs passages aux ennemis de son maître; que l'alliance renouvelée en 1663 leur créait le devoir de lui accorder des troupes et que, dans le traité hispano-suisse de 1634 se trouvaient réservées toutes les clauses de celui contracté par leurs pères avec Henri IV en 1602.[3] L'ambassadeur ne réussit pas à faire dévier ses hôtes de leurs résolutions. Ce fut en conséquence l'échec formel de la demande de garantie adressée au Corps helvétique qu'enregistra le recès de la diète de septembre.[4] L'émoi causé par ce résultat négatif des efforts des agents de la Triplice aux Ligues, résultat cependant prévu, fut plus vif à Paris et à Soleure qu'à Londres et à La Haye.[5] Secrètement en effet, les députés protestants avaient avisé Herwarth qu'au cas où le roi d'Espagne décéderait sans laisser de postérité « leurs cantons feroient les choses

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 11 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 95. — „Le comte Casati est un très galant homme, fort honneste et fort civil; mais ses raisons n'auroient pas empesché les Suisses d'écouter les nostres, si on avoit pu leur faire voir que d'autres puissances estoient entrées dans la garantie du traité au quel on souhaitoit qu'ils souscrivissent." *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 5 octobre 1700. British Museum. Addit. Mss. *9742.*

(2) „Ils disent (les protestants) qu'en le garantissant (le traité), c'estoit ouvrir un chemin à d'autres puissances d'entreprendre aussy sur la succession de l'Angleterre." *La Closure à Puysieux.* Genève, 3 septembre, 8 et 15 octobre 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 304, 314, 316; *à Torcy.* Genève, 8 octobre 1700. *Ibid.* XXI. 200; *au roi.* Genève, 15 octobre 1700. *Ibid.* XXI. 202. — „Ces raisons sont pitoyables et me font connoistre de plus en plus le genre de cette nation." *Puysieux à Torcy.* Soleure, 3 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 20.

(3) *Puysieux à l'avoyer Dürler.* Soleure, 29 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 74. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 7 novembre 1700. *Ibid.* CXIII. 443.

(4) *Réponse de la diète au m*is *de Puysieux.* 15/25 septembre 1700. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — „Tutte l'insinuazioni e stimoli con quali si è procurato di portare la dieta in Baden a sottoscrivere a desiderii degl' Aleati non ha potuto esigere che una pienissima indifferenza nella materia, con dichiaratione che tenendo dalli trattati con questa corona, questi resparebbero inviolabilmente essequiti, ma ch' ugualmente tenendo dell' aleanze con la casa d'Austria e particolarmente collo Stato di Milano, non potevano esimersi dalle stesse senza pregiudicar ad una retissima pontualità." *Pisani al Senato.* Fontainebleau, 5 ottobre 1700. Frari. Francia. CXCIV. nº 150. — „Ils se sont empressez à faire cette fausse et mauvaise démarche, eux qui mettent tant de temps et de longueurs à en faire de bonnes." *La Closure à Puysieux.* Genève, 5 octobre et 23 novembre 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 312, 334. — „I send you also the answer which the Swiss Cantons have given the French Ambassador and this like to us all. It was expected more favourable, or at least she would have promised not to suffer any of the Emperor's troops to pass through their Country." *Manchester to Vernon. Secretary.* Paris, 6 October 1700. ap. Cole. Memoirs of Affairs of State. p. 217. — *Le roi à La Closure.* Fontainebleau, 6 novembre 1700. Aff. Etr. Genève. XXI. 207.

(5) *Casati a Vaudemont.* Coira, 22 settembre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux au roi.* Bade, 29 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 122. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 5 octobre et 23 novembre 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 312, 334. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 6 octobre 1700. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 28 octobre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 440.

d'une manière à se pouvoir flatter que le roy d'Angleterre seroit content d'eux». [1] Or, de la part des catholiques, Louis XIV n'avait rien de semblable à attendre. Bien au contraire. Dans les rares loisirs que lui laissait l'apaisement de querelles intestines, qu'il s'agît des différends entre Schwytz et l'abbé d'Einsiedeln, [2] entre les dizains du Valais et l'abbé de Saint-Maurice, [3] entre Soleure et l'abbé de Beinwil, [4] entre Fribourg et l'abbé d'Hauterive, [5] ou de ceux entre la commune zougoise et les Cisterciens de Wettingen, [6] le nonce apostolique travaillait à détourner ses coreligionnaires d'Helvétie d'accéder aux vœux de la Triplice. [7] Au regard des protestants, de ceux de Zurich notamment, les instances de Puysieux n'étaient pas demeurées absolument stériles. Ceux-ci prenaient l'engagement d'observer les traités d'alliance. [8] Or, comme ils n'en avaient qu'avec la France, la promesse était à retenir. Tout au plus encouraient-ils le blâme d'avoir cédé trop facilement aux suggestions doublées de menaces de l'Autriche qui ne leur en savait d'ailleurs aucun gré. [9] Au surplus, que ce fût le contre-coup du mécompte subi par les diplomates alliés en Argovie, ou pour toute autre raison, on paraissait moins enclin que naguère dans l'entourage royal à admettre que la garantie helvétique eût apporté un élément de force très appréciable à la Triplice. [10] Néanmoins, Puysieux ne rencontrait pas d'opposants lorsqu'il insistait pour que les susceptibilités de ses hôtes fussent ménagées et qu'il déclairait «qu'il y avait plus à faire envers les Suisses avec une goutte d'huile qu'avec un tonneau de vinaigre». [11]

Mort de Charles II. — Volte-face de la diplomatie française. — La question des passages des Alpes.

XVIII. Le refus du Corps helvétique d'accorder sa garantie au deuxième traité de partage de la monarchie Catholique ne préjugeait en rien de ses

(1) *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 5 octobre (n. s.) 1700. British Museum. Addit. Mss. *9748.*

(2) *Gallerini a Spada.* Lucerna, 6 novembre 1699. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCIII.

(3) Eidg. Absch. VI² *A.* 817 *c* (Luzern, 9.—16. September 1699).

(4) *Piazza a Spada.* Lucerna, 12 marzo 1700. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCIV. 50. — Cole. Memoirs of Affairs of State. 217.

(5) *Piazza a Spada.* Lucerna, 9 aprile 1700, 18 febbraio 1701. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCIV, XCV; *Bichi a Paulucci.* Lucerna, 4 agosto 1703. *Ibid.* XCVII.

(6) *Piazza a Spada.* Lucerna, 2 aprile 1700. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCIV. 67.

(7) *Le roi à Puysieux.* Marly, 26 mai; Versailles, 1er juillet et 12 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 353, 373, 396. — *Puysieux à Barbesieux.* Bade, 14 juillet 1700. Arch. Guerre. MMDVI. 29. — *Mémoire relatif à Mr Valkenier.* 6 août 1700. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 553. — *Piazza a Spada.* Lucerna, 20 agosto 1700. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCIV. 186.

(8) *Puysieux à Forval.* Bade, 25 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 118; *au roi.* Soleure, 16 octobre 1700. *Ibid.* CXXIII. 158.

(9) *Puysieux au roi.* Bade, 29 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 122. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 28 octobre 1700. *Ibid.* CXIII. 440.

(10) *Puysieux au duc du Maine.* Versailles, 18 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 310.

(11) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 22 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 490. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 22 septembre 1700. *Ibid.* CXIII. 426.

dispositions quant au fond même de la question. Le bruit de la mort de Charles II s'étant répandu à Paris et ailleurs au commencement d'octobre,(1) Louis XIV chargea Puysieux de les sonder discrètement.(2) Le 10 novembre, l'ambassadeur se crut en mesure d'affirmer que ces dispositions étaient excellentes et que «Dieu venant à rappeler le roy d'Espagne, les Suisses auroient peu de difficulté à accorder tout ce que leur demanderoit» la Triplice.(3) Sur ce dernier point, il ne croyait pas si bien dire. Le souverain de Madrid s'était éteint le 1er de ce mois.(4) Lorsque la nouvelle de cet événement lui eut été officiellement confirmée par une missive royale reçue à Soleure le 14,(5) il s'empressa d'en aviser le même jour Zurich et de prier les autorités de ce canton d'en donner connaissance aux divers membres de la Confédération, encore que, par mesure de prudence, il le fit de son côté.(6)

Le testament par lequel Charles II instituait le second fils du Dauphin son héritier universel en première ligne porte la date du 1er octobre.(7) Depuis quelques mois néanmoins, l'éventualité de l'accession d'un petit-fils de France au trône de Philippe II faisait l'objet d'un échange de vues entre les chancelleries de l'Europe.(8) Dès la fin de mai, le résident impérial s'était enquis auprès de Torcy des intentions du roi Très-Chrétien au cas où cette désignation prendrait corps.(9) Dans sa dépêche du 10 novembre, Louis XIV annonçait à Puysieux tout à la fois le décès du roi Catholique et l'ouverture du document d'Etat contenant ses dernières volontés.(10) Il lui prescrivait de donner part du décès aux Confédérés, de garder jusqu'à nouvel ordre le silence sur le testament et de continuer ses démarches à l'effet d'obtenir du Corps helvétique qu'il accordât sa garantie aux traités de mars.(11) Débarrassé d'une

(1) *La Closure à Puysieux.* Genève, 19 octobre 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 318. — *Forval au roi.* Ragatz, 2 novembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 15.

(2) *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 14 octobre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 432.

(3) *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 10 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 362.

(4) „Pour le coup, il est bien mort, ou il est immortel.“ *La Closure à Puysieux.* Genève, 16 novembre 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 329.

(5) *Rélation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, de 1698 au 24 décembre 1701.* loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 15 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 41.

(6) *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 14 novembre 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 19. no 39; St-Arch. Basel. Politisches. X2 (1700—1706). — *Piazza a Spada.* Lucerna, 19 novembre 1700. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCIV. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 20 novembre 1700. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII.

(7) Cimber et Danjou. Archives curieuses de l'Histoire de France. t. XII. 410.

(8) „Il est venu des avis d'Espagne que S. M. Cath. avoit fait un nouveau testament.“ *Tallard au roi.* Londres, 26 mai 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXVI. 67. — *Pisani al Senato.* Fontainebleau, 15 ottobre 1700. Frari. Francia. CXCIV. no 154 (1a). — „Charles II avoit plus d'esprit que l'Europe ne lui en croioit.“ Lettres de Mr Fitz-Moritz etc. (Amsterdam, 1718) p. 89.

(9) „Si avanzo l'inviato cesareo all'interpellatione accennata con le mie passate, ricercando al Sor de Torcy di dichiarirsi se la Francia abbraciafebbe il partito di dar un principe alla Spagna quando fosse ricercato e procuro di tirarlo in impegno.“ *Pisani al Senato.* Parigi, 1o giugno 1700. Frari. Francia. CXCIV (2da). no 117. — *contra: La Closure à Torcy.* Genève, 24 décembre 1700. Aff. Etr. Genève. XXI. 219.

(10) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 10 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 446.

(11) *Ibid.* — Eidg. Absch. VI2 *A.* 892 *a* (Luzern, 29. November 1700).

partie de ses incertitudes, le problème posé devant les Confédérés apparaissait désormais net et clair. Si, avant le 1er novembre, ils avaient craint d'enfreindre les obligations à quoi les astreignaient les capitulations de 1634, (1) une pareille objection n'était plus recevable à cette heure, puisque aussi bien ces capitulations cessaient d'avoir force de loi (2) et que les charges qui en découlaient pour l'Espagne allaient être reprises par le seul duc de Lorraine, eût dû déclarer l'ambassadeur, s'il avait suivi à la lettre ses instructions et non point par ce prince ou par le Dauphin, ainsi qu'il se laissa entraîner à l'affirmer. (3)

A la place de Puysieux, tout autre diplomate eût été persuadé, comme il l'était lui-même, que l'intention de son maître était de persévérer dans l'observation des accords intervenus entre la France et les puissances maritimes du Nord. (4) Déjà, en effet, certains gouvernements confédérés inclinaient à désavouer le recès de Bade de septembre. (5) Déjà Zoug, Unterwalden et Glaris se joignaient à Soleure pour accorder aux Alliés levées et passages. (6) Déjà le bruit commençait à se répandre que Victor-Amédée offrait à Louis XIV de lui céder le Piémont et la Savoie, pourvu que ce prince lui procurât la royauté des Deux-Siciles. (7) Dès lors, l'intérêt bien entendu des Suisses n'était-il pas de ratifier sans retard les instruments diplomatiques de Londres et de La Haye, avant que ceux-ci eussent subi des retouches et que l'encerclement français dont ils redoutaient pour eux les conséquences se fût étendu à la rive méridionale du Léman ? (8) De retour d'Huningue où, à son départ de Bade il était allé durant quinze jours « respirer l'air français », (9) l'ambassadeur ne mettait plus en doute une prochaine ratification. Valkenier, dont La Closure, résident à Genève, ne cessait cependant de lui dénoncer les menées suspectes, (10) ayant manifesté le désir de rejoindre sa famille à Francfort, il réussit à l'en détourner,

---

(1) *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 14 novembre 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19], no 39; St-Arch. Basel. Politisches. X[2] (1700—1706). — *La Closure à Puysieux.* Genève, 16 novembre 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 329.

(2) *contra: Neveu au Corps helvétique.* 13 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 377; *au bourgmestre Escher.* 28 décembre 1700. *Ibid.* CXXVI. 400.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 27 octobre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 170. — *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 14 novembre 1700. loc. cit. — Ric. Huch. op. cit. 128.

(4) *La Closure au roi.* Genève, 25 octobre 1700. Aff. Etr. Genève. XXI. 205. — *Puysieux à Forval.* Soleure, 10 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 359.

(5) *La Closure au roi.* Genève, 25 octobre 1700. Aff. Etr. Genève. XXI. 205.

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 21 août 1700. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *Puysieux au roi.* Soleure, 24 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 57. — *Decoux au Duc de Savoie.* Lucerne, 8 décembre 1700. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 892 (Luzern, 29. November 1700).

(7) *La Closure à Torcy.* Genève, 18 août 1700. Aff. Etr. Genève. XXI. 176. — *Le roi à Phélypeaux.* 26 août 1700. Aff. Etr. Espagne. LXXXI. 204. — *Valkenier à Puysieux.* Zurich, 10 et 16 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 274, 288.

(8) *La Closure à Puysieux.* Genève, 6 et 17 août 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 289, 296; *à Torcy.* Genève, 18 août 1700. *Ibid.* XXI. 176.

(9) *Puysieux au roi.* Soleure, 29 septembre; Huningue, 7 et 10 octobre: Soleure, 16 octobre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 122, 144, 157, 158.

(10) *La Closure à Puysieux.* Genève, 13 août 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 292; *à Torcy.* Genève, 8 octobre 1700. *Ibid.* XXI. 200.

de peur que sa retraite n'induisît les autorités cantonales à penser que le traité de partage de la monarchie Catholique était désormais lettre-morte. (1)

Cependant, à Versailles, le roi se recueillait. Deux solutions s'offraient à lui entre lesquelles le choix ne laissait pas que d'être embarrassant. L'exécution du traité de partage apparaissait certes avantageux à sa couronne, encore que ses conseillers l'affirmassent avec une chaleur ostentatoire qui pouvait faire douter de la sincérité de leur conviction à cet égard. (2) Mais c'était l'inévitable guerre, (3) et, qui plus est, la guerre avec l'Espagne, éventualité que le monarque français désirait éviter à tout prix. (4) L'acceptation du testament offrait, en revanche, cette particularité, que si elle accroissait le lustre et le prestige de la maison de Bourbon, (5) elle n'apportait à la France aucune extension de ses frontières. Par suite, et c'était là une opinion qui rencontrait peu de contradicteurs, elle paraissait devoir contribuer dans une large mesure à la consolidation de la paix. (6)

Les objections faites au maintien sous un sceptre unique des divers Etats qui constituaient la monarchie Catholique étaient sérieuses certes. Elles avaient trouvé place dans le préambule des traités de mars et conservaient toute leur valeur. (7) Mais, d'autre part, l'exécution de ces mêmes traités se heurtait sinon à d'insurmontables, du moins à de graves obstacles. L'empereur se refusait à les ratifier et le Corps helvétique renonçait à leur accorder sa garantie. (8) Lors donc, quand, le 19 novembre, des courriers furent adressés de Versailles à tous les agents de la couronne à l'étranger, ce fut pour les aviser de l'autorisation que Louis XIV donnait à son petit-fils « d'accéder aux vœux de la nation espagnole ». (9) La volte-face opérée par la diplomatie française était

(1) *Valkenier à Puysieux.* Zurich, 16 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 290.

(2) *Mémoire pour envoyer au roi.* Soleure, 20 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 50.

(3) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, de 1698 au 24 décembre 1701.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 19 novembre 1700. *Ibid.* CXIII. 449.

(4) *Ibid.*

(5) „È finalmente giunta la Francia alla metà desiderata del suo predominio del mondo." *Il marchese di Priè al duca di Savoia.* Vienna, 4 dicembre 1700. ap. Carutti. Storia della diplomazia della Corte di Savoia. III. 291.

(6) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Le duc du Maine à Puysieux.* Versailles, 24 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 305. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 10 et 28 décembre 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 340, 350.

(7) *Vauban à Puysieux.* Paris, 23 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 278. — *Puysieux à Vauban.* Soleure, 9 mai 1699. *Ibid.* CXX. 364

(8) „Je maintiens la paix dans toute l'Europe en acceptant le testament du feu roi Catholique." *Le roi à Puysieux.* Versailles, 19 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 449.

(9) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — „Les Espagnols ne veulent pas d'un Allemand comme roy." *Blécourt au roi.* Madrid, 9 juin 1700. Aff. Etr. Espagne. LXXXI. 182. — „Vous pouvez dire au cardinal Portocarrero qu'immédiatement après avoir pris la résolution d'accepter pour mon petit-fils le testament du feu roy d'Espagne, j'ay ordonné au mis de Puysieux de faire connoistre aux cantons l'importance dont il estoit pour eux de garder leurs passages et d'empescher l'entrée des troupes allemandes en Italie, que je leur ay mesme offert de payer les milices qu'ils employeroient pour cet effet." *Le roi au duc d'Harcourt.* Versailles, 17 novembre 1700. *Ibid.* LXXXV. 371. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 19 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 449. — *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 1er décembre 1700. Bibl. Nat. fds Italien. DCXCI. 35. — *Le roi aux cantons.* Versailles, 2 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 56; St-Arch. Zürich. Franz. Königl. Mis-

complète, sans transition, ni réserve d'aucune sorte. « Il est présentement à souhaiter, écrivait le roi à Puysieux, que les cantons suivent les sentiments que vous vouliés combattre et que, fidèles à leurs alliances avec l'Espagne, ils satisfassent ponctuellement à leurs engagements pour la deffense du Milanois. » (1) Les Suisses n'eussent pas compris en effet que l'ambassadeur continuât à solliciter d'eux la garantie du traité de partage, alors que l'acceptation du testament n'était plus un secret pour eux. (2) Aussi bien, les Suisses allaient marcher de surprises en surprises. La réconciliation survenue entre Puysieux et les ministres britannique et néerlandais les avait rempli d'étonnement. Quelle n'allait pas être leur stupeur en constatant coup sur coup que la rivalité d'influence qui, depuis un siècle et plus mettait aux prises les représentants des cours de Paris et de Madrid parmi eux, prenait brusquement fin; (3) que l'Electeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas, et le marquis de Bedmar, son adjoint, prêtaient obéissance à Philippe V; (4) et que le gouverneur de Milan, prince de Vaudemont, dont les attaches autrichiennes étaient cependant, et très à tort, suspectes, (5) reconnaissait, lui aussi, le fait accompli. (6)

---

siven. *C.* IV. 9. — *Herwarth à Vernon.* Berne, 8/18 décembre 1700. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — *El rey de España al Corpo elvetico.* Buenretiro, 31 marzo 1701. ap. Theatrum Europaeum. XVI. 462, 465. — St-Arch. Basel. Rathsbuch LXXII (1699—1700). p. 410 (Mittwoch, 11. Dezember 1700). — O. Klopp. Der Fall des Hauses Stuart. VIII. 620. — C. von Noorden. op. cit. I. 117.

(1) *Le roi à Puysieux.* Marly, 15 septembre; Versailles, 2 et 8 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 421, 457, 460.

(2) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 19 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 449. — *Puysieux à Lucerne.* Soleure, 28 novembre 1700. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. — *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 1er décembre 1700. St-Arch. Basel. Politisches. X². — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 8 décembre 1700. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — Eidg. Absch. VI² *A.* 892—893 (Luzern, 29. November 1700). — Mercure historique et politique (La Haye, 1701). XXX. 29. — Lamberty. Mémoires etc. I. 440.

(3) *La Closure à Puysieux.* Genève, 3 décembre 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 338. — „Les Suisses ont escouté les avis que je leur ay donnés, sur ce que le dernier événement a produit, avec beaucoup de tranquillité: Les cantons catholiques en ont tesmoigné de la joye et les protestans l'ont receu avec une gravité qui cache leurs véritables sentimens." *Puysieux à Briord.* Soleure, 29 décembre 1700. Aff. Etr. Angleterre. CC. 351.

(4) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Le roi à Forval.* Fontainebleau, 11 novembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 17. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 24 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 454. — *Le roi Catholique à l'Electeur de Bavière.* Septembre 1702. Aff. Etr. Espagne. CVIII. 206.

(5) *Stanhope to the marquis of Normanby.* Madrid, 9 January 1697. ap. Mahon. Spain under Charles the Second (London, 1840). p. 83. — *Amelot au roi.* Soleure, 21 avril 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 175. — „Mr le prince de Vaudemont sera bientost à Milan . . . Il est tout au roi Guillaume et à LL. HH. Puissances." *Extrait d'une lettre de Valkenier.* 1698. *Ibid.* CIX. 147. — „On m'assure de Milan que le prince de Vaudemont a receu un ordre de l'Empereur de prendre possession du duché de Milan en son nom et à celuy de l'Empire, si le roy d'Espagne vient à mourir." *De La Haye à Puysieux.* Venise, 23 août 1698. Aff. Etr. Venise. CXXIV. 11. — „L'imperatore tiene le mine sopra cotesta provincia (Italia). L'armata ben disposta et allestate nelle vicinanze delle Grisoni, le conferenze del baron Rost, ministro di Cesare a Svizzeri e del conte di Castelbarco tenute a Milano con il Sor Principe governatore danno ad intendere qualche secreta intelligenza e maneggio." *Nic. Erizzo al Senato.* Parigi, 26 giugno 1699 (2da). Frari. Francia. CXCII. nº 170. — *Blécourt au roi.* Madrid, 25 novembre 1700. Aff. Etr. Espagne. LXXXV. 465. — *contra: La Closure à Puysieux.* Genève, 3 et 17 décembre 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 338, 344.

(6) *Manchester to Jersey.* Paris, 17 July 1700. ap. Cole. Memoirs of Affairs of State. p. 163. — *Tallard au roi.* Londres, 8 septembre 1700. Aff. Etr. Angleterre. CXCIII. 132. — *Le roi à Tallard.* Fon-

A la cour de France, ainsi qu'il a été dit, l'opinion semblait très enracinée que l'acceptation de la succession de Charles II par le roi Très-Chrétien et le Dauphin en faveur de leur fils et petit-fils serait le point de départ d'une période de paix réparatrice et de longue durée. (1) Une réserve se glissait à vrai dire dans cette affirmation, assavoir que la faute politique dans laquelle Richelieu s'était obstiné, de 1626 à 1637, ne serait pas renouvelée; que bonne garde serait faite aux passages des Alpes donnant accès à l'Italie et que ceux-ci demeureraient à l'abri d'une agression victorieuse des armes impériales. (2) Or, cette certitude, ni Louis XIV, ni ses ministres à l'étranger ne la possédaient pleinement. (3) Villars, son envoyé à Vienne lui adressait de cette ville des rapports alarmants. (4) L'empereur consentirait-il à interrompre les préparatifs militaires entrepris sur son ordre, dès que leur était parvenue la nouvelle des desseins des Alliés? Ou bien, cédant aux instances de l'archiduc, son fils, les pousserait-il au contraire avec un redoublement de vigueur? (5) Toujours est-il que vingt mille Allemands prenaient leurs quartiers au voisinage de la Suisse et de la Rhétie, de Constance au Luziensteig. (6) Fort heureusement l'hiver s'annonçait précoce, car d'abondantes chutes de

---

tainebleau, 15 octobre 1700. *Ibid.* CLXXXVIII. 152. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 2 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 457. — *Mémoire pour servir d'instruction au Sr comte de Tessé ... allant à Milan.* Versailles, 16 décembre 1700. Aff. Etr. Milan. VI. 149. — *Carlos Henrique de Lorrena (Vaudemont) a los XIII cantones.* Milan, 10 enero 1701. St-Arch. Basel. Politisches. X². — *Mémoire sur la proposition du roy d'Espagne de se rendre à la teste des armées d'Italie.* Juillet 1701. Aff. Etr. Espagne. XCI. 57. — *Le roi à Marsin.* Versailles, 27 février et 23 mars 1702. *Ibid.* XCIX. 243; C. 155. — „Tout ce qui paroist au roy d'Espagne du prince de Vaudemont luy donne lieu d'en estre fort content." *Marsin au roi.* Milan, 24 juin 1702. *Ibid.* CI. 99. — *Le roi à l'abbé d'Estrées.* Versailles, 13 novembre 1703. *Ibid.* CXVIII. 151. — Carutti. Storia della diplomazia della Corte di Savoia (1879). III. 309.

(1) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *L.-A. de Bourbon (duc du Maine) à (Puysieux).* Versailles, 24 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 305.

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11 juin 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland, Secrete Brieven. 7373. — *Villars à Puysieux.* Vienne, 27 décembre 1698. Aff. Etr. Autriche. LXX. 83. — „C'est pour oster à cette Couronne (d'Espagne) toute entrée en Italie, pour fermer de ce costé la communication trop facile des deux branches de la maison d'Autriche que je veux bien me contenter des duchez de Lorraine et de Barr, pourveu qu'un prince de cette maison, devenu roy d'Espagne, cesse de posséder le Milanoy..." *Le roi à Villars à Vienne.* Marly, 7 mai 1700. Aff. Etr. Angleterre. CC. 42. — *Pisani al Senato.* Parigi, 19 marzo 1700 (1a). Frari. Francia. CXCIV. no 92. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 14 octobre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 432.

(3) *Pisani al Senato.* Parigi, 19 marzo 1700 (1a). loc. cit. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 8 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 460. — „J'ay donné mes ordres pour faire avancer mes forces en Provence, en Dauphiné et en Franche-Comté." *Le roi à Tallard.* Versailles, 30 décembre 1700. Aff. Etr. Angleterre. CXC. 46.

(4) *Amelot à Puysieux.* Paris, 16 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 449. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 19 novembre 1700. *Ibid.* CXXVI. 155.

(5) *Blécourt au roi.* Madrid, 29 juillet 1700. Aff. Etr. Espagne. LXXXIV. 91. — *Le roi à Blécourt.* Marly, 23 août 1700. *Ibid.* LXXXIV. 103. — *Torcy à Forval.* Versailles, 5 septembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 9. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 11 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 82.

(6) *Mémoire relatif aux derniers événemens qui se sont passés dans les Grisons.* 28 juin 1698. Aff. Etr. Grisons. XI. 147. — *Piazza a Spada.* Lucerna, 11 décembre 1698. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCIII. — *Puysieux au roi.* Soleure, 16 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 356. — *Le roi à Tallard.* Meudon, 19 août 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXVII. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 10/20 novembre 1700. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7374. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 24 décembre 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 347. — *De La Haye à Puysieux.* Venise, 30 avril 1701. Aff. Etr. Venise. CXXIV. 137.

neige obstruaient déjà les routes militaires de l'Europe centrale.[1] D'autre part, le trésor de la Hofburg était à peu près vide et, l'union se maintenant entre les ministres de la Triplice, il ne paraissait pas que ni le gouvernement de Londres, ni celui de La Haye songeassent à lui faire des avances.[2] Néanmoins, le principal souci de la politique française à cette heure devait tendre à la fois à conserver aux armées royales un ou plusieurs débouchés dans les plaines de la Haute-Italie et à fermer devant les forces impériales les grandes écluses du massif alpestre.[3] La libre disposition ou la fermeture à son gré des passages du Cenis, du Simplon, du Gothard, du Splügen et de ceux de l'Etat vénitien revêtaient désormais aux yeux du roi Très-Chrétien une importance capitale.[4]

Momentanément à tout le moins, Louis XIV pouvait faire état, semblait-il, de l'adhésion du duc de Savoie à ses desseins politiques.[5] Mais, étant donné le caractère versatile de Victor-Amédée, était-il prudent de tabler sur la longue durée de son concours?[6] En d'autres termes, à supposer même qu'un traité d'alliance formelle entre ce prince et le monarque français contraignît celui-là à assister celui-ci dans la défense de la Lombardie, ne devait-on pas redouter de le voir se dérober à l'exécution de ses engagements sous le premier prétexte venu,[7] qu'il s'agît de l'aggravation feinte de ses différends avec Berne,[8] ou

(1) *Forval au roi.* Soleure, 19 décembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 21.

(2) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 29 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 460.

(3) *Der Kaiser an Luzern; an Zürich.* Wien, 4. Dezember 1700. Aff. Etr. Autriche. LXX. 344. 346; Theatrum Europaeum. XVI. 461.

(4) „*Pour l'instruction de Mr Phélipeaux.*" 1700. Aff. Etr. Turin. CV. 198 (impr. Instructions aux ambassadeurs etc. Savoie. I. 223). — *Manchester to Jersey.* Paris, 26 June 1700. ap. Cole. Memoirs of Affairs of State. p. 150. — *Blécourt au roi.* Madrid, 23 septembre 1700. Aff. Etr. Espagne. LXXXI. 190. — „Le prince de Vaudemont a envoyé des gens seurs et fidelles aux Suisses, aux Grisons et sur les frontières de la maison d'Austriche pour observer les mouvemens de l'empereur. Il a aussi escrit à l'ambassadeur d'Espagne auprès des Suisses, lequel est à ses ordres ... Il luy a donné escrit d'agir de concert avec nous pour maintenir la monarchie d'Espagne en Italie et pour empescher les Allemans d'y passer." *Phélypeaux à Saint-Thomas.* Turin, 4 décembre 1700. Aff. Etr. Turin. CV. 143. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 23 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 465.

(5) *Phélypeaux à Puysieux.* Turin, 20 novembre 1700. Aff. Etr. Turin. CV. 135. — *Le roi à Phélypeaux.* Versailles, 28 janvier 1701. *Ibid.* CVII. 50. — „Si Mr le duc de Savoye commande l'armée de V. Mté, à moins qu'il ne soit bien contraint, il donnera promptement bataille, à quel prix que ce soit. Il en meurt d'envie. Ce sera son avantage et sa gloire si il la gagne, aux dépens de Sa Mté seule et de l'Estat de Milan, si ce prince la perd." *Phélypeaux au roi.* Turin, 10 et 26 février 1701. *Ibid.* CVII. 100. — „Saint-Thomas m'a dit ... qu'il me prioit d'escrire à Mr le mis de Puysieux pour qu'il favorisast auprès des Suisses les levées qu'y fera faire S. A. R. et pour que le régiment de Reding puisse servir dans l'Estat de Milan." *Phélypeaux au roi.* Turin, 5 mars, 7 et 23 avril 1701. *Ibid.* CVII. 132, 189, 196.

(6) *Le roi à Villars.* Versailles, 19 novembre 1698. Aff. Etr. Autriche. LXXIX. 229. — „Quant au duc de Savoye, il est presque assuré que ses inventions ne sont pas bonnes." *Le roi à Tallard.* Marly, 8 janvier 1699. Aff. Etr. Angleterre. CLXXIX. 85. — „Je vois depuis quelques jours l'ambassadeur de Savoye dans une négociation très vive avec l'Empereur et les comtes d'Arrach et de Caunitz. *Villars au roi.* Vienne, 4 juin 1700. *Ibid.* CC. 69. — *Phélypeaux au roi.* Turin, 15 janvier 1701. Aff. Etr. Turin. CVII. 32.

(7) „Mr le duc de Savoye a peu d'estime et nulle amitié pour Mr le prince de Vaudemont ... Il a tousjours sur le cœur l'affaire du Milanois et ce qui a suivy." *Phélypeaux au roi.* Turin, 15 janvier 1701. Aff. Etr. Turin. CVII. 32.

(8) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit.

de l'aggravation réelle des incidents de frontière que ses lieutenants dans le Chablais ne cessaient de provoquer au détriment de l'autorité genevoise? (1) La Closure avait en conséquence la mission de travailler au rétablissement de la tranquillité dans la région du Léman et de dissuader les « Syndics et Conseils » de rappeler leurs députés de Turin, d'où ces derniers revinrent d'ailleurs au bout de quelques mois sans avoir réussi à triompher des arguties de la diplomatie ducale, ce qui les exposa à des critiques imméritées de la part de la cabale que dirigeait le syndic Trembley. (2)

Le mystère qui planait sur les fins de la politique extérieure du Piémont ne tendant pas à s'éclaircir, (3) le roi Très-Chrétien avait tout intérêt à s'assurer d'autres débouchés vers la Péninsule. Le Simplon eût présenté sur le Cenis l'avantage d'amener mieux à pied d'œuvre les troupes royales destinées à secourir le Milanais. (4) Les relations du gouvernement de Sion avec l'ambassadeur français à Soleure ne laissaient rien à désirer, depuis surtout que le roi avait accordé au commerce de Lyon le privilège de faire passer par Domo d'Ossola les marchandises qui lui étaient adressées d'Italie. (5) Puysieux s'abstenait en effet désormais de prendre parti dans les différends qui divisaient le Valais, (6) où l'autorité

---

(1) *Mémoire sur les difficultés de Genève avec la Savoie* (Information au sujet d'un attentat commis par les gardes de Savoie sur le chemin des Vernots). 1699. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3997*. — *Berne à Genève.* 7 août 1699. *Ibid.* Portef. histor. *3996*. — *Instructions aux nobles Jean-Robert Chouët syndic, et Pierre Lullin, ancien syndic, députés à Mrs nos alliés de Zurich et de Berne.* Genève, 18 août 1699; *Rapport des mêmes sur le résultat de leur mission.* 12 septembre 1699. *Ibid.* Portef. histor. *4001*. — *Genève à Berne.* 6 février 1700. St-Arch. Bern. Genfbuch. XVI. 189. — *La Closure à Torcy.* Genève, 18 août 1700. Aff. Etr. Genève. XXI. 176. — *Le roi à La Closure.* Fontainebleau, 18 octobre 1700. *Ibid.* II. 199. — Eidg. Absch. VI² *A*. 806 *p* (Baden evangel., Juli 1699).

(2) *Mémoire présenté par Mrs les députez de Genève à la diette des cantons évangéliques à Arau, le 2 septembre [v. s.] 1699, sur les différends de la ville de Genève avec la Savoie.* Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *4003*. — *Berne et Zurich au duc de Savoie.* 7/17 septembre 1699 et 22 juillet 1700. *Ibid.* Portef. histor. *4004*. — *La Closure au roi.* Genève, 4 décembre 1699, 6 janvier, 1er et 5 février, 28 juin 1700. Aff. Etr. Genève. XXI. 88. 99bis, 110, 116, 160. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 24 novembre 1699, 5 et 9 février 1700. *Ibid.* XIX. 201, 232, 234. — *La Closure à Torcy.* Genève, 1er février 1700. *Ibid.* XXI. 110. — *Genève à Berne.* 6 février 1700. loc. cit. — *Zurich à Genève*, 15 juillet 1700: *Lettre de R.' Sinner.* Berne, 24 août 1700. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *4013*. — *Arzeliers à Blathwayt.* Genève, 17/27 août 1700. British Museum. Addit. Mss. *9742*. — *Le roi à La Closure.* Fontainebleau, 18 octobre 1700. Aff. Etr. Genève. II. 199. — Eidg. Absch. VI² *A*. 828 *a* (Baden, September—Oktober 1699).

(3) *Instruction au Sr de Tessé, lieutenant général, dépêché à Turin.* 1700. Aff. Etr. Turin. CV. 167. — *La Closure à Torcy.* Genève, 8 février 1701. Aff. Etr. Genève. XXI. 237.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 21 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 33. — „Nos troupes peuvent aussy passer par le pays de Valais, où le roy juge nécessaire que vous donniez dès à présent des ordres positifs au comte Cazati de se joindre au marquis de Puysieux pour demander l'ouverture de ce passage, lorsque le roy luy en aura envoyé l'ordre. Sa Majesté est persuadée que vous vous servirez utilement dans cette conjoncture des avantages que les Suisses trouvent dans le commerce du Milanois." *Phélypeaux à Vaudemont.* Turin, 21 décembre 1700. Aff. Etr. Turin. CV. 159.

(5) *Le grand bailli du Valais à Puysieux.* Sion, 13 septembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 585.

(6) *Piazza a Spada.* Lucerna, 7 e 14 gennaio, 15 maggio 1698. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 19, 38; Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCII. — *Gallerini a Spada.* Lucerna, 27 febbraio 1698. Arch. Vaticano. Nunz Svizz. XCII. — *Puysieux au roi.* Soleure, 3 janvier 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 6. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 13 janvjer 1700. *Ibid.* CXIII. 301. — *Stoppa à Puysieux.* Paris, 7 février 1700. *Ibid.* CXXV. 51.

ecclésiastique, appuyée par ses alliés suisses, les Bernois compris,(1) était unanime à protester contre la prétention de l'autorité laïque à considérer comme nulle l'élection du dernier abbé de Saint-Maurice, Nicolas Zurtannen (mai 1698), que son origine fribourgeoise rendait suspect et qu'il était question d'expulser.(2) Aussi, convaincu des bonnes dispositions des dizains, l'ambassadeur se faisait-il fort d'acheminer une armée de la frontière comtoise jusqu'à Brigue, « sans toucher les terres de Berne », pourvu que des radeaux fussent réunis en nombre suffisant à Versoix pour la porter au Bouveret.(3) Mais, à Paris, la difficulté d'embarquer un corps de cavalerie sur le Léman fut jugée insurmontable. Par suite, ce projet dut être abandonné.(4)

Restaient le Gothard et le Splügen, passages d'un accès aisé que, dans l'esprit de Louis XIV, il s'agissait beaucoup moins d'ouvrir à ses troupes que de fermer à celles de ses adversaires. En ce qui concernait le premier, les inquiétudes du roi et de ses ministres ne tardèrent pas à se calmer. Assurément, ainsi que le faisait remarquer Puysieux, « parmy les Suisses et Grisons, on regarde moins celuy qui peut faire le plus de mal, que celuy qui menace le plus fort, et celuy qui use de plus fortes menaces est celuy qui s'y fait le plus redouter ».(5) Néanmoins, il fut bientôt assez probable, sinon hors de doute, que le Corps helvétique tout entier, Berne et Lucerne à sa tête, réfléchirait à deux fois avant de se départir de sa neutralité passive au seul profit de la maison d'Autriche.(6)

---

(1) *Piazza a Spada.* Lucerna, 7 agosto e 27 novembre 1699, 29 gennaio e 26 marzo 1700. Arch Vaticano. Nunz. Svizz. XCIII; XCIV.

(2) *Spada a Piazza.* Roma, 24 maggio, 21 giugno, 5 luglio e 25 settembre 1698. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLVII. — *Piazza a Spada.* Lucerna, 29 maggio; St-Maurice, 4 settembre; Friborgo. 19 settembre; Lucerna, 16 ottobre 1698, 16 gennaio e 25 dicembre 1699. *Ibid.* Nunz. Svizz. XCII; XCIII. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 11 septembre 1698. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXIV. — *Puysieux au roi.* Soleure, 3 janvier et 29 mai 1700, 14 janvier 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 6, 181; CXXXIII. 40. — *Fribourg à Puysieux.* 4 janvier 1700. *Ibid.* CXXV. 11. — *Piazza à Puysieux.* Lucerne, 7 et 14 janvier 1700. *Ibid.* CXXV. 19, 38. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 13 janvier 1700. *Ibid.* CXIII. 301. — *Piazza a Pauluzzi.* Lucerna, 11 febbraio 1701. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCV. — *Puysieux au Valais.* Soleure, 7 mai 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 256. — *Baillivus et Senatus Vallesiæ Papæ Clementi XI.* Seduni, die 18 augusti 1701. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCV. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 817 *c* (Luzern, 9.—10. September 1699); 852 *d* (Luzern, 8. März 1700); 852 *e* (Luzern, 3.—5. Juni 1700).

(3) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Mémoire chiffré envoyé au roi.* Décembre 1700. Aff. Etr. Milan. VI 214. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 8 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 460. — „Il est aisé de juger de l'alarme que la marche de mes troupes par le pays de Valais causerait au canton de Berne.“ *Le roi à Phélypeaux.* 12 décembre 1700. ap. Hippeau, L'Avènement des Bourbons etc. II. 350. — *Puysieux au roi.* Soleure, 25 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 105. — *Lettre écrite du Valais à Puysieux.* 18 janvier 1701. *Ibid.* CXXX. 25.

(4) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 10 janvier et 10 février; Fontainebleau, 28 septembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 111; CXXVIII. 2; CXXIX. 101. — *La Closure à Torcy.* Genève, 31 janvier 1701. Aff. Etr. Genève. XXI. 231. — *Le roi à La Closure.* Versailles, 19 février 1701. *Ibid.* XXI. 235.

(5) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 29 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 113.

(6) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (mai 1700). loc. cit. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 7 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 143. — *Puysieux au roi.* Soleure, 11 décembre 1700. *Ibid.* CXXIV. 78. — „Je tiens pour certain que les cantons catholiques observeront régulièrement l'alliance.“ *Puysieux à Briord.* Soleure, 29 décembre 1700. Aff. Etr. Angleterre. CC. 351. — Cole. Memoirs of Affairs of State. 180, 217.

Attitude des Grisons. — Manœuvres de Casati. — Politique de Puysieux. — Venise et les Grisons.

XIX. Rassuré dans une certaine mesure du côté suisse, (1) Puysieux eût désiré l'être au même degré du côté grison. Mais aussi bien, à Paris comme à Soleure, l'incertitude continuait à régner quant à la capacité et surtout quant à la volonté de résistance de l'autorité des Trois Ligues à la menace autrichienne suspendue sur elles. (2) « L'usage que les Allemands ont fait pendant la dernière guerre de la complaisance des Grisons pour la maison d'Autriche fait assey juger qu'ils ne se serviroient pas avec moins de liberté des passages pour l'Italie, la conjoncture les engageant à vouloir jeter des troupes dans le Milanois ». (3) En fait, depuis plusieurs mois déjà, ils s'en servaient, avec des précautions à dire vrai, puisque de nombreux soldats déguisés en religieux ne cessaient de gagner le Cômasque par la voie des Alpes rhétiques. (4) A n'en pas douter, les travaux d'approche de la mainmise autrichienne se poursuivaient lentement, mais sûrement. Les négociations engagées par la cour de Vienne en vue de l'acquisition du comté de Vaduz; (5) les conférences secrètes tenues à Milan, du vivant de Charles II, entre le gouverneur, prince de Vaudemont, le commissaire impérial, comte de Castelbarco et le baron de Rost, envoyé de l'archiduc d'Innsbruck à Coire (6) et la concentration de forces importantes au voisinage du lac de Constance et dans le Vorarlberg, où des retranchements étaient élevés, (7) en étaient la preuve manifeste. Or, la

(1) *Le roi au duc d'Harcourt.* Versailles, 19 novembre 1700. Aff. Etr. Espagne. LXXXV. 371. — *Mémoire* [„Mr le Comte Casati a escrit une seconde lettre . . ."] Décembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 71. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 20 janvier 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 34.

(2) *Amelot à Puysieux.* Paris, 16 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 155. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 19 novembre 1700. *Ibid.* CXIII. 449. — *Mémoire* [„Mr le Comte Casati a escrit une seconde lettre . . ."] Décembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 71. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 29 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 401. — *Pontchartrain à Puysieux.* Versailles, 19 janvier 1701. *Ibid.* CXXX. 15. — *Puysieux au roi.* Soleure, 12 février 1701. *Ibid.* CXXVIII. 51.

(3) *Lettre d'Amelot [à Puysieux].* Paris, 4 avril 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 11. — *Puysieux à Briord.* Soleure, 29 décembre 1700. Aff. Etr. Angleterre. CC. 351.

(4) *Piazza a Spada.* Lucerna, 20 novembre 1698 e 18 settembre 1699. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCII; XCIII.

(5) *Amelot au cardinal de Bouillon.* Soleure, 1er janvier 1698. Arch. Nat. *K. 1339.* no 68. — *Le roi à Amelot.* 9 janvier 1698. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 326. — *Le chevr de Salis à Amelot.* Coire, février 1698. Aff. Etr. Grisons. VI. 134. — *Puysieux au roi.* Soleure, 14 octobre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIX. 32.

(6) „Le conferenze del barone Rost, ministro di Cesare in Svizzera e del Conte di Castel Barco in Milano con il Sor principe governatore danno ad intendere qualche secreta intelligenza e maneggio." *Nic. Erizzo al Senato.* Parigi, 26 giugno 1699 (2da). Frari. Francia. CXCIII. no 140. — *Puysieux au roi.* Soleure, 18 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 89.

(7) *Le chevr de Salis à Amelot.* Coire, février 1698. Aff. Etr. Grisons. XI. 134. — *Mémoire relatif aux derniers événements qui se sont passés dans les Grisons.* 28 juin 1698. *Ibid.* XI. 147. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 23 août 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Extrait de quelques nouvelles du pays des Grisons.* Septembre 1698. Aff. Etr. Grisons. XI. 164.

catastrophe prévue survenant, quelle serait ce jour-là l'attitude de la diète des Trois Ligues? A en croire les officiers grisons à la solde du Louvre, cette attitude ne pouvait manquer de donner satisfaction au roi Très-Chrétien et à ses alliés.(1) De même en effet que celui-ci s'était abstenu de « châtier » Genève ensuite des incidents qu'avait provoqué l'exercice du culte catholique dans la chapelle du résident, de même l'empereur, que l'opiniâtreté des habitants de Räzuns n'avait pas réussi à faire passer des menaces aux actes, renoncerait à imiter l'exemple de son grand-père Ferdinand II et à jeter brusquement une armée dans les hautes vallées de l'Inn et du Rhin.(2) D'autres, plus judicieux certes, estimaient que les Grisons, déjà à moitié asservis à la maison d'Autriche,(3) plieraient devant l'inévitable et renonceraient à défendre leur sol contre l'envahisseur.(4)

A la différence des Suisses, « dont ils avoient tout le mauvois » et ne possédaient aucune des qualités,(5) les compatriotes de Guler et de Jenatsch étaient, au dire de leurs contempteurs, « gens dénués, n'ayant ny force, ny argent, ny munitions, ny subsistance, ny courage et qui d'eux-mesmes n'estoient capables de rien de bon ».(6) Dotés d'institutions surannées, dont le mécanisme compliqué favorisait le développement d'une anarchie qui rappelait par bien des côtés celle dont souffrait la Pologne, les Grisons, réduits à leurs seules ressources, paraissaient hors d'état d'opposer aux forces étrangères logées à leurs frontières fût-ce même un semblant de résistance.(7) Les traités de 1639, dont l'Espagne avait si longtemps toléré l'inexécution de leur part, étaient devenus lettre-morte pour cette puissance depuis qu'elle avait obtenu d'eux qu'ils en observassent avec plus de rigueur les clauses confessionnelles et qu'ils rappelassent ceux de leurs coreligionnaires émigrés à Chiavenna ou en Valteline.(8) Peu à peu l'ambassadeur espagnol à Coire devait concentrer entre ses mains un pouvoir au moins égal à celui des élus de la nation.(9) La tension des rapports entre la cour de Vienne et les cantons servait ses desseins, lors qu'il avait intérêt à ménager les Trois Ligues, car elle lui permettait de détourner du Gothard au profit du Splügen le transit des marchan-

(1) *Pisani al Senato.* Parigi, 4 giugno 1700 (1a). Frari. Francia. CXCIV. no 92.

(2) *Casati al governatore di Milano.* 7 marzo 1696. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) *Extrait des instructions de Puysieux.* Versailles, 24 février 1698. Aff. Etr. Grisons. XI. 141.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 12 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXII. 20.

(5) *Puysieux à Forval.* Huningue, 3 octobre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 128.

(6) *Mémoire relatif aux derniers événements qui se sont passés dans les Grisons.* 28 juin 1698. Aff. Etr. Grisons. XI. 147.

(7) *Puysieux au roi.* Soleure, 12 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXII. 20. — *Puysieux à Briord.* Soleure, 29 décembre 1700. Aff. Etr. Angleterre. CC. 351. — „On pourroit profiter du passage des ennemis dans la Valteline pour mettre le feu sous le ventre aux Grisons et mesme aux Suisses contre l'empereur.“ *Vaudemont à Puysieux.* Milan, 28 avril 1704. Aff. Etr. Milan. XIII. 213.

(8) *L'abbé de Dissentis à la régence d'Innsbruck.* 27 mai 1698. Aff. Etr. Grisons. XI. 142. — *Les Trois Ligues à Vaudemont.* Coire, 17 mars 1699. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. DCCCVI. 146. — *Le chevr de Salis à [Torcy].* Soglio, 15 avril 1699. Aff. Etr. Grisons. XI. 183.

(9) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 4 juin 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7878.*

dises acheminées de la Lombardie vers la Souabe. En revanche, le rétablissement de la concorde entre l'Autriche et les Confédérés ne laissait pas que de le satisfaire quand il avait à se plaindre du gouvernement grison, puisqu'elle le mettait en mesure d'enlever à celui-ci le bénéfice que lui procurait le passage sur ses terres des marchandises de la Péninsule (1) et de faire décréter un blocus sévère tant à la frontière lombarde qu'à celle du Tyrol. (2)

Très hésitant dès qu'il s'agissait de prendre ses responsabilités, (3) mais opiniâtre à poursuivre l'exécution de ses plans, ceux-ci une fois arrêtés, (4) Casati eût peut-être réussi à supprimer les derniers vestiges des libertés grisonnes, s'il avait mieux surveillé son jeu et ne s'était pas donné à tâche de briser impitoyablement toutes les influences rivales ou non de la sienne. (5) L'installation à Coire de l'administrateur de Räzuns, le baron de Rost, élevé à la dignité d'envoyé autrichien auprès des Trois Ligues, (6) avait éveillé chez lui des sentiments de jalousie et provoqué de sa part de désobligeantes insinuations à seule fin d'engager les chefs du pays à demander le rappel du nouvel arrivant. (7) A dire vrai, une réconciliation, ménagée par Vaudemont, s'était produite à Milan entre les deux diplomates, mais elle manquait de sincérité, l'Espagnol ne pardonnant pas à l'Allemand de lui débaucher ses amis et de se créer un parti aux dépens du sien. (8)

---

(1) *Le chevr de Salis à Torcy.* Soglio, 15 avril 1699. loc. cit. — *Les Trois Ligues à Vaudemont.* Coire, 3/13 mai 1699. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. DCCCVI. 151.

(2) *Lettre adressée de Coire à Amelot.* 23 janvier 1698. Aff. Etr. Grisons. XI. 139. — *Le chevr de Salis à Torcy.* Soglio, 10 décembre 1698; Coire, 26 juin/6 juillet 1699. *Ibid.* XI. 175, 184. — *Les Ligues Grises à Vaudemont.* Coire, 15 décembre 1698. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. DCCCVI. 141. — *Nouvelles des Grisons.* s. d. (1699). Aff. Etr. Suisse. CXVII. 29. — *Vaudemont aux Ligues Grises.* Milan, 22 mai 1699. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. DCCCVI. 182. — *Casati a Vaudemont.* Coira, 7 julio 1699. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Ratisbonne, 17/27 juin 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „Le comte Casati est fort aisé à intimider." *Puysieux au roi.* Bade, 13 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 106. — „La timidité naturelle du comte Casati [a] besoin d'estre soutenue." *Puysieux au roi.* Soleure, 8 mars 1702. *Ibid.* CXXXIII. 183.

(4) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (décembre 1700). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII. — *Puysieux au roi.* Soleure. 25 décembre 1700. *Ibid.* CXXIV. 105.

(5) *Le capne Jean-Henri Planta à Stoppa.* Coire, 15/25 novembre et 9/19 décembre 1698. Aff. Etr. Grisons. XI. 173, 176. — *Piazza a Spada.* Lucerna, 11 dicembre 1698. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCII. — *Nouvelles des Grisons pour envoyer au roy.* Coire, mars 1699. Aff. Etr. Grisons. XI. 182. — *Der Römisch Kaysl Mt Præsident und Räthe Ob. œster. Landen an H. Anthoni von Rost zu Holburg und Aufhoffen (chamb. de S. M. I., administrateur de Räzuns et envoyé extraordre à Coire).* Innsprugg. 9. März 1700. St-Arch. Chur. Akten. — *Mémoire [de Pugsieux pour le roi].* 20 mars 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 10. — Jecklin. op. cit. I. 2039.

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 13 décembre 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(7) *Mémoire sur ce qui se passe dans le pays des Grisons.* 1699. Aff. Etr. Grisons. XI. 195. — „Le baron Rost, envoyé de l'empereur vers les Cantons suisses est arrivé icy depuis quelques jours et il a eu une conférence avec le prince de Vaudemont, à ce qu'on croid sur les affaires du Corps helvétique." *Nouvelles de Milan.* 10 juin 1699. Gazette de France. *1699.* p. 321.

(8) *Extrait de quelques nouvelles du pays des Grisons.* Coire, août 1698. Aff. Etr. Suisse. CXI. 9. — *Le chevr de Salis à Torcy.* Soglio, 10 décembre 1698; Coire, 26 juin/6 juillet 1696. Aff. Etr. Grisons. XI. 175, 184. — *Le capne J.-H. Planta à Stoppa.* Coire, 9/19 décembre 1698. *Ibid.* XI. 176. — *Mémoire sur ce qui se passe dans le pays des Grisons.* 1699, *Ibid.* XI. 195. — *Mémoire [de Puysieux pour le roi].* 20 mars 1700. *Ibid.* XIII. 10.

Au moment de la paix de Rijswick, l'influence de Casati était encore prépondérante dans la Ligue Grise, où le *Landrichter* Capol travaillait à la consolider, [1] à Coire, dont le bourgmestre ne négligeait aucune démarche pour la maintenir telle, et même dans les Dix Droitures, où ses jours semblaient cependant comptés. [2] Elle rencontrait en revanche une forte opposition dans le reste de la Cadée. [3] L'ambassadeur d'Espagne s'était en effet attiré l'animosité déclarée de la maison Salis, dont un des membres était le chef ou directeur de cette Ligue, tandis que d'autres occupaient dans l'administration civile ou ecclésiastique du pays des situations en vue. [4] Mais de ce «clan» très puissant, sinon toujours très uni, le seul homme politique vraiment digne de ce nom, le seul personnage capable de combattre avec quelque chance de succès les intrigues et les abus de pouvoir du ministre du roi Catholique, le chevalier Andreas de Salis, capitaine aux gardes suisses, poste d'où son ennemi juré, le lieutenant général Stoppa tentait vainement de le déloger, était en garnison à Paris. [5]

Depuis dix ans et plus qu'elle durait, la lutte engagée entre l'ambassadeur d'Espagne et ses adversaires grisons avait été marquée de succès et de revers pour celui-là comme pour ceux-ci. Quelques mécomptes éprouvés par Casati dans les Droitures la rendirent plus âpre encore. [6] Désireux de féliciter le prince de Vaudemont de sa prise de possession du pouvoir à Milan, les Grisons lui avaient, en juin 1698, dépêché trois ambassadeurs, soit un par Ligue. [7] Deux d'entre ceux-ci avaient nom Salis. Le troisième n'était autre que le «Casatiste» *Landrichter* d'Ilantz. Il échangea avec eux jusque dans l'antichambre du gouverneur de très vifs propos, [8] réussit à obtenir l'annulation de leurs lettres de créance, protesta contre les accusations formulées par eux à l'endroit

(1) *Eclaircissemens donnés par le chevr de Salis sur les questions qui luy ont été faites par le Sr Vigier à Saint-Gall* les 11 et 12 février 1697. Aff. Etr. Grisons. XI. 108.

(2) *Le chevr de Salis à Torcy.* Soglio, 15 avril 1699. Aff. Etr. Grisons. XI. 183.

(3) *Extrait de quelques nouvelles du pays des Grisons.* Coire, août 1698. Aff. Etr. Suisse. CXI. 9.

(4) *Casati a Serponti.* Coira, 26 gennaio 1696. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — „By de Grisons begint de Franse Factie hoe langer, hoe meer te woelen.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 26 juillet 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.* — *Briord à Torcy.* Turin, 15 août 1699. Aff. Etr. Grisons. XI. 185.

(5) *Le chevr de Salis à Torcy.* Soglio, 15 avril et 26 juin/6 juillet 1699. Aff. Etr. Grisons. XI. 183, 184.

(6) *Lettre écrite de Coire à Puysieux.* Juin 1698. Aff. Etr. Grisons. XI. 179.

(7) *Les Trois Ligues à Vaudemont.* Coire, 11/21 juin 1698. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. DCCCVI. 128. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 juin 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.* — Jecklin. op. cit. I. *2083.*

(8) „Ils ne peuvent s'accorder sur la contestation qu'ils ont entre eux pour sçavoir qui présentera la lettre de créance et qui portera la parole.“ *Nouvelles de Milan.* 21 juin 1698. Gazette de France. *1698.* p. 312. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 juin; Bade, 12 et 19 juillet 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.* — *Mémoire relatif aux derniers événements qui se sont passés dans les Grisons.* 28 juin 1698. Aff. Etr. Grisons. XI. 147. — *La Closure au roi.* Genève, 16 juillet 1698. Aff. Etr. Genève. XX. 48; *à Puysieux.* Genève, 18 juillet 1698. *Ibid.* XIX. 27. — *Respuesta dada por el capo Carlos Salice, con abusado nombre publico, al Sor Principe de Vaudemont.* Davos, 16 settembre 1698. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. DCCCVI. 210.

de l'ambassadeur (1) et fut seul à se voir rembourser ses frais de voyage. (2) Ces incidents étaient symptomatiques de l'état des esprits dans la région du Splügen. (3) Aussi, lorsque l'ambassadeur espagnol rejoignit son poste en juillet, ce fut dans l'intention de livrer un assaut décisif à sa partie adverse et de travailler au remplacement du directeur de la Cadée par un personnage à sa dévotion. (4) Il dut y renoncer. L'opposition anti-espagnole gagna même quelques voix au cours des diètes de Davos, de Coire et de Lenz des années 1698 et 1699. (5) Dès lors, l'autorité lombarde eut à compter avec une faction bien décidée à se soustraire à son hégémonie sur la Rhétie. (6) De fréquents échanges de dépêches eurent lieu entre le lieutenant de Charles II dans la Haute-Italie et les magistrats siégeant à Coire, dépêches dans lesquelles celui-là ne cessait d'exposer à ceux-ci ses griefs à l'endroit des Salis et réclamer leur éviction des charges publiques. (7) Tout ce qu'il put obtenir fut le maintien à Madrid du résident grison Sola, qui lui était acquis et dont ses ennemis personnels exigeaient le rappel. (8) Pour le surplus, ses nombreuses démarches demeurèrent stériles.

Le crédit dont jouissait Casati auprès de ses hôtes était, à dire vrai, puissant encore, mais subissait de-ci, de-là de fâcheuses atteintes. La constante immixtion de l'ambassadeur espagnol dans les affaires intérieures du pays commençait à inquiéter quelques-uns de ses plus fidèles partisans. (9) Son empressement à faire sienne la demande d'un passeport adressée de Milan au gouvernement de Coire par le résident piémontais, Landriani, en faveur de Victor-Amédée, lequel exprimait le désir de se rendre en Engadine, comme

(1) „Wanneer een van haar, Salis ab Soglio genaamt... over de conduiten Klaagde die de Spaanse Ambassadeur by haar voerde; waarop hem soude geantwoord zyn dat de... Heer Ambassadeur seekerlyk so goet Spaans was als men wel wiste, dat hy Salis ab Soglio goet Frans was." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 26 juillet 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7378.

(2) *Ibid.*

(3) *Nouvelles des Grisons.* Coire, 15 juillet 1698. Aff. Etr. Grisons. XI. 150.

(4) *Salis, directeur de la Cadée, à son frère le chev^r de Salis.* Soglio, 19/29 juillet 1698. Aff. Etr. Grisons. XI. 161.

(5) *Extrait de plusieurs lettres écrittes à M^r le marquis de Puysieux de divers endroits.* 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 108. — *Henri Planta à Stoppa.* Coire, 30 septembre 1698. Aff. Etr. Grisons. XI. 167. — *Briord à Torcy.* Turin, 15 août 1699. *Ibid.* XI. 185. — Jecklin. op. cit. n°s 2038, 2039, 2044.

(6) *Le chev^r de Salis à Torcy.* Soglio, 10 décembre 1698. Aff. Etr. Grisons. XI. 175. — *Casati a Vaudemont.* Coira, 21 luglio 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(7) *Vaudemont aux Ligues Grises.* Milan, 28 octobre 1698, 9 février et 19 août 1699. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. DCCCVI. 170, 176, 190. — *Mémoire* [„Giunsic he furono li deputati ..."]. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Casati a Vaudemont.* Coira, 12 agosto 1699. *Ibid.* Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Sincération et instruction de la vérité sur les plaintes de S. A. M^r le Prince de Vaudemont, gouv^r de Milan, faites par sa lettre du 5 septembre 1699 à nostre Estat etc (par Antoine-Frédéric de Salis, directeur de la Cadée).* Aff. Etr. Grisons. XI. 187; Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — „M^r le chevalier de Salis m'a adressé la lectre que M^r le prince de Vaudemont a escrit aux Grisons. Elle n'est, à bien parler, qu'une invective contre la maison de Salis." *Puysieux au roi.* Soleure, 7 octobre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIX. 16.

(8) *Vaudemont aux députés des Trois Ligues à la diète d'Ilantz.* Milan, 5 septembre 1699. Aff. Etr. Grisons. XI. 188. — Jecklin. op. cit. I. 2046.

(9) *Recès de l'assemblée tenue à Lenz le 20 août 1699.* Aff. Etr. Grisons. XI. 186. — *Copie d'une lettre qui a esté interceptée dans le pays des Grisons.* 14 mars 1700. *Ibid.* XIII. 9.

l'année précédente, « afin d'y prendre les eaux » ; (1) sa résolution d'accompagner ce prince à Saint-Moritz devaient d'autant moins contribuer à consolider son influence, que la prétention du souverain de Turin de franchir la frontière grisonne avec une suite de trois cents personnes était jugée excessive par les autorités des Trois Ligues. (2)

De même que naguère, lors de sa première visite dans la haute vallée de l'Inn, le duc de Savoie n'avait pu se soustraire à la surveillance qu'exerçait sur ses moindres actes l'ambassadeur français accrédité auprès de sa personne, le comte de Briord. (3) Ce personnage n'hésita pas à reconnaître que la situation s'était améliorée en Rhétie au cours des douze derniers mois ; que Casati perdait du terrain dans la Ligue Grise et les Droitures et que, pour peu que le conflit engagé entre la ville de Coire et les communes de la Cadée qui contestaient sa suprématie se terminât à l'avantage de ces dernières, l'ambassadeur d'Espagne perdait le plus clair de ses moyens d'action sur la politique intérieure du gouvernement grison. (4) Il parut en conséquence au chevalier de Salis que l'heure était venue pour ceux de ses compatriotes à qui le joug espagnol était à charge de tenter de le secouer. (5) Les premières ouvertures faites par lui à ce sujet à l'ambassadeur de Louis XIV en Suisse dataient de 1694. (6) Dès 1696, il les avait complétées en lui offrant de procurer sous sa direction l'abrogation des traités de Milan de l'année 1639 et le renouvellement de ceux contractés jadis entre les rois Très-Chrétiens et les Trois Ligues. (7) Par suite, Amelot s'était vu autorisé de Paris à avancer quelque argent au capitaine aux gardes, lequel, ayant obtenu un congé et

(1) *Extrait des nouvelles des Grisons.* Coire, 15 juillet 1698. Aff. Etr. Grisons. XI. 150. — *Nouvelles de Milan.* 27 juillet 1698 et 22 juillet 1699. Gazette de France. *1698.* p. 392 ; *1699.* p. 393. — *Extrait de lettres de Coire.* 4 et 11 août 1698. Aff. Etr. Grisons. XI. 155, 157. — *Le chevr de Salis à Torcy.* Paris, 12 août 1698. *Ibid.* XI. 158. — *Nouvelles de Turin.* 30 août 1698. Gazette de France. *1698.* p. 429. — *Il conte Gio. Battista Landriani a Casati.* Milano, 7 luglio 1699. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(2) *Extrait d'une lettre de Coire.* 11 août 1698. Aff. Etr. Grisons. XI. 157.

(3) *Mémoire du roy pour servir d'instruction au Sr comte de Briord, nommé par Sa Mté à l'ambassade de Turin.* Marly, 23 mars 1697. ap. Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France (Savoie-Sardaigne). I. 193. — *Pisani al Senato.* Parigi, 24 luglio 1699 (2da). Frari. Francia. CXCIII. no 202. — *Briord à Torcy.* Saint-Moritz, 1er août ; Turin, 15 août 1699. Aff. Etr. Turin. CI. 129 ; Aff. Etr. Grisons. XI. 185. — *Extrait de la 2de conversation de Mr de Vaudemont avec Mr de Briord, au retour des eaux de Saint-Moritz.* s. d. (1699). Aff. Etr. Espagne. LXXXI. 216. — „Tot St Mauritz by de Grisons bevint sich de Heer Hertog van Savoyen met een suite van vier hondert personen.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Francfort, 6 août 1699. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *Briord à Tallard.* Turin, 15 août 1699. Aff. Etr. Angleterre. CCVI. 225. — *Pour l'instruction de Mr Phélypeaux.* 1700. ap. Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France (Savoie-Sardaigne) I. 226.

(4) *Le chevr de Salis à Torcy.* Coire, 26 juin/6 juillet 1699. Aff. Etr. Grisons. XI. 184. — *Briord à Torcy.* Turin, 15 août 1699. *Ibid.* XI. 185. — „J'ay trouvé les affaires du pays des Grisons dans une meilleure situation que l'année dernière . . , Il y a un envoyé de l'empereur, qui ne paroist pas estre en bonne intelligence avec le comte Casati.“ *Briord au roi.* Turin, 15 août 1699. Aff. Etr. Turin. CI. 137.

(5) *Le chevr de Salis à Puysieux.* Bade, 5 octobre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 637. — *Lettre d'Amelot.* Paris, 4 avril 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 11.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 9 mai 1694. Aff. Etr. Grisons. XI. 90 ; Aff. Etr. Suisse. CII. 193. — *Le roi à Briord.* Marly, 17 juillet 1698. Aff. Etr. Turin. C. 101.

(7) *Extrait de l'instruction du roi à Mr de Puysieux.* Versailles, 24 février 1698. Aff. Etr. Grisons XI. 141.

regagné pour un temps ses foyers, y avait mené contre les hispanophiles une très vive, mais brève campagne, entremêlée de séditions locales, d'ailleurs assez promptement réprimées. (1) L'échec de ces mouvements populaires avait été interprété dans l'entourage royal comme l'aveu que les Grisons, encore qu'ils eussent vingt-sept enseignes à la solde de France, (2) n'étaient pas mûrs « pour la reconquête de leurs libertés » et, à Soleure comme la preuve que le plus intrigant des Salis se préoccupait bien davantage des intérêts de sa maison que de ceux de la France. (3)

Puysieux, à qui ses instructions prescrivaient de travailler sous main à faire refuser aux Impériaux l'accès des passages de la Rhétie, (4) partageait la défiance de son prédécesseur quant à la sincérité de l'attitude du principal adversaire du ministre espagnol à Coire et inclinait à penser que les sommes remises à celui-là servaient beaucoup plus à l'assouvissement de ses rancunes personnelles qu'au rétablissement du prestige français. (5) Aussi lorsque, à l'automne de 1698, Louis XIV le dépêcha derechef dans sa patrie, avec la mission d'y sonder les dispositions des autorités, en prévision d'une restauration possible de l'ancienne alliance franco-grisonne, cette décision contrista-t-elle l'ambassadeur à Soleure, dont les préventions, très justifiées à l'égard des Salis, ne s'étaient pas dissipées. (6) Si grande était au reste sa répugnance à entrer dans le détail des affaires des Trois Ligues, qu'après avoir triomphé de celle du roi à conserver à Coire un secrétaire-interprète qui ne fût pas catholique, (7) il ne cessait de recommander l'installation dans cette

(1) *Ibid.* — *Casati al governatore di Milano.* 1° settembre 1697. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — „A Davos il partito francese fece gl' estremi sforzi per dividere le Leghe ed acquistare la pluralità di esse . . .“ *Relacion hecha por amigos clasicos al conde embaxador Casati tocante a la dieta general de Grisones en el 1698. Ibid.* Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 novembre 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(2) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 5 mars 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 80.

(3) Roth. Graubünden und das Ausland im Spanischen Erbfolgekrieg. p. 40.

(4) „Il est à propos aussy que ceux que le roy de la Grande Bretagne et les Estats Généraux employent auprès des Cantons suisses commencent à préparer les protestans sur la nécessité dont il est pour eux d'empescher que l'Empereur ne se rende maistre du Milanois ; que, sans leur communiquer encore le traitté, ils les portent autant qu'il sera possible à persuader aux Grisons de s'opposer au passage des trouppes que l'empereur voudroit envoyer en Italie.“ *Le roi à Tallard.* Versailles, 26 mars 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXV. 165.

(5) *Le roi à Amelot.* 13 novembre 1696 et 9 janvier 1698. Aff. Etr. Suisse. CVI. 376 ; CVIII. 326. — *Amelot au roi.* Soleure, 30 août 1697 et 20 avril 1698. *Ibid.* CVIII. 126 ; CXI. 159. — *Instructions de Puysieux.* Versailles, 24 février 1698. *Ibid.* CXV. 12. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 30 août 1698. *Ibid.* CX. 267.

(6) *Mémoire pour envoyer au roy touchant les Grisons.* 18 juillet 1698. Aff. Etr. Grisons. XI. 152. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 19 juillet 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 30 juillet 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 187. — *Puysieux au roi.* Huningue, 7 et 10 août 1698. *Ibid.* CXII. 102vo ; CX. 236 ; *à Torcy.* Soleure, 30 août 1698. *Ibid.* CX. 267. — *Stoppa à Puysieux.* Paris, 3 octobre 1698. *Ibid.* CXV. 276. — *contra:* „Men continueert noch al onder de hand te debiteeren dat de niewe Franse Ambassadeur gelast is een nadruklyk tentamen te doen of hy de Grisons tot een alliantie soude konnen engageeren ten eynde om dardoor ten allen tyden te konnen beletten de passagie voor de Keyserse naar Italien en Spanjen . . .“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11 juin 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(7) *Puysieux au roi* Soleure, 4 avril, 13 mai et 17 décembre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXII. 317vo, 353, 580.

ville d'un résident, ce qui lui attirait le blâme d'Amelot, hostile à tout amoindrissement de la charge qu'il lui avait transmise.(1) Mais le moment était proche où l'ancien ambassadeur en Suisse allait reconnaître l'opportunité, momentanée à tout le moins, de l'envoi d'une légation française auprès des Ligues Grisonnes. Puysieux le prévint au reste, en adressant à la Cour dès le 20 mars un mémoire où se trouvait exposée et résolue par l'affirmative cette question délicate.(2) Ce mémoire énumérait à la fois les raisons qui devaient inciter le roi Très-Chrétien à hâter son intervention à Coire, les chances de succès de celle-ci et les moyens de les accroître. Il était à craindre, en effet, qu'à la première sommation qui leur viendrait d'Innsbruck ou de Vienne, les Grisons n'ouvrissent aux Impériaux les routes militaires aboutissant au Splügen ainsi qu'on le redoutait à Rome(3) et qu'on le leur conseillait à Berne.(4) Cette capitulation eût été justifiée dans une certaine mesure par la constatation de leur isolement et par la certitude que les maîtres de la Lombardie et du Tyrol n'hésiteraient ni à les affamer, ni à se saisir de leurs passages.(5) Or, d'une part, comme on l'a dit ailleurs, leur ravitaillement en céréales de la Franche-Comté et de l'Alsace pouvait être assuré en cas de besoin par la voie fluviale et par celle des lacs de Neuchâtel, de Bienne, de Zurich et de Wallenstadt.(6) Et, d'autre part, des alliances étrangères appropriées aux nécessités de la situation eussent permis aux autorités des Trois Ligues de se ressaisir d'affronter les menaces austro-espagnoles supendues sur elles(7) et par suite de se maintenir en possession de la Valteline.(8) Assurées de l'appui du Corps helvétique ou, ce qui semblait un peu moins certain, à dire vrai,(9) de celui de la république de Venise, elles eussent fait montre de moins de timidité et de moins de mollesse dans la défense des intérêts confiés à leur garde.(10) Par malheur les démarches tentées en leur nom auprès des

(1) *Amelot à Puysieux.* Paris, 31 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 47. — *Puysieux à Torcy* Soleure, 13 mai 1699. *Ibid.* CXVI. 167.

(2) *Mémoire de Puysieux pour le roi.* 20 mars 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 10. — *Casati a Vaudemont.* Coira, 18 agosto 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) *Paulucci a Piazza.* Roma, 1º gennaio 1701. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLVIII.

(4) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 21 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVII. 46. — *Casati a Vaudemont.* Coira, 1º dicembre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) *Amelot à [Puysieux].* Paris, 4 avril 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 11.

(6) *Amelot à [Puysieux].* Paris, 4 avril 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 11. — *Forval à Torcy.* Ragatz, 4 août 1700. *Ibid.* XII. 6. — *Phélypeaux à Vaudemont.* Turin. 21 décembre 1700. Aff. Etr. Turin. CV. 159.

(7) *Amelot à Puysieux.* Paris, 4 avril 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 11.

(8) „On peut, si la guerre recommençoit en Italie, les menacer de leur faire perdre la Valteline. Ils connoissent sans doute combien il seroit facile de réunir ce pays à l'Estat de Milan.“ *Phélypeaux à Vaudemont.* Turin, 21 décembre 1700. Aff. Etr. Turin. CV. 159.

(9) *Le cardinal d'Estrées au cardinal de Janson.* Venise, 26 janvier 1701. Aff. Etr. Venise. CXXXII. 18; *au roi.* Venise, 5 février 1701. *Ibid.* CXXXII. 30.

(10) *Le cardinal de Bouillon à Tallard.* Rome, 4 octobre 1698. Aff. Etr. Angleterre. CCVI. 57. — *Casati a Vaudemont.* Coira, 1º dicembre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

cantons des deux confessions ne semblaient pas près de réussir. (1) Les protestants étaient assaillis d'autres préoccupations à cette heure, et les catholiques n'éprouvaient nullement le désir d'accueillir au sein des diètes générales des représentants d'un nouvel Etat réformé. (2)

Du côté du Sénat de Saint-Marc, la répugnance à renouer des liens d'amitié avec les Trois Ligues s'était atténuée peu à peu. Certes le souvenir n'était pas aboli sur les rives de l'Adriatique de la désinvolture avec laquelle les communes souveraines de Rhétie avaient, sous l'inspiration de l'ambassadeur français Charles Paschal, répudié en 1612 l'alliance de la Sérénissime République. Néanmoins lorsque, vers les derniers jours d'août 1699, le lieutenant général Stoppa, grison d'origine, rendit visite à l'ambassadeur Alvise Pisani, à Paris, afin de lui exposer les avantages que présenterait, selon lui, pour le maintien de la paix en Europe, la prompte conclusion d'une entente helvéto-vénitienne ; (3) lorsque, en automne, le capitaine aux gardes, Andreas de Salis tenta auprès de lui une démarche très pressante à cette intention ; (4) lorsque enfin quelques mois plus tard, en mars 1700, au cours d'un entretien avec Torcy, ce même ambassadeur obtint de ce dernier l'aveu de l'erreur dans laquelle était tombé Richelieu, le jour où il s'était désintéressé des affaires des Trois Ligues, il fut permis de supposer que le Sénat de Saint-Marc saisirait l'occasion qui s'offrait à lui de contribuer à mettre la Péninsule à l'abri de l'invasion allemande menaçante. (5) Mais cet espoir devait être déçu, car aussi bien à cette date déjà, alors que l'escadre du chevalier de Forbin ne s'était point encore livrée à des démonstrations hostiles dans l'Adriatique, l'Empereur avait de solides raisons d'estimer que ses troupes pénétreraient, le moment venu, dans le Brescian et le Bergamasque avec le consentement tacite, sinon très empressé des provéditeurs de l'Etat de Terre-Ferme. (6)

---

(1) ***Mémoire de Puysieux pour le roi.*** 20 mars 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 10. — ***Instrukt. und Befelch . . . was die Herren Balth. und Andreas Burckhardt . . . auf bevorst. Badischer Tagleistung anzubringen und zu verrichten haben.*** Basel, 2. April 1701. St-Arch. Basel. Eidgenoss. *K* II. nº 5. — ***Puysieux au roi.*** Bade, 16 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII 351. — ***Greuth an den Kaiser.*** Baden, 4. März 1703. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* CXXXIV.

(2) *Puysieux à Forval.* Huningue, 3 octobre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 128. — Eidg. Absch. VI² *A.* 898 *b* (Luzern, 30.—31. März 1701).

(3) „Comparve hieri in questa casa il luogotenente generale Stoppa, comandante sopra il corpo considerabile di 16 mille 500 Svizzeri, che doppo la ritforma d'un uguale numero per le sopravenienze di pace tiene ancora in piedi questa Corona. Esagero quanto conviene nel merito sublime dell' Augusta Republica. Doppo molto giro di divote dichiarationi delli Grisoni, discesse ad amplifficare l'utile dell'aleanze altre volte godute e della premurosa inclinatione di rinoverla anco in presente." *Pisani al Senato.* Parigi, 28 agosto (2da); Fontainebleau, 2 ottobre 1699. Frari Francia. CXCIII. nos 35, 49. — „Mrs les Vénitiens traittent avec les Suisses pour en avoir 6000 à leur service et comme, pendant la dernière guerre avec le Turc, de 3000 Suisses qu'ils eurent, ils moururent quasi tous, n'en estant revenu que 2 à 300 de la Morée, l'air de la mer estant contraire à cette nation, la République promet de n'employer qu'en Terre-Ferme les 6000 qu'elle désire avoir." *De La Haye au roi.* Venise, 29 août 1699. Aff. Etr. Venise. CXXVII. 183vo.

(4) ***Pisani al Senato.*** Parigi, 23 ottobre 1699 (2da). Frari. Francia. CXCIII. nº 51.

(5) ***Pisani al Senato.*** Parigi, 19 marzo 1700 (1a). Frari. Francia. LXCIV. nº 92.

(6) „Telle est la situation des Estats de la République que, voulant se conserver toutes les bienséances possibles avec les roys de France et d'Espagne, elle a le mesme dessein à l'esgard de l'em-

Le baron de Forval aux Grisons, sous le pseudonyme de comte de Brosse. — Sa mission secrète. — Il s'abstient de faire usage de ses lettres de créance. — Ses rapports avec les Salis.

XX. Le mémoire adressé à la cour par Puysieux, le 26 mars 1700, ne se bornait pas à fournir des précisions quant à la situation politique en Rhétie. Il indiquait le moyen d'en tirer le meilleur parti possible au profit des intérêts de la Couronne Très-Chrétienne. Quand, en 1697, Amelot avait agité d'amener les Grisons à accéder à l'alliance franco-helvétique renouvelée en 1663, son intention était de gagner Pfäfers, sous le prétexte d'y prendre les eaux, d'y attendre l'heure propice, soit celle d'un voyage de Casati à Milan, puis de se porter rapidement à Coire afin d'y enlever de haute lutte le consentement de la diète. (1) Puysieux se contenta de reprendre ce projet à son compte, sans y rien changer. (2) Restait à découvrir le sujet le plus apte à l'exécuter. (3) Le choix de Louis XIV se porta, vers le commencement d'avril, (4) sur un noble normand du bailliage d'Orbec, (5) «l'un des gentilshommes du royaume qui avoit le plus d'esprit, (6) Jean Lanfranc des Hayes, Sr et baron de Forval et de Moutiers-Hubert, comte de Bereth ». (7) Né vers 1642, (8) ce personnage au caractère aventureux, (9)

pereur.“ *Mémoire de Mr de Tessé.* Mars 1700. Aff. Etr. Venise. CXXXII. 141. — *De La Haye à Puysieux.* Venise. 14 août 1700. *Ibid.* CXXIV. 113. — *Le roi au duc d'Harcourt.* Versailles, 5 décembre 1700. Aff. Etr. Espagne. LXXXV. 457. — *Puysieux à Briord.* Soleure, 29 décembre 1700. Aff. Etr. Angleterre. CC. 351. — *Le cardinal d'Estrées au roi.* Venise, 12 février 1701 Aff. Etr. Venise. CXXXII. 62. — *Blécourt au roi.* Madrid, 29 juillet 1701. Aff. Etr. Espagne. LXXXV. 91. — *Le roi à Blécourt.* Marly, 23 août 1701. *Ibid.* LXXXV. 103. — *contra: Tallard au roi.* Londres, 22 avril 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXV. 250. — *contra: Briord à Tallard.* La Haye, 7 mai 1700. *Ibid.* CCV. 161. — *contra: De La Haye au roi.* Venise, 27 novembre 1700. Aff. Etr. Venise. CXXIX. 185.

(1) *Amelot à [Puysieux].* Paris, 4 avril 1700. Aff. Etr. Grisons XIII. 11.

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11/21 juin 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7378. — Roth. op. cit. III.

(3) „Je ne savois pas que vous eussiez demandé à estre soulagé de l'affaire des Grisons. J'en augure mal sur ce pied et, à la vérité, elle ne pouvoit estre bien menée que par l'ambassadeur du roy en Suisse.“ *Amelot à Puysieux.* Paris, 31 janvier 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 47. — „Je crois mesme qu'il sera nécessaire que je fasse bientost passer quelqu'un de ma part dans le pays des Grisons et que, dans cette conjoncture, je reprenne avec ces peuples les liaisons interrompues dès le règne du feu roy mon père, mais je suis incertain de la résolution que je prendray à ce sujet.“ *Le roi à Tallard.* Versailles, 26 mars 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXV. 165.

(4) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 4 et 29 mars, 10 mai 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 321, 328. 349. — *Forval à Torcy.* Coire, 9 août et 13 septembre 1701. Aff. Etr. Grisons. XII. 65. 77. — *contra:* Roth. op. cit 4 *(mai).*

(5) Magny. Nobiliaire de Normandie. I. 191—II. 466.

(6) *Bonnac à Pacquet.* Soleure, 21 novembre 1733. Aff. Etr. Suisse. CCCXV. 306, 312.

(7) St-Arch. Solothurn. Rathsmanual. CCV. 294 (5 mai 1702). — Hippeau. Dictionnaire topographique du Calvados. p. 204. — Bibl. Nat. mss. Pièce orig. Dossier *1638.*

(8) Renseignement fourni (1884) par Mr de Marcère, sénateur, ancien ministre de l'Intérieur.

(9) „... d'une capacité qui n'est pas ordinaire.“ *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 27 avril 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXVI. 243. — „Brillant, agréable, sçavant, homme de qualité, surtout dans la science du monde, débauché sans crapule, complaisant dans les parties de plaisir, jusqu'à ruiner sa santé et gagnant par son air ouvert et facile les cœurs des personnes qu'il vouloit ménager.“ Dalérac. Anecdotes de Pologne (Paris, 1699). I. p. 87 sqq.

s'était expatrié de bonne heure. Il avait accompagné le marquis de Béthune à Cracovie en 1675,([1]) servi jusqu'en 1679 en Hongrie et en Transylvanie, sous Tököly, dont il commanda en qualité de colonel les troupes auxiliaires([2]) et avait été chargé de missions officieuses en 1683. Durant les années suivantes,([3]) il s'était, peu après la chute de Jacques II, employé en faveur de ce prince, tant en Ecosse qu'en Angleterre, ce qui lui avait valu d'être emprisonné à la Tour de Londres.([4]) Il était revenu, depuis un certain temps, en France, l'état de sa santé ne lui ayant pas permis de se rendre en Pologne, où Louis XIV l'avait accrédité en 1697.([5])

A la différence du comte Claudios d'Ostorne, qui, dépêché à Venise en mars 1696, s'était, après avoir conféré assez ouvertement à Soleure avec Amelot, arrêté durant quelques heures à Coire, afin d'y sonder les dispositions des partisans de la France,([6]) Forval arriva sans bruit, le 3 juin, aux « Cordeliers ».([7]) Avec la connivence de l'ambassadeur, il se fit passer pour un ancien compagnon d'armes de celui-ci, désireux, bien que la saison ne fût guère avancée,([8]) de gagner Pfäfers, afin d'y soigner des douleurs « si peu imaginaires, que l'on ne prévoyoit pas qu'il eût de la peine à contrefaire l'incommodé ».([9])

Le comte de Brosse, tel était le nom d'emprunt([10]) sous lequel voyageait Forval,([11]) arrivait seul en Suisse. La question s'était posée de savoir si le chevalier de Salis l'y accompagnerait. Il le souhaitait à vrai dire.([12]) Mais Puysieux s'y était opposé. L'ambassadeur craignait à la fois, et non sans raison, que le capitaine aux Gardes ne continuât à préférer les intérêts de sa maison à ceux de la couronne et que sa présence à la frontière grisonne ne dessillât les yeux des hispanophiles et ne démasquât la véritable identité de l'ancien envoyé en Pologne.([13]) Parti de Soleure le 21 juin,([14])

---

(1) **Mignet**. Négociations relatives à la succession d'Espagne. IV. 684—685.

(2) *Lettres de Mr de Forval*, de Transylvanie 1671—1679. **Bibl. Nat.** f. fr. *16,055—16,056*. — **Mémoires de Saint-Simon** (éd. Boislisle). IV. 134. — **Délérac**. I. 87 sqq. — **Bibl. Nat.** f. fr. *22,726*.

(3) *Amelot à Colbert de Croissy*. Venise, 17 avril 1683. **Aff. Etr. Venise**. CIX. — „Quoy que le Sr de Forval n'ayt aucune mission de ma part, et que je luy aye simplement accordé la permission d'aller voyager dans le Levant et partout où bon luy semblera, . . . néantmoins vous pourrez recevoir ses lettres et m'en faire part." *Le roi à Amelot*. Versailles, 12 mai 1683. *Ibid*. CIX. 119. — **Ravaisson**. Archives de la Bastille. IX. 419.

(4) **Ravaisson**. op. cit. IX. 419.

(5) L. **de Bastard**. Négociations de l'abbé de Polignac en Pologne. 1696—1697 (Auxerre, 1865). p. 111 sqq. — **Mémoires de Dangeau**. VI. 61. — **Farges**. Instructions aux ambassadeurs de France en Pologne. I. 231 sqq.

(6) *Casati al governatore di Milano*. 19 marzo 1696. **Arch. di Stato Lombardi**. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *De La Haye à Puysieux*. Venise, 14 juin 1698. **Aff. Etr. Venise**. CXXIV. 6.

(7) *cf.* H. **Roth**. Die Gesandtschaften des Grafen Forval in Graubünden, p. 5. — **Legrelle**. La diplomatie française et la succession d'Espagne. III. 541.

(8) *Mémoire de Puysieux pour le roi*. 20 mars 1700. **Aff. Etr. Grisons**. XIII. 10.

(9) *Puysieux au roi*. Soleure, 19 et 26 juin 1700. **Aff. Etr. Suisse**. CXXII. 36, 47.

(10) *contra:* **Roth**. op. cit. 4.

(11) *Torcy à Mr de Brosse*. Versailles, 5 septembre 1700. **Aff. Etr. Grisons**. XII. 9.

(12) *Forval à [Torcy]*. Paris, 5 mai 1700. **Aff. Etr. Grisons**. XIII. 14. — *Torcy à Forval*. Versailles, 2 juillet 1700. *Ibid*. XII. 5.

(13) *Forval à Torcy*. Soleure, 12 juin 1700. **Aff. Etr. Grisons**. XII. 3.

(14) *Forval à [Torcy]*. Soleure, 19 juin 1700. **Aff. Etr. Grisons**. XII. 4. — *Puysieux au roi*. Soleure, 19 juin 1700. **Aff. Etr. Suisse**. CXXII. 36. — *Casati a Vaudemont*. Coira, 14 luglio 1700. **Arch. di Stato Lombardi**. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

celui-ci atteignit Pfäfers le 28, (1) séjourna près d'un mois « dans ce lieu triste et affreux » (2) et, sa santé laissant fort à désirer, rebroussa, quand il le put, vers Ragaz, où il se donna comme le parent par alliance de l'un des Salis, dont la femme était en effet sa compatriote. (3) Il s'y aboucha en secret avec certains membres de cette famille. (4) A la vérité, leur attitude embarrassée lui inspira d'emblée de la défiance et lui fit approuver les scrupules de Puysieux, auquel le liait de plus en plus une étroite communion de pensées. (5) Aussi bien l'un et l'autre tombaient d'accord pour reconnaître que, si sujet à caution et si peu désintéressé que fût le concours offert par le chevalier Andréas et ses proches, ce concours était indispensable à la réalisation du projet de renouvellement de l'alliance franco-rhétienne. (6) Au surplus, le plan d'action élaboré par le patricien grison « contenoit de bonnes parties ». Ne prévoyait-il pas que le principal effort des coalisés aurait à se porter sur la Cadée, maîtresse des passages donnant accès à la Péninsule ? (7) Ne recommandait-il pas de rappeler au gouvernement des Trois Ligues que les traités de Milan de septembre 1639 ne l'astreignaient à ouvrir les routes des Alpes aux renforts militaires acheminés vers la Lombardie « qu'au cas où cette province serait assaillie par l'étranger ? (8) Que, les Allemands une fois dans Côme, c'en serait fait de l'indépendance des Grisons ? » (9) Ne laissait-il pas entrevoir que, pour peu qu'« elle mît en jeu » des sommes égales ou légèrement supérieures à celles réparties jusqu'à ce jour par l'Espagne au sein des Trois Ligues, (10) la France aurait gain de cause dans la lutte que ses agents se décidaient à engager en Rhétie ? (11) Assurément des considérations et des convenances personnelles imprimaient un mouvement particulier aux négociations en cours, mouvement accéléré ou ralenti suivant les cas, (12) soit que les adversaires des Salis agitassent de les contraindre « à aller implorer le pardon du gouverneur de Milan », (13) soit que l'argent promis de France se fît attendre, soit que le différend entre Coire et la Ligue Cadée parût tourner au désavantage de celle-ci, (14) soit enfin, qu'indocile aux sugges-

(1) *Forval à [Puysieux].* Ragatz, 27 juin 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 16. — *contra:* Roth. op. cit. 6 (29 juin).

(2) *Forval à [Puysieux].* Pfäfers, 23 juillet 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 23.

(3) *Forval à [Torcy].* Paris, 21 mai; Ragatz, 4 août 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 2, 6. — *Puysieux au roi.* Soleure, 19 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXII. 36.

(4) *Puysieux au roi.* Bade, 10 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXII. 72.

(5) *Forval à Torcy.* Soleure, 12 juin 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 3.

(6) *Forval à Torcy* Ragatz, 4 août 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 6.

(7) *Amelot à [Puysieux].* Paris, 4 avril 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 11. — *Casati a Vaudemont.* Coira, 1° dicembre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(8) *Amelot à [Puysieux].* Paris, 4 avril 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 11.

(9) *Ibid.*

(10) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 23 julio 1699. Arch. gen. Simancas. Estado. Lego. *3427.*

(11) *Lettre du Sr de Salis.* Zizers, 12 janvier 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII 2.

(12) *Forval à Torcy.* Ragatz, 4 août 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 6.

(13) *Lettre du Sr de Planta.* Coire, 16 janvier 1700. Aff. Etr. Grisons XIII. 4.

(14) *Projet fait entre la Ligue Cadée et plusieurs députez de la Ligue des Dix Droitures, pour estre proposé à une assemblée générale des Trois Ligues convoquée pour le 17 du mois d'aoust* 1699. Aff. Etr. Grisons. XI. 194. — *Stoppa à [Puysieux].* Paris, 20 octobre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 215.

tions de certains patriciens grisons, qui se refusaient à reconnaître le secrétaire-interprète Tschudi pour un des leurs, Forval s'obstinât à ne le point sacrifier aux envieux prêts à briguer sa succession. (1)

Cependant, bien qu'il ne demeurât point inactif, Forval ne parvenait pas à dissimuler sa déception. Les lenteurs calculées des Salis lui semblaient pour le moins étranges. (2) « Jamais affaire n'a fait si peu de progrès en tant de temps », pouvait-il écrire à Torcy. (3) D'autre part, en dépit de la prudente réserve que lui imposait sa connaissance des difficultés à vaincre et du caractère « caché et craintif » des gens avec lesquels il était appelé à traiter, (4) la longue durée de son séjour aux confins de la Rhétie commençait à provoquer un peu partout des commentaires embarrassants. Dès son arrivée à Soleure, des bruits inquiétants s'étaient propagés à son sujet, aussi bien à Neuchâtel qu'à Berne. (5) A Zurich, on tenait « que le comte de Brosse était sans doute plus qu'il ne disait ». (6) Le nombre de ceux qui ne voyaient en lui qu'un impotent en quête de soulagement à ses maux diminuait de jour en jour. (7) Casati n'était pas de ces derniers. (8) Rentré depuis peu de Milan à Coire, (9) l'ambassadeur espagnol avait à sa disposition un service de renseignements rarement en défaut. Dès le 7 juillet, il se trouva en mesure d'annoncer au prince de Vaudemont, gouverneur de la Lombardie, la présence suspecte à l'hôtel du Sauvage, à Ragaz, du gentilhomme français dont un agent autrichien installé dans cette localité épia bientôt les moindres démarches. (10) Rien n'échappa

---

(1) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 10 mai 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVII. 81. — *Brevet de secrétaire-interprète aux Grisons en faveur du Sr Tschudy.* Versailles, 13 janvier 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 3. — *Forval à Torcy.* Soleure, 19 juin 1700. *Ibid.* XII. 4 ; *à Puysieux* Pfäfers, 23 juillet 1700. *Ibid.* XIII. 23.

(2) *Amelot [à Puysieux].* Paris, 4 avril 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 11.

(3) *Forval à Torcy.* Ragatz, 4 août 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 6.

(4) *Lettre chiffrée du chev^r de Salis.* Soglio, 9 février 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 6. — *Mémoire de Puysieux pour le roi.* 20 mars 1700. *Ibid.* XIII. 10. — *Forval à Torcy.* Soleure, 12 juin 1700. *Ibid.* XII. 3.

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 19 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXII. 36.

(6) *Extrait d'une lettre de Zurich, du 10 août 1700.* Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 24.

(7) „Otros suponen, que siendo muy informado de todas las historias desta Rep^ca, y pariente del brigadier Salis por haverse casad en Francia, hayas sido imbiado para descubrir lo que verdederamente pueda con el medio de aquella familla practicarse y conseguirse en estas partes." *Casati a Vaudemont.* Coira, 14 luglio 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „By de Grisons hout sich zedert 2 a 3 weeken als particulier op seeker Frans. Heer die sich comte de la Broche noemt." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 25 août 1700. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.*

(8) „Anadese que el Conde de la Brosse, que es un caballero francese y experimentado soldado, se detiene ya por quatro meses en el lugar de Ragaz." *Casati a Vaudemont.* Coira, 23 octubre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(9) *Forval à Torcy.* Soleure, 12 juin 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 3.

(10) „Habiendo recebido noticia de que un cavallero francès, serbido por este interprete de Francia y muy encomendado con diversas cartas del embaxador de aquella Corona que reside en Esguizaros, en legando hazia los baños de Favera (donde esta bebiendo aquellas aguas) haya con estafeta prevenido el aviso de su arrivo al capitan Carlos Salice, y que este passando luego a berle se haya detenido con el en muy largos y secretos discursos, he resuelto inbiar un amigo de confianza a observar sus passos." *Casati a Vaudemont.* Coira, 7 julio 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Extrait d'une lettre de Zurich, du 10 août 1700.* Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 24.

à la sagacité de celui-ci, ni les prévenances marquées du secrétaire-interprète Tschudi,(1) ni les excursions plus ou moins opportunes dans les parages du Luziensteig, du château de Guttenberg et autres points stratégiques de la frontière tyrolienne,(2) ni les entretiens répétés avec les représentants les plus autorisés de l'opposition grisonne aux desseins des Habsbourgs.(3) D'autre part, dans ce même temps, les Capol, les Cléric et autres créatures de Casati se rendaient à tour de rôle et sous divers prétextes à Ragaz(4) et en rapportaient des avis qui permirent à l'espagnol, durant une conférence qu'il eut à Feldkirch avec le vieux Fidèle de La Tour,(5) sinon de découvrir l'identité du soit-disant comte de Brosse, du moins de conjecturer avec une quasi-certitude le sens général des instructions dont celui-ci était porteur.(6)

A son départ de Paris, Forval n'avait été mis en possession d'aucunes lettres l'accréditant auprès des Trois Ligues en qualité d'envoyé extraordinaire du roi.(7) Il demeurait toutefois entendu que ces lettres lui seraient expédiées le jour où Puysieux et lui en jugeraient la production indispensable au succès de sa mission. En fait, il les reçut en septembre,(8) accompagnées d'une missive dans laquelle était exprimée le désir qu'il attendît pour s'en servir que le résident batave à Zurich eût donné avis au gouvernement grison du traité de partage de la monarchie Catholique.(9) Or cette communication ne pouvait plus guère être différée.(10) Le passage en Italie des forces impériales massées dans la région du lac de Constance semblait

---

(1) ***Forval à Puysieux.*** Pfäfers, 23 juillet 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 23. — ***Extrait d'une lettre escritte de Zurich, le 21 août 1700.*** Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 67.

(2) ***Casati a Vaudemont.*** 8 septiembre y 23 octubre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) ***Casati a Vaudemont.*** Coira, 7 julio 1700. loc. cit. — „El conde de la Brosse se detiene totabia en el avisado lugar donde acceden incessantemente los Salices, y con continuas estafetas le partecipan muy por minudo todo lo que passa. No ha assistido a la Dieta por haver conocido, tenia yo hombres de resolucion en ella, coñ cuyo medio he sustentado la pluralidadad.“ ***Casati a Vaudemont.*** Coira, 15 septiembre 1700. loc. cit.

(4) ***Puysieux au roi.*** Soleure, 31 juillet 1700. Aff. Etr Suisse. CXXII. 117.

(5) ***Casati a Vaudemont.*** Coira, 11 agosto 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — ***Puysieux au roi.*** Soleure, 28 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 52. — Roth. op. cit. 10.

(6) ***Casati al governatore di Milano.*** Coira, 14 luglio 1700. loc. cit. — „Por lo que mira a Grisones, me ha ratificado el baron de la Torre, que no solo tubo y tiene mano la Francia en las notorias discordias de la Republica, si que el avisado cavallero francès esta verdaderamente destinado para entrar en este pays con el ministro de Olanda a fin de sustentarlas, lo que se ha suspendido hasta ver lo que resolveran los Esguizaros.“ ***Casati a Vaudemont.*** Coira, 11 agosto 1700. loc. cit.

(7) „A l'égard des Grisons, mon intention est d'y envoyer aussy quelqu'un mais sans caractère et qui puisse reconnoistre l'estat et les dispositions du pays avant que de rien proposer.“ ***Le roi à Tallard.*** Marly, 7 mai 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXV. 263.

(8) ***Forval à Torcy.*** Ragatz, 28 septembre 1700 Aff. Etr. Grisons. XII. 11. — ***Casati a Serponti.*** Lucerna, 28 maggio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati Svizzeri e Grigioni.

(9) ***Torcy à Forval.*** Versailles, 2 juillet et 6 août 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 5; XIII. 22. — ***Le roi à Puysieux.*** Versailles, 8 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 416.

(10) ***Torcy à Forval.*** Versailles, 5 septembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 9.

en effet imminent, et les efforts tentés en Valteline, aussi bien qu'en Rhétie pour y mettre obstacle méritaient d'être encouragés. [1] Mais, bien que sollicité par l'ambassadeur français à Soleure et par « les bien intentionnés » à Coire de se rendre en personne dans cette dernière ville, où son crédit était considérable, [2] Valkenier se contenta d'y dépêcher son secrétaire Runckel, [3] lequel s'acquitta de sa démarche avec si peu de chaleur et insista si mal à propos sur le fait que la réservation des Trois Ligues dans les traités de Rijswick était due à la seule intervention des puissances maritimes du Nord, que Forval jugea prudent de garder quelque temps encore l'incognito. [4] A le rompre, il risquait en effet de « découvrir » les Salis et de les exposer aux dures représailles de ceux qui leur reprochaient de le fréquenter à Ragaz. [5]

L'incognito de Forval facilite la tâche de Casati. — Valkenier aux Grisons. — Forval se rend enfin à Coire pour y présenter ses lettres de créance. — Ses chances de succès. — Son brusque départ. — Confusion.

XXI. La réserve justifiée que les circonstances imposaient à Forval et qui l'empêchait de se porter à Coire, où ses affidés lui avaient retenu un logis, [6] faisait le jeu de l'ambassadeur d'Espagne. Celui-ci sut en tirer parti. Une diète s'ouvrait dans cette ville vers les premiers jours de septembre. [7] L'absence de tout contradicteur étranger simplifia sa tâche. [8] Il put donc affirmer sans crainte d'être démenti que jamais son souverain ne ratifierait les traités de

(1) *Forval à Torcy.* Soleure, 19 juin 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 4. — „Appresso li cantoni svizzeri travaglia il ministro francese per condurre l'inclinationi al suo partito, parendo che gia li protestanti fossero convenuti nel sostenerlo et impedir per la Valtellina l'ingresso alli Tedeschi…" *Pisani al Senato.* Parigi, 6 agosto 1700 (2da). Frari. Francia. CXCIV. 133. — *Le cardinal d'Estrées au roi.* Venise, 23 avril 1701. Aff. Etr. Venise. CXXXII. 189.

(2) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 24 mai 1696. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Soleure, 29 juillet/8 août 1700. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.*

(3) *Casati a Vaudemont.* Coira, 25 agosto 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Roth. op. cit. 14 sqq.

(4) *Puysieux à Forval.* Soleure, 8 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 112. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8/18 septembre 1700. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.*

(5) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (août 1700). loc. cit. — *Forval à Puysieux.* Ragatz, 25 août 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 36. — *Puysieux au roi.* Soleure, 28 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 52. — *Puysieux à Forval.* Soleure, (20?) septembre; Bade, 25 septembre 1700. Aff. Etr. Grisons. CXXVI. 125, 118.

(6) „El prevosto Salice ha tomado una casa para el conde de la Brosse, el qual se aguarda… en esta ciudad, y se me supone, assistrà en nombre de la Francia a la dieta destas Ligas." *Casati a Vaudemont.* Coira, 1° settembre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(7) *Forval à Puysieux.* Ragatz, 14 septembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 41.

(8) *Casati a Vaudemont.* Coira, 8 settembre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

partage de mars et d'avril,(1) que le duc de Lorraine était mal venu à accepter des alliés le don de la Lombardie,(2) que les instances des Grisons aux fins de toucher les sommes qui leur étaient dues à Madrid seraient écoutées(3) et qu'aucune représaille économique ne les menaçait aussi longtemps qu'ils demeureraient fidèles à l'alliance espagnole(4) et repousseraient les avances que ne tarderaient pas à leur faire le diplomate français séjournant à Ragatz.(5)

Le recès de l'assemblée tenue à Coire en septembre ne surprit que médiocrement Forval. Selon lui, la mollesse de la démarche faite par Kunckel auprès du gouvernement des Trois Ligues ne pouvait qu'encourager celles-ci à repousser la demande de garantie.(6) Aussi lorsque, la diète grisonne terminée, Casati se rendit à celle de Bade, à la sollicitation de l'envoyé impérial, le baron de Neveu, fut-ce avec la quasi-certitude que les Suisses, appelés à se prononcer sur l'opportunité, voire la légitimité des instruments diplomatiques de Londres et de La Haye, n'hésiteraient pas à emboîter le pas à leurs voisins de Rhétie.(7)

En suivant les conseils, pour une fois judicieux et désintéressés des Salis et en s'abstenant de faire usage de ses lettres de créance, contrairement à l'avis de Torcy,(8) le «comte de Brosse», dont Puysieux ne se pressait pas de dévoiler le nom véritable à ses collègues britannique et batave, avait été bien inspiré.(9) L'occasion de se déclarer, «faillie» pour lui en septembre, pouvait fort bien se présenter derechef à bref délai, soit que Puysieux réussît

---

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 21 août 1700. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — „[Il re mi ha] ordinato di parlarne alle SSrie Vestre come a suoi confederati ottimi e di portarne più distinta notizia e di loro unitamente significare la risoluzione presa di più tosto porre a qualsisia repentaglio tutti li suoi Stati, de mai acconsentire ad un tanto ingiusto attentato." *Propositione del ambre Casati alla dieta.* Coira, 1° settembre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 92. — *Forval à Puysieux.* Ragatz, 7 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 107.

(2) *Amelot à [Puysieux].* Paris, 4 avril 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 11. — *Puysieux à Forval.* Soleure, s. d. (juillet 1700). Aff. Etr. Suisse. CXXV. 384. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 11 agosto 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Proposition faite par Casati à la diète de Coire.* 1er septembre 1700. loc. cit.

(3) *Cartas de Las Tres Ligas juntas en Coira al rey.* 16 de abril 1699. Arch. gen. Simancas. Estado. Lego. *3427.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 23 julio 1699 (Los Balbases; Portocarrero; Mancera; Frigiliana; Monterey). *Ibid.* — *Le Tre Leghe a Casati.* Coira, 17 giugno 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(4) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 10 janvier 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 16. — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 7 mars 1700. *Ibid.* CXIV. 423.

(5) *Mémoire de Puysieux pour le roi.* 20 mars 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 10. — *Casati a Vaudemont.* Coira, 18 agosto 1700. loc. cit. — *Valkenier à Puysieux.* Septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 151. — *Forval à Puysieux.* Ragatz, 7 septembre 1700. *Ibid.* CXXVI. 107.

(6) *Forval à Puysieux.* Ragatz, 14 septembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 41.

(7) *Puysieux à Forval.* Soleure, 15 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 125.

(8) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, de 1698 au 24 décembre 1701.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII. — *Torcy à Forval.* Versailles, 6 août 1700 Aff. Etr. Grisons. XIII. 22 — *Puysieux à Forval.* Soleure, 18 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 53. — *Forval à Puysieux.* Ragatz, 25 août, 2 et 27 septembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 36, 12bis. 45. — *Casati a Vaudemont.* Coira, 15 settembre 1700. loc. cit. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 30 septembre et 14 octobre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 429, 432; CXXVI. 122.

(9) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 12 août 1700. Aff. Etr. Suisse CXIII. 396. — *Puysieux au roi.* Soleure, 28 août 1700. *Ibid.* CXXIII. 52. — *Puysieux à Forval.* Soleure, 8 septembre 1700 *Ibid.* CXXVI. 112.

à persuader Valkenier de se rendre en personne à Coire,[1] soit que les autorités de cette ville, dont l'ambassadeur espagnol s'était constitué le protecteur,[2] succombassent dans leur différend avec la Cadée,[3] soit enfin que le décès escompté du roi Catholique changeât la face des choses dans la région des Alpes.[4]

L'échec éprouvé en Argovie, le 25 septembre, par les diplomaties alliées était réparable, à la condition que les Suisses et les Grisons, tout en refusant leur garantie aux traités de partage, continuassent à tenir leurs passages clos aux forces autrichiennes logées à proximité et se préparassent à défendre leur neutralité contre ceux qui tenteraient de la violer sous quelque prétexte que ce fût.[5] Or, à peu près rassuré quant aux dispositions des cantons à cet égard,[6] Puysieux pouvait craindre que le recès de Bade, mal interprété en Rhétie, n'incitât les hispanophiles de ce pays à prétendre disposer désormais à leur guise de ses routes militaires.[7]

Sous le coup de l'émoi que provoqua chez les ministres alliés la réponse négative de la diète à leurs ouvertures, Valkenier ne put se dispenser de prendre, aux premiers jours d'octobre, le chemin de Coire.[8] Mais la politique personnelle qu'il pratiquait depuis son arrivée en Suisse desservait le plus souvent les intérêts permanents ou momentanés dont son gouvernement lui prescrivait d'assumer la défense. Il n'en alla pas autrement en cette conjoncture. Forval apprit coup sur coup que sans lui en donner avis[9] l'envoyé hollandais avait passé à Maienfeld, soit à moins d'une lieue de sa résidence, et que la précipitation apportée par lui à s'acquitter de sa mission auprès des magistrats du pays avait été jugée si maladroite, qu'il était permis d'affirmer

(1) *Il colonello Am Ryn a Casati.* Lucerna, 11 agosto 1700. Arch. di Stato Lombardi Trattati. Svizzeri. — *Puysieux à Forval.* Soleure, 18 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI 53 — *Puysieux à Stoppa.* Huningue, 3 octobre 1700. *Ibid.* CXIV. 497vo.

(2) *Stoppa à Puysieux.* Paris, 20 octobre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 215. — *Casati a Vaudemont.* Coira, 23 ottobre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(3) *Forval à Puysieux.* Ragatz, 26 octobre 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 54.

(4) *Forval au roi.* Ragatz, 2 novembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 15; *à Puysieux.* 16 novembre 1700. *Ibid.* XIII. 61.

(5) *Forval à Puysieux.* Ragaz. 1er août 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 25. — *Pisani al Senato.* Parigi, 6 agosto 1700 (2da). Frari. Francia. CXCIV. 133. — „Y tan solamente pongo en la noticia de V. H. que habiendo el maese de campo Bareta, por orden del principe de Lini (Ligne), governador que fue desse Estado reconocido todos estos passos, puede V. H. si le gustare, informarse de lo que en otra semejante occasion se propuso y concluso para obviar il transito a Franceses que amenazaban tomarselo por fuerza de armas, aunque por otros motibos nolo intentaron.“ *Casati a Vaudemont.* Coira, 23 novembre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(6) *Pisani al Senato.* Parigi, 13 agosto 1700 (1a). Frari. Francia. CXCIV. 134.

(7) „Mrs de Berne font ce qu'ils peuvent chez les Grisons pour qu'ils ne fassent point de difficulté de laisser passer ces troupes impériales par leur païs.“ *Puysieux à Torcy.* Soleure, 21 avril 1699. Aff. Etr. Suisse. CXVII. 46. — *Extrait de lettres des Grisons.* Octobre 1700. *Ibid.* CXXVI. 204, 205. — *Forval à Torcy.* Ragatz, 5 octobre 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 12. — *Casati a Vaudemont.* Coira, 23 novembre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(8) *Puysieux à Forval.* Huningue, 3 octobre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 128. — *Herwarth à Puysieux.* Berne, 20 octobre; *Valkenier à Puysieux.* Zurich, 20 octobre 1700. *Ibid.* CXXVI. 228, 230. — Roth. op. cit. 16.

(9) *Forval à Puysieux.* Ragatz, 12 octobre 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 47.

d'ores et déjà que la diète grisonne ne modifierait en aucune façon ses résolutions antérieures.(1) Au cours de son voyage de retour à Zurich, Valkenier consentit, à dire vrai, à s'arrêter durant quelques heures à Ragaz. Mais l'entretien qu'il y eût avec Forval, loin de dissiper les défiances que l'ambiguïté de son attitude éveillait chez ce dernier, contribua tout au contraire à les accroître.(2)

Toujours est-il, qu'en prenant ses mesures afin que « le comte de Brosse » ne l'accompagnât pas à Coire ou se trouvât dans l'impossibilité de l'y rejoindre, le représentant des Etats-Généraux l'avait contraint de différer une fois de plus la remise de ses lettres de créance.(3) Le mal eût été moindre assurément, si, au lieu de regagner la Suisse en hâte, Valkenier s'était décidé, ainsi qu'on l'en priait, à attendre en Rhétie l'issue des tentatives de conciliation entreprises par Zurich et Berne entre la Ligue Cadée et les autorités du chef-lieu.(4) Après de longues hésitations,(5) provoquées par la crainte qu'éprouvait chacune d'elles de soumettre ses prétentions à une sentence sans appel,(6) les parties en cause s'étaient résolues à accepter l'arbitrage des deux grandes cités évangéliques d'Helvétie.(7) De leur côté, les gouvernants de celles-ci n'avaient mis que peu d'empressement à assumer une tâche dont ils ne se dissimulaient pas les difficultés. Il avait fallu, pour les y décider, les pressantes instances des ministres de la nouvelle Triplice et le souci de gagner leurs bonnes grâces à l'heure où l'empereur remettait sur le tapis l'affaire de Ramsen.(8) Néanmoins, il n'était pas certain que le verdict dont les Alliés attendaient la cessation des troubles en Rhétic leur donnât pleine satisfaction. Il était même à prévoir que,

---

(1) *Mémoire de Puysieux pour le roi.* 20 mars 1700. Aff. Etr. Grisons XIII. 10. — *Forval à Torcy.* Ragatz, 19 octobre 1700. *Ibid.* XII. 13. — Roth. op. cit. 17.

(2) *Forval à Torcy.* Ragatz, 19 octobre 1700 Aff. Etr. Grisons. XII. 13. — *Puysieux à Forval.* Soleure, 20 octobre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 226 — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 20 octobre et 3/13 novembre 1700. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.*

(3) *Forval à Puysieux* Ragatz, 12 octobre 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 47. — *Puysieux à Forval.* Soleure, 27 octobre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 253.

(4) *Forval à Torcy.* Ragatz, 28 septembre 1700 Aff. Etr. Grisons. XII. 11; *à Puysieux* Ragatz, 12 octobre 1700. *Ibid.* XIII. 47.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 15 dicembre 1697. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Forval à Puysieux.* Ragatz, 17 août 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 29.

(6) *Puysieux au roi.* Soleure, 22 mai 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 175. — *Forval à Torcy.* Ragatz, 4 août 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 6. — *Die Abgesandten der Stædte Zürich und Bern, der Zeit zu Malanss versambt (Bernhardt von Muralt, Daniel Frisching, Andreas Meyer, Joh. Heinrich Rahn) an die III Bünde.* 2./12. Dezember 1700. Staatsarchiv Chur. Akten.

(7) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Francfort, 11/21 février 1700. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7374.* — *Extraits de l'abscheidt de la conférence tenue à Coire.* 7 mars 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 8. — *Casati a Vaudemont.* Coira. 25 luglio e 23 ottobre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Forval à Torcy.* Ragatz, 10 août 1700. Aff. Etr. Grisons. XII 7.

(8) *Puysieux au roi.* Soleure, 29 mai 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 181. — *Forval à Torcy.* Soleure, 12 juin 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 3. — *Mémoire pour Mr le mis de Torcy, envoyé à Mr de Puysieux.* Août 1700. *Ibid.* XIII. 27 — *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (août 1700). loc. cit. — *Puysieux à Forval.* Soleure, 18 août 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 53. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 4 septembre 1700. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Lego. *1861.* — *Nouvelles de Vienne.* 21 janvier 1701. Gazette de France, *1701.* p. 61.

désireux de ne point s'aliéner une notable fraction de l'opinion dans la Haute Vallée du Rhin, (1) les juges suisses qui allaient se réunir à Malans se contenteraient de faire une cote mal taillée.

Le 13 octobre 1700, alors que le départ de Valkenier pour Coire ne lui était pas encore connu, Louis XIV avait prescrit derechef à Forval de se porter en Rhétie et d'y donner communication du traité de partage de la monarchie Catholique. (2) L'on vient d'indiquer les raisons pour lesquelles cet ordre ne put être exécuté. A vues humaines, ces mêmes raisons allaient sans doute différer l'intervention française jusqu'après la sentence d'arbitrage qui se préparait à Malans; (3) mais la nouvelle du décès de Charles II, un instant tenue cachée à Genève, (4) à Soleure, puis à Coire et à Ragaz, (5) se répandit rapidement dans le pays des Grisons. Forval fut contraint de l'annoncer officiellement, en même temps que Casati. (6) De prime abord, rien ne parut changé dans la composition des partis ou dans les fins que leurs chefs se proposaient d'atteindre. Le traité de partage de la monarchie Catholique demeurait entier. Tout au plus, les adversaires de Casati insinuaient-ils que celui-ci, n'étant plus couvert par l'immunité diplomatique, pourrait servir d'otage aux Trois Ligues jusqu'à la complète extinction de la dette de l'Escurial envers elles (7) et jusqu'au complet règlement des soldes dues aux officiers des régiments de Planta, de Rosenroll et d'Albertini. (8) Assurément l'avis n'était point encore

(1) *Forval à Torcy.* Ragatz, 10 août et 5 octobre 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 7, 12. — *Forval à Puysieux.* Ragatz, 21 septembre 1700. *Ibid.* XIII. 42bis. — *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 29 octobre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 506vo. — *Puysieux au roi.* Soleure, 25 décembre 1700. *Ibid.* CXXIV. 105. — Eidg. Absch. VI² *A.* 888 (Conférences de Malans).

(2) *Le roi à Forval.* Fontainebleau, 13 octobre 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 16 (impr. Legrelle. La diplomatie française et la succession d'Espagne. III. 541). — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 14 octobre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 432.

(3) *Puysieux à Forval.* Soleure, 8 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 357. — *Herwarth à Vernon.* Berne, 8/18 décembre 1700. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — Eidg. Absch. VI² *A.* 885 *a* (Baden evangel., September 1700). — Jecklin. op. cit. I. nº 2051. — Roth. op. cit. 21.

(4) *La Closure au roi.* Genève, 17 novembre 1700. Aff. Etr. Genève. XXI. 212.

(5) *Puysieux à Forval.* Soleure, 17 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 291. — „Ńo sé si en este interim conbenga el que yo partecipe a estas republicas la muerte y disposicion de Su Magd." *Casati a Vaudemont.* Coira, 24 noviembre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(6) *Mémoire de Puysieux pour le roi.* 20 mars 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 10. — *Puysieux à Forval.* Soleure, 14 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 285. — *Casati ai suoi corrispondenti nei cantoni.* Coira, 23 novembre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Forval au roi.* Ragatz, 23 novembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 19; *à Puysieux.* Ragatz, 30 novembre 1700. *Ibid.* XIII. 65.

(7) *Le roi à Forval.* Fontainebleau, 11 novembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 17. — 309, 716 pesos. *Consulta del Consejo de Italia.* 1º diciembre 1700. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Legº. *1959.* — „Publicando apertamente il conte de la Brosse che sostenerà essere in me cessato ogni carattere e che infalibilmente non permetterà il christianissimo mi sia nepure per sei mesi continuata la carica; sicome prende tal animo il partito contrario che fondatamente posso temere alcuno degli insulti." *Casati a Vaudemont.* Coira, 1º dicembre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — Roth. op. cit. 24.

(8) *El Consejo de Italia al rey.* Milan, 1º diciembre 1700. loc. cit. — „Que con la muerte del rey... cessando en mi el caracter de embaxador, conbenia obligarme a pagar al pays las pensiones que le queda, debiendo Su Magd, o precisarme o salir luego de la republica... El interprete de Francia dice francamente que su rey persiste en la reparticion de la monarquia, y el ministro de Olanda me ha escrito esperaba que concurire con sus dictamines." *Casati a Vaudemont.* Coira, 1º dicembre 1700. loc. cit.

parvenu en Rhétie que Charles II laissait un testament et que ce testament instituait le duc d'Anjou son héritier universel, ce qui ne pouvait laisser les Grisons indifférents. (1) Néanmoins, en tardant davantage à se déclarer, Forval eût commis une faute insigne et fait le jeu des austrophiles, qui déjà affirmaient que son maître se préparait à recueillir pour lui seul la succession du souverain défunt. (2) Encouragé par les Salis, (3) il franchit la frontière de Maienfeld, fit son entrée dans Coire, le 2 décembre, y noua aussitôt des pourparlers avec les gouvernants et les pria de convoquer sans retard une diète extraordinaire au chef-lieu du pays, afin de lui permettre de s'acquitter de sa mission, laquelle, en l'absence de nouveaux ordres de Paris, consistait uniquement à tenter de réparer l'échec diplomatique subi par Valkenier six semaines auparavant. (4)

De même qu'au cours de la réunion des députés de Rhétie à Coire, Casati, que ne combattait aucun contradicteur, s'était trouvé d'emblée maître de la situation, de même Forval était en droit d'espérer qu'aucun obstacle sérieux ne s'opposerait désormais à l'accomplissement de sa tâche. Aussi bien au moment où lui-même quittait Ragaz, l'ambassadeur d'Espagne, désertant la lutte, faussait compagnie à ses hôtes et gagnait en hâte Milan, sous le prétexte d'y solliciter le renouvellement de ses lettres de créance, mais en réalité afin de se mettre à l'abri des représailles qui le menaçaient tant de la part des Salis, ses irrémédiables ennemis, que de celle des ministres français. (5) A cette heure, en effet, ceux-ci s'attendaient que leur maître déconseillât à son petit-fils de maintenir en fonctions auprès des Trois Ligues un représentant dont l'action avait été de tout temps si néfaste aux intérêts de la France et qui de plus avait accepté le titre, purement honorifique à dire vrai, de conseiller intime de l'empereur. (6) Par suite, le succès de l'envoyé du roi Très-Chrétien paraissait certain. Déjà, sous son inspiration, la fusion

---

(1) *Casati a Vaudemont.* Coira, 1° dicembre 1700. loc. cit.

(2) *Le roi à Forval.* Fontainebleau, 11 novembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 17.

(3) *Forval à Puysieux.* Ragatz, 20 novembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 65. — Roth. op. cit. 24.

(4) *Forval aux chefs des Trois Ligues.* Coire, 4 décembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 67. — *Herwarth to Vernon.* Berne, 8/18 December 1700. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. IX (1692—1703). — *Forval au roi.* Soleure, 19 décembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 21.

(5) *Mémoire sur ce qui se passe dans le pays des Grisons.* 1699—1700. Aff. Etr. Grisons. XI. 195. — „Le caractère de Mr l'ambr Casati estant venu à expirer, le party de Messrs de Salis commence à parler plus haut qu'auparavant.“ *Valkenier à Puysieux.* Zurich, 24 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 307. — *Casati a Vaudemont.* Coira, 1° dicembre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — „Quelques communes ... s'estoient assemblez tumultueusement et avoient menassé led. comte Casati de l'arrester jusques à ce qu'il leur eust payé de leurs pensions.“ *Forval à Puysieux.* Coire, 5 décembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 68. — „J'appris que le comte Casati estoit party le jeudy 2e de ce mois à quatre heures du matin de Coire pour s'en aller à Milan.“ *Puysieux à Torcy.* Soleure, 12 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 86.

(6) „Le comte Casati (ambassadeur d'Espagne) a ce caractère depuis plusieurs années ... Il luy a donné une si grande autorité parmi les Grisons qu'il y a peu d'affaires, même particulières, dont il ne se mesle. Mais la manière dont il les entreprend, presque toujours par des motifs d'intérêt, lui attire la haine de ces peuples ...“ *Instruction à Tessé ... allant à Milan.* Versailles, 16 décembre 1700. Aff. Etr. Milan. VI. 149. — *Puysieux au roi.* Soleure, 18 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 89. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 31 janvier 1701. *Ibid.* CXXX. 58.

entre partisans de la France et partisans de l'Espagne semblait en bonne voie, encore que plusieurs de ces derniers eussent adhéré à la cause impériale; (1) déjà le prévôt du chapitre de Coire, Rodolphe de Salis, s'offrait à mots couverts à recueillir la succession de Casati, (2) lorsque intervint un coup de théâtre qui réduisit à néant la négociation patiemment élaborée par Forval. (3)

Ainsi qu'il a été dit ailleurs, l'acte d'acceptation du testament de Charles II avait suivi de quelques jours l'arrivée à Paris du courrier annonçant la nouvelle du décès de ce prince. Dès le 19 novembre, Louis XIV s'était empressé d'aviser Puysieux de sa décision. (4) Or si, au lieu de garder par devers lui trois jours durant la missive royale qui lui parvint le dimanche 28, celui-ci l'avait aussitôt transmise à son collègue, il eût évité à Forval un déplacement inutile et se fût épargné à lui-même l'erreur de ne pas reconnaître d'emblée qu'il portait seul la responsabilité de ce fâcheux à-coup. (5) Expédiée de Soleure, le 1er décembre, la dépêche par laquelle l'ambassadeur en Suisse annonçait à l'envoyé en Rhétie que leur commun maître s'en remettait désormais à Casati du soin d'amener les Grisons à assentir au nouvel état des choses en Lombardie et jugeait superflue la continuation du séjour de Forval à Ragaz, (6) ne trouva plus celui-ci dans ce lieu, mais bien, le 4, à Coire, où ses premières démarches paraissaient couronnées de succès. (7) Encore qu'il lui en coûtât de les interrompre et de laisser le champ libre au ministre impérial dont la venue semblait prochaine, il s'y résigna sans murmurer et, dès le 5, se replia hâtivement vers Sargans, en dépit du désarroi dans lequel allaient se trouver, du fait de son brusque départ, ceux qui, à sa voix, commençaient à se rallier à la cause française. (8) Lorsque, se ressaisissant, le 24 novembre, et plus tard encore, le roi Très-Chrétien comprit le danger qu'il y aurait à laisser les Grisons exposés aux seules suggestions autrichiennes et voulut prescrire à Forval de ne pas quitter Coire jusqu'à nouvel ordre, il était trop tard. (9) Ce diplomate, que son collègue Puysieux, dans une dépêche qui lui fut remise à Zurich, s'était attaché à persuader de rebrousser vers Coire, avait continué sa route vers Soleure, où il se trouva rendu le 16 décembre. (10)

(1) *Forval au roi.* Ragatz. 23 novembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 19.

(2) *Requeste présentée par Mr le chevr de Salis pour estre envoyée au roy.* Paris, 1700. Aff. Etr. Grisons. XI. 177. — *Lettres du prévôt de Coire (Salis).* Coire, 20 et 29 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 402, 404.

(3) *Forval au roi.* Ragatz. 23 novembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 19.

(4) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, de 1698 au 24 décembre 1701.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 19 novembre 1700. *Ibid.* CXIII. 449.

(5) *Puysieux à Forval.* Soleure, 27 novembre, 1er et 8 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 311, 325, 357; *à Torcy.* Soleure, 8 décembre 1700. *Ibid.* CXXIV. 77.

(6) *Puysieux à Forval.* Soleure, 1er décembre 1700. loc. cit.

(7) *Forval au roi.* Soleure, 19 décembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 21.

(8) *Forval à Puysieux.* Coire, 5 et 7 décembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 68, 69.

(9) *Le roi à Forval.* Versailles, 2 et 23 décembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 66; XII. 20; *à Puysieux.* Versailles, 23 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 465.

(10) *Puysieux à Forval.* Soleure, 8 et 11 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 357, 364; *au roi.* Soleure, 18 décembre; *à Torcy.* Soleure, 29 décembre 1700. *Ibid.* CXXIV. 89, 113.

Amorcées avec à-propos, conduites avec prudence, les négociations confiées à Forval aboutissaient en somme à un retentissant échec. Aucune traverse n'avait été épargnée à l'envoyé français. A trois reprises en quelques mois, l'occasion s'était offerte à lui de pénétrer sur le sol grison et d'y accomplir sa mission, et chaque fois quelque obstacle imprévu et insurmontable l'en avait empêché. Quand enfin l'heure avait paru sonner pour lui de recueillir le fruit de sa longue et patiente attente, une erreur de tactique, qui ne lui était certes pas imputable, le lui avait fait perdre en un instant. Entre-temps, à dire vrai, Casati avait fait une adhésion très nette en apparence, du moins, au nouveau régime en Lombardie (1) et renvoyé à Vienne les brevets dont l'avait gratifié naguère Léopold Ier. (2) Mais, faute d'argent et pour d'autres raisons sur lesquelles il y aura lieu de revenir, son séjour à Milan se prolongeait au grand dommage des intérêts dont il continuait à assumer la défense. (3) La conviction semblait établie à Coire que la Cadée et les X Droitures n'ouvriraient pas leurs passages aux Impériaux, (4) mais en revanche que la Ligue Grise refuserait de faire état des nouvelles lettres de créance expédiées par le prince de Vaudemont, et cela sous le prétexte que le décès du roi Catholique entraînait de plein droit l'abrogation des capitulations rhéto-lombardes du 3 septembre 1639. (5) Enfin la brusque retraite de Forval n'ayant pas permis à celui-ci de poser les bases d'un rapprochement entre les Salis et l'ambassadeur espagnol, que d'aucuns persistaient à considérer comme le représentant autorisé de « la maison d'Autriche toute entière », la plus extrême confusion politique régnait au sein des Trois Ligues. (6) Et cette confusion ne fut pas pour se dissiper lorsque, vers le milieu de décembre, le baron de Rost, envoyé de l'empereur, se porta à Coire sur l'ordre de ce prince afin de presser les Grisons de reconnaître Léopold Ier en la qualité de duc de Milan, reconnaissance qui eût entraîné *ispo facto* l'ouverture de la route du Splügen à ses troupes, la confirmation de l'*Union héréditaire* austro-grisonne de 1618 et la prorogation des traités conclus soixante ans auparavant entre Philippe IV et les communes souveraines de la Rhétie. (7)

(1) *Casati alle III Leghe Grigie.* 20 ottobre 1700. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCV.

(2) *Vaudemont aux XIII cantons.* Milan, 10 janvier 1701. St-Arch. Basel. Politisches. X². — „Je sçay qu'il a renvoyé tout ce qu'il tenoit de l'empereur.“ *Puysieux à Tessé.* Soleure. 31 janvier 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 58

(3) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 29 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 113.

(4) *Forval au roi.* Soleure, 19 décembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XII. 21.

(5) „On ne sçait ce qu'on doit croire.“ *Lettre du prévôt de Coire.* 20 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 404.

(6) *Casati a Vaudemont.* Coira, 24 novembre e 1° dicembre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Forval au roi.* Soleure, 19 décembre 1700. loc. cit.

(7) *Mémoire* [„Mr le comte Casati a écrit ...“] Décembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 71. — *Le baron de Rost aux Trois Ligues.* 16 décembre 1700. *Ibid.* XIII. 70. — *Forval au roi.* Soleure, 19 décembre 1700. *Ibid.* XII. 21. — *Lettre du prévôt de Coire.* 20 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 404. — Jecklin. op. cit. I. 2052.

Prolongation du séjour de Casati à Milan. — Politique de marchandages des Suisses. — Manœuvres de Puysieux. — Son appui à Casati. — Il ne réussit pas à imposer par surprise aux Confédérés la reconnaissance de Philippe V.

XXII. En quittant Coire « à la dérobée », le 2 décembre, Casati s'était laissé guider beaucoup moins par le désir de réunir les sommes indispensables au payement des pensions grisonnes que par la crainte d'une agression contre sa personne. (1) En prolongeant son séjour à Milan, malgré les appels réitérés de Puysieux, il obéissait à l'unique préoccupation de ne pas rentrer les mains vides à Lucerne, (2) où son ancien collaborateur, l'envoyé impérial baron de Neveu, désormais son adversaire déclaré, ne semblait cependant pas mieux partagé que lui sous le rapport des ressources matérielles, que son gouvernement négligeait de lui assurer. (3) Entre les représentants des deux couronnes et celui de la branche allemande de la maison d'Autriche en Helvétie, la lutte qui s'engageait revêtait d'ores et déjà un caractère nettement économique. (4) Ceux des Confédérés dont les créances à l'égard du Milanais étaient exigibles eussent sans doute accepté d'en ajourner le recouvrement si cette province avait été cédée au duc de Lorraine. Mais son attribution au duc d'Anjou devait les rendre moins accommodants, puisque aussi bien aucun d'eux n'ignorait que le roi Très-Chrétien était en mesure d'assister son petit-fils dans le règlement des dettes dont celui-ci venait d'hériter. (5) En d'autres termes, la politique du honteux marchandage qui déconsidérait de longue date les cantons aux yeux de l'étranger allait fleurir plus que jamais au sein des diètes générales et particulières. « Jamais l'esprit épineux de cette nation ne s'est mieux fait voir que dans cette occurrence » pouvait affirmer Puysieux. (6) Si les Suisses, dont l'avis ne différait guère en cela de celui de Casati, (7) comptaient que la France

(1) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 1° dicembre 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Forval à Puysieux.* Coire, 5 décembre 1700. Aff. Etr. Grisons. XIII. 68. — *Mémoire pour servir d'instruction au S^r comte de Tessé . . . allant à Milan.* Versailles, 16 décembre 1700. Aff. Etr. Milan. VI. 149 (impr. Instructions données aux ambassadeurs de France, etc. Savoie. I. 25). — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 29 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 113.

(2) „Je luy ay mandé à diverses reprises que sa présence estoit nécessaire chez les Suisses et chez les Grisons.“ *Puysieux à Torcy.* Soleure, 29 décembre 1700 et 2 janvier 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 113, 121. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 17 janvier 1701. *Ibid.* CXXIV. 138. — *Casati agli VI cantoni cattolici.* 24 gennaio 1701. St-Arch. Luzern. Spanien. — Mercure historique et politique (La Haye, 1701). XXXI. 358.

(3) *Puysieux au roi.* Huningue, 7 octobre et 18 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 144; CXXIV. 35; *à Torcy.* Soleure. 22 décembre 1700. *Ibid.* CXXIV. 103; *à Pontchartrain.* 15 février 1701. *Ibid.* CXXX. 105.

(4) *Puysieux à Amelot.* Soleure, 1er décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 329.

(5) *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 30 juin 1700. Aff Etr. Suisse. CXXV. 272. — *Puysieux au roi.* Soleure, 18 décembre 1700. *Ibid.* CXXIV. 89.

(6) *Puysieux au roi.* Soleure, 20 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 46.

(7) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 2 janvier 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 121.

se substituerait à l'Espagne pour acquitter les sommes qui leur demeuraient dues, leur erreur était profonde. Dans la réalité, les quelques avances de fonds consenties par Puysieux à Casati au cours des mois suivants, furent entourées de tant de garanties et de tant de mystère qu'il eût été malaisé à des tiers d'en soupçonner l'importance, voire l'existence. (1)

De ce qu'un prince français fût monté sur le trône d'Espagne, il ne s'en suivait pas forcément que les fins poursuivies par les diplomaties des deux couronnes devinssent de tous points identiques, que l'on ne regrettât pas à Madrid de voir le roi Très-Chrétien rechercher l'alliance des Grisons, et à Paris de constater que l'Escurial souhaitait étendre à l'ensemble du Corps helvétique le traité qui le liait à la plupart des petits Etats de la Ligue Borromée. (2) Mais, à cette heure, ces divergences de vues s'effaçaient devant la double et impérieuse nécessité de procurer la reconnaissance de Philippe V par la diète suisse en tant que roi d'Espagne et duc de Milan (3) et d'empêcher que les Confédérés n'ouvrissent les passages de leur pays aux armées impériales qui paraissaient prêtes à descendre en Italie. (4)

L'acceptation du testament de Charles II créait à Puysieux de nouveaux devoirs. Les démarches entreprises à frais communs par Herwarth, Valkenier et lui à l'effet d'obtenir des Suisses et des Grisons qu'ils garantissent l'exécution des traités de partage prenaient fin. Leur résultat avait été médiocre. Entre ces alliés de fortune, l'union s'était révélée fort précaire. (5) Le commerce épistolaire de l'envoyé britannique avec l'ambassadeur français cessa brusquement. (6) Le résident hollandais, de son côté, se montra froissé de ce que ce dernier lui eût laissé apprendre par la voix publique l'ultime et si importante décision de Louis XIV au regard de la succession d'Espagne. (7) En revanche, Puysieux paraissait en droit de compter sur le concours de Casati, (8) à la condition, bien entendu, que celui-ci quittât Milan, où sa présence, contrairement à l'avis du roi, était moins utile qu'à Lucerne. (9) Or, le manque d'argent

(1) „Les dépenses à faire dans les cantons n'importent pas moins au service du roy Catholique." *Le roi au duc d'Harcourt.* Versailles, 3 avril 1701. Aff. Etr. Espagne. LXXXVIII. 144.

(2) *Paulucci a Piazza.* Roma, 8 gennaio 1701. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLVIII. — „Le comte Casati ne doit pas songer à faire de nouveaux alliez au roy son maistre, mais seulement à maintenir les anciens." *Le roi à Puysieux.* Versailles, 23 mars 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 99. — *Casati a Serponti.* Lucerna, 30 marzo 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati Svizzeri e Grigioni. — „Conbiene hazer los majores esfuerzos en los protestantes." *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 30 marzo 1701. *Ibid.* — *Puysieux au roi.* Soleure, 2 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 131.

(3) *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 1er décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 327. — *El rey de España al Cuerpo Elvetico.* Buenretiro, 31 março 1703. Theatrum Europaeum. XVI. 465.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure. 11 et 18 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 78. 89; *à Torcy.* 19 décembre 1700. *Ibid.* CXXIV. 99.

(5) *La Closure à Puysieux.* Genève, 4 janvier 1701. Aff. Etr. Genève. XIX. 351.

(6) „Mr Herwart se tient maintenant dans le silence avec moy." *Puysieux au roi.* Soleure, 11 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 78.

(7) *Valkenier à Puysieux.* Zurich, 16 et 27 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 296, 313.

(8) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 19 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 99.

(9) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Puysieux à Torcy.* Soleure. 29 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 113. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 17 janvier 1701. *Ibid.* CXXIV. 138.

n'était pas le seul motif de la prolongation du séjour de l'ambassadeur espagnol au delà des monts. L'un de ses ennemis déclarés, (1) le régent Rubini, membre du Conseil d'Italie, avait si bien circonvenu le prince de Vaudemont que celui-ci était sur le point de chosir « un autre sujet » pour représenter désormais l'Espagne auprès des cantons catholiques. (2) Bien plus, le duc d'Harcourt, ambassadeur de France à Madrid, trompé par l'affirmation mensongère du résident grison dans cette ville qu'il n'y avait pas « impérialiste plus avéré » que le titulaire des postes diplomatiques de Lucerne et de Coire, venait d'obtenir de Philippe V sa révocation. (3) Surpris par le développement d'une intrigue dont la réussite eût bouleversé ses plans, Puysieux, allant au plus pressé, pria le gouverneur de Milan de ne pas donner suite à l'exécution de cette mesure irréfléchie et obtint la puissante et efficace intervention de son maître en faveur du diplomate menacé. (4)

Encore que la nouvelle de la mort du roi Catholique, nouvelle si souvent répandue et si souvent démentie, ne fût pas une surprise pour les Suisses, elle ne laissa pas d'éveiller chez eux de graves inquiétudes et par suite le désir légitime d'arrêter une ligne de conduite commune en prévision du danger qui les menaçait. (5) A une exception près, tous les Etats confédérés sollicitèrent

---

(1) *El rey a Mancera.* Barcelona, 4 de octubre 1701. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Lego. *1926.*

(2) *Carta de crehencia para la residencia en los cantones en la persona que nombrare el gobernador de Milan.* Madrid, 6 enero 1701. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Lego. *4633.* — „J'ay veu par un mémoire que l'ambassadeur d'Espagne a receu de la junte que les ordres avoient esté donnez au prince de Vaudemont de choisir un autre sujet que le comte Casati pour ambassadeur d'Espagne auprès des Grisons Comme… j'ay appris depuis que le cte Casati étoit plus capable qu'un autre de bien servir dans la conjoncture présente, qu'il étoit fort appuyé par le prince de Vaudemont, j'ay creu qu'il conviendroit de suspendre l'exécution de cet ordre. Je le feray sçavoir au prince de Vaudemont. Je luy avois desja mandé qu'il étoit nécessaire de renvoyer ce ministre aux cantons. Son absence leur fait croire que l'Espagne les abandonne" *Le roi au duc d'Harcourt.* Versailles, 7 février 1701. Aff. Etr. Espagne. LXXXVII. 312. — *Puysieux au roi.* Soleure, 15 octobre 1701 et 4 février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 136; CXXXIX. 115. — „Les affaires du roy d'Espagne dans les cantons suisses sont entièrement abandonnées. Il fault que le comte Cazati retourne promptement en Suisse. Il est capable de bien servir, et les affaires sont trop importantes pour souffrir que l'animosité particulière d'un conseiller du Conseil d'Italie empesche le bien du service du roy d'Espagne." *Le roi à Marsin.* Fontainebleau, 24 octobre 1701. Aff. Etr. Espagne. XCVIII. 234.

(3) „La fidélité du comte Casati, ambassadeur d'Espagne auprès des cantons est aussi suspecte, et avec beaucoup de raison. Il est conseiller de la régence d'Innsbruck, par conséquent officier de l'empereur et très intéressé. Il seroit nécessaire de nommer un autre ministre dans une conjoncture aussi importante." *Le roi à Harcourt.* 15 décembre 1700. ap. Hippeau. Avènement des Bourbons au trône d'Espagne. II. 363. — *Mémoire pour servir d'instruction au Sr comte de Tessé, allant à Milan.* Versailles, 16 décembre 1700. Aff. Etr. Milan. VI. 149 (impr. Instructions aux ambassadeurs de France. Savoie. I. 251). — *Carta de crehencia para la residencia en los cantones en la persona que nombrare el gobernador de Milan.* Madrid, 6 enero 1701. Arch. histor. nacional. Papelès de Estado. Lego. no *4633.* — *Puysieux à Tessé.* Soleure, 31 janvier 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 58.

(4) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Le roi à Harcourt.* Versailles, 7 février 1701. Aff. Etr. Espagne. LXXXVII. 312. — *Le roi à Puysieux* Versailles, 10 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 2. — „Suivant les lettres du prince de Vaudemont et du comte de Tessé, on laissera le comte de Casati dans son emploi." *Harcourt au roi.* Madrid. 22 février 1701. ap. Hippeau. loc. cit. II. 501.

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 20 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 46. — „Si Sa Mté prétend se servir dans son entier de ce testament, on oseroit dire qu'en ce cas elle ne sauroit trop ménager les puissances de l'Europe." *Mémoire pour envoyer au roy.* Novembre 1700. *Ibid.* CXXIV. 50.

de Zurich la prompte convocation d'une diète générale extraordinaire. (1) Cette diète, Puysieux tout le premier la jugeait inévitable. Aussi se préoccupa-t-il d'en influencer par avance le résultat, grâce à d'opportunes distributions d'argent au sein des Ligues. (2) Au cas du maintien pur et simple des traités de partage, il se croyait en mesure de brusquer les résolutions de ses hôtes, pour peu que, leurs hésitations persistant, on l'autorisât à leur fausser compagnie et à se retirer à Huningue. (3) A l'entendre, l'éventualité d'une intervention bénévole de Lucerne et des cantons protestants en faveur de « la conservation de la paix » ne devait pas être écartée, à la condition toutefois que l'initiative de cette démarche ne vînt pas d'une puissance étrangère. (4) Néanmoins, la réunion projetée en Argovie se trouva différée. Entre-temps, en effet, le bruit, bientôt confirmé de Paris, se répandit de l'accession du duc d'Anjou au trône d'Espagne. Cet événement changeait la face des choses. (5) Selon les règles du protocole, il eût appartenu au représentant de l'Escurial d'en donner connaissance aux alliés du roi défunt. En l'absence de Casati, Puysieux prit sur lui d'en aviser dès le 1er décembre l'ensemble du Corps helvétique, (6) auquel, dix jours plus tard, il lui fut possible de transmettre une missive où Louis XIV notifiait tout à la fois le décès de Charles II et l'avènement de Philippe V, appelé au pouvoir « du consentement unanime de la nation espagnole ». (7)

Au sentiment du roi Très-Chrétien et de ses conseillers, il eût été souhaitable que les Suisses occupassent d'urgence leurs passages, fût-ce aux frais de la couronne, avec des contingents importants, de manière à en assurer la protection, que Casati se hâtât de regagner Coire et que Puysieux se portât à Lucerne afin de l'y remplacer momentanément. (8) L'ambassadeur à Soleure n'eut pas de peine à faire toucher du doigt à son souverain les difficultés que rencontrerait l'exécution de ses ordres.

Sollicités de prêter leur appui à des causes adverses et inconciliables, qui chacune comptait parmi eux de fervents zélateurs, les Confédérés se fussent

(1) *An Zürich: Bern*, 8./18. November; *Solothurn*, 19. November; *Basel*, 9./19. November; *Luzern*, 19. November; *Abt zu St Gallen*, 20. November; *Uri*, 20. November; *St Gallen*, 12./22. November; *Nidwald*, 22. November; *Freiburg*, 23. November; *Glarus*, 13./23. November; *Zug*, 23. November; *Obwald*, 23. November; *Schwytz*, 23. November 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. nos 42a—42k.

(2) *Puysieux à Zurich*. Soleure, 10 et 18 novembre 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. nos 40—41. — *Decoux à Saint-Thomas*. Lucerne, 22 décembre 1700. Arch. di Stato Piemontese. Svizz. Lett. min. XXXII.

(3) *Mémoire pour envoyer au roi*. Novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 50.

(4) *Mémoire de l'ambassadeur de France aux cantons suisses*. Soleure, 1er décembre 1700. ap. Lamberty. op. cit. I. 440. — *Quatrième mémoire sur la grande affaire, envoyé à Mr le mis de Puysieux* (1704). Aff. Etr. Suisse. Suppl. VII. 251.

(5) *Puysieux à Pontchartrain*. Soleure, 1er décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 327. — „Ce nouvel événement change la face des affaires." *Puysieux à Zurich*. Soleure, 1 décembre 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. no 47.

(6) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Puysieux au Corps helvétique*. Soleure, 1er décembre 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. no 45.

(7) *Puysieux au Corps helvétique*. Soleure, 10 décembre 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. no 49.

(8) *Le roi à Puysieux*. Versailles, 8 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 460.

exposés à rompre leur unité nationale, déjà fort compromise, si, au lieu de demeurer spectateurs des événements qui se préparaient ou commençaient à se dérouler sous leurs yeux, ils avaient suivi leurs inclinations naturelles et pris parti pour l'un des belligérants de la veille ou du lendemain. (1) Les empêcher de marcher longtemps encore « à pied de plomb » semblait à l'ambassadeur français une tâche au-dessus de ses forces. (2) Son effort devait se borner dès lors à ranimer leur énergie défaillante en présence de la menace autrichienne, à leur démontrer que les armées impériales, capables certes de faire une pointe jusque dans les plaines de la Haute-Italie, pour peu que les avenues en fussent mal gardées, ne l'étaient plus d'entamer une guerre de montagnes et d'occuper des régions où leur subsistance ne serait pas assurée, (3) enfin à les adjurer de mettre en parallèle les prévenances dont son maître usait envers eux et l'amitié qu'il leur témoignait avec la hauteur dédaigneuse du chef de la maison d'Autriche. (4) Autoriser, d'autre part, le retour de Casati à Coire eût été le plus sûr moyen de provoquer au sein des Trois Ligues une irrémédiable scission entre les tenants de la cause française et ceux de la cause espagnole, dont l'entente était à ses débuts. Quant à se rendre à Lucerne jusqu'au retour de Casati, Puysieux y songeait d'autant moins que c'eût été se livrer pieds et poings liés aux créanciers de l'Escurial, avides de rentrer de façon ou d'autre dans tout ou partie des sommes qui leur demeuraient dues. (5)

Sans sortir de Soleure, Puysieux se trouvait en mesure de rendre à Casati des services signalés. (6) Il n'y manqua pas. Celui-ci s'était abstenu jusque-là d'aviser officiellement les alliés suisses de son maître du décès de ce prince et de sa prise du pouvoir par son successeur. Il attendait pour le faire l'expédition de ses nouvelles lettres de créance (7) et l'ordonnancement des sommes indispensables au succès de la campagne qui, entreprise sous sa direction, devait aboutir à la reconnaissance de Philippe V par le Corps helvétique en qualité

---

(1) *Herwarth à Vernon.* Berne, 18/28 décembre 1700. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. IX. — *La Closure à Torcy.* Genève, 5 janvier 1701. Aff. Etr. Genève. XXI. 211. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 17 janvier 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 138. — „Les Suisses veulent se faire rechercher et profiter des conjonctures pour avoir de l'argent." *La Closure à Puysieux.* Genève, 22 février 1701. Aff. Etr. Genève. XIX. 382; *au roi.* 2 mars 1701. *Ibid.* XXI. 221, 244.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 25 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 105.

(3) *Mémoire envoyé à Mr Dürler.* 16 janvier 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 13 (19). — *Pisani al Senato.* Parigi, 12 aprile 1701 (2da). Frari. Francia. CXCV. no 212. — *Puysieux au roi.* Soleure, 23 novembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 188; *à Torcy.* Soleure, 12 décembre 1702. *Ibid.* CXXXV. 231.

(4) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — „Il est bon que les Suisses s'accoutument à comparer les traittemens qu'ils reçoivent de l'empereur avec les marques continuelles de ma bienveillance." *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 15 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 343.

(5) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 2 janvier 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 121. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 10 février 1701. *Ibid.* CXXVIII. 2.

(6) *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 1er décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 327.

(7) *Vaudemont au Corps helvétique.* Milan, 10 janvier 1701. St-Arch. Basel. Politisches. X2.

de roi Catholique et duc de Milan.(1) L'ambassadeur français se chargea de rassurer les Lucernois et leurs adhérents qu'inquiétait le silence observé par l'ambassadeur espagnol au regard d'une question d'un intérêt primordial à leur sens.(2) Il ne manqua pas de leur transmettre une missive où son ancien adversaire démontrait la fausseté de l'affirmation du baron de Neveu, que la Lombardie, fief d'Empire, dût faire retour au suzerain en cas de changement de dynastie à Madrid.(3) Il alla jusqu'à leur faire parvenir un mémoire dans lequel Casati prétendait établir que les avantages acquis aux Habsbourg par le traité d'Union héréditaire de 1511 concernaient aussi bien l'Espagne que l'Empire,(4) interprétation que Puysieux n'eût osé faire sienne, car elle était de nature à justifier après coup les incessantes protestations élevées naguère par ce même Casati contre la présence aux Pays-Bas d'enseignes helvétiques à la solde de la France.(5)

Mais aussi bien le service le plus éminent qu'eût rendu Puysieux à son collègue espagnol était de l'avoir prévenu dans l'annonce faite aux cantons suisses du décès du roi Catholique et de l'avènement de son successeur. Cette double communication pouvait fort bien avoir des suites heureuses pour la cause désormais commune des deux couronnes. En fait, elle mit les Confédérés dans un réel embarras. Adresseraient-ils des félicitations au roi Très-Chrétien à l'occasion de l'accession de son petit-fils à la couronne d'Espagne? Sauraient-ils éviter que ces félicitations dont la forme demeurait à trouver, fussent considérées à Vienne comme une reconnaissance explicite de l'intrônisation du duc d'Anjou?(6) Aussi longtemps qu'il ne s'était agi que de répondre à la lettre de Puysieux du 1er décembre,(7) la difficulté avait paru assez aisée à tourner. Les Bernois, dès l'instant que le roi « n'avait pas parlé », estimaient qu'il suffisait de donner acte à son ambassadeur de la notification faite par

---

(1) *Vaudemont a Ortiz de Ohalora.* Milan, 11 abril 1701. Arch. histor. nacional (Madrid). Papeles de Estado. Lego. *4633.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 2 de junio 1701. *Ibid.* — *El rey a todos los cantones* en crehencia del conde Casati. Madrid, 3 de junio 1701. *Ibid.* — *Le roi à Marsin.* Versailles, 18 janvier 1702. Aff. Etr. Espagne. XCIX. 201.

(2) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 12 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 86. — *Mémoire envoyé à Mr Dürler.* 16 janvier 1701. *Ibid.* CXXX. 13 (19). — *Puysieux au roi.* Soleure, 5 février 1701. *Ibid.* CXXVIII. 16.

(3) *Neveu au bourgmestre Escher.* Bade, 28 décembre 1700. St-Arch. Basel. Politisches. X2. — *Mémoire envoyé à Mr Dürler.* loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 2 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 35.

(4) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 2 janvier 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 121.

(5) *Ibid.*

(6) „Eine sach die grosse Influentzen in das Eydtgen. Staats Interesse hatt." *Instruktion an J.-F. Willading und Alexander von Wattenwyl, Venneren und des täglichen Raths der Stadt Bern ... ihrer Verrichtung halb auf die nacher Baden auf Montag den 4. Aprilis verlegte allgem Eydtg. Tagleistung.* 1. April 1701. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch F. 241. — Ric. Huch. Die Neutralität der Eidgenossenschaft während des spanischen Erbfolgekriegs (1892). p. 16.

(7) *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 1er décembre 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. A. 225[19], no 15.

celui-ci, sans y ajouter aucun commentaire. (1) Les protestants, dans leur ensemble, se réservaient, avant d'arrêter leurs résolutions, de connaître l'attitude qu'adopteraient les cantons catholiques à l'égard du nouveau maître de Milan. (2) Ces derniers, de leur côté, paraissaient assez divisés. D'aucuns, tels les Soleurois et les Glaronnais, inclinaient à satisfaire les vœux secrets de Puysieux. (3) D'autres, tels les Fribourgeois, opinaient au sens contraire. (4) D'autres enfin préconisaient la procrastination ou « s'en remettaient à l'avis de la majorité », solution bâtarde qui n'était pas pour déplaire aux autorités de Zurich, puisqu'elle leur permettrait d'interpréter à leur guise le résultat général des consultations entreprises sous leurs auspices. (5)

A ceux des Confédérés qui espéraient encore se dérober à l'obligation de prendre leurs responsabilités dans le conflit naissant entre les deux couronnes et l'Empire, la missive royale enleva leurs dernières illusions. Cette missive exigeait en effet une réponse. Elle provoqua de prime abord au sein du Corps helvétique un échange de vues laborieux qui ne fit qu'accroître le désarroi. A l'exception de Fribourg, où la rivalité des familles patriciennes de Reynold et de Castella tournait manifestement à cette heure au détriment des intérêts français, (6) les Etats catholiques des Ligues paraissaient acquis au projet d'adresser à Louis XIV des condoléances à l'occasion du décès du roi d'Espagne et de le féliciter de l'accession de son petit-fils au trône de ce pays et en outre de complimenter Casati de son maintien au poste diplomatique de Lucerne. (7) A Schaffhouse, à Bienne, à Mulhouse, à Saint-Gall, à

(1) *Bern an Zürich.* 26. November und 4./14. Dezember 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. nos 44, 48 *i.* — *Herwarth à Vernon.* Berne, 18/28 décembre 1700. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. IX. — *Puysieux au roi.* Soleure, 26 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 68. — „Dasz zwar die congratulation nicht ausgeschlagen, wohl aber mit Fürsichtigkeit protrahiert werde.“ *Instruktion an J.-F. Willading und Daniel Imhof, Salz Directorn ... auf den 4. Aprilis nacher Bremgarten ausgeschriebenen Conferentz verordnete Ehrengesandte.* Bern, 31. März 1702. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch Y. 326.

(2) *An Zürich: Schaffhausen,* 26. November; *Basel,* 27. November; *Skt Gall,* 29. November; *Biel,* 30. November 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. nos 44 *b* à 44 *e*; *Basel,* 11./21. Dezember 1700. *Ibid.* no 52 *c.*

(3) *An Zürich: Uri und Nidwald,* 10. Dezember; *Solothurn,* 15. Dezember 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. nos 48 *c*, 48 *d* und 51. — *Puysieux au roi.* Soleure, 5 février et 5 mars 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 40, 82.

(4) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Freiburg an Zürich.* 23. November und 7. Dezember 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. nos 42 *h*, 48 *a.* — „Le comte Casati aura mesme fort à travailler à Fribourg, dont il y avoit si peu de lieu de se méfier et dont je n'ay pas lieu d'estre content.“ *Puysieux au roi.* Soleure, 5 mars 1701. loc. cit.

(5) *An Zürich: Glarus,* 13./23. November: *Obwald und Schwytz,* 23. November 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. nos 42 *i; l, k.* — *An Zürich: Luzern,* 9. Dezember; *Uri,* 10. Dezember; *Abt zu St Gallen,* 11. Dezember; *Obwald,* 11. Dezember; *Zug.* 11. Dezember 1700. *Ibid.* nos 48 *b*—48 *g.* — *Instruktion und Befelch ... was die Herren Balthasar und Andreas Burckhardt ... auf bevorstehender Badischer Tagleistung anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 2. April 1701. St-Arch. Basel. Eidgenoss. *K 11.* no 5. — *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 27 August (n. s.) 1701. British Museum. Addit. Mss. *9742.*

(6) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 3 mai 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 338.

(7) *An Zürich: Solothurn,* 7., 15. und 20. Dezember; *Freiburg,* 7. und 20. Dezember; *Luzern,* 9., 17. und 31. Dezember; *Uri,* 10., 13., 22. und 31. Dezember; *Nidwald,* 10. und 20. Dezember; *Abt zu St Gallen,* 11. Dezember; *Obwald,* 11. und 18. Dezember; *Zug,* 11., 28. und 31. Dezember 1700; *Schwytz,* 11. Januar 1701. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. nos 48—48 *h*, 51—51 *f*, 52—52 *h*, 56. — Theatrum Europaeum, XVI. 1061,

Glaris prévalait un avis à peu près semblable. (1) Pris de doutes, les magistrats d'Appenzell eussent souhaité être mis en possession d'une copie « vidimée » du testament du monarque défunt. (2) A Zurich enfin, ainsi qu'à Berne et à Bâle, les autorités dissimulaient de moins en moins leur répugnance à répondre à la missive royale autrement que par un banal accusé de réception. (3)

Cette fois encore, la « tiédeur » du Corps protestant, sinon des magistrats de Genève, (4) à servir la cause française et son désir de gagner les bonnes grâces de l'Empereur, qui n'était cependant qu'un voisin difficultueux et hautain, allaient rendre vaines les dispositions très marquées du Corps catholique à contenter le roi Très-Chrétien et son ambassadeur aux Ligues. (5) Aussi bien lorsque, dans les premiers jours de janvier 1701, Puysieux reçut communication du projet de la réponse que le *Vorort* se proposait de faire à la missive royale, ce fut à la fois pour constater que sa teneur ne répondait nullement à ce que Louis XIV était en droit d'attendre de l'amitié de ses alliés d'Helvétie et pour refuser partant d'en assurer la transmission à Versailles, refus qui, devant la ténacité des magistrats zuricois à persévérer dans leur ligne de conduite, devait être, ainsi qu'il sera dit plus loin, renouvelé dans la suite. (6)

La tentative française d'imposer par surprise aux Confédérés la reconnaissance de Philippe V en tant que roi d'Espagne et duc de Milan était faillie. Le canton de Soleure, à dire vrai, dont l'exemple fut bientôt suivi par les catholiques de Glaris et ceux d'Unterwalden-le-Bas, avait bien complimenté le roi Très-Chrétien à l'occasion de l'avènement de son petit-fils. (7) Mais les autres membres du Corps helvétique demeuraient soit hostiles, soit indifférents, soit sympathiques en principe seulement au changement de dynastie survenu à Madrid. (8) Bien qu'il n'en fût responsable à aucun degré, Puysieux déplorait cet échec. Il le déplorait d'autant plus, qu'à très peu de frais et en s'y

---

(1) *An Zürich: Biel*, 9./19. Dezember; *Mülhausen*, 10./20. Dezember; *Schaffhausen*, 10./20. Dezember; *Skt Gallen*, 14./24. Dezember; *Glarus*, 17./27. und 20./30. Dezember 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. nos 51 *d*—51 *f*. — *Puysieux au roi.* Soleure, 2 et 22 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 35, 61.

(2) *Appenzell an Zürich.* 21. Dezember 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. no 54.

(3) *An Zürich: Bern*, 4./14. und 20./30. Dezember; *Basel*, 11./21. und 21./31. Dezember 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. nos 48 *c*, 52 *c*. — *Puysieux au roi.* Soleure, 26 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 68.

(4) *La Closure au roi.* Genève, 17 décembre 1700. Aff. Etr. Genève. XXI. 217. — *Le roi à Geneve.* Versailles, 17 février 1701. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. no *4025*.

(5) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Puysieux au bourgmestre Escher.* Soleure, 4 janvier 1701. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. no 54. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 5 janvier 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 125. — *[Puysieux] à Pontchartrain.* Soleure, 15 février 1701. *Ibid.* CXXX. 105.

(6) *Ibid.*

(7) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure. 2, 5 et 22 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 35, 40, 61.

(8) *An Zürich: Luzern*, 9. Dezember; *Abt zu St Gallen*, 11. Dezember; *Zug*, 11. Dezember; *Uri*, 13. Dezember 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. nos 48 *b*, *e*, *g*, *k*. — *Instruktion und Befelch was die Herren Balthasar und Andreas Burckhardt ... auf bevorstehender Badischer Tagleistung anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 2. April 1701. St-Arch. Basel. Eidgenoss. *K 11*. no 5.

prenant à temps, la situation eût changé du tout au tout. A l'entendre, il eût suffi en effet que, vers le commencement de décembre, un envoyé du prince de Vaudemont, porteur d'une somme de cinquante à soixante mille écus et de lettres de créance à l'adresse, les unes, du Corps helvétique, les autres, des cantons catholiques, franchît les Alpes pour que, aussitôt les Confédérés de l'une et de l'autre confession, alliés ou non alliés de l'Escurial, reconnussent d'emblée le prince appelé à recueillir la succession de Charles II. L'omission de cette démarche n'était nullement imputable au gouverneur de Milan, (1) qui l'eût entreprise, s'il n'en avait été empêché par sa détresse financière. En fait cette détresse était si peu feinte, si lamentable, (2) que, durant les trois derniers mois, soit depuis le décès de son souverain, ce personnage n'avait reçu de Madrid, pour tout secours, que quatre-vingt mille écus, destinés, avant tout, dans la pensée du cardinal Portocarrero et du duc d'Harcourt, à mettre le duché en état de résister à une invasion impériale. (3) Précaution que ne jugeaient pas superflue les petits cantons, puisqu'à l'instigation secrète de Puysieux, ils complétaient hâtivement les moyens de défense des châteaux de Bellinzone. (4)

Démarches des envoyés impériaux pour gagner les Grisons. — Fausseté de leurs allégations. — Retour de Casati à Lucerne. — Mort du baron Neveu. — La politique autrichienne. — Opposition en Suisse à la reconnaissance de Philippe V. — La question des créances lombardes. — Menaces et promesses de Léopold Ier. — Attitude surprenante de Louis XIV. — Motifs confessionnels et économiques du parti hostile à la France en Suisse.

XXIII. Aucune des péripéties de la lutte d'influence engagée dans la région des Alpes ne laissait le gouvernement de Vienne indifférent. Celui-ci redoublait en effet ses efforts afin de gagner à sa cause les populations maîtresses des passages conduisant dans la Haute-Italie. (5) Le baron de Rost exposait avec force devant la diète des Trois Ligues, à Coire, les prétentions

(1) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 5 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 40. — *Le roi au duc d'Harcourt.* Versailles, 19 avril 1701. Aff. Etr. Espagne. LXXXVIII. 204.

(2) *Papel de puntos que ha da conferir el Sor Cardal Portocarrero con el Sor duque de Arcourt sobre la forma de poner en buena defensa el Estado de Milan, con motivo de las prevenciones de Alemanes para invadirle.* Diciembre 1700. Aff. Etr. Espagne. LXXXVI. 407. — *Portocarrero à Torcy.* Madrid, 15 janvier 1701. *Ibid.* LXXXVII. 213. — *Le roi au duc d'Harcourt.* Versailles, 27 janvier 1701. *Ibid.* LXXXVII. 288. — *Blécourt à [Torcy].* Madrid, 7 et 22 avril 1701. *Ibid.* LXXXVIII. 214, 270.

(3) „Il faut, de quelque manière que ce soit, trouver de l'argent.“ *Le roi à Marsin.* Fontainebleau, 24 octobre 1701; Versailles, 18 janvier 1702. Aff. Etr. Espagne. XCVIII. 233; XCIX. 201.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 1er janvier 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 118.

(5) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 12 janvier 1701. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII.

de l'empereur sur la Lombardie. (1) A Lucerne, le baron de Neveu entreprenait des démarches identiques et comptait les mener à bien, encore que son attitude n'eût cessé de porter ombrage aux Suisses, (2) à ce point que l'on agitait à Vienne si l'on devait dépêcher à Bade un envoyé extraordinaire en la personne du comte de Lodron. (3) Néanmoins les autorités cantonales ne pouvaient être que flattées de l'empressement mis par les puissances étrangères à se disputer leur concours (4) et à renchérir sur son importance. (5) Aussi prêtèrent-elles l'oreille avec une certaine faveur au commissaire impérial, lorsque celui-ci, en l'absence de tout contradicteur, s'attacha à les persuader que le testament de Charles II, à supposer que son authenticité pût être démontrée, était sans valeur aucune; que la Lombardie, fief d'Empire, devait faire retour, avec la totalité de sa dette, au chef de la branche allemande de la maison d'Autriche, au profit duquel le capitulat de 1634 continuait à sortir ses effets durant cinq années encore (6); que, mis en possession de Milan, ce prince s'empresserait de satisfaire et au delà toutes leurs réclamations d'ordre financier et commercial: (7) qu'ils ne sauraient enfin reconnaître au duc d'Anjou une qualité que lui contestaient tous les gouvernements de l'Europe. (8) Or la fausseté de cette allégation était manifeste. (9) A cette heure, Louis XIV avait reçu, à l'occasion du départ de Philippe V pour Madrid, les félicitations des rois de Portugal et de Danemark, des républiques de Venise et de Gênes, du grand-duc de Toscane, des ducs de Savoie, de Parme, de Mantoue et de Modène, de l'évêque de Munster, du landgrave de Hesse-Cassel, du duc de

---

(1) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 29 décembre 1700. loc. cit. — [*Puysieux*] *au roi.* Soleure, 12 février: *à Pontchartrain* Soleure, 15 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 51; CXXX. 105. — *Mémoire adressé à la Cour par Puysieux.* Février 1701. Arch. Guerre. MDI. 97. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 1er mars 1701. Aff. Etr. Genève. XIX. 388.

(2) *Herwarth à Vernon.* Berne, 18/28 décembre 1700. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no IX. — Eidg. Absch. VI² *A.* 897 *a* (Luzern, 30.–31. März 1701).

(3) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 22 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 103. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 4 janvier; *à Torcy.* Genève, 5 janvier 1701. Aff. Etr. Genève. XIX. 354; XXI. 221.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 18 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 89. — *Puysieux à Barbesieux.* 2 janvier 1701. *Ibid.* CXXX. 6. — *La Closure à Puysieux.* Genève 22 février 1701. Aff. Etr. Genève. XIX. 382. — *Mémoire envoyé au cardinal d'Estrées.* 14 mai 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 309.

(5) *Neveu au Corps helvétique.* 13 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI 377. — *Puysieux au roi.* Soleure, 1er janvier et 12 février 1701. *Ibid.* CXXIV. 118; CXXVIII. 51. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 20 février 1701. *Ibid.* CXXX. 114.

(6) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 12 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 86. — *Neveu au Corps helvétique.* 13 décembre 1700. *Ibid.* CXXVI. 377. — *Puysieux au roi.* Soleure, 18 décembre 1700 et 2 février 1701. *Ibid.* CXXIV. 89; CXXVIII. 35. — *Puysieux au bourgmestre Escher.* Soleure, 1 janvier 1701. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. no 51 — *Mémoire* [„Il se parle à présent . . .“]. Janvier 1701. Arch. Guerre. MDI. 4. — „La maison d'Austriche a jetté de trop profondes racines pour s'éteindre aussy promptement que les François et leurs partisans avoient présumé.“ *News letter from Geneva.* 2 October 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no XII (1703—1707).

(7) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 2 janvier 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 121; *à Barbesieux.* Soleure, 2 janvier 1701. *Ibid.* CXXX. 6; *au roi.* Soleure, 8 janvier 1701. *Ibid.* CXXIV. 135. — *La Closure au roi.* Genève, 22 juin; *à Torcy.* Genève, 29 juillet 1701. Aff. Etr. Genève. XXI. 283; XXII. 4.

(8) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 12 décembre 1700 et 5 janvier 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 86, 125. — *Neveu au Corps helvétique.* 13 décembre 1700. *Ibid.* CXXVI. 377. — *Neveu au bourgmestre Escher.* 28 décembre 1700. *Ibid.* CXXVI. 400.

(9) *Le roi à Puysieux.* Marly, 21 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 85.

Wolfenbuttel.(1) L'adhésion des Provinces-Unies (février) et celle du roi d'Angleterre (avril) semblaient d'ores et déjà assurées, et le pape ne ménageait pas au nouveau souverain les témoignages de sa sympathie.(2)

Retardé de semaine en semaine, le départ de Casati pour Lucerne ne pouvait plus l'être davantage.(3) Les alliés suisses de l'Espagne s'estimant «méprisés» par le nouveau monarque, qui ne leur avait pas encore donné signe de vie, inclinaient de plus en plus à entendre les offres de l'Autriche.(4) Puysieux, constitué en quelque sorte ministre intérimaire de l'Escurial auprès des cantons et chargé comme tel de demander une levée aux cantons, se trouvait à bout d'expédients pour leur faire prendre patience.(5) Après avoir réuni le peu d'argent que Vaudemont put mettre à sa disposition,(6) en le prélevant sur ses ressources personnelles,(7) l'ambassadeur espagnol prit, le 16 février, le chemin du Gothard, qu'il franchit à pied, en pleine tourmente de neige(8) et atteignit sa résidence helvétique le 27 de ce mois.(9) Ce fut pour y apprendre le décès à Bade du baron de Neveu, qui, rappelé à Vienne sur les instances des Confédérés, n'avait pu survivre au chagrin de sa disgrâce.(10)

(1) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, de 1698 au 24 décembre 1701.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 17 janvier 1701. *Ibid.* CXXIV. 138. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 4 mars 1701. Aff. Etr. Genève. XIX. 390; *au roi.* Genève, 25 mai 1701. *Ibid.* XXI. 274.

(2) *La Closure à Puysieux.* Genève, 24 mai 1701. Aff. Etr. Genève. XIX. 444; *au roi.* Genève, 25 mai 1701. *Ibid.* XXI. 274.

(3) *Vaudemont a D. Antonio Ortiz de Otalora.* Campo di Rigoli, 10 maggio 1701. Arch. histor. nacional (Madrid). Papeles de Estado. Lego. *4633.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 2 de junio 1701 (Mancera; Almirante de Castilla; Frigiliana; Montalto; Monterey; Del Fresno; Fuensalida; Montijo; Sant-Esteban). *Ibid.*

(4) „Les cantons catholiques alliez d'Espagne sont inquiets, mais tout de bon, de ce qu'il (Casati) ne leur a point encore donné part de la mort du feu roy d'Espagne.“ *Puysieux à Torcy.* Soleure, 12 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 86. — *Mémoire envoyé à Mr Dürler.* 16 janvier 1701. *Ibid.* CXXX. 13 (19). — *Mémoire annexé à la dépêche de Mr de Puysieux du 9 février 1701.* Arch. Guerre. MDI. 89. — *Mémoire annexé à la dépêche de Mr de Puysieux du 19 février 1701 (adressé à Mgr le duc du Maine et à Mr de Charmillart). Ibid.* MDI. 96; Aff. Etr. Suisse. CXXX. 60 (107). — *Puysieux au roi.* Soleure, 5 mars 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 82. — Eidg. Absch. VI²*A.* 897 *a* (Luzern, 30.—31. März 1701).

(5) *Piazza a Paulucci.* Lucerna, 21 gennaio e 11 febbraio 1701. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCV. — *Casati a Serponti.* Milan, 24 gennaio; Weggis, 25 febbraio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux au roi.* Soleure, 29 janvier 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 160.

(6) au total: 30 000 écus. — *Puysieux au roi.* Soleure, 12 mars 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 92. — *La Closure à Torcy.* Genève, 30 mars 1701. Aff. Etr. Genève. XXI. 256.

(7) *Puysieux au roi.* Soleure, 29 septembre 1700, 8 janvier et 5 mars 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIII. 122; CXXIV. 135; CXXVIII. 82; *au duc du Maine.* Soleure, 4 mars 1701. *Ibid.* CXXX. 137.

(8) *Casati a Serponti.* Al Dazio, 21 febbraio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Disastrissimo viaggio di otto giorni.“ *Casati a Serponti.* Altorfo, 24 febbraio 1701. *Ibid.*

(9) *El rey de España a todos los cantones.* Madrid, 3 enero 1701 Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Lego. *4633.* — *Vaudemont agli XIII cantoni.* Milano, 10 febbraio 1701. St-Arch. Luzern. Spanien. Gesandte. — *Casati a Serponti.* Weggis, 25 febbraio 1701. loc. cit.

(10) *Mémoire* [„L'empereur a jusques à présent...“]. Arch. Guerre. MDI. 97. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 20 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 114. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 22 février 1701. Aff. Etr. Genève. XIX. 382; *à Torcy.* Genève, 23 février 1701. *Ibid.* XXI. 242. — *Casati a Serponti.* Lucerna, 28 febbraio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Mercure historique et politique (La Haye, 1701). XXX. 300.

Ce fut pour y apprendre aussi l'échec définitif de la tentative autrichienne de surprendre le consentement des Suisses et des Grisons au passage des forces que l'empereur se préparait à acheminer vers la Haute-Italie.(1) Mais cet échec n'atténuait nullement la gravité du péril suspendu sur cette province. De puissantes concentrations de troupes étaient signalées sur les rives du lac de Constance et aux frontières du Tyrol,(2) et Puysieux en prenait acte pour suggérer au prince de Vaudemont de se saisir des passages de la Rhétie, quitte à les évacuer le jour où la situation serait éclaircie.(3)

La conférence que les deux ambassadeurs eurent le 6 mars dans le monastère de Saint-Urbain, où l'abbé leur offrit l'hospitalité,(4) leur permit à tous deux de se rendre un compte exact des difficultés de la tâche qui devenait la leur. Du côté autrichien, un répit était à prévoir, qu'il s'agît d'une offensive diplomatique dont la reprise ne faisait pas doute,(5) ou d'une offensive militaire, moins assurée certes, mais toujours à craindre. D'une part, en effet, le comte de Trautmansdorf, successeur désigné du baron de Neveu au poste de Lucerne, n'avait pas encore quitté Vienne.(6) D'autre part, d'abondantes chutes de neige

---

(1) „L'empereur demande le passage pour vingt mil hommes par l'Estat vénitien." *Le roi à Tallard.* Meudon, 19 août 1700. Aff. Etr. Angleterre. LXXXVII. — *De La Haye à Puysieux.* Venise, 4 septembre 1700 et 5 février 1701. Aff. Etr. Venise. CXXIV. 115, 123. — „La République s'applique à insinuer les mesmes sentimens (pacifiques) aux princes de Lombardie, aux Suisses et aux Grisons... Il me revient mesme que les Suisses et les Grisons se sont expliquez qu'ils ne donneront point de passage en leurs Estats aux Allemans pour entrer en Italie." *De La Haye au roi.* Venise, 18 septembre 1700. *Ibid.* CXXIX. 127. — *Puysieux au roi.* Soleure, 11 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 78. — „L'intérest de leur commerce avec l'Allemagne leur feroit faire quelque démarche en faveur de l'empereur, s'ils l'osoient, mais l'on peut s'assurer que le Corps helvétique ne luy accordera aucun passage." *Puysieux à Briord.* Soleure, 29 décembre 1700. Aff. Etr. Angleterre. CC. 351. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 12 janvier 1701. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 26 janvier et 7 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 31, 105. — *Mémoire au duc du Maine et à Chamillart.* 19 février 1701. *Ibid.* CXXX. 107. — *La Closure à Torcy.* Genève, 23 février 1701. Aff. Etr. Genève. XXI. 242. — *Casati agli cantoni cattolici.* Coira, 21 aprile 1701. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCV.

(2) „Parmy les Sûisses et les Grisons, on regarde moins celuy qui peut faire le plus de mal que celuy qui menace le plus fort." *Puysieux à Torcy.* Soleure, 29 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 113. — *Mémoire de ce qu'un particulier envoyé dans le Tyrol a rapporté de son voyage, depuis le 12e mars jusqu'au 30e. 1701.* *Ibid.* CXXVIII. 143.

(3) *Puysieux à Torcy.* Soleure. 29 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 113. — „Il Sor marchese di Pisieux vive ingannato se crede che tanto in quella come in questa republica, si trovino le cose ben disposte e che le difficoltà solo tendino a venderci cara la mercantia, poichè sperimentai che certo vi è più male di quello s'immagina." *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 5 marzo 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 9 mars 1701. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII.

(4) *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 4 et 13 mars 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 137, 149; *au roi.* Soleure, 5 et 12 mars 1701. *Ibid.* CXXVIII. 82, 92. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 5 marzo; *a Serponti.* Lucerna, 6 marzo 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Mercure historique et politique (La Haye, 1701). 411.

(5) „Ces peuples cy cherchent et contribuent à ce tromper eux-mesmes, pourveu qu'on leur dise des choses qui les flattent." *Puysieux au roi.* Soleure, 21 décembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 248.

(6) *Nouvelles de Vienne.* 21 janvier 1701. Gazette de France, *1701*, p. 64. — *Puysieux au roi.* Soleure, 29 janvier et 12 mars 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 160; CXXVIII. 92. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 11 mars 1701. Aff. Etr. Genève. XIX. 399.

obstruaient les cols des Alpes.(1) En revanche, du côté suisse, l'horizon s'embrunissait chaque jour davantage, car l'opposition à la reconnaissance du duc d'Anjou comme roi d'Espagne semblait en progrès. Réunis en leur diète de décembre, les députés des cantons catholiques avaient, par mesure de prudence, résolu de se dispenser jusqu'à nouvel ordre des obligations à quoi les astreignait envers l'Escurial le capitulat de Milan de l'an 1634.(2) Cette décision, pour peu qu'elle fût maintenue, compromettait singulièrement le succès de la levée que Casati avait mission de demander aux Etats de l'ancienne croyance.(3) Gagné par l'argent de Puysieux, l'avoyer Dürler de Lucerne, s'attachait bien à ramener à la cause des deux couronnes ceux des magistrats de son canton que le commissaire impérial avait réussi à attirer à la sienne.(4) Mais il n'était pas au bout de ses peines. Considérations politiques ou confessionnelles tenaient peu de place dans l'esprit des *Waldstætten*, obsédés qu'ils étaient par l'idée de sauver d'un désastre, fût-ce même en recourant à l'obligeante entremise du Saint-Siège, leurs créances sur le gouvernement lombard.(5)

La détresse financière de l'Espagne était connue des Suisses. Bien que tout aussi réelle, celle de la cour de Vienne les touchait moins et les laissait même sceptiques. L'Autriche n'était pas leur débitrice.(6) Par suite il y avait lieu d'appréhender, et l'on appréhendait fort à Paris, qu'une amélioration des finances impériales venant à se produire, Suisses et Grisons ne passassent au camp adverse; que ceux-là, non contents de refuser toute levée à l'Espagne, n'en accordassent une au chef de la maison d'Autriche et que ceux-ci ne consentissent à retirer leur régiment du Milanais pour le faire entrer au service de ce prince.(7) L'habile gradation et la savante alternance de menaces et de promesses dont usaient Léopold Ier et ses ministres inculquaient au Corps helvétique le désir de ne froisser en rien les susceptibilités toujours en

(1) *Mémoire* („L'Empereur a jusques à présent...“). Arch. Guerre. MDI. 97. — „Nous avons encore eu icy depuis quelques jours des neiges comme au mois de décembre.“ *Puysieux à Forval.* Soleure, 11 mars 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 295.

(2) „Diciendo todos unanimemente que aun quando sin las presentes disputaciones aperteneceria il capitulado de Milan a Su Md Cattca, no son obligados los cantones de observarselo mientras a ellos no se mantiene.“ *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 25 giugno 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI2 *A* 892 *a* (Luzern, 29. November 1700); 897 *a* (Luzern, 30. bis 31. März 1701). — Ric Huch. op. cit. 124.

(3) *Ibid.* — *Nouvelles de Venise.* 25 décembre 1700. Gazette de France, *1701.* p. 20. — *Casati a Serponti.* Como, 19 febbraio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(4) *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 12 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 83; *au roi.* Soleure, 5 mars et 15 octobre 1701. *Ibid.* CXXVIII. 82; CXXIX. 136.

(5) Eidg. Absch. VI2 *A.* 892 *a.*

(6) *Valkenier à Puysieux.* Zurich, 8 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 136.

(7) „Ces gens cy semblent devenir fiers des offres que leur fait l'empereur, quoy qu'ils sachent bien qu'il ne les peut exécuter, surtout avec la condition qu'il y oppose, qui est: quand il sera en paisible possession du duché de Milan, qu'on pourroit appeler les remettre aux Kalendes grecques.“ *Puysieux à Barbezieux.* Soleure, 2 janvier 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 6. — *Casati a Serponti.* Como, 17 febbraio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux au roi.* Soleure, 12 mars 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 92.

éveil des Habsbourgs. (1) Après avoir donné à la délégation suisse à Vienne de réconfortantes espérances quant aux avantages de toute nature que les Confédérés tireraient de la Lombardie le jour où cette province serait sous l'obéissance de l'empereur; (2) après avoir renouvelé l'exposé de leurs griefs envers « le duc d'Anjou » et ses tenants, (3) les hommes d'Etat de la Hofbourg ne parlaient de rien moins que d'un projet de leur maître d'exiger la restitution « de toutes les terres hypothéquées aux cantons » par ses prédécesseurs, pour peu que les Suisses n'observassent pas scrupuleusement toutes les clauses de l'*Union héréditaire* de 1511. (4) Cette déclaration, telle « une herbe sous la quelle se dissimule un serpent », cachait un piège, puisqu'il ne s'agissait en l'espèce que de l'interprétation autrichienne et non de l'interprétation helvétique du « fidèle égard ». (5)

Etant donné de telles prémices, que le roi Très-Chrétien n'ignorait pas, il était surprenant que ce prince prétendît obtenir à bref délai des cantons une « déclaration claire et précise » à la question que Puysieux leur posait en son nom. (6) Tout incitait les Confédérés des deux Confessions à attendre avant de se prononcer que le sort des armes eût décidé du maintien ou de la suppression de la domination espagnole dans la Haute-Italie. (7) Les catholiques, on l'a dit, hésitaient fort à concourir à la défense de la Lombardie. Cette défense, ils l'eussent peut-être assumée à eux seuls, si, dans les premières semaines qui suivirent le décès de Charles II, Vaudemont les en avait priés et s'était trouvé en mesure de régler une ou deux de leurs pensions échues et surtout si, dès le 13 décembre, Neveu ne les avait avisés des prétentions de l'empereur sur Milan. (8) Fribourg, au surplus, rompant avec la politique de ses alliés de la Ligue Borromée, ne cachait pas ses préférences pour le

(1) *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 2 janvier 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 4. — *Mémoire* („Il se parle à présent ...“). Janvier 1701. Arch. Guerre. MDI. 4 — „Mrs de Zurich ... appréhendent le moindre trouble dans leur commerce avec l'Empire.“ *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 22 mars 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 163.

(2) *Casati a Serponti.* Lucerna, 28 febbraio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Instrukt. und Befelch ... was die Herren Balthasar und Andreas Burckhardt ... auf bevorstehender Badischer Tagleistung ... anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 2. April und 29. Juni 1701. St-Arch. Basel. Eidgenoss. *K 11.* nº 5. — „L'ambassadeur de l'empereur a promis de payer trois millions d'or aux Suisses, lorsque son maître sera possesseur paisible du Milanez.“ *Puysieux au duc du Maine.* Bade, 10 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 220. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 901 *b* (Baden, 4. April 1701).

(3) *Casati a Serponti.* Lucerna, 28 febbraio 1701. loc. cit.

(4) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 2 aprile 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 6 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 47.

(6) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 10 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 2.

(7) „Ils se tiennent dans une léthargie, qui à la vérité m'impatiente, pour répondre à la lettre du roy.“ *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 20 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 114. — *Mémoire envoyé à Mr le cardinal d'Estrées le 14 may 1701 et le 17 à Msgr le duc du Maine. Ibid.* CXXX. 309. — *La Closure à Puysieux.* Genève (juillet) 1701. Aff. Etr. Genève. XIX. 486 — Eidg. Absch. VI2 *A.* 913—914 *a.*

(8) *Neveu au Corps helvétique.* 13 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 377.

renouvellement du capitulat de 1634, non pas avec la cour de Madrid, mais avec celle de Vienne. ([1])

Restaient les protestants, chez lesquels le mot d'ordre continuait à être pris à Londres et à La Haye ([2]) et dont les sympathies s'éloignaient de plus en plus de la cause des deux couronnes. L'ambassadeur français ne se leurrait d'aucune illusion à cet égard. Il excusait Schaffhouse, que sa position « en vedette » sur la rive droite du Rhin, contraignait à user d'une extrême prudence dans ses rapports avec l'Autriche. ([3]) Il excusait Bâle, où les gouvernants déployaient un zèle louable à maîtriser les « passions impérialistes » de leurs administrés. ([4]) En revanche, il condamnait sans réserve l'attitude nettement hostile envers son souverain des autorités de Berne et de Zurich, ([5]) leurs vœux pour le succès de la rébellion cévenole et l'accueil chaleureux réservé, sinon à Genève et à Neuchâtel, ([6]) du moins dans le pays de Vaud et sur les bords de l'Aar et de la Limmat, aux six mille et quelques cents malheureux huguenots français expulsés des Etats du duc de Savoie. Cette attitude des pays évangéliques était la conséquence logique et inéluctable du refroidissement survenu au lendemain de la révocation de l'Edit de Nantes. ([7])

Toutefois le « sentiment » n'entrait pas seul en ligne de compte. Des intérêts matériels influaient de façon très appréciable sur les dispositions des Confédérés de la nouvelle croyance envers l'Empire et la France, à Zurich surtout, où la puissante corporation des marchands exerçait sur l'orientation

---

(1) „Fribourg est de tous les cantons catholiques le moins aisé à gouverner et dont les résolutions sont les moins stables. Je n'en excepte pas les testes de Schwytz.“ *Amelot à Puysieux.* Paris, 13 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 375. — „L'unione mia coll'ambasciatore di Francia dovrebbe essere più in sostanza che in apparenza, perchè da questa comprovandosi ciò che il partito austriaco fa apprendere essere infatti seguita la congiontione delle due corone, ne tempi passati unanimamente da tutte le Potenze divertita cagiona dispareri tali che nel cantone di Friburgo, sempre stato partialissimo di Francia e con notabilissimi interessi e vicinanza de stati unito a quella corona, prevale hora con stupore commune la fazione cesarea.“ *Casati a Serponti.* Lucerna, 28 febbraio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „C'est le canton de la Suisse le plus difficile à manier.“ *Puysieux au roi.* Soleure, 5 mars 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 82. — *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 18 mars, 3 avril et 8 juin 1701. *Ibid.* CXXX. 156, 200, 376. — *La Closure au roi.* Genève, 7 juin 1701. Aff. Etr. Genève. XXI. 278; *à Puysieux.* Genève, 8 juin 1701. *Ibid.* XIX. 452. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 5 octobre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 122.

(2) „Il y a un esprit de cabale dans les protestans qui les porte aveuglément à suivre les mouvemens du roy d'Angleterre et de la Hollande.“ *La Closure à Puysieux.* Genève, 28 avril 1701. Aff. Etr. Genève. XIX. 427.

(3) *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 25 mars 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 169.

(4) *Ibid.* — *Instrukt. und Befelch... was die Herren Balth. und Andreas Burckhardt... auf bevorstehender Badischer Jahrrechnung anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 29. Juni 1701. St-Arch. Basel. Eidgenoss. *K* II. nº 5.

(5) *Casati a Serponti.* Lucerna, 7 maggio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(6) *Les Quatre Ministraux à Berne.* Neuchâtel, 3/13 octobre; *Les Gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 4/14 octobre; *Genève à Berne.* Octobre 1698. St-Arch. Bern. Piemontbuch *F.* 230, 234, 240.

(7) *Genève à Berne.* 9/19 septembre 1698 et 24 février/6 mars 1699; *Memoriale (der evangel. Orten) an die Herren Abgesandten in der Eydtgnossenschafft, Herrn Valkenier und Herward.* Weinmonat 1698; *Les IV Ministraux à Berne.* 18/28 février 1699. St-Arch. Bern. Piemontbuch *F.* 191, 212, 299, 301. — *Lettre écrite de Zurich à Neuchâtel.* 28 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 186. — Eidg. Absch. VI² A. 831 (Brugg, 1.—5. November 1699).

des affaires une influence prépondérante.[1] De malencontreuses mesures douanières décrétées à Paris, ainsi qu'il a été dit plus haut, avaient détourné de Lyon et de Valence, au profit de Francfort et de Leipzig, une notable partie du négoce helvétique,[2] en sorte que, les affinités de race aidant,[3] les commerçants préféraient encore tenter de détourner le courroux de l'empereur en achetant au besoin certains de ses ministres,[4] que d'accueillir les offres tardives des provinces françaises limitrophes.[5]

Aussi bien il existait encore un autre moyen pour les magistrats du *Vorort* et leurs administrés, moyen négatif, celui-là, de rentrer dans les bonnes grâces du chef de la maison d'Autriche ou, pour mieux dire, d'éviter une nouvelle et publique manifestation de son attitude dédaigneuse à leur endroit. Ce moyen consistait à refuser au roi Très-Chrétien tout écrit dont on pût inférer que le Corps helvétique reconnaissait le duc d'Anjou comme héritier universel du défunt roi Catholique.[6] Maîtresse de l'heure, les autorités zurichoises résistaient en conséquence à la pression que tentaient d'exercer sur elles, les Etats de l'ancienne croyance, désireux pour la plupart de sortir de l'impasse à quoi les acculait l'opiniâtreté des magistrats des cantons protestants.[7] Aucun des nombreux projets de réponse à la missive royale, projets élaborés par la chancellerie de Zurich, ne trouvait grâce devant Puysieux.[8] Le mécontentement de celui-ci ne tarda pas à se transformer en une réelle indignation, partagée au reste par le nonce apostolique[9] lorsque, l'Electeur de Brandebourg ayant notifié aux Suisses qu'il prendrait désormais le titre

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 4 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 71 ; *au duc du Maine.* Soleure, 22 mars 1701. *Ibid.* CXXX. 163. — *La Closure au roi.* Genève, 27 octobre 1702. Aff. Etr. Genève. XXII. 148.

(2) Eidg. Absch. VI² *A.* 957 *e, g* (Baden, 8. Februar 1702).

(3) „Le peuple helvétique tient encore un peu de l'humeur et de l'inclination germanique.“ *La Closure au roi.* Genève, 27 octobre 1702. loc. cit.

(4) *La Closure à Torcy.* Genève, 3, 12 et 22 mai et 28 juillet 1702. Aff. Etr. Genève. XXII 74, 79, 82, 110.

(5) *Mémoire sur le commerce du Rhin et du Mein en Hollande.* 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 108. — *Mémoire sur les agissemens des ministres de l'Empereur.* 1701. *Ibid.* CXXX. 60. — *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 22 mars 1701. *Ibid.* CXXX. 163. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 6 mai 1701. Aff. Etr. Genève. XIX. 432—5. — *[Torcy] à La Closure.* Marly, 26 août 1702. *Ibid.* XXII. 117. — Eidg. Absch. VI² *A.* 907 *k* (Baden, 4. April 1701).

(6) Ric. Huch. op. cit. 134.

(7) *Puysieux au roi.* Soleure, 8 et 23 janvier 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 135, 150. — *Schwytz an Zürich.* 11. Januar 1701. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225¹⁹. nº 56. — *Die XIII und zugewandten Orte an den Kœnig von Frankreich.* 16. April 1701. *Ibid.* nº 59. — *Freiburg an Zürich.* 19. April 1701. *Ibid.* nº 60. — *Glarus an Zürich.* 13. Mai 1701. *Ibid.* nº 63. — *La Closure à Torcy.* Genève, 12 septembre 1701. Aff. Etr. Genève. XXII. 15. — *Mémoire sur la Suisse.* 1702. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. MV. 789. — Eidg. Absch. VI² *A.* 897 *a* (Luzern, 30.—31. März 1701); 904 *a* (Baden, 4. April 1701).

(8) *Mémoire* („Il se parle à présent...“). Janvier 1701. Arch. Guerre. MDI. 4. — *Puysieux au roi.* Soleure, 26 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 58 ; *à Torcy.* Bade, 16 avril 1701. *Ibid.* CXXVIII. 170 ; *à Forval.* Soleure, 7 mai 1701. *Ibid.* CXXX. 285. — *Puysieux à Zurich.* Soleure, 7 mai 1701. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225¹⁹. nº 61. — *Mémoire envoyé à Mr le cardinal d'Estrées le 14e may 1701 et, le 17, à Msgr le duc du Maine.* Aff. Etr. Suisse. CXXX. 309. — *Pisani al Senato.* Parigi, 17 giugno 1701 (1ª). Frari. Francia. CXCVI. 232. — Eidg. Absch. VI² *A.* 917 *k* (Luzern, 15.—18. Juni 1701).

(9) *Piazza a Paulucci.* Lucerna, 1º aprile, 13 maggio 1701. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCV. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 18 mai 1701. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII.

de roi de Prusse (19 janvier), le ***Vorort*** se hâta de l'en féliciter, « fort en cachettes », non point en son nom seul, mais en celui de tous les membres de la Confédération. (1) Cet empressement était voulu. Entre le vieux monarque, leur allié, et le nouveau, qui ne l'était pas, les coreligionnaires suisses des protestants allemands entendaient affirmer bien haut que leurs sympathies allaient à celui-ci et non pas à celui-là. (2) « On voit », écrivait l'ambassadeur français au bourgmestre Escher, que dans le projet de missive à Sa Majesté, « on ne veut pas « s'y expliquer, qu'on y a usé de termes équivoques, comme pour avoir une « porte de derrière, que les mots y sont estudiez et que le roy d'Espagne n'est « seulement pas nommé par son nom de Philippe Ve ou par celuy de sa dignité « et il semble par tout le contenu de cette lettre que les louables cantons « ayent voulu s'abstenir de reconnaître le nouveau roy d'Espagne ». (3)

Opposition diplomatique et militaire de Berne à la France. — Indices d'une détente. — L'affaire Villars-Chandieu. — Politique maladroite de Louis XIV, en dépit de Puysieux; ses fâcheuses conséquences. — Politique plus habile du gouvernement de Madrid. — Arrivée de Trautmansdorf. — Situation difficile de Casati. — La diète de Bade, d'avril 1701, ne donne satisfaction ni à l'ambassadeur français, ni à l'ambassadeur autrichien.

XXIV. Confessionnelle et économique à Zurich, l'opposition aux desseins du roi Très-Chrétien était à la fois diplomatique et militaire à Berne, où les prédicants jouissaient d'une moins grande influence, mais où, en revanche, les hommes d'Etat pratiquaient une politique à vues larges et très étendues. C'est assez dire que le rapprochement franco-anglo-batave, suite des traités de partage, y était vu de mauvais œil, mais qu'une détente dans les relations franco-bernoises y eût été saluée avec satisfaction. (4) En déployant quelque habileté, le gouvernement de Paris eût tiré bon parti de cette situation avantageuse en somme. Trop de précipitation, joint à une imprudence insigne lui en fit perdre le bénéfice. Une amélioration légère, sinon très notable tendait à se produire dans l'attitude des dirigeants à Berne à l'égard de la France.

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 26 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 68; *à Torcy.* Soleure, 27 avril 1701. *Ibid.* XXVIII. 202; *à Chamillart.* Soleure, 4 mai 1701. *Ibid.* CXXX. 281. — *Mémoire envoyé à Mr le cardinal d'Estrées le 14e may 1701 et, le 17, à Msgr le duc du Maine. Ibid.* CXXX. 309. · Eidg. Absch. VI2 *A.* 906 *g* (Baden, 4. April 1701).

(2) *Instrukt. und Befelch... was die Herren Balth. und Andreas Burckhardt... auf bevorstehender Badischer Tagleistung anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 2. April 1701. St-Arch. Basel. Eidgen. *K 11.* no 5.

(3) *Puysieux au bourgmestre Escher.* Soleure, 7 mai 1701. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 22519. no 62. — *Mémoire sur la Suisse.* 1702. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 789.

(4) *Le roi à Puysieux.* Marly, 20 juin et 8 juillet 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 366, 378.

L'élection de l'avoyer Graffenried, concurrent heureux du banneret Willading,(1) le peu de chances de succès de la demande d'alliance formulée par le margrave de Bade-Dourlach devant les députés du Corps protestant des Ligues,(2) le silence imposé « aux échauffés de Neuchâtel » toujours prêts à pousser les choses à l'extrême,(3) étaient les indices certains d'un commencement de détente dans les rapports du Louvre avec le gouvernement bernois.(4) Néanmoins Puysieux ne se laissait pas entraîner à concevoir des espérances exagérées. A ses yeux, il n'y avait pas sujet « de chanter victoire » aussi longtemps que les législateurs bernois n'auraient pas abrogé le décret « sur l'inégalité du service, entre celui de France et celui de Hollande »,(5) ce décret léonin qui défendait aux fils et aux gendres de ceux du Petit Conseil d'entrer au service du roi Très-Chrétien en qualité de capitaines.(6) Or, l'heure de cette résipiscence n'avait pas encore sonné.(7) Et cependant en dépit de Puysieux,(8) voire de Stoppa,(9) dont la prochaine disparition ne devait éveiller aucun regret parmi les cantons,(10) la résolution était arrêtée à la cour de France d'abandonner toutes idées de représailles envers les autorités du plus puissant des Etats confédérés,(11) de leur restituer leurs pensions et leurs fournitures annuelles de sel de la Franche-Comté(12) et enfin de renoncer à appuyer le projet de l'évêque de

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 17 janvier 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 21.

(2) „Le traitté dont il se parloit entre Mr le mis de Dourlach et les cantons de Zurich et de Berne n'est pas prest à se conclure.“ *Puysieux au roi.* Soleure, 14 mars et 19 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 84; CXXII. 36. — *Casati a Vaudemont.* Coira, 16 giugno 1700. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI² *A.* 907 *i* (Baden, 4. April 1701).

(3) *Puysieux à Stoppa.* Soleure, 21 janvier 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIV. 404.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 3 juillet et 6 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXII. 64; CXXIV. 24.

(5) *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 12 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 83. — Ric. Ruch. op. cit. 39.

(6) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Puysieux à Barbesieux.* Soleure, 14 mars 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 102; *au roi.* Soleure, 26 juin 1700; Bade, 13 juillet 1701 et 16 décembre 1702. *Ibid.* CXXII. 47; CXXVIII. 338; CXXXV. 245; *au duc du Maine.* Soleure, 12 février 1701. *Ibid.* CXXX. 83.

(7) *Puysieux à Barbesieux.* Soleure, 14 mars 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 102; *au roi.* Soleure, 17 avril 1700 et Bade, 13 juillet 1701. *Ibid.* CXXI. 119; CXXVIII. 338. — *Lettre du secrétaire d'Herwarth.* 18 août 1700. *Ibid.* CXXVI. 47. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 18 mai 1701. *Ibid.* CXXXII. 64. — *La Closure à Torcy.* Genève, 22 mai 1702. Aff. Etr. Genève. XXII. 82.

(8) „On leur a tendu les mains assez souvent...“ *La Closure à Puysieux.* Genève, 9 mars 1700. Aff. Etr. Genève. XIX. 242. — *Puysieux à Barbesieux.* Bade, 29 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 190.

(9) *Stoppa à Puysieux.* Paris, 25 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 248.

(10) *Puysieux à Barbesieux.* Soleure, 5 décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 349. — *J.-B. Stoppa à Bâle.* Paris, 6 février 1701 St-Arch. Basel. Frankr. *F.* 15. p. 53. — *Amelot à Puysieux.* Paris, 7 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 48. — *Le duc du Maine à Puysieux.* Versailles, 15 février 1701. *Ibid.* CXXX. 71. — *contra:* Grenus. Fragments, etc. p. 224.

(11) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 27 janvier 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 308. — „Les Bernois veulent qu'on fasse tout pour eux, sans rien faire de leur costé.“ *Stoppa à Puysieux.* Paris, 25 juin 1700. *Ibid.* CXXV. 248.

(12) *Puysieux à Barbesieux.* Bade, 29 septembre et 22 octobre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 190, 246.

Lausanne de doter son église d'un coadjuteur de nationalité française (1) et de transformer en « cathédrale » l'église collégiale de Saint-Nicolas. (2) L'ambassadeur réussit, il est vrai, à faire différer quelque peu la reprise des expéditions aux greniers d'Yverdon des produits des salines de Montmorot. (3) Mais, quelques mois plus tard, ses conseils ne furent malheureusement pas écoutés.

Le régiment bernois levé par les soins de Pierre Stoppa en 1672 avait été de prime abord placé sous les ordres de Jean-Jacques d'Erlach, puis, à partir de 1694, sous ceux d'Albert Manuel. (4) Cet officier étant décédé, on s'attendait dans sa ville natale que sa succession échût au lieutenant-colonel Béat-Louis May du même canton. (5) Puysieux recommandait vivement cette solution dont l'adoption eût consolidé le succès de ses dernières et laborieuses démarches. (6) Bien que depuis une quarantaine d'années prévalût à la cour la tendance fâcheuse à ne pas prêter une attention suffisante aux observations de l'ambassadeur touchant le service des troupes « de la nation », (7) alors qu'on tolérait du colonel-général et de ses adjoints d'incessants empiétements sur les attributions de l'ambassadeur, le chef de mission à Soleure comptait qu'en cette conjoncture ses avis seraient suivis. (8) Or il n'en fut rien. Circonvenu à la dernière heure par de regrettables intrigues, Louis XIV écarta la candidature de May et accorda le régiment de Manuel à un gentilhomme du pays de Vaud, le Sr de Villars-Chandieu. (9) Cette décision était aussi inopportune que possible. Non pas que le gouvernement de Berne méconnût les réels mérites du nouveau colonel. (10) Mais la pensée lui était insupportable qu'à Paris, « on donnât le pas » à ses sujets sur ses bourgeois (11) et il dépêcha des députés à Puysieux pour l'en

(1) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 4 janvier et 3 février 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 298, 311. — *Mémoire (de Puysieux) pour envoyer au roy.* 23 janvier 1700. *Ibid.* CXXI. 29.

(2) *Piazza a Paulucci.* Lucerna, 23 julio 1700. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCIV. 153.

(3) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Torcy à Puysieux.* Fontainebleau, 21 octobre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXIII. 438.

(4) *F. Caillet à [Matignon].* Arsiers, 17 février 1697. Arch. Grimaldi-Matignon à Monaco (1694—1698. Succession de Neuchâtel). — May. Histoire militaire de la Suisse, t. V², 443.

(5) *Puysieux à Barbesieux.* Soleure, 15 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 154.

(6) *Ibid.*

(7) *La Closure à Puysieux.* Genève, 29 décembre 1702. Aff. Etr. Genève. XXIII. 240.

(8) *Puysieux à Barbesieux.* Soleure, 24 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 309; *au duc du Maine.* Soleure, 12 février 1701. *Ibid.* CXXX. 83. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 22 et 29 décembre 1702. Aff. Etr. Genève. XXIII. 234, 240. — „Le roi a réuni à la charge de général des Suisses, dont le duc du Maine est revêtu, l'administration des affaires de la nation qu'avait Mr Stoup." Mercure historique et politique (La Haye, 1701). t. XXX. 192.

(9) *Le duc du Maine à Puysieux.* Versailles, 14 janvier et 15 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 8, 71. — *Mémoire sur le Canton de Berne.* 28 janvier 1701. *Ibid.* CXXX. 65. — *Memorial wegen des Manuelischen Regiments denen Herren Ehrengesandten, H. Vennern Willading und H. Vennern Frisching dem französischen H. Ambr zu übergeben.* Bern, 12. Februar 1703. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch Y. 230.

(10) *Puysieux au roi.* Soleure, 5 février 1700. Aff. Etr. Suisse. XXVIII. 40.

(11) *Puysieux à Barbesieux.* Soleure, 15 septembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 154; *à Torcy.* Soleure, 13 janvier 1701. *Ibid.* CXXXIX. 61. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 21 et 25 janvier 1701. Aff. Etr. Genève. XIX. 362, 364; *à Torcy.* Genève, 26 janvier 1701. *Ibid.* XXI. 229. — *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 27 janvier 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 45. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 7 mars 1701. *Ibid.* CXXVIII. 78.

aviser.[1] De ce coup, le succès de la tentative à peine ébauchée d'un rapprochement franco-bernois se trouva fort compromis. Conscient de l'erreur commise, le roi s'attacha bien à la réparer dans la mesure du possible en annulant les prohibitions relatives à l'introduction du sel comtois.[2] On lui en sut gré et les recrues tout d'abord refusées à Villars-Chandieu, sous prétexte de son attachement à la cause contiste,[3] lui furent en fin de compte accordées.[4] Mais la rancune de Berne était tenace, et les compensations tardives données dans la suite à May ne l'atténuèrent pas.[5] Elle se révéla nettement dans les instructions remises aux députés de ce canton à la diète de Bade d'avril[6] et dans ce fait que si, pour complaire à Puysieux, des ordonnances furent promulguées afin de réprimer le recrutement clandestin pour le service de Hollande, le plus nuisible aux intérêts de la France,[7] leur exécution laissa fort à désirer.[8]

Au total, le siècle s'ouvrait sous d'assez fâcheux auspices pour la diplomatie du Louvre en Helvétie. Mais aussi bien la plupart des échecs subis par elle dans ce pays lui étaient imputables.[9] Son manque de décision au regard de l'affaire de Neuchâtel risquait fort de faire passer le sceptre de cette principauté des mains de la duchesse de Nemours en celles d'un prince étranger hostile aux intérêts de la France. Son intempestive intervention dans l'attribution du régiment de Manuel justifiait aux yeux des gouvernants de Berne la persistance de leur opposition à ces mêmes intérêts. Enfin l'attitude adoptée par elle à l'endroit des levées de troupes sollicitées des cantons par des Etats non alliés du Corps helvétique ne contribuait certes pas à relever son prestige. Or, l'opinion continuait à prévaloir à Paris, qu'en ne combattant pas l'entrée de mercenaires suisses à la solde d'autres puissances, le roi Très-Chrétien faisait preuve de discernement, puisque de telles expériences ne pouvaient qu'amener les autorités cantonales à établir

(1) *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 27 janvier 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX 45. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 8 février 1701 et 13, 20 et 24 janvier 1702. Aff. Etr. Genève. XIX. 373; XXIII. 13, 17, 19.

(2) *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 9 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 77. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 19 février et 7 mars 1701. *Ibid.* CXXVIII. 18, 73. — „Il ne tiendra donc présentement qu'à Mrs de Berne d'estre le canton favory du roy." *La Closure à Puysieux.* Genève, 24 janvier 1702. Aff. Etr. Genève. XXIII. 19.

(3) *Lettre d'Herwarth.* 1er mars 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 86.

(4) *Puysieux à Chamillart.* Soleure, 9 février 1701. Arch. Guerre. MDI. 88; *au duc du Maine.* Soleure, 9 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 77.

(5) *Ibid.* — *La Closure au roi.* Genève, 22 janvier 1702. Aff. Etr. Genève. XXII. 51. — *Puysieux à Forval.* Soleure, 25 janvier 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXVI. 56. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 9 février 1702. *Ibid.* CXXXII. 201. — Mémoires de Sourches (éd. Cosnac). VII. 183.

(6) *Bern an seine Ehrengesandten in Baden.* 5. April 1701. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 1.

(7) *Puysieux au roi.* Soleure, 23 avril et 10 décembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 186; CXXIX. 231.

(8) *Puysieux à Berne.* Soleure, 20 avril 1701. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 33. — *Puysieux au roi.* Soleure, 23 avril et 4 juin 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 186, 274. — *Berne à Puysieux.* 2 juin 1701. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 37; Aff. Etr. Suisse. CXXX. 363. — *Willading à Puysieux.* Berne, 9 et 12 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXI. 129, 131.

(9) *La Closure à Puysieux.* Genève, 21 janvier 1701. Aff. Etr. Genève. XIX. 363.

entre les divers services à l'étranger une comparaison tout à l'avantage de celui de France.

En décembre 1700, le Sénat vénitien avait fait sonder les dispositions des magistrats de Berne et de Zurich en prévision de la demande qu'il se proposait de leur adresser d'une levée de deux mille hommes. (1) Le mois suivant, ce fut au tour du résident de la Sérénissime République à Milan de s'offrir à faire le voyage de Suisse, au cas où cette suggestion dût rencontrer de l'écho et à y acheminer des négociations en vue d'un traité d'alliance entre les deux grandes cités évangéliques et son gouvernement. (2) Il eût été facile à Puysieux de combattre sous main ce projet « sans qu'il y parût » et d'empêcher qu'un nouveau prélèvement ne s'opérât au détriment de son maître dans la grande pépinière d'hommes que constituait l'Helvétie. On en jugea différemment à Paris, d'où l'ordre lui vint de faciliter à la Seigneurie le succès de ses démarches (3) et de témoigner le même empressement au Saint-Siège, si celui-ci se décidait à recruter quelques enseignes dans la région du Gothard. (4) Le danger d'une telle attitude était patent, (5) surtout à l'heure où le bernois Bondeli, résident brandebourgeois à La Haye, donnait part à ses compatriotes du dessein du gouvernement néerlandais de leur demander quelques milliers d'auxiliaires, (6) où un envoyé du roi de Pologne s'apprêtait à en faire autant, projet dont l'avortement fut d'ailleurs la conséquence de la défaite de ce prince par Charles XII de Suède, (7) où l'empereur ne dissimulait pas son intention

---

(1) *Augustinus Neuroni à Zurich.* Venise, 6 décembre 1700. St-Arch. Zürich. Venedig *A* 214⁷ (1676—1742). nº 42. — *Charmont à Puysieux.* Venise, 12 novembre 1701. Aff. Etr. Venise. CXXIV. 157.

(2) *Paulucci a Piazza.* Roma, 18 dicembre 1700. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CVI. — *Piazza a Paulucci.* Lucerna, 7 gennaio, 4 e 11 febbraio 1701. *Ibid.* — *Neudramino Bianchi alli cantoni di Zurigo e Berna.* Milano, 23 gennaio 1701. St-Arch. Zürich. Venedig *A* 214⁷. nº 50ª. — *Forval à Puysieux.* Coire, 28 avril 1701. Aff. Etr. Grisons. XIII. 97. — Mercure historique et politique (La Haye, 1701). XXX. 158. — Jegerlehner. Die politischen Beziehungen Venedigs mit Zürich und Bern im 17. Jahrhundert (Archiv des histor. Vereins des Kantons Bern. XV. 111 sqq.).

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 12 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 51. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 24 février 1701. *Ibid.* CXXVIII. 54. — *Puysieux à Forval.* Soleure, 11 mars, 2 mai et 13 octobre 1701. *Ibid.* CXXX. 274, 295; CXXXI. 283.

(4) *Paulucci a Piazza.* Roma, 15 gennaio 1701. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CVI. — *Nouvelles de Rome.* 10 septembre 1701. ap. Gazette de France, *1701*, p. 474. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 19 janvier 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 185. — *Nouvelles de Venise.* 6 mars 1702. ap. Gazette de France, *1702*, p. 152.

(5) „La République n'aime pas plus les François que les Allemands." *De La Haye au roi.* Venise, 6 septembre 1698. Aff. Etr. Venise. CXXVI. 16. — „La politique des Vénitiens roule et roulera tousjours sur une constante neutralité entre V. M. et l'empereur." *De La Haye au roi.* Venise, 29 octobre 1700. *Ibid.* CXXIX. 153. — *Phélypeaux au roi.* Castrezzato, 5 septembre 1701. Aff. Etr. Turin. CVIII. 75.

(6) *La Closure à Puysieux.* Genève, 22 février 1701. Aff. Etr. Genève. XIX. 382. — *Puysieux au roi.* Soleure, 12 mars 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII 92; *au duc du Maine.* Soleure, 13 mars 1701. *Ibid.* CXXX. 149. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 30 juin 1701. *Ibid.* CXXVIII. 345. — Mémoires de Saint-Hilaire (éd. Lecestre). III. 68.

(7) *Relation de l'ambassade de Mʳ de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 28 juin 1701 et 3 mars 1702. Aff. Etr. Suisse. XIX. 468; XXIII. 44. — *Le chevʳ de Zurlauben à Puysieux.* Zug. 20 octobre 1701. *Ibid.* CXXXI. 289. — *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 7 décembre 1701. *Ibid.* Suppᵗ X. 24 — *Paulucci a Piazza.* Roma, 17 dicembre 1701. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLVIII. — Eidg. Absch. VI² *A.* 953—954 *b* (Aarau, 23.—27. Januar 1702); 965 *o*, 971 *l* (Baden, 8. Februar 1702). — Ric. Huch. op. cit. 12.

de confier à des régiments suisses la défense des villes forestières du Rhin,(1) où le nouveau monarque prussien lui-même se proposait de recruter de « beaux Suisses » pour sa garde personnelle,(2) où les Confédérés enfin s'étonnaient que leur allié français ne les sollicitât d'aucune levée et parût désireux de se passer, le cas échéant, de leur concours militaire dans la Haute-Italie.(3) Mieux inspiré, le gouvernement de Madrid prit en cette conjoncture le contre-pied de l'attitude de celui de Paris. La politique suivie par les Conseils de la Sérénissime République lui était suspecte. Il redoutait qu'elle n'aboutît sinon à une entente formelle avec l'Empereur, du moins — et il voyait juste en cela — à l'ouverture des routes de l'Etat de Terre-Ferme aux armées de ce prince.(4) Ses partisans aux Ligues entrèrent donc en lice contre la levée vénitienne.(5) Celle-ci se heurtait au reste à de sérieux obstacles.(6) Si Berne lui était favorable, Zurich en revanche l'estimait inopportune.(7) Aussi bien Puysieux ayant entre-temps acquis la certitude que l'officier chargé de la mettre sur pied entretenait un commerce clandestin avec les agents autrichiens, n'hésita pas à la combattre à son tour et contribua pour sa part à en assurer après plusieurs mois de lutte l'échec partiel.(8)

(1) *Mémoire sur les agissemens des ministres de l'empereur.* 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 60. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 12 janvier 1701. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Instrukt. und Befelch ... was die Herren Balthasar und Andreas Burckhardt ... auf bevorstehender Badischer Jahrrechnung anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 29. Juni 1701. St-Arch. Basel. Eidgenoss. *K 11.* n° 5.

(2) *Instrukt. und Befelch ... was die Herren Balthasar und Andreas Burckhardt ... auf bevorstehender Badischer Tagleistung anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 2. April 1701. St-Arch. Basel. Eidgenoss. *K 11.* n° 5. — *Puysieux au roi.* Soleure, 10 décembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 231. — *Mémoire joint à la dépêche de Mr de Puysieux du 15 décembre 1701.* Arch. Guerre. MDII. 406.

(3) *Bern an Neveu.* 6. November 1700. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. n° 44 *a*. — *Puysieux au roi.* Soleure, 2 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 35. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 10 février 1701. *Ibid.* CXXVIII. 2. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 28 juin 1701. Aff. Etr. Genève. XIX. 468.

(4) *Piazza a Paulucci.* Lucerna, 6 maggio 1701. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CVI. — „Les Vénitiens sont pires pour nous que des ennemis déclarés..“ *Phélypeaux au roi.* Castrezzato, 5 septembre 1701. Aff. Etr. Turin. CVIII. 75.

(5) *Piazza a Paulucci.* Lucerna, 4 marzo 1701. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CVI.

(6) *Vendramino Bianchi a Giov. Giorgio Orelli, a Zurigo.* Milano, 3 maggio 1701. St-Arch. Zürich. Venedig *A* 214[7]. n° 59. — *Forval à Puysieux.* Coire, 28 avril 1701. Aff. Etr. Grisons. XIII. 97; *au roi.* Coire, 3 mai 1701. *Ibid.* XII. 34. — *Puysieux à Forval.* Soleure, 25 mai et 13 octobre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 352; CXXXI. 275. — „Au reste, si les Suisses estoient informez de l'estat des finances de la République... ils regarderoient avec peu d'attention les propositions qui leur sont faites de sa part.“ *Charmont à Puysienx.* Venise, 11 mars 1702. Aff. Etr. Venise. CXXIV. 175.

(7) *Piazza a Paulucci.* Lucerna, 18 febbraio 1701. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CVI. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 896 *b* (Aarau, 10. März 1701); 914 *g* (Baden evangel., April 1701). — St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *Y.* 241.

(8) „Je ne sçais si le traité avec les Suisses est rompu ou s'il traisne encore, mais je sçais que ces messieurs, qui ont veu leur nouvelle levée, n'en font pas grand cas.“ *Le cardinal d'Estrées à Puysieux.* Venise, 26 février 1701. Aff. Etr. Venise. CXXXI. 51. — *Nouvelles de Venise.* 27 août 1701. Gazette de France, 1701, p. 440. — *Forval à Puysieux.* Coire, 4 octobre 1701. Aff. Etr. Grisons. XIII. 162. — *Charmont à Puysieux.* Venise, 12 novembre 1701. Aff. Etr. Venise. CXXX 218; *au roi.* Même date. *Ibid.* CXXX. 219. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* 4. Februar 1702. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII. — „Il leur est venu (aux Vénitiens) quelques troupes de Levant... Ils en attendent d'autres et leur résident en Suisse est encore en traitté avec quelques cantons comme celuy de Berne, pour des levées.“ *Le cardinal d'Estrées au roi.* Venise, 12 février 1702. Aff.

Dans ces entrefaites une diète générale avait été assignée à Bade au 4 avril. (1) Le prétexte invoqué par Zurich à l'appui de cette convocation semblait plausible. Les Confédérés n'avaient-ils pas à arrêter une résolution ferme quant au texte de la réponse qu'attendait d'eux le roi Très Chrétien à sa missive du 2 décembre? (2) En réalité, ils éprouvaient, les uns et les autres, le besoin de se concerter, à la veille de l'ouverture presque certaine de nouvelles hostilités à leurs frontières du Rhin et des Alpes. Certes la présence de l'envoyé impérial, le comte de Trautmansdorf, n'était pas encore signalée aux Ligues. Mais, pour que le *Vorort* eût convié ses confédérés à dépêcher leurs mandataires en Argovie, il fallait qu'aucun doute ne subsistât chez lui quant à l'imminence de l'arrivée à Bade du successeur de Neveu. (3) En fait, elle se produisit le 5 avril au soir, (4) et, dès le lendemain, (5) la diète commença ses travaux, auxquels prit part Puysieux, dont la venue avait suivi de quelques heures celle de son adversaire. (6) Casati s'y était rendu de son côté, non sans hésitation à dire vrai et à son corps défendant. En effet un mois à peine s'était écoulé depuis son retour à Lucerne, que déjà sa situation apparaissait quasi-désespérée. (7) A la date du 9 décembre, Vaudemont avait bien annoncé aux cantons qu'il le maintenait auprès d'eux en qualité d'ambassadeur. (8) Et, le 25 février suivant, il lui avait prescrit de leur demander une levée pour la défense du Milanais, (9) sinon de l'Espagne, où la présence de contingents helvétiques n'était pas souhaitée. (10) Mais les lettres de créance du nouveau roi

---

Etr. Venise. CXXXII. 70. — *Charmont à Puysieux.* Venise, 29 février 1702. *Ibid.* CXXIV. 171. — „Ce qui est certain, c'est que la République n'a jamais eu un désir sincère de faire cette levée en Suisse.“ *Du même au même.* Venise, 11 mars 1702. *Ibid.* CXXIV. 175.

(1) *Instrukt. und Befelch ... was die Herren Balthasar und Andreas Burckhardt ... auf bevorstehender Badischer Tagleistung anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 2. April 1701. St-Arch. Basel. Eidgenoss. *K 11.* n° 5. — Eidg. Absch. VI² *A.* 901 sqq. — Mercure historique et politique (La Haye, 1701). XXX. 541.

(2) *Lettre écrite au roi par le Corps helvétique.* 16 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 246. — Eidg. Absch. VI² *A.* 913 *a.*

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 3 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 137. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 6 avril 1701. *Ibid.* CXXVIII 124.

(4) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 8 avril 1701. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII.

(5) *Puysieux au roi.* Bade, 9 avril 1701. Aff Etr. Suisse. CXXVIII. 145.

(6) *Ibid.*

(7) „Je vois depuis longtemps qu'on ne doit attendre aucun secours de l'Espagne avant que d'avoir remédié aux abus introduits dans l'administration des finances du roy Catholique.“ *Le roi au duc d'Harcourt.* Versailles, 22 juin 1701. Aff. Etr. Espagne. XC. 299. — *Puysieux à Torcy.* Soleure. 9 mai 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 344.

(8) *Carlos Henrique de Lorrena (principe de Vaudemont) a los Burgomestros, Escoltetos, landamanos y consejeros de los trece Cantones y abad de San-Galo, confederados con S. M. Catt*ca. Milan, 9 dicembre 1700. St-Arch. Zürich. Spanien *A* 216¹ (1587—1739). n° 180.

(9) *Vaudemont a los trece Cantones.* Milan, 25 febrero 1701. St-Arch. Zürich. Spanien *A* 216¹. n° 185. — *Puysieux au roi.* Soleure, 5 mars 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 82.

(10) „Outre que les troupes suisses ne valent pas mieux que les autres, ce sont toujours des troupes estrangères.“ *Louville à [Torcy].* Madrid, 19 mai 1701. Aff. Etr. Espagne. LXXXIX. 206.

ne lui étaient point encore parvenues,(1) et, quand elles lui furent remises en juin,(2) il eût la stupeur de constater que son nom n'y était même pas mentionné.(3) D'autre part, l'argent apporté par lui de Lombardie avait fondu entre ses mains. Il ne disposait plus d'une pistole.(4) Symptôme d'une gravité particulière, les quittances des sommes versées par lui aux alliés de la Couronne Catholique ne lui attribuaient que la qualité d'ambassadeur de Charles II ou tout au plus celle de représentant de la régence d'Espagne, ce qui laissait supposer que la reconnaissance de Philippe V rencontrerait de grandes difficultés auprès des cantons catholiques et, à plus forte raison, auprès de leurs confédérés protestants.(5)

Laisser le champ libre à Trautmansdorf eût été de toutes les solutions débattues par les deux ambassadeurs la plus désastreuse.(6) L'abondance des ressources dont disposait Puysieux atténuait quelque peu l'indigence de celles de Casati.(7) L'ambassadeur impérial arrivait d'ailleurs aux Ligues «chargé de beaucoup d'instructions, mais de peu d'argent».(8) Les Confédérés, si âpres au gain et si avides de réalités,(9) se contenteraient-ils de la promesse que leur apportait ce diplomate du versement entre leurs mains de trois millions d'or, le jour où les armes autrichiennes pénétreraient dans Milan?(10) Ne se montreraient-ils pas surpris d'apprendre que, dans ce même temps, Léopold Ier, à bout de ressources, cherchait à emprunter de grosses sommes à Londres et

(1) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 2 aprile 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux au roi et à Torcy.* Bade, 9 avril; Soleure, 20 et 30 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 145, 174, 195. — *Le roi à Puysieux.* Versailles. 17 avril 1701. *Ibid* CXXVIII. 180.

(2) *Vaudemont al rey.* Milan, 11 abril; Campo de Rigoli, 10 mayo 1701. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Lego. *4633.* — *Casati à Puysieux.* Lucerne, 5 juin 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 279.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 7 mai (2de) 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 224.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 12 mars 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 111; *au duc du Maine.* Soleure, 22 mars 1701. *Ibid.* CXXX. 163.

(5) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — „Ils ont peur d'en dire trop.“ *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 17 mars 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 155. — „Si aumenta il sentimento contro li Svizzeri dalla loro esitanza a riconoscere il re di Spagna.“ *Pisani al Senato.* Parigi, 17 giugno 1701 (1a). Frari. Francia. CXCVI. no 232. — „Je conviens que la situation de l'ambassadeur d'Espagne est assez désagréable.“ *Pontchartrain à Puysieux.* Versailles, 7 septembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXI. 172. — *Mémoire sur la Suisse.* 1702. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 789. — „Quando el Condé Casati pressentò al Cuerpo Elvetico las credenziales del Rey, nuestro Señor, se le hizo la proposicion de que se le admitiria como Embaxador de Carlos segundo; pero fue excluida como un absurdo.“ *Vaudemont a Beretti.* Milan, 28 deciembre 1703. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. *837.* fo 69. — Mémoire historique et politique. XXXI. 517 (novembre 1701).

(6) *Le roi à Puysieux.* Marly, 6 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 124.

(7) „Ce n'est pas d'aujourd'huy que l'Espagne est peu pécunieuse.“ *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 15 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 105; *au roi.* Soleure, 26 février 1701 *Ibid.* CXXVIII. 68.

(8) *La Closure à Puysieux.* Genève, 4 mars 1701. Aff. Etr. Genève. XIX. 390. — *Pontchartrain à Puysieux.* Fontainebleau, 19 octobre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXI. 265.

(9) „Les Suisses doivent estre bien glorieux d'estre recherchés, comme ils le sont, par toutes les puissances de l'Europe.“ *Charmont à Puysieux.* Venise, 25 février 1702. Aff. Etr. Venise. CXXIV. 171.

(10) *La Closure à Puysieux.* Genève, 18 mars 1701. Aff. Etr. Genève. XIX. 405. — *Puysieux au duc du Maine.* Bade, 10 et 18 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 156; CXXX. 220. — *Puysieux à Pontchartrain.* Bade, 12 avril; Soleure. 22 juin 1701. *Ibid.* CXXX. 218, 401. — *Reding, capitaine au régiment de Hessi, à Puysieux.* Schwytz, 27 octobre 1701. *Ibid.* CXXXI. 315.

à La Haye? (1) La chose semblait pour le moins douteuse. Toujours est-il que, dès le 8, le successeur de Neveu mit les fers au feu. Dans une première harangue, prononcée ce jour-là, il s'attacha à détourner les députés suisses d'admettre à leur audience le représentant du «duc d'Anjou», alors que lui-même s'offrait à défendre auprès d'eux les droits de Charles III, «seul roi légitime de toutes les Espagnes». (2) Pour le coup, Puysieux et Casati virent leur perplexité s'accroître. (3) A supposer que la diète entrât dans les vues de l'envoyé impérial, abandonneraient-ils avec éclat la salle de ses séances et refuseraient-ils de participer davantage à ses travaux? (4) Leur incertitude à ce sujet fut brève. L'ordre leur vint de Paris de ne se retirer de Bade sous aucun prétexte et d'apporter toute leur industrie à réfuter victorieusement les allégations de Trautmansdorf au fur et à mesure qu'elles sembleraient prendre corps. (5) Aussi bien leur constance devait être récompensée. En dépit de l'opposition et des flatteries du ministre autrichien qui qualifia les membres de l'assemblée, de «pères de la patrie», épithète au-dessus «du caractère des auditeurs» qui n'étaient pères «pour la plupart que de leurs propres intérêts», Casati obtint son audience; «à fleur de corde» il est vrai (6) et en tant qu'ambassadeur du défunt roi Charles II; (7) mais ce demi-succès, dû à l'énergique intervention de l'avoyer Dürler, de Lucerne, dans le débat, (8) lui permit d'exposer à son tour sa commission. Il s'acquitta de cette tâche le 9 avril, revendiqua dans sa harangue la qualité de représentant de Philippe V, promit au nom de celui-ci la parfaite observation du capitulat, et, sûr de l'assistance de son collègue français auprès du Corps catholique à tout le moins, renouvela ses instances à l'effet d'obtenir

(1) *Puysieux au duc du Maine.* Bade, 10 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 220. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 18 avril 1701. *Ibid.* CXXXII. 47.

(2) *Mémoire présenté aux Cantons par le comte de Trautmansdorf, ambassadeur de S. M^té Impériale.* Bade, 8 avril 1701. ap. Lamberty. Mémoires, etc. I. 441. — *Casati a Vaudemont.* Bada, 9 aprile 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *De Roiffé à Forval.* Bade, 9 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 192. — *Puysieux au roi.* Bade, 9 avril 1701. *Ibid.* CXXVIII. 145. — Eidg. Absch. VI² *A.* 905 *e* (Baden, 4. April 1701). — Theatrum Europaeum. XVI. 463, 465.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 28 mai 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 259. — *Casati a Vaudemont.* Bada, 9 aprile 1701. loc. cit.

(4) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 15 mars 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 104.

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 2 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 35; *à Torcy.* Soleure, 6 février et 15 mars 1701. *Ibid.* CXXVIII. 47, 104. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 6 avril 1701. *Ibid.* CXXVIII. 124.

(6) *Puysieux à Torcy.* Bade, 13 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 154.

(7) „Si no legare sin mayor reitardo el despacho de Su Mag^d, es cierto que encontrare insuperables oposiciones." *Casati a Vaudemont.* Bada, 9 aprile 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux au duc du Maine.* Bade, 10 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 220; *au roi.* Soleure, 20 avril 1701. *Ibid.* CXXVIII. 175. — „Lo que es un atentado muy indigno... Todo esto procede por el canton de Zurigo." *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 11 maggio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(8) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 9 aprile 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

l'autorisation de lever deux régiments de gens de pied pour assurer la protection de la Lombardie.(1)

Soit qu'il eût agi de sa propre initiative, soit qu'il se fût rendu aux avis du vieux Fidèle de La Tour, ou à ceux de l'envoyé batave Valkenier, tous deux désormais ses conseillers attitrés,(2) Trautmansdorf s'était refusé à communiquer par écrit aux députés du Corps helvétique le texte de sa harangue du 8 avril.(3) Il fallut quatre jours de négociations ardues pour l'amener à résipiscence et mettre par suite Casati en mesure de lui donner la réplique.(4)

En fait, le 12 avril, l'envoyé autrichien remit à ses hôtes un mémoire où se trouvaient énumérées les offres et les demandes qui leur étaient adressées de Vienne par son entremise.(5) Celles-ci dépassaient de beaucoup celles-là en importance. L'empereur renouvelait certes sa promesse de verser aux cantons la somme de trois millions d'or le jour où Milan serait en son pouvoir. Il paraissait même disposé à leur engager les salines de Hall, comme preuve de sa volonté de leur donner satisfaction à cet égard.(6) En revanche, le rétablissement de l'ancien régime douanier sur la ligne du Rhin demeurait, pour peu de temps d'ailleurs, en suspens.(7) Afin d'assurer la protection des villes forestières contre toutes entreprises françaises, Léopold Ier sollicitait du Corps helvétique la levée de quelques enseignes destinées à y tenir

---

(1) *Puysieux au roi.* Bade, 9 avril; Soleure, 20 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 145, 175. *Mémoire du comte Charles Casati, ambr d'Espagne, présenté à la diète de Bade.* Avril 1701. ap. Lamberty. op. cit. I. 442. — *Nouvelles de Francfort.* 24 avril 1701. Gazette de France, *1701*. p. 178. — St-Arch. Bern. Instruktionsbuch Y. 241.

(2) *Le roi à Blécourt.* Versailles. 8 août 1700. Aff. Etr. Espagne. LXXXIV. 89. — „Ecco l'infamia a qual segno arriva, o per dir meglio gli imbarazzi ne' quali mi trovo per non havermisi conseguito il spacchio del re, mille volte solecitato.“ *Casati a Serponti; a Vaudemont.* Bada, 7 aprile; Lucerna, 9 aprile 1701. loc. cit. — „Ce gallant homme de baron de la Tour, qui est devenu impérialiste outré.“ *Puysieux au roi.* Bade, 9 avril; Soleure, 18 juin 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 145, 299. — „Mr le comte de Trautmansdorf fait tout le contraire de ce que pratiquoit Mr le baron Neveu, son prédécesseur et j'espère que dans peu il sera aussi agréable au Corps helvétique que l'autre ne l'était point.“ *Valkenier aux Etats-Généraux à La Haye.* Neuchâtel, 20 avril 1701. Aff. Etr. Neuchâtel. IV. 26. — „Mr Valkenier prétend estre le conseil en Suisse du comte de Trautmansdorf et le diriger dans toutes ses démarches.“ *Puysieux à Torcy.* Soleure, 28 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 205. — „I con haber S. M. (Cattca) conferido á un hermano de dicho Baron (de La Tour) en Milan un Canonicato de la Escala y siempre ha continuado a ser buon Español y muy devoto a la casa de los condes Casati hasta esta postrera dieta que se ha animado a la parte imperial por ser su amo principe del Imperio.“ *Cassani a Ortiz.* Madrid, 28 noviembre 1701 Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. no *4633*. „En los cantones catholicos hay dos sujetos muy perjudiciales á los interesses de esta corona, que el uno es el baron de La Torre, y el otro el coronel Beroldinghen.“ *Consulta del Consejo de Estado* (Mancera; Fregiliana; Villafranca; Del Fresno; Fuensalida; Veragua; Montijo). Madrid, 10 diciembre 1701. Arch. histor. nacional. loc. cit.

(3) *Puysieux au roi.* Bade, 9 avril 1701. loc. cit.

(4) *Ibid.*

(5) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Memoriale vom Kayserl. Herrn Ambassadorn.* Baden, 12. April 1701. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH*. 5. — Eidg. Absch. VI2 *A*. 905 *a* (Baden, 4. April 1701).

(6) *Puysieux à Pontchartrain.* Bade, 12 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 228; *au roi.* Bade, 13 avril 1701. *Ibid.* CXXVIII. 156. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 17 mars 1702. *Ibid.* CXXXII. 220.

(7) *Puysieux au roi.* Soleure, 28 mai, 4 juin 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 259, 274. — Eidg. Absch. VI2 *A*. 905 *e*.

garnison. (1) Il adjurait une fois de plus les Confédérés d'interdire aux officiers de leurs troupes au service de Louis XIV de combattre sur terre d'Empire. (2) Mais, et c'était là le point capital de la harangue de Trautmansdorf, il entendait imposer aux membres du Corps helvétique son interprétation léonine de quelques-uns des articles du traité d'Union héréditaire de l'année 1511. (3)

Ainsi qu'il était à prévoir, le recès de Bade d'avril ne satisfit aucun des ministres ou envoyés étrangers présents en Argovie. Toutes les questions soumises aux députés furent prises par eux *ad referendum.* (4) Le roi Très-Chrétien, déjà excédé des continuelles instances de Bâle aux fins d'obtenir la complète liberté du commerce en Alsace, (5) eut sujet de s'étonner que ses alliés suisses missent moins d'empressement que les Hollandais à reconnaître son petit-fils comme roi d'Espagne. (6) Le commissaire impérial ne chercha pas à dissimuler sa déception d'avoir échoué dans sa tentative de fermer à l'ambassadeur espagnol l'accès de l'assemblée et ne prenait son parti ni de la réserve des protestants à son égard, ni du peu de résultat de ses largesses au cours de la session. (7) Les délégués grisons ne se méprirent pas sur le sens de l'ajournement de la réponse à l'offre de l'alliance des Trois-

---

(1) *Memoriale vom Kayserl. Herrn Ambassadorn.* Baden, 12. April 1701. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 5. — *Puysieux au roi.* Bade, 13 avril et 14 mai 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 156, 237. — Eidg Absch. VI² *A.* 905 *e*, 911 zu *e*.

(2) *Memoriale vom Kayserl. Herrn Ambassadorn.* Baden, 12. April 1701. loc. cit. — *Antwort über dess Keysers Ambassadorn Proposition und Memorialen.* St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 13.

(3) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 6 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 47. — *Memoriale vom Kayserl. Herrn Ambassadorn.* Baden, 12. April 1701. loc. cit. — *Puysieux à Chamillart.* Bade, 12 avril 1701. Arch. Guerre. MDI. 203. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 27 avril 1701. Aff Etr. Suisse. CXXVIII. 180. — „Lo principal del manejo de dicho embaxador cesareo consiste en promober la renobacion del tratado que Maximiliano el primero establecio con el Cuerpo elvetico para rechazar los Franceses d'este Estado.“ *Casati a Serponti.* Lucerna, 11 maggio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Mémoire adressé par Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 25 mai 1701. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225¹⁹. nº 67. — Eidg. Absch. VI² *A.* 905 *e*, 911 zu *e* (Baden, 4. April 1701).

(4) „C'est bien garder une neutralité de remettre à la St Jean à prendre leurs résolutions.“ *De La Haye à Puysieux.* Venise, 30 avril 1701. Aff. Etr. Venise. CXXIV. 187.

(5) *[Torcy] au Canton de Bâle.* Versailles, 2 et 25 avril 1699, 27 juin 1700. Aff. Etr. Suisse. CXX. 247; CXXV. 253; Arch. Guerre. MCCCCXLIV (II). 142. — „Il y a quelques mois que Mr Stoppa a écrit à Messrs de Basle, qui sont ses favoris dans la Suisse, qu'ils ne cessassent point leurs fréquentes instances pour obtenir ce libre commerce ..“ *Puysieux à Barbesieux.* Soleure, 24 novembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 309; *au roi.* Soleure, 20 avril et 27 août 1701. *Ibid.* CXXVIII. 175; CXXI. 67. — Eidg. Absch. VI² *A.* 955 *i* (Aarau, 23.—27. Januar 1702); 957 *f* (Baden, 8. Februar 1702); 1019 *b* (Baden, 3. September 1702). — Mémoires historiques et politiques (1701). XXXI. 382—383.

(6) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 15 février 1701. Aff Etr. Suisse. CXXX. 105. — *El rey de España a todos los Cantones esguizaros* (31 marzo 1701). Arch. histor. nacional (Madrid). Papeles de Estado. Legº. *4633.* — *Puysieux au roi.* Soleure, 20 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 175. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 27 avril 1701. *Ibid.* CXXVIII. 180. — *Mémoire adressé par Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 29 mai 1701. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225¹⁹. nº 67. — *Mémoire sur la Suisse.* 1702. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 789. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXXIII (1700—1701), p. 132 (Mittwoch, 18. Mai 1701).

(7) „Y haziendole [Trautmansdorf] repartir cantitad de vino le induxo a publicamente brindar a la salud del emperador.“ *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 4 mayo 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 14. Mai 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII.

Ligues faite par eux au Corps helvétique.(1) Casati lui-même, malgré l'audience inespérée que lui avait donnée la diète, alors qu'il se présentait sans lettres de créances et sans lettres de change,(2) ne se montra pas satisfait outre mesure des décisions arrêtées à Bade.(3) Au contraire de Puysieux, dont il était loin de partager la confiante assurance dans le succès final de leurs communes démarches, l'ambassadeur de la cour de Madrid se sentait porté au découragement.(4) Très entier et très secret à la fois dans ses résolutions,(5) il était arrivé aux Ligues nanti d'un plan d'action fort hardi. Persuader les Confédérés que le traité d'*Union héréditaire* englobait aussi bien le Milanais que l'Autriche antérieure; faire entrer dans le capitulat de 1634 Soleure et les cités évangéliques; obtenir enfin l'autorisation d'organiser sa levée dans les Etats des deux confessions et non pas seulement dans ceux de l'ancienne, tels étaient les trois points principaux du projet qu'il avait formé dès son retour à Lucerne.(6) De ce projet, on l'a dit plus haut, Puysieux ne connaissait que la première partie et la désapprouvait. L'interprétation donnée par son collègue espagnol à l'*Erbeinung* de 1511 lui semblait excessive et partant dangereuse.(7) Avisé tardivement du surplus des prétentions de Casati, son unique souci, quoi que pût en penser ce dernier,(8) fut d'en entraver la réalisation.(9) Selon lui, et telle était aussi l'opinion dominante à Paris, le roi Catholique réduit, faute d'argent, à ne pouvoir acquitter ses dettes envers les anciens clients de sa couronne en Helvétie, se trouvait hors d'état de rechercher de nouvelles alliances dans ce pays ou d'y conclure des capitulations militaires

(1) *Instruktion und Befelch ... was die Herren Balthasar und Andreas Burckhardt . auf bevorstehender Badischer Tagleistung ... anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 2. April 1701. St-Arch. Basel. Eidgenoss. *K* II. nº 5. — „Ces deux nations, quoyque très voisines, ne s'ayment guères." *Puysieux au roi.* Bade, 18 avril; Soleure, 20 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 156, 175. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 8 juin 1701. *Ibid.* CXXVIII. 284. — Mercure historique et politique (La Haye, 1701). XXX. 300.

(2) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 9 e 13 aprile 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 30 aprile e 4 maggio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(4) *Casati a Serponti.* Lucerna, 12 marzo; Bada, 7 e 13 aprile 1701; *al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 2 aprile 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) *Casati a Serponti; a Vaudemont.* Lucerna, 13 e 27 aprile 1701. loc. cit. — *Puysieux au roi.* Bade, 13 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 156.

(6) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 5 et 26 mars, 2 et 3 avril; Bade, 13 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 82, 118, 131, 137, 156. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 23 mars 1701. *Ibid.* CXXVIII. 99. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 30 marzo 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(7) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 2 janvier et 10 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 121; CXXIX. 32.

(8) „[Il dispaccio vostro del 27 è] destruttivo di tutto il mio principale maneggio, concertato non meno con il Sor principe di Vaudemont e conte di Tessé, ma bensì anchè approvato da S. Mà Christma." *Casati a Puysieux.* Lucerna, 29 marzo 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Sapendo, io essere stata [la leva] unicamente divertita dall' ambasciatore di Francia per non lasciarmi alargare ne' protestanti." *Casati a Serponti.* Lucerna, 11 maggio 1701. *Ibid.* — *contra: Casati a Vaudemont.* Lucerna, 12 aprile 1701. *Ibid.*

(9) *Puysieux au roi.* Soleure, 2 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 131.

avec les protestants. (1) Il eût préféré, suggestion d'ailleurs repoussée à la cour de France, que son collègue reçut l'ordre soit de lever sur les terres de Berne un régiment pour la défense de la Lombardie, (2) soit d'acheter à Uri et à Schwyz le droit de disposer de leurs passages, (3) solution qui eût été, sans doute, impuissante à préserver les voyageurs isolés des « pilleries » exercées par les autorités de ce dernier canton. (4)

Battus en brèche ouvertement par Trautmansdorf et en sourdine par Puysieux, qui considérait de plus en plus son intervention comme indispensable, (5) les projets tout personnels de l'envové espagnol devaient avorter. Ils n'avaient même pas reçu l'agrément, cependant nécessaire, du prince de Vaudemont, gouverneur de la Lombardie. (6) Il s'en fallait de beaucoup, en outre, qu'ils fussent en faveur auprès des Suisses. Profonde était l'erreur de Casati, lorsqu'il affirmait que son échec à Bade se fût transformé en un succès certain, à supposer que sa louable initiative eût été approuvée en temps utile à Milan. (7)

Casati et Puysieux. — Leurs rapports. — Leur politique. — Situation trouble et incertaine. — Les Suisses décident de prendre les villes forestières sous leur protection. — Sympathies des protestants pour l'Autriche. — Perplexité des catholiques. — Diète de Lucerne, de juin 1701. — Embarras de Casati. — Puysieux lui dépêche Vigier. — Insuccès de Trautmansdorf.

XXV. Appelés, du fait de la communauté momentanée des intérêts de leurs souverains respectifs, à collaborer dans un esprit de bienveillance l'un pour l'autre, (8) les ministres des deux couronnes en Helvétie étaient néanmoins tenus à user de circonspection dans leurs rapports quotidiens, de manière à ne pas prêter le flanc à la perfide insinuation des agents autrichiens que la

---

(1) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 16 et 23 mars, 6 et 18 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 89, 99; CXXXII. 42, 47. — *Puysieux au roi.* Soleure, 3 avril 1700. *Ibid.* CXXVIII. 137. — *Casati a Vaudemont.* Bada, 16 aprile 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 2 février et 26 mars; Bade, 18 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 35, 118, 145.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 26 mars. 2 avril et 14 décembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 118, 131; CXXIX. 237.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 juillet 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Switzerland. Secrete Brieven. 7373.

(5) *Casati a Serponti.* Lucerna, 2 luglio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(6) *Casati a Serponti.* Al Dazio, 21 febbraio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(7) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 16 e 20 aprile 1701. loc. cit.; *a Serponti.* Lucerna, 11 maggio 1701. loc. cit.

(8) *Casati a Serponti.* Bada, 13 aprile 1701; *a Vaudemont.* Lucerna, 20 aprile e 25 maggio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

France et l'Espagne formeraient désormais une monarchie unique, formidable à tous ses voisins et avide d'agrandissements territoriaux. (1) Toutefois, quelque étroite que dût être dans le fond leur entente, Puysieux et Casati ne renonçaient pas à pratiquer, chacun dans sa sphère d'action, la politique la plus conforme aux traditions des deux diplomaties, jadis ennemies, mais toujours rivales. Par suite, certaines divergences de vues, certains froissements semblaient inévitables. A Coire, à chaque progrès de l'influence française correspondait un recul de l'influence espagnole. En Suisse, Puysieux avait d'ores et déjà le sentiment très net qu'il aurait à se défendre contre les tentatives d'empiétement de Casati sur son domaine réservé. (2) Les prévisions de l'ambassadeur français semblaient d'ailleurs beaucoup plus judicieuses que celles du ministre espagnol. Celui-ci estimait en effet que les chances de succès de sa levée seraient doublées, pour peu que les catholiques eussent par avance la certitude que, durant le séjour plus ou moins prolongé de leurs enseignes au delà des monts, les contingents militaires de la Suisse protestante ne demeureraient pas sans emploi au pays. (3) D'autre part, il prétendait avoir l'assurance de recruter sans peine sur les terres de Berne un régiment entier, dont les officiers n'eussent pas hésité à passer au service impérial, à supposer que lui-même ne se hâtât pas de traiter avec eux. (4)

Puysieux ne partageait pas cet avis. Selon lui, le recès de la diète de Lucerne des 30 et 31 mars 1701 donnait une idée assez exacte de l'état de l'opinion chez les ***Waldstætten*** quant aux desseins poursuivis par le représentant de l'Escurial au milieu d'eux. (5) Ce n'était pas uniquement l'appât du lucre qui les poussait à exiger que, dans la levée projetée, aucune part ne fût réservée aux adeptes des nouvelles croyances. (6) Stimulés par les adjurations du nonce apostolique à Lucerne, (7) ils se refusaient à admettre l'inclusion du Corps protestant des Ligues dans un traité conclu par leurs pères à seule fin de s'assurer l'appui du roi Catholique au cas d'une nouvelle guerre de

---

(1) *Casati a Serponti.* Lucerna, 28 febbraio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI² *A.* 959 *i* (Baden, 8. Februar 1702); 997 *l* (Baden, 2. Juli 1702).

(2) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 30 marzo 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „[Egli (Puysieux) ha fatto conoscere a gli Svizzeri cattolici] che, quanto comple al nostro re, la lega ereditaria altrettanto non conviene agl'interessi della Francia, mentre so che l'ambasciatore di questa corona ha detto queste precise parole: Il conte Casati è un ministro scaltro, ma fino pel suo re... Il Christianissimo si prevalerà delle presenti congionture per assicurare li suoi disegni e vantaggi.“ *Casati a Serponti.* Bada, 13 aprile 1701. *Ibid.* — „Qui è sommamente biasimata la sua condotta (di Puysieux).“ *Al medesimo.* Lucerna, 4 maggio 1701. *Ibid.*

(3) *Piazza a Paulucci.* Lucerna, 17 dicembre 1700. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCIV. 238.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 5 mars 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 82. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 15 mars 1701. Aff. Etr. Genève. XIX. 402. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 29 e 30 marzo 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 5 mars 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 82. — *Casati a Vaudemont.* Bada, 9 aprile 1701. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 897 *a* (Luzern, 30.—31. März 1701).

(6) *Casati a Vaudemont; al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 30 marzo 1701. loc. cit.

(7) *Paulucci a Piazza.* Roma, 8 gennaio 1701. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLVIII.

religion.[1] Aussi bien leur point de vue, soutenu avec vigueur par le représentant du Saint-Siège à Madrid, finit par triompher de la répugnance de Vaudemont à désavouer l'extension, justifiée ou non, des démarches de son envoyé à Lucerne.[2]

Au total, ainsi qu'il vient d'être dit, la situation issue de la diète de Bade d'avril était des plus troubles, des plus obscures et des plus incertaines.[3] La politique étrangère des gouvernements protestants d'Helvétie n'avait pas varié. Elle s'orientait à la fois vers Londres et La Haye et vers Vienne,[4] ce qui ne les dispensait pas d'affirmer contre toute vraisemblance que la rupture probable du traité de Rijswick engendrerait une guerre de religion.[5] A Zurich, la cohésion de la faction austrophile ne laissait rien à désirer.[6] A Berne, à dire vrai, quelques défections s'étaient produites dans son sein.[7] Mais la plupart des dirigeants lui demeuraient acquis,[8] et, encore qu'ils s'en défendissent en public,[9] favorisaient en secret le recrutement pour le service de Hollande.[10] Dans les petits cantons, les partisans de la validité du capitulat lombard voyaient leurs rangs s'éclaircir de jour en jour, et ceux de l'observation d'une stricte neutralité entre les futurs belligérants gagnaient du terrain.[11] Schwyz certes, toujours enclin à prendre le contre-pied des résolutions de ses alliés de la Ligue Borromée, s'apprêtait à adresser au roi Très-Chrétien une missive pour le féliciter de l'accession de Philippe V au

(1) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 1er décembre 1700. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Piazza a Paulucci.* Lucerna, 21 e 28 gennaio 1701. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCV. — *Puysieux au roi.* Soleure, 5 et 26 mars 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 82, 118.

(2) *Piazza a Paulucci.* Lucerna, 8 aprile 1701. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCV. — *Puysieux au roi.* Soleure, 7 mai 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 216.

(3) „In una parola sono le cose più intricate di quello possa credersi." *Casati a Serponti.* Lucerna, 28 febbraio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux à Chamillart.* Soleure, 2 avril 1701. Arch. Guerre. MDI. 200. — *Puysieux à Pontchartrain.* Bade, 12 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 228.

(4) „Venerados como Dio es por causa da su secta." *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 26 marzo 1701. Arch di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) *La Closure à Puysieux.* Genève, 11 mars 1701. Aff. Etr. Genève. XIX. 399. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 26 marzo 1701. loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 23 avril: *à Torcy.* Soleure, 24 avril; *au roi.* Soleure, 28 mai 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 186, 205, 259.

(6) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 11 maggio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(7) „Ayer noche vinieron secretamente dos sujetos de credito [do Berna] a participarme haver mis amigos gañado mas de 70 familias en favor de Su Magd." *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 26 marzo 1701. loc. cit.

(8) *Casati a Serponti.* Bada, 16 aprile 1701. loc. cit.

(9) *Zurich à Puysieux.* 26 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 193. — *L'avoyer Sinner à Puysieux.* Berne, 13 août 1701. *Ibid.* CXXXI. 130.

(10) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 23 avril, 28 mai et 20 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 186, 259; CXXIX. 47. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 11 mai, 8 et 30 juin 1701. *Ibid.* CXXVIII. 207, 264, 346. — *Berne à Puysieux.* 2 juin 1701: *Le banneret Willading à Puysieux.* Berne, 9 et 12 août 1701. *Ibid.* CXXX. 363; CXXXI. 113, 129.

(11) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 30 marzo, 28 maggio, 25 giugno 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „C'est chose digne de pitié que de voir comment les affaires d'Espagne vont en Suisse." *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 29 octobre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXI. 268.

trône d'Espagne. (1) Mais Puysieux connaissait trop l'instabilité de l'opinion dans ce canton pour ne pas se défier de sa sincérité en cette conjoncture. (2) Enfin, Trautmansdorf ayant manifesté l'intention de dépêcher son lieutenant, le baron de Greuth, dans la région du Gothard, afin d'y pousser à la concession d'un régiment suisse pour la défense des villes forestières et d'y combattre le projet de levée espagnole, projet irréalisable d'ailleurs, aussi longtemps que Casati n'aurait pas entre ses mains une ou deux annuités des pensions échues, (3) l'ambassadeur français venait de désigner le secrétaire-interprète Baron, le fils, pour s'attacher aux pas de l'ambassadeur impérial et ne laisser sans réponse aucune de ses allégations. (4)

Alors qu'il conseillait à son collègue espagnol de prendre patience, Puysieux était à la veille d'en manquer lui-même. (5) Contraint de constater l'inanité de ses efforts pour ramener le Corps helvétique à l'observation de l'alliance renouvelée en 1663 ou à tout le moins d'une neutralité bienveillante aux intérêts du gouvernement de Paris, il en venait à se demander si la manière de négocier du diplomate autrichien n'était pas la seule recommandable et si, en parlant haut et ferme aux Suisses, il ne les convertirait pas plus aisément à ses vues qu'en usant de perpétuels ménagements. (6) Lorsque la nouvelle se répandit que l'argent destiné à faciliter le succès des démarches de Casati était retenu à Milan pour d'autres usages, (7) l'ambassadeur français, découragé, songea à solliciter une commission de lieutenant-général dans l'armée d'Allemagne en formation. (8) Les intrigues de Trautmansdorf et de ses agents ne lui laissèrent pas le loisir de persévérer dans ce dessein. Travaillés par l'envoyé impérial, qui ne cessait de les mettre en garde contre le danger d'un coup de main français sur les villes forestières, (9) les Suisses se

(1) *Schwytz à Puysieux.* 24 mai 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 256. — *Puysieux à Forval.* Soleure, 1er juin 1701. *Ibid.* CXXX. 359. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 25 junio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux au roi.* Soleure, 29 octobre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 154.

(2) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 22 juin 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 310. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 25 junio 1701. loc. cit.

(3) *Casati a Serponti.* Bada, 16 aprile 1701. loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 14 mai 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 237. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 20 novembre 1701. *Ibid.* CXXXI. 400.

(4) *Puysieux au roi.* Bade, 13 avril; *à Torcy.* Bade, 16 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 156, 170. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 11 maggio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 18 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 47. — *Casati a Serponti.* Lucerna, 18 maggio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(6) *Puysieux au roi; à Torcy.* Soleure, 7 mai 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 222, 224.

(7) *Puysieux à Torcy.* Bade, 13 avril; *au roi.* Soleure, 21 mai 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 154, 249.

(8) *Puysieux à Torcy.* Bade, 13 avril; Soleure, 21 mai 1701 et 7 janvier 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 154, 247; CXXXIII. 23.

(9) *La Closure à Puysieux.* Genève, 3 mai 1701. Aff. Etr. Genève. XIX. 429. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerna, 4 maggio 1701. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Puysieux au roi.* Soleure, 7 et 14 mai 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 216, 237. — *Mémoire envoyé à Mr le cardinal d'Estrées le 14e may 1701, etc. Ibid.* CXXX. 309.

décidèrent assez brusquement à prendre ces villes sous leur protection. (1) En vain, Puysieux s'était-il efforcé de les détourner de ce dessein. (2) En vain, une fois le fait accompli, s'attacha-t-il à les persuader que, au cas d'une rupture de la paix de Rijswyck, le roi consentirait à la neutralisation de Rheinfelden et des places de son groupe, pourvu que l'empereur s'engageât par écrit à respecter l'intégrité territoriale de la Haute-Alsace, où nombre de Confédérés possédaient des biens-fonds. (3) Les soupçons éveillés aux Ligues par les insinuations autrichiennes n'étaient pas près de se dissiper. Les autorités cantonales ne purent, à la vérité, se soustraire à l'obligation de prendre acte des ouvertures de l'ambassadeur et de l'en remercier. (4) Toutefois, circonvenus par Trautmansdorf, lequel remettait hors de propos sur le tapis la question, cependant épuisée, semblait-il, de l'interprétation du « fidèle égard », (5) elles feignaient de ne pas s'apercevoir que, si Léopold Ier différait de se prononcer sur les suggestions du gouvernement de Paris, c'était à seule fin de se ménager la possibilité de lancer une armée d'invasion vers la Franche-Comté par la voie du Sundgau et de Montbéliard, voire même en « écornant » le sol helvétique. (6) Par suite, Puysieux exprimait à nouveau l'espoir, qu'au premier coup de canon tiré par les Allemands, le roi se saisirait des villes forestières et en confierait le séquestre aux Suisses jusqu'à la conclusion de la paix, et cela sans les consulter au préalable, de manière à les mettre en présence du fait accompli ; (7) suggestion singulièrement judicieuse qui, si elle eût été suivie, aurait sans doute rendu possible, l'année suivante, la jonction des armées française et bavaroise.

Cependant, tandis que les protestants d'Helvétie ne laissaient échapper aucune occasion d'affirmer leurs sympathies pour la cause autrichienne, encore que l'empereur reconnût fort mal leur adhésion, directe ou indirecte, à ses plans, (8)

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 7 mai et 25 juin 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 216, 314. — *Pisani al Senato.* Parigi, 17 giugno 1701 (1a). Frari. Francia. CXCVI. 232.

(2) *Lettre écrite de Zurich.* 26 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 189. — *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 14 mai 1701. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. no 64. — *Responce faicte par l'ambr de France en Suisse à la notification qui luy a esté faicte de la résolution des cantons de prendre les quatre villes forestières sous leur protection.* 26 août 1701. Frari. Francia. CXCVI.

(3) *Mémoire adressé par Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 25 mars et 4 juin 1701. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. nos 67, 70. — *Le roi à Puysieux.* Marly. 11 mai ; Versailles, 7 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 207 ; CXXXII. 82. — *An Zürich: Schaffhausen,* 21. Mai : *Solothurn,* 23. Mai ; *Nidwald,* 23. Mai : *Freiburg,* 23. Mai : *Abt zu St Gallen,* 23. Mai ; *Basel,* 25. Mai ; *Bern,* 25. Mai ; *Glarus,* 15./25. Mai ; *Luzern,* 27. Mai ; *St Gallen,* 17./27. Mai : *Obwald,* 27. Mai ; *Uri,* 28. Mai ; *Zug,* 30. Mai 1701 St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. nos 65 à 65 *m.*

(4) *Bern an Zürich.* 11. Juni 1701. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. no 71. — *Luzern an Zürich* 16. Juni 1701. *Ibid.* no 72.

(5) *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 25 mars et 25 mai 1701. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. nos 67, 68. — *Memoriale vom Kayserl Herrn Ambassadorn.* Baden, 12. April 1701. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 5.

(6) *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 25 mars 1701. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[19]. no 67.

(7) *Puysieux au roi.* Soleure, 2 février et 7 mai 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 35, 216.

(8) *Puysieux au roi.* Soleure, 7 mai 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 216. — „Tout commerce est défendu avec toute la Suisse de la part de l'empereur.“ *Le chevr Chs-Frédéric de Merveilleux à son frère Jean-Jacques.* Neuchâtel, 18 septembre 1702. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Pièces détachées. Liasse XXV.

les catholiques, de leur propre aveu, se trouvaient chaque jour davantage « pris entre l'enclume et le marteau », (1) entre les exigences de Trautmansdorf et les exigences de Casati, qui, tous deux, les sollicitaient au nom de leurs souverains respectifs de confirmer la validité du capitulat de Milan, entre la menace du second de fermer à leurs bailliages italiens les marchés du Cômasque (2) et la menace du premier de les contraindre à dévoiler leurs intentions et de remettre en question les avantages acquis à leurs pères au moment de la conclusion des traités de Münster. (3) La convocation d'une diète à Lucerne au 15 juin, diète à laquelle Fribourg et Appenzell s'abstinrent d'ailleurs de se faire représenter, (4) augmenta plutôt qu'elle ne diminua la perplexité des magistrats des *Waldstætten* et de leurs administrés. (5) L'ambassadeur espagnol s'attendait à y subir les violentes récriminations de ses hôtes. Dès lors en effet que ceux-ci n'avaient pas réussi à obtenir de l'Escurial l'acquittement de leurs pensions échues, ils étaient en droit, soit de lui consentir de nouveaux délais de payement, soit de passer au camp de ses adversaires, jusqu'à l'heure à tout le moins où le sort de la Lombardie se trouverait définitivement réglé. (6) Il leur était loisible en outre de différer de répondre à la missive par laquelle Philippe V leur donnait part de son avènement. Cette missive, adressée au Corps helvétique, n'était pas, contrairement à tous les précédents, accompagnée d'une notification particulière aux seuls alliés de la Couronne Catholique. (7)

Toujours est-il qu'une sévère passe d'armes semblait immanquable, au cours de la diète de Lucerne, entre le représentant autrichien et le représentant espagnol. Avec sa brutalité coutumière, Trautmansdorf, dont « l'intempérance » était grande, aux divers sens de ce mot, (8) se promettait de ne reculer devant aucun éclat, devant aucune audace pour réduire au silence son adversaire, dût la violence de son intervention déchaîner une guerre civile au sein des

(1) Eidg. Absch. VI² *A*. 921 *l* (Luzern, 15.—18. Juni 1701).

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 8 janvier 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 135.

(3) *Zurich au Conseil d'Etat de Neuchâtel.* 28 avril 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXV. 186. — *Casati a Serponti.* Lucerna, 11 giugno 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 11 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 100.

(4) Eidg. Absch. VI² *A* 917 *a*.

(5) *La Closure à Puysieux.* Genève, 18 mars 1701. Aff. Etr. Genève. XIX. 405.

(6) *Casati a Serponti.* Lucerna, 11 giugno 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux à Vaudemont.* 23 juillet, 6 août, 30 novembre et 3 décembre 1701. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 8, 10, 21, 23. — Arch historico nacional. Papeles de Estado. Lego. *4633*.

(7) *Reding, capitaine au régiment de Hessi, à Puysieux.* Schwytz, 27 octobre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXI. 315.

(8) „Il se réjouit dans les plaisirs de table, faute de meilleure occupation et... il en sort souvent peu en estat de pouvoir agir." *Puysieux à Torcy.* Soleure, 18 juin 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 298. — *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 3 août 1701. *Ibid.* CXXXI. 101. — „Il est violent, emporté, beuveur outré." *Puysieux au roi.* Soleure, 8 mars 1702. *Ibid.* CXXXIII. 183. — *La Chapelle à Puysieux.* Paris, 8 janvier 1703. *Ibid.* CXXXVII. 408. — *Pontchartrain à Puysieux.* Marly, 7 mars 1703. *Ibid.* CXLIII. 185.

Ligues.(1) Casati, en revanche, se tenait sur la défensive. Un fâcheux son de cloche lui venait de Rhétie. De plus en plus, sous l'influence de la crainte que lui inspirait la menace autrichienne, le gouvernement de Coire s'affermissait dans la résolution de ne pas prolonger la durée du capitulat de Milan de l'an 1639 et de le considérer comme expiré ensuite du changement de dynastie survenu en Espagne.(2) Tout d'abord acquis à cette opinion, les magistrats de la Suisse primitive s'étaient, il est vrai, repris au bout de peu de temps. Mais il y avait lieu de craindre qu'ils ne retombassent dans leurs hésitations, à la première avance importante des armées impériales vers l'Italie.(3) L'ambassadeur espagnol n'attendit pas que cette éventualité se fût produite pour adjurer son collègue français de se porter à Lucerne, où Trautmansdorf venait de retenir un logis.(4) Or, Puysieux n'était pas en intention de compromettre sans fruit son crédit pour prêter à Casati une assistance dont il estimait que ce dernier pouvait se passer.(5) Il se contenta de lui dépêcher Vigier, lequel gagna le siège de la diète le même jour que l'envoyé impérial, soit le 15 juin.(6) L'abstention du chef de la mission française fut vivement ressentie par celui dont elle dérangeait les plans de résistance à la manœuvre impériale.(7)

Toutefois, de loin comme de près, Puysieux ne perdait pas de vue la tâche qu'il s'était assignée de défendre la cause du roi Catholique avec autant de chaleur que celle de son propre souverain. Grâce à ses instances réitérées, tant auprès de Vaudemont que de Tessé, commandant les forces françaises en Lombardie, l'argent de deux pensions helvétiques allait prendre sans délai le

(1) „Dalli discorsi di questo ambasciatore cesareo si arguisce come che dovessero costì quanto prima insorgere due fattioni, simili alle Guelfi e Ghibellini, ma il derido simili spargimenti.“ *Casati a Serponti.* Lucerna, 18 giugno 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Dixième lettre de Paris.* Mars 1703. ap. La Chapelle. Lettres d'un Suisse à un François (Bâle, 1708). II. 100.

(2) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure. 12 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 51. — „Sendo passata la monarchia fuori delle mani dell'augustissima Casa, pretendono li Grigioni che il capitolato di Milano non sussista, lo stesso sussurano li cantoni, et se si avanzarano gli Alemani è certo che li sudetti non faranno minima dichiaratione per la sussistenza di esso capitolato, ne potrà sperarsi alcun frutti di esso.“ *Casati a Serponti.* Lucerna, 15 giugno 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) *Ibid.*

(4) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 4 e 7 giugno 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Casati à Puysieux.* Lucerne, 5 juin 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 279. — *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 8 juin 1702. *Ibid.* CXXX. 376.

(5) *Puysieux à Casati.* Soleure, 7 juin 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 280. — *Puysieux au roi.* Soleure, 7 et 22 juin; *à Torcy.* Soleure, 29 juin 1701. *Ibid.* CXXVIII. 284, 310.

(6) *Puysieux au roi.* Soleure, 11 juin 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 286. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 15 giugno 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 25 juin 1701. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — Mercure historique et politique. XXXI. 28 (juillet 1701).

(7) „Hora le soggiongo darsi a conoscere giornalmente cos' iregolare e stravagante GG [Puysieux] ch'io non sò più come governarmi. Egli si ha replicatamente offerto, quando non era bisogno di qui portarsi et ora, ch' è necessario, si scusa . . . Il bello è che egli rega l'ingresso degl' Alemani in Italia.“ *Casati a Serponti.* Lucerna, 8 giugno 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Casati a Serponti.* Lucerna, 11 giugno 1701. *Ibid.*

chemin du Gothard.[1] Vigier, d'autre part, était chargé de suggérer à Casati de ne pas se montrer trop empressé de conférer avec les membres de la diète, d'exiger une réponse à la lettre de Sa Majesté Catholique et de n'accorder d'audience qu'après avoir été formellement reconnu comme ambassadeur, non pas d'Espagne ou de la régence d'Espagne, mais bien de Philippe V, roi d'Espagne et duc de Milan.[2] A la vérité, ce conseil n'était pas de tout repos. Il ne fut pas suivi. L'envoyé espagnol avait mieux à faire. Son discours à l'assemblée de Lucerne, le 18 juin, fut aussi mesuré dans la forme que la harangue prononcée la veille par Trautmansdorf avait été violente et agressive.[3] Ce dernier certes était parvenu à faire quelque impression dans l'esprit de ses auditeurs en laissant entendre que la prise en protection par le Corps helvétique de Constance et des villes forestières menacées s'imposait de plus en plus comme une nécessité et que si l'empereur se décidait à ouvrir les hostilités en Italie, c'était avec toutes les chances de succès dans son jeu.[4] Mais la prétention de ce prince d'obtenir d'eux qu'ils le reconnussent en la qualité de duc de Milan, assumant comme tel les avantages et les charges du capitulat, trouva les catholiques d'Helvétie d'autant moins disposés à s'y rallier, qu'à cette même heure, Casati leur présentait au nom de son maître une requête en tous points semblable.[5] Ce que l'ambassadeur espagnol attendait en somme de la diète de Lucerne, dont il avait vainement tenté de procurer l'ajournement, c'est qu'elle ne prît aucune décision qui pût entraîner l'abrogation du capitulat.[6] Son souhait devait être exaucé et les espérances de Trautmansdorf déçues.[7] Le recès du 18 juin laissa les demandes autrichiennes sans réponse précise. Toutes les questions figurant à l'ordre du jour de l'assemblée demeurèrent en suspens.[8] Mais, d'une part, l'obligation de la déclaration d'une stricte neutralité entre les belligérants ne rencontrait plus guère d'opposants et, d'autre part, il semblait bien que, puisque Zurich avait,

(1) *Puysieux à Forval.* Soleure, 8 juin 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 377. — *Puysieux au roi.* Soleure, 11 juin 1701. *Ibid.* CXXVIII. 286.

(2) *Puysieux à Casati.* Soleure, 7 juin 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 280. — *Mémoire pour servir d'instruction à Mr Vigier s'en allant à Lucerne à l'assemblée des cantons catholiques qui s'y doit tenir le 15e juin 1701. Ibid.* CXXX. 387. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 18 giugno 1701 Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux à Casati.* Soleure, 31 juillet 1701. *Ibid.*

(3) *Casati a Serponti.* Lucerna, 18 giugno 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati Svizzeri e Grigioni. — *Propositione del conte ambre Casati alla dieta degli cantoni cattci.* Lucerna, 18 giugno 1701. *Ibid.* Trattati. Svizzeri. — *Puysieux au roi.* Soleure, 18 juin 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 298 — Eidg. Absch. VI² *A.* 921 *l* (Luzern, 15.—18. Juni 1701).

(4) *Casati a Serponti.* Lucerna, 18 giugno 1701. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 921 *l.*

(5) *Mémoire de ce qui a été raporté par Mr Vigier à son retour de Lucerne.* Juin 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 296. — *Casati à Chamillart.* Soleure, 22 juin 1701. *Ibid.* CXXX. 403.

(6) *Casati a Serponti.* Lucerna, 22 giugno 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(7) „He gañado mucho en no haver perdido nada, si divertido todo lo que por el ministro cesareo se ha solicitado." *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 22 giugno 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Mémoire de ce qui a été raporté par Mr Vigier, etc.* loc. cit. — Mercure historique et politique XXXI. 28 (juillet 1701).

(8) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 22 giugno 1701. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 917 *a*, 919 *g*.

au nom de tout le Corps helvétique, accusé réception au roi de Prusse d'une missive adressée par ce prince aux seuls cantons protestants, [1] les cantons catholiques étaient mal venus à refuser de prendre acte de la notification de l'avènement de Philippe V au trône d'Espagne, sous le prétexte que celle-ci eût dû leur être faite en particulier, et non par l'entremise du *Vorort.* [2]

Diète générale de Bade de juillet 1701. — Harangues de Trautmansdorf et de Puysieux. — Projet de neutralisation des villes forestières. — Casati admis à la diète malgré l'ambassadeur autrichien. — Reconnaissance implicite de Philippe V. — Echec de Trautmansdorf. — La politique franco-espagnole rencontre encore de nombreuses difficultés.

XXVI. Le recès de la diète catholique de Lucerne avait trompé l'attente de l'envoyé impérial. Celui-ci réussirait-il à prendre sa revanche de cet insuccès durant la diète générale convoquée à Bade au 4 juillet. [3] Ses partisans en paraissaient convaincus. Aussi l'encourageaient-ils à ne renoncer à aucune de ses prétentions. Telle était bien l'intention de Trautmansdorf. Décidé à continuer la lutte contre les représentants des deux couronnes, il n'eut pas à se porter à Bade, où, dès son arrivée en Suisse, il avait établi ses quartiers. [4] Puysieux s'y trouva rendu le jour même de l'ouverture de la session, [5] mais ne fut rejoint par Casati que quarante-huit heures plus tard. [6] L'ambassadeur espagnol n'attendait rien de bon de cette nouvelle diète. [7] Le désir légitime qu'il éprouvait de consolider son succès du 18 juin n'aurait su prévaloir contre sa crainte de le voir remis en question. Entre-temps, à dire vrai, lui étaient parvenues des lettres de créance à son nom, adressées les unes au Corps helvétique, les autres aux cantons des deux confessions, [8] ce

(1) *Genève au roi de Prusse.* 22 février 1701. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXV. — *Les cantons protestants au roi de Prusse.* Zurich, 2 mars 1701. Theatrum Europaeum. XVI. 136. — *Bref pontifical adressé aux cantons suisses.* Rome, 16 avril 1701. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLVIII.

(2) *Puysieux à Torcy.* Bade, 16 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 170. — *Mémoire pour servir d'instruction à Mr Vigier s'en allant à Lucerne à l'assemblée des cantons catholiques qui s'y doit tenir le 15e juin 1701 Ibid.* CXXX. 387. — *Blécourt au roi.* Madrid, 6 avril 1703. Aff. Etr. Espagne. CIII. 310.

(3) *Le Corps helvétique à Puysieux.* 20 juin 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 395.

(4) *Puysieux au roi.* Bade, 13 avril; Soleure, 20 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 156, 175.

(5) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Puysieux au roi.* Bade, 6 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 329.

(6) *Puysieux à Forval.* Bade, 9 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXI. 31.

(7) *Casati a Serponti.* Bada, 12 luglio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(8) *Felipe V a los Cantones.* Madrid, 3 junio 1701. St-Arch. Zürich. Spanien *A.* 216¹. nº 193. — *Puysieux au roi.* Bade, 9 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 322. — *Meiner gnäd. Herren Ehrenges. begehrte Instruktion wegen Graf Casati begehrter Audienz ertheillung in qualität eines philippinischen Gesandten.* Baden. 9. Juli 1701. St-Arch. Zürich. Spanien *A.* 216¹. nº 98. — Eidg. Absch. VI² *A.* 927 *i* Baden, Juli 1701).

dont il se déclarait satisfait, encore que la chancellerie de Madrid n'y eût pas assigné aux Ligues Grises la place et les égards à quoi elles avaient droit.(1) Mais, outre que l'état de sa trésorerie se révélait derechef des plus précaires,(2) il lui paraissait impossible de mener à bien l'organisation de sa levée, tant que la validité du capitulat de Milan demeurerait en suspens.(3) De plus, les intrigues ourdies dans la Suisse primitive par le comte de Trautmansdorf et son délégué, le baron de Grüth, commençaient à porter des fruits.(4) La participation de Schwyz aux troubles de Zoug n'était pas contestable,(5) et toute aggravation de ceux-ci eût porté un coup sensible à l'influence lombarde dans cette région.

Ni l'expérience réalisée par lui à Bade en avril, ni son insuccès à Lucerne n'avaient assagi Trautmansdorf. La harangue qu'il prononça le 5 juillet dépassa en véhémence et en incivilité tout ce qu'il avait été donné aux députés confédérés d'entendre jusqu'à ce jour.(6) Philippique violente contre le roi Très-Chrétien et ses ministres; injonction à peine déguisée faite aux cantons de reconnaître Léopold Ier comme unique héritier de toute la monarchie Catholique et de blâmer ceux d'entre eux qui n'avaient pas su résister aux avances du « duc d'Anjou » ; invitation impérative d'adhérer à la grande ligue austro-anglo-prussienne, danoise et batave et de rappeler d'urgence les troupes suisses au service de France dans les Pays-Bas et en Hollande, « terres d'Empire », rien ne manqua dans ce morceau d'éloquence pour essayer d'intimider les Confédérés et de les réduire à plier devant les exigences de l'Autriche.(7)

Appuyé à la fois sur Zurich, qui s'efforçait de rallier à ses vues les autres Etats de son groupe(8) et sur Fribourg, dont l'hostilité était dirigée moins

---

(1) *Casati a Serponti.* Lucerna, 29 giugno 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI² *A.* 927 *i.*

(2) „Non servira la mia presenza se non di testimonio della nostra fiachezza." *Casati a Serponti.* Bada, 16 luglio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 23 juillet et 6 août 1701. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 8 et 10. — *Le roi à Marsin.* Versailles, 18 janvier 1702. Aff. Etr. Espagne. XCIX. 201. — *Puysieux au roi.* Soleure, 28 janvier 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 76.

(3) *Pisani al Senato.* Parigi, 17 giugno 1701 (1a). Frari. Francia. CXCVI no 232. — *Casati a Vaudemont.* Bada, 6 luglio 1701. loc. cit.

(4) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 29 giugno 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 18 juin et 23 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 6, 6vo. — *Puysieux au duc du Maine.* Soleure. 19 et 29 novembre, 24 décembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXI. 377, 425, 503.

(6) *Harangue faite à la diète de Bade par Trautmansdorf.* 5 juillet 1701. St-Arch. Basel. Politisches. X². — *Puysieux à Torcy.* Bade, 6 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 329. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 13 juillet 1701. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — Eidg. Absch. VI² *A.* 924 *b* (Baden, 4. Juli 1701).

(7) *Mémoire sur la harangue que le Cte de Trautmansdorf a faite à la diète des Suisses le 5 juillet 1701.* Arch. Guerre. MDII. 27. — *Puysieux au roi; à Torcy.* Bade, 6 et 9 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 322, 329. — Eidg. Absch. VI² *A.* 924 *b.*

(8) „Solo ay de cierto que Zurigo no solo es contrarissimo a Su Magd, si bien procura con todos medios corromper aun los otros." *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 9 julio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Le canton de Zurich devient à présent très fascheux et très contraire aux affaires de V. Mté." *Puysieux au roi.* Bade, 13 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII 338.

contre la France que contre l'Espagne, [1] Trautmansdorf se croyait à la veille de réparer son échec de Lucerne. Ce fut le moment que choisit Puysieux pour intervenir au débat. Sa harangue du 7 juillet, panégyrique assurément excessif des vertus helvétiques à cette époque, [2] contrasta de façon très opportune avec celle de l'envoyé impérial, critique acerbe et malveillante de la politique étrangère des cantons. La menace allemande suspendue sur l'Italie fournit au représentant du roi Très-Chrétien l'occasion d'insister derechef, avec prudence toutefois, sur le danger à quoi seraient exposés les bailliages suisses au cas où les Impériaux prendraient pied en Lombardie, [3] et de rétorquer l'affirmation de son adversaire que, loin de chercher à écarter la guerre de la Péninsule, le pape approuvait au contraire sans réserve les projets militaires de la cour de Vienne. [4] Par malheur, c'était beaucoup moins vers le Tessin que vers le Rhin que se portaient en cet instant les regards des Confédérés. Trautmansdorf, on l'a dit, avait réussi à les persuader que Constance, les villes forestières et le Fricktal étaient en péril du fait du voisinage des armées françaises à Huningue et à Neuf-Brisach. [5] Puysieux, on l'a dit également, s'était appliqué à déjouer cette manœuvre dont les fins lui étaient connues. Il s'y employa derechef au cours de la diète. Désireux de mettre à couvert d'une invasion ses places et terres de l'Autriche antérieure, l'empereur était parvenu à convaincre les Suisses que leurs intérêts étaient inséparables des siens en cette conjoncture et qu'il importait d'étendre la neutralité au delà des quatre villes forestières et de leur territoire, en y comprenant Constance, le Brisgau et l'évêque de Bâle. Devant cette nouvelle prétention, Louis XIV hésita. Enfin, le 28 juillet, il manda à son ambassadeur, que, pour « oster toute apparence de guerre » sur la frontière suisse, il consentait à comprendre Fribourg et Brisach dans la neutralité, si, de son côté, Léopold Ier s'engageait à n'attaquer ni Huningue, ni Neuf-Brisach, ni Sélestat, ni Colmar. [6] A première vue, au cas où ces négociations eussent abouti, l'empereur semblait appelé à en tirer plus de profit que le roi. Il était en effet moins malaisé à Louis XIV de se saisir de Constance et des places fortes du Rhin, qu'à

(1) *Le duc du Maine à Puysieux.* Versailles, 17 juin 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 372. — *Puysieux au duc du Maine.* Bade, 14 juillet 1701. *Ibid.* CXXXI. 56.

(2) *Puysieux au roi.* Bade, 9 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 322. — *Decoux à Saint Thomas.* Lucerne, 20 juillet 1701. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Escher à Puysieux.* Zurich, 3 février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 119. — Eidg. Absch. VI^{2} *A.* 925 *d* (Baden, 4. Juli 1701). — St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225^{19}. n° 74.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 27 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 67.

(4) *Bref pontifical adressé aux cantons suisses.* Roma, 1° gennaio 1701. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLVIII. — *Piazza a Paulucci.* Lucerna, 28 gennaio 1701. *Ibid.* XCV. — *Li Scolteti, landamani e consiglieri delli cantoni catt^ci^ al papa Clemente XI.* 15 giugno 1701. *Ibid.* XCV. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 21 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 85.

(5) *Basel an Zürich.* 25. Mai 1701. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225^{19}. n° 66.

(6) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 7 juillet; Marly, 28 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 82, 91. — *Puysieux au roi.* Bade, 16 et 23 juillet 1701. *Ibid.* CXXVIII. 351, 367. — Eidg. Absch. VI^{2} *A.* 925 *c*—926 *d*, 923 *i* (Baden, 4. Juli 1701).

Léopold I[er] de faire pénétrer ses troupes dans la Haute-Alsace et le Sundgau.[1] Mais d'ores et déjà il paraissait certain que l'entremise des cantons ne parviendrait pas à établir un accord sur ce point entre les belligérants. La prétention du gouvernement de Vienne d'englober dans la neutralité projetée une notable partie du Brisgau,[2] cachait le dessein de mettre obstacle, le cas échéant, à la jonction des armées de France et de Bavière.[3] Sa répugnance à contracter aucun engagement en ce qui concernait l'Alsace était la preuve que l'espoir ne l'abandonnait pas de tenter un coup de force contre la Franche-Comté. Enfin l'insistance des Suisses à obtenir du roi Très-Chrétien en faveur de l'évêque de Bâle une sauvegarde que persistait à refuser l'empereur contribuait à rendre à peu près insoluble le marchandage fort complexe dont les Confédérés se faisaient les honnêtes mais naïfs courtiers.[4]

Cependant Trautmansdorf multipliait ses efforts afin que son rival espagnol ne fût pas admis aux honneurs de la diète.[5] Ses instances à ce sujet furent si vives et ses menaces si efficaces que la plupart des députés durent solliciter de leurs supérieurs un complément d'instructions.[6] Le résultat de cette consultation ne satisfit nullement l'envoyé impérial et provoqua de sa part de violentes protestations.[7] Le plus délié de ses conseillers, le vieux Fidèle de La Tour, de Saint-Gall, réussit toutefois à lui épargner l'amertume d'une défaite complète.[8] L'audience accordée à Casati, le 12 juillet,[9] le fut à des conditions[10] que celui-ci faillit rejeter, et sous la réserve expresse qu'elle ne préjugerait en rien la reconnaissance de l'héritier testamentaire de Charles II par le Corps helvétique.[11] Assurément la négociation du ministre de Philippe V s'ouvrait sous de fâcheux auspices. Nombre de ses partisans,

---

(1) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 7 juillet; Marly, 28 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 82, 91.

(2) *Le roi à Puysieux.* Marly, 28 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 95.

(3) *Ibid. — Puysieux à Torcy.* Soleure, 10 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 32.

(4) *Puysieux à Torcy.* Bade, 18 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 361. — *Puysieux au roi.* Soleure, 21 janvier 1702. *Ibid.* CXXXIII. 66. — Eidg. Absch. VI[2] A. 927 *i*, 930 *p*, 934 *rrr* (Baden, 4. Juli 1701).

(5) *Puysieux au roi.* Bade, 9 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 322. — *Trautmansdorf an die XIII Orte.* Baden, 12. Juli 1701. St-Arch. Zürich. Spanien A. 216[1]. n° 199. — „Yo crea y diga ser una patarata sin embargo.“ *Casati a Vaudemont.* Bada, 20 luglio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(6) *Puysieux au roi.* Bade, 9, 13 et 16 juillet 1701. Aff. Etr Suisse. CXXVIII. 322, 338, 351.

(7) „Non lasciando l'ambasciatore cesareo di movere ogni pietra per divertire che il re non sia riconosciuto.“ *Casati a Serponti.* Bada, 20 luglio 1701. loc. cit. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 4 août 1701. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII.

(8) *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 30 novembre 1701. Aff. Etr. Suisse. X supp[t] 21.

(9) *Mémoire sur la harangue que le C[te] de Trautmansdorf a faitte à la diette des Suisses, le 5 juillet 1701.* Arch. Guerre. MDII. 27. — *Meiner gnäd. Herrn begehrte Instruktion usw.* Baden, 9. Juli 1701. St-Arch Zürich. Spanien A. 216[1]. n° 198.

(10) „1) Salvo omni jure cesareo; 2) sine prejudicio neutralitatis; 3) sine ulla subsequencia; 4) sine ulla subsequenti obligatione“ *Casati a Vaudemont.* Bada, 12 luglio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Mercure historique et politique. XXXI 151 (juillet 1701).

(11) *Puysieux au roi.* Bade, 13 juillet 1701 Aff Etr. Suisse. CXXVIII 338. — Eidg. Absch. VI[2] A. 925 c, 936 (Baden, 4. Juli 1701).

dont l'ancien ***landammann*** Bessler, d'Uri, venaient d'être achetés à prix d'or par son adversaire.(1) Les ***Waldstætten*** paraissaient se désintéresser de plus en plus du sort de la Lombardie. Peu leur importait au total qu'elle échût en fin de compte à l'empereur ou au roi Catholique, pourvu que son occupant ne reniât pas la dette dont cette province demeurait grevée à leur profit.(2) Or, tandis qu'aucune offre ferme ne leur arrivait de Madrid à ce sujet,(3) des promesses «magnifiques» leur étaient faites de Vienne, promesses creuses sans doute, mais dont la seule existence favorisait le développement d'une surenchère, à quoi Casati, contraint d'avancer aux officiers de sa levée les quelques sommes affectées au payement des pensions suisses, se sentait incapable de faire tête.(4)

En fait, l'ambassadeur espagnol s'était bien trouvé de n'avoir pas obtempéré aux avis énergiques que lui départissait Puysieux à la veille de la diète de Lucerne.(5) Il n'eut qu'à se louer en revanche d'avoir suivi ses conseils le jour où il prit la parole devant la diète de Bade. La clarté et la vigueur de sa harangue en imposèrent à ses auditeurs.(6) Les catholiques se décidèrent enfin à adresser leurs félicitations aux deux rois.(7) La rédaction de ces missives avait été assurément laborieuse et se ressentait du désir de ses auteurs de ne point froisser les susceptibilités du chef de la maison d'Autriche.(8) Dans celle destinée à Louis XIV, il n'était guère question que de l'heureux «événement de famille» qui comblait les vœux d'«un grand-père, fier à juste titre du coup de fortune qui faisait de son petit-fils l'un des plus puissants monarques de l'Europe».(9) Dans celle remise à Casati pour qu'il la fît tenir à son souverain, ce dernier n'était pas qualifié d'allié par les gouvernements des Etats catholiques des

---

(1) *Casati a Vaudemont.* Bada, 12 luglio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux au roi.* Soleure, 4 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 93. — Mercure historique et politique. XXXI. 154 (juillet 1701).

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 27 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 67.

(3) *Ibid. — Le roi à Marsin.* Versailles, 18 janvier 1700. Aff. Etr. Espagne. XCIX. 201.

(4) *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 29 mai 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 355: *à Pontchartrain.* Soleure, 22 juin 1701. *Ibid.* CXXX. 401; *au roi.* Bade, 9 juillet et 27 août 1701. *Ibid.* CXXVIII. 322; CXXIX. 67. — *Casati a Serponti.* Lucerna, agosto 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) *Puysieux a Casati.* Soleure, 7 juin 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 280.

(6) „Le comte Casati parla fortement dans l'assemblée et avec véhémence." *Puysieux au roi.* Bade, 13 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 338.

(7) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Respuesta del Cuerpo elvetico a D. Felipe V hasta aora no admitida por falta del acostumbrado titulo de Confederado.* Bada, julio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(8) *An Zürich: St Gallen,* 19./30. Juli; *Obwald,* 30. Juli; *Basel,* 3. August; *Luzern,* 4. August; *Solothurn,* 5. August; *Zug,* 12. August; *Nidwald,* 17. August; *Appenzell,* 21 August; *Schwyz,* 27. August; *Appenzell Ausser Rhoden,* 20./30. August; *evangelisch Glarus,* 26. August 1701. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225 19. no 75.

(9) *Ibid. — An Zürich: Uri,* 17. August und 5. September; *Schaffhausen,* 6. September; *kathol. Glarus,* 7. September; *evangel. Glarus,* 7. September; *Solothurn,* 8. September: *Appenzell,* 8. September; *Abt zu St Gallen,* 9. September; *Bern,* 10. September; *Luzern,* 12. September; *Freiburg,* 15. September; *Obwald,* 17. September 1701. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225 19. nos 79, 80. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 925 *d.*

Ligues.[1] Cette omission était voulue certes. Suffirait-elle à détourner l'ambassadeur d'assurer la transmission à Madrid d'une missive qu'il jugeait incomplète?[2] Consulté, le roi Très-Chrétien émit une opinion fort judicieuse. Avoir obtenu du Corps helvétique la reconnaissance implicite du fait accompli à Madrid, reconnaissance résultant de l'audience accordée à l'ambassadeur de Philippe V, de quelques réserves dont elle eût été entourée, et de compliments «écrits» à l'adresse de ce prince, constituait en somme un succès capital pour la diplomatie des deux couronnes.[3] Que les clients catholiques du roi d'Espagne en Helvétie négligeassent de le traiter d'allié peu importait au total. L'espoir n'était pas abandonné de les amener tôt ou tard à résipiscence, soit par la persuasion, soit par la contrainte.[4] Le blocus commercial continuait à être une arme redoutable aux mains des maîtres de Milan.[5] Il avait fait ses preuves à la frontière des bailliages helvétiques d'Outre-Monts. Aucune considération ne s'opposait à ce qu'il fût rétabli, s'il devenait nécessaire d'user de représailles envers les Confédérés.[6] C'était sur les marchés du Cômasque que s'approvisionnaient les sujets italiens des petits cantons, tributaires de la Lombardie comme les Bâlois l'étaient de l'Alsace pour les céréales.[7] C'était par la voie de Milan et du Gothard que les négociants de Zurich et de Saint-Gall se procuraient les soies indispensables à leurs manufactures.[8] Que, de surcroît, on découvrît les fraudes importantes, commises au détriment de la douane de Lyon par des commerçants de cette ville qui, avec des complicités genevoises, y introduisaient des étoffes d'Allemagne et de Hollande, sous le nom de toiles de Saint-Gall, que cette découverte entraînât derechef

(1) *Respuesta del Cuerpo elvetico, ecc.* Bada, julio 1701. loc. cit.

(2) *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 3 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXI. 101. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 10 août 1701. *Ibid.* CXXIX. 32. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXXIII (1700—1701). p. 317 (Samstag, 5. November 1701).

(3) *Le roi à Puysieux.* Marly, 21 juillet; Versailles, 5 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 85, 96. — *Puysieux au roi.* Soleure, 30 juillet 1701. *Ibid.* CXXVIII. 378. — *Puysieux à Casati.* Soleure, 31 juillet 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux a Vaudemont.* Soleure, 10 août 1701. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 12.

(4) *Ibid.* — *Le roi à Puysieux.* Marly, 21 et 28 juillet: Versailles, 5 août 1701. Aff. Etr. Suisse CXXXII. 85, 91, 96. — *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 3 et 17 août 1701. *Ibid.* CXXXI. 101, 153. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 3 e 6 agosto 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux à Casati.* Soleure, 4 août 1701. *Ibid.*

(5) *Le roi à Tallard.* Fontainebleau, 15 octobre 1700. Aff. Etr. Angleterre. CLXXXVIII. 152. — „Un gouverneur de Milan peut encore plus facilement intimider les Grisons s'il empêche leur commerce, s'il défend la sortie des blés du Milanois; il est impossible que ces peuples puissent réparer par d'autres voies un semblable préjudice." *Instructions à Tessé ... allant à Milan.* Versailles, 16 décembre 1700. Aff. Etr. Milan. VI. 149.

(6) *Puysieux au roi.* Bade, 9 et 13 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII 322, 338. — *Casati a Vaudemont.* Bada, 12 luglio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux à Casati.* Soleure, 31 juillet 1701. *Ibid.* — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 11. März 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII.

(7) *Le Corps helvétique au roi.* Zurich, 26 août 1699. Aff. Etr. Suisse. CXX. 560 — *Bâle au roi.* 17 avril 1700. *Ibid.* CXXV. 164; *à Chamillart.* 13 octobre 1700. Arch. Guerre. MMCCCXCI. 445. — *Puysieux au roi.* Bade, 13 et 16 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 338, 351.

(8) *Puysieux au roi.* Bade, 13 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 338.

la contestation des « privilèges de la nation », la saisie en France de nombreuses marchandises d'origine suisse et la continuation des procès criminels intentés aux délinquants, une catastrophe économique eût été malaisée à éviter dans le « climat des Ligues ». (1)

Lorsque, le 27 juillet, la diète, ouverte à Bade le 6 de ce mois, prit fin, (2) les ambassadeurs de France et d'Espagne éprouvèrent un véritable soulagement d'esprit. Tous deux ne s'y étaient rendus qu'à contre-cœur. Or, si leurs appréhensions n'étaient pas complètement dissipées; si le terrain sur lequel cherchait à les attirer l'envoyé impérial se trouvait semé de chausse-trappes, il ne demeurait pas moins acquis que ce dernier sortait fort diminué de cette rencontre. (3) Admises par les Suisses, ses prétentions eussent porté aux alliances du Louvre et de l'Escurial un coup mortel. (4) Or, des quatre requêtes présentées par lui à la diète, aucune n'avait trouvé grâce devant celle-ci. Les Confédérés refusaient de s'affilier à la grande ligue en formation contre les deux rois. Ils se réservaient la faculté de reconnaître de façon formelle, le cas échéant, le changement de dynastie survenu à Madrid. L'audience sollicitée par Casati lui avait été accordée en dépit de l'opposition violente de Trautmansdorf, et celui-ci échouait dans sa tentative d'obtenir l'assurance écrite, et non plus seulement verbale, que la faveur dont venait de bénéficier son rival n'impliquait point de la part du Corps helvétique un désaveu quelconque des droits de l'empereur sur la couronne Catholique. (5) En revanche, Puysieux et Casati, celui-ci plus encore que celui-là, (6) ne se nourrissaient pas d'illusions quant aux fins de la politique suivie par les autorités des deux grandes cités évangéliques et de Fribourg. (7) Ils savaient,

(1) *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 3 août 1701. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225 19. nº 76. — *Mémoire sur le commerce de Suisse* („Il s'est commis des abus infinis . . ."). 1701. *Ibid.* nº 78. — *Réponse sur le mémoire que le conseil du commerce de France a présenté à S. M. T. C. contre les privilèges dont jouissent les marchands suisses en vertu des alliances, traités et coutumes.* 1701. *Ibid.* nº 82. — *Autre mémoire sur le commerce de Suisse.* 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIV. 646.

(2) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 30 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 378. — *contra:* Mercure historique et politique. XXXI. 154 (juillet 1701)

(3) *Puysieux à Chamillart.* Soleure, 22 juin 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 403. — *Casati a Vaudemont.* Bada, 26 luglio 1701. Arch di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux au roi.* Soleure, 30 juillet 1701. Aff. Etr Suisse. CXXVIII. 378; *au duc du Maine.* Soleure, 20 août 1701. *Ibid.* CXXXI. 154.

(4) *Puysieux à Forval.* Soleure, 3 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXI. 103.

(5) *Puysieux à Chamillart.* Soleure, 22 juin 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 403. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 23 luglio 1701 loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 30 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII 378 — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 4 août 1701. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII.

(6) *Casati a Serponti.* Lucerna, 8 e 29 giugno 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Todos los cantones protestantes son del partido cesareo . . . y asi experimenta aora y de hecho el embaxador de Francia lo que no comprehendia en principio." *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 23 luglio 1701. *Ibid.* — *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 3 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXI. 101.

(7) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 9 luglio 1701. loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 30 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 378.

d'autre part, que la question de la validité du capitulat helvéto-lombard demeurerait en suspens aussi longtemps que les Suisses de l'ancienne croyance n'auraient pas reçu de Milan le payement de trois au moins des annuités échues de leurs pensions; (1) ils n'ignoraient pas qu'à tenter de combattre ce courant de l'opinion, ils se fussent exposés à un échec certain. (2) Il leur revenait enfin que si, mieux avisé, ou en possession de moyens financiers suffisants, l'envoyé impérial avait poussé à fond sa demande de levée, il eût obtenu celle-ci sans grande difficulté, si vif était chez les Confédérés le désir de contribuer à soustraire Constance et les villes forestières au péril qui les menaçait. (3)

Entrée des Impériaux en Italie et défaite des Français. — Les résolutions de Bade suspendues. — Politique de neutralité. — Départ maladroit de Casati. — Inquiétudes et embarras de Puysieux. — Il parvient cependant à détourner certains gouvernements d'une nouvelle diète. — La politique autrichienne à l'égard des villes forestières percée à jour. — Habiletés de l'ambassadeur français.

XXVII. Il ne semble pas qu'à Paris on se rendit un compte exact de l'état des esprits en Suisse, encore que Puysieux s'attachât à dépeindre au roi sous leur vrai jour les affaires de sa charge. Ayant consenti à ce que Casati n'insistât pas davantage pour que le mot: *allié* fût inséré dans la missive que les cantons projetaient d'adresser à son petit-fils, Louis XIV ne mettait pas en doute le très prompt aplanissement de toutes difficultés à ce sujet. (4) Par suite, il venait de prescrire à son ambassadeur aux Ligues de ne pas différer plus longtemps la distribution des pensions dues au Corps helvétique. (5) Le malheur voulut que dans ces entrefaites, soit quelques jours avant la clôture de la diète, parvînt à Bade la nouvelle de l'entrée. Par une autre voie

---

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 30 juillet 1701. Aff Etr. Suisse. CXXVIII. 378; *à Torcy.* Soleure. 31 août 1701. *Ibid.* CXXIX. 62. — „Il faut, de toute manière, trouver de l'argent." *Le roi à Marsin.* Versailles, 18 janvier 1702. Aff. Etr. Espagne. XCIX. 201.

(2) *Casati a Vaudemont.* Bada, 26 luglio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) *Ibid. — Instrukt. an die Herren J. R. Sinner ... und J. F. Willading ... als Gesandte uff eine allg. Badische Jahrrechnung.* Bern, 30. Juni 1701. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch Y. 251. — *Herwarth to Blathwayt.* Bern, 17/27 July 1701. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — *contra:* Mémoires de Sourches. VI. 323 (1er décembre 1700).

(4) *Respuesta del Cuerpo elvetico a D. Felipe V, hasta avra no admitida por falta del acostumbrado titulo de confederado.* Bada, julio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 17 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXI. 153.

(5) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Le roi à Puysieux.* Meudon, 1er septembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 115. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* 4. Februar 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz F. CXXXII. — *Le cardinal d'Estrées à Puysieux.* Madrid, 20 juin 1703. Aff. Etr. Espagne. CLIV. 23. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXXIII (1700—1701). p. 309 (Samstag, 29. Oktober 1701).

que celle qui était prévue,[1] des Impériaux en Italie et de la victoire remportée par le prince Eugène sur Tessé, à Carpi (19 juillet).[2] Ce devait être assez pour que se trouvassent remises en question les quelques décisions sur lesquelles l'accord paraissait être fait entre les membres de la diète.[3] L'ambassadeur français eut beau nier la réalité de la disgrâce qui atteignait les armées de son maître et prétendre que la missive du chef des armées impériales qui l'annonçait avait été « composée » à Bade même par Trautmansdorf.[4] Les faits étaient là certains, irréfutables. La consternation régnait à Milan, d'où femmes et enfants se réfugiaient en hâte dans les bailliages suisses.[5] Les Confédérés n'en demandaient pas davantage pour suspendre l'effet de leurs résolutions, se dédire de leurs engagements et incliner derechef à l'observation d'une stricte neutralité entre les parties.[6] Tant que le sort des armes n'aurait pas décidé de la suprématie politique dans la Haute-Italie, il n'était pas à présumer que les cantons sortissent de la prudente réserve où les enchaînait la crainte d'encourir les représailles de l'un des belligérants.[7] Rien n'était changé d'ailleurs dans leurs dispositions respectives à l'égard de ces derniers. Les sympathies discrètes des catholiques continuaient à aller aux deux rois et celles des protestants et de Fribourg à

(1) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 19 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 45. — *Nouvelles de Venise.* 4 juin 1701, ap. Gazette de France. 1701. p. 307. — *Pisani al Senato.* Parigi, 10 giugno 1701 (2do). Frari. Francia. CXCVI. nº 231. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 15 septembre 1701. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — „Il seroit extraordinaire que la république de Venise promist par un traitté d'accorder le passage libre aux trouppes de l'Empereur, puisque la neutralité produit le mesme effet.“ *Charmont à Puysieux.* Venise, 25 mars 1702. Aff. Etr Venise. CXXIV. 177

(2) „L'action de Carpy, dont la nouvelle arriva à Bade dans le temps mesme que les Cantons se disputoyent s'il falloit recognoistre ou ne recognoistre pas le nouveau roy d'Espagne acheva de les déterminer...“ *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 17/27 juillet 1701. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — *Casati a Vaudemont.* Bada, 20 luglio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Il principe Eugenio di Savoia ad Alessandro Molino, proveditore a Brescia.* Dal campo frà Orago e Pontoglio, 28 agosto 1701. ap. Heller. Militärische Korresp. des Prinzen Eugen von Savoyen. I. 194. — Erdmannsdörffer. Deutsche Geschichte. 1648—1740 (Berlin, 1893). II. 186. — Wetzer. Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen III. (Wien, 1846). 191 IV. (Wien, 1877). 2. — Arneth. Das Leben des kaiserl. Feldmarschall Grafen Guido Stahremberg (1657—1737). p. 228. — C. von Noorden. Europäische Geschichte. I. 166.

(3) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 25 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 110. — „On avoit, dans une diète tenue il y a quelques mois, fait le projet d'une lettre de félicitations aux deux roys, Louis XIV et Philippe V sur l'avènement de celuy-cy à la couronne d'Espagne, et déjà tous les membres du Corps helvétique avoient envoyé leur consentement à Zurich pour l'expédition de cette lettre, à la réserve de Berne, Fribourg et l'abbé de Saint-Gall. [Mais ils se sont tous retraittez, excepté un petit canton des moins considérables, depuis la lettre que l'empereur leur a escrite, dans laquelle il demande qu'ils le reconnoissent seul et légitime héritier de toute la monarchie d'Espagne.“ *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 5 novembre 1701. British Museum. Addit. Mss. *9742.*

(4) *Ibid.* — *Puysieux au roi.* Bade, 23 juillet; Soleure, 27 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 367; CXXIX. 67.

(5) *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 17 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXI. 153.

(6) *Casati an die evangel. Orte.* Lucerna, 30 agosto 1701. St-Arch. Zürich. Spanien *A.* 216¹. nº 201. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 5 novembre 1701. British Museum. Addit. Mss. *9742.*

(7) *Casati a Serponti.* Lucerna, 29 giugno 1701. loc. cit. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne. 17/27 juillet 1701. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 17 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXI. 144. — *Casati agli XIII Cantoni.* Milano, 10 ottobre 1701. St-Arch Zürich. Spanien *A.* 216¹. nº 202 *a.*

l'empereur. [1] Enhardis toutefois à la nouvelle de la défaite française, ceux-ci n'hésitèrent pas à insister derechef auprès du gouvernement de Paris en faveur de la neutralité des villes forestières et du margraviat de Bade-Dourlach. [2] Une fois de plus, Louis XIV fit déclarer qu'il ne nourrissait aucune intention agressive à l'endroit de Constance et des places fortes de la ligne du Rhin. Mais, désireux de ne pas aliéner sa liberté d'action, il refusa de souscrire aucun engagement formel à ce sujet. [3] Quant au margraviat, partie intégrante du Cercle de Souabe, il ne serait appelé à bénéficier d'une trêve d'armes, qu'autant que les directeurs de ce cercle en réclameraient les avantages pour eux-mêmes. [4] En cette conjoncture, les cantons catholiques donnèrent leurs concours aux cantons protestants. Il leur importait de ménager l'empereur, dont les troupes pouvaient désormais mettre les bailliages italiens en état de blocus, soit en prenant leurs quartiers d'hiver dans la Valteline, soit en coupant les communications entre Chiasso et Milan. [5] Casati n'attendit pas qu'une pareille éventualité se réalisât pour gagner cette ville [6] et y solliciter de Vaudemont quelques subsides, ainsi que la restitution, sans cesse différée, de son questorat, dont les revenus, joints aux émoluments attachés à sa charge d'ambassadeur, lui eussent permis de se maintenir à Lucerne, à la condition toutefois que ceux-ci et ceux-là lui fussent régulièrement versés. [7] Puysieux ne put que désapprouver la « fuite » de son collègue espagnol en pleine bataille. [8] Sa perspicacité ne lui faisait que trop prévoir que, le jour où celui-ci rejoindrait son poste, les mains vides, ce serait pour constater que les derniers partisans de la cause de l'Escurial avaient mis à profit son absence pour passer

(1) *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 2 janvier 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 4 — *Casati a Vaudemont.* Bada, 23 luglio 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 17/27 juillet 1701. British Museum. Addit. Mss. *9742*. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 5 octobre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 122.

(2) *Puysieux au roi.* Bade, 16 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 351.

(3) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 25 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 110.

(4) *Ibid.*

(5) *Puysieux à Torcy; au roi.* Soleure, 21 et 27 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 56. 67. — „Havere il re notitie sicure e fondate, ricevute in questi ultimi giorni, che l'Imperatore haveva ordinato al principe Eugenio di prender posti in qual si sia loco della provincia, e dove havesse potuto, sia nello Stato di V. V. E. E., dei Grigioni, del papa et in qual si sia altra situatione che havesse potuto assicurar la permanenza nell' invernata.“ *Pisani al Senato.* Parigi, 16 settembre 1701 (1a). Frari. Francia. CXCVI no 258.

(6) *Casati agli Cantoni.* Lucerna, 30 agosto 1701. St-Arch. Basel. Politisches. X2. — *Puysieux au roi.* Soleure, 3 septembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 76. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 15 septembre 1701, *Ibid.* CXXXII. 118. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 21 septembre 1701. *Ibid.* CXXIX. 104.

(7) *Casati a Serponti.* Bada, 23 luglio e 27 agosto 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Marsin au roi.* Naples, 27 août 1701. Aff. Etr. Espagne. CIII. 285; C. 163. — *Puysieux au roi; à Torcy.* Soleure, 27 et 30 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 62, 67. — *Pontchartrain à Puysieux.* Versailles, 7 septembre 1701. *Ibid.* CXXXI. 172. — *Decreto de Su Md espedido al Consejo de Italia en favor del Conde Casati.* Napoles. mayo 1702. Aff. Etr. Espagne. C. 421.

(8) *Puysieux au roi; à Torcy.* Soleure, 31 août, 3 septembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 62. 76. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 15 septembre 1701. *Ibid.* CXXXII. 118.

au camp autrichien. (1) Aussi bien, le gouverneur de la Lombardie se trouvait à cette heure dans une détresse financière si grande qu'avec l'assentiment de leurs maîtres respectifs, (2) les ambassadeurs de France et d'Espagne lui suggéraient d'engager aux Suisses, en nantissement de leurs créances, quelques districts de la province de Côme. Mais la réalisation de ce projet se heurtait à des difficultés qui d'ores et déjà les rendaient fort improbable. (3)

L'un des plus fidèles correspondants de Puysieux, Vauban, lui écrivait à l'automne de 1701 : « Il semble que le soleil de cette année ne luise pas favorablement pour nous. » (4) Pour pessimiste que fût cette appréciation, elle n'était certes que trop justifiée. La rupture des conférences de la paix (août); la victoire remportée par le prince Eugène sur Villeroy à Chiari (1er septembre), où les régiments Greder et de Zurlauben firent montre d'une valeur exemplaire; (5) la conclusion à La Haye d'une grande alliance entre l'Empire, les Provinces-Unies, l'Angleterre, la Prusse et le Hanovre (7 septembre); la tension des rapports de Guillaume III avec Louis XIV ensuite de la malencontreuse reconnaissance par ce dernier du prince de Galles comme roi de la Grande-Bretagne (septembre), (6) tout contribuait à assombrir un horizon déjà chargé de nuages. (7) Encore que les hostilités fussent déchaînées en Italie, plus de six mois devaient s'écouler avant qu'intervinssent de formelles déclarations de guerre. Et la France ignorait et le nombre et les desseins de ses adversaires. (8) L'ambassadeur en Suisse prenait sa large part des inquiétudes

---

(1) *Puysieux au roi; à Torcy.* Soleure. 31 août, 21 septembre, 22 octobre 1701. Aff. Etr. Suisse CXXIX. 62, 104, 146; *au duc du Maine.* Soleure, 21 septembre 1701. *Ibid.* CXXXI. 213. — „Anadese que diversas familias que por lo passado eran entre si contrarias, se han unido, y otros sujetos que han sido, y devrian ser muy franceses han conbidado publicamente el ministro cesareo con todos sus parciales." *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 8 marzo 1702. Arch di Stato Lombardi Trattati. Svizzeri.

(2) *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 24 décembre 1701. Aff. Etr. Suisse. X suppt f° 29.

(3) „Behalven, dat soude aan de Roomse Cantons onder de Hand door Vrankryk mede geoffereert zyn seeker district van't Milanees aan haar Land paalende, ofte een equivalent in baaren gelde, by aldien sy in cas, dat de Spaanse Croon vacant mochte raaken, sich geensins in faveur van't Huys van Oostenryk willen engageeren." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 juillet 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven 7373. — *Beretti à Vaudemont.* Lucerne, 26 septembre 1700. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. 838. f° 217. — *Puysieux au roi.* Soleure, 31 août, 15 octobre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 62, 136; *à Vaudemont.* Soleure, 21 septembre, 24 décembre 1701. *Ibid.* X suppt. 14, 29. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 14 décembre 1701. *Ibid.* CXXIX. 226.

(4) *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 12 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 83. — *Vauban à Puysieux.* Paris, 23 septembre; Bazoches, 27 octobre 1701. *Ibid.* CXXX. 189; CXXXI. 269

(5) *Phélypeaux au roi.* 16 septembre 1701. Aff. Etr. Turin. CVIII. 95. — Mémoires de Saint-Hilaire (éd. Lecestre). III. 94.

(6) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 19 septembre; Fontainebleau, 6 octobre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 123, 132. — *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 19 octobre 1701. St-Arch. Luzern. Grossbritannien. 1701.

(7) Eidg. Absch. VI² *A.* 956—957 *d* (Baden, 8. Februar 1702). — Erdmannsdörffer. Deutsche Geschichte. 1648—1740 (Berlin, 1893). II. 188. — Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen (éd. Wetzer). III. 491.

(8) *Vauban à Puysieux.* Bazoches, 27 octobre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXI. 269. — *Kriegserklärung der Vereinigten Niederlande an Frankreich.* De Haag, 8. Mai 1702; *des Kaisers.* Luxemburg, 15. Mai 1702; *Englands.* Kensington, 15. Mai 1702; *des heiligen Reichs deutscher Nation.* Ebersdorf, 6. Oktober 1702; *des Französischen Königs an den Kaiser, an England, an die General Staaten und deren Allierte.* Marly, 3. July 1702. Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen (éd. Wetzer). IV. 605—620.

de son souverain. Ses succès à Bade semblaient sans lendemain. Les protestants dissimulaient mal leur satisfaction des mécomptes militaires essuyés par leur allié français. (1) Etant donné que toutes les gazettes éditées en Suisse étaient à leur discrétion, ils ne se privaient pas d'exagérer la portée des victoires impériales. (2) La chancellerie de Zurich garda par devers elle les missives préparées à l'adresse des deux rois, et les catholiques, que «refroidissait» l'annonce du passage du Mincio par les Autrichiens, renoncèrent à la presser de s'en dessaisir. (3) Fribourg, au demeurant, ne s'en tenait pas là. Son gouvernement ne suggérait-il pas, qu'au cas où Philippe V dût être félicité de son accession au trône d'Espagne, Léopold I[er] le fût aussi de sa volonté de recueillir pour lui seul la totalité de la succession de Charles II? (4)

En présence de ce brusque changement de fortune quelle allait être l'attitude de Puysieux? Sur des ordres venus de Paris, il avait donné part à la diète d'une missive dans laquelle le duc de Mantoue se plaignait de l'occupation de ses Etats par les Autrichiens et de sa mise au ban de l'Empire. (5) Puis il s'était attaché à exposer à ses hôtes les raisons pour lesquelles le roi Très-Chrétien, tout en ne dénonçant pas le traité de Rijswick, avait cru devoir reconnaître au prince de Galles le titre de roi d'Angleterre. (6) Mais, les préoccupations des Confédérés se portant ailleurs, ceux-ci n'avaient prêté qu'une attention distraite à ces communications. (7) Décidé «à les tirer de leur léthargie», Louis XIV eût souhaité que son ambassadeur aux Ligues les mît en garde contre le péril suspendu sur eux, ensuite de l'entrée en Italie des armées d'un prince dont la prétention de récupérer la Thurgovie et d'autres

(1) *Puysieux au roi.* Bade, 13 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 338.

(2) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 1[er] novembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 159.

(3) *Puysieux à Torcy; au roi.* Soleure, 17 août, 21 septembre et 15 octobre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXI. 144; CXXIX. 107, 36. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXXIII (1700—1701). p. 333 (26 November 1701)

(4) *Reynold à Puysieux.* Fribourg s. d. (septembre 1701). Aff. Etr. Suisse. CXXXI. 244. — *Puysieux à Forval.* Soleure, 12 octobre 1701. *Ibid.* CXXXI. 275; *au roi.* Bade, 18 février 1702. *Ibid.* CXXXIII. 120

(5) *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 28 septembre 1701. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[19]. n° 85.

(6) *Relation de l'ambassade de M[r] de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 19 septembre 1701. Aff. Etr. Suissse. CXXIX. 92. — *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure. 19 octobre 1701. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[13]. n° 87; St-Arch Bern. Engellandbuch *A.* 1013; St-Arch. Luzern. Grossbritannien. — *Herwarth au Corps helvétique.* Berne, 12 novembre 1701. St-Arch. Bern. Engellandbuch *A.* 1025.

(7) „Ce que le Corps helvétique fait au nouveau roy d'Espagne, auquel, malgré les sollicitations de la France, il refuse jusques icy une lettre de félicitations sur son advènement à la couronne, nous donne lieu, ce me semble, de croire qu'il fera infiniment moins attention, les faits estant sans aucune comparaison, à ce que M[r] de Puysieux pourroit lui représenter sur le sujet du prétendu prince de Galles, qu'il a pleu à son maistre de vouloir recognoistre pour roy des royaumes d'Angleterre, d Ecosse et d'Irlande." *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 28 octobre 1701. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — *Responce de M[r] Herwarth... au mémoire du roi de France concernant les raisons qui l'ont engagé à reconnaître le prince de Galles pour roy de la Grande-Bretagne.* Décembre 1701. Mercure historique et politique. XXXII. 45.

bailliages helvétiques n'était pas complètement éteinte,[1] encore que ses ministres ne démentissent pas le bruit qu'une fois maître de Milan, il céderait Côme aux *Waldstætten.*[2] Toutefois, quitte à voir ces derniers s'en défaire au profit de Venise,[3] Puysieux s'abstint d'entreprendre une telle démarche, jugée par lui inopportune, voire dangereuse. N'eût-elle pas en quelque sorte équivalu à l'implicite aveu que, réduite à ses seules forces, la France se sentait incapable d'assurer une protection efficace à ses alliés? Or, les Confédérés ne paraissaient déjà que trop enclins à estimer que leurs services étaient indispensables au roi Très-Chrétien, pour peu que celui-ci tînt à sortir victorieux de la lutte décisive que les puissances coalisées engageaient contre lui.[4]

En tout temps, les représentants de la France en Helvétie avaient éprouvé de la répugnance à assister aux diètes générales et préféré de beaucoup négocier avec les autorités cantonales en particulier qu'avec leurs députés réunis à Bade.[5] Outre que leur présence à ces assemblées entraînait pour eux et pour le trésor royal des frais assez considérables, des surprises les y guettaient, dont il leur était parfois malaisé de se tirer à leur avantage. A plus forte raison Puysieux devait-il redouter de se trouver à bref délai face à face avec les représentants des deux confessions. Ceux de la nouvelle obéissaient de plus en plus aux suggestions de Trautmansdorf,[6] et ceux de l'ancienne, découragés par les bruits fâcheux qui leur venaient de Lombardie, étaient capables de toutes les défaillances.[7] Peu avant le départ de Casati pour Milan, l'ambassadeur français avait acquis la certitude que Zurich s'apprêtait à convoquer ses confédérés à une diète générale en Argovie dans la deuxième quinzaine de septembre.[8] Des plaintes relatives à l'établissement de nouveaux droits de péage à Huningue et sur d'autres points de la frontière franco-suisse justifiaient certes cette demande.[9] Toutefois, l'empressement mis par Traut-

(1) *Le roi à Puysieux.* Marly, 11 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 100. — *Puysieux à Casati.* Soleure, 21 août 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux au roi.* Soleure, 27 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 67.

(2) *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 6 octobre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 132. — *Puysieux au roi.* Soleure, 15 octobre 1701. *Ibid.* CXXIX. 136.

(3) *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 25. März 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII.

(4) *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 8 juin 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 376. — „Se noi motiviamo esservi pericolo, che gli Alemani entrino nello Stato di Milano, non solo li cantoni prenderanno minimissima risolutione in nostro favore, ma più tosto intimorendosi procureranno captivarsi la grazia dell' Imperatore." *Casati à Puysieux.* Lucerna, 23 agosto 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux au roi.* Soleure, 21 décembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 248; *à Vaudemont.* Soleure, 24 décembre 1701. *Ibid.* X supp^t. f° 25.

(5) *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 1er février 1702. Aff. Etr. Suisse. X supp^t. f° 35.

(6) *Trautmansdorf an die evangel. Orte.* Baden, 28. November 1701. St-Arch. Bern. Teutschland *B.* 187.

(7) *Casati à Puysieux.* Lucerna, 23 agosto 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 27 octobre 1701. Aff. Etr. Suisse CXXXII. 140.

(8) *Puysieux au roi.* Soleure, 13 août et 3 septembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 39, 76. — Eidg. Absch. VI² *A.* 944 (Baden, 26. September 1701).

(9) *Mémoire* („Il y a environ un an..."). Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 324. — *Bern an Zürich.* 17. August 1701. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225¹⁹. n° 81. — *Puysieux au roi.* Soleure, 12 novembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 124.

mansdorf à la faire aboutir suffisait à la rendre suspecte. (1) Partant, les ambassadeurs des deux couronnes s'attachèrent à en procurer l'échec. (2) Ils y réussirent en partie. Puysieux parvint en effet à détourner les gouvernements de Lucerne, de Fribourg, de Soleure et ceux de la Suisse primitive de dépêcher des représentants à Bade. (3) La session prévue s'ouvrit néanmoins dans cette ville le 26 de ce mois. Mais l'absence de la plupart des délégations cantonales restreignait forcément l'intérêt des délibérations qui devaient y être prises. (4) Le ministre français n'ayant pas quitté Soleure, l'envoyé impérial put s'étendre à loisir sur les succès des armes de son maître dans la Péninsule. (5) S'en fût-il abstenu que les Suisses auraient eu par ailleurs de sérieuses raisons de n'en pas douter. Après avoir, quatre mois durant, dupé les Confédérés en se servant de leur entremise amicale pour obtenir du roi Très-Chrétien la reconnaissance de la neutralité des villes forestières et de Constance, à des conditions vraiment inacceptables aux yeux de ce prince, l'empereur se dérobait subitement aux négociations, sous le vain prétexte que la bonne foi du gouvernement de Paris ne lui paraissait plus entière (6) Le baron de Grüth, dépêché par Trautmansdorf dans les cinq petits cantons, y recueillit des marques certaines de la réprobation qu'une telle politique soulevait chez les Suisses de l'ancienne confession. (7) Désormais le jeu de la Hofburg était percé à jour. Si Léopold Ier retirait son appui aux Suisses après les avoir compromis dans l'affaire des « neutralités », c'est que, d'une part, la demande qu'il venait d'adresser aux cercles de l'Empire de rompre leur neutralité, l'empêchait de rechercher dans le même temps cette même neutralité pour ses intérêts particuliers (8) et que, d'autre part, les succès de ses armes en Italie lui faisaient paraître moins urgente l'entrée de garnisons helvétiques dans Constance, Rheinfelden et les places de leur groupe. Aussi bien Puysieux reçut-il de son maître l'ordre de feindre de n'avoir aucune instruction au cas où les cantons chercheraient à remettre sur le tapis une négociation qui ne leur avait cependant procuré jusque-là que des déceptions. (9)

(1) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 17 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXI. 144.

(2) *Ibid. — Herwarth to Blathwayt.* Berne, 5 octobre (n. s.) 1701. British Museum. Addit. Mss. *9742.*

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 24 septembre et 15 octobre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 109, 136. — Eidg. Absch. VI² A. 944.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure 24 septembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 109. — *contra : Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 28 septembre 1701. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII.

(5) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 24 septembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 107.

(6) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 8 novembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 173; *au roi.* Soleure. 19 novembre 1701. *Ibid.* CXXIX. 199; *à Pontchartrain.* Soleure. 20 novembre 1701. *Ibid.* CXXXI. 400. — *Mémoire sur la Suisse.* 1702. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 789.

(7) *Puysieux au roi* Soleure, 29 octobre, 12 novembre, 3 décembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 154, 184, 222; *au duc du Maine.* Soleure, 1er novembre 1701. *Ibid.* CXXXI. 326. — *Decoux à Saint-Thomas*. Lucerne, 16 novembre 1701. loc. cit. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden. 7. April 1702. Hof-. Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII.

(8) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 8 novembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 173.

(9) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse, etc.* loc. cit. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 3 novembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 145.

L'ambassadeur français traversait des heures difficiles. Accablé des soucis de sa charge, il avait en plus à veiller sur les intérêts de l'Espagne fort menacés dans la région des Ligues. Le départ de Valkenier, rappelé à La Haye, ne compensait pas, à son sens, l'absence prolongée de Casati. (1) Celui-ci, en effet, ne songeait pas à rejoindre son poste. (2) Les fins de non-recevoir opposées par Vaudemont à ses demandes de subsides le décourageaient à ce point qu'il préférait demeurer sans emploi à Milan que de continuer « à mourir de faim » à Lucerne, (3) sinon à Coire, où l'attiraient de solides amitiés, que l'on souhaitait à Paris et à Madrid lui voir rompre. (4) A la vérité, des instances pressantes avaient été et étaient encore adressées par la cour de France à celle d'Espagne afin d'adjurer le gouvernement du nouveau roi Catholique de prêter aux affaires de la Suisse l'attention qu'elles méritaient. (5) Cela avait été en vain. (6) Ni le cardinal Portocarrero, ni le secrétaire du *Dispacho Universal*, Antonio de Ubilla, ne paraissaient disposés à user de leur influence pour relever le prestige de l'Escurial au sein d'un petit pays dont l'importance leur échappait. (7) Il eût suffi, estimait-on dans l'entourage de Philippe V, d'une victoire

(1) *Valkenier à Puysieux.* Zurich, 1er décembre 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXVI. 328. — *Puysieux au roi.* Soleure, 10 septembre 1701. *Ibid.* CXXIX. 88. — *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 5 novembre 1701. *Ibid.* X suppt. 20. — *Valkenier aux Cantons.* La Haye, 14 février 1702. Mercure historique et politique. XXXII. 384.

(2) *Casati agli XIII cantoni.* Milano, 10 ottobre 1701. St-Arch. Basel. Politisches. X2. — *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 5 novembre et 7 décembre 1701. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 20, 24.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 24 septembre et 15 octobre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 109. 136. — *Lettre écrite de Stans à Puysieux.* 26 octobre 1701. *Ibid.* CXXXI. 312. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 27 octobre 1701. *Ibid.* CXXXII. 140. — „L'argent est plus rare icy qu'on ne sçauroit dire.“ *Lettre adressée de Madrid à Torcy.* 4 août 1702. Aff. Etr. Espagne. CVII. 34.

(4) *Puysieux à Torcy.* Bade, 25 juillet; Soleure, 31 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 375; CXXIX. 56. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 5 août 1701. *Ibid.* CXXXII. 96. — *Puysieux au roi.* Soleure, 2 février et 27 août 1701. *Ibid.* CXXVIII. 35; CXXIX. 67; *à Vaudemont.* Soleure, 22 octobre 1701. *Ibid.* X suppt. 16.

(5) „L'envoyé des cantons m'a encore dit qu'il est important de payer aux Suisses les pensions qui leur sont deues. Cet homme est bien intentionné, estant en ce pays cy depuis 40 ans. Il m'a dit qu'il peut bien asseurer que, moyennant ce payement, l'empereur n'obtiendra rien en ce pays-là.“ *Blécourt au roi.* Madrid, 21 janvier 1702. Aff. Etr. Espagne. CII. 181; CXIV. 119, 173. — „Le désordre des affaires du roy Catholique n'a pas d'exemple.“ *Orsy à [Torcy].* Madrid, 20 juillet 1702. *Ibid.* CVI. 184. — „Il y a nécessité pour le service du roy d'Espagne de mesnager les cantons mieux qu'on ne le fait de sa part. Il paroist qu'on n'en connoist pas l'importance à Madrid, et les affaires se perdront pendant qu'on délibérera, si led. mis Beretti n'estant pas Millanois, peut avoir le caractère de ministre du roy d'Espagne auprès des Cantons, faites qu'on luy donne incessamment celuy d'ambassadeur, qu'on luy en envoye les lettres et qu'on ne s'arreste pas davantage à délibérer si un homme, né à Plaisance, peult avoir ce tiltre.“ *Le roi à l'abbé d'Estrées.* Fontainebleau, 23 octobre 1703. *Ibid.* CXVIII. 91.

(6) „Vous ne voyez que trop le désordre où elles sont [vos affaires] par la paresse de vos prédécesseurs.“ *Louis XIV à Philippe V.* Versailles, 10 septembre 1702. Aff. Etr. Espagne. CVII. 233. — „A mesure que les forces de la monarchie d'Espagne s'affoiblissent, les projets de ses ennemis deviennent plus vastes.“ *Le roi au cardinal d'Estrées.* Versailles, 8 décembre 1702. *Ibid.* CX. 505.

(7) „L'alliance des Suisses se perd, faute d'argent.“ *Le roi à Marsin.* Fontainebleau. 3 octobre 1701. Aff. Etr. Espagne. XCIX. 90; XCVIII. 196. — *Marsin au roi.* Barcelonne, 19 octobre 1701. *Ibid.* XCIX. 126. — *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 22 octobre 1701. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 16. — [„C'est chose digne de pitié que de voir comment les affaires d'Espagne vont en Suisse.“] *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 29 octobre 1701. *Ibid.* CXXXI. 268. — „Le dit Avilla est intéressé et capable de tout pour l'argent.“ *Lettre écrite et non signée à Mr de Torcy.* Madrid, 2 janvier 1702. Aff. Etr. Espagne. CII. 21. — *La princesse des Ursins à Torcy.* Madrid, 31 octobre 1702. *Ibid.* CIX. 755. — *Le roi au cardinal d'Estrées.* 11 novembre 1702. *Ibid.* CIX. 699.

décisive des armes des deux couronnes en Italie, pour rendre les Suisses moins intraitables. Et d'ailleurs, à supposer même que leurs exigences financières s'accrussent, Louis XIV n'avait-il pas intérêt à consentir à son petit-fils quelques avances d'argent de manière à les apaiser? (1)

Cependant, toujours prêt à tirer parti des erreurs de la diplomatie autrichienne, Puysieux n'avait pas caché sa satisfaction en apprenant la nouvelle volte-face impériale au regard de la neutralité de Constance et des villes forestières. Dès l'instant, en effet, que Léopold Ier renonçait à placer sous la protection des Suisses les places fortes de la ligne du Rhin, c'est qu'apparemment il estimait écarté le danger qui les avait menacées. Par suite, la levée de deux régiments sollicitée des cantons, le 20 novembre, par Trautmansdorf, « avec autant d'assurance que s'il avoit douze millions en poche », ne semblait-elle pas désormais inutile? (2) Tel était du moins l'avis de l'ambassadeur français, avis dont l'envoyé impérial paraissait bien décidé à ne tenir aucun compte, car, dès le 9 janvier 1702, il revenait à la charge auprès des autorités cantonales, animé du désir d'effacer l'impression fâcheuse que leur causait le désaveu infligé de Vienne à leurs démarches pour assurer la protection de Rheinfelden et des cités de son groupe. (3)

Le moyen le plus efficace que possédait un ministre étranger en Suisse d'assurer l'échec, ou à tout le moins d'entraver le succès des levées demandées aux cantons par ses adversaires, était d'en solliciter une pour le compte de son propre souverain, quitte à ne point la mettre sur pied une fois le danger passé. Puysieux avait pris ses précautions en cette conjoncture et obtenu du roi par avance l'autorisation de répondre à la démarche attendue de Trautmansdorf par une démarche identique, à seule fin d'embarrasser les Confédérés et de les contraindre en quelque sorte à se prononcer entre les exigences d'un prince qui n'était pas leur allié et les obligations à quoi les astreignait le traité renouvelé par eux avec la couronne Très-Chrétienne en 1663. (4) A cette heure cependant, l'ambassadeur français ne songeait pas à suivre les errements de certains de ses prédécesseurs, mais bien plutôt à pousser à fond sa requête

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 13 août; *à Torcy.* Soleure, 17 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 39; CXXXI. 44. — *Nidwalden à Puysieux.* Stans, 26 octobre 1701. *Ibid.* CXXXI. 312. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 27 octobre 1701; Versailles, 4 janvier 1702. *Ibid.* CXXXII. 140, 176.

(2) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 26 octobre 1701. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Puysieux au roi.* Soleure, 19 novembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 199; *à Vaudemont.* Soleure, 14 janvier 1702. *Ibid.* X suppt. 31. — *Mémoire envoyé dans les cantons.* 1702. *Ibid.* CXXXIII. 225. — Eidg. Absch. VI² *A.* 954 *c* (Aarau, 23.—27. Januar 1702).

(3) *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 22 octobre 1701. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 16. — *Mémoire* [„Depuis quelque temps...“]. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 789. — *Mémoire envoyé dans les cantons.* 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 225. — *Puysieux au roi.* Soleure, 21 janvier 1702. *Ibid.* CXXXIII. 66. — Eidg. Absch. VI² *A.* 954 *c.*

(4) *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 10 novembre 1701; Versailles, 2 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 148, 196. — *Puysieux au roi.* Soleure, 23 novembre, 14 et 31 décembre 1701. *Ibid.* CXXIX 203, 237, 268. — *Mémoire* [„Sa Mté désirant...“]. 15 décembre 1701. Arch. Guerre. MDII. 406. — *Mémoire pour justifier la différence des avantages du service de France d'avec celuy de l'empereur.* 1702. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 147. — St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *Y.* 326.

et, au cas où elle serait admise, à procéder sans retard à la formation de deux régiments de trois mille hommes chacun. (1) La situation politique de l'Europe apparaissait en effet des plus troublées et le maintien de la paix fort compromis. Il appartenait, par suite, au représentant de Louis XIV à Soleure de s'efforcer de laver ce prince des accusations portées contre lui par les membres de la coalition anti-française, (2) de rejeter sur eux la responsabilité de l'imminente rupture des traités de Rijswick, de justifier la nécessité des mesures militaires arrêtées par lui à seule intention de mettre ses Etats à couvert d'une agression de ses voisins et d'exposer au Corps helvétique les points faibles et les vues secrètes de la Grande Ligue à laquelle on cherchait à l'affilier. Puysieux s'acquitta de cette tâche dans les premiers jours de janvier 1702. (3) A l'appui de son raisonnement, il lui fut aisé d'avancer des faits précis et irréfutables, de rappeler l'offensive prise par le prince Eugène de Savoie dans la Haute-Italie, la saisie de barques françaises sur le Rhin par l'Electeur-Palatin, (4) d'insister sur l'agression à laquelle ce prince venait de se livrer contre l'Electeur de Cologne, (5) de relever le manque d'homogénéité qui, selon lui, condamnerait tôt ou tard à l'impuissance la coalition dressée contre la France, coalition ayant à sa tête le chef de la maison d'Autriche, mais dont, à l'exception du prince bavarois régnant à Heidelberg, tous les membres appartenaient au parti réformé. (6) Il n'eut garde enfin de ne pas constater l'échec de la tentative faite pour y rallier l'Electeur de Munich, (7) et le peu d'inclination des gouvernements de Londres et de La Haye à favoriser l'annexion ouverte ou déguisée à l'Autriche de l'ensemble de la monarchie Catholique. (8) Il omettait, à dire vrai, d'avouer en revanche que les armes

---

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 23 novembre 1701 et 17 janvier 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 203; CXXXIII. 52. — *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 11 janvier 1702. *Ibid.* X suppt. 30. — *Mémoire sur la levée que Sa Mté désire de faire en Suisse.* Soleure, 16 avril 1702. Arch. Guerre. MDLXXII. 169.

(2) *Herwarth à Zurich.* Berne, 12 novembre 1701. St-Arch. Zürich. Grossbritannien *A.* 222^{3}. no 12.

(3) *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 18 janvier 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225^{20}. no 1; St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege; imp. Lamberty. Mémoires. II. 33. — *Puysieux à Zurich.* Même date; *Zürich an Bern.* 21. Januar 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. Buch *HH.* 51, 53.

(4) *Puysieux à Lucerne.* Soleure, 1er février 1702. St-Arch. Luzern. Chur Pfalz; *au Corps helvétique.* Même date. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 61; impr. Lamberty. Mémoires. II. 34. — „Mr l'Electeur Palatin a fait arrester devant Dusseldorf quarante quatre batteaux chargés de grains et d'autres provisions de vivres pour les places de l'Electeur de Cologne.“ *Article général envoyé aux ministres du roy dans les cours étrangères.* Septembre 1702. Aff. Etr. Espagne. CVII. 370. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXXIV (1702—1703). p. 39.

(5) *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 25 janvier et 1er février 1702. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 61; St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225^{20}. nos 3 et 5. — *Le roi à Blécourt.* 15 avril 1702. Aff. Etr. Espagne. CIII. 360.

(6) *Memoria in forma di lettera mandata al Sor Marchese de Puysieux da un particolare cattolico svizzero.* 1702. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CVI, CCLXIV.

(7) „L'Elettor di Baviera resta pressato per entrar nella Lega contro la Francia.“ *Pisani al Senato.* Parigi. 20 gennaio 1702 (2da). Frari. Francia. CXCVII. no 295.

(8) „L'intentioni del re Guglielmo non furono giamai portate ad accordare all' arciduca i regni di Spagna, considerando effettivamente la potenza alla quale pervenerebbe la casa d'Austria con la giontione di tanti Stati.“ *Pisani al Senato.* Parigi, 7 aprile 1702 (2da). Frari. Francia. CXCVII. no 295.

françaises, déjà quelque peu malmenées au delà des Alpes, se trouvaient « défavorisées » sur le Rhin, du fait qu'elles ne tenaient plus en leur pouvoir les deux têtes de pont de Philippsbourg et de Brisach.(1)

Projets de nouvelles levées. — Diète de Bade en février 1702. — Retour de Casati. — Ses vains espoirs. — Puysieux partisan des moyens énergiques. — Danger des demandes de levées formulées par d'autres puissances.

XXVIII. Etant donné la menace suspendue sur elle, la France avait le devoir de tenter d'en prévenir l'exécution en se rendant favorables ses adversaires. Encore que le nombre des enseignes suisses, augmenté à dire vrai de celui des enseignes grisonnes, valaisannes et neuchâteloises, dépassât de beaucoup le chiffre prévu dans le traité de 1663,(2) le roi Très-Chrétien approuvait, on l'a dit, que son ambassadeur aux Ligues levât de nouvelles troupes à seule fin de contrecarrer les desseins autrichiens. Celui-ci avait de prime abord songé à obtenir des autorités bernoises la permission de recruter un régiment entier sur leurs terres. Il ne tarda pas à y renoncer, car le moindre inconvénient d'un tel projet aurait été de constituer au sein des contingents helvétiques « une petite république indépendante », dont les officiers eussent pris le mot d'ordre à Berne, plutôt qu'à Paris.(3) Une autre combinaison était possible. Dès lors, en effet, que l'envoyé impérial demandait aux cantons des troupes pour assurer la protection des villes forestières, pourquoi lui-même n'en solliciterait-il pas de la diète en stipulant qu'elles seraient employées à mettre l'Alsace à couvert d'une agression germanique? Cette proposition semblait opportune.(4) Elle fut cependant écartée par le roi. De même, qu'incertain de la fidélité des enseignes des Trois Ligues à son service, le gouverneur de Milan, d'accord avec Casati, hésitait à leur assigner des garnisons trop rapprochées de la frontière rhéto-valteline,(5) de même Louis XIV répugnait à confier à des auxiliaires étrangers la défense de la plus exposée de ses provinces de l'est.(6)

(1) *Mémoire sur le rasement des fortifications de Philippsbourg et de Fribourg.* 1698. Aff. Etr. Autriche. LXX. 90. — *Harcourt au roi.* Madrid, 17 mars 1701. Aff. Etr. Espagne. LXXXVIII. 111.

(2) May. Histoire militaire de la Suisse. t. VI. 53 sqq.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 23 novembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 203.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 31 décembre 1701; 17 janvier 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 268; CXXXIII. 32.

(5) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 5 marzo 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(6) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 11 janvier et 2 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 182. 196. — *Puysieux au roi.* Soleure, 24 janvier 1702. *Ibid.* CXXXIII. 69.

Ce fut dans ces entrefaites que Puysieux se rendit le 7 février à Bade, où une diète générale s'ouvrait le lendemain. (1) L'ambassadeur eût souhaité qu'elle fût différée de trois semaines, de manière à lui permettre « de voir plus clair » dans une situation qu'il jugeait fort critique. (2) Les autorités de Schwyz partageaient cet avis (3) Mais Trautmansdorf était prêt à entrer en lice. Il s'opposa à toute remise. (4) Aussi bien, le nombre, la diversité et la complexité des questions figurant à l'ordre du jour de cette assemblée, questions dont, pour la plupart, la solution se trouvait différée de diète en diète, ne permettaient ni à l'ambassadeur français, ni à l'envoyé autrichien, ni à l'ambassadeur espagnol d'escompter au cours de cette « journée » de février un succès complet à l'actif de leurs causes respectives. Sur les instances de Puysieux, instances appuyées de Paris auprès du gouvernement madrilène, Casati s'était en effet décidé à regagner son poste de Lucerne vers les derniers jours de janvier 1702. (5) Après bien des traverses, grâce aux démarches actives de son collègue français, grâce aussi à l'intervention pressante de Marsin et de Blécourt auprès des ministres du roi Catholique, le règlement de sa situation personnelle paraissait en bonne voie et l'heure n'était pas éloignée où, les avantages pécuniaires attachés à sa charge de questeur des revenus extraordinaires de Milan lui ayant été restitués, (6) il allait se trouver en mesure de supporter les dépenses à quoi son seul traitement d'ambassadeur ne lui permettait pas de faire face. (7) D'autre part, un effort, dont la durée s'annonçait

---

(1) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 7 février 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 100. — *Decoux à Saint-Thomas* Lucerne, 18 janvier 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — Theatrum Europaeum. XVI 1062.

(2) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 17 janvier 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 49. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna. 25 gennaio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) „Por haver sido y ser el mas estravagante dellos [cantones]." *Casati a Vaudemont.* Baden, 11 febbraio 1702. loc. cit.

(4) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 1 febbraio 1702; Baden, 11 febbraio 1702. loc. cit.

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 24 septembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 109. — *Casati agli XIII cantoni.* Milano. 10 ottobre 1701. St-Arch. Basel. Politisches. X2. — *Casati a Vaudemont.* Lugano, 15 gennaio; Altorfo, 21 gennaio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 25 janvier 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Švizz. Lett. min. XXXII.

(6) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 23 mars, 12 mai et 15 juin 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 225. 249, 272. — *Puysieux au roi.* Soleure, 27 juin 1702. *Ibid.* CXXXIV. 91.

(7) *Consulta del Consejo de Italia* (Alva; Los Balbases; Andrès de La Torre; Luys Camillo; Francisco Ortiz; Centellas). Madrid, 13 noviembre 1680. Archivo historico nacional. Papeles de Estado. Lego. *1926.* — *El rey al gobernador de Milan.* Madrid, 30 mayo 1686. *Ibid.* Lego. *4633.* — *Decreto de Su Magestad dirigada al Señor duque de Alba, presidente del Consejo supremo de Italia.* Madrid, 16 octubre 1687. *Ibid.* Lego. 1926. — *Presidenti et Ministri delle regie duc. entrate ordinarie dello Stato di Milano (Jo. Bapta Plantanida) al re Carlos II.* Madrid, 2 genaro 1692. *Ibid.* Lego. *1926.* — *Consulta del Consejo de Italia.* Milan, 7 junio y 30 octubre 1692. *Ibid.* Lego. *1926.* — *Decreto ... sobre la pretension del conde Carlos Casati, embajador en Esguizaros, de que se le asista enteramente con el sueldo, gajes y emolumentos de la plaza de questor del magistrado ordinario de Milan, etc.* Madrid, 7 de julio 1692. *Ibid.* Lego. *1926.* — *El rey al marquès de Villafranca.* Madrid, 14 agosto 1692. *Ibid.* Lego. *1926.* — *Consulta del Consejo de Italia.* 3 diciembre 1692. Arch. gen. Simancas. Estado. Lego. *3418.* — *Consulta del Consejo de Estado con papel del ministro de los cantones sobre la plaza de cuestor que litiget el conde Casati.* Madrid, 24 octubre 1697. *Ibid.* Lego. *3425.* — *Vaudemont al rey.* 18 agosto 1698. 14 febrero 1699. *Ibid.* Lego. *1926.* — *Consulta del Consejo de Italia* (Villafranca; Leganès; Guerrero; Ant. Jurado; Rubin; Azaciel; J. de Zarate). Madrid, 19 noviembre 1700. Arch. gen. Simancas. Secretarias provinciales. Lego. *2022.* — *Marsin au*

certaine, était accompli à Madrid afin de donner satisfaction aux gouvernants des petits cantons, dont le montant des créances sur le trésor de l'Escurial s'accroissait de jour en jour.(1) Casati emportait donc dans ses bagages des sommes suffisantes pour procéder à la levée de deux régiments destinés à coopérer à la défense de la Lombardie.(2) Il nourrissait en outre le sérieux espoir, qu'en cas de besoin, Puysieux lui avancerait trente et quelque mille écus afin de parfaire le payement des deux annuités de pensions promises aux cantons alliés de la couronne Catholique.(3)

La confiance dont faisait montre Casati à son retour à Lucerne était de pure façade. Mieux encore que son collègue français, l'ambassadeur espagnol connaissait le dessous déconcertant de la politique helvétique et le degré de sincérité des promesses de concours qui lui étaient adressées en grand nombre.(4) Il savait que l'on considérait en Suisse « le duché de Milan comme un Etat chancelant » depuis les événements fâcheux survenus à La Mirandole et à Brescello et surtout depuis la capture de Villeroy à Crémone,(5) encore que le nouvel et définitif insuccès du prince Eugène devant cette place eût relevé quelque peu le prestige des armes des deux couronnes.(6) Il savait que les troubles persistants à Zoug et dans le Toggenbourg accaparaient toute l'attention de la plupart des autorités cantonales.(7) Il savait les Confédérés peu portés à accepter les yeux fermés ses lettres de change(8) et encore moins enclins à lui faire crédit. Il savait qu'ils n'oubliaient pas le tour qu'il

roi. Naples. 27 mai 102. Aff. Etr. Espagne. CIV. 285. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 15 juin 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 272. — *Le roi à Blécourt.* Versailles, 19 juin 1702. Aff. Etr. Espagne. CV. 53. — *Puysieux au roi.* Soleure, 13 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 50. — *Consulta del Consejo de Estado* (Frigiliana; Villafranca; Medinaceli; del Fresno; Fuensalida; Veragua; Montiso). Madrid, 1° noviembre 1703. Arch. gen. Simancas. Estado. Lego. *4683.* — *El rey al principe de Vaudemont.* Madrid, 7 de noviembre 1703. *Ibid.* Lego. *4688.*

(1) *Blécourt au roi.* Madrid, 21 janvier 1702. Aff. Etr. Espagne. CII. 131. — *Mémoire remis à Mr de Blécourt par l'envoyé des cantons suisses sur ce qu'il y auroit à faire, etc.* Janvier 1702. *Ibid.* CII. 184. — „On a envoyé, il y a huit jours, quarante mil escus à Milan." *Blécourt au roi.* Madrid, 4 mars et 4 mai 1702. *Ibid.* CII. 18; CIV. 30. — *Marsin au roi.* Camp de Lazzara, 2 septembre 1702. *Ibid.* CVIII. 38. — *Greuth an den Kaiser.* Baden. 4. März 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIV.

(2) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 25 février 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 21 avril 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXVI. 222.

(3) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 18 novembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 179. — *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 18 janvier et 4 février 1702. *Ibid.* X suppt. 33, 37.

(4) Ric. Huch. Die Neutralität usw. p. 2.

(5) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 24 janvier 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 67. — Mémoires de Sourches. VII. 218. — Mémoires de Saint-Hilaire (éd. Lecestre). III. 99 sqq.

(6) *Casati à Vaudemont.* Lucerna, 4 febbraio; Bada, 11 febbraio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Il faut vous dire... que cette aventure de Crémone fait un très grand effet à nostre avantage dans toute l'Italie, et partout l'on y croyoit le prince Eugène infaillible." *Vaudemont à Puysieux.* Milan, 4 février 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux au roi.* Bade, 13 février; Soleure, 1er avril 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 106, 256. — J. Haessig. Die Anfänge des Toggenburger Krieges (1903). p. 38.

(7) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 4 janvier 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 19; *au duc du Maine.* Goesgen, 6 avril 1702. *Ibid.* CXXXVI. 184. — *Instruktion und Befelch ... was die Herren Balthasar und Andreas Burckhardt ... auf bevorstehender Badischer extraord. Tagleistung anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 30. August 1702. St-Arch. Basel. Eidgenoss. *K.* II. n° 5.

(8) *Puysieux au roi.* Soleure, 28 janvier 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 76.

leur avait une fois joué de laisser en gage à Bade « deux puissants coffres » qu'il prétendait remplis d'argent et qui n'étaient, on l'avait vérifié en son absence, « remplis que de pierres ».[1] Il n'ignorait pas que, durant son séjour en Lombardie, nombre de pensionnaires des deux couronnes s'étaient laissés acheter par Trautmansdorf[2] et qu'à Fribourg, l'asservissement aux volontés de l'Autriche était si bien entrée dans les mœurs que les magistrats de ce canton interdisaient à leurs compatriotes, officiers à la solde française, d'y faire des recrues, mais accordaient en revanche des levées aux ennemis déclarés de Louis XIV et de Philippe V,[3] déniaient aux états-majors des régiments suisses au service du Louvre la faculté de se laisser employer à la défense « d'aucune province de la monarchie Catholique ».[4] Il lui revenait enfin que sa demande de levée suscitait une vive opposition, dont l'argent qu'il avait en main, arme toute puissante en d'autres circonstances, ne parviendrait peut-être pas à triompher.[5] En effet, à la nouvelle de son retour à Lucerne et de l'intention où il était de mettre sans retard sur pied, avec le consentement des *Waldstætten*, deux régiments pour la défense du Milanais, Trautmansdorf avait sollicité et obtenu de Vienne l'autorisation d'adresser au Corps helvétique une requête semblable et aux mêmes fins, puisque, selon lui, cet Etat relevait désormais du chef de la maison d'Autriche ou, pour mieux dire, de son second fils, l'archiduc Charles.[6]

De surcroît, il ne semblait pas que les projets de l'ambassadeur espagnol rencontrassent la pleine approbation de son collègue français. Celui-ci, partisan des solutions énergiques, estimait l'heure venue d'acculer les cantons à la nécessité de se prononcer de façon catégorique sur la validité ou le renouvellement éventuel du capitulat lombard, sur la reconnaissance explicite de Philippe V en tant que roi Catholique et sur la levée destinée à assurer à ce prince la protection de ses Etats italiens.[7] Casati, au contraire, répugnait à

(1) *Puysieux au roi.* Bade, 25 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 145. — *cf.* Volume VII du présent ouvrage. p. 634. note 2.

(2) „Li più favoriti da Francia sono invicibili Austriaci.“ *Casati a Serponti.* Bada, 23 febbraio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 14. May 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz F. CXXXII.

(3) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 14 janvier 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 37.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 5 novembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 165.

(5) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 28 gennaio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux au roi.* Soleure, 4 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 93. — „Se le cose non si cangiano, non solo non occorre pensar a leva, ma credo non verrano accettate le pensioni.“ *Casati a Serponti.* Bada, 23 febbraio 1702. loc. cit.

(6) *Casati a Vaudemont.* Altorfo. 21 gennaio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux au roi.* Soleure, 21 janvier 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 66. — *Proposition faite à la diète de Bade par Casati.* 11 février 1702. ap. Lamberty. Mémoires. II. 36. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 11. März 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz F. CXXXII. — *Mémoire sur la Suisse.* 1702. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 789.

(7) *Puysieux au roi.* Soleure, 5 novembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 165. — „Il n'y a ce me semble, qu'un seul mot à dire, qui est de demander aux Cantons alliez d'Espagne une simple réponse, de ouy ou de non, à la question qu'on leur fera s'ils veulent accorder l'observation du capitulat de Milan pour les quatre années qu'il doit encore durer et de donner une levée à S. M. C. pour la défense

entrer dans la voie des sommations ou des mises en demeure et jugeait préférable de ne rien précipiter. [1] Toutefois il s'était rangé en fin de compte aux avis de son collègue français. [2] Celui-ci refusait tout versement de fonds aux cantons hostiles à ses vues; [3] faisant passer au crible de son impitoyable contrôle les projets de missives au roi que lui soumettaient les autorités cantonales, il acceptait les uns, repoussait les autres, mais ne réussissait à amener à résipiscence ni Fribourg, ni les Etats protestants, dont certains, tels Schaffhouse, Appenzell, voire Bâle, à qui Louis XIV contestait dans ce même temps la possession d'un îlot du Rhin [4] et demandait de ne pas étendre aux Juifs d'Alsace l'interdiction de l'accès de son territoire, [5] n'hésitaient pas à se dédire des engagements pris au sujet des lettres à répondre au roi d'Espagne. [6] Le point de départ de ce mouvement d'antipathie prononcée à l'endroit des deux couronnes devait être cherché moins à Zurich, où les autorités observaient une certaine réserve, qu'à Berne, dont l'influence hostile aux intérêts français s'exerçait sans répit auprès du Corps protestant. [7] Au sentiment de Puysieux, il n'y avait pas lieu d'incriminer trop vivement les magistrats des deux cités évangéliques de la ligne du Rhin exposés aux représailles autrichiennes, ceux de Bâle en particulier dont les décisions se ressentaient des conseils que leur départissait le banneret bernois Willading. [8] «Le torrent les a emportés» concluait avec quelque indulgence l'ambassadeur. [9]

Parfois en désaccord quant à l'opportunité de telle ou telle démarche qui leur était suggérée par leurs gouvernements respectifs, les ambassadeurs des deux couronnes ne l'étaient pas en revanche sur la nécessité de mener de front la mise sur pied des troupes que l'un et l'autre avaient mission d'acheminer vers la Bourgogne ou la Lombardie. [10] Au demeurant ils ne se nourris-

du duché de Milan." *Puysieux à Casati.* Soleure, 1er février 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 4 febbraio 1702. *Ibid.* — Mercure historique et politique (novembre 1701). XXXI. 517.

(1) *Casati al governatore di Milano.* Bada, 11 febbraio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) *Ibid.*

(3) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 21 septembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 104. — *Casati a Vaudemont.* Bada, 22 febbraio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(4) *Puysieux au bourgmestre Burckhardt.* Soleure, 24 octobre 1701. St-Arch. Basel. Politisches. X2.

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 26 novembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 211.

(6) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 4 janvier 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 19. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 9 février; Versailles, 9 mars 1702. *Ibid.* CXXXII. 201, 213. — *Puysieux au roi.* Bade, 18 et 22 février 1702. *Ibid.* CXXXIII. 120, 135. — *Mémoire* [„Depuis quelque temps..."]. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. MV. 789.

(7) *Relation Trautmansdorf's an den Hofkanzler.* Baden, 12. März 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz F. CXXXII. — „Jamais Mrs de Berne n'ont esté en de pires dispositions." *Puysieux au duc du Maine.* Château de Goesgen, 6 avril 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXVI. 184.

(8) *Puysieux au roi.* Bade, 22 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 135.

(9) *Ibid.*

(10) *Le duc du Maine à Puysieux.* Versailles, 27 novembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXXI. 391. — *Puysieux au roi.* Soleure, 30 novembre et 17 décembre 1701. *Ibid.* CXXIX. 216, 237.

saient pas d'illusions. (1) Alors que naguère encore, la France, l'Espagne et la Savoie se disputaient seules le privilège de recruter des troupes auxiliaires au sein des Ligues, leur exemple avait été suivi depuis peu par de nombreuses puissances, dont les ouvertures rencontraient le plus souvent bon accueil auprès des gouvernements cantonaux, sinon auprès des diètes générales. (2) Au début de cette année 1702, le danger ne provenait pas du Saint-Siège. Le projet que formait celui-ci de renforcer de quelques enseignes helvétiques son armée ne rencontrait d'opposition ni à Paris, ni à Madrid, où l'on se montrait reconnaissant de la neutralité bienveillante du pape dans le différend qui mettait derechef aux prises les Bourbons et les Habsbourgs. (3) Il ne provenait pas davantage des Provinces-Unies, dont le service, décrié à Zurich et à Berne, n'était plus guère en faveur qu'à Neuchâtel, où se recrutaient les états-majors des régiments à la solde batave, (4) états-majors prêts à toutes les besognes, puisque aussi bien le colonel Montmollin, dépêché entretemps de La Haye à Munich par le comte d'Albermale avait vainement tenté de détacher l'Electeur de la cause française et était mort à la tâche. (5) Il provenait à la fois de l'est et du midi, de l'Empire, du Brandebourg, de la Pologne et de Venise. L'arrivée en Suisse d'un envoyé de la cour de Berlin était escomptée à bref délai. On le prétendait chargé de négociations politiques ayant trait à la succession éventuelle de la principauté des Longueville, (6) et de négociations militaires en vue de procurer au nouveau monarque prussien quelques compagnies de gens de pied suisses. (7) Pareillement, un agent du roi de Pologne persistait, ainsi qu'il a été dit plus haut, à solliciter des Confédérés l'octroi d'une levée destinée à servir en Saxe, (8) tandis qu'un officier à

---

(1) ***Puysieux au roi.*** Soleure, 4 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 93. — ***Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.*** Baden, 25. März 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz F. CXXXII. — Ric. Huch. Die Neutralität der Eidgenossenschaft während des spanischen Erbfolgekriegs (1898). p. 2.

(2) ***Puysieux au roi.*** Soleure, 14 décembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 237.

(3) ***Piazza a Paulucci.*** Lucerna, 3 febbraio 1702. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCVI. — ***Casati a Vaudemont.*** Lucerna, 11 febbraio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(4) ***Puysieux à Torcy; au roi.*** Soleure, 7, 10 et 14 décembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 223. 231, 237. — ***Mémoire*** [„Il a présenté un moyen …"]. *Ibid.* CXXXIII. 246.

(5) ***Puysieux au roi.*** Bade, 16 et 23 juillet; Soleure, 3 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 351, 367; CXXIX. 17. — ***Le roi à Puysieux.*** Versailles, 5 août 1701. *Ibid.* CXXXII. 96. — ***Puysieux à Torcy.*** Soleure, 17 août 1701. *Ibid.* CXXXI. 144. — „Le régiment suisse vacquant par le décez du colonel Montmoulin, mort d'apoplexie en revenant d'Allemagne, où il avoit esté envoyé par les Etats Généraux pour quelques négociations, a été donné au Sr Stürler." *La Haye,* 19 janvier 1702. Gazette de France *1702.* p. 46. — Lamberty. Mémoires, etc. (La Haye, 1724). I. 689.

(6) ***Puysieux au roi.*** Soleure, 10 décembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 231.

(7) ***Mémoire*** [„Sa Majesté désirant …"]. Décembre 1701. Arch. Guerre. MDII. 406.

(8) ***Puysieux au roi.*** Soleure, 19 novembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 199; ***à Vaudemont.*** Soleure, 7 décembre 1701. *Ibid.* X suppt. 24. — ***Decoux au duc de Savoie.*** Lucerne, 19 décembre 1701. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — ***Puysieux à Torcy.*** Soleure, 4 janvier 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 19. — ***Casati a Vaudemont.*** Lucerna, 16 febbraio 1702. loc. cit. — Ric. Huch. op. cit. 11 — Lamberty. op. cit. II. 48.

la solde de Venise s'attachait à mettre en lumière les avantages que retireraient les cités évangéliques de l'entrée de leurs enseignes au service de la Sérénissime République.[1]

Louis XIV se décide enfin à contrecarrer sérieusement les démarches de ses adversaires. — Trautmansdorf sans argent. — Politique des levées et politique de la neutralité. — Duplicité de la politique autrichienne. — Perplexité des Suisses. — La situation demeure indécise et pleine de difficultés.

XXIX. L'épuisement progressif de la pépinière d'hommes que constituait l'Helvétie n'était déjà, du seul fait des prélèvements opérés par les puissances alliées, que trop apparent. Si, de surcroît, d'autres Etats européens s'avisaient d'organiser eux aussi des levées sur le sol des Ligues, il était à craindre que la France et l'Espagne fussent privées désormais du bénéfice que leur assuraient les traités qui les liaient aux Confédérés. Or, les hésitations du roi Très-Chrétien ne contribuaient certes pas à améliorer une situation dont commençaient à s'alarmer les véritables amis de la France en deçà du Jura. Il avait fallu, en effet, la certitude que des accords s'ébauchaient entre les cours de Varsovie et de Vienne, puis entre cette dernière et le Sénat de Saint-Marc, pour décider Louis XIV à prescrire à son ministre à Soleure de contrecarrer les démarches actives des agents polonais et vénitiens.[2] Au demeurant, celles-ci une fois mises en échec, Puysieux et Casati n'allaient pas avoir de trop de toute leur habileté pour déjouer la manœuvre autrichienne en marche.[3] L'ambassadeur français n'avait pas attendu l'ouverture de la diète pour faire part aux cantons du désir de son maître d'obtenir d'eux en une ou plusieurs fois la levée de six mille hommes que justifiaient à ses yeux les menaces de guerre suspendues sur l'Alsace et sur la Lombardie.[4] Cette démarche, répétée durant

(1) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 28 gennaio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Mémoire pour envoyer à Mr de Torcy.* Soleure, 1er mars 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 161. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 25. März 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII. — Eidg. Absch. VI² *A.* 914 *g* (Baden, April 1702). — Jegerlehner. Die politischen Beziehungen Venedigs u. s. w. (Archiv des histor. Vereins des Kantons Bern. XV).

(2) *Le roi à Puysieux.* Marly, 1er décembre 1701; Versailles, 23 février 1702. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 208; CXXXII. 210. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* 4. Februar 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII. — *Casati a Vaudemont.* 7 e 15 febbraio 1702. loc. cit. — *Puysieux au roi.* Bade, 13 février; Soleure, 8 mars et 13 mai 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 106, 183, 366.

(3) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 18 novembre 1701; 11 janvier, 2 et 23 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 179; CXXXII. 182, 196, 210. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* 4. Februar 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII. — *contra: Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 14 mars 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — Theatrum Europaeum. XVI. 1063.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 24 janvier 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 69. — *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 4 février 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225²⁰. n° 7; St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 67; impr. Lamberty. Mémoires. II. 35. — *Mémoire servant de règlement et de capitulation pour la levée de six mille hommes demandée par le roy au*

la diète de février, semblait nécessaire, ne fût-ce que pour fortifier la confiance des pensionnaires dans l'efficacité des moyens dont disposait la couronne. (1) Elle était en tout cas préférable à celle tentée par Casati auprès des protestants dont il espérait neutraliser les attaches impériales en recrutant chez eux, (2) en dépit des objections de son collègue français, une partie des enseignes de sa levée, (3) sous le prétexte que, si les cités évangéliques n'avaient aucun intérêt dans le traité hispano-suisse de 1634, conclu en somme à leur détriment, elles se trouvaient cependant liées à l'Espagne, du fait que le cercle de Bourgogne n'avait jamais cessé de les compter au nombre de ses membres. (4)

Au total, que les levées françaises et espagnoles dussent être accordées ou refusées, Trautmansdorf eût certainement obtenu la sienne, s'il avait eu argent en main, encore que, dans leur diète de janvier, les protestants eussent décidé de s'abstenir de fournir des troupes aux puissances étrangères aussi longtemps que la neutralité du Corps helvétique n'aurait pas été reconnue par celles-ci. (5) On ne mettait les choses en doute ni à Paris, ni à Soleure, ni à Lucerne. (6) Mais il y avait plus. Contraint de renoncer à recruter en Suisse des auxiliaires dont il eût été incapable de payer la première montre, l'envoyé impérial pouvait fort bien mettre comme condition à son désistement que ce dernier entraînerait *ipso facto* celui de l'ambassadeur espagnol, auquel cas le

Corps helvétique, etc. 1702. *Ibid.*; St-Arch. Bern. Frankr Buch *HH.* 108. — *Mémoire pour justifier la différence des avantages du service de France d'avec celuy de l'Empereur.* 1702. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 147. — *Le duc du Maine à Puysieux.* Versailles, 5 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXVI. 53. — *Emmanuel Rodt an die Gesandten in Baden.* Bern, 8. Februar 1702. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 79. — *Réponse de Puysieux aux articles que lui présente la diète.* 8 février 1702. *Ibid.* Frankr. Buch *HH.* 91. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 25. März 1702. Hof-, Haus- und Staaatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure. 20 juin 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXVI. 378. — Mercure historique et politique (1702). XXXII. 391.

(1) *Puysieux au roi.* Bade, 13 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 136. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 965 *n.*

(2) „Para embarazar lo que pide el Emperador, Polonia, y Venezia.“ *Casati a Vaudemont.* Lugano, 15 gennaio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Pues viendose diversos Canton catt[cos] ser poco inclinados a la leva para esse estado, servirà mucho el exemplar de dicho canton, [Basilea] para memorar los caprichos de dichos cattolicos.“ *Casati a Vaudemont.* Bada, 8 marzo 1702. *Ibid.*

(3) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 14 septembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 94; *au roi.* Bade, 18 février 1702. *Ibid.* CXXXIII. 120. — *Casati a Vaudemont.* Bada, 8 marzo 1702. loc. cit. — Theatrum Europaeum. XVI. 1063.

(4) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 14 septembre 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 94.

(5) „Y lo cierto es que este con lo demas principales cantones dicien abiertamente, que en las presentes occurencias, no les conviem solicitar pensiones, y menos conceder levas si bien observar donde van aparar las emergencias de Italia.“ *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 1 febbraio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux au roi.* Bade, 18 février; Soleure, 8 mars 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 120, 133. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 954c sqq.

(6) *Puysieux au roi.* Soleure, 4 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 98. — *Puysieux à Berne.* Bade, 25 février 1702. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 123; *à Zurich.* Même date. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[20]. no 11. — „Vous n'ignorez pas le temps qu'il y a, que j'ay demandé au Louable Corps helvétique une levée de 6000 hommes.“ *Puysieux à Lucerne.* Février 1702. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege.

maintien du capitulat de Milan se fut trouvé très compromis.[1] Et n'y avait-il pas lieu de redouter qu'à seule fin de triompher des hésitations des Confédérés, il ne consentît à revenir sur le refus opposé naguère par l'empereur à la continuation de la neutralité des villes forestières?[2] Cette crainte, à dire vrai, fut assez vite dissipée. La harangue que Trautmansdorf prononça devant la diète, le 10 février, ne différa des précédentes ni quant au fond, ni surtout quant à la forme, toujours aussi brutale et agressive à l'égard des représentants français et espagnol.[3] Ainsi que dans le passé, Puysieux se déclarait prêt à conclure une convention aux termes de laquelle la garantie de neutralité assumée par le Corps helvétique s'étendrait non seulement à Constance et aux places fortes de la ligne du Rhin, mais aussi à l'Alsace, à défaut de l'évêché de Bâle que les cantons catholiques souhaitaient cependant voir à l'abri des incursions des belligérants.[4] Or, Trautmansdorf refusa tout net d'entrer en matière sur cet objet[5] et persista à demander derechef avec insistance deux régiments suisses pour le service de son maître, dont les armées, fortes de quatre-vingt-deux mille hommes ne pouvaient manquer, selon lui, de triompher de celles des deux couronnes et de délivrer la Suisse du péril d'encerclement que celles-ci faisaient peser sur elle.[6]

Les ambassadeurs de France et d'Espagne et l'envoyé impérial entendus,[7] il appartenait aux membres de la diète de se prononcer entre les deux politiques qui leur étaient suggérées, celle des levées et celle de la neutralité. La première présentait cet inconvénient qu'elle menaçait de priver l'Helvétie d'une partie de ses défenseurs dans le temps même où, les hostilités se déchaînant à nouveau sur la ligne du Rhin et en Italie, elle aurait eu le plus d'intérêt à ne point affaiblir sa capacité de résistance aux entreprises possibles des belligérants sur son territoire. La seconde, qu'il s'agît d'assurer l'inviolabilité

(1) Eidg. Absch. VI² *A.* 962 *k*; 963 *m* (Baden, 8. Februar 1702).

(2) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 7 febbraio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) *Casati a Vaudemont.* Bada, 11 febbraio 1702. loc. cit. — *Puysieux au roi.* Bade, 13 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 106. — *Mémoire pour envoyer à Mr le mis de Torcy.* 1er mars 1702. *Ibid.* CXXXIII. 161. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 11. März 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII. — *La Chapelle à Puysieux.* Soleure, 9 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 203. — Eidg. Absch. VI² *A.* 959 *i* (Baden, 8. Februar 1702).

(4) *Casati a Vaudemont.* Bada, 15 febbraio 1702. loc. cit. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 15 février 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Puysieux au roi.* Bade, 18 et 22 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 120, 135. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 9 mars, 17 novembre 1702. *Ibid.* CXXXII. 213, 372. — Eidg. Absch. VI² *A.* 967 *u* (Baden, Februar 1702).

(5) *Puysieux au roi.* Bade, 18 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 120. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 9 mars 1702. *Ibid.* CXXXII. 23.

(6) *Casati a Vaudemont.* Bada, 15 febbraio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 11. März 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — Eidg. Absch. VI² *A.* 957—964, 959 *i*.

(7) *Propositio facta ad Congregatos hic laudabiles Helvetiae Cantones a me Francisco Ehrenreich comite et domino de Trautmansdorf, oratore cesareo et germanico.* Badae, 10 februarii 1702. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCVI; impr. Lamberty. Mémoires. II. 46. — *Proposition de Casati à la diète de Bade.* 11 février 1702. St-Arch. Luzern. Spanien *A.* 216¹. p. 214. — *Proposition de Puysieux à Bade.* 13 février 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225²⁰. no 10; impr. Lamberty. Mémoires. II. 45.

du sol suisse ou celle de Constance et des villes forestières, n'offrait que des avantages, pour peu que l'Empire, la France et l'Espagne consentissent à s'y associer. A la première se ralliaient les cantons protestants, Fribourg et l'abbé de Saint-Gall, lesquels n'ignoraient pas cependant, qu'après avoir accordé des troupes au gouvernement de Vienne, il leur serait malaisé d'en refuser aux deux couronnes. (1) Lucerne et le surplus des cantons catholiques préconisaient en revanche résolument la seconde. Ce fut à eux que resta le dernier mot. (2) Redoutant que l'issue de la diète ne fût fatale aux intérêts de son souverain, Trautmansdorf s'attacha à traîner les choses en longueur et à retarder une solution qu'il s'était tout d'abord efforcé de brusquer. Aussi inconstant en ses décisions que l'étaient la plupart de ses hôtes, dont les revirements d'opinion ne se comptaient plus, (3) il consentit même à leur remettre une déclaration, sans valeur, au reste, à supposer, ce qui devait être le cas, qu'elle ne fût pas ratifiée à Vienne, aux termes de laquelle Léopold Ier s'engageait solennellement à n'autoriser aucune violation du sol helvétique par ses armées. (4) Ce devait être vain. Poussé à bout par les violences de langage de son contradicteur, à qui elles avaient valu un rappel aux convenances de la part du bourgmestre hispanophile de Zurich, outré de ce qu'il osât user de menaces à l'égard de ceux des Confédérés disposés à observer le capitulat de Milan, (5) Puysieux, non content de se joindre à Casati pour tâcher de gagner à la cause des deux couronnes le premier magistrat du ***Vorort***, (6) déployait une ardeur toute militaire à réfuter sans ménagements les diverses allégations de l'envoyé autrichien, (7) tâche que par « timidité naturelle » son collègue espagnol eût

(1) *Puysieux au roi.* Bade, 13 et 18 février 1702. loc. cit. — *Casati a Vaudemont.* Bada, 18 febbraio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 22 février 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Puysieux à Berne.* Soleure, 11 mars 1702. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 139. — Eidg. Absch. VI² *A.* 959 *i.*

(2) *Puysieux à Zurich.* Soleure, 18 mars 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225²⁰. nº 15. — Eidg. Absch. VI² *A.* 962 *k* (Baden, 8. Februar 1702).

(3) *Casati a Serponti.* Bada, 8 marzo 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Lorenzo Fleckenstein... benchè sia stato francesissimo e distintamente beneficato dal Sor marchese di Puysieux e suoi antecessori, ora opera apertamente contra le due corone. Lo stesso fa il capº Smid in Altorfo e li scoltteti di Friborgo, insieme del scoltteto Suri, di Solodoro.“ *Casati a Serponti.* Lucerna, 17 maggio 1702. *Ibid.* — „Pero si despachando dicho Ministro Cesareo los barones Greuter, y Zweyer, continuamente de un canton a otro, ha gañado con largissimos gastos aun los principales facionarios de Francia.“ *Casati a Serponti.* Lucerna, 20 maggio 1702. *Ibid.*

(4) *Casati a Vaudemont.* Bada, 22 febbraio 1702. loc. cit. — *Puysieux au roi; à Torcy.* Bade, 22 et 25 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 135, 145; CXXXVI. 88. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 11. März 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII. — Eidg. Absch. VI² *A.* 962 *k.*

(5) *Puysieux au roi.* Bade, 22 février 1702. loc. cit. — *Casati a Vaudemont.* Bada, 22 febbraio e 1º marzo 1702. loc. cit.

(6) *Casati a Vaudemont.* Bada, 8 marzo 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(7) *Puysieux au roi.* Bade, 22 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 135. — „Non così succede all'ambasciata di Francia, contra del quale era quasi disposta la republica di scrivere al re, mentre sendo soldato, non meno ch'il Cesareo, ha con ardore militare trattati astamente diversi dietani di modo che io solo ho godute le carrezze, et applausi di essi.“ *Casati a Serponti.* Lucerna, 8 marzo 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

été incapable de mener à bien,[1] à reprocher aux Confédérés, fût-ce en blessant leurs susceptibilités, la condescendance extrême dont ils usaient à l'endroit d'un ministre aux yeux duquel l'autonomie helvétique conquise à Munster en 1648 demeurait lettre morte,[2] à démontrer l'inanité des menaces de l'empereur et la grossièreté du piège que cachaient les avantages économiques consentis par ce prince aux cantons,[3] à contester que la présence sur les terres de l'électorat de Cologne de troupes suisses à la solde du Louvre constituât une violation des capitulations,[4] puis à démasquer surtout les fins poursuivies par la diplomatie impériale en ce qui concernait le statut de Constance et des villes forestières.[5] Cette dernière tâche lui sembla facile. Les contradictions abondaient en effet dans l'attitude et dans les déclarations de Trautmansdorf.[6] De deux choses l'une: Ou bien l'empereur était sincère en annonçant qu'il affecterait à la défense des places fortes de la ligne du Rhin les deux régiments demandés en son nom aux Suisses, et, dans ce cas, son refus de persévérer à négocier la neutralité de ces dernières paraissait singulier. Ou bien, ainsi que le supposait Puysieux, son dessein n'était-il pas plutôt, une fois l'Autriche antérieure sous la protection helvétique, de tenter avec toutes ses forces disponibles l'invasion de la Franche-Comté.[7]

Une perplexité poignante commençait à étreindre les membres de la diète.[8] Jusqu'alors, quand la guerre se déchaînait à leurs frontières, les Suisses avaient réussi à ne donner de gages sérieux d'adhésion morale à aucun des belligérants, à maintenir la balance égale entre ceux-ci et à mettre leur neutralité à l'abri de toute violation de quelque importance. Le pourraient-ils dans l'avenir? Le roi Très-Chrétien leur reprochait de se montrer partiaux en faveur de la maison d'Autriche.[9] L'empereur leur faisait grief d'avoir accordé audience à Casati, considéré par lui comme un «sujet rebelle».[10] Des levées pour la défense du Milanais leur étaient demandées à la fois par

(1) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 7 juin 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 284: *au roi.* Soleure. 8 mars 1702. *Ibid.* CXXXIII. 183.

(2) *Proposition faite à Bade par Puysieux,* le 13 février 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[20]. n° 10. — *Puysieux à Zurich.* Soleure, 18 mars 1702. *Ibid.* n° 15.

(3) *Ibid.* — *Puysieux à Torcy.* Bade, 1er mars 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 165.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 14 décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 237. — St-Arch. Bern. Instruktionsbuch Y. 349.

(5) *Puysieux à Zurich.* Soleure, 25 février 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[20]. n° 10.

(6) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 12 mai 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 249.

(7) *Mémoire de Puysieux.* Février 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[20]. n° 13; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 135. — *Puysieux à Zurich.* Soleure, 8 mars 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[20]. n° 14. — *Puysieux à Berne.* Soleure, 11 mars 1702. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 139.

(8) *Staatsschreiber Meyer an Christof Friedrich Werdmüller, Staatsschreiber.* Luzern, 18. März 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[20]. n° 16. — *Emmanuel von Rodt, Staatsschreiber, an Werdmüller.* Bern, 20. März 1702. *Ibid.* n° 17.

(9) *Puysieux à Torcy.* Bade, 1er mars 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 165. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 9 mars 1702. *Ibid.* CXXXII. 213.

(10) *Puysieux au roi.* Bade, 13 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 106. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 962 *k.*

Léopold Ier et par Philippe V et ils savaient Louis XIV décidé à appuyer ce dernier de toute sa puissance militaire et financière. (1)

D'habitude, les députés de la diète se tiraient d'embarras en se contentant de prendre *ad referendum* les offres et propositions qui leur étaient faites. Or, la conjoncture était telle, que cette suprême ressource faillit leur échapper. Ceux de Berne, de Fribourg, de Sarnen, d'Appenzell et de la ville de Saint-Gall insistaient en effet pour accorder séance tenante à l'empereur la levée que ce prince sollicitait du Corps helvétique. (2) S'ils renoncèrent à cette exigence, (3) ce ne fut qu'après s'être assurés que les *Waldstætten* et Soleure, conscients du péril que leurs sympathies espagnoles faisaient planer sur l'ensemble de la Confédération, consentiraient, eux aussi, à différer la mise sur pied des troupes que leur demandait Philippe V. (4) Puysieux n'eut qu'à se louer de l'attitude de la députation de Bâle, d'autant moins rebelle à ses directions que les autorités de cet Etat comptaient davantage sur lui pour faciliter leur ravitaillement en céréales d'Alsace. (5) Il eut encore, ainsi que Casati, d'autres sujets de satisfaction. A l'exception de Fribourg, de Schwyz et du prélat de Saint-Gall, tous les catholiques se résolurent à adresser au nouveau roi d'Espagne une lettre de félicitations à l'occasion de son avènement, et cela en dépit d'une manœuvre ébauchée à la dernière heure par la cabale autrichienne pour faire échouer ce projet. (6) D'autre part, ces mêmes catholiques persistaient à rejeter la suggestion des protestants de reconnaître à la princesse Anne de Danemark la qualité de reine d'Angleterre, (7) tout comme ils s'étaient dérobés naguère à l'invitation plus ou moins explicite de traiter désormais l'archiduc Charles en souverain de Milan. (8) Enfin, étant donné que la situation respective des belligérants s'était profondément modifiée au cours des dix dernières années,

---

(1) *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 18 janvier; Bade, 11 février 1702. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 33, 36. — *Casati a Serponti.* Lucerna, 4 marzo 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI² *A*. 968 *qq* (Baden, 8. Februar 1702).

(2) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 29 marzo 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) *Puysieux à Torcy.* Bade, 22 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXVI. 88; *à Zurich.* Soleure, 8 mars 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. *A*. 225²⁰. nº 14.

(4) *Puysieux à Torcy.* Bade, 22 février 1702. loc. cit. — *Relation Trautmansdorf's an den Hofkanzler.* Baden, 12. März 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F*. CXXXII. — Eidg. Absch. VI² *A*. 962 *k*.

(5) *Puysieux au roi.* Bade, 16 juillet 1701, 25 février et 23 décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 351; CXXXIII. 145; CXXXV. 273. — *Instruktion ... an Herren J. R. Sinner, alt Schultheiss, und J. F. Willading ... beid des täglichen Raths der Stadt Bern als dero auf die den 8ten diss monats februarii 1702 aussgeschriebene extraord. allgem. Eydtgn. Zusammenkunft in Baden abordnende H. Ehrengesandte.* 3./4. Februar 1702. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *Y*. 322. — *Puysieux à Chamillart.* Soleure, 2 novembre 1702. Arch. Guerre. MDLXXIII. 248. — Ric. Huch. op. cit. 119.

(6) *Lettre de Bâle.* 13 février 1702. Mercure historique et politique. XXXII. 391. — *Luzern, Uri, Unterwalden, Zug, kathol. Glarus, Solothurn und Appenzell al Re di Spagna.* Lucerna, 2 marzo 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 11. März 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F*. CXXXII. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 15 marzo 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(7) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 1er mars 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII.

(8) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 26 octobre 1701. loc. cit.

l'ambassadeur français estimait avoir convaincu ses hôtes de l'impossibilité où se trouvait son souverain de maintenir les concessions très étendues qu'il leur avait consenties en 1691 relativement à la neutralité des vallées et districts de l'Autriche antérieure, situés dans le voisinage immédiat de la frontière helvétique. (1)

C'était beaucoup pour les ambassadeurs des deux couronnes que d'avoir empêché Trautmansdorf d'obtenir de la diète une réponse ferme. (2) Mais ni Puysieux, ni Casati ne s'abusaient quant au sort définitif de la principale de ses requêtes. La levée impériale était en faveur auprès des cantons de l'une et de l'autre confession. Non pas que les Confédérés comptassent en tirer de très grands avantages pécuniaires. Mais, l'ancienne valeur helvétique n'étant plus qu'un lointain souvenir, la perspective les séduisait de placer leurs troupes en garnison dans des forteresses, plutôt que de les exposer au hasard de la guerre en rase campagne. (3) Qui plus est, les chances de succès de la levée espagnole ne s'étaient pas accrues. (4) Quant aux « neutralités » les choses demeuraient en l'état, à cela près que celle du margraviat de Bade-Dourlach, instamment recommandée par le Corps helvétique, semblait désormais très compromise, (5) et que celle de l'évêché de Bâle, violée depuis peu par les Impériaux, ne l'était pas moins. (6)

La longue durée du séjour de Trautmansdorf à Bade avait acquis au diplomate autrichien un certain crédit auprès des autorités de cette ville. A seule fin de lui complaire, celles-ci avaient cru devoir faire incarcérer quelques-uns de leurs administrés, coupables d'avoir tiré des salves de mousqueterie pour fêter la venue de l'ambassadeur français. Puysieux intervint avec énergie en faveur des prisonniers et ne se contenta pas de procurer leur élargissement immédiat. Il prétendit exiger le châtiment des agents convaincus d'avoir obéi aux suggestions de son adversaire. Satisfaction lui ayant été

---

(1) *Puysieux au roi.* Bade, 18 et 22 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 120, 135.

(2) *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 8 mars; *à Vaudemont.* Soleure, 8 mars; *à Pontchartrain.* Soleure, 20 mars 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXVI. 117; X suppt. 41; CXXXVI. 135. — Eidg. Absch. VI² *A.* 959 *i* (Baden, 8. Februar 1702). — C. von Noorden. Europäische Geschichte im 18. Jahrhundert (Düsseldorf, 1878). II. 55 sqq.

(3) *Puysieux au roi.* Bade, 4 et 25 février; *à Torcy.* Soleure, 8 mars 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 93, 145, 186. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 11 marzo 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 15 mars 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII.

(4) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 22 marzo 1702. loc. cit.

(5) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 25 août 1701 et 12 mai 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 110, 249. — *Les députés de la diète de Bremgarten à Puysieux.* 9 avril 1702. *Ibid.* CXXXVI. 201. — *Ludwig Werdtmüller an den marggrafen von Baden-Durlach.* Basel. 21. Mai 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[20]. nos 18, 19. — „Cependant il n'est pas juste que S. M. s'engage tousjours à promettre ce que les LL. cantons demandent, pendant qu'ils laisseront à l'empereur une entière liberté de retirer les paroles qu'il aura données.“ *Puysieux à Zurich.* Soleure, 27 mai; *au Corps helvétique.* Soleure, 10 juin 1702. *Ibid.* nos 25, 27. — Eidg. Absch. VI² *A.* 974 *b* (Bremgarten, 4. April 1702).

(6) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 21 juillet et 3 novembre 1701, 12 mai 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 145, 249, 291. — *Puysieux au roi; à Torcy.* Bade, 22 février, 12 juillet et 5 août 1702. *Ibid.* CXXXIII. 135; CXXXIV. 144, 209; CXXXVI. 88. — *Baron à Puysieux.* Bremgarten, 8 avril 1702. *Ibid.* CXXXIII. 279. — *Puysieux à Zurich.* Soleure, 27 mai 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[20]. no 25. — *La diète de Bade à Puysieux.* 18 septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 321.

refusée sur ce point, il quitta Bade sans prendre congé de l'avoyer Schnorf et ne vint à résipiscence qu'au bout de plusieurs semaines, sur les instances de son collègue espagnol auquel les édiles de la cité suisse avaient confié leurs intérêts. (1)

Les Suisses désireux de rester neutres sans sacrifier les levées. — Bruits alarmants. — Mort de Guillaume III, roi de Grande-Bretagne. — Louis XIV essaie de réparer quelques-unes de ses erreurs. — Berne persiste dans son hostilité. — Nouveaux atermoiements du roi de France. — L'affaire Jérôme d'Erlach. — La diète de juin 1702 est un succès pour Puysieux et Casati, malgré l'abstention de Fribourg et de l'abbé de Saint-Gall.

XXX. Après, comme avant la diète ouverte à Bade le 4 février et terminée le 2 mars, (2) la situation demeurait indécise en Helvétie. Aucune des questions de politique étrangère figurant à son ordre du jour n'avait reçu de solution, car différer n'est pas résoudre. Qui plus est de graves difficultés intérieures sollicitaient dans ce même temps l'attention des Confédérés. Tel naguère le différend de Glaris, celui de Zoug menaçait de troubler la paix des Ligues. Dans l'espoir d'y mettre fin, une diète générale fut convoquée à Bremgarten pour le 4 avril et le désir courtoisement exprimé que les ambassadeurs et envoyés étrangers s'abstinssent d'y participer. (3) Plus que jamais, la volonté apparaissait chez les Confédérés d'observer une attitude prudente entre les belligérants et d'attendre le résultat des opérations militaires engagées dans la Haute-Italie. (4) Il eût été souhaitable que, se conformant à l'esprit, sinon à la lettre du recès du 2 mars, les cantons suspendissent tous préparatifs de levées pour l'étranger. (5) Or, d'une telle abnégation, ni les uns, ni les autres ne se sentaient capables. Léopold Ier laissait entendre que l'Autriche userait envers eux de représailles économiques au cas où ils accorderaient des troupes à Philippe V. Cette menace suffit à ralentir la mise sur pied des levées

(1) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 2 février; Marly, 17 mars 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 196, 220. — *Mémoire pour envoyer à Mr de Torcy.* 1er mars 1702. *Ibid.* CXXXIII. 161. — *Puysieux à Torcy; au roi.* Bade, 1er et 8 mars; Versailles, 12 mai 1702. *Ibid.* CXXXIII. 165, 183, 249. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 8 mars 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Casati a Serponti.* Lucerna, 8 marzo e 17 maggio 1702. loc. cit.

(2) *Puysieux à Torcy.* Bade, 1er mars 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 165.

(3) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 25 marzo e 8 aprile 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux à Zurich.* Soleure, 28 mars 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[20]. no 26. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 29 mars 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Puysieux au roi.* Soleure, 1er avril; Gœsgen, 8 avril 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 256, 275. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 972 *a* (Bremgarten, 4. April 1702).

(4) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 5 aprile 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) Eidg. Absch. VI[2] *A.* 974 *d.*

de l'Espagne et de la France, ce dont les ministres de ces deux puissances se montrèrent chagrins.[1] En revanche, elle hâta celle de la levée impériale dans les rares cantons qui, comme Fribourg, lui étaient acquis.[2] Soleure, Uri et Glaris la rejetaient en effet.[3] Le surplus des Etats catholiques demeurait sur la réserve,[4] tandis que les protestants, y compris les Bâlois, dont la subite volte-face exaspéra Puysieux,[5] inclinaient à la favoriser.[6] Au retour d'une mission dans la région du Gothard,[7] le secrétaire-interprète Baron se rendit à Bremgarten, afin d'y surveiller la marche des événements[8] et les intrigues du Sr de Saint-Saphorin, qui y représentait Trautmansdorf. Au risque de froisser les sentiments de ses hôtes, celui-ci eût pu s'y porter à l'improviste en trois heures, de Bade, sa résidence.[9] Cette considération engagea Puysieux à accepter durant quelques jours l'hospitalité de l'avoyer Besenval au château de Gœsgen, plus à proximité que Soleure du lieu de réunion de la diète.[10] Mais il n'eut pas à intervenir, et celle-ci se termina le 10 avril sans qu'aucun incident notable en eût troublé le cours.[11]

Cependant les défiances éveillées chez les membres du Corps helvétique n'étaient pas à la veille de prendre fin. Les moindres démarches des envoyés étrangers, pour peu qu'elles prêtassent à discussion, contribuaient à les raviver. Trautmansdorf ayant fait obtenir à l'abbé de Muri contre argent comptant un diplôme de prince d'Empire, il n'en fallut pas davantage pour persuader les cantons que la maison de Habsbourg portait derechef

---

(1) *Puysieux à Zurich; à Berne.* Bade, 15 juillet 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[20]. nº 29; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 237. — *Mémoire de Puysieux sur la levée de 6000 hommes.* Soleure, 15 juillet 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[20]. nº 30; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 245. — *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 26 juillet et 12 août 1702. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 72, 82. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 10 août 1702. *Ibid.* CXXXII. 309.

(2) *Puysieux au roi; à Torcy.* Soleure, 18 et 25 mars, 4 avril 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 211, 230, 269. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 20 maggio 1702. loc. cit.

(3) *Puysieux au roi; à Torcy.* Bade, 1er mars; Soleure, 8, 18 et 25 mars 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 165, 183, 211, 230.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 25 mars 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 230.

(5) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 4 avril 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 269.

(6) *Puysieux à Torcy.* Goesgen, 12 avril 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 281.

(7) *Puysieux à Torcy; au roi.* Soleure, 8 mars et 1er avril 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 186, 256. — *Baron à Puysieux.* Stans, 13 mars 1702. *Ibid.* CXXXVI. 123.

(8) *Puysieux au roi; à Torcy.* Soleure, 8 et 18 mars, 4 avril 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 186, 215, 269. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 4 avril 1702. Aff. Etr. Genève. XXIII. 63. — *Puysieux au duc du Maine.* Gœsgen, 6 avril 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXVI. 184. — *Baron à Puysieux.* Bremgarten, 8 et 10 avril 1702. *Ibid.* CXXXIII. 279; CXXXVI. 204.

(9) *Puysieux à Zurich.* Soleure, 28 mars 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[20]. nº 26.

(10) *Puysieux à Torcy* Soleure, 4 avril 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 269; *au duc du Maine.* Château de Gœsgen, 6 avril 1702. *Ibid.* CXXXVI. 184.

(11) *Les députés assemblés à Bremgarten à Puysieux.* 9 avril 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXVI. 201. — *Baron à Puysieux.* Bremgarten, 10 avril 1702. *Ibid.* CXXXVI. 204. — *Zurich à Puysieux.* 29 mai 1702. *Ibid.* CXXXIII. 369. — *Le Corps helvétique à Puysieux.* 6 juin 1702. *Ibid.* CXXXIV. 25.

atteinte à leurs droits de souveraineté. (1) L'inquiétude redoubla en Suisse, lorsque, quelques jours plus tard, Puysieux se rendit en personne à Huningue afin d'y avoir avec Vauban une conférence que, sans risque de s'abuser, les autorités cantonales estimèrent se rapporter à un projet d'attaque brusquée des villes forestières. (2)

Les bruits alarmants répandus aux Ligues quant à la situation précaire de Constance et des places fortes de son groupe n'étaient pas pour éveiller des regrets chez Puysieux. L'ambassadeur français continuait à affirmer, qu'en inspirant de la crainte aux Suisses, les gouvernants de Paris et de Madrid les amèneraient plus facilement à résipiscence qu'en usant des moyens de douceur. (3) Par malheur, Casati, dont les vues commençaient à se rapprocher des siennes sur ce point, agitait de regagner Milan sans esprit de retour. Ses ennemis à la cour du roi Catholique avaient réussi à le frustrer des émoluments de la charge de questeur qui lui avait été restituée. Aussi bien fallut-il de nouvelles instances de Puysieux à Paris et à Madrid pour que son besogneux collègue reçut enfin la satisfaction à quoi il avait droit. (4) En fait, l'étroite collaboration des deux diplomates à la défense d'une cause qui leur était désormais commune, s'imposait chaque jour davantage. Assuré de l'appui financier de Puysieux, (5) l'Espagnol concentrait plus particulièrement son effort sur les *Waldstætten*. Le Français se donnait à tâche d'endiguer l'expansion des influences austro-anglo-bataves parmi les cantons occidentaux. Bâle avait déçu son espoir en acquiesçant, à la dernière heure, aux exigences impériales. (6) Cette déception se trouva compensée à ses yeux par le retour de Fribourg « dans le droit chemin ». Cet Etat, on l'a dit, avait été des premiers à accueillir la demande de levée présentée par Trautmansdorf. L'orientation politique de son gouvernement oligarchique, comme celui de Soleure, où les Besenval, les Roll et les Sury se disputaient la prééminence, (7) dépendait uniquement du succès ou de l'éviction de l'une des factions dirigeantes, qu'il s'agît des Reynold ou des Castella. (8) A l'affût de toute occasion de peser

---

(1) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 29 mars 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 229. — *Puysieux au roi.* Soleure, 1er et 15 avril 1702. *Ibid.* CXXXIII. 256, 298. — *Villars à Puysieux.* Camp de Mäestricht, 21 avril 1703. Aff. Etr. Allemagne. CCCXLVI. 84. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 982—983 *f* (Luzern, 12.—14. Juni 1702). — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXXIV (1702—1703). p. 104 (Mittwoch, 19. April 1702).

(2) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 22 et 25 avril 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 309, 326. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 26 aprile 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 9 mai 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 344.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 29 avril et 27 mai 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 327, 400. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 12 et 17 mai, 15 juin 1702. *Ibid.* CXXXII. 249, 255, 272. — *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 20 et 24 mai, 26 juillet, 12 août 1702. *Ibid.* X suppt. 56, 58, 72, 82.

(5) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 23 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 210. — *Casati a Serponti.* Lucerna, 4 marzo 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 23 juin 1702. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 66; *au roi.* Soleure, 27 juin 1702. *Ibid.* CXXXIV. 91.

(6) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 30 mai 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 260.

(7) *Puysieux au roi.* Soleure, 3 juin 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 18.

(8) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 3 mai 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 338.

sur les décisions des magistrats fribourgeois, Puysieux leur dépêcha au moment opportun l'un de ses agents les plus déliés, le Sr de Sainte-Colombe, officier de la garnison d'Huningue,(1) attaché à sa personne et destiné dans la suite à gérer l'intérim de l'ambassade en son absence. Lorsque ce personnage regagna Soleure, ce fut pour aviser son chef de la complète réussite de sa mission et partant de l'inutilité des mesures de représailles que l'on se proposait d'édicter.(2)

Ce fut dans ces entrefaites que « tel un coup de foudre » éclata parmi les cantons protestants la nouvelle de la mort de Guillaume III d'Orange, « leur héros ».(3) La consternation fut vive à Berne et à Zurich en particulier.(4) Le monarque anglais n'avait pas marchandé ses sympathies aux magistrats de ces deux villes. Lui disparu, ne se produirait-il pas une dissociation des intérêts britanniques et bataves, d'autant plus funeste à ceux des Etats protestants d'Helvétie, que les relations de la France avec certains d'entre eux étaient plus tendues?(5) Convaincu tardivement de l'erreur commise par lui, le jour où il avait appelé au commandement du régiment d'Erlach, devenu vacant, un sujet de Berne, Louis XIV s'était décidé en février 1702 à attribuer le régiment de Salis à un patricien bernois, le colonel May.(6) Par malheur, dans ce même temps, un autre bernois, Vincent Stürler, héritait du régiment de Montmollin au service de Hollande,(7) concomitance fâcheuse en ce sens qu'elle amoindrit l'effet pacificateur qu'eût dû produire la bienveillance du geste royal.(8) L'empressement mis par le gouvernement de Berne à favoriser la démarche de l'envoyé impérial et la concession de la levée que celui-ci demandait pour assurer la protection des villes forestières ne le montrait que trop. Par suite, ce fut au tour du monarque français de se plaindre de cette attitude et à rechercher les moyens de s'en

---

(1) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 21 mai 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 390.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 25 mars, 22 et 29 avril, 29 et 31 mai; Bade, 12 et 19 juillet 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 256, 313, 327, 372, 412; CXXXIV. 141, 157. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 29 mars et 5 avril 1702. *Ibid.* CXXXII. 213, 233. — *Sainte-Colombe à Puysieux.* Fribourg, 3 juin 1702. *Ibid.* CXXXVI. 310. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 6 juin 1702. Aff. Etr. Genève. XXIII. 101. — „El canton de Friburgo, que basta avra, 'ha sido el mas parcial del Emperador y contrarissimo a las dos Coronas, ha, resuelto congratularse con Su Magd." *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 7 junio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 20 juin 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXVI. 378; *au duc du Maine.* Même date. *Ibid.* CXXXVI. 374.

(3) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 29 mars 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 229. — *Pontchartrain à Puysieux.* Marly, 29 mars; *Amelot à Puysieux.* Paris, 3 avril 1702. *Ibid.* CXXXVI. 140, 163.

(4) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 29 mars 1702. loc. cit. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 8 avril; *au roi.* Soleure, 15 avril 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 273, 298.

(5) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 29 mars; Marly, 3 mai et 17 août 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 229, 246, 313. — *Puysieux à Torcy.* Gersgen, 8 avril; *au roi.* Soleure, 22 avril, 3, 6 et 21 mai 1702. *Ibid.* CXXXIII. 273, 313, 338, 390; CXXXVI. 261; *à Pontchartrain.* Soleure, 15 mai 1702. *Ibid.* CXXXVI. 282. — „La division est déjà assez grande entre les Anglois et les Hollandois." *Le roi à l'abbé d'Estrées.* Versailles, 13 novembre 1703. Aff. Etr. Espagne. CXVIII. 151.

(6) *Le roi à Puysieux.* Marly, 9 février; Versailles, 9 mars 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 201, 213.

(7) *La Closure à Puysieux.* Genève, 8 février 1702. Aff. Etr. Genève. XXIII. 24.

(8) *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 16 mars 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXVI. 129.

venger. (1) Puysieux ne variait pas dans son appréciation de la situation. Partisan déterminé de la manière forte, (2) il ne se lassait pas de préconiser la construction d'une citadelle à Versoix ; (3) des démonstrations militaires au voisinage immédiat du pays de Vaud, soit dans le bailliage de Gex, le Bugey, le Valromey, dût Genève s'en trouver incommodée, (5) soit à Saint-Claude, à Salins, à Pontarlier, (4) et la cessation des fournitures de sel comtois aux greniers d'Yverdon. (6) Mais, au bout de peu de temps, le roi, se ravisant, inclina derechef aux atermoiements. (7) Il lui parut en effet d'une conséquence dangereuse d'acculer ses alliés protestants à la nécessité de conclure des conventions avec l'administration des salines tyroliennes. (8) D'autre part, l'adhésion helvétique au projet de levée autrichienne ne présentait pas que des inconvénients. Léopold Ier, en se privant des services du zuricois Bürkli, (9) pour mettre son régiment à la disposition de Jérôme d'Erlach, semait entre les gouvernants des cités évangéliques des germes de division profitables à la cause française. (10) Mais il y avait plus. L'officier bernois était marié à la fille de ce banneret Willading, implacable ennemi de la France et qui, riche de 500,000 écus, tenait dans sa clientèle la majorité des membres du Petit Conseil de son canton, dont la plupart étaient ses obligés. (11) C'était à la suggestion de ce personnage qu'Erlach se voyait pressé d'accueillir favorablement l'offre autrichienne. Or, étant en garnison dans le Roussillon, ce dernier avait séduit, puis épousé une française. Sa bigamie était flagrante, et l'évêque de Carcassonne avait fourni à ce sujet des documents probants à Puysieux, qui se proposait de les publier afin de ruiner d'un même coup la réputation du gendre et celle du beau-père. (12) Devant la menace d'un scandale, Erlach capitula. Il

(1) *Puysieux au roi.* Bade, 18 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 120; *au duc du Maine.* Gœsgen, 6 avril 1702. *Ibid.* CXXXVI. 184. — *Le duc du Maine à Puysieux.* Versailles, 16 avril 1702. *Ibid.* CXXXVI. 189. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 30 mai 1702. *Ibid.* CXXXII. 260.

(2) *Puysieux à Casati.* Soleure, 16 mai 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 22 avril 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 313.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 25 mars 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 230.

(5) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 18 mai 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 227.

(6) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 25 marzo 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux au roi.* Bade, 6 et 31 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 31, 113. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 15 octobre 1702. *Ibid.* CXXXII. 343.

(7) *Puysieux au roi.* Soleure, 18 juin 1701 et 25 mars 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 299; CXXXIII. 230. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 5 avril et 26 juin 1702. *Ibid.* CXXXII. 233, 280.

(8) *Le roi à Puysieux.* Marly, 17 mars 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 220.

(9) *cf.* Ad. Bürkli. General Hans Heinrich Bürkli von Hochburg, 1647—1718 (Neujahrsblatt der Feuerwerker Gesellschaft. — Zürich, 1878).

(10) *Puysieux au roi.* Soleure, 24 janvier; Bade, 22 et 25 février, 4 et 8 juillet 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 69; CXXXIV. 107, 134, 135, 145. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 9 février 1702. *Ibid.* CXXXII. 201. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 3 mai 1702. *Ibid.* CXXXIII. 38. — *Mémoire en chiffres du mis de Puysieux, pour envoyer au roy.* 6 juillet 1702. *Ibid.* CXXXIV. 116.

(11) *Puysieux au roi.* Bade, 8 juillet; Soleure, 30 décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 134, 289.

(12) *Puysieux au roi.* Soleure, 18 juin 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 299. — *Mémoire pour envoyer à Mr le mis de Torcy.* Soleure, 15 novembre 1701. *Ibid.* CXXXI. 368. — *Puysieux à Torcy.* Bade,

accepta tout à la fois des mains de l'empereur le régiment Bürkli et de celles de Puysieux une pension secrète en échange de laquelle il se constitua son espion auprès des généraux impériaux et consentit à lui faire tenir très régulièrement d'importants avis quant aux mouvements et aux effectifs de leurs troupes. (1)

La proclamation de l'état de guerre entre les deux grandes puissances du Nord et la France (8 et 15 mai 1702) n'était certes pas faite pour rendre les Bernois moins indociles aux suggestions de Puysieux. (2) Elle précipita en revanche les décisions des catholiques, dont l'attitude expectante n'eût su se prolonger davantage. Ce fut durant une deuxième conférence, particulière celle-là, ouverte à Bremgarten le 16 mai, à l'occasion du différend de Zoug, que les députés de Zurich, de Berne et des cantons forestiers reçurent l'avis de l'aggravation subite d'un conflit dont la moindre conséquence devait être d'isoler économiquement Bâle de l'Alsace et d'exposer derechef le margraviat de Bade à l'invasion des armes françaises. (3) Après avoir sollicité et obtenu de Paris, sinon de Vienne, des déclarations rassurantes, Lucerne se hâta de convier les Etats de son groupe à une diète qui se tint dans ses murs du 12 au 14 juin. (4) Trautmansdorf ne manqua pas de s'y rendre. (5) Casati s'attendait que Puysieux en fît autant. Mais l'ambassadeur français, momentanément à court d'argent, (6) se contenta d'y dépêcher le secrétaire-interprète

---

22 et 25 février; Soleure, 8 et 25 mars 1702. *Ibid.* CXXXIII. 144, 186, 288; CXXXVI. 88. — *Mémoire chiffré de Puysieux pour le roi.* 8 juillet 1702. *Ibid.* CXXXIV. 116. — *Lumaga à Puysieux.* Berne, 29 mars 1704. *Ibid.* CLI. 412.

(1) *La Closure à Puysieux.* Genève, 25 février 1701; 24 mars, 14 juillet, 15 septembre et 13 octobre 1702. Aff. Etr. Genève. XIX. 386; XXII. 104, 126, 142; XXXIII. 56. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 4 février; Bade, 13 février; Soleure, 8 mars, 3 et 27 mai 1702; Soleure, 16 janvier; Bade, 10, 23 et 25 juillet; Soleure, 2 septembre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 91, 105, 186, 338 398; CXXXIX. 66; CXL. 218, 265, 268; CXLI. 167. — *Puysieux au roi.* Bade, 8 juillet; Soleure, 16 décembre 1702, 24 mars et 19 mai 1703; Bade, 7 juin, 8 et 13 juillet; Huningue, 17 septembre; Soleure, 3 et 24 octobre, 12 novembre 1703. *Ibid.* CXXXIV. 134; CXXXV. 245; CXXXIX. 225; CXL. 70, 120, 218; CXLI. 141, 171, 229; CXLII. 58. — *La Closure à Torcy.* Genève, 19 mars, 4 mai, 8 et 27 juin 1703. Aff. Etr. Genève. XXII. 236, 287, 316, 341. — *Avis donnés par le colonel d'Erlak.* 28 janvier et 29 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 87, 234. — *Torcy à La Closure.* Fontainebleau, 6 octobre 1705. Aff. Etr. Genève. XXV. 338.

(2) *Manifeste contenant les raisons qui obligent les Hauts et puissants Seig^rs des Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas de déclarer la guerre à la France et à l'Espagne.* 8 mai 1702. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. — *Déclaration de guerre de S. M. la reine de la Grande-Bretagne à la France et à l'Espagne.* 15 mai 1702. *Ibid.* — *Valkenier aux XIII Cantons.* La Haye, 19 mai 1702. *Ibid.*

(3) *Puysieux à Zurich.* Soleure, 20 mai 1702. St-Arch. Basel. Politisches. X 2. — *Instrukt. und Befelch ... was die Herren Balth. und Andreas Burckhardt ... auf bevorstehender Badischer extraord. Tagleistung anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 30. August 1702. *Ibid.* Eidgenoss. *K.* II. nº 5. — Eidg. Absch. VI 2 *A.* 977 *a* (Bremgarten, 16. Mai 1702).

(4) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 21 juin et 21 juillet 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 277, 294. — Eidg. Absch. VI 2 *A.* 977, 981.

(5) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 27 maggio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI 2 *A.* 981.

(6) *Puysieux à Chamillart.* Soleure, 20 mai et 6 juin 1702. Arch. Guerre. MDLXXII. 213; Aff. Etr. Suisse. CXXXVI. 308. — *Puysieux au roi.* Soleure, 17 juin 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 52. — *Casati a Serponti.* Lucerna, 17 giugno 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *contra: Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 10. Juni 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII.

Baron. (1) Toujours violent, selon son habitude, l'envoyé impérial se répandit en invectives contre la maison de Bourbon. Il pressa avec menaces les cantons d'accorder à l'archiduc Charles une levée de quelques milliers d'hommes et d'ouvrir leurs passages à quinze mille Allemands acheminés vers la Haute-Italie. (2) Plus prudent, l'ambassadeur espagnol prit l'exact contre-pied de cette démarche hautaine. Il se borna à prier ses hôtes de renouveler promptement le capitulat lombard et de veiller à la rapide mise sur pied des troupes sur lesquelles comptait Philippe V pour assurer la défense de Milan. (3) Soit que la présence de Trautmansdorf les intimidât, soit plutôt qu'ils préférassent laisser à chacun d'eux la responsabilité de sa décision, les membres de la diète évitèrent de se prononcer de façon catégorique au regard du dilemme qui leur était présenté. Ils réussirent néanmoins à tomber d'accord sur deux points: à savoir, d'une part, que le duc d'Anjou était en possession de la totalité de la monarchie Catholique, du consentement de tous ses sujets et, d'autre part, que l'entretien de rapports amicaux avec la Lombardie, « grenier des bailliages d'Outre-Monts », était pour eux une question vitale. (4)

Assurément on eût souhaité que Philippe V se contentât d'être reconnu de fait souverain de Milan, au lieu d'exiger de l'être en droit par ses alliés d'Helvétie et que le capitulat fût renouvelé avec le seul gouverneur de la Lombardie, sans faire mention du prince dont celui-ci tenait ses pouvoirs. (5) Néanmoins, avant que la diète se séparât et au moment de prendre *ad referendum* la question primordiale dont la solution demeurait en suspens, les députés catholiques adressèrent à Casati une missive que celui-ci interpréta comme une prise en considération formelle de sa requête et dont il se vit félicité à Madrid et à Milan. (6) Or, c'était aller trop vite en besogne. En réalité, ce ne fut qu'au bout de plusieurs semaines seulement que les divers membres de la Ligue Borromée, alliés de la couronne Catholique, firent parvenir à l'ambassadeur de celle-ci soit leur adhésion à la continuation du capitulat, soit, pour ceux qui en avaient déjà reconnu la validité, leur ratification de cet

(1) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 27 maggio 1702. loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 27 mai et 10 juin 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 400; CXXXIV. 32. — *Puysieux à la diète de Lucerne.* Soleure, 10 juin 1702. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte.

(2) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 9 e 10 giugno 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 11 juin 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Baron à Puysieux.* Lucerne, 15 juin 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXVI. 352. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 20 juin 1702. *Ibid.* CXXXVI. 378. — Eidg. Absch. VI² *A.* 983 *g.*

(3) *Casati agli cantoni cattolici.* Bada, 20 giugno 1702. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Lego. *4679.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 983 *g.*

(4) Eidg. Absch. VI² *A.* 983 *g.*

(5) *Ibid.*

(6) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 30 mai 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 260. — *Li cantoni cattolici a Casati.* Lucerna, 15 giugno 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux au roi.* Soleure, 17 juin 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 52.

instrument diplomatique.[1] Ce ne fut pas sans lutte au reste,[2] en particulier à Zoug, à Schwytz, à Altdorf, dans les «cantons sur les passages».[3] D'aucuns parmi les *Waldstætten* se contentèrent de donner leur agrément à la prolongation du capitulat.[4] D'autres prirent en plus l'engagement de fournir des troupes au gouverneur de Milan.[5] D'autres enfin, tels les Lucernois, tentèrent de concilier ce qui à première vue semblait inconciliable et se déclarèrent prêts à autoriser à la fois la levée espagnole et la levée impériale, tout en travaillant sous main à faire échouer cette dernière.[6] Seuls Fribourg et l'abbé de Saint-Gall réservaient leur décision.[7] Celui-là, depuis la mission accomplie auprès de ses magistrats par le Sr de Sainte-Colombe, venait peu à peu à résipiscence et l'espoir subsistait de le rallier aux résolutions de ses confédérés de la région du Gothard.[8] Quant au prélat, il n'y avait plus à faire fond sur son concours. Sa défaillance semblait irrémédiable et l'heure n'était plus éloignée où, obéissant aux suggestions de son conseiller Fidèle de La Tour, il allait s'engager, par un traité secret avec l'empereur, à mettre à la disposition de ce prince trois mille hommes pour assurer la protection des villes forestières. Par suite, Casati inclinait à l'exclure définitivement du capitulat et à l'y remplacer par le demi-canton de Glaris catholique, solution contre laquelle protestait par avance Puysieux, attentif à ne pas laisser ouvrir de nouvelles brèches dans

---

(1) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 30 mai; Marly, 30 août 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 260. 320. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 10. Juni 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII. — *Puysieux au roi.* Soleure, 17 et 27 juin, 1er juillet, 8 août 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 52, 91, 102, 234. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 17 giugno; Bada, 26 giugno e 26 luglio; Lucerna, 28 giugno e 23 agosto 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Decoux à Saint-Thomas; au duc de Savoie.* Lucerne, 28 juin et 5 juillet 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Memorial presentado por todos los cantones cattolicos al Conde Embaxador Casate para la continuacion del Capitulado de Milan.* Bada, 17 luglio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Respuesta del Conde embor Casate al Memorial de los cantones cattolicos*... Bada, 20 luglio 1702. *Ibid.* — Ric. Huch. op. cit. 128.

(2) *Casati a Vaudemont.* Bada, 15 luglio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux au roi.* Bade, 19 juillet 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 157. — Theatrum Europaeum. XVI. 1070. — Dierauer. Histoire de la Confédération suisse. IV. 170. — Zellweger. Geschichte der diplomatischen Verhältnisse der Schweiz mit Frankreich von 1698 bis 1784. I. 291 sqq.

(3) *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 29 avril 1702. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 48. — *Bericht Greuth's.* Baden, 11. Juli 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII.

(4) *Ibid.* — *Le roi à Puysieux.* Marly, 3 mai 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 246. — „Le comte Colmonero a apporté au roy Catholique la nouvelle de la confirmation des anciennes alliances et des anciens traittez des Suisses avec l'Espagne, qui a fait beaucoup de plaisir à Sa Mté." *Marsin au roi.* Naples, 7 mai 1702. Aff. Etr. Espagne. C. 416. — *Le roi Catholique aux cantons ses alliés.* Antibes. 20 novembre 1702. *Ibid.* CX. 367.

(5) *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 29 avril 1702. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 48. — *Le roi à Blécourt.* Versailles, 14 mai 1702. Aff. Etr. Espagne. CIII. 488. — *Nouvelles de Strasbourg.* 22 septembre 1702. Gazette de France. *1702.* p. 466.

(6) *Baron à Puysieux.* Stans, 13 mars 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXVI. 123. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 24 aprile e 28 giugno 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Theatrum Europaeum. XVI. 1092.

(7) *Bericht Greuth's.* Baden, 14. Juli 1702. loc. cit. — *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 15 juillet; *au roi.* Soleure, 23 décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 70; CXXXV. 273.

(8) *Puysieux au roi.* Soleure, 17 juin 1702 et 21 avril 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 52 CXXXIX. 304.

l'alliance de son maître.(1) Mais aussi bien, encore que les ***Waldstætten*** parussent peu portés à envoyer complimenter Philippe V à son passage à Milan,(2) où l'ambassadeur d'Espagne se portait de son côté, encore que les atermoiements de Fribourg et la défection de l'abbé de Saint-Gall rendissent moins efficaces le renouvellement du capitulat et la concession de la levée lombarde,(3) le recès de la diète de juin n'était pas pour déplaire aux ambassadeurs des deux couronnes, dont le succès se mesurait à l'étendue de la déconvenue de l'envoyé impérial.(4)

Diète générale de juillet 1702. — Débat entre Puysieux et Trautmansdorf. — Promesses de neutralité données par l'un et l'autre. — Les représailles autrichiennes vont à fin contraire. — Echec final de l'envoyé autrichien.

XXXI. Cependant les hostilités se poursuivaient dans les Pays-Bas et sur le Rhin. Le succès remporté par le duc de Bourgogne sous les murs de Nimègue (10 juin) se trouvait compensé par l'entrée des Alliés dans Kaiserswert (15 juin). La présence de troupes helvétiques dans les deux armées belligérantes fournissait à Trautmansdorf aussi bien qu'à Puysieux l'occasion de protester contre de prétendues « transgressions dans le service », qu'il s'agît des enseignes à la solde du roi de France combattant sur terre d'Empire ou du régiment bernois en Hollande.(5) La diète générale d'été à Bade s'ouvrit cette année-là le 3 juillet.(6) Il était inadmissible que les rapports des cantons suisses avec l'étranger n'y vinssent pas en discussion et que les moyens de satisfaire à la fois l'empereur et les deux rois, si tant est qu'il en existât, n'y fussent pas l'objet d'un sérieux examen.(7) Herwarth, dont la carrière helvétique touchait à son terme, s'excusa de n'y point paraître.(8) Valkenier, en revanche, venant d'Allemagne, s'y rencontra

(1) *Puysieux au roi.* Bade, 19 juillet et 5 août 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 157, 209; *à Torcy.* Bade, 17 mars 1703. *Ibid.* CXXXIX. 217.

(2) *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 7 juin 1702. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 63. — *Puysieux au roi.* Soleure, 17 octobre 1702. *Ibid.* CXXXV. 64. — *Philippe V à Louis XIV.* Pavie, 6 novembre 1702. Aff. Etr. Espagne. CX. 106vo.

(3) Eidg. Absch. VI² *A.* 1000 *iii.*

(4) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 28 giugno 1702. loc. cit.

(5) *Instruktion ... an Herren Emmanuel von Graffenried, Schultheiss und H. J. F. Willading ... als ... auf vorstehende Badische Jahrrechnung Zusammenkunft abordnende Herren Ehrengesandten.* 23. Juni 1702. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch Y. 349. — *Puysieux au roi.* Soleure, 27 juin; Bade, 8 juillet 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 91, 134.

(6) *Puysieux au roi.* Bade, 4 juillet 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 107. — *Mémoire de ce qui s'est passé à Bade jusques à aujourd'huy 12 juillet 1702.* Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — *contra:* Eidg. Absch. VI² *A.* 992 (4 juillet).

(7) *Herwarth to Nottingham.* Bern, 9 July 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc Pap. nº IX.

(8) *Herwarth to Nottingham.* Bern, 11/21 June 1702. loc. cit.

avec Trautmansdorf, [1] tandis que Puysieux, rendu dès le 2 à son logis de Bade, précédait Casati de quatre jours. [2] Les tendances austrophiles de la majorité des députations cantonales ne semblaient pas douteuses. [3] L'envoyé impérial obtint audience le premier. Sa harangue fut non d'un ministre, mais d'un « héraut d'armes » s'adressant à des « valets » de son maître, les menaçant des pires catastrophes, au cas où ils persisteraient à reconnaître le fait accompli en Lombardie et à laisser leurs régiments à la solde de France combattre l'empereur et ses alliés. [4] Les membres de la diète étaient accoutumés à de telles intempérances de langage; ils ne s'étonnèrent point que le résident batave, qui entre-temps avait rejoint son poste en Suisse, [5] les fit siennes quinze jours plus tard, dans un discours d'une violence extrême, où il dénonça derechef aux Confédérés les ambitions territoriales du roi Très-Chrétien. [6] Mais, par suite, ils se montrèrent d'autant plus sensibles aux « compliments honnestes » dont les gratifièrent Puysieux et Casati, celui-là le 5, celui-ci le 8 de ce mois. [7] Aussi bien, en dépit des fréquentes interventions de l'ambassadeur espagnol et du représentant des Provinces-Unies, [8] le débat se trouva promptement circonscrit entre Puysieux et Trautmansdorf. [9] Dès le 7, une délégation de l'assemblée prit note des griefs de celui-ci, entendit à ce sujet celui-là et obtint de l'un et de l'autre la promesse écrite que les armées de leurs souverains respectifs éviteraient désormais de se rapprocher davantage de la frontière helvétique et ne la violeraient en aucun

---

(1) *La Closure à Puysieux.* Genève, 14 juillet 1702. Aff. Etr. Genève. XXIII. 126.

(2) *Puysieux au roi.* Bade, 4 et 8 juillet 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 107, 134; *à Vaudemont.* Bade, 5 juillet 1702. *Ibid.* X suppt. 68. — *Casati a Vaudemont.* Bada, 8 luglio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) „[El ministro Cesareo] gañara la pluralidad de la dieta por no ser moralmente possible que el Principe de St Gal y el canton de Apenzel sean contrarios a dicho ministro por causa del comercio y grande interesses que tienen en el Imperio." *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 30 marzo 1701. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Casati a Vaudemont.* Bada, 26 luglio 1702. *Ibid.*

(4) *Mémoire présenté à Bade par Trautmansdorf.* 4 juillet 1702. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 175; Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no IX. — *Mémoire de ce qui s'est passé à Bade, etc.* 12 juillet 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no IX. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 12 et 26 juillet 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Puysieux au roi.* Bade, 19 et 24 juillet 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 157, 168. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 994*f.*

(5) *Genève à Valkenier.* 1er août 1702. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXV.

(6) *Memorial so der Holländische H. Envoyé Valkenier an die gesamte Versammlung einer lobl. Eydtgenossenschafft übergeben.* Baden, 26. Juli 1702. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 225. — *Puysieux au roi.* Soleure, 12 août 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 228. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 997*l.* — Theatrum Europaeum. XVI. 1088.

(7) *Mémoire présenté à la diète par le mis de Puysieux.* 5 juillet 1702. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 157. — *Puysieux au roi.* Bade, 8 juillet 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 134. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 994*f*, 996*g.*

(8) *Controreplica del conte ambasciatore Casati alle pretese delli cantoni.* Bada, 26 luglio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(9) *Decoux a Buttigliera.* Lucerna, 5 luglio 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Punti ... presentati a Sua Ecc.za il Sor Ambasciatore Cattolico da i deputati de' cantoni catt.ci uniti in Bada, sotto li 18 luglio 1702.* Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCVI. — *Casati alla dieta di Bada.* 20 luglio 1702. *Ibid.* — *Memoriale domini de Valkenier ablegati hollandici in comitiis Badensibus 26 Julii 1702 exhibitum. Ibid.*

cas. (1) Ce que valaient ces engagements, dont la ratification par l'empereur, sinon par le roi, était plus que problématique, l'inefficacité des recès des dernières diètes à cet égard le démontrait surabondamment. Mais les moyens manquaient aux Confédérés d'exiger des belligérants d'autres garanties que celles, très aléatoires, que leur offraient ceux-ci. Force leur était donc de s'en contenter, quitte à acheminer à leurs frais, par mesure de prudence, des troupes de couverture vers la ligne du Rhin et l'évêché de Bâle, décision qu'eussent loué sans réserve les ambassadeurs des deux couronnes, si certaines tractations secrètes nouées soit par les protestants, soit par le prélat de Porrentruy avec la cour de Vienne ne leur avaient paru suspectes. (2)

Aussi longtemps que Trautmansdorf s'était contenté d'adresser à ses hôtes des menaces non suivies d'effet, ceux-ci avaient pris le parti de se taire, tout en ne laissant pas ignorer à la Hofburg que son rappel de Bade ne serait point pour leur déplaire. (3) Mais peu à peu les choses changeaient de face. Outre que la cour de Vienne ne cachait pas son espoir de semer des divisions parmi les cantons (4) et s'abouchait en secret avec les autorités bernoises, à qui elle feignait d'être prête à « engager » le Fricktal à certaines conditions, (5) les représailles annoncées devenaient effectives. (6) Sous le prétexte que plusieurs banquiers de la petite république de Genève consentaient des remises d'argent aux généraux du roi Très-Chrétien dans la Haute-Italie, les marchandises d'origine genevoise découvertes en Allemagne étaient aussitôt séquestrées, opération fructueuse, puisque aussi bien le produit de leur vente entrait pour une bonne part dans la caisse de l'envoyé impérial et servait à parfaire l'insuffisance de son traitement. (7) Sous le prétexte que les cantons orientaux n'empêchaient pas leurs troupes à la solde française de combattre l'empereur

(1) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 21 juin 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 277. — *Mémoire présenté par S. Exc*co *M*r *le m*is *de Puysieux... à Mess*rs *les députez des louables Cantons assemblez à Bade, pour répondre à ce qu'ils luy ont fait proposer par la députation qu'ils luy ont envoyée.* Bade, 7 juillet 1702. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 209; St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[20]. no 28; Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCVI. — *Puysieux au roi.* Bade, 8, 12 et 19 juillet 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 134, 144, 157 — *Mémoire de ce qui s'est passé à Bade, etc.* 12 juillet 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no IX. — *Herwarth to Nottingham.* 26 July/5 August 1702. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 994 *e, f.*

(2) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 12 luglio 1702. loc. cit. — *Puysieux au roi.* Bade. 13 juillet; Soleure, 5 août 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 144, 209. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 21 juillet; Marly, 27 juillet 1702. *Ibid.* CXXXII. 294, 300. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1000.

(3) *Puysieux au roi.* Bade, 19 juillet 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 157.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 2 août 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 197.

(5) *Puysieux à Torcy* Soleure, 16 janvier 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIV. 148. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 8 juin 1701. *Ibid.* CXXVIII. 264. — *Puysieux au roi.* Soleure, 10 et 24 juin; Bade, 4 et 24 juillet Soleure, 2 août et 1er septembre 1702. *Ibid.* CXXXIV. 32, 76, 107, 168, 197, 256. — *Casati a Vaudemont.* Bada, 8 e 26 luglio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Piazza a Paulucci.* Lucerna, 25 agosto 1702. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCVI. — *Paulucci a Piazza.* Roma, 30 settembre 1702. *Ibid.* Nunz. Svizz. CVI.

(6) *Puysieux au roi.* Bade, 19 et 24 juillet 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 157, 168. — *Casati à Vaudemont.* Bade, 26 luglio 1702. loc. cit. — *Piazza a Paulucci.* Lucerna, 25 agosto 1702. loc. cit.

(7) *Puysieux au roi.* Bade, 19 juillet 1702. loc. cit. — *Casati a Vaudemont.* Bada, 26 luglio 1702. loc. cit. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 31 août 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 102.

et ses alliés, le commerce helvétique au delà du Rhin subissait depuis peu d'intolérables vexations.(1) Les membres de la diète ne dissimulèrent pas l'indignation qu'ils ressentaient d'un tel procédé et s'attachèrent à justifier l'attitude de leurs gouvernements en ce qui concernait les « prétendues transgressions ». Non pas qu'ils contestassent à Léopold Ier le droit de se plaindre du passage ou du séjour de régiments suisses dans des Etats de la domination de la maison d'Autriche, si tant est que ce passage ou ce séjour pût être dûment établi.(2) Mais les Electeurs de Bavière et de Cologne, pour ne citer que ceux-là, étant de la clientèle de Louis XIV, ce prince ne contrevenait en aucune façon à l'alliance de 1663 en les secourant avec des troupes levées sur le sol des Ligues.(3) De plus, en considérant comme une violation du traité d'*Union héréditaire* de l'année 1511 le fait que des enseignes suisses guerroyaient dans les Pays-Bas espagnols, « terre d'Empire », selon lui, le chef de la maison de Habsbourg émettait une prétention insoutenable et ne paraissait pas se douter, qu'à accueillir une telle mise en demeure, les Suisses eussent proclamé la complète inutilité de leur alliance avec le roi Très-Chrétien.(4)

L'excès même des revendications impériales, non moins que la brutalité de leur exposé, provoqua un peu partout en Suisse une réaction dont la vivacité s'affirmait surtout, à dire vrai, au sein des « cantons intérieurs ».(5) En fait, dès la première heure, Schwytz, Unterwalden, Zoug, Glaris et Soleure, sans s'arrêter aux menaces impériales, avisèrent Puysieux de leur ferme dessein d'autoriser leurs troupes à la solde française à servir partout à l'offensive, voire en Flandre.(6)

Zurich, dont le négoce souffrait très particulièrement des représailles autrichiennes et de la prolongation du différend de Ramsen, réservait son attitude(7) et ses autorités n'étaient pas demeurées indifférentes à l'offre que leur avait fait Casati, en juillet 1700, d'une intervention espagnole à leur profit auprès de

---

(1) *Ibid.* — *Puysieux au roi.* Bade, 8 juillet et 25 août 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 134, 244. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 12. November 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. CXXXII.

(2) *Puysieux à Torcy.* Bade, 8 juillet 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 134.

(3) *Puysieux au roi.* Bade, 12 juillet 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 144.

(4) *Mémoire présenté par Mr le comte de Trautmansdorf à Mrs les députés des LL. cantons assemblés à Bade.* 20 juillet 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizz. e Grigioni. — *Respuesta del conde embaxador Casati al ultimo memorial del embaxador cesareo.* Bada, 20 luglio 1702. *Ibid.* — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerna, 26 luglio 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 12. November 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien Schweiz. *F.* CXXXII. — Eidg. Absch. VI² *A.* 992, 1057 *l* (Baden, 8. März 1703), 1067 *w* (Baden, 20. Mai 1703).

(5) *Casati a Vaudemont.* Bada, 15 e 22 luglio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(6) *Casati a Vaudemont.* Bada, 22 luglio 1702. loc. cit. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 16 et 23 août 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII.

(7) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 4 septiembre 1700 Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Lego. *1861.* — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 11. März 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII. — *Puysieux à Torcy.* Goesgen, 12 avril; Soleure, 15 avril 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 281, 298. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1010 (Ramsen, 25.—26. August 1702).

la cour de Vienne, pour peu qu'elles consentissent à repousser la garantie du traité de partage de la monarchie Catholique sollicitée alors par l'ambassadeur français. (1) En revanche, malgré les objections des protestants et la sourde opposition de certains agents piémontais à Altdorf, (2) les cantons de l'alliance espagnole, Fribourg et l'abbaye de Saint-Gall exceptés, s'affermissaient dans la décision prise à Lucerne de reconnaître la validité du capitulat lombard et d'accorder quelques milliers d'hommes à Philippe V, après avoir élucidé avec Casati les points sur lesquels des divergences de vues subsistaient entre eux. (3)

Lorsque, le 29 juillet, après une session de vingt-six jours consécutifs, (4) les députés suisses quittèrent Bade pour regagner leurs foyers, Trautmansdorf ne cacha pas sa déception. (5) La levée à lui accordée pour assurer la protection des villes forestières se poursuivait à dire vrai sans encombre, tandis que celle demandée par Puysieux, représentant d'un prince allié du Corps helvétique, se heurtait à maintes difficultés. (6) Mais, au regard des autres questions mises sur le tapis à Bade en juillet, son échec n'était que trop réel. Tout au plus pouvait-il se targuer d'avoir, grâce à ses menaces, accru l'appréhension qu'avaient les Conseils de Zurich de la puissance impériale. Aussi s'empressa-t-il de mettre à profit cette circonstance pour exiger d'eux la convocation au 3 septembre d'une nouvelle assemblée en Argovie. (7) L'espoir ne

(1) „Entre los otre cimientos y promesas que hizo el conde Casati a Esguizaros y grisones en la ultima dieta de Bada . . . fué uno de ellos asigurar en particular al canton de Zurigo haverse interpuesto Su Magestad con el Señor Emperador porque mandase desister de las novedades que se practicaban en grave perjuicio sino por materia de comercio en contravencion de lo dispuesto por la liga hereditaria, y tant bien para que se le restituyese el lugar de Ramsen.“ *Consulta del Consejo de Italia* (Villafranca; Pedro; Guerrero; Antonio Jurado; Pedro Rubin; Vicente Araciel; Ignacio de Zarate). Milan, 20 diciembre 1700. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Lego. *1959.* — *El rey al gobernador de Milan.* Madrid, 29 marzo 1701. *Ibid.* Lego. *1903.*

(2) *Casati a Vaudemont.* Bada, 15 luglio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 992.

(3) *Consulta del Consejo de Estado* (Portocarrero; Mancera; Frigiliana; Villafranca; del Fresno; Fuensalida; Medina-Sidonia; Montijo). Madrid, 4 septiembre 1700. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Lego. *1861.* — *Puysieux au roi.* Bade, 8 et 19 juillet 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 184. 157. — *Herwarth to Nottingham.* Bern, 12/22 July 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no IX. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 15 e 26 luglio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Nella congiuntura di così grandi minaccie, desideriamo per [la] nostra consolazione di essere non solo assicurati della assistenza disposta dal capitolato, ma anche di ulteriori aiuti.“ *Replica delli cantoni catt^ci alla risposta data dal conte amb^re Casati alle loro richieste per la continuazione del capitolato.* Bada, 25 luglio 1702. *Ibid.* Trattati. Svizzeri. — *Contro replica del conte amb^re Casati alle pretese delli cantoni.* Bada, 26 luglio 1702. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI2 *A.* 1008 (Weggis, 23. August 1702).

(4) *Puysieux au roi.* Bade, 29 juillet 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 189. — Mercure historique et politique (La Haye, 1702). XXXIII. 169.

(5) *Herwarth à Nottingham.* Berne, 26 juillet/5 août 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no IX.

(6) *Herwarth to Nottingham.* Bern, 12/22 July 1702. loc. cit. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 26 juillet 1702. loc. cit. — *Instruktion auf die allgem. Eydtgen. Zusammenkunft nach Baden.* Bern, 28. August 1702. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 249. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 994*f.*

(7) *Puysieux au roi.* Bade, 29 juillet 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 189; *à Chamillart.* Soleure, 10 août 1702. Arch. Guerre. MDLXXIII. 99.

l'abandonnait pas en effet qu'entre-temps l'annonce de la capitulation de Landau se répandrait aux Ligues et suffirait à rendre les Confédérés plus accessibles à ses exhortations. [1]

Nouvelle diète, mêmes débats. — Les récriminations de Trautmansdorf. — Réaction des catholiques. — Aucun résultat précis. — Faux bruits de démission de Puysieux. — Projets de départ de Casati.

XXXII. Au total, ce que cherchait Trautmansdorf, c'était avant tout une revanche. Puysieux et Casati s'unirent afin de la lui rendre impossible. [2] Et ils y réussirent dans une large mesure. A l'instigation des deux ministres, la plupart des gouvernements catholiques de l'Helvétie, convaincus avec raison du dessein de Trautmansdorf de remettre sur le tapis leur accession au capitulat lombard, refusèrent de lui en faciliter l'exécution et s'abstinrent de dépêcher des représentants en Argovie le 3 septembre. [3] Fribourg, Uri, après quelques hésitations, et Soleure firent à dire vrai minorité; les deux premiers « pour affirmer leur indépendance », et aussi parce que l'effort des intrigues autrichiennes se portait sur eux; le dernier, sur les instances de Puysieux, qui, assuré de l'opportunité des instructions remises aux députés du canton, espérait, grâce à eux, être tenu au courant de ce qui se passerait à Bade. [4] Peu s'en fallut au demeurant que la diète ne fût décommandée. Berne en effet répugnait à y prendre part en l'absence des députations des *Waldstætten* et ne se décida qu'à la dernière heure à s'y faire représenter. [5] Dans d'autres cantons, les magistrats eussent préféré recevoir par écrit plutôt que verbalement les inévitables « impertinences » de l'envoyé impérial. [6] La session s'ou-

(1) *Casati a Vaudemont.* Bada, 29 luglio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Note chiffrée du mis de Puysieux au mis de Torcy.* Soleure, 7 septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 310.

(2) *Casati a Vaudemont.* Bada, 29 luglio 1702. loc. cit. — *Puysieux à Chamillart.* Soleure, 10 août 1702. Arch. Guerre. MDLXXIII. 99. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 17 août 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 313. — *Puysieux à Zurich.* Soleure, 30 août 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[20]. no 39. — *Herwarth to Richard Warre.* Bern, 2. September 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no VI.

(3) *An Zürich: Nidwalden,* 28. August; *Bern,* 30. August; *Uri,* 31. August 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[20]. nos 37, 37[a], 37[b]. — *Puysieux au roi.* Soleure, 8 septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 276. — *Herwarth to Nottingham.* Bern, 9. September 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no IX. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 13 septembre 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII.

(4) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 12 agosto 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Uri an Zürich.* 31. August 1702. loc. cit. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 1er septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 255. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 1014 sqq. (Baden, 3. September 1702).

(5) *Bern an Zürich.* 30. August 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[20]. no 37*a*. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 2 settembre 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(6) *Puysieux au roi.* Soleure, 1er septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 256.

vrit néanmoins au jour fixé, sur l'annonce d'une victoire franco-espagnole. (1) Le fastidieux débat des « neutralités », touchant aussi bien les villes forestières que l'évêché de Bâle, dont Catinat et le prince Louis de Bade s'engageaient respectivement à ménager les terres, (2) se trouvait sinon réglé, du moins assoupi ensuite d'un échange de notes entre les autorités du *Vorort* et Puysieux, lequel persista obstinément dans son point de vue que les concessions consenties par le roi Très-Chrétien en cette matière devaient se modeler sur celles de l'empereur et ne les dépasser en aucun cas. (3) En revanche, les plaintes de Léopold Ier, tant en ce qui concernait les « prétendues transgressions dans le service » des troupes suisses capitulées en France que la confirmation de la validité du traité hispano-helvétique de l'année 1634, demeuraient toujours aussi vives. (4) Elles s'étaient même accrues du fait, qu'après maintes hésitations, les catholiques d'Appenzell venaient eux aussi d'approuver l'attitude de leurs coreligionnaires des petits cantons quant à ce dernier point. (5) Par suite, le ton des récriminations de Trautmansdorf se haussa à un diapason jamais encore atteint jusqu'à ce jour. L'envoyé de Léopold Ier osa bien affirmer que ce prince prétendait exiger des excuses et des réparations pécuniaires pour les dommages que les auxiliaires suisses des armées françaises avaient causé et ne cessaient de causer sur les terres de l'Empire et que, considérant désormais comme des ennemis de sa maison les cantons acquis aux intérêts de l'Espagne « bourbonnienne », il leur ferait restituer les parchemins originaux du traité d'*Union héréditaire* de l'année 1511. (6) Les fins poursuivies par le chef des Habsbourgs ne paraissaient que trop certaines. Ce qu'il cherchait en somme, c'était obtenir des cantons la reconnaissance de

(1) Santa-Vittoria (26 juillet). — *Casati al Gran Cancelliere di Milano.* Lucerna, 5 agosto 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 3 juin 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 18. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 9 settembre 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni

(3) *Puysieux à Zurich.* Soleure, 12, 26 et 30 août 1702. — *Déclaration de Puysieux au sujet de la neutralité de Bade-Dourlach.* Soleure, 21 août 1702. — *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 20 septembre 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[20]. nos 31, 33. 36, 38, 39, 40. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 6 septembre; Fontainebleau, 25 septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 328, 332. — *Les députés réunis à Bade à Puysieux.* 18 septembre 1702. *Ibid.* CXXXIV. 321. — *Puysieux au roi.* Soleure, 22 septembre; *à Torcy.* 26 septembre 1702. *Ibid.* CXXXIV. 325, 335.

(4) *Instruktion und Befelch... was die Herren Balthasar und Andreas Burckhardt... auf bevorstehender Badischer extraord. Tagleistung anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 30. August 1702. St-Arch. Basel. Eidgen *K.* II. no 5.

(5) *Le roi à Puysieux.* Marly, 9 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 201. — *Le roi à Blécourt.* Versailles, 14 mai 1702. Aff. Etr. Espagne. CIII. 438. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 23 agosto 1702. loc. cit.

(6) *Puysieux au roi.* Soleure, 12 août et 8 septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 228, 276. — *Carta escrita por un amigo de Bada al Conde Embaxador Casati.* 8 settembre 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Herwarth to Nottingham.* Bern, 9. September 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no IX. — *Lettre d'un Suisse à un François, où l'on examine le mémoire présenté par Mr le comte de Trautmansdorf... à la diète de Bade (9 septembre 1702) et celuy de Mr de Goez, envoyé du mesme prince (l'Empereur) présenté aux Etats Généraux de Hollande.* ap. La Chapelle. Lettres d'un Suisse à un François, etc. (Bâle, 1704). t. III. — *Mémoire présenté par Mr le Cte de Trautmansdorf à la diète de Bade le 9 septembre 1702. Ibid.* — Eidg. Absch. VI2 *A.* 1015 *b* (Baden. 3. September 1702).

son fils, l'archiduc Charles, comme roi d'Espagne et la conclusion d'un nouveau capitulat lombard entre ce jeune prince et les membres de la Ligue Borromée. (1) Les protestants n'y contredisaient que mollement et, Zurich à leur tête, semblaient prêts à toutes les concessions « pour sauver leur commerce ». (2) Ce fut aux catholiques qu'échut l'honneur de faire front devant ce danger. (3) Leur porte-parole, l'avoyer Besenval, de Soleure, insensible à la menace que lui adressaient les Autrichiens d'incendier son château de Brunstatt dans la Haute-Alsace, (4) releva si vertement et avec tant d'à-propos en pleine diète les écarts de langage de l'envoyé impérial que celui-ci, interloqué, dut changer de contenance (5) et que l'un de ses principaux lieutenants, Saint-Saphorin, (6) de retour de Vienne, (7) fut le premier à laisser entendre que les instructions de l'empereur n'avaient pas été respectées en cette conjoncture. (8) Puysieux, dont les dispositions étaient prises pour se rendre en cas de nécessité à Bade, par les voies les plus rapides, put s'en abstenir. (9) Point ne lui fut besoin de recourir à la ressource suprême d'une déclaration favorable à la réintégration sur leurs sièges épiscopaux de Lausanne et de Bâle des prélats retirés à Fribourg et à Porrentruy, déclaration qui eût mis l'empereur dans un fort grand embarras. (10) Le projet d'affecter à la surveillance de la ligne du Rhin la moitié des effectifs de la levée française, celle-ci une fois mise sur pied, projet qui d'ailleurs ne souriait guère au roi, put être abandonné. (11) L'attitude imprudente de Trautmansdorf facilitait singulièrement la tâche de ses adversaires. Depuis les menaces proférées par lui contre le Corps helvétique, nombre de Confédérés de l'ancienne croyance s'estimaient déliés de toutes obligations envers l'Empire. (12) L'ambassadeur français conseillait à Louis XIV d'offrir à ses alliés d'Helvétie « tout ce que leur refusait » Léopold Ier, (13) de les assurer plus que jamais de sa protection, puis de se saisir des villes forestières et de leur en confier le dépôt, avant qu'ils eussent le loisir de revenir de leur sur-

(1) *Herwarth to Richard Warre.* Bern, September 2nd 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 12 et 25 août et 1er septembre 1702. Aff. Etr Suisse. CXXXIV. 228, 244, 256. — *Herwarth to Richard Warre.* Bern, September 2nd 1702. loc. cit. — *Merian an Basel.* Baden, 22. September 1702. St-Arch. Basel. Politisches. X9.

(3) *Herwarth to Nottingham.* Bern, 8 September 1702. loc. cit.

(4) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 15 septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 294.

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 2 août et 8 septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 197, 276.

(6) „L'homme le plus désintéressé que je connaisse." *Mellarede au duc de Savoie.* Bade, 18 décembre 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXIV.

(7) *Puysieux à Torcy.* Bade, 18 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 364.

(8) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 26 septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 335.

(9) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 3 septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 267.

(10) *Herwarth to Nottingham.* Bern, September 9th 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX.

(11) „Il convient bien davantage de ne pas faire de levée que de la faire en apportant quelque changement à la capitulation faitte avec les cantons." *Le roi à Puysieux.* Marly, 10 août 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 309. — *Puysieux au roi.* Soleure, 12 septembre 1702. *Ibid.* CXXXIV. 284.

(12) *Puysieux au roi.* Soleure, 15 septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 297.

(13) *Puysieux au roi.* Soleure, 12 septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 284.

prise ou que l'empereur se fût décidé à désavouer son ministre à Bade.(1) Entre-temps, il ne dissimulait pas son étonnement de ce que, parmi les protestants, on inclinait à ajouter foi à l'accusation portée par le gouvernement de Vienne contre celui de Paris de travailler à rendre Huningue inexpugnable; (2) de ce que l'autorité bâloise refusât de vendre « quoi que ce fût » au commandant de cette place alors qu'elle fournissait de la poudre à canon aux Impériaux; (3) de ce que enfin le Corps évangélique des Ligues compromît à plaisir son prestige en ne s'insurgeant pas contre l'attitude méprisante de l'envoyé autrichien à son égard. (4) Puysieux prévoyait que, privée de la collaboration de la plupart des députations catholiques, la diète ouverte le 3 septembre n'aboutirait à aucun résultat précis. (5) Son attente à cet égard ne devait pas être déçue. Trautmansdorf obtint bien, à la vérité, la vague promesse que les cantons interdiraient désormais à leurs troupes à la solde française de fouler le sol germanique. (6) Berne et Zurich adjurèrent bien derechef leurs confédérés de l'autre croyance de suspendre leurs résolutions en ce qui concernait la reconnaissance de la validité du capitulat de Milan ou la concession d'une levée à l'Espagne. (7) Mais Trautmansdorf n'avait aucune surprise heureuse à escompter de ce côté-là, et le recès de la diète convoquée à son instance ne laissa pas que d'accroître son dépit. (8)

Lorsque le lieutenant général Roger Brulart, marquis de Puysieux, ambassadeur à Soleure et gouverneur d'Huningue demandait avec insistance à remplir dans l'armée d'Allemagne un emploi de son grade, se doutait-il que les résultats de son activité diplomatique en Suisse ne rencontreraient pas l'unanime approbation de ses supérieurs et que la lourdeur de son esprit, jointe à la rudesse toute militaire de son commerce avec les autorités cantonales, nuisait en somme au succès de ses négociations? (9) Toujours est-il que la présence fortuite à Genève dans ce même temps du S^r d'Iberville, ancien résident pour

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 15 septembre 1702. loc. cit.

(2) „Le roy me mande qu'il a donné des ordres pour le rétablissement du pont d'Huningue." *Ricous à Puysieux.* Munich, 24 juin 1702. Aff. Etr. Bavière. XLVII. 114. — *Casati à Vaudemont.* Lucerne, 19 août 1702. loc. cit. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXXII (1699—1700). p. 290 (Mittwoch, 3. August 1700).

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 12 septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 281. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 25 septembre 1702. *Ibid.* CXXXII. 322. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 22 octobre 1702. *Ibid.* CXXXV. 75.

(4) *Mémorial remis par Mr de Puysieux aux députés de Lucerne venus à Soleure pour y toucher la pension de France.* 23 septembre 1702. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege.

(5) *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 13 septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. X supp^t. 87.

(6) *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 12. November 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz F. CXXXII.

(7) Eidg. Absch. VI^2 *A.* 1015—1016.

(8) *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 13 septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. X supp^t. 87.

(9) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 7 janvier 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 23. — „Celuy-cy (Puysieux) est un bon homme peu habile et trop vif pour un peuple lent et flegmatique." *Herwarth à Nottingham.* Berne, 25 juillet/5 août 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX.

le roi dans cette cité, transféré à Mayence, (1) homme fin, adroit, rompu aux affaires, donna à penser aux envieux que la carrière helvétique de l'ambassadeur touchait à son terme et, qu'appuyé, comme il l'était, par le Père de la Chaise, confesseur de Louis XIV, ce personnage ne tarderait pas à tenir le poste de Soleure. (2) Mais cette supposition manquait d'un fondement sérieux. Le monarque français songeait si peu à se priver en pleine bataille des services de son ministre en Helvétie, que celui-ci, ayant sollicité en cette année 1702 un congé de quelques semaines pour vaquer à des devoirs particuliers, se le vit refuser.

Bien différente, en revanche, était la situation faite à Casati que desservait le souvenir de ses affinités autrichiennes et auquel sa constance à tenir tête aux assauts de la coalition contre les deux couronnes attirait plus de blâmes que d'éloges de la part de ses chefs à Madrid et à Milan. (3) Aussi, poussé à bout par les témoignages répétés d'une telle ingratitude, en était-il arrivé à demander son rappel, dût celui-ci être suivi de la nomination au poste de Lucerne du comte Arese, son ennemi particulier. (4) Et ce ne fut pas sans peine que Puysieux parvint à apaiser ses susceptibilités, d'ailleurs légitimes, et à éviter un éclat dont les conséquences menaçaient d'être désastreuses en cette conjoncture. (5)

Les progrès militaires des armées franco-bavaroises sur le Rhin réveillent les appréhensions des Confédérés. — Préparatifs de défense. — Nouvelle diète à Bade en septembre 1702. — Motifs secrets de ceux qui la convoquent. — Maladresse de la politique autrichienne. — Dissensions entre protestants et catholiques.

XXXIII. Aussi bien les événements se précipitaient aux portes de la Suisse. Après avoir débloqué Mantoue (1er août) et vaincu les Autrichiens à Luzzara (15 et 16 août), (6) Vendôme venait de prendre Guastalla (9 septembre). La conclusion d'un traité d'alliance entre les gouvernements de Paris

(1) *Iberville à Genève.* Mayence, 30 septembre 1698. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. no 3976.

(2) „L'autre (Iberville) a beaucoup d'esprit; il est fin et adroit. Nous aurons plus de peine qu'avec le mis de Puysieux. Mais, comme dans des temps aussy difficiles que ceux-cy, on a soutenu contre Mr Amelot, qui en sçavoit encore plus que les deux ensemble, j'espère qu'on se tirera d'affaire avec le Sr d'Iberville s'il devient ambassadeur.“ *Herwarth à Nottingham.* Berne, 26 juillet/5 août 1702. loc. cit.

(3) *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 24 mai 1702. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 58. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 12 agosto 1702 (2da). Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 30 avril 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 195. — „*Casati a Serponti.* Bada, 7 maggio 1701 e 19 luglio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux à Torcy.* Bade, 25 juillet 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXVIII. 375. — „Dessea el marqués de Puysieux le imbie V. A. una carta para el conde Ares, en que le ordene passa a Lucerna. ò Bada en caso se lo avise dicho marqués.“ *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 19 e 26 luglio, 9 agosto 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) *Ibid.* — *Puysieux au roi.* Soleure, 31 mai 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 412.

(6) *La Closure à Puysieux.* Genève, 27 août 1702. Aff. Etr. Genève. XXIII. 155. — Wetzer. Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen. IV. 33. — Cimber et Danjou. Archives curieuses de l'Histoire de France. XII. 429.

et de Munich (1) et l'entrée de l'Electeur de Bavière dans Ulm (8 septembre) compensaient les progrès de l'armée de Marlborough en Belgique et la capitulation de Landau aux mains du roi des Romains (10 septembre). (2) Toutefois ce dernier fait d'armes, outre qu'il contraignait Villars à différer l'exécution de ses plans d'offensive au delà du Rhin, (3) menaçait la sécurité de la place forte d'Huningue, à laquelle, selon une lettre interceptée de Ricous, envoyé français à Munich, au secrétaire d'Etat Chamillart, un corps de dix mille Bavarois s'apprêtait à porter secours. (4) Or, les Suisses, que l'approche d'armées allemandes de leurs frontières paraissait laisser indifférents, (5) commençaient à manifester une extrême appréhension de la jonction possible des forces du roi Très-Chrétien avec celles de l'Electeur au voisinage des villes forestières. (6) Bâle appelait ses confédérés à l'aide. Berne hâtait ses armements afin de se trouver en mesure de faire face à toutes éventualités. (7) Le *Defensional* helvétique reprenait vie avec ses conséquences prévues ou imprévues et, parmi ces dernières, l'appel de secours adressé par les protestants non point à Soleure, intéressée cependant au premier chef à la protection de la ligne du Rhin, mais aux petits cantons « intérieurs », les seuls chez lesquels s'organisait pour le compte de Madrid une levée de troupes, dont les austrophiles d'Helvétie se promettaient de procurer l'échec en induisant les catholiques à la destiner à un autre usage. (8) Ceux-ci éventeraient-ils à temps ce calcul machiavélique ?

---

(1) *Rousseau de Chamoy à Torcy.* Bâle, 30 août 1702. Aff. Etr. Allemagne. CCCXLV. — Aff. Etr. Espagne. CVIII. 206.

(2) *Note chiffrée du mis de Puysieux au mis de Torcy.* Soleure, 17 septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 310. — *Charmont à Puysieux.* Venise, 23 septembre 1702. Aff. Etr. Venise. CXXIV. 208. — Leib. Die Einnahme von Ulm (Ulm, 1882). — Wetzer. Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen. IV. 83. — Mémoires de Saint-Hilaire (éd. Lecestre). III. 136. — Cimber et Danjou. op. cit. XII. 429.

(3) *Puysieux à Torcy* (note chiffrée). Soleure, 17 septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 310. — *Charles-Frédéric de Merveilleux, chevr de Saint-Louis, à son frère Jean-Jacques, maire de Bevaix.* Neuchâtel, 18 septembre 1702. Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Pièces détachées. Liasse XXV.

(4) *Copie d'une lettre écrite par l'envoyé de France, Mr de Ricous, à Mr de Chamillart.* Liechtenberg, 9 septembre 1702 („Der Courrier, so es übertragen wollen, ist intercipirt worden"). St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* no 253. — *Instrukt. und Befelch ... was die Herren Balthasar und Andreas Burckhardt ... auf bevorstehender Badischer extraord. Tagleistung anzubringen und zu verrichten haben* Basel, 26. September 1702. St-Arch. Basel. Eidgenoss. *K.* II. no 5. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 27 septembre 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII.

(5) *Puysieux à Casati.* Soleure, 20 septembre 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux au roi.* Soleure, 22 septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 325.

(6) „En façon que tout est en mouvement chez les cantons évangéliques." *Herwarth à Nottingham.* Berne, 10/20 septembre 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no IX. — *Instrukt. und Befelch usw.* Basel, 26. September 1702. loc. cit. — *Will. Aglionby to Nottingham.* La Haye, October 4th 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no X.

(7) *Herwarth à Nottingham.* Berne, 10/20 septembre 1702. loc. cit. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 23 septembre 1702. loc. cit. — *Puysieux au roi.* Bade, 1er octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 3. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 1020—1021 (Baden, 28. September 1702).

(8) *Instruktion und Befelch ... was die Herren Balthasar und Andreas Burckhardt ... auf bevorstehender Badischer extraord. Tagleistung anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 30. August 1702. St-Arch. Basel. Eidgenoss. *K.* II. no 5. — *Herwarth à Nottingham.* Berne, 10/20 septembre 1702. loc. cit. — *Nouvelles de Strasbourg.* 22 septembre 1702. Gazette de France. 1702. p 466. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 27 septembre 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz Lett. min. XXXII. — *Puysieux au roi.* Soleure, 17 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 64.

Tout permettait de le supposer. Une avant-garde bavaroise s'était approchée à moins de quatre heures de marche de Schaffhouse sans que les *Waldstætten* eussent fait le moindre préparatif pour secourir cette ville en cas de besoin. (1) Les dirigeants à Zurich résolurent d'en avoir le cœur net. Par leurs soins, une nouvelle diète générale, la seconde au cours de ce mois, fut convoquée à Bade au 28 septembre. Cette réunion devait être à plusieurs fins. Ce qui la motivait officiellement, c'était la menace franco-bavaroise contre Constance et Rheinfelden. En réalité, elle avait surtout pour objet d'aviser aux moyens de rendre au commerce du *Vorort* son ancienne prospérité et d'appuyer les démarches secrètes entreprises par le banneret bernois Willading à l'effet d'assurer la défaite finale des prétendants français à la succession de Neuchâtel. (2)

D'entrée de jeu, il fut aisé de discerner les fins particulières poursuivies par chacun des participants à la diète de Bade du 28 septembre. Les intentions des ministres impériaux n'étaient que trop évidentes. Il s'agissait de tirer parti des dissensions des Suisses pour amener les protestants, ceux de Berne à tout le moins, à adhérer de façon catégorique et éclatante à la cause de la maison d'Autriche et de ses alliés; (3) de menacer les catholiques de la famine, de la guerre civile et de la dénonciation du traité d'*Union héréditaire* de l'année 1511, au cas où ils persisteraient à assister soit directement, soit indirectement les autorités espagnoles du Milanais; de les inciter les uns et les autres à masser vers la frontière du Rhin toutes leurs forces disponibles, de manière à procurer l'échec de la levée lombarde en préparation, (4) enfin de laisser planer une constante menace sur Bâle et Mulhouse. (5) Que les moyens mis en œuvre pour assurer le succès de ce plan fussent très appropriés aux circonstances, on en doutait au vrai à Londres, où la brutalité et la hauteur de la diplomatie autrichienne à l'égard du Corps helvétique soulevait de vives critiques. (6) Aussi bien, ainsi qu'il a été dit ailleurs, c'était précisément les vexations protocolaires incessantes infligées aux cantons par la cour de Vienne et son plus ou moins docile instrument, le comte de Trautmansdorf, et les violations systématiques de la neutralité fluviale de la ville de Bâle, sous les ponts de laquelle passaient des barques chargées de soldats allemands se préparant à « insulter » Huningue qui facilitaient à Puysieux et à Casati l'accom-

(1) *Herwarth à Nottingham.* Berne, 10/20 septembre 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland Misc. Pap. nº IX.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 22 septembre; Bade, 1er octobre; Soleure, 16 décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 325; CXXXV. 3, 245.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 22 septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 325.

(4) *Herwarth à Nottingham.* Berne, 18/28 septembre 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — *Puysieux au roi.* Soleure, 22 septembre; Bade, 3 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 325; CXXXV. 16. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 4 e 15 ottobre 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) *Mülhausen an Zürich.* 11. Oktober 1702. St-Arch. Zürich. Mülhausen A. 206[10]. nº 98.

(6) *W. Aglionby to Nottingham.* La Haye, 4 octobre 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 13 octobre 1702. Aff. Etr. Genève. XXIII. 184.

plissement de leur tâche. (1) Casati s'était attaché naguère avec une inlassable persévérance à relever et à dénoncer les « prétendues transgressions » dans le service imposées aux régiments suisses à la solde française. Il se contenta désormais de protester contre celles commises par les enseignes des cités évangéliques à la solde batave, dont quelques-unes avaient participé au siège de Venlo, place sous la souveraineté du roi Catholique. (2) D'autre part, l'acheminement de troupes suisses de couverture vers Constance, Schaffhouse et Bâle, malgré ses avis et ceux de Puysieux, lui rendait malaisé l'achèvement de sa levée. (3) Mais ne valait-il pas mieux suspendre volontairement la mise sur pied de cette levée que de courir le risque de voir les *Waldstætten* rappeler leurs enseignes de Milan à la première alerte et solliciter des secours du prince de Vaudémont aux termes du capitulat de l'année 1634 ? (4) Tel était d'ailleurs le sentiment de l'ambassadeur français. La politique de celui-ci s'inspirait à la fois des erreurs de tactique de son adversaire allemand et des dispositions des Confédérés. Ces dernières paraissant à cette heure plutôt favorables à la cause impériale, l'opinion prévalait à Paris, comme à Soleure, qu'il y avait lieu, au cours des négociations engagées, de s'en tenir à la demande des cantons aux fins d'éloigner de la frontière des Ligues les armées des belligérants. (5) Néanmoins, par certains côtés, cette situation pouvait et devait tourner à l'avantage de la France. Puysieux en était d'autant mieux convaincu que l'attitude de Trautmansdorf lui permettait de démasquer peu à peu le tréfond de l'intrigue autrichienne. (6) Bien que la ratification de l'engagement pris par l'envoyé impérial que les armées de son maître ne violeraient sous aucun prétexte la neutralité helvétique eût été signée à Vienne dès le 23 avril, (7)

(1) *Puysieux au roi.* Bade, 3 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 16. — *Villars à Bâle.* Camp sous Huningue, 4 octobre 1702. St-Arch. Basel. Politisches. X2. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 21 octobre 1702 : Versailles, 1er février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 353 ; CXLVII. 20. — *Puysieux à Zurich.* Soleure, 27 janvier 1703. *Ibid.* CXLIII. 82. — *Puysieux aux Cantons.* Soleure, 27 et 31 janvier 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 16. Februar 1703. *Ibid.* — *Instruktion ... an die H. Emmanuel von Graffenried, alt Schultheiss und H. J. F. Willading, alt Venner ... Ehrengesandte uff die nacher Arauw aussgeschriebene Evangel. Zusammenkunft.* Bern, 10. Februar 1703. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *Y.* 427. — Mémoires de Villars (éd. Vogüé). II. 29. — Theatrum Europaeum. XVI2. 117. — „Je ne sais par quelle fausse politique ou par quel assoupissement nouveau et estonnant, les Suisses, toujours jaloux de leurs droits, souffrent patiemment, dissimulent, taschent de cacher au monde et de se cacher à eux-mêmes les entreprises continuelles que l'empereur fait sur eux.“ Paris, février 1703. ap. La Chapelle. Lettres d'un Suisse à un François (Bâle, 1708). II. 70 (9e lettre).

(2) Eidg. Absch. VI2 *A.* 1026 *c* (Bade, 28. September 1702).

(3) *Mémorial présenté à la diète par Puysieux.* 9 octobre 1702. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 299. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 25 octobre 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Lettre écrite de Zurich.* 9 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 300. — *Puysieux au roi.* Soleure, 25 mai 1703. *Ibid.* CXL. 88. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 1025 *b.*

(4) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 14 e 15 ottobre 1702 Arch. di Stato Lombardi. Trattati Svizzeri e Grigioni.

(5) *Mémorial présenté au nom de Puysieux.* Bade, 29 septembre 1702. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 257. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 1020 sqq.

(6) *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 24 février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 177.

(7) *Kayserl. Ratification wegen nicht Betrettung Eydtgen. Territorii.* Wien, 23. April 1702. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 293.

les démarches des autorités cantonales à l'effet d'en obtenir communication étaient demeurées vaines. Trautmansdorf refusait de s'en dessaisir aussi longtemps que les Suisses continueraient à servir le roi Très-Chrétien «sur terre d'Empire» et que serait toléré le passage en Helvétie de soldats isolés ou en groupes à destination des corps de troupes français ou bavarois au delà du Rhin. (1) D'autre part, il prétendait garder par devers lui ce document tant que son contradicteur français n'en aurait pas remis un semblable aux membres de la diète. Or, Puysieux avait pour instructions de ne rien accorder de plus aux Suisses en matière de neutralité que ce dont les gratifiait l'empereur, qu'il s'agît du Corps helvétique, des villes forestières, de l'évêché de Bâle ou du margraviat de Bade-Dourlach. (2) Décidé à se conformer à cet ordre, l'ambassadeur estima toutefois qu'il pouvait sans danger remettre à ses hôtes la ratification royale (13 septembre) (3) de son propre engagement, en stipulant qu'elle serait sans valeur au cas où son texte différerait en quoi que ce fût de celui de l'instrument autrichien. (4) Cette concession fut jugée des plus opportunes par les députés de la diète, d'autant qu'elle contraignit Trautmansdorf à se départir de sa réserve hautaine et à leur donner part lui aussi du document qu'il leur avait jusqu'alors jalousement caché. (5) Mais l'offre qui fut faite par le roi, le 25 septembre, d'un secours militaire en cas de rupture austro-suisse (6) devait être moins goûtée à Zurich, à Berne, à Fribourg, voire à Lucerne, dont elle mettait les magistrats dans l'embarras, encore qu'elle leur fournît un moyen sûr, dont certains d'entre eux tirèrent aussitôt parti, de tenir tête aux exigences autrichiennes. (7) Les meilleurs amis du Corps helvétique n'osaient plus guère espérer

---

(1) „Comment les louables cantons cathol. peuvent-ils prétendre de S. M. I. de s'obliger à ne point toucher à leur territoire, dans le temps qu'ils s'obligent de permettre sans obstacle le passage à ses ennemis?“ *Kayserl. H. Amb. Antwort über das Eydtgen. Memoriale.* Baden, 2. Oktober 1702. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 265; Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Kayserl. H. Amb^{r} zweyte Antwort (und ferner Bedenken) wider die Herausgab der Kayserl. begehrten Ratification.* Baden, 4. Oktober 1702. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 277. — *Puysieux au roi.* Bade, 6 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 31. — *Casati a Vaudemont.* Bada, 7 ottobre 1702. loc. cit. — Eidg. Absch. VI^{2} *A.* 1020 sqq.

(2) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 6 septembre; Fontainebleau, 25 septembre et 21 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 328, 332, 353. — *Puysieux au roi; à Torcy.* Soleure, 22 e 26 septembre 1702. *Ibid.* CXXXIV. 9, 325, 335. — Eidg. Absch. VI^{2} *A.* 1021 sqq.

(3) *Königl. frantzös. Ratification wegen nicht Betrettung des eydtgn. Territorii.* Versailles. 13 septembre 1702. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 289.

(4) *Frantzös. H. Amb^{r} Antwort über das Eydtgen. Memoriale.* 3. Oktober 1702. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 273. — *Puysieux au roi.* Bade, 6 octobre; Soleure, 17 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 31, 64.

(5) Eidg. Absch. VI^{2} *A.* 1024*a* (Baden, 28. September 1702).

(6) Eidg. Absch. VI^{2} *A.* 1020. — St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 285.

(7) *Puysieux au roi.* Bade, 3 et 11 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 16, 46. — *Mémorial de Puysieux.* 3 octobre 1702. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 281. — *Casati a Vaudemont.* Bada, 7 ottobre 1702. loc. cit. — *Kayserl. H. Amb^{r} Antwort über die Eydtgen. seits geklagte Territorial Violation und Conditionierung der wegen nicht Beträttung des eydtgn. Territorii gegebenen und ratificierten Declaration.* Baden, 10. Oktober 1702. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 319. — *Lobl. Orten-Antwort auff des Kayserl. H. Ambass. Memoriale* ... 10. Oktober 1702. *Ibid.* Frankr. Buch *HH.* 323. — Eidg. Absch. VI^{2} *A*, 1020, 1025*b* (Baden, 28. September 1702).

que l'unanimité se retrouverait au sein des Ligues pour adopter à l'égard des puissances étrangères la seule attitude compatible avec le souci du maintien de son indépendance. (1) Plus que jamais les protestants inclinaient, Zurich à leur tête, à associer leurs destinées à celles de la maison d'Autriche. (2) L'obstination des petits cantons intérieurs à séparer leurs intérêts de ceux du Corps évangélique en cette matière aurait-elle raison des efforts tentés par Trautmansdorf pour amener les protestants à ses vues? Il ne fut bientôt plus permis d'en douter. (3) Aussi bien les Lucernois et leurs adhérents étaient en mesure de rompre les desseins de la partie adverse représentée en l'espèce par leurs confédérés de la croyance réformée. Ceux-ci leur demandaient de les aider à couvrir Bâle, Rheinfelden, Schaffhouse et Constance que menaçaient les armées belligérantes. (4) Ils posèrent comme condition de leur acquiescement à cette requête la ratification préalable par les autorités des cités évangéliques du recès de Bade de février, lequel assurait les alliés suisses de l'Espagne de l'assistance de ces dernières au cas où l'empereur leur chercherait querelle ensuite de leur adhésion à la cause de Philippe V et de la reconnaissance par eux de la validité du capitulat lombard. (5) A ne point tenir compte de cette mise en demeure, les Confédérés de la nouvelle croyance s'exposaient à voir ceux de l'ancienne entrer avec un redoublement de vigueur dans les intérêts de la France et de l'Espagne. Ils évitèrent en conséquence de pousser les choses à l'extrême et, à l'exception des Bernois, dont les dispositions semblaient fort peu pacifiques, (6) ils renoncèrent à poursuivre avec le ministre impérial des négociations susceptibles de provoquer une grave scission au sein des Ligues. (7)

Malgré Zurich, Berne et Bâle, les Waldstætten restent fidèles aux engagements pris envers Casati. — Victoire de Friedlingen. — Appel de Bâle. — Nouvelle diète. — Crainte d'un encerclement français et d'un coup de main contre les villes forestières. — Louis XIV ne veut prendre aucun engagement.

(1) *Villars à Bâle.* Camp sous Huningue, 4 octobre 1702. St-Arch. Basel. Politisches. X2 (2a, 1702—1703). nº 35.

(2) *Puysieux à Zurich.* Soleure, 8 janvier 1702. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 22; *au roi.* Bade, 18 février 1702. *Ibid.* CXXXIII. 120; *à Torcy.* Soleure, 26 septembre 1702. *Ibid.* CXXXIV. 335. — *Casati a Vaudemont.* Bada, 4 ottobre 1702. loc. cit.

(3) *Ibid.* — „Un courrier du comte de Trautmansdorf... a apporté la nouvelle que, nonobstant les menaces qu'il avoit faites, les cantons paraissoient résolus de garder la neutralité.“ *Nouvelles de Vienne.* 11 septembre 1702. Gazette de France. *1702.* p. 518.

(4) *Bern an Basel.* 22. September 1702. St-Arch. Basel. Politisches. X2 (2a). nos 5 et 6. — *Samuel Frisching an Basel.* 23. September 1702. *Ibid.* — Ric. Huch. op. cit. 144.

(5) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 23 settembre 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux au roi.* Bade, 1er octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 3. — *Jean Balthasar Burckhardt à Mr Faesch, docteur ès droit et secrétaire d'Estat du louable canton de Basle.* Bade, 11 octobre 1702. St-Arch. Basel. Politisches. X2 (2a). nº 59. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 1020 sqq.

(6) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 4 octobre 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Herwarth à Nottingham.* Berne, 11/21 octobre 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX.

(7) *Puysieux au roi.* Bade, 3 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 16.

XXXIV. La diète commencée à Bade le 4 octobre se termina le 11 de ce mois, encore que, à la différence de Puysieux, qui regrettait qu'elle eût été convoquée, (1) Bâle s'attachât à en prolonger la durée en prévision des surprises que lui réservait la présence continue de troupes étrangères à proximité de ses murs. (2) En réalité, le marquis de Villars campait sous le canon d'Huningue et, sur la rive droite du fleuve, le prince Louis de Bade se retranchait dans de fortes positions. (3) Ce dernier, auquel les autorités de la ville suisse avaient dépêché un de ses conseillers, exigeait qu'elles fissent occuper par des enseignes helvétiques certains postes à leur frontière, à défaut de quoi, il menaçait de s'en saisir pour mieux assurer sa ligne de défense. (4) Le mécontentement que cet incident provoqua chez les protestants suisses aurait été certes plus considérable, (5) si la politique de ceux-ci n'avait été en parfaite communion d'idées avec celle de la cour de Vienne sur deux points essentiels: entraver la mise sur pied de la levée espagnole (6) d'une part, et d'autre part, apporter des obstacles au service sur terre d'Empire des régiments suisses à la solde de la France. (7) A l'accomplissement de cette double tâche, Zuricois, Bernois et Bâlois se consacraient avec l'approbation des envoyés impérial, anglais et néerlandais, et les magistrats bernois qu'exaspérait l'arrestation arbitraire à Dijon du capitaine Portefaix, d'Yverdon, (8) auquel il ne pouvait être reproché que d'avoir accepté un emploi de son grade en Hollande, (9) venaient de renouveler à leurs compatriotes au service royal l'ordre de s'abstenir de tout acte qui pût être interprété comme

(1) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 25 octobre 1702. loc. cit.

(2) *Herwarth à Nottingham.* Berne, 3 et 14 octobre 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland Misc. Pap. nº IX. — *Puysieux au roi.* Bade, 11 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 46. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 13 octobre 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Avvisi di Lucerna.* 13 ottobre 1702. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCVI.

(3) *Herwarth à Nottingham.* Berne, 14 octobre 1702. loc. cit.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 3 juin; Bade, 11 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 18; CXXXV. 46. — *Casati a Vaudemont.* Bada, 11 ottobre 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1025 sqq.

(5) *Puysieux au roi.* Bade, 11 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 46.

(6) *Trautmansdorf an die Kathol. Orte.* Baden, 6 Januar 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* CXXXIII.

(7) *Puysieux au roi.* Soleure, 3 juin 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 18. — *Casati a Vaudemont.* Bada, 11 ottobre 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* 12. November 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* CXXXII.

(8) „Esprit brouillon." *Tscharner à Mellarède.* Berne, 23 août 1704. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXIX.

(9) *Berne à Puysieux.* 30 novembre 1702. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 335. — *Puysieux à Berne.* Soleure, 1er décembre 1702. *Ibid.* Frankr. Buch *HH.* 339. — *Bern an seine Ehrenges. in Baden.* 4. Juni 1703. *Ibid.* Frankr. Buch *HH.* 403. — „Je persiste à vous dire que la poursuite de Portefaix et des soldats qui avoient déserté du château de Landskron a esté faite contre les ordres du roy et de ses généraux." *Puysieux à Berne.* Soleure, 21 août 1703 et 3 février 1704. *Ibid.* Frankr. Buch *HH.* 437, 595; *au Corps helvétique.* Soleure, 22 août 1703. *Ibid.* Frankr. Buch *HH.* 447. — *Bern an Zürich.* 7. September 1703. *Ibid.* Frankr. Buch *HH.* 457. — *Le Corps helvétique à Puysieux.* 27 octobre 1703. *Ibid.* Frankr. Buch *HH.* 533. — *Puysieux au roi.* Bade, 18 décembre 1703 Aff. Etr. Suisse. CXLII. 183; *à Chamillart.* Soleure. 21 décembre 1703. *Ibid.* CXLIV. 588.

une violation de leurs capitulations. [1] Mais aussi bien, ni les propos violents du ministre autrichien, ni les démarches déplacées des généraux de l'empereur, ni les adjurations des Confédérés de la confession réformée n'avaient réussi à intimider les *Waldstætten*, à les faire revenir sur leurs engagements envers Casati et surtout à les convaincre que l'*Union héréditaire* de 1511 pût être un obstacle au maintien de leur traité avec les maîtres de Milan, quels qu'ils fussent. [2]

A supposer que la diète ne se fût pas spontanément dissoute, le 11 octobre, Puysieux eût éprouvé, du fait de sa prolongation, de fâcheuses surprises. Trois jours plus tard, en effet, soit le 14, Villars, franchissant à l'improviste le Rhin, infligeait à Friedlingen une humiliante défaite au prince de Bade, dont la réputation militaire était demeurée intacte jusqu'à cette heure. [3] Peu sensible dans les cantons intérieurs, l'émoi que suscita cette nouvelle fut en revanche assez considérable parmi les protestants. Deux compagnies suisses de la garnison impériale de Neuenbourg avaient été capturées le jour où cette place tomba. [4] Bien que le général français eût prescrit de ne point les retenir prisonnières et que Louis XIV de son côté fit assurer les cantons de ses intentions pacifiques, [5] l'ambassadeur aux Ligues traversa des moments difficiles. Bâle appelait en effet ses confédérés à l'aide, sous le prétexte que, en dépit des dénégations de son chef, [6] l'armée victorieuse avait violé son sol, [7] et Trautmansdorf, surenchérissant, s'empressait d'ajouter que, sans cet incident, minime certes en soi, le prince de Bade fût sans doute parvenu à maintenir

---

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 17 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 64. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1026 *c*, 1111 *c*.

(2) *Casati a Vaudemont.* Bada, 11 ottobre 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Avvisi di Lucerna.* 13 ottobre 1702. *Ibid.* — *Puysieux au roi.* Soleure, 17 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 64. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1028 *o* (Baden, 28. September 1702).

(3) *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 14 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. X supp^t. 88. — *Relation au roi de la victoire remportée par son armée d'Allemagne sur le prince Louis de Bade, remise à Sa M^té à Fontainebleau le 18 octobre 1702 par le comte d'Ayen, brigadier de cavalerie.* Aff. Etr. Espagne. CIX. 355. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 20 octobre 1702. Aff. Etr. Genève. XXIII. 189. — *Nouvelles du camp devant Huningue* (annexe à une dépêche de Pisani). Octobre 1702. Frari. Francia. CXCIX. 220. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1032 (Basel, Oktober—November 1702). — Mémoires de Villars (éd. Voguë). II. 27 sqq. — H. Wieland. Die Schlacht von Friedlingen (Basler Taschenbuch. VII). — Danzer. Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen (Wien, 1878). V. 291. — Mercure historique et politique (La Haye, 1702). XXXIII. 591. — Bernoulli. Die Schlacht von Friedlingen (Basler Zeitschrift für Geschichte und Alterthumkunde [1903]). — C. von Noorden. Europäische Geschichte, I. 278. — Mémoires de Saint-Hilaire (éd. Lecestre). III. 141. — Cimber et Danjou. Archives curieuses de l'Histoire de France. t. XII. 423.

(4) *Lettre écrite d'Huningue à M^r le m^is de Puysieux le 14 octobre 1702, à une heure de l'après-midy.* St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225²⁰. nº 41. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 15 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 58. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 20 octobre 1702. Aff. Etr. Genève. XXIII. 189.

(5) *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 18 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 349.

(6) Mémoires de Villars (éd. Voguë). II. 33.

(7) „Le passage des troupes du roy de l'autre côté du Rhin, devant Huningue, a jetté l'alarme dans toute la Suisse par l'indiscrétion de Messrs de Basle en supposant que leur territoire avoit été violé par ce passage… *Mémoire* (1er novembre 1702). Musée Condé à Chantilly. Archives *S.* vol. VI. 44.

ses positions.[1] De prime abord, encore qu'il se défendît d'en convenir,[2] Puysieux admit la vraisemblance d'une « écorne » sur terre suisse ou, pour mieux dire, sur la partie méridionale de l'une des petites îles du Rhin au voisinage d'Huningue, pratiquée par l'extrême droite des troupes de Villars.[3] L'inexactitude de l'insinuation bâloise devait être assez promptement établie.[4] Néanmoins, la précipitation de Zurich à convoquer derechef une diète générale n'en fut pas retardée.[5] Elle le fut d'autant moins que Berne demandait des mesures extraordinaires aux fins d'assurer la protection de Constance et des villes forestières en dépit de la répugnance avérée des *Waldstætten* à y consentir ;[6] que Puysieux, plaidant en faveur de Villars, n'avait pas réussi à convaincre pleinement ses hôtes[7] et que, si l'invasion toujours attendue de l'Alsace préoccupait en somme peu les Suisses, le sort des places fortes autrichiennes de la ligne du Rhin sollicitait de plus en plus leur attention.[8]

Pour la troisième fois en moins de deux mois, Bade se voyait appelée à recevoir dans ses murs les diverses députations cantonales. La fréquence de telles réunions n'était pas pour troubler Trautmansdorf. Installé au siège des diètes dès son arrivée en Suisse, l'envoyé impérial y attendait de pied ferme ses contradicteurs français et espagnols. Puysieux estimait en revanche qu'il y allait de sa dignité de ne pas se plier aux décisions capricieuses, selon lui, des autorités du *Vorort*, puisqu'elles n'étaient arrêtées qu'avec l'agrément du représentant de la cour de Vienne.[9] Il s'était abstenu de paraître à la diète du 3 septembre et n'avait participé qu'avec prudence aux travaux de celle ouverte le 28 du même mois. Si le secrétaire-interprète Baron prit, en ses lieu et place, le 25 octobre, le chemin

(1) *Puysieux à Torcy.* Bade, 14 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 54. — *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 27 octobre 1702. *Ibid.* X suppt. 90. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1032.

(2) *Puysieux à Escher ; à Zurich.* Soleure, 16 et 21 octobre 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225²⁰. nos 42, 45.

(3) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 15 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 58. — Mémoires de Villars (éd. Vogüé). II. 29.

(4) *Ibid.* — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 15 octobre et 12 décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 58, 231. — *Puysieux à Zurich.* Soleure, 21 octobre 1702. St-Arch. Basel. Politisches. X² (2a). no 84. — *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 27 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 90. — *Puysieux à Chamillart.* Soleure, 2 novembre 1702. Arch. Guerre. MDLXXIII. 248. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 17 novembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 272. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1032, 1035.

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 22 septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 325 ; *à Torcy.* Soleure, 22 octobre 1702. *Ibid.* CXXXV. 75.

(6) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 22 octobre ; *au roi.* Soleure, 24 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 75, 86. — *Bericht Greuth's.* Baden, 13. November 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1032.

(7) *Puysieux au roi.* Soleure, 24 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 86. — *Villars à Bâle.* Camp de Friedlingen, 27 octobre 1702. St-Arch. Basel. Politisches. X² (2a). no 96.

(8) *La Closure à Torcy.* Genève, 2 octobre 1702. Aff. Etr. Genève. XXII. 134.

(9) *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 1er février 1702. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 35 ; *au roi.* Soleure, 24 octobre 1702 ; *à Torcy.* Soleure, 5 novembre 1702. *Ibid.* CXXXV. 86, 126.

de l'Argovie, (1) c'était dans l'intention de dissiper l'appréhension qu'avait fait naître dans l'esprit d'un grand nombre de Confédérés la nouvelle de la victoire française de Friedlingen et l'annonce de nouveaux perfectionnements apportés aux ouvrages fortifiés d'Huningue et de Neuenbourg. (2) Mais ce fut aussi pour y constater que l'hypothèse d'une convention secrète entre les deux grandes cités évangéliques et la maison d'Autriche au sujet du statut de Constance et des villes forestières, comme aussi la conclusion possible d'une alliance défensive entre Berne et Vienne ne semblaient pas devoir être rejetées à première vue; (3) que, les cantons ayant besoin de toutes leurs milices pour assurer la défense de leurs frontières, il n'y avait plus lieu d'espérer le prompt achèvement de levées pour le service des deux couronnes (4) et que, soigneusement entretenues par Trautmansdorf, les préventions nourries contre Villars allaient plutôt s'aggravant, ensuite du reproche fait à ce général d'avoir, au cours d'une conversation particulière, dont il contestait d'ailleurs les termes, qualifié les Suisses de « plaisantes gens ». (5)

Il semblait bien qu'à cette heure l'unique préoccupation des Confédérés fut de se soustraire à la menace d'encerclement français dont les ministres des puissances alliées ne cessaient de leur dénoncer au jour le jour les inquiétants progrès. Le recès de la diète d'octobre ne pouvait pas ne point se ressentir des alarmes que les membres de l'assemblée savaient exister à l'état latent chez leurs mandants. (6) Aussi bien Puysieux allait être prié de se faire auprès de son souverain l'interprète du vœu du Corps helvétique que Constance et à tout le moins le Fricktal et les deux places de Rheinfelden et de Laufenbourg fussent dans l'avenir ménagées, comme elles l'avaient été fréquemment jusque-là par les armes françaises. (7) Au cas où cette démarche

---

(1) *Puysieux au roi.* Bade, 1er octobre; Soleure, 24 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV 3, 80. — *Mémoire de Mr l'ambr de France à la diète générale des Cantons à Bade.* Soleure, 24 octobre 1702. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCVI. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 1er novembre 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — Mercure historique et politique (La Haye, 1702). t. XXXIII. 527.

(2) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 17 novembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 372. — „Le fortificationi d'Huningue e Neubourg sopra del Reno sono ridotte alla loro perfettione." *Pisani al Senato.* Parigi, 24 novembre 1702. Frari. Francia. CXCIX. no 392.

(3) *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 28. März und 7. April 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 1er novembre 1702. loc. cit. — *Puysieux au roi; à Torcy.* Soleure, 21 avril et 29 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 18; CXXXIX. 304.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 24 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 86. — *Risposta dal Sor conte Casati coi punti della dieta di Bada.* Ottobre 1702. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCVI.

(5) *Sainte-Colombe à Puysieux.* Bade, 27 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 100. — *Villars aux XIII Cantons.* Camp de Piesse, 5 novembre 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[20]. no 45. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 5 décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 215. — *Lettre de Paris.* Décembre 1702. ap. La Chapelle. Lettres d'un Suisse à un François. t. II. p. 15 (Bâle, 1708).

(6) *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 12. November 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII. — *Bericht Greuth's.* Baden, 13. November 1702. *Ibid.*

(7) *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 11. März 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII. — *Puysieux à Torcy; au roi.* Soleure, 30 et 31 octobre, 7 et 15 novembre et 1er décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 202; CXXXV. 106, 113, 153, 172. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 17 novembre 1702. *Ibid.* CXXXII 372. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 1040.

n'aboutirait à aucun résultat satisfaisant, l'ambassadeur était d'ores et déjà avisé que, malgré l'opposition de Berne, hostile à une rupture possible avec les Impériaux, (1) les milices des Confédérés, grossies de celles du Valais, des Grisons, de Neuchâtel, de Genève et du pays de Porrentruy, se trouveraient en mesure de repousser la force par la force et de châtier avec la dernière sévérité les étrangers, quel que dut être leur nombre, assez hardis pour tenter de violer le sol de l'Helvétie ou d'attaquer les quelques places fortes qui, jalonnant les rives du Rhin et du lac de Constance, constituaient pour cette dernière la plus efficace des protections, à la condition qu'elles demeurassent sous la domination de l'Autriche. (2) A cela se bornaient en somme les prétentions des Suisses. Du projet d'établir, de Bâle à Lindau, une zone neutralisée de deux lieues de profondeur, il n'était pas question à cette heure. (3) Dès lors le représentant du roi à Soleure suggérait de ne pas repousser d'emblée la requête de la diète, voire d'accorder aux autorités de Bâle un « semblant de réparation » au sujet de l'incident du 14 octobre, d'ailleurs en voie d'apaisement. (4)

A l'annonce de la victoire de Friedlingen, l'impression générale, aussi bien à Paris, qu'à Soleure, avait été que la jonction de l'armée de Villars avec celle de l'Electeur de Bavière était désormais assurée. (5) Il fallut bientôt en rabattre. Si des partis de cavalerie française poussaient des pointes fort avant dans le Brisgau, ce qui empêchait le ministre anglais Aglionby de se porter de Francfort à Zurich, son nouveau poste, sans courir le risque d'être fait prisonnier en cours de route, (6) les Impériaux, de leur côté, tenaient la campagne aux abords du lac de Constance et interceptaient si bien les courriers que, durant plusieurs mois, toutes les dépêches adressées par le maréchal au prince bavarois furent, avant de parvenir à leur destination, ouvertes, puis recachetées ou supprimées selon les cas. (7)

---

(1) Ric. Huch. op. cit. 106 sqq.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 7 novembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 153. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 8 novembre 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 1026 *d* (Baden, 5. September 1702). — Wetzer. Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen (Wien, 1877). — Dierauer. Histoire de la Confédération suisse. IV. 169.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 7 et 15 novembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 153, 172. — Ric. Huch. op. cit. 93.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 7 novembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 151. — *An Zürich: Bern,* 16. November; *Nidwald,* 20. November; *Abt zu S[kt] Gallen,* 20. November; *Schwyz,* 20. November; *Solothurn,* 21. November; *Basel,* 22. November; *Freiburg,* 23. November; *Schaffhausen,* 24. November; *Obwald,* 24. November; *Uri,* 21. November; *Biel,* 25. November; *Zug,* 29. November; *Luzern,* 1. Dezember 1702. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[20]. n° 47. — *Trautmansdorf an die XIII Orte* Baden, 24. November 1702. *Ibid.* n° 48 (impr. La Chapelle. Lettre d'un Suisse à un François. II. 213).

(5) *Louis XIV à Philippe V.* 17 octobre 1702. Aff. Etr. Espagne. CIX. 131. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 19 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXVII. 214. — Wetzer. Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen (Wien, 1877). IV. 109.

(6) *Aglionby to Nottingham.* Francfort, 5[th] November 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° X.

(7) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 17 septembre, 14 octobre, 7 novembre, 5 et 12 décembre 1702, 24 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 310; CXXXV. 54, 151, 215, 231; CXXXIX. 247; *au roi.* Soleure, 15 novembre et 16 décembre 1702. *Ibid.* CXXXV. 172, 215; *à Villars.* Soleure, 13 et 16 décembre 1702. *Ibid.*

En une telle conjoncture était-il prudent que Louis XIV renonçât de gaité de cœur à la possibilité de se saisir de Constance et des villes forestières, dont la possession lui eût grandement facilité le rétablissement de ses communications avec Munich? Assurément non. (1) D'autres motifs, tout aussi puissants, militaient d'ailleurs en faveur de la politique des mains libres au regard de l'Autriche antérieure. La duplicité persistante de la diplomatie impériale dans ses négociations avec les Suisses; son insistance à faire prendre à la France en ce qui concernait la neutralité des villes forestières des engagements qu'elle-même se refusait à souscrire éveillaient de justes suspicions à la cour du roi. (2) Non pas certes que le coup de surprise exécuté naguère, de Rheinfelden sur Saint-Hippolyte par le comte de Starhemberg, parût à la veille de se renouveler. Les menaces si précises échappées aux membres de la diète contre quiconque tenterait désormais de violer le sol des Ligues induisait en effet à la prudence les conseillers de l'empereur. (3) Mais, outre que la Franche-Comté demeurait exposée à une invasion brusquée des Impériaux par la voie du Sundgau et de Montbéliard, encore que l'Alsace eût été « purgée jusqu'à Landau », la crainte que Berne ne tolérât le *transitus innoxius* sur ses terres d'un corps autrichien n'était pas absolument écartée. (4)

Entremêlement des partis politiques et confessionnels. — La question des courriers. — Négociations entre l'Autriche et Berne au sujet de la vente du Fricktal et des villes forestières. — Opposition à ce projet. — Offre de Soleure. — Hésitations de Louis XIV et des catholiques.

XXXV. Que les protestants d'Helvétie applaudissent en secret aux objections faites par le gouvernement de Paris à la neutralisation des districts impériaux de la rive gauche du Rhin, il n'y avait là rien qui dût surprendre, à première vue. La continuité de la menace suspendue sur les places fortes de l'Autriche antérieure contraignait les Confédérés de la croyance réformée à maintenir sur pied leurs milices, mais elle astreignait, d'autre part, à la même obligation les catholiques et par suite compromettait le succès des levées françaises en préparation, à quoi applaudissaient tous les austrophiles des Ligues et leurs inspirateurs à Vienne, à Londres et à La Haye. (5) Ainsi

CXXXVII. 357, 363. — *Mémoire contenant les violations faites par les troupes de l'Empereur sur le territoire du Corps helvétique depuis la déclaration de la guerre présente.* Avril 1704. *Ibid.* CXLIX. 124. — *contra: Nouvelles de Strasbourg.* 17 août 1703. Gazette de France. *1703.* p. 386.

(1) *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 18 octobre 1702; Marly, 23 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 349; CXLVII. 111. — *Torcy à Puysieux.* Marly, 3 juillet 1703. *Ibid.* CXLVII. 111.

(2) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 2 novembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 358.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 23 novembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 188.

(4) *Mémoire pour envoyer au roy.* Soleure, 17 juin 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 44. — *Casati a Vaudemont.* Bada, 12 luglio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 17 novembre et 12 décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 372, 388.

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 15 novembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 172.

que le notait avec beaucoup d'à-propos l'auteur masqué des ***Lettres d'un Suisse à un François***, Jean de La Chapelle, (1) l'entremêlement des partis politiques et des partis confessionnels en Europe ou, pour mieux dire, la subordination de ceux-ci à ceux-là, dans le domaine international à tout le moins, faisait du représentant de la très catholique maison d'Autriche le chef d'une coalition où l'élément protestant se trouvait prépondérant et dont le roi d'Angleterre et les gouvernants de La Haye étaient les « grands argentiers ». (2)

Toutefois l'accord, assez étroit jusque-là entre les autorités des cités évangéliques d'Helvétie, tendait à se relâcher. Déjà les magistrats de Bâle, auxquels Puysieux reprochait l'inconsistance de leurs accusations contre le maréchal de Villars, cherchaient à sortir d'embarras en déclarant n'avoir agi en cette conjoncture qu'à la suggestion des conseillers de guerre de Zurich et de Berne détachés auprès d'eux. (3) D'autre part, un conflit aigu venait de surgir entre les gouvernements de ces deux derniers cantons. La prétention de Berne à exercer une sorte de contrôle sur le « commerce des lettres » en Helvétie soulevait d'unanimes protestations parmi ses voisins. (4) Un courrier porteur de missives émanées du *Vorort* ayant été arrêté sur terre bernoise, les choses s'envenimèrent tout aussitôt, ainsi que le constatent les recès de plusieurs diètes de cette époque. (5) Etant donné les sentiments hostiles nourris envers la France dans les cantons réformés, toute menace de scission entre ces derniers servait les desseins de cette puissance. (6)

---

(1) „Il seroit bon cependant qu'il ne parust pas qu'elles soient faittes en France.“ *Le roi à Puysieux.* Versailles, 13 novembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 370. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 23 novembre, 16 et 23 décembre 1702. *Ibid.* CXXXIII. 185; CXXXV. 238, 271. — La Chapelle. Lettres d'un Suisse à un François. t. I, p. 1, et t. II (Bâle, 1708).

(2) *Ibid.* — *La Chapelle à Puysieux.* Paris, 8 et 12 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXVII. 408; CXLIII. 10.

(3) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 12 décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 231.

(4) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 12 octobre 1701. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Puysieux au roi.* Soleure, 24 janvier; Bade, 19 juillet 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 69; CXXXIV. 157. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 12 août 1702. *Ibid.* CXXXIV. 221. — „Il vous plaira de voir si les cachets seront bien sains, car les Srs Fischer les sçavent ouvrir à Berne avec une industrie merveilleuse et les recacheter de mesme.“ *Puysieux à Torcy.* Soleure, 5 février; Bade, 7 mars 1703. *Ibid.* CXXXIX. 132, 217. — *Instruktion und Befelch ... was die Herren Balthasar und Andreas Burckhardt ... auf bevorstehender evangel. Conferenz ... anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 10. Februar 1703. St-Arch. Basel. Eidgenoss. *K* II. nº 5.

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 24 janvier; Bade, 4 et 19 juin 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 69; CXXXIV. 107, 157; *à Torcy.* Soleure, 17 juin; Bade, 8 juillet; Soleure, 12 août 1702. *Ibid.* CXXXIV. 50, 131, 221. — *Mémoire pour envoyer à Mr le mis de Torcy.* 17 juin 1702. *Ibid.* CXXXIV. 39. — *Mémoire pour répondre à la lettre de Mr le mis de Torcy du 3 juillet 1702 au sujet des postes de la Suisse.* 1702. *Ibid.* CXXXIV. 152. — *Mémoire sur les postes* (août 1702). *Ibid.* CXXXIV. 216. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 12 octobre 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — „Il y a une si grande jalousie entre les deux cantons de Zurik et de Berne, qu'il semble qu'il suffise qu'un soit d'un sentiment, pour que l'autre y soit opposé. Berne ne peut souffrir qu'avec un extrême regret que Zurich soit le premier en dignité et qu'il préside dans toutes les diètes, quoy que beaucoup inférieur au premier en force, et Zurik ne peut supporter le pouvoir de Berne sans un extrême chagrin.“ *Nouvelles de Genève (Arzeliers).* 29 janvier 1704. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº XII. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 998 *o.*

(6) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 11 janvier 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 182.

Le premier mouvement du roi avait été de ne point intervenir à ce débat.[1] Les instances de Puysieux lui firent changer d'avis. La connexité des intérêts français avec ceux du *Vorort* en cette matière était en effet évidente. Les contrats passés par les fermiers des postes du royaume avec les Srs Fischer de Reichenbach, directeurs des postes de Berne, se révélaient en somme fort désavantageux pour les premiers,[2] depuis surtout que le gouvernement bernois, à l'affût de toutes occasions de transformer d'autorité en services publics des entreprises particulières, s'était pratiquement substitué aux Fischer, ne laissant à ceux-ci que l'exploitation nominale.[3] Tandis que Zurich et Saint-Gall se concertaient et avisaient aux moyens d'acheminer désormais leurs courriers vers Bâle par la voie du Fricktal autrichien sans emprunter les terres de Berne,[4] Puysieux cherchait de son côté à soustraire ses propres missives et celles de la plupart de ses correspondants à l'indiscrète curiosité des Fischer, « impérialistes avérés »,[5] suspects non sans raison de décacheter habilement et de communiquer à leurs supérieurs toutes missives dont la provenance ou l'aspect extérieur paraissait devoir les intéresser.[6] Le projet de l'ambassadeur consistait à faire diriger dorénavant les courriers du gouvernement de Paris vers Huningue, où il les eût fait prendre par des commis attachés à sa mission.[7] Le triage se fût opéré à Soleure.[8] Seules les lettres parties des bureaux de Lyon à destination de Genève et de Lausanne eussent pris la route

---

(1) *Ibid.*

(2) *Mémoire pour envoyer à Mr le mis de Torcy.* 17 juin 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 39. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 12 août 1702. *Ibid.* CXXXIV. 221.

(3) *Mémoire sur les postes* (août 1702). Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 216. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 7 mars 1703. *Ibid.* CXXXIX. 199.

(4) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 30 mai 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 260. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 17 juin; Bade, 8 juillet 1702. *Ibid.* CXXXIV. 50, 131. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 12 octobre 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. LII. — *Nouvelles de Genève (Arzeliers).* 29 janvier 1704. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no XII. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 955 *o*, 979.

(5) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 21 mai 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 390. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 4 luglio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Mémoire pour répondre à la lettre de Mr le mis de Torcy du 5e juillet 1702.* loc. cit. — *Mémoire sur les postes* (août 1702). loc. cit. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 30. Januar 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Torcy à Puysieux.* Versailles, 16 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 86. — St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *Y.* 438.

(6) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 17 juin 1702, 5 février et 29 juillet 1703; Bade, 17 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 50; CXXXIX. 132, 217; CXL. 272. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 4 luglio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Mémoire pour répondre à la lettre de Mr le mis de Torcy du 5e juillet 1702 au sujet des postes de la Suisse.* Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 152. — *La Closure à Torcy.* Genève, 2 février 1703. Aff. Etr. Genève. XXII. 206. — *Puysieux à Beretti.* Soleure, 25 mars et 6 avril 1704. Aff. Etr. Suisse. CLIV. 295, 309. — *Beretti-Landi à Puysieux.* Lucerne, 11 et 18 avril 1704. *Ibid.* CLV. 47, 65. — „L'on y ouvre impunément [à Berne] les lettres que je suis forcé d'envoyer par ce bureau-là." *Puysieux à Torcy.* Soleure, 10 septembre 1704. *Ibid.* CL. 126.

(7) *Mémoire pour envoyer à Mr le marquis de Torcy.* 17 juin 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 39. — *La Closure à Torcy; à Puysieux.* Genève, 20 et 21 juin 1702. Aff. Etr. Genève. XXII. 95; XXIII. 109. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 5 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 10. — *Torcy à Puysieux.* Versailles, 16 mai 1703. *Ibid.* CXLVII. 86.

(8) *Mémoire sur les postes* (août 1702). loc. cit. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 5 mars et 1er décembre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 10; CXLII. 136.

ordinaire.[1] L'adhésion du *Vorort* et des cantons orientaux à cette combinaison paraissait assurée. Par malheur, les engagements souscrits par les fermiers des postes de France envers les directeurs des postes de Berne étaient trop stricts, trop précis pour qu'il semblât possible de les éluder. L'exécution du plan suggéré par Puysieux fut en conséquence ajournée.[2]

L'empereur, ainsi qu'il a été dit plus haut, n'ignorait pas qu'au cas où ses troupes chercheraient à pénétrer sur telle ou telle partie du sol helvétique, toutes les forces dont disposaient les cantons se dresseraient aussitôt devant elles. Mais, ce qu'un acte de violence n'aurait su lui procurer, n'était-il pas en mesure de l'obtenir par des négociations? Puysieux commençait à l'appréhender. Il n'était bruit en effet aux Ligues que de pourparlers secrets entamés entre l'envoyé impérial et l'autorité bernoise, laquelle, connaissant les besoins financiers du chef de la maison de Habsbourg, s'offrait à lui acheter le Fricktal et les villes forestières au prix de deux cent mille écus, bientôt porté à quatre cent mille.[3] La conviction que, malgré les atermoiements de Léopold Ier, Louis XIV finirait par consentir à la neutralisation des places fortes de la région du Rhin et de leur territoire, stimulait le désir des magistrats bernois de voir aboutir au plus vite un tel projet.[4] Mais encore eût-il fallu, pour que ce projet devînt viable, la non-opposition des autres Etats confédérés et l'assentiment du roi Très-Chrétien. Or ni celui-ci, ni celle-là ne semblaient probables. Le plan des gouvernants de Berne commençait à être percé à jour à Paris.[5] On les savait capables, leur traité avec Vienne une fois conclu, d'ouvrir à l'improviste aux Autrichiens les routes de l'Argovie et de l'Ajoie,[6] opération d'autant plus aisée que, dans ce même temps, les troupes suisses de couverture sur la frontière du Rhin regagnaient peu à peu l'intérieur du pays.[7] Par suite, le roi Très-Chrétien, loin d'incliner à céder aux instances de ses alliés d'Helvétie, en ce qui concernait la neutralité des villes forestières,[8] avait au contraire intérêt à considérer ces villes et le Fricktal comme des

---

(1) *Ibid.* — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 24 novembre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 195.

(2) *Mémoire pour envoyer à Mr de Torcy.* 17 juin 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 39. — *Torcy à Puysieux.* Marly, 5 juillet 1702. *Ibid.* CXXXII. 289. — *Chamillart à Puysieux.* Versailles, 29 octobre 1702. Arch. Guerre. MDCLXXVII. 202.

(3) *Puysieux au roi.* Bade, 21 juillet 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 168. — *Paulucci a Piazza.* Roma, 30 settembre 1702. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CVI. — *Piazza a Paulucci.* Lucerna, 20 ottobre 1702. *Ibid.*

(4) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 17 novembre et 12 décembre 1702, 11 avril 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 372, 388; CXLVII. 59.

(5) *Le roi à Puysieux.* Marly, 12 juillet 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 291.

(6) *Mémoire pour envoyer au roi.* 17 juin 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 44. — *Puysieux au roi.* Bade, 21 juillet 1702. *Ibid.* CXXXIV. 168. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 8 novembre 1702. *Ibid.* CXXXII. 365.

(7) *Puysieux au roi.* Soleure, 16 novembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 172. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 22 novembre 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII.

(8) *Puysieux au roi.* Soleure, 1er décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 202.

appartenances de l'Empire et cela même au cas où leur cession à Berne deviendrait un fait accompli. [1]

La seule opposition de Louis XIV au projet d'achat du Fricktal par Berne n'eût sans doute pas été couronnée de plus de succès que les démarches entreprises auprès de la cour de Vienne par le nonce du Saint-Siège afin d'empêcher la conclusion d'un accord si dommageable « à la religion ». [2] Mais de l'avis, d'ailleurs irréfutable de son ambassadeur aux Ligues, le monarque français pouvait, en cette conjoncture délicate, compter sur l'appui moral de tous ses alliés suisses, aussi bien des catholiques que des protestants. [3] Les premiers, dont les adjurations du représentant du Vatican venaient de dessiller les yeux, entendaient combattre par tous les moyens en leur pouvoir l'extension de la puissance déjà trop considérable de Berne au sein de la Confédération et l'immixtion des ministres de l'empereur dans leurs affaires particulières, [4] qu'il s'agît de la cession du Fricktal aux maîtres du pays de Vaud ou du projet d'achat des quatre seigneuries de l'Arlberg par les Bénédictins de Saint-Gall. [5] Les seconds, humiliés de la prétention de leurs coreligionnaires d'exercer une sorte de primauté dans les comices du Corps protestant, épousaient sans réserve en cette conjoncture les griefs des cantons forestiers à l'égard des magistrats bernois, stigmatisaient en particulier l'attitude du banneret Willading, considéré comme le protagoniste du rapprochement austro-bernois [6] et applaudissaient aux mesures de représailles économiques décrétées à Paris. [7]

A dire vrai, une solution intermédiaire existait, qui eût donné satisfaction à l'empereur, dans une certaine mesure à tout le moins, puisqu'elle pouvait lui fournir, mais venant d'une autre main, l'argent qui lui faisait défaut.

(1) *Mémoire pour envoyer au roi.* 17 juin et 12 août 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 44, 226. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 21 août 1702. *Ibid.* CXXXII. 317. — *Puysieux au roi.* Soleure, 24 mars 1703. *Ibid.* CXXXIX. 225. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 2 maggio 1703. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Piazza a Paulucci.* Lucerna, 4 maggio 1703. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CVI.

(2) *Mémoire pour envoyer au roi.* 12 août 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 226. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 14 septembre; Marly, 8 novembre; Versailles, 6 décembre 1702. *Ibid.* CXXXII. 323, 365, 384. — „E giunto i notizia dà Nro Sre correr voce che l'imperatore tratti di vendere, ò almeno impegnare al cantone di Berna, in forma che habbia tutte le qualità di pura vendita, uno Stato ereditario della casa d'Austria ne' confini dell' Elvezia, detto Fricktal, il che succedendo ne risulterebbe un sommo pregiudizio alla religione cattolica.“ *Paulucci a Piazza.* Roma, 30 settembre e 4 novembre 1702. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CVI. — *Puysieux au roi.* Soleure, 24 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 225. — „L'avviso della vendita, ò impegno di Fricktal al cantone di Berna ha fortemente turbato l'animo di Nro Sigre.“ *Paulucci a Piazza.* Roma, 19 maggio 1703. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CVI. — *Bichi a Paulucci.* Lucerna, 1 settembre 1703. *Ibid.* Nunz. Svizz. XCVII. — *Paulucci a Bichi.* Roma, 15 settembre 1703. *Ibid.* Nunz. Svizz. CCXLVIII.

(3) *Le roi à Puysieux.* Marly, 12 juillet 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 291. — *Puysieux au roi.* Soleure, 31 octobre 1702. *Ibid.* CXXXV. 113.

(4) *Ibid.* — *Paulucci a Piazza.* Roma, 19 e 31 maggio 1703. loc. cit.

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 1er septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 256.

(6) *Puysieux au roi.* Soleure, 16 décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 245.

(7) *Carlo Casati a Paulucci.* Bada, 12 luglio 1702. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCLXIV. — *Puysieux au roi.* Soleure, 31 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 113. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 11 janvier 1703. *Ibid.* CXLVII. 7.

Soleure demandait à être préféré à Berne en tant qu'acquéreur du Fricktal et son gouvernement se berçait du fallacieux espoir, qu'ayant à choisir un Etat de la nouvelle ou un Etat de l'ancienne croyance, Léopold Ier se déciderait en faveur de ce dernier, (1) et cela d'autant plus que, sous l'influence des Sury et des Roll, un parti autrichien cherchait à s'y constituer. (2) Puysieux approuvait sans réserve cette démarche de ses hôtes et s'efforçait d'en démontrer l'opportunité à son souverain. Selon lui, le Fricktal aux mains de Soleure, c'était la consolidation assurée de la domination française dans la Haute-Alsace, car jamais les autorités de ce canton n'eussent consenti à en ouvrir les routes à des troupes impériales. (3) Le roi Très-Chrétien ne contestait certes pas la valeur de cet argument. Il souhaitait néanmoins le maintien du *statu quo* et cela dans la crainte que l'empereur, au cas contraire, ne trouvât en Helvétie un important secours financier. (4) Au reste, les gouvernements des Etats catholiques des Ligues répugnaient à voir l'un d'entre eux bénéficier seul des avantages du marché qui se débattait à Vienne et encore plus à admettre que celui-ci conclu, les Soleurois consentissent à faire part à deux avec les Bernois. (5) Et cependant, incertains du lendemain et appréhendant d'imminents bouleversements territoriaux à leurs portes, ils hésitaient, à l'exception de Soleure, à suivre les conseils du nonce (6) et à adresser à l'empereur des propositions fermes quant à l'acquisition du Fricktal et des places fortes de Rheinfelden et de Laufenbourg, inséparables, à leur sentiment, de ce pays. (7) A persévérer dans de tels atermoiements les *Waldstætten* et leurs adhérents ne pouvaient que lasser la patience de Léopold Ier, de prime abord cependant assez disposé, ensuite des instances du Saint-Siège, à donner, à conditions égales, la préférence à leurs offres sur celles de Berne. (8) Partant quand,

---

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 1er septembre et 31 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 256; CXXXV. 113.

(2) *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 25 mars 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 169; *à Torcy.* Soleure, 8 mars; *au roi.* Soleure, 18 mars, 8 décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 186, 215; CXXXV. 221.

(3) *Mémoire pour envoyer au roi.* 17 juin et 12 août 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 44; 226. — *La Closure à Torcy.* Genève, 26 juin 1702. Aff. Etr. Genève. XXII. 98. — *Puysieux au roi.* Bade. 24 juillet; Soleure, 8 décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 168; CXXXV. 221.

(4) *Puysieux au roi.* Bade, 4 et 24 juillet 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 107, 168. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 2 août 1702. *Ibid.* CXXXII. 304. — *Mémoire pour envoyer au roi.* 12 août 1702. loc. cit.

(5) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 24 marzo 1703. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Bichi a Paulucci.* Lucerna, 21 luglio, 1º settembre 1703. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz XCVII. — *Beretti-Landi à Puysieux.* Lucerne, 27 août 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVI. 21.

(6) „per tema di non havere una buona sicurezza del loro denaro che deve esser sborsato.“ *Piazza a Paulucci.* Lucerna, 23 febbraio 1703. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCVII.

(7) *Piazza a Paulucci.* Lucerna, 23 febbraio, 20 aprile e 28 maggio 1703. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCVI.

(8) *Puysieux au roi.* Soleure, 24 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 225. — *Bichi a Paulucci.* Lucerna, 1º settembre 1703. loc. cit.

au cours des mois qui suivirent, la question revint sur l'eau, l'empereur ne jugea pas opportun de s'arrêter plus longtemps aux unes et aux autres. (1)

Casati retourne en Lombardie malgré Puysieux. — Les représentants en Suisse de la coalition anti-française. — Leur tâche rendue difficile par l'attitude de Trautmansdorf et la politique impériale. — Partialité des Suisses. — Intérêts opposés des membres de la coalition. — Ajournement de leurs projets.

XXXVI. Depuis que trois successives déclarations de guerre adressées de Vienne, de Londres et de La Haye aux gouvernements de Paris et de Madrid groupaient l'Empire, l'Angleterre et les Provinces-Unies contre la France et l'Espagne, il n'avait fallu rien moins que les liens d'étroite solidarité existant entre Puysieux et Casati pour permettre à ces deux diplomates de tenir tête à la coalition de leurs adversaires en Helvétie. (2) Mais, tandis que le premier, conscient de la gravité de la situation, s'abstenait de profiter du congé à quoi lui donnaient droit cinq années d'un dur et constant labeur, (3) le second, en revanche, ne songeait qu'aux moyens de s'évader d'un poste où continuaient à le poursuivre les rancunes de l'un des régents du Conseil d'Italie, ensuite de l'opposition duquel il ne parvenait pas à toucher les émoluments attachés à la charge de questeur des revenus extraordinaires du duché, qui venait depuis peu de lui être restituée. (4) Dès le lendemain de la victoire de Villars à Friedlingen, l'ambassadeur de Philippe V, jugeant sa présence moins indispensable à Lucerne, avait pris le chemin de la Lombardie. (5) Les instantes démarches de son collègue français aidant, ses revendications pécuniaires venaient enfin d'être admises. (6) Cet ancien serviteur de la maison d'Autriche, rallié à la cause des Bourbons, avait une passion: celle de l'argent «légitime ou illégitime». (7) La modicité de ses

(1) „La question de l'engagement du Frickthal pour 30 ans, moyennant 100 000 écus revient sur l'eau . . .“ *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne. 28 février 1703. loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 24 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 225. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 4 avril 1703. *Ibid.* CXLVII. 59. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 2 maggio 1703. loc. cit. — *Bichi a Paulucci.* Lucerna, 1° settembre 1703. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCVII.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 27 mai 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 400. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 8 mars 1703. *Ibid.* CXLVII. 41.

(3) *Puysieux à Torcy.* Bade, 8 et 21 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 129, 175; *au roi.* Soleure, 9 janvier 1704. *Ibid.* CXLVIII. 62.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 4 février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 115.

(5) *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 16 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 88; *au roi.* Soleure, 17 octobre 1702. *Ibid.* CXXXV. 64.

(6) *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 2 décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 92. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 15 février 1703. *Ibid.* CXLVII. 38. — *Puysieux au roi.* Soleure, 24 février 1703. *Ibid.* CXXXIX. 170.

(7) [„Mr Casati a] beaucoup d'amour pour l'argent légitime et pour l'illégitime.“ *Beretti à Puysieux.* Lucerne, 24 septembre 1703. *Ibid.* CXLVI. 41.

appointements en Suisse ne lui permettant guère « d'y faire figure », il jugeait plus avantageux de se retirer à Milan, où le cumul de ses deux charges lui donnait les moyens d'y vivre à l'aise. [1] Partant, sourd aux prières réitérées de Puysieux, et bien que son absence dût nuire au succès, jusqu'alors en bonne voie, de la levée espagnole [2] et par conséquent de la levée française, qui faisait pour ainsi dire corps avec elle, Casati retardait de jour en jour sa rentrée à Lucerne. [3] Aussi lorsque, vers le milieu de janvier 1703, il regagna son poste, [4] ce fut pour constater que, loin de s'être apaisée durant son séjour au delà des Alpes, la lutte diplomatique battait son plein en Helvétie et que l'ambassadeur français avait plus que jamais besoin de son assistance. [5]

En décembre 1702 et en janvier 1703 des conférences secrètes réunissaient à Weiningen, à mi-chemin entre Bade et Zurich, le comte de Trautmansdorf, envoyé de l'empereur, Pierre Valkenier, résident des Provinces-Unies, lequel venait d'annoncer aux Confédérés les récents succès de « Leurs Hautes Puissances » sur terre et sur mer, [6] et William Aglionby, substitué en qualité de ministre d'Angleterre à Philibert d'Herwarth, baron d'Huningue, tombé en disgrâce au lendemain du décès de Guillaume III. [7] Le dessein de ces trois personnages d'obtenir, au besoin par surprise, du Corps catholique des Ligues la reconnaissance comme reine de la Grande-Bretagne de la princesse Anne de Danemark, belle-sœur du roi défunt, ne faisait pas doute. [8] Selon eux, dès lors que les députés des cantons forestiers avaient fini par admettre à l'audience de la diète d'Argovie le représentant de l'ancien prince d'Orange, la logique exigeait qu'ils n'agissent pas autrement à l'égard de son

(1) *Beretti-Landi à Puysieux.* Lucerne, 4 septembre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVI. 29.

(2) *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 14 janvier, 2, 18 et 20 décembre 1702 et 28 février 1703. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 31, 92, 100, 102, 104 ; *au roi.* Soleure, 23 novembre 1702. *Ibid.* CXXXV. 188. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 20 décembre 1702, 10 janvier 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 3 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 2.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 20 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 68.

(4) *Ibid.* — *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 2 et 20 décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 92, 102. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 12 décembre 1702 et 3 janvier 1703. *Ibid.* CXXXII. 388 ; CXLVII. 2. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 17 janvier 1703. loc. cit.

(5) *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 17. Januar 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII.

(6) *Aglionby à Nottingham.* Zurich, 6 décembre 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 17. Januar 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Genève à Aglionby.* 2 mars 1703. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXV.

(7) *Puysieux au roi.* Soleure, 10 juin 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 32. — *Anne, reine de Grande-Bretagne aux cantons protestants.* Windsor, 17 août 1702. St-Arch. Zürich. Grossbritannien *A.* 222³ (1692—1720). nº 38. — *Herwarth à Zurich.* Berne, 7 décembre 1702. *Ibid.* nº 18. — *Aglionby à Hedger.* Zurich, 17 décembre 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 20 décembre 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXXIV (1702—1703). p. 350 (Mittwoch, 6. Dezember 1702).

(8) *Genève à la reine de Grande-Bretagne.* 11 avril 1702. Arch. d'Etat Genève. Cop Lettres du Conseil. LXV.

successeur.[1] Cet argument paraissait contestable, puisque Herwarth n'avait été entendu à Bade qu'avec l'agrément de Puysieux et en tant qu'envoyé de l'un des gouvernements signataires du deuxième traité de partage de la monarchie Catholique.[2] Aussi l'ambassadeur français s'apprêtait-il à le combattre, au cas où les protestants d'Helvétie ne consentiraient pas, à leur tour, à reconnaître sans réticences Philippe V comme roi d'Espagne.[3] Il n'en eut pas le loisir. Animés d'un esprit de conciliation, quelque peu excessif à ses yeux, les catholiques, au cours d'une diète particulière qui se termina le 2 mars, résolurent de donner satisfaction quant à ce point à leurs confédérés de l'autre croyance.[4]

Le principal, sinon le seul obstacle à l'heureuse progression des démarches entreprises en Suisse par les ministres de la coalition, était sans contredit l'attitude souverainement maladroite de l'un d'eux à l'égard du Corps helvétique.[5] La tâche la plus urgente que Valkenier et Aglionby eussent à accomplir paraissait être en conséquence de rétablir une certaine harmonie dans les rapports de Trautmansdorf avec ses hôtes, d'accommoder le différend de Nellenbourg qui mettait aux prises le canton de Schaffhouse et le gouvernement de Vienne,[6] d'apaiser les griefs nourris à Zurich et à Berne contre l'administration des douanes impériales[7] et surtout contre le gouverneur autrichien de Constance, toujours prêt à encourager les incursions de ses troupes sur terre helvétique,[8] la capture, au mépris des traités, de barques suisses

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 16 décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 245.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 30 décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 289.

(3) *Ibid.* — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 8 décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 221. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 11 janvier 1703. *Ibid.* CXLVII. 7. — *Puysieux au roi.* Soleure, 17 août 1703. *Ibid.* CXLI. 72.

(4) Eidg. Absch. VI² *A.* 1051.

(5) „I can collect from severall hand I find that this Canton and some others have been exasperated by harsh proceedings towards them in the stopping of corn from coming in free from the Empire and threatening to interrupt all their commerce.“ *Aglionby to the secretary Hedges.* Zurich, 6th December 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — „Il n'y a rien de comparable à la brutalité du comte de Trautmansdorf.“ *Puysieux à Torcy.* Soleure, 12 décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 231. — *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 24 février 1703. *Ibid.* CXLIII. 177. — „Il fault apparemment que la mauvaise cause ait besoin qu'on se serve d'invectives et de menaces pour la soutenir et pour fasciner les yeux du public.“ *Harangue de Puysieux à Bade.* 9 mars 1703. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225²⁰. nº 51.

(6) *Aglionby à Nottingham.* Schaffhouse, 21 novembre; Zurich, 30 décembre 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — *Schaffhausen an Trautmansdorf.* 16./26. Dezember 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 31. Januar 1703; Bregenz, 18. September 1704. *Ibid.* Schweiz *F.* CXXXIII, CXXXIV. — St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *Y.* 322.

(7) *Aglionby à Nottingham.* Zurich, décembre 1702, 14 février 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — *Puysieux au roi.* Soleure, 13 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 50. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 16. Januar 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Le roi à Puysieux.* Versaillles, 1er février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 20.

(8) *Puysieux à Berne.* Soleure, 8 et 27 janvier 1703. St-Arch. Bern. Frankr. *HH.* 343, 367. — *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 10 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 29; *à Zurich.* Soleure, 27 janvier 1703. *Ibid.* CXLIII. 82; *au roi.* Soleure, 31 janvier 1703. *Ibid.* CXXXIX. 103. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1054 *d* (Baden, 8. März 1702).

sur le lac de ce nom,[1] ou d'iniques et cruelles représailles à l'encontre des partisans de la cause française qui, tel le malheureux Schobinger, de Saint-Gall, pendu haut et court à Lindau, se hasardaient à franchir la frontière allemande.[2]

Aux yeux d'observateurs impartiaux des événements, la placidité avec laquelle les Suisses supportaient les continuels manques d'égards dont les représentants de la maison d'Autriche se plaisaient à les abreuver, n'avait d'égale que la fougueuse indignation dans laquelle les jetait la moindre infraction commise au détriment de leur neutralité par les généraux du roi Très-Chrétien.[3] Puysieux ne cessait d'attirer leur attention sur l'indiscutable partialité dont témoignait une telle attitude au seul profit des intérêts autrichiens, et ses lieutenants Sainte-Colombe et Vigier, dépêchés par lui à Berne et dans les petits cantons, renchérissaient sur ses plaintes.[4]

Cependant, l'activité déployée par les ministres de la coalition ne se démentait pas. Zurich devenait de plus en plus un centre d'intrigues dont les ambassadeurs de France et d'Espagne avaient peine à démêler les fils.[5] Un envoyé prussien y était attendu, chargé tout à la fois d'appuyer les prétentions éventuelles de son maître à la succession de Neuchâtel et les démarches entreprises à l'effet de procurer aux Alliés une importante levée de troupes

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 6 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 28; *à Berne.* Soleure, 8 janvier 1703. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 343; *au duc du Maine.* Soleure, 10 janvier; *à Zurich.* Soleure, 17 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 29, 82. — *Relation du voyage de Mr Vigier à Zurich.* 20 janvier 1703. *Ibid.* CXXXIX. 88. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 16. Februar 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Greuth an den Kaiser.* Baden, 21. März 1704. *Ibid.* Schweiz *F.* CXXXIV. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1055.

(2) *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 4. Januar 1702 und 31. Juli 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Amelot à Puysieux.* Paris, 7 décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXVII. 327. — *Texte de la sentence prononcée à Constance, le 29 décembre 1702, contre Jérôme Schobinger, de Saint-Gall.* Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Puysieux à Zurich.* Soleure, 8 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 21; *à Berne.* Soleure, 8 janvier 1703. loc. cit. — *St. Gallen an Trautmansdorf.* 3./13. Januar 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Relation du voyage de Mr Vigier à Zurich.* 20 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 88. — *Puysieux au roi.* Soleure, 31 janvier 1703. *Ibid.* CXXXIX. 103. — *Puysieux aux cantons.* Soleure, 31 janvier 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Mémoire du Sr de Sainte-Colombe présenté à Berne.* 11 février 1703. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 355. — *Lettre de Paris.* Février 1703. ap. La Chapelle. Lettres d'un Suisse à un François (Bâle, 1708). II. 70. — Mercure historique et politique. XXXIV. 271.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 6 et 13 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 39, 50; *à Zurich.* Soleure, 8 et 27 janvier 1703 *Ibid.* CXLIII. 21, 82; *à Berne.* Soleure, 27 janvier 1703. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 367. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 1er février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 20.

(4) *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 17. Januar 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Puysieux aux cantons.* Soleure, 8 janvier 1703. *Ibid.*; *à Berne.* Soleure, 8 et 27 janvier 1703. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 343, 367. — *Relation du voyage de Mr Vigier à Zurich.* 20 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 88. — *Puysieux à Zurich.* Soleure, 27 janvier 1703. *Ibid.* CXLIII. 82. — *Instruktion und Befelch ... was die Herren Balthasar und Andreas Burckhardt ... auf bevorstehender evangel. Conferenz ... anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 10. Februar 1703. St-Arch. Basel. Eidgenoss. *K* II. nº 5. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 14 février 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII.

(5) *Bericht Greuth's.* Baden, 11. Juli 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII.

helvétiques. ([1]) Ces démarches se poursuivaient sans répit, tout en se heurtant, il est vrai, à des obstacles dont il ne semblait pas certain à cette heure qu'elles dussent parvenir à triompher. La détresse financière du gouvernement de Vienne n'en était pas un, à proprement parler. Ceux de Londres et de La Haye consentaient à mettre leurs ressources en commun afin d'y pallier. ([2]) Mais, tandis que la France était l'alliée de l'ensemble des Etats confédérés; que l'Espagne prétendait l'être de partie d'entre eux; que le traité d'*Union héréditaire* de l'année 1511 conférait à la maison d'Autriche certains avantages à cet égard, ni l'Angleterre, ni les Provinces-Unies, encore que conjointes aux cantons protestants par l'affinité de leur politique confessionnelle, n'étaient en mesure de se prévaloir de conventions particulières pour exiger d'eux leur adhésion militaire aux desseins des coalisés. ([3]) De plus, des raisons de fait contrariaient les progrès des négociations des envoyés des Alliés en Suisse. Le souvenir des difficultés soulevées à Londres au sujet de la ratification des capitulations anglo-bernoises arrêtées par Thomas Coxe n'était pas éteint. D'autre part, les Etats-Généraux de La Haye avaient à leur solde près de dix mille auxiliaires, « plus ou moins avoués », recrutés dans les cités évangéliques et les Ligues Grises, ([4]) et ce nombre ne pouvait guère être dépassé sans danger pour le maintien de l'alliance franco-suisse et du traité de paix perpétuelle de l'année 1516. ([5]) Par suite, si les levées que les deux puissances maritimes du Nord se proposaient de demander aux cantons ([6]) devaient être payées par elles, c'était sous le nom de l'empereur qu'avait à s'opérer leur organisation. ([7])

A ce sujet une première difficulté était à prévoir. Léopold Ier entendait en effet demeurer seul maître de l'emploi de la levée qu'il obtiendrait ainsi sans bourse délier. ([8]) Or, le gouvernement hollandais, appelé à garantir le tiers de la dépense, exprimait le ferme désir de ne point se désintéresser complètement du choix de sa destination, puisque aussi bien la moindre imprudence en cette matière pouvait inciter les cantons catholiques à ren-

(1) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 3 janvier 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII.

(2) „Le roy d'Angleterre est beaucoup plus le maitre dans ce pays là (la Hollande) que dans son royaume.“ *Harcourt au roi.* Madrid, 17 mars 1701. Aff. Etr. Espagne. LXXXI. 380.

(3) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 20 December 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 20 février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 165.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19/29 avril 1698. Rijksarchief. La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(5) *Aglionby à Nottingham.* Zurich, 2 décembre 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X.

(6) *William Aglionby aux cantons protestants.* Zurich, 12 février 1703. St-Arch. Zürich. Grossbritannien *A.* 222^3. nº 41.

(7) *Ibid.* — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 16. Februar 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Trautmansdorf an die XIII Orte.* Baden, 16. Februar 1703. *Ibid.* — *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 20 février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 165; *à Vaudemont.* Soleure, 28 février 1703. *Ibid.* X suppt. 104

(8) *Aglionby à Nottingham.* Zurich, 2 décembre 1702 et 10 février 1703. loc. cit.

forcer leurs troupes au service des deux couronnes. (1) A supposer même, ce qui n'était pas impossible, que l'accord se fît sur ce point entre les Alliés, un autre obstacle menaçait de se dresser aussitôt devant eux. Leur intention paraissait bien être en effet d'acheminer sans retard vers la Haute-Italie les cinq à six mille Suisses et Grisons levés par leurs soins. (2) Les petits cantons, maîtres des passages du Gothard, se prêteraient-ils à l'exécution de ce dessein? Cela paraissait douteux. Et Zurich et Berne eussent été mal venus à y insister, étant donné les démarches tentées par eux quelques semaines auparavant afin d'entraver le départ des enseignes des *Waldstætten* pour la Lombardie. (3) D'autre part, décidés à ne point prendre en considération la requête de l'Angleterre et des Provinces-Unies, Lucerne et les Etats de son groupe eussent peut-être accordé quelques troupes à l'empereur, à la condition qu'elles fussent mises en garnison dans Constance et les places fortes de la ligne du Rhin et non pas détachées au delà des Alpes, où leur présence dans les rangs des ennemis du roi Très-Chrétien eût suscité de violentes et légitimes protestations de la part de ce dernier. (4)

Tout d'abord enclins à brusquer les choses et à réclamer de Zurich la convocation d'une diète générale en décembre, (5) Aglionby avait, à la réflexion, jugé préférable de ne rien précipiter, dans la crainte que Puysieux, sans cesse aux aguets, ne le prévînt, soit en sollicitant de l'ensemble du Corps helvétique une levée qu'il eût été malaisé de lui refuser, soit en faisant garder par des gens à sa solde les passages conduisant directement ou indirectement en Italie. (6) L'envoyé britannique changea toutefois d'opinion ensuite d'une nouvelle entrevue qu'il eut non loin de Bade, vers le milieu de janvier 1703, avec Trautmansdorf et le principal lieutenant de celui-ci, François-Louis de Pesmes de Saint-Saphorin, lequel devait se révéler dans l'avenir l'un des politiques les plus avisés, les plus influents et, à juste titre, les plus écoutés de l'Europe. (7)

---

(1) *Ibid. — Procès-verbal de la conférence tenue à Weningen entre les envoyés de l'Empire, de l'Angleterre et des Provinces-Unies.* 16 janvier 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz F. CXXXIII. — „In the meantime this conduct which is not unknown to the people in this and other Cantons gives subject to make reflexions to the disadvantage of the Allyes" *Aglionby to the secretary of State.* Zurich, 7 April 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — *Première lettre d'un Suisse à un François, où l'on voit que l'empereur est l'âme et le principe de la guerre présente et que les Anglois et les Hollandois s'écartent de leurs véritables intérêts en luy donnant secours.* La Chapelle. Lettres d'un Suisse à un François, etc. (Bâle, 1704). t. I.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 4 et 17 février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 115, 151.

(3) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 2nd December 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X.

(4) *Ibid. — Aglionby to Nottingham.* Zurich, 31st January 1703. loc. cit.

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 8 décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 221.

(6) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 20 December 1702, 31st January, 20 February 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — *Puysieux au roi.* Soleure, 17 février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 151.

(7) „Who is a main Instrument of Count Trautmansdorf." *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 2nd December 1702. loc. cit. — „Saint Saforin a Suisse and a very understanding man in all the affaires of these Countryes." *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 17 January 1703. *Ibid.*

Diète protestante d'Aarau du 15 février 1703. — Echec des demandes impériales. — Diète générale de Bade du 8 mars. — Atmosphère de malaise et de défiance réciproques. — Négociations de plus en plus confuses. — Hostilité de Berne et de Fribourg à l'égard de la France. — Politique de Puysieux.

XXXVII. La violence croissante des diatribes de l'envoyé impérial, soigneusement soulignée en toutes occasions par l'ambassadeur français, (1) risquait de compromettre à la longue les intérêts des Alliés. (2) Il convenait dès lors d'agir avec célérité. Une diète protestante s'ouvrait à Aarau, le 15 février. (3) Assistés de Saint-Saphorin, les ministres autrichien, britannique et batave s'y rendirent en hâte, (4) dans l'intention de dévoiler aux protestants les dangers que présentait pour eux l'imminence de la jonction des armées française et bavaroise (5) et de les adjurer d'y pallier en refusant désormais des levées aux deux couronnes et en en accordant aux Alliés. (6) Or, d'avance l'insuccès de leurs démarches paraissait certain. (7) A Zurich, à Bâle, à Schaffhouse, les rancunes étaient vives que soulevait la politique « hargneuse » de la maison d'Autriche à l'égard de ces trois cantons, et cela surtout dans un temps où le roi Très-Chrétien s'attachait à aplanir certaines divergences d'interprétation des clauses militaires et commerciales du traité renouvelé le 20 septembre 1663. (8) L'heure n'était plus où, au risque de provoquer la rupture des relations, les autorités du *Vorort* favorisaient ouvertement la levée sur leurs terres de quelques enseignes pour le service de la Hollande. Homme d'Etat aussi avisé que prudent, le bourgmestre Escher, après avoir mis en parallèle les avantages hypothétiques de l'accession des protestants d'Helvétie à la coalition anti-

(1) *Trautmansdorf an die XIII Orte.* Baden, 2. und 4. Februar 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 24 février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 177.

(2) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 10th February 1703. loc. cit. — „Le comte de Trautmansdorf a escrit une lettre à tous les cantons, que je n'ay osé l'adresser à Sa Mté tant elle est effroyable." *Puysieux à Torcy.* Soleure, 17 février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 161.

(3) Eidg. Absch. VI2 *A.* 1046. — Theatrum Europaeum. XVI2. 420.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 20 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 68. — *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 14th February 1703. loc. cit. — *Trautmansdorf an die XIII Orte.* Baden, 16. Februar 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 16. Februar 1703. *Ibid.* — *Casati a Serponti.* Lucerna, 17 febbraio 1703. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *Y.* 413.

(5) „The greatest and most sudden mischief that can attend the common cause." *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 7th February 1703. loc. cit.

(6) *Ibid.* — Eidg. Absch. VI2 *A.* 1047 *c.*

(7) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 17 February 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no X.

(8) *Mémoire sur les différens intérests de la plus grande partie des puissances de l'Europe au sujet de l'estat présent de la monarchie Catholique.* 1702. Aff. Etr. Espagne. CIV. 356. — *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 3rd January and 14th February 1703. loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 8 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 184. — Ric. Huch op. cit. 14.

française et les profits certains qu'ils retiraient de leur alliance avec la France, se prononçait pour le maintien du *statu quo* et le rejet des offres autrichiennes, britanniques et bataves. (1) D'autre part, Berne réclamait avec énergie le renforcement du *Defensional* helvétique, auquel eussent été conviés de participer les Dizains valaisans, les Ligues Grises, Genève et Neuchâtel, (2) et ne paraissait point enclin à accorder des levées « à tous venants » — l'Electeur de Saxe, roi de Pologne, encore que soutenu par le Saint-Siège, (3) venait d'en faire l'expérience à ses dépens (4) — et à s'exposer par suite à subir de la part du gouvernement de Paris (5) de nouvelles et désastreuses représailles économiques.

Le recès de la diète d'Aarau de février trompa donc les espérances des Impériaux et de leurs associés. La décision prise par le Corps helvétique de surveiller et de défendre au besoin la frontière avancée des Ligues, de Bregenz à Vieux-Brisach, les intéressait moins que le succès des négociations engagées à l'effet de procurer à Léopold Ier une levée de troupes suisses. (6) Or, aucune solution n'étant intervenue à ce sujet, il y avait lieu d'appréhender une surprise fâcheuse le jour où elle se produirait. (7) Découragé par son échec, Trautmansdorf, confiant l'interim de sa charge au baron de Greuth, (8) prit un congé et regagna Vienne, heureux d'échapper aux poursuites de ses créanciers. (9) Valkenier et Aglionby n'imitèrent pas cet exemple, mais renoncèrent néanmoins à se porter à Bade, à l'heure où, le 8 mars, s'ouvrit dans cette ville

(1) *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 4. Januar 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — „The slownesse at the Court of Vienna and the activity of the Elector of Bavaria will make these people very reserved." *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 14 y 24 February 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — Mercure historique et politique (La Haye, 1703). XXXIV. 271.

(2) *Bericht Greuth's.* Baden, 13. November 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII. — *Puysieux au roi.* Soleure, 13 janvier et 10 février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 50, 138. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 28 février 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1047. — Dierauer. Histoire de la Confédération suisse IV. 169.

(3) *Paulucci a Piazza.* Roma, 17 dicembre 1701. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLVIII.

(4) *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 6. Januar 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Puysieux au roi.* Soleure, 13 janvier; *à Torcy.* Bade, 17 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 50, 217.

(5) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 3rd January 1703. loc. cit. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 13 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 61. — „Haviendo assi su M. Christma, como el Sor Elector de Baviera suspendido la sal al canton de Berna por la extrema parcialidad havia el Emperador, se halla en mucha confusion, y puede ser, tome mejores medidas, por ser al presente muy despreciada la sal de Ala por la mala calidad, y fraudes que desde algun tiempo se han hallado en ella." *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 17 gennaio 1703. loc. cit.

(6) *Puysieux au roi.* Soleure, 3 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 184.

(7) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse.* loc. cit. — *Trautmansdorf an die XIII Orte.* Baden, 13. Februar 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 21 febbraio 1703. loc. cit. — *Puysieux au duc du Maine.* Bade, 17 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 222.

(8) *contra: Nouvelles de Vienne.* 27 décembre 1702. ap. Nouvelles historiques de divers endroits du 11 janvier 1703.

(9) *Ibid.* — *La Closure à Torcy.* Genève, 3 janvier 1703. Aff. Etr. Genève. XXII. 191. — „Depuis quelque temps, il estoit d'un si fascheux abord, qu'à peine ses gens osoient-ils l'approcher." *Puysieux au roi.* Soleure, 24 février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 170.

une diète générale.(1) Casati, de son côté, obéissant aux suggestions de son collègue français, s'abstint d'y paraître.(2) D'entre les ministres étrangers, Puysieux fut donc le seul à s'y rendre, car le baron de Greuth ne se décida à y faire acte de présence qu'au dernier moment.(3)

Générale, en ce sens que les députations de tous les Etats composant le Corps helvétique y avaient été conviées, la diète de mars ne le fut pas en réalité, puisque aussi bien, à la suggestion de l'ambassadeur espagnol, conseillé par son collègue français, deux d'entre les cantons catholiques, Schwyz et Unterwald-le-Haut avaient renoncé à y dépêcher des représentants, préférant laisser aux protestants la responsabilité des décisions qui y seraient prises que d'entamer avec eux une controverse dont l'issue leur semblait incertaine.(4) La session s'ouvrit d'ailleurs dans une atmosphère de malaise et de défiances réciproques, peu propre à hâter le rétablissement de la concorde entre les Confédérés. Chez les catholiques, il n'était bruit que de la découverte tardive d'un complot tramé par Berne, l'automne précédent, avec la connivence de la cour de Vienne, à l'effet de contraindre par la force les alliés suisses de l'Espagne à renoncer au capitulat de Milan. Seule l'annonce de la victoire française de Friedlingen l'avait fait échouer. Mais il se pouvait fort bien qu'il reprît vie, étant donné le soin jaloux qu'apportaient les protestants à garder secrètes leurs délibérations.(5) Ceux-ci, de leur côté, passant sous silence une tentative avortée des Autrichiens de s'emparer d'Huningue,(6) prétendaient avoir en main la preuve que les généraux du roi Très-Chrétien formaient le dessein de s'emparer du Brisgau et de Villingen et de se rendre maîtres de la Forêt-Noire, ce qui eût aggravé la menace d'encerclement suspendue sur Bâle et Schaffhouse.(7) Aussi Valkenier et Aglionby s'attachaient-ils

---

(1) *Greuth an den Kaiser.* Baden, 14. März 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz F. CXXXIV.

(2) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 17 gennaio 1703. loc. cit. — „Conformandome con el parear del embaxador de Francia, yo no iré a la dieta de Bada." *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 7 marzo 1703. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) *Puysieux au roi.* Bade, 11 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 205.

(4) „Y quedarà volada la cabala de los protestantes." *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 28 febrero 1703. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux au roi.* Bade, 14 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 205.

(5) „A cabo de ser informado de una orribile mina, volada por sola fortuna, y es que el canton de Berna havia concertado con el Emperador, quando en el otoño passado estavan las Armadas vezinas a estos Confines, de dar con este motivo una arma general en todo el pays, y como dicho canton solo, tenia aprontados 14000 hombres, gueria unido a los otros protestantes obligar a los cattolicos a desistir del Capitulado de Milan y a declararse en favor del emperador. pero haviendo los Franceses en el mismo tiempo derrotado a los Alemanes, desnaneciò con ellos dicha gran maquina. La noticia es cierta y prudente el rezelo." *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 24 febrero 1703. Arch. di Stato Lombardi Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Hasta aora no se save lo que tengan en la cabeza los protestantes." *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 10 marzo 1703. *Ibid.*

(6) *Pisani al Senato.* Parigi, 9 febbraio 1703 (2da). Frari. Francia. CC. nº 44.

(7) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 16th December 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — *Greuth an den Kaiser.* Baden, 14. März 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz F. CXXXIV. — Ric. Huch. op. cit. 47.

à convaincre les Suisses que la jonction incessamment attendue des armées française et bavaroise sonnerait le glas de leurs libertés, qu'elle s'opérât entre Villars et l'Electeur au voisinage des villes forestières ou entre ce prince et le duc de Vendôme sur l'une des routes militaires du Tyrol. (1)

Les divergences de vues entre les ministres alliés affaiblissaient assurément l'efficacité de leurs démarches, L'Anglais et le Hollandais blâmaient les vivacités de langage et de plume de l'Autrichien, tandis que celui-ci attribuait aux réticences de Valkenier l'insuccès relatif de leurs communs efforts pour mettre sur pied la levée impériale. (2) De ce fait, les négociations engagées auprès des diètes devenaient de jour en jour plus confuses. L'émiettement des partis, conséquence inéluctable de l'entrée en jeu de nouveaux éléments dissolvants au sein des comices helvétiques, compliquait une situation déjà suffisamment ardue en soi. A cette heure, c'était sur Berne et sur Fribourg que Puysieux et Casati concentraient de façon plus particulière leur attention. A de rares exceptions près, (3) l'attitude du premier de ces cantons à l'égard de la France continuait à être si hostile, ses relations avec Trautmansdorf si suspectes (4) et ses sympathies pour la cause austro-batave si peu discrètes que Louis XIV eût peut-être dénoncé en ce qui le concernait l'alliance renouvelée quarante ans auparavant, s'il n'avait craint de provoquer au sein du Corps helvétique une scission des plus nuisibles aux intérêts de sa couronne. (5) Toutefois l'ambassadeur se voyait d'ores et déjà autorisé à déclarer aux magistrats bernois que son maître serait sans doute amené à retirer sa garantie au traité de Saint-Julien, à reconnaître les prétentions du duc de Savoie sur le pays de Vaud et à décréter une aggravation de représailles économiques, au cas où ils persisteraient à violer de propos délibéré les engagements souscrits par eux à Paris, le 20 novembre 1663, (6) à refuser des troupes à la France, alors qu'ils en accordaient à ses ennemis et à favo-

(1) „I conceive the Emperor cannot have a more pressing interest then to hinder the juncture of France and Bavaria which would carrye the war into the very bowels of the Empire.“ *Aglionby to Hedges.* Zurich, 16 December 1702, 7 March 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 24 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 91. — *Nouvelles de Lindau*, du 5 février 1703. Aff. Etr. Allemagne. CCCXLVI. 246. — *Mémoire* („On a l'honneur de représenter au roi...“). Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 278. — *Puysieux au roi.* Soleure, 14 avril 1703. *Ibid.* CXXXIX. 291. — *Villars à Puysieux.* Camp de Gundelfingen, 17 juin 1703. Aff. Etr. Allemagne. CCCXLVI. 177. — Mémoires de Saint-Hilaire (éd. Lecestre). III. 182 sqq.

(2) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 7 March, 7 April 1703. Publ. Rec. Off. loc. cit.

(3) *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 6 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 197 ; *au roi.* Soleure, 21 avril ; Bade, 13 juillet ; Soleure, 23 octobre 1703. *Ibid.* CXXXIX. 304 ; CXL. 229 ; CXLI. 229 ; *à Torcy.* Soleure, 8 septembre 1703. *Ibid.* CXLI. 119.

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 21 avril 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 304. — *Greuth's Bericht an den Kaiser.* Baden, 4. Juni 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII.

(5) *Puysieux au roi.* Bade, 22 février 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 135. — *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 3rd February 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 14 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 205.

(6) *Puysieux à Berne.* Soleure, 28 septembre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIV. 229; *au roi.* Soleure, 23 novembre 1703 et 6 janvier 1704. *Ibid.* CXLII. 110; CXLVIII. 45.

riser les intrigues nouées par les réfugiés français en Suisse avec les rebelles des Cévennes. (1)

Beaucoup moins politique qu'à Berne, l'opposition à la cause française revêtait à Fribourg un caractère très particulier. Elle était à la fois, ainsi qu'il a été dit plus haut, le résultat d'une conception exagérée de l'importance du suffrage de ce canton au regard des questions d'ordre international, de la prétention de ses magistrats de ne subir aucun échec dans l'exposé de leurs exigences financières et commerciales et de la rivalité séculaire des familles patriciennes qui s'y disputaient le pouvoir. (2) A cette heure, l'attitude des autorités fribourgeoises était jugée avec une égale sévérité à Paris et à Madrid. Non contentes de ne point consentir à la prolongation du capitulat de Milan, de refuser de participer à la levée française que favorisaient, à des degrés divers, à la vérité, les autres membres du Corps helvétique, (3) elles travaillaient ouvertement au succès de la levée impériale. (4) Sous la menace de représailles qui les avaient rapidement amenées à composition, elles venaient d'accorder, de très mauvaise grâce certes, quatre enseignes au régiment Pfyffer en voie de formation. (5) Néanmoins, ni Puysieux, ni Casati n'abandonnaient l'espoir, d'ailleurs assez vite exaucé, (6) de regagner à bref délai le terrain momentanément perdu par eux à Fribourg. (7) Non pas certes que, du fait de l'hostilité de ce canton, le succès des levées organisées aux Ligues pour le compte des deux couronnes se trouvât compromis. (8) L'ambassadeur français poursuivait en effet la sienne avec vigueur, sans se préoccuper des clameurs que soulevait chez les Austrophiles la présence du régiment suisse de Surbeck en Alsace, « terre d'Empire ». (9) Grâce à la diligence de son collègue espagnol, les obstacles semblaient aplanis qui avaient failli retarder

(1) *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 16 mars 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXVI 129. — *Puysieux au roi.* Soleure, 20 mars 1702, 27 septembre et 23 octobre 1703. *Ibid.* CXXXIII. 230 : CXLI. 155, 229. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 30 mai 1702 ; Fontainebleau, 10 octobre 1703. *Ibid.* CXXXII. 200 ; CXLVII. 158. — *Berne à Puysieux.* 19 décembre 1703. *Ibid.* CXLIV. 574.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 4 février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 115. — *Mémoire sur le canton de Fribourg.* Soleure, 9 avril 1704. *Ibid.* CXLIX. 42.

(3) *Ibid.* — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 15 février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 28.

(4) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 11 marzo 1702, 7 febbraio 1703. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Louis Runckel aux Etats-Généraux.* Bade, 22 mars 1702. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 5972. — *Puysieux au roi.* Soleure, 23 décembre 1702 et 4 février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 273 ; CXXXIX. 115. — *Puysieux à Casati.* Soleure, 4 février 1703. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 15 février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 28. — *Mémoire sur le canton de Fribourg.* Soleure, 9 avril 1704. *Ibid.* CXLIX. 42.

(5) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 15 novembre, 6 et 13 décembre 1702. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Puysieux à Pontchartrain.* Soleure, 25 avril 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 169.

(6) *Puysieux au roi.* Soleure, 24 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 225 ; *à Torcy.* Soleure, 14 octobre 1703. *Ibid.* CXLI. 205.

(7) *Ibid.* — *Vaudemont à Puysieux.* Milan, 9 janvier 1704. Aff. Etr. Milan. XIII. 18.

(8) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 27 gennaio 1703. loc. cit.

(9) *Memoire présenté par le mis de Puysieux à la diète de Bade.* 9 mars 1703. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCVI. — *Le duc du Maine à Puysieux.* Marly, 16 avril 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 256. — Eidg. Absch. VI2 A. 1055 e.

le départ pour la Lombardie des enseignes catholiques,[1] composées pour une part « d'enfants de douze à treize ans ».[2] Les premières de ces troupes venaient même d'atteindre Arona, où d'autres allaient d'autant plus sûrement les rejoindre que le gouvernement de Paris ne s'opposait plus comme naguère au recrutement clandestin dans les cantons occidentaux d'un complément de troupes pour le service d'Espagne.[3] Les instantes missives de l'empereur adressées à certains magistrats des cantons intérieurs, voire à ceux de Soleure, n'avaient pas été plus efficaces que les démarches tentées par Saint-Saphorin à Schwyz, à Altdorf, à Zoug, afin de détacher les *Waldstætten* de la cause des Bourbons[4] ou de les inciter à conclure avec la maison d'Autriche un capitulat séparé pour le Milanais.[5] Souple et s'adaptant à merveille aux nécessités du moment, la politique française approuvait les levées de compagnies franches non avouées par les autorités cantonales, lorsqu'elle y trouvait son intérêt, et les combattait le jour où les « transgressions » s'opéraient à son préjudice, et tel était le cas quand les auxiliaires suisses à la solde du roi Très-Chrétien se heurtaient sur les champs de bataille des Flandres à leurs compatriotes du service batave.[6]

Convention conclue par l'abbé de Saint-Gall avec l'Autriche. — Ses conséquences. — Progrès français dans les cantons protestants. — Revirement de l'opinion. — La diète se prononce contre les demandes autrichiennes.

XXXVIII. Ainsi qu'il vient d'être dit, le danger pour les deux couronnes de la conclusion d'un capitulat austro-suisse au sujet du Milanais semblait écarté. Les sentiments d'indignation qui se firent jour parmi les gouvernements des Etats de l'ancienne croyance, à la nouvelle que l'abbé

(1) *El rey á los cantones catholicos.* Antibes, 28 noviembre 1702. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Legº. *4679.* — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 28. November 1702 und 31. Januar 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII; CXXXIII. — *Casati an Luzern.* Luzern, 18. Dezember 1702. *Ibid.* Schweiz *F.* CXXXII. — *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 28 février 1703. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 104. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1049 *a* (Luzern, 28. Februar—2. März 1703). — *contra: Bericht Greuth's.* Baden, 13. November 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII.

(2) *Relationen Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 6. und 17. Januar 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 17 février et 31 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 151, 252. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 27 février 1703. *Ibid.* CXLVII. 36. — *Casati a Vaudemont* Lucerna, 14 marzo 1703. loc. cit.

(4) *Le roi à Puysieux.* Marly, 25 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 15. — *Crivelli a Casati.* Altorfo, 4 febbraio 1703. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Puysieux au roi.* Soleure, 3, 21 et 31 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 184, 225, 252.

(5) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 11 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 205.

(6) *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 2 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 2 — *Puysieux au roi.* Soleure, 17 février et 19 mai 1703. *Ibid.* CXXXIX. 151; CXL. 70. — *Fégely de Seedorf à [un officier suisse].* Fribourg, 26 février 1703. *Ibid.* CXLIII. 77.

de Saint-Gall, avait « subrepticement » passé avec la cour de Vienne une convention militaire d'assistance réciproque qui eût ouvert, le cas échéant, les routes de la Suisse orientale à un petit corps d'armée étranger, firent plus pour dissiper les inquiétudes de Puysieux et de Casati à cet égard que toutes les protestations de dévouement à eux adressées par les pensionnaires des deux couronnes en Helvétie.[1] Au cours de son voyage de retour à Vienne, Trautmansdorf s'était arrêté chez le prince-abbé et avait mis à profit l'occasion qui s'offrait à lui de négocier avec son hôte un traité, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il constituait une brèche fâcheuse dans le bloc jusque-là assez compact des alliés suisses de l'Espagne.[2] Audacieusement et contre toute évidence, le prélat se défendait d'avoir négocié avec Léopold Ier (28 juillet 1702) un pacte dommageable aux intérêts des cantons et, pour écarter d'autant plus sûrement les objections de ses contradicteurs, il sollicitait de la chancellerie de Vienne l'expédition d'une réplique falsifiée de l'original du dit traité, où ne figurait pas la clause par laquelle lui-même s'engageait à donner le pas à l'alliance impériale sur celle qui le liait au Corps helvétique.[3] Se sachant appuyé par le nonce, dont la propagande austrophile s'étalait au grand jour,[4] il continuait par suite à contester l'authenticité des articles de la convention dont les ambassadeurs de France et d'Espagne étaient parvenus à se procurer des doubles.[5] Il fallut pour l'amener à résipiscence et le contraindre à confesser sa « fourberie », la menace que lui adressèrent

(1) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 20 février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 166; *au duc du Maine.* Soleure, 20 février 1703. *Ibid.* CXLIII. 165.

(2) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 20 février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 166; *à Pontchartrain.* Soleure, 20 février 1703. *Ibid.* CXLIII. 167. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 21 février 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Puysieux au roi.* Soleure, 3 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 184. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 24 marzo 1703. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) „Sonsten ist der zwischen Euw. Kayserl. Mayt und der Stifft Skt Gallen errichtete Tractat wider in motu. inmassen die übelgesinnten starckh auf dessen abolition tringen, mit Vorwande dass ihnen zwar ein exemplar aussgewisen worden; weillen man aber mit dem Original bissher zurückh gehalten müssen sie billich zweifflen ob selbiges mit gen. exemplar conform seye, dahero sie verlangen dass solches ad statum vidende produciert werde, wie nun auch die Wohlgesinnten von denen anderen verleittet werden dessentwegen einen widrigen Verdacht zu schöpffen. Alls thuen die anwesende Skt Gallische Gesandte allerunderthänigist bitten zu besänfftigung der Gemuether ihrem Principalen die allerhöchste Kays. Gnaden zu erweisen und ein ander Exemplar... aussfertigen zu lassen, welches dem Vorgenandten... gleich ist, ausser dass nur der Paragraphus aussgelassen wird der ermelten Tractat auch denen ältern Schweizerischen Pündten vorziehet; gestalten widrigen fahls, und da erstgedachter Paragraphus Kundtbahr wäre dasz fürstl. Stift bey jetzmahligen Conjuncturen ein grosses Unheyl zubesagen solte, wo entgegen nicht zu zweifflen wann disses werckh in statu integro bleybet dass nach dem nunmehro gebrochenen Eyss nicht über kurz oder lang mehr andere cantonen folgen und dass so genandte Threue Auffsechen gen Erbverein in ein thättliche Hulff werde zu verwandlen seyn.“ *Greuth's Bericht.* Baden, 23. July 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz F. CXXXIII.

(4) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 17 marzo 1703. loc. cit. — *Beretti à Puysieux.* Lucerne, 1er janvier 1704. Aff. Etr. Suisse. CLIV. 4. — *Puysieux au roi.* Soleure, 14 mai et 15 août 1704. *Ibid.* CXLIX. 150, 177; *à Beretti.* Soleure, 14 septembre 1704. *Ibid.* CLV. 185.

(5) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 21 février 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 17 marzo 1703. loc. cit. — *Puysieux à Torcy.* Bade, 17 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 217; *au roi.* Soleure, 24 mars, 28 avril et 11 mai 1703. *Ibid.* CXXXIX. 225, 315; CXL. 46. — Eidg. Absch. VI² A. 1051 *d* (Luzern, 28. Februar—2. März 1703).

ses alliés et coreligionnaires d'Helvétie d'exclure désormais de leurs assemblées son représentant habituel, Fidèle de La Tour, et de lui retirer leur appui dans son différend avec ses sujets du Toggenbourg.(1) Toujours davantage, l'affirmation de Puysieux que la plupart des ecclésiastiques des Ligues rapportaient de leurs stages dans les séminaires d'Allemagne et d'Italie des sentiments hostiles à la France se révélait comme étant l'expression de l'exacte vérité.(2) Le prélat de Saint-Gall suivait à cet égard l'exemple du prélat de Porrentruy. Mais cette constatation, non plus que celle de l'immixtion secrète de la cour de Vienne dans les querelles intestines à Zoug n'étaient pas pour décourager les ministres de France et d'Espagne à Soleure et à Lucerne, où les avoyers Besenval et Dürler demeuraient les piliers inébranlables du parti des deux couronnes dans la Suisse catholique.(3)

De la part des cantons protestants, celui de Berne excepté, Puysieux et son collègue espagnol n'avaient à redouter au cours de cette diète, dont la très grande majorité des membres leur étaient acquis, aucune adhésion ouverte ou dissimulée aux offres impériales.(4) Bâle, dont, en dépit des protestations austro-bataves, les marchands continuaient à faire tenir en Bavière l'argent de France,(5) avait consenti d'emblée à participer à la levée de troupes organisée en Suisse pour le compte de Louis XIV(6) et permettait à l'un de ses bourgeois de négocier en Allemagne afin d'y gagner parmi les princes de ce pays des adhérents à la cause française.(7) Aussi l'ambassadeur écoutait-il sans impatience le continuel plaidoyer du gouvernement de ce canton en faveur de la neutralisation du margraviat de Bade-Dourlach.(8) A Zurich et à Schaffhouse, où les représentants du commerce jouaient un rôle si prépondérant dans

(1) *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* 4. Februar 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 20 février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 166. — *Relation Greuth's an den Kaiser.* Baden, 8. und 18. Juni und 23. Juli 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Puysieux au roi.* Soleure, 8 août; Bade, 18 décembre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 57; CXLII. 183; *à Beretti.* Soleure, 4 novembre 1703. *Ibid.* CXLVI. 261. — *Nouvelles de Schaffhouse*, du 30 juillet 1704. ap. Journal historique du 11 août 1704. — J. Haessig. Die Anfänge des Toggenburger Krieges (1903). p. 137.

(2) *Extrait d'un mémoire de Mr de Puysieux sur ce qui regarde la Suisse.* 1704. Aff. Etr. Suisse. CXLIX. 122.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 6 et 13 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 28, 50.

(4) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 1er février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 20. — *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 21 March 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no X.

(5) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 7 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 17. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 17. Januar 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII.

(6) *Ibid.* — *Puysieux au duc du Maine.* Soleure, 25 mars 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXX. 169; *au roi.* Soleure, 23 décembre 1702. *Ibid.* CXXXV. 273.

(7) *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Bregenz, 19. August; Baden, 8. Oktober 1701. Hof- Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIV.

(8) *Instrukt. und Befelch ... was die Herren Balth. und Andreas Burckhardt ... auf bevorst. Badischer Tagleistung anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 2. April 1701. St-Arch. Basel. Eidgenoss. *K* II. no 5. — *Puysieux au roi.* Soleure, 31 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 252. — Ric. Huch. op. cit. 72.

la conduite de l'Etat,[1] les affaires de la cour de Vienne n'étaient pas en progrès. Les vexations douanières infligées sur la rive droite du Rhin aux ressortissants à ces deux cantons ne les prédisposaient certes pas à se rallier aux vues de Trautmansdorf et de Greuth, auxquelles vues Aglionby et Valkenier se ralliaient dans l'intérêt bien entendu de leurs gouvernements respectifs.[2] Groupés autour du bourgmestre Escher, dont l'influence auprès des Conseils du *Vorort* demeurait entière, les opposants à toute concession de levées à la maison d'Autriche paraissaient devoir l'emporter sur les tenants de l'opinion contraire.[3] Aussi bien les capitulations militaires soumises par la Hofburg à leur examen prêtaient à la controverse.[4] A juste titre, les Confédérés ne s'estimaient pas astreints à contribuer « à la défense de l'Empire », mais tout au plus à celle des places de l'Autriche antérieure dépendant de la succession de l'archiduc Sigismond, soit à la protection des quatre villes forestières du Rhin.[5] Tel devait être en fin de compte l'avis qui prévalut au sein de la diète de mars, « la meilleure » à laquelle, de l'avis de Puysieux, cet ambassadeur eût assisté depuis son arrivée aux Ligues.[6] Berne et Fribourg exceptés, les cantons souhaitaient éviter tout prétexte à conflit avec leur allié français.[7] L'idée d'accorder des troupes à l'empereur pour son armée d'Italie fut ajournée à une imposante majorité.[8] N'y avait-il pas déjà dans la Péninsule suffisamment d'auxiliaires protestants pour y mettre en péril l'autorité du Saint-Siège?[9] Le projet de concourir à la protection de Rheinfelden et des cités de son groupe n'aboutit qu'à une prise *ad referendum,*[10] comme

(1) *Puysieux au roi; à Torcy.* Soleure, 20 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 68.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 28 avril 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 315. — Lamberty. *Mémoire touchant le trouble qu'apportent au commerce des Anglois et des Hollandois les commis de S. M. Impériale établis sur les frontières de Suisse et d'Italie.* 1701. t. I. 446.

(3) *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 4. Januar 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Greuth's Bericht an den Kaiser.* 12. März 1702. *Ibid.* CXXXII. — „Nous mesmes sommes les ouvriers de nostre malheur." *Escher à Puysieux.* Zurich, 3 février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 119. — *Aglionby to Nottingham.* Zurich. 28 March 1703. Publ. Rec. Off. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1056 *i*; 1057 *l* (Baden, 8. März 1703).

(4) Wetzer, Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen. IV. 651.

(5) *Propositions et advantages que S. M. Impériale veut bien accorder aux cantons, moïennant q'ils prennent les villes forestières et autres terres antérieures de la maison d'Austriche comme l'archiduc Sigismond les possédoit lorsque l'alliance héréditaire se fit sous leur protection etc. en 1701.* ap. Lamberty. Mémoires. I. 444. — *Puysieux au roi.* Soleure, 3 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 184. — „This is a nation with whom word is to be kept and who will not take in payment fine speeche." *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 4, 14, 28 March 1703. loc. cit.

(6) *Puysieux à Torcy.* Aarau, 19 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 222. — *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 21 March 1703. loc. cit.

(7) *Saint-Saphorin à Mellarède.* Berne, 19 février 1704. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXVI.

(8) *Puysieux au roi.* Bade, 11 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 205. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 11 avril 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII.

(9) *Puysieux au roi.* Soleure, 31 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 103.

(10) *Bericht Greuth's.* Baden, 13. November 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII. — *Puysieux à Torcy.* Bade, 17 mars 1703; *au roi.* Soleure, 24 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 217, 225. — *Mémoire* („On a l'honneur de représenter..."). *Ibid.* CXXXIX. 278. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1056 *g.*

celui d'un renforcement du *Defensional* helvétique,[1] encore qu'une déclaration assez ambiguë du ministre français relative à l'éventualité de l'occupation de quelques postes sur le Rhin par les armes de son maître eût provoqué un certain malaise au sein de l'assemblée.[2] Les députés avaient commencé par se plaindre de minimes violations de frontière imputées aux soldats du roi Très-Chrétien.[3] Puysieux parvint à les excuser.[4] Il fit plus et sut tirer habilement parti de l'annonce de la prise de Kehl par Villars et de nouveaux succès militaires de Maximilien de Bavière pour affirmer à ses hôtes que Louis XIV et l'Electeur de Munich, « leurs meilleurs amis », se préoccupaient d'éloigner les hostilités des frontières de l'Helvétie.[5] Entrant dans ses vues, l'avoyer Dürler, de Lucerne, prononça une philippique enflammée contre le chef de la maison d'Autriche, dont le principal dessein, à l'en croire, était d'entraîner les Suisses à sortir de leur neutralité et de provoquer la rupture éclatante des liens qui les unissaient à la France.[6] En présence de ce revirement de l'opinion, qui les surprit, les diplomates autrichiens changèrent de ton. Leur arrogance coutumière « se mua en humilité ».[7] Ils laissèrent entendre que leur maître était prêt à approuver la neutralité de Constance et des villes forestières, reconnue conditionnellement depuis plusieurs mois par le gouvernement de Paris.[8] Lorsque, le 18 mars, la diète se sépara,[9] les ministres de France et d'Espagne ne dissimulèrent pas leur satisfaction d'avoir infligé à ceux de la coalition une défaite, dont ces derniers, dans leur for intérieur, ne songeaient pas à contester la gravité.[10]

---

(1) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 28 février et 21 mars 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 14 March 1703. loc. cit. — Eidg. Absch. VI^{2} *A.* 1056 *g.*

(2) „The french Embassador made another attempt which was by extolling his masters good will to the Suisses to trop whether he could not obtain from them a declaration of not beeing unersye at his masters extending his conquests in their neighbourhoud as alsoe a kind of guarantie from them that his master should not be attacked trough the forest townes by the Emperor.“ *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 21 March 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — Eidg. Absch. VI^{2} *A.* 1056 *e*, 1059 *a.*

(3) *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 16. Januar 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Trautmansdorf an die XIII Orte.* Baden, 2. Februar 1703. *Ibid.* — Ric. Huch. op. cit. 146 sqq.

(4) *Séneric à Bâle.* Huningue, 26 février 1703. St-Arch. Basel. Politisches. X^{2}. — Eidg. Absch. VI^{2} *A.* 1056 *f*, 1059 *a* (Baden, 8. März 1703).

(5) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 21 marzo 1703. loc. cit. — Eidg. Absch. VI^{2} *A.* 1056 *e.*

(6) „Dürler of Lucerne remonstrated with vehemence that the Allyes tended to nothing but to draw the Swisses out of their neutrality and engage them in a war with France.“ *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 14 March 1703. Publ. Rec. Off. loc. cit.

(7) *Relation de ce qui s'est passé à la diète de Bade du 26 octobre 1702, envoyée à M^{r} le marquis de Puysieux par le Sr de Sainte-Colombe.* Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 132. — *Puysieux au roi.* Soleure, 21 avril 1703. *Ibid.* CXXXIX. 304. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 7 mai 1703. *Ibid.* CXLVII. 78.

(8) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 21 marzo 1703. loc. cit.

(9) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 21 March 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 21 marzo 1703. loc. cit. (le samedi 17).

(10) *Casati a Vaudemont.* Lucerna, 21 marzo 1703. loc. cit.

Difficultés de Villars à correspondre avec l'Electeur de Bavière. — Mesures de Trautmansdorf pour empêcher les courriers de passer par la Suisse. — Contre-mesures de Puysieux. — La jonction des troupes françaises et bavaroises réveillent les inquiétudes en Suisse au sujet des villes forestières. — Nouvelle diète. — En dépit des apaisements qu'il donne, Villars n'obtient pas satisfaction à propos des courriers.

XXXIX. A la nouvelle de la victoire remportée par Villars à Friedlingen, Louis XIV n'avait pas mis en doute que la jonction des troupes de ce général avec celles de l'Electeur de Bavière ne fût plus qu'une question de jours. Or, la réalisation de cet espoir faisait long feu. Dans la réalité, toutes communications, épistolaires ou autres, entre les chefs des deux armées se trouvaient supprimées. En dépit des mesures arrêtées en secret par le lieutenant de Puysieux, Sainte-Colombe, avec le colonel d'Erlach, « personnage méprisable », qui, passé au service de l'Autriche, sur les instances de son beau-père Willading et chef d'un régiment capitulé dans la région des villes forestières, (1) s'était offert à être l'un des espions à gages de l'ambassadeur, (2) aucun courrier, on l'a dit, ne parvenait à franchir le cordon militaire tendu par les Impériaux en Souabe et dans le Brisgau. (3)

A tout prendre, l'inconvénient découlant pour la France de la fermeture hermétique des routes de la Haute-Allemagne eût été minime, s'il avait été possible d'acheminer vers la Bavière par la voie de la Suisse les courriers qui ne réussissaient pas à percer les lignes impériales. (4) Mais Trautmansdorf, outre que « l'alphabet » dont se servaient pour leur correspondance les généraux ennemis lui était connu, (5) avait pris ses mesures pour qu'il n'en fût pas ainsi. De nombreux officiers, suisses ou allemands, attachés à sa mission, faisaient main basse, en deçà de la frontière helvétique, ou à tout le moins à la frontière orientale, sur toute personne suspecte d'être chargée de dépêches à

(1) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna. 20 maggio 1702. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Kaitzenhofer, Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen. Wien, 1879). VI. 93.

(2) „J'ay l'honneur de vous renvoyer la lettre du colonel d'Erlach avec les papiers qui y étoient joints. Vous savez que ce colonel est pensionnaire de Sa Mté et qu'il a soin de m'avertir de tout ce qui vient à sa connoissance. Il n'a de commerce avec quelques généraux de l'empereur que pour être mieux en état de me donner des avis. Il m'en donne pareillement sur ce qui regarde son canton." *Puysieux à Chamillart.* Soleure, 2 août 1704. Aff. Etr. Suisse. CLII. 408.

(3) *Note chiffrée adressée par Puysieux à Torcy.* Soleure, 17 septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 310. — *Puysieux à Torcy* Soleure, 14 octobre 1702 et 24 mars 1703. *Ibid.* CXXXV. 54 : CXXXIX. 247 ; *à Villars.* Soleure, 13 décembre 1702. *Ibid.* CXXXVII. 157 ; *au roi.* 16 décembre 1702. *Ibid.* CXXXV. 245.

(4) *Nouvelles de Strasbourg.* 15 mai 1703. Gazette de France. *1703.* p. 250. — *Puysieux à Villars.* Bade, 31 mai et 11 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 418, 483. — Danzer, Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen. Wien, 1878. V. 58 sqq.

(5) *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 17. Januar 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII.

l'adresse de l'un des belligérants. (1) Ils rencontraient à ce sujet l'approbation manifeste de l'abbé de Saint-Gall et de son conseiller Fidèle de La Tour. (2) Malgré ses appels réitérés à la vigilance des autorités cantonales, Puysieux ne parvenait pas à obtenir de celles-ci qu'elles missent fin à ce fâcheux état des choses. (3) Courroucé du résultat négatif des démarches de son ambassadeur à ce propos, Louis XIV menaçait d'user de représailles et d'ordonner la saisie de toutes les lettres et marchandises d'origine suisse dans l'intérieur du royaume. (4) Or, il convenait d'éviter à tout prix que l'on en arrivât à une telle extrémité. Le ministre français à Soleure s'attacha donc à rechercher une solution qui, tout en donnant satisfaction aux légitimes exigences de son souverain, ne fût pas de nature à soulever des protestations chez les Confédérés. Sondé par lui, le gouvernement de Bâle eût assumé volontiers la transmission de la correspondance de Villars dans les deux sens, s'il avait pu le faire sans emprunter le territoire de Berne, où la discrétion des maîtres des postes laissait fort à désirer. (5) Le moyen le plus efficace de triompher des intrigues de l'envoyé impérial était d'employer les mêmes armes. Trautmansdorf s'entourait d'« heyduques », de trousseurs de grands chemins. (6) Puysieux obtint du roi que les autorités militaires missent à sa disposition un certain nombre d'officiers des régiments d'Alsace, de Sparr et de Fürstenberg, et du régiment de Villars-Chandieu. (7) L'un d'eux fut établi à Schaffhouse, un autre

(1) *Puysieux au roi.* Bade, 3 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 16; *à Torcy.* Soleure, 5 novembre 1702. *Ibid.* CXXXV. 126. — *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 24 février 1703. St-Arch. Basel. Politisches. X². — *Der Bischof von Constanz an den Herzog von Württemberg.* Schloss Gottlieben, 29. Mai 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *contra: Puysieux au roi.* Soleure, 1er décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIII. 202. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1025 *b.*

(2) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 15 février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 146.

(3) *Mémoire présenté à la diète par Puysieux.* Bade, 10 octobre 1702. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 315. — *Monasterol à Puysieux.* Winterthur, 17 décembre 1702. Aff. Etr. Bavière. XLVII. 200. — „Messrs les Cantons ne pourroient-ils pas se plaindre de ce qu'on ouvre toutes les lettres de leurs marchands?" *Ricous à Puysieux.* Munich, 27 décembre 1702. *Ibid.* XLVII. 210. — „J'apprends que Messrs du Canton de Zurich traittent nos officiers avec violence; que non seulement ils les rançonnent à l'excès mais que quelques uns ont esté pillés et un de leurs vallets assommés." *Villars à Puysieux.* Camp de Mösskirch, 21 avril; Camp de Meningen, 16 mai; Camp de Gundelfingen, 10 juin 1703. Aff. Etr. Allemagne. CCCXLVI. 84, 123, 165. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1025 *b* (Baden, September-Oktober 1702).

(4) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 3 et 20 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 2, 10. — *Puysieux au roi.* Soleure, 13 janvier; *à Torcy.* Soleure, 20 janvier 1703. *Ibid.* CXXXIX. 58, 82. — *Puysieux à Zurich.* Soleure, 31 janvier 1703. ap. Mercure historique et politique. XXXIV. 271.

(5) *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 31. Januar 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Jean-Henri Schaub, directeur des postes de Bâle, à Bâle* Januar 1703. *Ibid.* — *Puysieux à Torcy.* Bade, 17 mars; Soleure, 5 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 217; CXL. 10; *au roi.* Soleure, 11 mai 1703. *Ibid.* CXL. 46.

(6) *Puysieux au roi.* Bade, 3 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 16; *à Torcy.* Soleure, 5 novembre 1702. *Ibid.* CXXXV. 126. — *Monasterol à Puysieux.* Winterthur, 17 décembre 1702. Aff. Etr. Bavière. XLVII. 200. — *Neuvième lettre de Paris.* Février 1703. ap. La Chapelle. Lettres d'un Suisse à un François (Bâle, 1708). II. 70. — *Villars à Puysieux.* Camp de Gundelfingen, 10 juin 1703. Aff. Etr. Allemagne. CCCXLVI. 165. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Bregenz, 19. August 1701. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIV. — Ric. Huch. op. cit. 102.

(7) *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 18 octobre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXII. 313 — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 5 novembre 1702. *Ibid.* CXXXV. 126; *au roi.* Soleure, 7 avril 1703 et 30 avril 1704. *Ibid.* CXXXIX 271; CXLIX. 110; *à Chamillart.* Soleure, 15 mai 1703. *Ibid.* CXLIII. 312. — *Chamillart à Puysieux.* Marly, 25 mai 1703. Arch. Guerre. MDCXXV. 210; MDCLXXVII. 135.

à Bâle ([1]) et il conserva le surplus auprès de sa personne, afin de se trouver toujours en mesure de déjouer avec leur appui les embûches tendues à proximité du sol des Ligues aux courriers du roi ou de ses généraux, ([2]) ou de surprendre ceux adressés aux envoyés des Provinces-Unies et de la Grande-Bretagne ou dépêchés par eux. ([3])

Ce fut dans ces entrefaites que la jonction, si longtemps différée qu'elle semblait compromise, ([4]) des armées de Villars et de l'Electeur de Bavière finit par se produire à Tuttlingen, le 9 mai. ([5]) De surcroît, la présence de troupes françaises était signalée dans la vallée de la Kinzig. ([6]) Tout aussitôt les appréhensions, un instant assoupies, des Confédérés, de ceux de la nouvelle croyance en particulier, se réveillèrent. ([7]) Pris de panique, l'évêque de Constance, accompagné de nombre de ses ouailles, se réfugia sur terre suisse. ([8]) Les Schaffhousois dépêchèrent en hâte au maréchal français afin de lui recommander leurs intérêts. ([9]) Une diète générale convoquée par Zurich, à la demande des ministres alliés, se réunit à Bade, le 20 mai. ([10]) Ce devait être un

(1) „J'ay envoyé Mr de Massenbak à Schaffhouse pour tascher de disposer favorablement ces Messrs sur toutes les matières." *Villars à Puysieux.* Camp de Mösskirch, 21 avril; Camp de Meningen, 16 mai 1703. Aff. Etr. Allemagne. CCCXLVI. 84, 123. — *Puysieux à Chamillart.* Soleure, 19 mai 1703. Arch. Guerre. MDCLXXVII. — *Chamillart à Puysieux.* Marly, 26 juin 1703. *Ibid.* MDCXXVII. 242. — *Puysieux au roi.* Bade, 20 juillet 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 245.

(2) *Note chiffrée du mis de Puysieux au mis de Torcy.* Soleure, 17 septembre 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 310. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 18 octobre 1702. *Ibid.* CXXXII. 343. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 5 novembre 1702. *Ibid.* CXXXV. 126; *au roi.* Soleure, 1er décembre 1702 et 7 avril 1703. *Ibid.* CXXXIII. 202; CXXXIX. 271; *à Chamillart.* Soleure, 15 et 19 mai 1703. *Ibid.* CXLIII. 312; Arch. Guerre. MDCLXXVII. — *Chamillart à Puysieux.* Marly, 25 mai et 26 juin 1703. Arch. Guerre. MDCXXVII. 242; MDCXXV. 210; MDCLXXVII. 135.

(3) *Monasterol à Puysieux.* Schaffhouse, 2 janvier 1703. Aff. Etr. Bavière. XLVII. 200. — *Ricous à Puysieux.* Munich, 22 janvier 1703. *Ibid.* XLVII. 200. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 24 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 247. — *Nouvelles de Strasbourg.* 15 mai 1703. Gazette de France. *1703.* p. 250. — *Nouvelles de Paris.* 7 juillet 1703. *Ibid. 1703.* p. 321.

(4) *Monasterol à Puysieux.* Schaffhouse, 9 janvier 1703. Aff. Etr. Bavière. XLVII. 200. — *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 25 avril 1703. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 115. — *Tiepolo al Senato.* Parigi, 4 maggio 1703 (2da). Frari. Francia. CCI. no 2.

(5) *Projet des opérations qu'on peut concerter avec Mr l'Electeur de Bavière pour agir dans la Haute-Allemagne.* 20 mars 1702. Aff. Etr. Bavière. XLV. 193. — *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 9 and 19 May 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no X. — *Tallard à Puysieux.* Camp de Sonnheim, 11 mai 1703. Aff. Etr. Allemagne. CCCXLVI. 111. — Mémoires de Saint-Hilaire (éd. Lecestre). III. 174.

(6) *Ibid.*

(7) *Monasterol à Puysieux.* Huningue, 27 novembre 1702; Winterthour, 15 décembre 1703. Aff. Etr. Bavière. XLVI. 373, 393. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 9 mai 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Pontchartrain à Puysieux.* Versailles, 30 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 397. — *B. Petri au Dr Petri.* Peseux, 8 juin 1703. *Ibid.* CXLIII. 502. — *Le cardinal d'Estrées à Rouillé.* Madrid, 20 juillet 1703. Aff. Etr. Espagne. CXXIII. 403. — *Puysieux à Chamillart.* Soleure, 21 octobre 1703. Arch. Guerre. MDCLXXVII.

(8) *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* 12. November 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII. — *Puysieux au roi.* Soleure, 11 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 46; *à Chamillart.* Soleure, 15 mai 1703. *Ibid.* CXLIII. 212.

(9) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 16 mai 1703. loc. cit. — *Villars au canton de Schaffhouse.* Juin 1703. Mercure historique et politique. XXXIV. 616. — Mémoires de Sourches. VIII. 84.

(10) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 9 May 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no X. — *Puysieux au roi.* Soleure. 11 et 16 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 46, 56. — *Relation von Aegidius von Greuth an den Kaiser.* Baden, 21. Mai und 4. Juni 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 1061.

prétexte à Puysieux de renoncer à y paraître en personne et de se contenter d'y déléguer Sainte-Colombe.(1) Toutefois, le véritable motif de son abstention fut la crainte qu'à la suggestion de Greuth, de Valkenier et d'Aglionby, les Confédérés ne décidassent de faire occuper par leurs troupes Constance, Rheinfelden, Laufenbourg et le Fricktal.(2) Non pas certes que la perspective de cet événement eut de quoi l'effrayer. Il y avait tout lieu de croire, en effet, qu'une fois en possession des villes forestières, les Suisses chercheraient à s'y maintenir et différeraient de les restituer à l'empereur.(3) De plus, lui-même ne cessait d'adjurer son maître de s'en saisir et d'en confier le dépôt aux membres du Corps helvétique.(4) Mais il estimait, non sans raison, que son prestige eût souffert au cas où ces derniers se fussent résolus en sa présence à y installer des garnisons.(5)

De prime abord, Puysieux n'eut pas à regretter sa décision de ne point faire le voyage de Bade. Par une missive opportune, Villars rassurait quelque peu les autorités de Schaffhouse et par contre-coup celles des autres cantons.(6) Mais la session était à son début que déjà le bruit se répandait que l'un des maréchaux-de-camp de Villars, le Sr de Chamarande, s'approchait à marches forcées de Bregenz, dans l'intention de s'emparer de cette place.(7) L'annonce de cette audacieuse progression des armes françaises vers le lac de Constance suffit à refaire l'union entre protestants et catholiques d'Helvétie. Mais Sainte-Colombe veillait. Il réussit à les convaincre les uns et les autres que rien ne leur serait plus avantageux que de dépêcher au vainqueur de Friedlingen, afin de lui exposer tout à la fois leurs craintes et leur espoir d'apprendre de sa bouche qu'elles étaient mal fondées.(8) Ce conseil devait être suivi à la lettre. Dès le 21 mai, un député du *Vorort*, le vice-bailli de Bade, franchit la frontière bavaroise dans le même temps où des courriers de la diète prenaient le chemin de Soleure et de Paris.(9) Le général français le

---

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 16 mai et 20 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL, 56, 156. — *Puysieux aux XIII cantons.* Soleure, 20 mai 1703. ap. Mercure historique et politique. XXXIV. 621vo.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 16 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 56.

(3) *Ibid.*

(4) *Puysieux au roi.* Soleure, 25 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 88.

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 16 mai 1703. loc. cit.

(6) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 19 May 1703. loc. cit. — *Villars au roi.* Camp de Donaueschingen, 7 mai 1703. Arch. Guerre. MDCLXXVI. — *Sainte-Colombe à Villars.* Bade, 25 mai; *Puysieux au même.* Soleure, 26 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 362, 376. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 1061 *b.*

(7) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux en Suisse* (1698—1701). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XXII. — *Mémoire concernant les principales affaires dont j'ay (Puysieux) esté chargé en Suisse.* Bibl. Mazarine. Misc. helv. no *1902.* fo 142 sqq. — *Villars à Puysieux.* Camp de Mösskirch, 21 avril 1703. Aff. Etr. Allemagne. CCCXLVI. 84. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 20 mai et 17 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 75, 153; *à Villars.* Soleure, 22 mai 1703. *Ibid.* CXLIII. 355; *au roi.* Soleure, 20 juin 1703. *Ibid.* CXL. 156. — *Charmont à Puysieux.* Venise, 2 juin 1703. Aff. Etr. Venise. CXXIV. 267. — Danzer, Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen. Wien, 1878. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 1061.

(8) *Sainte-Colombe à Villars.* Bade, 22 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 339. — *Puysieux au roi.* Soleure, 20 juin 1703. *Ibid.* CXL. 156.

(9) Eidg. Absch. VI2 *A.* 1061 *b.*

reçut dans son camp de Messkirch et s'attacha à le rassurer quant à ses intentions. (1) A l'entendre, les Confédérés n'avaient pas à redouter que ses troupes occupassent les villes forestières ou les forteresses de la rive orientale du lac de Constance, à la condition cependant que les cantons fissent pression sur les généraux autrichiens afin d'obtenir d'eux des sauf-conduits pour les porteurs de ses dépêches entre Lindau et Memmingen. (2) En fait, sans attendre le résultat de cette ouverture, Chamarande suspendit sa marche vers Bregenz, à la satisfaction de Puysieux, qui la jugeait dangereuse et inutile: dangereuse parce que la chute de cette place eût atterré les gouvernements des Etats de l'ancienne croyance et compromis leur approvisionnement en sel du Tyrol; (3) inutile en ce sens, que pour se rendre dans cette ville en venant de France, les courriers eussent été contraints de traverser les « terres hostiles » de Berne, de Zurich, de la Thurgovie et de l'abbaye de Saint-Gall, inconvénient qu'eût évité l'occupation préventive de Radolfzell, à quatre lieues de Schaffhouse. (4)

Une missive, adressée le 23 mai par Villars aux membres de la diète réunie en Argovie, confirma le sens général de ses déclarations au vice-bailli de Bade. Ce que lui prescrivaient les instructions de son gouvernement, c'était d'assurer coûte que coûte la liberté des communications entre l'Alsace et la Bavière. (5) On lui suggérait par suite de s'emparer de l'une des villes impériales de la frontière des Ligues. Mû du désir de complaire aux Suisses, il consentait toutefois à différer l'exécution de ce plan, pourvu que ces derniers intervinssent auprès de qui de droit afin de lui procurer satisfaction. (6) De prime abord, les cantons ou du moins la plupart d'entre eux reconnurent la

---

(1) *Villars au roi.* Camp de Donaueschingen, 7 mai 1703. Arch. Guerre. MDCLXXVI. — „Messrs les Suisses savent bien que le voisinage de nos armées ne leur apporte que de l'utilité.“ *Villars à Puysieux.* Camp de Mösskirch, 13 mai 1703. Aff. Etr. Allemagne. CCCXLVI. 137. — *Sainte-Colombe à Villars.* Bade, 22 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 339. — *Relation faite, le 30e may 1703, aux députés des cantons assemblés à Bade, par le Sr Schnorf, sous-bailly de Bade, qui avoit été envoyé de leur part à Mr le maréchal de Villars. Ibid.* CXLIII. 405; Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no X. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 31 mai 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 1062 *e* (Baden, 20. Mai 1703). — R. Huch. op. cit. 152.

(2) *Relation de Schnorf.* 30 mai 1703. loc. cit. — *Puysieux au roi.* Bade, 2 juin; Soleure, 20 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 107, 156. — *Villars à Puysieux.* Camp de Gundelfingen, 10 juin 1703. Aff. Etr. Allemagne. CCCXLVI. 165; Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 473. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 1061 sqq.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 29 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 194. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 9 et 17 juillet 1703. *Ibid.* CXLVII. 118, 122.

(4) *Ricoux au roi.* Munich, 4 juillet 1702. Aff. Etr. Bavière. XLVI. 27. — „Mme la mareschalle devant passer en Bavière, et pour celà traverser la Suisse depuis Basle jusqu'à Schaffausen, je vous supplie... de vouloir bien donner tous les ordres que vous trouverez nécessaires pour la facilité de son passage en ces pays-là.“ *Villars à Puysieux.* Camp de Meningen, 16 mai 1703. Aff. Etr. Allemagne. CCCXLVI. 123. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 20 et 22 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 75, 80. — *Villars à la diète de Bade.* Camp de Mösskirch, 23 mai 1703. ap. Lamberty. II. 621.

(5) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 23 May 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no X. — *Villars au Corps helvétique.* Camp de Mösskirch, 23 mai 1703. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCVII (impr. Mercure historique et politique. XXXV. 37).

(6) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 26 May 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no X. — *Relation de Schnorf, etc.* Bade, 30 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 405.

justesse de cette requête et s'employèrent à la faire aboutir.(1) L'évêque de Constance, dont l'autorité n'était pas négligeable en Souabe, consentit à mettre son influence à leur entière disposition.(2) Consulté par lui, l'un des directeurs du cercle de cette province, le duc de Wurtemberg, répondit que la solution favorable de cette opération dépendait uniquement de la bonne volonté de l'empereur.(3) Or, en l'absence de Trautmansdorf, le baron de Greuth croyait pouvoir affirmer que jamais la cour de Vienne n'entrerait à cet égard dans les vues du gouvernement de Paris.(4)

En présence de l'échec certain de ses ouvertures au Corps helvétique, Villars eût pu, par une mesure de prudence, s'emparer de Bregenz ou, mieux encore, de Radolfzell, ainsi que l'en pressait Puysieux, ce qui lui eût permis de continuer à négocier «les mains garnies».(5) Il n'en fit rien et n'en fut pas récompensé.(6) Toujours enclins à exiger tout du roi Très-Chrétien et rien de l'empereur en compensation,(7) les protestants de Zurich et de Berne, auxquels se joignait l'abbé de Saint-Gall, prétendaient que le gouvernement de Paris observât envers les villes forestières et les places fortes de la rive orientale du lac de Constance une neutralité que celui de Vienne persistait à ne point ratifier.(8) Dans la crainte que Lindau ne tombât au pouvoir des Français, les deux grands cantons évangéliques y avaient, à la demande de ses habitants, jeté quelques centaines d'hommes pour en renforcer la garnison.(9) La question n'était donc plus entière lorsque Sainte-Colombe arriva à Bade. A force d'entendre répéter à l'envoyé hollandais Valkenier que Louis XIV se verrait sous peu contraint de rouvrir les portes de son royaume à ses sujets

(1) *Usson à Puysieux.* Camp de Gundelfingen, 13 juin 1702. Aff. Etr. Allemagne. CCCXLVI. 171. — *Tallard à Puysieux.* Camp d'Haguenau, 28 mars 1703. *Ibid.* CCCXLVI. 142. — *Puysieux au roi.* Soleure, 20 juin; Bade, 20 juillet 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 156, 245.

(2) Eidg. Absch. VI² *A.* 1068 *x* (Baden, 20. Mai 1703).

(3) *Puysieux à Villars.* Bade, 11 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 483. — *Le landammann (Zwicki) à Puysieux.* 19 juin 1703. *Ibid.* CXLIII. 519. — *Puysieux au roi; à Torcy.* Soleure, 20 et 21 juin 1703. *Ibid.* CXL. 156, 175.

(4) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 26 May 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — *Puysieux à Berne.* Bade, 6 juin 1703. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 383.

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 25 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 88. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 30 mai 1703. *Ibid.* CXLVII. 93. — *Puysieux à Berne.* Soleure, 6 juin 1703. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 383. — *Puysieux à Villars.* 7 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 466.

(6) *Ibid.* — *L'avoyer Dürler à Puysieux.* Lucerne, 8 avril 1704. Aff. Etr. Suisse. CLII. 38.

(7) „Ils voudroient obliger le roy à faire tout ce qu'ils peuvent désirer pour les intérêts de l'empereur.“ *Puysieux à Torcy.* Soleure, 22 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 80.

(8) *Le roi à Puysieux.* Marly, 23 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 88. — *Puysieux à Villars.* Bade, 31 mai 1703. *Ibid.* CXLIII. 418. — *Torcy à Puysieux.* Marly, 3 juillet 1703. *Ibid.* CXLVII. 111.

(9) *Relation de l'ambassade de Mr de Puysieux.* Bibl. Mazarine. Misc. Helv *1902.* fº 142. — *Relation Trautmansdorfs an den Kaiser.* Baden, 16. Februar 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Lettre écrite de Zurich à Puysieux.* 9 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 300. — *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 12 and 19 May 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 27 mai, à 6 heures du soir, et 8 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 96, 136. — *Puysieux au roi.* Bade, 3 et 7 juin 1703. *Ibid.* CXL. 116, 120. — Ric. Huch. op. cit. 156. — Dierauer. Histoire de la Confédération suisse. IV. 171. — K. Wolfart. Geschichte der Stadt Lindau (1909). p. 131.

huguenots émigrés et que sa capitulation sur ce point entraînerait le repliement de ses armes en deçà du Rhin, (1) les protestants d'Helvétie, ceux de Bâle exceptés, (2) tendaient à se départir de la réserve qu'ils avaient observée jusque-là dans leurs rapports avec la France. (3) A qui mieux mieux, Zuricois et Bernois cherchaient à persuader leurs confédérés catholiques de la nécessité de rompre «l'encerclement» des Ligues par une seule puissance, en l'espèce la France; (4) de concourir à la défense de la frontière austro-suisse menacée (5) et d'exiger l'éloignement de l'armée de Villars, dont le voisinage provoquait un renchérissement notable des céréales dans les cantons du nord. (6)

Puysieux à Bade, aux diètes de mai et juin. — Incertitude des Confédérés quant à la politique à suivre au sujet des villes forestières. — Villars et les Suisses. — Succès et mécomptes de l'ambassadeur français.

XL. Lorsque s'ouvrit la diète générale de mai, Puysieux, on l'a dit, s'était félicité de n'y point participer. (7) Il ne fut pas long à regretter sa décision. La situation empirant, il devenait en effet très improbable que Sainte-Colombe réussît à lui seul à y faire face. A la nouvelle des efforts tentés par les protestants afin d'amener les catholiques à s'opposer, de concert avec eux, aux progrès des armes françaises dans la région de Constance, (8) l'ambassadeur quitta précipitamment Soleure et atteignit Bade le 28 mai. (9) Il y trouva les députations cantonales réduites de moitié; exception faite de celles des deux grandes cités évangéliques et de l'abbé de Saint-Gall, dont les instructions étaient définitives, chacune d'elles avait dépêché l'un des siens auprès de ses supérieurs afin de les mettre au courant de l'état des travaux de l'assemblée et des difficultés à résoudre. (10) L'intervention de Puysieux se produisait en temps opportun. Une conférence, qui s'annonçait tumultueuse, allait être tenue entre les représentants des deux confessions pour décider de leur attitude devant la menace qui pesait sur les frontières septentrionale et orientale des

(1) *Puysieux au roi.* Bade, 7 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 120.

(2) *Puysieux au roi.* Bade, 2 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 107.

(3) *Lettre écrite de Berne à Puysieux.* 30 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 411.

(4) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 27 mai 1703 (6 heures du soir); *au roi.* Soleure, 20 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 96, 156.

(5) *Puysieux au roi.* Bade, 2 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 107.

(6) *Ibid.*

(7) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 22 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 80.

(8) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 6 June 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc Pap. no X.

(9) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 27 mai 1703 (à 6 heures du soir). Aff. Etr. Suisse. CXL. 96 (et non le 2 juin). — *contra: Aglionby to Nottingham.* Zurich, 6 June 1703. loc. cit.

(10) *Puysieux à Torcy.* Bade, 29 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 98.

Ligues. Le premier soin de l'ambassadeur français fut de gagner à prix d'argent le vieux et vénal Fidèle de La Tour, et de détacher ainsi l'abbé de Saint-Gall des intérêts de Zurich et de Berne. (1) Son intention était de profiter de la réunion des députés à Bade pour protester contre la présence en Alsace d'un régiment suisse à la solde batave et pour répondre au mémoire agressif contre la France, adressé de Vienne à la diète par Trautmansdorf. (2) Le roi ne lui en accorda pas l'autorisation. (3) Son effort tendait en effet à éclaircir et à fixer la situation à la frontière septentrionale des Ligues que les Suisses croyaient, à tort selon lui, menacée par ses troupes. (4) En cas de réussite des démarches entreprises par les cantons pour assurer la libre circulation de ses courriers entre le Sundgau et la Bavière, il était prêt à confirmer une fois de plus sa promesse de s'abstenir de toute attaque contre les villes forestières et leur voisinage immédiat. (5) En revanche, sa volonté de se réserver pleine et entière liberté d'action en ce qui concernait le sort de Constance et celui de Rottweil, petite cité jadis alliée du Corps helvétique, demeurait inébranlable. (6)

Suspendue durant quelques jours, par suite de l'absence de la moitié de ses membres, la diète avait repris ses travaux le 1er juin. (7) Toutefois, loin de s'atténuer, les divergences de vues s'étaient plutôt aggravées. Seuls de leur avis, Zurich et Berne persistaient à préconiser l'adoption de résolutions viriles pour mettre à couvert d'une agression Constance et Lindau. Bâle et Schaffhouse, auxquelles l'abbé de Saint-Gall emboîtait tardivement le pas, inclinaient à se rallier à l'opinion des catholiques, lorsque ceux-ci reprochaient aux autorités des deux grandes cités évangéliques de chercher à tout prix à provoquer une rupture entre le Corps helvétique et la Couronne Très-Chrétienne, (8) rupture immanquable, au cas où les Suisses, obéissant aux suggestions de l'empereur, eussent fait occuper par leurs propres troupes les villes de la Souabe. (9) De prime abord, Puysieux s'attacha à tirer parti d'une conjoncture si favorable pour obtenir de ses hôtes qu'ils consentissent à se charger du

(1) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 6 June 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no X. — *Puysieux au roi.* Bade, 7 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 120.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 7 et 28 avril 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 271, 315. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 20 avril ; Versailles, 16 mai 1703. *Ibid.* CXLVII. 69, 84.

(3) *Le roi à Puysieux.* Marly, 20 avril ; Versailles, 16 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 69, 84.

(4) *Puysieux au roi.* Bade, 29 mai et 7 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 98, 120. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 30 mai et 17 juillet 1703. *Ibid.* CXLVII. 93, 122.

(5) *Puysieux à Zurich.* Soleure, 8 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 21. — *Lucerne à Puysieux.* 9 janvier 1703. *Ibid.* CXLIII. 27. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 23 mai 1703 *Ibid.* CXLVII. 88. — *Puysieux à Berne.* Bade, 6 juin 1703. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 363. — *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 11 July 1703. loc. cit.

(6) *Le roi à Puysieux.* Marly, 23 mai, 28 juin et 3 juillet 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 88, 106, 111. — *Puysieux au roi.* Soleure, 15 juin 1703. *Ibid.* CXL. 144.

(7) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 6 June 1703. loc. cit.

(8) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 6 June 1703. loc. cit. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 13 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 102. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 14 octobre 1703. *Ibid.* CXLI. 205.

(9) *Puysieux à Torcy.* Bade, 29 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 98.

séquestre de ces villes, si, ainsi qu'il y insistait auprès du roi, celui-ci se décidait à les faire surprendre par Villars ou par Chamarande. Mais il dut assez promptement renoncer à cet espoir. (1) Pour que celui-ci se réalisât, il eût fallu au préalable le rétablissement de la concorde ou du moins de la confiance parmi les membres de la diète. Or, tandis qu'à Lucerne, à Altorf, à Zoug on soupçonnait l'existence d'un accord secret entre l'Empire d'une part et d'autre part Berne et Zurich, (2) dans ces deux villes la conviction s'implantait chaque jour davantage que les *Waldstætten* s'étaient «vendus» à la France, (3) et que si les cantons catholiques coseigneurs de la Thurgovie s'avisaient de demander l'envoi dans ce bailliage de troupes de couverture au prorata du nombre de voix dont ils disposaient dans son administration, soit six sur huit, les chefs de ces troupes seraient en conséquence à la dévotion du roi Très-Chrétien. (4) Si puissants que fussent leurs moyens d'action, les députés de Zurich et de Berne ne pouvaient sérieusement espérer que leur opinion l'emporterait sur celle de leurs collègues catholiques, dont la résolution de faire confiance aux déclarations rassurantes du monarque français et de son ministre à Soleure paraissait très arrêtée. (5) Aussi bien, le recès de la diète qui prit fin le 12 juin, (6) ne fut guère moins favorable aux intérêts des deux couronnes que celui de mars. (7) A la question précise des *Waldstætten* s'ils supposaient le maréchal français capable de violer de propos délibéré la frontière suisse, les députés de Zurich et de Berne répondirent par la négative, sans toutefois dissimuler leur crainte que, l'occasion s'offrant, l'armée de Louis XIV ne se saisît d'une place forte sur le Rhin ou le lac de Constance afin de s'assurer les communications avec Huningue. (8) La cause était entendue. A une majorité écrasante, l'assemblée refusa de faire siennes les suggestions dangereuses de Berne et de Zurich. (9) La levée pour le compte de l'empereur restait en suspens. Mais il était entendu, qu'au cas où elle serait accordée,

(1) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 22 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 80. — *Mémoire présenté à la diète de Bade par Puysieux,* les 4, 6 et 11 juin 1703. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 403 (impr. Lamberty. II. 624—627). — *Puysieux à Villars.* Bade, 7 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 466. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1071 *ee* (Baden, 20. Mai 1703). — Mercure historique et politique. XXXV. 41—48.

(2) *Puysieux au roi.* Bade, 29 mai; Soleure, 20 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 98, 156. — „Parmy les Suisses, il se trouve des familles aussi peu affectionnées au service de V. M^té que le seroient des gens nés au milieu de l'Autriche.“ *Puysieux au roi.* Soleure, 31 octobre 1703. *Ibid.* CXLI. 281.

(3) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 6 June 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X.

(4) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 18 June 1703. loc. cit.

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 15 et 20 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 144, 156.

(6) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 13 June 1703. loc. cit. — Mercure historique et politique (La Haye, 1703). XXXV. 36.

(7) *Puysieux au roi.* Soleure, 15 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 144.

(8) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 20 June 1703. loc. cit.

(9) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 26 May 1703. loc. cit. — *Puysieux au roi.* Soleure, 15 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 144.

son emploi serait strictement limité à la protection des villes forestières, de Constance et du Fricktal.(1)

Par son activité, Puysieux avait contribué pour une bonne part au succès de cette diète. Son instance à dénoncer l'attitude partiale des Confédérés envers l'empereur et ses alliés commençait à produire ses effets(2) et portait les députés de Zurich et de Berne à s'excuser auprès de l'ambassadeur de la décision prise par leurs supérieurs de renforcer la garnison de Lindau.(3) Deux requêtes, à peu près concomitantes, présentées par le représentant du roi Très-Chrétien auprès des Ligues allaient être la pierre de touche des sentiments nourris par les divers membres du Corps helvétique à l'égard de la France. Nombre d'officiers de l'armée d'Allemagne rejoignant Villars en Souabe, étaient restés avec équipages et bagages en deçà du Rhin.(4) Il fut prescrit à Puysieux de solliciter des Confédérés la permission de les faire passer sur le sol suisse, les routes du Brisgau étant peu sûres à cette heure.(5) Pareille autorisation avait été accordée naguère au maréchal de camp Chamlay, dépêché à Munich.(6) Rien ne paraissait devoir s'opposer à ce qu'elle fût renouvelée au profit d'un cousin de Torcy, le marquis de Blainville et des autres Français qui cherchaient à gagner Tuttlingen.(7) En fait, malgré l'énergique opposition des ministres d'Angleterre, des Provinces-Unies et de l'Empire,(8) qui, dans ce même temps, protestaient contre la présence aux Pays-Bas d'enseignes helvétiques à la solde de Louis XIV;(9) malgré les représailles commerciales

(1) „Les Suisses qui sont au service de l'empereur ont esté vivement sollicités de se joindre au corps de troupes du comte de La Tour (commandant à Constance), mais jusqu'icy ils n'y ont pas voulu entendre.“ *Copie de lettres du 4 juin et du 14 juillet 1703.* Aff. Etr. Allemagne. CCCXLVI. 151, 201. — *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 6 and 13 June 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 13 juin 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — „The only objection made in this answer is upon the extent of the service of these troops.“ *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 20 June 1703. loc. cit. — Eidg. Absch. VI^2 *A.* 1066 *r* (Baden, 20. Mai 1703).

(2) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 6 May 1703. loc. cit. — *Puysieux au roi; à Torcy.* Soleure, 11 mai et 17 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 46, 153. — Eidg. Absch. VI^2 *A.* 1066 *r.* — Ric. Huch. op. cit. 103.

(3) *Puysieux à Torcy.* Bade, 8 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 136. — *Nouvelles de Bâle,* du 27 février 1704. ap. Gazette d'Amsterdam du 11 mars 1704.

(4) *Puysieux à Zurich.* Soleure, 20 mai; Bade, 29 mai 1703. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225^{20}. nºs 51, 54; *à Berne.* Soleure, 20 mai 1703. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 375. — Kaitzenhofer. Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen. Wien 1879. VI. 33.

(5) *Puysieux à Bâle.* Soleure, 20 mai 1703. St-Arch. Basel. Politisches. X^3 (2^a). nº 138. — *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 26 May 1703. loc. cit. — *Chamillart à Puysieux.* Versailles, 21 juin 1703. Arch. Guerre. MDCXXVII. 136; MDCLXXVII. 143. — *Instrukt. an die Herren J.-R. Sinner, alt Schultheiss und H. J.-Fr. Willading u. s. w. . . . Ehrengesandte uff bevorstehende Jahrrechnung.* Bern, 27. Juni 1703. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *Y.* 179. — Eidg. Absch. VI^2 *A.* 1062 *d* (Baden, 20. Mai 1703). — St-Arch. Bern. Rathsmanual. XII (Mai—August 1703). 60, 74, 128.

(6) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 24 January 1703. loc. cit.

(7) *Mémoire de Puysieux adressé à Zurich.* Bade, 29 mai 1703. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225^{20}. nº 54. — *Puysieux à Zurich.* Soleure, 23 juin 1703. *Ibid.* nº 55. — Eidg. Absch. VI^2 *A.* 1070 *bb* (Baden, 20. Mai 1703).

(8) *Puysieux à Chamillart.* Bade, 5 juin; Soleure, 14 juin 1703. Arch. Guerre. MDCLX; MDCLXXVII; *au roi.* Soleure, 15 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 144. — Eidg. Absch. VI^2 *A.* 1054, 1065 *g.*

(9) Eidg. Absch. VI^2 *A.* 1067 *w.*

exercées en Allemagne contre Bâle,(1) la diète accéda au désir que lui exprimait Puysieux et s'en remit aux cantons intéressés du soin de fixer l'itinéraire des convois.(2) Par malheur, les autorités de ces cantons comptaient précisément parmi les moins favorables à la cause des deux couronnes.(3) Aussi fallut-il les pressantes démarches de l'ambassadeur français pour amener les gouvernants de Zurich à acheminer ses compatriotes vers la Bavière par la voie de Winterthour et non par celle d'Eglisau, où les cavaliers autrichiens guettaient leur passage.(4)

La deuxième requête présentée au Corps helvétique par Puysieux offrait beaucoup d'analogie avec la première. Comme celle-ci, elle devait servir à consolider la situation de Villars dans la Haute-Allemagne. Au prix d'un assez lourd sacrifice d'argent, l'ambassadeur était parvenu, en prévision d'une rupture franco-piémontaise, à assurer des relais de postes entre l'Alsace et Milan par la voie du Valais.(5) La possibilité de faire prendre les dépêches de la cour à mi-chemin entre Bâle et Soleure soustrayait ces dernières à l'indiscrétion des Fischer de Reichenbach, amodiateurs du « commerce des lettres » dans le pays de Berne.(6) Il lui restait à revenir à la charge auprès des Confédérés à l'effet d'obtenir d'eux qu'ils s'employassent à procurer la liberté des communications entre leur frontière et le camp français. Ainsi qu'il a été dit plus haut, les Suisses avaient eu recours à cette fin aux bons offices de l'évêque de Constance.(7) Mais l'intervention pressante de ce prélat auprès du duc de Wurtemberg, l'un des directeurs du cercle de Souabe, était demeurée inefficace.(8) Or, Villars insistait derechef pour qu'il lui fût donné satisfaction sur ce point. Ses exigences, à dire vrai, avaient diminué. Il lui eût suffi désormais que les Confédérés assumassent deux fois par semaine la responsabilité de la transmission de ses dépêches de Lindau à Memmingen.(9) Découragé par l'inutilité de ses démarches, le général français se décidait à user de représailles, à frapper de

(1) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 7 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 17; *au duc du Maine.* Soleure, 20 mai 1703. *Ibid.* CXLIII. 324.

(2) *Puysieux à Villars.* Bâle, 23 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 349; *à Chamillart.* Soleure, 27 mai 1703. Arch. Guerre. MDCLX. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1062 *d.* — Theatrum Europaeum. XVI². 426.

(3) *Puysieux à Chamillart.* Bade, 5 juin 1703. Arch. Guerre. MDCLX. — *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 13 June 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 15 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 144.

(4) *Puysieux à Zurich.* Soleure, 22 mai; Bade, 29 mai 1703. St-Arch. Zürich. Frankr. Buch *A* 225²⁰. nºˢ 53 et 54.

(5) *Chamillart à Puysieux.* Fontainebleau, 12 octobre (2ᵉ); Versailles, 29 octobre 1703. Arch. Guerre. MDCXXXIV. 253; MDCXXXV. 254; MDCLXXVII. 202. — *Puysieux à Chamillart.* Soleure, 20 octobre 1703. *Ibid.* MDCLXXVII.

(6) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 5 février 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 132.

(7) *Sainte-Colombe à Villars.* Bade, 26 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 370. — *Relation de Schnorf, etc.* Bade, 30 mai 1703. *Ibid.* CXLIII. 405. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1068 *x.*

(8) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 21 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 175. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 26 juin 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII.

(9) *Villars à Puysieux.* Camp de Gundelfingen, 10 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 473.

contributions de guerre les districts allemands à l'extrême limite des Ligues[1] et à intercepter les courriers adressés d'Allemagne aux Suisses. De cette manière, affirmait-il, « ils auront moins de nouvelles que moy ».[2] Le Corps helvétique avait donc intérêt majeur à ce que ce litige se terminât au plus vite.[3] Sur l'ordre de la diète, le bailli du Rheintal se rendit à Coire, afin d'y rechercher, de concert avec les autorités des Trois Ligues, les moyens de faciliter le passage par la haute vallée de l'Inn des messagers dépêchés de France au chef de l'armée d'Allemagne. Ce devait être en vain. Les avant-gardes bavaroises se trouvaient bien à cette heure à dix lieues du Finstermünz, mais les Impériaux, fortement retranchés au long de la frontière grisonne, la bloquaient de toutes façons.[4] Puysieux néanmoins jugea indispensable de redoubler ses efforts dans l'espoir de triompher des obstacles qui s'étaient opposés jusque-là à la réalisation de ce dessein.[5] N'ayant pas réussi « à faire des Suisses les courriers du roy »,[6] Villars et lui sortirent trois projets qu'ils tenaient en réserve et que lui-même se chargea de défendre devant la diète. Le premier instituait un accord aux termes duquel le départ des « paquets de Sa Majesté » pour son armée et le départ des dépêches pour l'armée impériale auraient lieu le même jour, les deux monarques s'engageant à ne point intercepter leurs courriers respectifs.[7] Le second prévoyait l'occupation par les Suisses de l'une des places fortes de la rive orientale du lac de Constance à seule fin de faciliter les communications entre leurs frontières et les avant-postes de Villars. Le troisième autorisait la création dans cette même région d'une zone neutre, de deux lieues de profondeur, ouverte en tout temps aux messagers du général français et à ceux qui cherchaient à le rejoindre.[8] Or le baron de Greuth se croyait en mesure d'affirmer que l'empereur refuserait de ratifier les deux premiers. Quant au troisième, sa réalisation dépendait de l'agrément très problématique des alliés de ce prince. Bientôt convaincu de l'inutilité de ses démarches, Puysieux les interrompit brusquement et fit savoir à la diète que son souverain ne serait pas embarrassé de correspondre désormais par une voie autre que celle de la Suisse avec les chefs de l'armée bavaroise.[9]

(1) Eidg. Absch. VI² *A*. 1064 *l* (Baden, 20. Mai 1703).

(2) *Villars à Puysieux*. 10 juin 1703. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A*. 1064 *p*.

(3) *Puysieux à Chamillart*. Soleure, 31 octobre 1703. Arch. Guerre MDCLXXVII.

(4) *Aglionby to Nottingham*. Zurich, 10 July 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland Misc. Pap. nº X. — Eidg. Absch. VI² *A*. 1080 *i*, 1080–1081 *k* (Baden, 1. July 1703).

(5) Eidg. Absch. VI² *A*. 1068 *x*.

(6) *Aglionby to Nottingham*. Zurich, 18 July 1703. loc. cit.

(7) *Villars à Puysieux*. Camp de Gundelfingen, 10 juin 1703. Aff. Etr. Allemagne. CCCXLVI. 165.

(8) *Puysieux à Villars*. Bade, 31 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 418. — *Puysieux à Berne; à Zurich*. Bade, 6 juin 1703. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH*. 383. 413. — *Decoux au duc de Savoie*. Lucerne, 20 juin 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Aglionby to Nottingham*. Zurich, 18 July 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — Eidg. Absch. VI² *A*. 1082 *g*.

(9) *Ibid*. — *Decoux au duc de Savoie*. Lucerne, 11 juillet 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII.

Et, dans le même temps, il cherchait les moyens d'intercepter les lettres que les correspondants de la cour de Vienne en Suisse faisaient passer par Venise. (1)

Diète de juillet. — Les mêmes questions à l'ordre du jour. — Divergences. — Isolement de Berne. — Changements dans le corps diplomatique. — Départ du nonce. — Beretti-Landi remplace Casati. — Nouvel envoyé anglais.

XLI. Bien qu'ils n'eussent pas réussi à faire prévaloir leurs vues durant les diètes de mai et de juin, les cantons de Zurich et de Berne, ce dernier surtout, ne désespéraient pas d'y rallier la majorité des Confédérés. L'occasion s'offrant à eux de remettre les fers au feu au cours de la diète annuelle d'été qui s'ouvrit à Bade le 2 juillet, (2) ils ne la laissèrent pas échapper. Les nouvelles parvenues en Argovie à cette date étaient plus ou moins réconfortantes. Les termes d'une missive de Villars du 22 juin semblaient certes faits pour rassurer les députations cantonales quant à ses intentions. (3) Mais, d'autre part, la prise de Kufstein, puis celle d'Innsbruck par l'Electeur de Bavière, (4) causaient plus d'appréhension aux Confédérés que la chute de Bonn, la défection du Portugal ou la conquête de Thuy par Marlborough n'avaient apporté de satisfaction aux adversaires de la France en Helvétie. (5) Tout au plus Zurich, prompte à tirer parti de l'occupation d'Innsbruck par les bavarois, cherchait-elle à corrompre les gardes des archives de cette ville et à se faire livrer par eux les titres sur lesquels l'empereur fondait ses revendications à l'égard de certaines parties du territoire de la Confédération. (6)

Arrivé à Bade le 4 juillet 1703, (7) Puysieux fut admis dès le surlendemain à l'audience de la diète. Il prononça ce jour-là une harangue « honneste et prudente », (8) destinée à apaiser les appréhensions de ses hôtes, ce qui ne l'empêcha pas de faire savoir en particulier aux représentants de Zurich et

(1) *Puysieux à Vaudemont.* Bade, 14 juillet 1703. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 125.

(2) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 11 July 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no X. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 1077 (1. July).

(3) Eidg. Absch. VI2 *A.* 1077 *a.*

(4) *Villars à Puysieux.* Camp de Gundelfingen, 17 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 516. — *La Closure à Torcy.* Genève, 29 juin, 11 juillet 1703. Aff. Etr. Genève. XXII. 338, 350. — Danzer. Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen. 1878. V2. 724.

(5) *Puysieux au roi.* Soleure, 24 janvier; Bade, 6 juillet 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 94; CXL. 211. — *Zurich à Puysieux.* 22 octobre 1703. *Ibid.* CXLIV. 298. — *Le Corps helvétique à Puysieux.* 21 novembre 1703. *Ibid.* CXLIV. 459. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 1078 *e.*

(6) *Puysieux au roi.* Bade, 20 juillet 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 245.

(7) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 4 juillet 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII.

(8) *Proposition faite à Bade, le 6 juillet 1703, par Puysieux.* St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[20]. no 56; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 421. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 1082 *q* (Baden, Juli 1703).

de Berne que Sa Majesté lui avait « ordonné de déclarer qu'elle regarderoit « comme troupes ennemies, toutes celles que les siennes trouveroient de l'autre « côté du Rhyn et du lac de Constance ». [1] De prime abord, l'ambassadeur n'eut pas sujet d'être très satisfait du résultat de cette démarche. Il lui apparut que les Suisses attachaient une importance extrême au maintien du *statu quo* sur la rive orientale du lac de Constance : la seule pensée de voir compromis dans l'avenir leur ravitaillement en sel du Tyrol et la crainte de ne pouvoir recouvrer les avances d'argent consenties par eux à cet effet au gouvernement autrichien les obsédaient chaque jour davantage. [2] Or, le lieutenant-général gouverneur d'Huningue était mieux en mesure que personne de peser les chances de succès d'une intervention militaire helvétique. S'il avait l'entière certitude, qu'au cas où Constance et les villes forestières se trouveraient à nouveau sérieusement menacées, les Confédérés n'hésiteraient pas à marcher à leur secours avec quatre-vingt mille hommes, dont « dix mille bons cavaliers », il n'ignorait pas que les moyens leur feraient défaut de pourvoir à leur subsistance plus d'une semaine. [3] Cette assurance lui permettait de ne point s'alarmer outre mesure des démarches poursuivies par le baron de Greuth à l'effet d'obtenir la prompte mise sur pied, voire le renforcement de la levée sollicitée par l'empereur. [4] Au surplus, si Bâle, Schaffhouse, Lucerne et Soleure inclinaient à assumer pour une part la protection des places fortes de la ligne du Rhin, du grand coude de ce fleuve à Bregenz, [5] il s'en fallait de beaucoup que ces mêmes cantons approuvassent le départ pour Lindau des enseignes de Zurich et de Berne. Les autorités de ce dernier Etat pressaient la diète de ne pas tolérer que les troupes franco-bavaroises prissent leurs quartiers à proximité de la frontière helvétique et d'y acheminer par prudence quelques milliers d'hommes. [6] Elles ne furent pas écoutées. L'appui même du *Vorort* leur fit défaut. [7] La nouvelle de la victoire remportée par Boufflers à Eeckeren et plus encore la menace échappée au roi Très-Chrétien de traiter en ennemis les auxiliaires suisses rencontrés sur la rive orientale du lac de Constance,

---

(1) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 11 July 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — *Puysieux au roi.* Bade, 13 et 20 juillet 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 229, 215. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 8 août 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1077 *k* (July 1703).

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 23 novembre 1702 ; Bade, 6 juillet 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 188 ; CXL. 211. — *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 28. November 1702. 4. und 6. Januar 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII ; CXXXIII. — *Bern an Trautmansdorf.* 22. Dezember 1702 und 6. Januar 1703. *Ibid.* Schweiz *F.* CXXXIII. — *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 11 July 1703. loc. cit.

(3) *Puysieux à Torcy.* Bade, 10 juillet 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 218.

(4) Eidg. Absch. VI² *A.* 1077 *e* (Baden, Juli 1703).

(5) *Puysieux au roi.* Bade, 2 juin 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 107. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1077 *d.*

(6) *Lettre écrite de Berne.* 30 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 411. — *Puysieux au roi.* Soleure, 1er août 1703. *Ibid.* CXLI. 85.

(7) *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 25 août 1703. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 132.

portaient les membres de l'assemblée de Bade à de salutaires réflexions. ([1]) Le Sr de Diesbach, dépêché de Berne à Zurich, ne réussit pas à convaincre les magistrats de cette ville de la nécessité de faire cause commune en cette conjoncture. ([2]) L'isolement de Berne devenait de jour en jour plus manifeste. Seul de tous les Etats confédérés, il se refusait à désapprouver le traité, conclu par l'empereur avec l'abbé de Saint-Gall. ([3]) Son projet de négocier avec Léopold Ier un traité particulier pour la défense de Milan se heurtait à l'opposition formelle du *Vorort.* ([4]) Et le refus très net du roi Très-Chrétien d'autoriser au long du Rhin, de Bâle à Constance, la neutralisation d'une bande de territoire de deux lieues de profondeur, à moins que l'empereur n'y consentît de son côté, ne fut pas, en dépit des efforts d'Aglionby et de Valkenier, pour modifier les décisions de la diète dans un sens favorable au désir des protagonistes de la coalition anti-française. ([5]) Avec beaucoup de dextérité, Puysieux sut éviter d'autres écueils et obtenir de l'Electeur Maximilien que, malgré les intrigues nouées en Suisse par le conseiller Wenser, de la régence d'Innsbruck, ([6]) il réservât un accueil bienveillant aux instances que les cantons adressaient simultanément à Munich et à Paris afin que leurs contrats avec les fermiers des salines de Hall demeurassent en vigueur, malgré l'occupation franco-bavaroise. ([7])

En dépit d'un échange de propos violents entre l'ambassadeur et le banneret Willading sur l'attitude du gouvernement bernois, ([8]) la diète qui prit fin le 10 juillet, ([9]) fut au total beaucoup moins « turbulente » que celle qui l'avait précédée. ([10]) D'importants changements dans le haut personnel de la repré-

---

(1) *Chamillart à Puysieux.* Versailles, 16 juillet 1703. Arch. Guerre. MDCXXIX. 21. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 8 août 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1080 *k.*

(2) *Puysieux au roi.* Bade, 6 juillet; Soleure, 1er août 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 211; CXLI. 35; *à Chamillart.* Bade, 8 et 20 juillet 1703. *Ibid.* CXLIV. 19; Arch. Guerre. MDCLXXVII. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 8 août 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 133. — *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 25 août 1703. *Ibid.* X suppt. 132.

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Greuth's Bericht an den Kaiser.* Baden, 23. Juli 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Bern an Trautmansdorf.* 22. Dezember 1702. *Ibid.* — *Puysieux au roi.* Soleure, 1er août 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 35.

(4) *Ibid.* — *Puysieux au roi.* Soleure, 23 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 229.

(5) *Le cardinal d'Estrées à Puysieux.* Madrid, 11 juillet 1703. Aff. Etr. Espagne. CXXIII. 328. — *Puysieux au roi.* Bade, 13 juillet; Soleure, 17 août 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 229; CXLI. 72. — *Les députés de la diète à Puysieux.* Bade, 25 juillet 1703. *Ibid.* CXLIV. 74. — *Déclaration de Mr de Puysieux sur la sûreté des villes sur le Rhin et sur le lac de Constance.* Bade, 21 décembre 1703. ap. Mercure historique et politique. XXXVI. 148.

(6) *Puysieux au roi.* Soleure, 20 août 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 78.

(7) *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 28. November 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXII. — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 17 juillet 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 122. — *Puysieux au roi.* Bade, 20 juillet 1703. *Ibid.* CXL. 245.

(8) *Puysieux au roi.* Bade, 13 juillet 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 229.

(9) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 10 July 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no X.

(10) *Puysieux à Chamillart.* Bade, 8 juillet 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIV. 19; *au roi.* Bade, 13 juillet 1703. *Ibid.* CXL. 229. — „Jamais diète générale n'a esté si stérile d'affaires publiques.“ *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 25 juillet 1703. loc. cit. — „Le discours que vous avez fait à la dernière diète

sentation diplomatique des puissances étrangères auprès du Corps helvétique exerçaient assurément une certaine influence sur les dispositions des Confédérés à l'égard de leurs voisins. Le baron de Greuth remplaçait avec habileté Trautmansdorf, dont l'absence se prolongeait. Il avait compris que le seul moyen de réparer les erreurs de tactique de son chef était de déférer aux avis judicieux des ministres de la Grande-Bretagne et des Provinces-Unies, dont l'intervention, appuyée de deniers comptants, favorisait les intérêts de l'empereur et empêchait les officiers suisses à la solde autrichienne de déserter un service où ils ne recueillaient que déceptions sur déceptions. (1) Néanmoins, le bruit s'était répandu du prochain remplacement de l'envoyé impérial par le comte de Königsegg, commandant alors à Bregenz, aussi galant homme que Trautmansdorf ne l'était pas. (2) Puysieux eut certes éprouvé du regret si cette nouvelle se fût confirmée: le maintien de l'atrabilaire Trautmansdorf servait trop bien ses propres démarches. (3) En revanche, il se montra chagrin du départ du nonce apostolique, Giulio Piazza, transféré à Cologne et surtout de l'envoi à Lucerne de l'archevêque de Laodicée, Vincenzo Bichi, (4) dont « l'impérialisme » devait susciter dans la suite de sérieuses difficultés aux représentants des deux couronnes en Helvétie. (5) Mais aussi bien ce qui préoccupait très particulièrement Puysieux, c'étaient les conséquences qu'aurait pour lui la vacance prochaine du poste diplomatique espagnol à Lucerne. (6)

A peine rentré en Suisse (février), Casati avait fait part à l'ambassadeur français de son intention de supplier le roi Catholique de lui désigner un successeur. Assuré désormais, grâce à la puissante intervention du roi Très-Chrétien, d'être en mesure de vivre en Lombardie des appointements de sa charge de questeur des revenus extraordinaires du duché, le ministre de Philippe V aux Ligues témoignait à sa manière sa reconnaissance à son collègue français en l'abandonnant au plus fort de la lutte. (7) De fait, non content

---

est l'antipode des satyres de Stroffmandorf (Trautmansdorf)." *Le cardinal d'Estrées à Puysieux.* Madrid, 25 juillet 1703. Aff. Etr. Espagne. CXXIII. 453. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 8 août 1703. loc. cit. — *Le cardinal d'Estrées à Puysieux.* Madrid, 29 août 1703. Aff. Etr. Espagne. CXXIV. 128.

(1) *Greuth's Bericht an den Kaiser.* Baden, 9. Juli 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Puysieux au roi.* Bade, 13 juillet; Soleure, 8 août 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 229; CXLI. 57.

(2) *La Closure à Puysieux.* Genève, 30 janvier 1703. Aff. Etr. Genève. XXIII. 257. — *Puysieux au roi.* Soleure, 17 et 29 août 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 72, 91; *à Beretti.* Soleure, 2 septembre 1703. *Ibid.* CXLVI. 203.

(3) *Ibid.*

(4) *Discorso fatto da Monsgr Vincenzo Bichi, nunzio apostolico alli Sigri Svizzeri in occasione della sua prima andata publica in Senato per presentare il Breve della Stà di N. Sigre.* 22 agosto 1702. Arch. Bichi a Siena.

(5) *Gio. Archiepo di Rhodes agli cantoni cattolici.* Lucerna, 28 dicembre 1702; 3 giugno 1703. Archivi del conte Bichi-Ruspoli a Siena. — *Puysieux au roi.* Soleure, 17 février et 12 novembre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 151; CXLII. 58; *à Torcy.* Soleure, 1er janvier 1704. *Ibid.* CXLVIII. 26.

(6) *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 10 et 31 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 107, 111.

(7) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 20 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 10.

de s'être refusé à assister à la diète de Bade de mars,[1] il venait, malgré les objurgations de Puysieux de reprendre, dans les premiers jours de ce mois, le chemin de Milan.[2] Bientôt il fut manifeste qu'il ne réintégrerait pas son poste et que par suite l'ambassadeur français ne pourrait, ni profiter du congé dont il sollicitait l'octroi,[3] ni se soustraire à l'obligation d'« éduquer » le personnage que le prince de Vaudémont, gouverneur de Milan, avait mission de désigner à bref délai pour assumer la défense des intérêts espagnols auprès des cantons catholiques.[4]

A tout prendre, si Puysieux déplorait le départ de Casati, il l'excusait cependant jusqu'à un certain point. Louis XIV prescrivait à son représentant en Suisse d'user de ménagements envers les Confédérés, de s'abstenir de froisser leurs susceptibilités, de ne point critiquer ostensiblement leur amour immodéré du lucre[5] ou l'obstination, chez certains d'entre eux à tout le moins, de leurs sympathies autrichiennes.[6] Philippe V suivait en ce qu'ils avaient de plus fâcheux les errements de son prédécesseur. Dans ses relations avec ses coreligionnaires suisses, il apportait une nonchalance que pouvaient expliquer seuls l'état déplorable de ses finances et le désordre incurable de l'administration à laquelle il se trouvait appelé à présider du jour au lendemain.[7] Alors qu'il ne se passait pas de semaine sans que le parti des Habsbourg recrutât de nouveaux adhérents dans la région du Gothard;[8] que la menace de rappel des enseignes suisses du Milanais devenait pour ainsi dire périodique;[9] que la France se voyait réduite à la nécessité de conjurer sans l'appui de Milan les effets du blocus que le gouvernement de Vienne infligeait aux cantons forestiers;[10] que Puysieux enfin se trouvait seul à tenter de détourner ces cantons d'accorder des secours à l'abbé de Saint-Gall contre ses sujets du

(1) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 20 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 10.

(2) *Piazza a Paulucci.* Lucerna, 30 marzo 1703. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CVI. — *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 12 mai 1703. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 119.

(3) *Puysieux à Torcy.* Bade, 8 juin; Soleure, 4 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 129; CXLI. 75. — *Beretti à [Puysieux].* Milan, 11 juillet 1703. *Ibid.* CXLIV. 34. — *Amelot à Puysieux.* Versailles, 19 novembre 1703. Arch. Guerre. MDCXXXVI. 156.

(4) *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 16 octobre 1702 et 28 février 1703. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 88, 104. — *Piazza a Paulucci.* Lucerna, 30 marzo 1703. loc. cit. — *Puysieux à Casati.* Soleure, 8 août 1703. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Ric. Huch. op. cit. 116.

(5) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 29 août 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 143. — „Les Suisses aiment l'argent et en ont besoin.“ *Puysieux au roi.* Soleure, 31 octobre 1703. *Ibid.* CXLI. 281; *à Chamillart.* Soleure, 31 octobre 1703. Arch. Guerre. MDCLXXVII.

(6) *News letter from Switzerland.* 2 October 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — *Puysieux au roi.* Soleure, 31 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 281.

(7) *Beretti à Puysieux.* Lucerne, 11 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVI. 58. — *Puysieux à Beretti.* Soleure, 14, 30 et 31 octobre 1703. *Ibid.* CXLVI. 227, 255, 259. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 24 octobre 1703. *Ibid.* CXLVII. 168. — *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 10 novembre 1703. *Ibid.* X suppt. 146; *au roi.* Soleure, 27 novembre 1703. *Ibid.* CXLII. 129. — *Vaudemont à Beretti.* Milan, 23 juin 1704. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. *837.* fº 207.

(8) *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 2 décembre 1702. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 82.

(9) *Puysieux au roi; à Torcy.* Bade, 10 juillet 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 218. — Eidg. Absch. VI²*A.* 1072 *hh* (Baden, 20. Mai 1703).

(10) *Le roi à Puysieux.* Versailles, 20 janvier 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 10.

Toggenbourg, aussi longtemps que ce prélat n'aurait pas annulé la convention militaire conclue par lui avec l'empereur à leur insu, (1) l'autorité lombarde demeurait sourde aux instances réitérées de ses créanciers d'Helvétie, (2) se dérobait au règlement des soldes dues aux officiers suisses à son service et traitait ces officiers avec une désinvolture à peu près pareille à celle dont Léopold Ier usait envers ceux du régiment d'Erlach en garnison dans les villes forestières. (3)

Cependant la désignation du successeur de Casati rencontrait certaines difficultés. Ce diplomate émettait en effet la prétention vraiment déraisonnable (4) de demeurer ambassadeur, titre que lui contestaient d'ailleurs les conseillers de Philippe V, (5) et de déléguer à Lucerne un ministre de second ordre dont il eût surveillé de Milan les négociations. (6) Le secrétaire d'Etat Serponti, auquel il avait tout d'abord songé à cette fin, s'était empressé de décliner ses ouvertures. (7) Dans ces entrefaites, le marquis Beretti-Landi posa sa candidature aux deux postes vacants en Suisse et en Rhétie et parvint à la faire agréer en haut lieu. (8) Unissant aux « manières libres et aisées de France . . . toutte la

(1) *Greuth's Bericht an den Kaiser.* Baden, 23. Juli 1702, 8 Juni 1703. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Puysieux au roi.* Huningue, 17 septembre; Soleure, 27 septembre; Bade, 18 décembre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 141, 155; CXLII. 183. — *Beretti à Puysieux.* Lucerne, 4 octobre 1703. *Ibid.* CXLVI. 65. — *Puysieux à Beretti.* Soleure, 4 novembre 1703. *Ibid.* CXLVI. 261. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1083 *t.* — Ric. Huch. op. cit. 13.

(2) *Beretti à Puysieux.* Lucerne, 4 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVI. 65. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 24 octobre 1703. *Ibid.* CXLVII. 168. — „No son de menos importancia los negocios de Esguizaros que los de aca.“ *Beretti a Vaudemont.* Lucerna, 12 enero 1704. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. *837.* fo 119. — *Vaudemont a Beretti.* Milan, 12 abril 1704. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. *837.* fo 168. — *Vaudemont à Puysieux.* Milan, 22 septembre 1704. Aff. Etr. Milan. XIV. 130. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1087 *aaaa* (Baden, Juli 1703).

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 21 avril; Bade, 13 juillet; Soleure, 17 octobre, 27 novembre 1703 et 9 janvier 1704. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 304; CXL. 229; CXLI. 210; CXLII. 129; CXLVIII. 62. — *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 12 mai et 10 novembre 1703. *Ibid.* X suppt. 119, 146; *à Beretti.* Soleure, 14 octobre 1703. *Ibid.* CXLVI. 227; *à Torcy.* Soleure, 9 novembre 1703. *Ibid.* CXLII. 51. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 5 décembre 1703. *Ibid.* CXLVII. 205.

(4) „Serva cosa mostruosa.“ *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 1o noviembre 1703. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Lego. *4688.*

(5) *Ibid.* — *Bichi a Paulucci.* Lucerna, 4 agosto 1703. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCVII. — *Vaudemont à Puysieux.* Milan, 2 février et 15 avril 1704. Aff. Etr. Milan. XIII. 76, 188.

(6) „L'envoyé des cantons dit que le comte Casati peut mieux servir qu'un autre, parce que ceux de sa maison ayant le privilège d'estre parrains des enfans des Sénateurs de Lucerne, il y a tousjours une grande amitié entre eux.“ *Mémoire remis à Mr de Blécourt par l'envoyé des cantons suisses.* Janvier 1702. Aff. Etr. Espagne. CII. 184. — *Beretti à Puysieux.* Lucerne, 27 août, 25 septembre, 20 et 29 novembre, 5 et 26 décembre 1703 et 9 juin 1704. Aff. Etr. Suisse. CXLVI. 21, 43, 135, 145, 171, 178; CLV. 111. — *Puysieux à Beretti.* Soleure, 2 septembre 1703. *Ibid.* CXLVI. 203. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 1o noviembre 1703. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Lego. *4688.*

(7) *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 2 décembre 1702, 14 juillet 1703. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 92, 125. — *Piazza a Paulucci.* Lucerna, 30 marzo 1703. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CVI. — „J'apprens que Mr le prince de Vaudemont pense à le remplir (le poste de Lucerne) du mis Beretti, autrefois premier ministre de Mr de Mantoue et qui a esté destrôné de ce poste par une caballe de Cour. C'est par luy que je traittay et je conclus l'engagement de ce prince a livrer sa place et ses Estats aux deux couronnes.“ *Le cardinal d'Estrées à Puysieux.* Madrid, 1er août 1703. Aff. Etr. Espagne. CXXVIII. 556. — *Beretti à Puysieux.* Lucerne, 30 octobre et 1er novembre 1703 et 1er janvier et 4 avril 1704. Aff. Etr. Suisse. CXLVI. 109, 114; CLIV. 4; CLV. 12. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 1o noviembre 1703. loc. cit.

(8) *Puysieux à Vaudemont.* Bade, 3 juillet 1703. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 123. — *Beretti à [Puysieux].* Milan, 11 juillet 1703. *Ibid.* CXLIV. 34. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 1er août 1703. *Ibid.* CXLVII. 129.

finesse et toutte la circonspection d'Italie » il était « vif et pénétrant dans ses réflexions, ingénieux dans ses desseins, appliqué aux affaires et nourry de belles lettres, sçachant faire de l'amusement et des plaisirs un maneige de politique». (1) D'origine parmesane, (2) ancien premier ministre du duc de Mantoue, dont, ensuite d'une intrigue de cour, il s'était séparé, sinon tout à fait à l'amiable, du moins les apparences d'une disgrâce sauves, (3) ce personnage était « intelligent, actif et très capable de bien remplir son devoir ». (4) Aussi dévoué aux intérêts de la France qu'à ceux de l'Espagne, sa nouvelle patrie, il promettait de se plier aux volontés du roi Très-Chrétien et de suivre avec docilité les suggestions de Puysieux. (5) Ce fut en qualité de simple particulier, sans lettres de créances d'aucune sorte, (6) que Beretti atteignit Bade, le 24 juillet, (7) quinze jours à peine après la séparation de la diète, et qu'il continua presque aussitôt sa route vers Lucerne. (8) La tâche qui l'attendait en Suisse était ardue. Il ne tarda pas à s'en convaincre. Trautmansdorf et Greuth, prévenus de son arrivée, s'attachaient par avance à persuader les Suisses que l'empereur verrait de mauvais œil qu'ils ouvrissent l'accès de leurs conseils à un personnage mis au ban de l'Empire au même temps et pour les mêmes motifs que le chef de la maison de Gonzague. (9)

(1) *La Chapelle à Torcy.* Soleure, 10 mars 1706. Aff. Etr. Suisse. CLXIX. 78.

(2) *Le roi à l'abbé d'Estrées.* Fontainebleau, 23 octobre 1703. Aff. Etr. Espagne. CXVIII. 91. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 1° noviembre 1703. loc. cit. — V. p. *330*, n. 3.

(3) „Il eust esté difficile de garder plus de mesure que l'on a fait pour la satisfaction du duc de Mantoue dans les grâces que le roy catholique a faites au m^is^ Beretti, son ministre, qui ne luy ont esté accordées qu'en considération des grands services qu'il a rendus.“ *Marsin au roi.* Camp de Luzzara, 19 septembre 1702. Aff. Etr. Espagne. CVIII. 359.

(4) *Tessé à Puysieux.* Versailles, 17 juillet 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIV. 21. — *Beretti à Puysieux.* Lucerne, 30 octobre et 1er novembre 1703. *Ibid.* CXLVI. 109, 114. — *Mellarède au duc de Savoie.* Lucerne, 24 novembre 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXIV.

(5) *Louis XIV à Philippe V.* Versailles, 14 janvier 1703. Aff. Etr. Espagne. CXI. 379. — *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 6 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse. X supp^t^. 139.

(6) *Rivas a Ortiz.* Palacio (de Madrid), 25 octubre 1703. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Leg°. *4633.* — *A. de Ortiz al marqués de Rivas.* Madrid, 26 octubre 1703. *Ibid.*

(7) „Que en quanto á la proposicion que haze el Principe de Vaudemont de que se aparte Casati del ministerio de Esguizaros y Grisones con la retencion del caracter de Embajador, enviando a aquellas naciones al marqués Berreta con el de Embiado de V. M., advierte aquel Consejo ser errada suposicion la que se haze de que Casati haya tenido en algun tiempo, o tenga ahora caracter de Embaxador de V. M. no habiendo sele dado nunca a el sai algun otro que ha servido en aquel empleo semejante titulo como tampoco de Embiado porque solo abusivamente el vulgo le ha noncerado de algun tempo aca Embajador, ni ha tenido otra representacion que de Residente...“ *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 1° noviembre 1703. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Leg. *4633.*

(8) *Puysieux à Torcy.* Bade, 25 juillet 1703. Aff. Etr. Suisse. CXL. 268; *au roi.* Soleure, 1er août 1703. *Ibid.* CXLI. 35. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 1er août 1703. *Ibid.* CXLVII. 129. — *Bichi a Paulucci.* Lucerna, 4 agosto 1703. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCVII. — *Beretti Landi ad [Antonio Ortiz].* Lucerna, 16 noviembre 1703. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Leg°. *4633.* — *Beretti a Vaudemont.* Lucerna, 8 dicembre 1703. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. *887.* f° 67.

(9) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 3 août 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 49; *à Beretti.* Soleure, 12 août et 26 septembre 1703. *Ibid.* CXLVI. 192, 221. — *Beretti à Puysieux.* Lucerne, 14 août 1703. *Ibid.* CXLVI. 13. — *Le roi au cardinal d'Estrées.* Fontainebleau, 26 septembre 1703. Aff. Etr. Espagne. CXVII. 288. — „Tutti li cantoni hanno ripugnanza di trattar seco, perchè desiderano l'ambr^e^ di Spagna lasciato da Carlo 2 e non vogliono entrare garanti della persona di uno che ha pregiudizii positivi nella corte di Vienna.“ *Bichi a Paulucci.* Lucerna, 27 ottobre 1703. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CVI. — *Trautmansdorf an gesambte lobl. Eydtgenossenschaft.* Wien, 31. Oktober 1703. St-Arch. Bern. Teutschland A. 815. — *Puysieux au roi.* Soleure, 23 novembre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLII. 110. — *Baron à Puysieux.*

D'autre part, Casati n'était pas homme à laisser jouir en paix de la charge qui avait été sienne un successeur qu'il redoutait de ne pas tenir dans son étroite dépendance. (1) Il convenait enfin de ne pas oublier que, seuls jusqu'à cette date, les catholiques avaient reconnu Philippe V; que les protestants affectaient de voir en l'ambassadeur de ce prince un représentant « de la régence d'Espagne » ; (2) que le danger subsistait de la conclusion entre eux et le gouvernement de Vienne d'un capitulat spécial helvéto-lombard ; (3) que l'arrivée en Suisse d'un envoyé anglais allait les fortifier dans la résolution de n'admettre à la diète le ministre de l'Escurial que si Fribourg et les cantons forestiers accordaient audience au représentant de la reine Anne, (4) encore que cette princesse eût négligé de l'accréditer auprès de ceux-ci. (5)

Les réfugiés huguenots à Genève. — Politique de Victor-Amédée. — Situation et difficultés de Genève. — Mellarède envoyé en Suisse comme représentant du duc de Savoie. — A la veille de la rupture franco-piémontaise, Puysieux tente de se rapprocher de Berne.

XLII. Dans ces entrefaites, les hostilités avaient repris sur la rive gauche du Rhin, au voisinage d'Huningue. Les Français investissaient Brisach. (6) Puysieux apprit la chute de cette place, alors qu'il se rendait au camp royal

Lucerne, 24 novembre 1703. *Ibid.* CXLIV. 448. — *Mellarède au duc de Savoie.* Lucerne, 24 novembre 1703. loc. cit. — „El emperador ha escrito a los cantones que no vendrá ministro en Esguizaros si permitiran al marqués Beretti, por terer al bando del Imperio . . .“ *Beretti a Vaudemont.* Lucerna, 16 enero 1704. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. *837.* f° 126.

(1) *Beretti à Puysieux.* Lucerne, 27 août et 20 novembre 1703, 20 janvier 1704. Aff. Etr. Suisse. CXLVI. 21, 135; CLIV. 61. — *Puysieux à Beretti.* Soleure, 2 septembre 1703. *Ibid.* CXLVI. 203 — *Sainte-Colombe à Beretti.* Soleure, 9 septembre 1703. *Ibid.* CXLVI. 208. — *Consulta del Consejo de Estado* (Frigiliana; Villafranca; Medinaceli; del Fresno; Fuensalida; Veragua; Montijo). Madrid, 1° noviembre 1703. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Leg°. *4633.* — *El rey al gobernador de Milan.* Madrid, 7 noviembre 1703. *Ibid.*

(2) *Sainte-Colombe à Beretti.* Soleure, 9 septembre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVI. 208. — *Beretti à Puysieux.* Lucerne, 1er janvier 1704. *Ibid.* CLIV. 4.

(3) *Puysieux au roi.* Soleure, 23 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 239. — *Instruktion an die Herren J.-R. Sinner und J.-F. Willading . . . als Gesandte uff ein ausgeschr. allgem. Eydg. Tagsatzung in Baden.* Bern, Sonntag 4. November 1703. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *Y.* 524.

(4) *Puysieux à Beretti.* Soleure, 12 et 19 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXLVI. 192, 195. — *Beretti à Puysieux.* Lucerne, 14 août 1703. *Ibid.* CXLVI. 13. — *Puysieux au roi.* Soleure, 17 août 1703. *Ibid.* CXLI. 72. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 5 décembre 1703. *Ibid.* CXLVII. 205.

(5) *Herwarth à Manchester.* Berne, 8 avril (n. s.) 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX.

(6) *Relation Trautmansdorf's an den Kaiser.* Baden, 14. Januar 1702. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII. — *Tiepolo al Senato.* Parigi, 15 agosto 1703 (2da). Frari. Francia. CCI. n° 31. — Pelet. Mémoires militaires relatifs à la guerre de succession d'Espagne. III. 421 sqq.

afin d'y « faire la révérence » au duc de Bourgogne. (1) Son séjour en Alsace fut au reste de courte durée. L'ambassadeur avait hâte de regagner Soleure et d'y surveiller les événements qui se déroulaient depuis peu sur terre bernoise, à proximité du Léman. Frédéric Ier, roi de Prusse, héritier des droits de Guillaume d'Orange sur la principauté de ce nom, (2) venait de recommander à la bienveillance des autorités des cités évangéliques ses « sujets huguenots » que Louis XIV se décidait à expulser de France. (3) En fait, dès le milieu d'août, arrivait à Genève un premier convoi d'exilés. (4) Leur répartition entre les cantons de la nouvelle croyance, favorisée par des subsides anglais et bataves, s'effectua tout aussitôt. (5) Aussi bien, à Berlin, on désirait hâter leur départ pour le Brandebourg, où des terres leur étaient réservées. Sur l'avis de son ambassadeur aux Ligues, le roi Très-Chrétien consentit à les mettre en possession de sauf conduits afin de faciliter leur passage dans les régions allemandes occupées par ses troupes. (6) A cette date, les dispositions paraissaient

---

(1) *Puysieux aux députés du Corps helvétique.* Huningue, 7 septembre 1703. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 469 ; St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[20]. nº 60. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 8 et 27 septembre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 119, 161. — *Louis XIV à Philippe V.* 9 septembre 1703. Aff. Etr. Espagne. CXXIV. 79. — *Sainte-Colombe à Beretti.* Soleure, 12 septembre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVI. 216. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 12 septembre 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *L'Evêque de Lausanne à Puysieux.* Fribourg, 2 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIV. 242. — Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen. VI. 597. — Cimber et Danjou. Archives curieuses de l'histoire de France. t. XII. 425.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 10 juin 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 32. — *Nottingham to Hill.* Whitehall, 22 February 1704. The Diplom. corresp. of R. Hill. I. 81.

(3) *Instructions à Tallard, ambassadeur du roi à Londres.* Versailles, 2 mars 1698. Aff. Etr. Angleterre. CXC. 142. — *Instr. und Befelch ... was der Herr Balthasar Burckhardt auf bevorstehender evangel. Conferenz anzubringen und zu verrichten habe.* Basel, 11. August 1703. St-Arch. Basel. Eidgen. *K.* II. nº 5 — *Puysieux au roi.* Soleure, 29 août 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 91 ; *à Beretti.* Soleure, 5 septembre 1703. *Ibid.* CXLVI. 206. — Eidg. Absch. VI² *A.* 1093 *b* (Aarau, 16. August 1703). — Grenus. Fragments biographiques et historiques (Genève 1815). p. 227.

(4) *Genève à la reine d'Angleterre.* 6 avril 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº XII. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 1er mai et 24 août 1703. Aff. Etr. Genève. XXIII. 324, 398. — *Lettre écrite de Neuchâtel à Mr de Puysieux.* 6 août 1703. Aff. Etr. Neuchâtel. IV. 101. — *Instruk. und Befelch u. s. w.* Basel, 11. August 1703. loc. cit. — *La Closure à Torcy.* Genève, 17 août 1703. Aff. Etr. Genève. XXIV. 52. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 12 septembre 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII.

(5) *Bern an Genf.* 2. August 1703. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *JJ.* 1103. — *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 15 August 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 21 et 28 août 1703. Aff. Etr. Genève. XXIII. 395, 400. — *Zürich an Bern.* 22. August 1703. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *JJ.* 1131. — *La Closure à Torcy.* Genève, 24 et 31 août, 7 et 10 septembre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIV. 57, 61, 69, 71. — *G. Thormann an Bern.* 4./14. Dezember 1703 St-Arch. Bern. Frankr. Buch *JJ.* 1165. — *Très humble mémoire présenté par les députés des Eglises de la principauté d'Orange aux ... députés des Louables Cantons évangéliques à la diette qui se tient dans la ville de Soleure.* St-Arch. Bern. Frankr. Buch *JJ.* 1217. — *Nouvelles de Schaffhouse* du 18 mai 1704. ap. Journal historique du 9 juin 1704 (La Haye). — St-Arch. Bern. Rathsmanual. p. 429 (Montags, 26. Mai 1704). — Ric. Huch. op. cit. 178.

(6) *Le roi à Phélypeaux.* Marly, 6 septembre 1703. Aff. Etr. Turin. CXII. 271. — *Puysieux à Berne.* Soleure, 23 septembre 1703. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 477. — *Berne à Puysieux.* 24 septembre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIV. 223. — *G. Thormann an Bern.* 26. September 1703. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *JJ.* 1165. — *Torcy à La Closure.* Marly, 13 mars 1704. Aff. Etr. Genève. XXIV. 290. — *Nouvelles de Schaffhouse,* des 18 mai et 4 juin 1704. ap. Journal historique, des 9 et 16 juin 1704 (La Haye). — *Le roi à Puysieux.* Versailles, 22 mai 1704. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 307. — *Puysieux au roi.* Soleure, 5 juin 1704. *Ibid.* CXLIX. 212. — *Nouvelles de Berne.* 7 juin 1704. ap. Journal historique, du 19 juin 1704 (La Haye).

s'améliorer à Berne au regard de la France. Le décret « sur l'inégalité du service », cause essentielle du prestige dont jouissait dans ce canton le service hollandais n'était, à dire vrai, pas encore rapporté.(1) Mais les magistrats bernois s'étaient joints à ceux des autres Etats confédérés pour féliciter Louis XIV de ses récents succès militaires en Alsace.(2) Puysieux, que ses agents dans les bailliages romands renseignaient sur les intrigues qui s'y nouaient,(3) jugea l'occasion propice pour signaler à l'autorité bernoise des rassemblements suspects de réfugiés étrangers, dont plusieurs, inquiets du caractère précaire des subsides accordés par Londres et La Haye,(4) cherchaient soit à entrer à la solde des Provinces-Unies, soit à se jeter en Dauphiné ou dans les Cévennes.(5) Loin de se dérober à leurs responsabilités, les magistrats bernois prescrivirent à leurs baillis de Morges et de Nyon de se livrer à une enquête approfondie, dont le résultat, d'ailleurs médiocre, fut communiqué à l'ambassadeur.(6) En fait, c'était beaucoup moins vers la Hollande que vers la Savoie que s'acheminaient à la dérobée les réfugiés d'Orange, sans que les maîtres du Pays de Vaud, auxquels ils étaient à charge, fissent rien pour les retenir.(7)

---

(1) *Puysieux au roi.* Soleure, 23 octobre et 16 décembre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXV. 245; CXLI. 229. — *La Closure à Torcy.* Genève, 9 novembre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIV. 157. — *Mellarède au duc de Savoie.* Berne, 2 décembre 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXIV; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 621. — *Moyen très seur et infaillible pour faire sortir passé deux mille Suisses du service des Hollandois et en faire entrer un plus grand nombre dans celuy du roy* (sans date, fin du XVIIe siècle). Arch. de Merveilleux à Neuchâtel. Pièces détachées. Liasse XXV.

(2) *An Zürich: Schwytz,* 19. September; *Bern,* 21. September; *Freiburg,* 21. September; *Zug,* 21. September; *Abt zu Sankt Gallen,* 24. September; *Basel,* 26. September; *Mülhausen,* 4. Oktober 1703. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[20]. no 61.

(3) *La Closure à Torcy.* Genève, 22 juin, 24 septembre, 15 octobre 1703. Aff. Etr. Genève. XXII. 331; XXIV. 84, 113. — *Federbe de Modane à [Roll].* Vevey, 22 octobre 1703. *Ibid.* II suppt. 264.

(4) St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXXIII (1700—1701). p. 30 (Samstag, 29. Januar 1701).

(5) *La Closure à Chamillart.* Genève, 23 avril 1703. Aff. Etr. Genève. XXII. 271; *au roi.* Genève, 11 mai 1703. *Ibid.* XXII. 293. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 8 septembre et 23 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 119, 229. — *La Closure à Torcy.* Genève, 17 septembre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIV. 76. — *Puysieux à Berne.* Soleure, 23 et 26 septembre et 17 octobre 1703. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 477, 485, 523. — *Berne à Puysieux.* 24 septembre 1703. *Ibid.* Frankr. Buch *HH.* 481; Aff. Etr. Suisse. CXLIV. 223. — *Le roi à Puysieux.* Fontainebleau, 10 octobre 1703 Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 158. — *Nottingham to Hill.* Whitehall, 12 October 1703. The diplom. corresp. of R. Hill (London, 1845). I. 44. — *Prinz Eugen von Savoyen an Saint-Saphorin.* Wien, 21. November 1703. ap. Militär. Koresp. des Prinzen Eugen (éd. Heller. Wien, 1848). II. 87. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. p. 503 (29. September und 3. Oktober 1703).

(6) *Berne à Puysieux.* 24 septembre, 5 novembre et 19 décembre 1703. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 481, 545, 636. — *Puysieux à Berne.* Soleure, 26 septembre, 11 octobre et 4 novembre 1703. *Ibid.* Frankr. Buch *HH.* 485, 511, 539. — *Sainte-Colombe à Berne.* Sans date (octobre 1703) *Ibid.* Frankr. Buch *HH.* 496. — *Vincenz-Maximilian von Wattenwyl, Vogt zu Morsee, an Bern.* 5. Oktober 1703. *Ibid.* Frankr. Buch *HH.* 507. — *De Crousaz, lieutenant, à Berne.* Lausanne, 12 octobre 1703. *Ibid.* Frankr. Buch *HH.* 515.

(7) *Puysieux à Zurich.* Soleure, 7 octobre 1703. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[20]. no 63. — *La Closure à Torcy.* Genève, 31 octobre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIV. 145. — „Les démonstrations que font Mrs de Berne de défendre les levées dans leur canton pour Mr le duc de Savoye ne sont que pures grimaces." *La Closure à Torcy.* Genève, 12 décembre 1703 *Ibid.* XXIV. 203. — Ricarda Huch. Die Neutralität der Eidgenossenschafft während des spanischen Erbfolgekrieges (Zürich, 1898). p. 165.

Prince ambitieux, versatile et « plein de difficultés », (1) Victor-Amédée de Savoie inspirait à Louis XIV des sentiments d'invincible défiance. (2) Dès le mois de juillet 1703, aucun doute ne subsistait à Paris quant à la gravité des démarches poursuivies en secret à Turin par un ministre impérial, le comte Auersperg, chargé en plus des intérêts du roi d'Angleterre et des Etats-Généraux des Provinces-Unies. (3) Avisé trop tard du départ de ce personnage pour l'Italie, La Closure, résident français à Genève, allait du moins tenter de lui tendre un piège au cours de son voyage de retour vers l'Allemagne et d'obtenir que, s'il passait à Genève, un voiturier complaisant « l'égarât dans la direction de Versoix ». (4) Mais le diplomate autrichien était sur ses gardes et devait choisir dans la suite un itinéraire qui le mît à l'abri de toutes surprises. (5) Ce n'était pas à dire que ces négociations se fussent déroulées sans accroc. Rendu prudent, à la nouvelle que le duc de Vendôme, son projet de jonction avec l'armée bavaroise par la voie du Tyrol ayant échoué, regagnait la Lombardie, (6) le souverain du Piémont « perdit tellement la tramontane » qu'il fallut l'énergique intervention de l'empereur pour le remettre « dans le droit chemin ». (7) Aussi bien, décidé à se prémunir contre les conséquences

---

(1) The diplomatic correspondence of Richard Hill. 1703—1706 (London, 1845). p. 41.

(2) „Son inclination (du duc de Savoie) le porte du costé de l'empereur." *Briord au roi.* Turin, 30 août 1698. Aff. Etr. Turin. C. 152. — *Puysieux au roi.* Soleure, 6 août 1701. Aff. Etr. Suisse. CXXIX. 24. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 17 août 1701. *Ibid.* CXXXII. 105. — „Le mareschal de Villeroy est plus que jamais persuadé de l'infidélité du duc de Savoye et de son intelligence actuelle avec le prince Eugène." *Phélypeaux au roi.* Turin, 26 septembre 1701. Aff. Etr. Turin. CVIII. 110. — *Le roi à Phélypeaux.* Versailles, 6 mars 1702. *Ibid.* CX. 130. — *La princesse des Ursins à Torcy.* Madrid, 17 août 1702. Aff. Etr. Espagne. CXVII. 129. — *Phélypeaux au roi.* Turin, 27 janvier et 19 mai 1703. Aff. Etr. Turin. CXII. 15, 85. — *Le cardinal d'Estrées au roi.* Madrid, 10 août 1703. Aff. Etr. Espagne. CXVII. 42. — *Torcy à Puysieux.* Versailles, 17 août 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 140. — *20e lettre d'un Suisse.* Paris, janvier 1704. ap. La Chapelle. Lettres d'un Suisse, etc. IV. 73. — Mémoires de Saint-Hilaire (éd. Lecestre). III. 96.

(3) *Stepney to Hedges.* Turin, 14 July 1703. ap. The diplom. corresp. of R. Hill. I. 10. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 3 août 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 49. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 14 août 1703. Aff. Etr. Genève. XXIII. 389. — *Phélypeaux au roi.* Turin, 16 août 1703. Aff. Etr. Turin. CXII. 217. — *Lettre écrite de Neuchâtel à Mr de Puysieux.* 3 septembre 1703. Aff. Etr. Neuchâtel. IV. 106. — *Prinz Eugen von Savoyen an Oberst Saint-Saphorin.* Wien, 7. November 1703. ap. Militär. Korresp. des Prinzen Eugen (éd. Heller. Wien, 1848). II. 79. — *La Closure à Torcy* Genève, 26 novembre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIV. 185. — Gauthier. De la neutralité de la Suisse, etc. (Revue Suisse. XIV. Neuchâtel, 1851). — Casimir Freschot. Les intrigues du duc de Savoye (Venise, 1705). p. 11.

(4) *Aglionby to R. Hill.* Zurich, 15 September 1703. ap. The diplom. corresp. of R. Hill. p. 33. — *La Closure à Torcy.* Genève, 17 septembre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIV. 76.

(5) *Tiepolo al Senato.* Parigi, 15 agosto 1703 (2da). Frari. Francia. CCI. no 33. — *La Closure à Torcy.* Genève, 7 septembre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIV. 69. — *Torcy à La Closure.* Fontainebleau, 25 septembre 1703. *Ibid.* XXIV. 82.

(6) *Puysieux au roi.* Soleure, 24 mars 1703. Aff. Etr. Suisse. CXXXIX. 225. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 26 juin et 24 juillet 1703. Aff. Etr. Genève. XXIII. 359, 374. — *Auersperg à Stepney.* Turin, 25 août 1703. ap. R. Hill. op. cit. p. 31. — *Charmont à Puysieux.* Venise, 1er et 8 septembre 1703. Aff. Etr. Venise. CXXIV. 297, 299. — *Tiepolo al Senato.* Parigi, 14 settembre 1703 (2da). Frari. Francia. CCI. no 42. — Danzer. Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen. (Wien, 1818). V. 171.

(7) *Auersperg à Stepney.* Turin, 25 août 1703. ap. R. Hill. op. cit. p. 31. — *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 10 septembre 1703. Aff. Etr. Suisse. X suppt. 135.

d'une telle duplicité, le roi Très-Chrétien venait de prescrire à Vendôme de désarmer les troupes savoyardes à sa solde. (1) Cette opération s'était accomplie sans incidents et il ne semblait pas, selon Puysieux, que les protestations de Victor-Amédée (2) eussent provoqué de l'émoi parmi les alliés suisses de sa maison, encore que des « gens malintentionnez » s'attachassent à leur faire appréhender que leurs enseignes au service de Louis XIV ne subissent un jour ou l'autre un traitement en tout pareil. (3) L'ambassadeur n'en disait certes pas autant de Berne, où le parti dirigé par le banneret Willading usait de toutes les conjonctures défavorables à la France et où, dès le mois d'août, d'importants pourparlers étaient signalés entre certains magistrats et des émissaires du duc de Savoie. (4)

Mais aussi bien, c'était à Genève que le contre-coup de la rupture franco-savoyarde, désormais imminente, devait se faire sentir de la manière la plus vive; à Genève, « carrefour » d'intérêts politiques et commerciaux d'une importance extrême, point de mire de convoitises sournoises ou avérées, ville mal fortifiée que la prudence de ses magistats et la ferme attitude de son peuple avaient préservée jusque-là de l'asservissement, mais dont un « accident » toujours à craindre pouvait d'une heure à l'autre aliéner à jamais l'indépendance. (5)

Sans être précisément tendues, (6) les relations de la petite république avec le gouvernement royal laissaient néanmoins à désirer. (7) A dire vrai, les

---

(1) *Vendôme à Puysieux.* Camp de San Benedetto, 30 septembre 1703. Aff. Etr. Turin. CXIII. — *Le duc de Savoie au Corps helvétique.* Turin, 4 octobre 1703. St-Arch. Zurich. Savoyen *A.* 212[3] (1688—1733). no 52. — *Le roi à l'abbé d'Estrées.* Fontainebleau, 5 octobre 1703. Aff. Etr Espagne. CXVII. 302. — *Chamillart à Puysieux.* Fontainebleau, 5 octobre 1703. Arch. Guerre. MDCLXXVII. 183. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 19 octobre 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — *Lumaga à Puysieux.* Berne, 14 janvier 1704. Aff. Etr. Suisse. CLI. 46 — H. Fazy. Les Suisses et la neutralité de la Savoie. 1703—1704 (Genève, 1895). p. 3. — C. Freschot. op. cit. 24 sqq. — C. von Noorden. Europäische Geschichte u. s. w. I. 420. — Mémoires de Saint-Hilaire (éd. Lecestre). III. 204.

(2) *Le duc de Savoie au Corps helvétique.* Turin, 4 octobre 1703. loc. cit.; *au pape.* Turin. 5 octobre 1703. Aff. Etr. Turin. CXIII. 64. — *Beretti à [Dürler].* Lucerne, 24 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse CXLVI. 123.

(3) *La Closure à Torcy.* Genève, 8 octobre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIV. 101. — *Puysieux à Zurich.* Soleure, 20 octobre et 7 novembre 1703. St-Arch. Zürich. Savoyen *A.* 212[3]. nos 53, 56a. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 23 octobre et 27 novembre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIII. 136. 168. — *Beretti à Puysieux.* Lucerne, 21 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVI. 94.

(4) *Puysieux à Torcy.* Soleure, 3 août 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 49; *à Vaudemont* Soleure, 4 août 1703. *Ibid.* X suppt. 128. — *Torcy à Puysieux.* Versailles, 17 août 1703. *Ibid.* CXLVII. 140. — *Puysieux à Berne.* Soleure, 17 octobre 1703. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 523.

(5) *Avis donné de Stuttgard à la Srie de Genève d'un complot formé par des Jésuites pour incendier la ville vers la St-Jean.* Avril—mai 1702. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. no *4046.* — *La Closure à Torcy.* Genève, 2 janvier 1704. Aff. Etr. Genève. XXIV. 228.

(6) *Genève au roi.* 4/14 décembre 1700. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI — „Le magistrat de Genève... m'envoya avant hier une députation de quatre sindics, pour m'asseurer pour V. M. de l'extrême joye qu'il a eue de l'avènement de Msgr le duc d'Anjou à la couronne d'Espagne." *La Closure au roi.* Genève, 17 décembre 1700. Aff. Etr. Genève. XXI. 217. — *Instructions à Messrs les syndic Gautier et ancien sindic Pictet, députés de la Srie pour complimenter Messrs les ducs de Bourgogne et de Berry à Lyon.* Genève, 2 avril 1701. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. no *1033.* — *Le roi à Genève.* Marly, 28 juillet 1701. *Ibid.* Portef. histor. no *1025.*

(7) *Martine à Genève.* Paris, 19 février et 2 octobre 1701. Arch. d'Etat Genève. Portef histor. no *4026.*

incidents de frontière consécutifs à la révocation de l'Edit de Nantes sommeillaient pour la plupart. Toutefois, le continuel exode de religionnaires français vers la cité de Calvin [1] fournissait au résident de Louis XIV le prétexte d'intervenir un peu plus que de raison dans les affaires intérieures de ses hôtes, d'exiger l'expulsion de certains réfugiés dont le séjour sur les bords du Léman constituait, selon lui, un danger pour la sécurité du pays de Gex, de se montrer réservé dans la délivrance de passeports à destination de la France, [2] et de contrôler en somme de manière très stricte les négociations des syndics et conseils avec l'étranger. [3] Par suite, ces derniers se trouvaient exposés à de graves mécomptes. C'est ainsi que, certains banquiers genevois ayant assumé le service financier des armées françaises en Italie et en Flandre, [4] l'empereur avait, on l'a dit, édicté contre le commerce genevois des mesures de représailles très suffisantes à paralyser son essor en Allemagne. [5] Décidés à n'épargner aucune démarche afin de ramener Léopold Ier à des sentiments moins hostiles à leur égard, les gouvernants à Genève s'attachaient à intéresser à leur situation difficile la reine d'Angleterre, les Etats-Généraux des Provinces-Unies, le roi de Prusse et l'envoyé autrichien à Lucerne. [6] Mais ils n'y parvinrent qu'au prix du réveil des défiances françaises envers eux, [7] défiances qu'aiguillonnaient de fréquents voyages entrepris par des bourgeois de la cité calviniste en Languedoc et dans les Cévennes, voire à Marseille « sous pré-

---

(1) *La Closure à Torcy.* Genève, 5 novembre 1701. Aff. Etr. Genève. XXI. 209. — *Torcy à La Closure.* Marly, 4 février 1704. *Ibid.* XXIV. 262.

(2) *News letter from Geneva.* 9 November 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no XII. — *La Closure à Torcy.* Genève, 16 novembre 1703 et 28 janvier 1704. Aff. Etr. Genève. XXIV. 170, 258. — *Nottingham to Hill.* Whitehall, 15 February 1704. ap. The diplomatic correspondence of Richard Hill (London, 1845). I. 81.

(3) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 16 July 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no XII. — „Ce résident (français) est si absolu en cette ville qu'on a arresté prisonniers trois à quatre bourgeois sur son réquisitoire, sous prétexte d'avoir enrôlé du monde pour le duc de Savoye. Voysla la misère où l'on est icy exposé.“ *News letter from Geneva.* 9 November 1703. loc. cit. — „La dépendance où est cette république est à plaindre, car elle n'ose rien faire que conformément aux intentions de la France... Le Conseil a tesmoigné la joye qu'il avoit de la prospérité des armes de Sa Mté, quoy qu'il eût bien souhaité le contraire de ce qui étoit arrivé... Voyés quelle malheureuse politique cette république est obligée de garder.“ *News letter from Geneva.* 27 November 1703. loc. cit.

(4) *La Closure à Torcy.* Genève, 29 janvier 1703. Aff. Etr. Genève. XXII. 208.

(5) *Puysieux au roi.* Bade, 19 juillet 1702. Aff. Etr. Suisse. CXXXIV. 157. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 29 janvier et 13 février 1703. Aff. Etr. Genève. XXIII. 208, 266. — *Torcy à La Closure.* Versailles, 28 février 1703. *Ibid.* XXII. 227. — *David Dufour à Genève.* Vienne, 7 juillet 1703. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. no *4064.* — *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 1 December 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no XII.

(6) *Spanheim, ambr de Prusse, à Genève.* Londres, 25 janvier 1702. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. no *4058.* — *Genève à Trautmansdorf.* 2 mai et 13 juin 1702. *Ibid.* Cop. Lettres du Conseil. LXV. — *Instruction à noble Pierre Gautier, Sgr ancien syndic, député à Mr le comte de Trautmansdorf... pour le désabuser des impressions fâcheuses qui l'avaient engagé à accuser les Genevois de favoriser les ennemis de l'empereur en Italie et à menacer la ville de l'interdiction de tout commerce en Allemagne.* 6 mai 1702. *Ibid.* Portef. histor. no *4047.* — *Genève à Valkenier.* 4 septembre 1702. *Ibid.* Cop. Lettres du Conseil. LXV. — *Frédéric, roi de Prusse, à Genève.* Goltzen, 29 septembre 1702. *Ibid.* Portef. histor. no *4053.* — *La Closure au roi.* Genève, 11 octobre 1702. Aff. Etr. Genève. XXII. 139. — *Anne, reine d'Angleterre, à Genève.* Saint-James, 16 février 1703. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. no *4057.* — *La Closure à Torcy.* Genève, 13 août 1703 et 30 mai 1704. Aff. Etr. Genève. XXIV. 43, 368.

(7) *Torcy à La Closure.* Versailles, 28 février 1703. Aff. Etr. Genève. XXII. 221.

texte d'affaires », mais en réalité, selon le roi, pour « entretenir les nouveaux convertis dans leur opiniastreté et dogmatiser ». (1)

Que si l'on avait tenté de contester l'enchevêtrement des questions politiques et des passions confessionnelles qui s'affrontaient dans ce temps, un exemple entre cent eût suffi à dissiper tout doute à ce sujet. Au cours de l'été de 1703, arrivaient à Genève, venant d'Amsterdam, d'où les chassait l'interdiction désormais officielle de toutes transactions commerciales entre les Provinces-Unies et la France, (2) deux financiers, les Srs Guiguer et Huguetan, dont La Closure s'attacha aussitôt à surveiller les actes et les fréquentations. (3) Ses préventions à l'égard du premier, qui devait dans la suite acheter la baronnie de Prangins, étaient fondées et ne prirent fin que lorsqu'il eut obtenu son éloignement. (4) Sans conteste possible, ce personnage « tirait des traites » au profit des ennemis du roi et leur faisait tenir de l'argent. (5) Le cas du second devait être moins aisé à élucider, car il intrigua plusieurs semaines durant le résident français. (6) Huguetan, « religionnaire » du Lyonnais réfugié en Hollande, prétendait rendre à son souverain des services analogues à ceux dont Guiguer s'acquittait envers les Alliés, (7) et encourir de ce chef l'animosité du gouvernement britannique. (8) La sincérité de ses affirmations ayant été établie, La Closure se trouva fort embarrassé, lorsque son compatriote, retiré tout d'abord à la campagne sur les instances courtoises des magistrats de

(1) *Torcy à La Closure.* Versailles, 22 novembre 1701. Aff. Etr. Genève. XXII. 32; Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. no *4026*. — *Le roi à La Closure.* Versailles, 12 février 1703. Aff. Etr. Genève. XXII. 210. — *La Closure au roi.* Genève, 21 février et 14 mai 1703. *Ibid.* XXII. 223, 293; *à Torcy.* Genève, 16 mars 1703. *Ibid.* XXII. 239. — *Torcy à La Closure.* 15 et 22 septembre 1704. *Ibid.* XXV. 59, 67.

(2) *La Closure à Torcy.* Genève, 4 juillet 1703. Aff. Etr. Genève. XXII. 343; *au roi.* Genève, 18 juillet 1703. *Ibid.* XXIV. 24.

(3) *Torcy à La Closure.* Marly, 25 juin 1703 et 24 janvier 1704. Aff. Etr. Genève. XXII. 321; XXIV. 245. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 10 juillet 1703. *Ibid.* XXIII. 365; *à Torcy.* Genève, 6 juin 1704. *Ibid.* XXIV. 380.

(4) *Torcy à La Closure.* Versailles, 25 juin 1703. loc. cit. — *La Closure à Torcy.* Genève, 24 août 1703. Aff. Etr. Genève. XXIV. 57.

(5) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 25 August 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no X (1702—1705).

(6) *Arzeliers à Nottingham.* Genève, 31 août 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no VI.

(7) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 25 August 1703. loc. cit. — *Nouvelles de Genève.* 11 juillet 1704. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no VI. — *La Closure à Torcy.* Genève, 5 janvier 1705. Aff. Etr. Genève. XXV. 141.

(8) *La Closure à Torcy.* Genève, 4 et 27 juillet, 22 août et 24 octobre 1703 et 25 février 1704. Aff. Etr. Genève. XXII. 343; XXIV. 31, 54, 132, 279. — *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 25 August 1703. loc. cit. — „And I doubt it cannot be pushd much further with that Citty because they will plead that he is out of their jurisdiction, wich is true in part, but not wholly he continues his banking trade as before and is so greedy of bills that he makes returns for half per cent cheaper then the Bankers of Geneva.“ *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 5 September and 10 October 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no VI. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 23 octobre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIII. 436. — *The Bürgermeister and Senate of Zurich to Abraham Stanyan.* 21 January 1706. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no XI (1703—1707).

Genève,[1] puis rentré dans la ville dès que le différend franco-savoyard parut s'envenimer, lui demanda aide et protection contre ses hôtes qui cherchaient à le persuader de ne pas prolonger son séjour parmi eux[2] sous le prétexte que ses remises de fonds aux généraux français en Italie indisposaient par l'endroit du commerce de Genève les autorités de l'Empire.[3] Or, le représentant du souverain qui avait révoqué l'Edit de Nantes pouvait-il, sans compromettre son prestige, intervenir en faveur de l'un de ces huguenots dont ce même souverain exigeait le refoulement loin de la frontière de Gex?[4] Consulté, le roi n'hésita pas à prescrire à La Closure de menacer les Genevois de représailles, à supposer qu'ils continuassent à molester « l'un de ses sujets ».[5] Les considérations politiques qu'appuyaient de sérieuses nécessités économiques[6] l'emportaient en cette conjoncture sur les considérations confessionnelles: en usant de rigueur envers Huguetan, les Syndics et Conseils eussent paru obéir aux suggestions du ministre britannique à Zurich ou à celles d'un ambassadeur impérial, le comte de Wallenstein, de passage à Genève.[7] Mieux eût valu toutefois que le résident différât d'exécuter dans ce cas particulier les instructions du gouvernement de Paris, car, dès l'année suivante, la faillite retentissante et frauduleuse de son protégé, réfugié entre-temps en Hollande,

(1) „Le Sr Huguetan s'est retiré hors du territoire de Genève... il ne laisse pas que de continuer son commerce... nos courtiers sont fort employés à luy chercher de l'argent.“ *Arzeliers à Nottingham.* Genève, mardi 4 septembre 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI (1703—1707). — *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 5 and 26 September 1703. *Ibid.* Misc. Pap. nº X (1702—1705). — *La Closure à Torcy.* Genève, 10 septembre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIV. 71.

(2) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 31 October, 24 November and 3 December 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — *Torcy à La Closure.* Versailles, 15 février 1704. Aff. Etr. Genève. XXIV. 290. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 6 et 10 juin 1704. *Ibid.* XXIII. 608, 609.

(3) *La Closure à Torcy.* Genève, 4 et 27 juillet et 22 août 1703, 26 et 30 mai et 6 et 18 juin 1704. Aff. Etr. Genève. XXII. 313; XXIV. 31, 54, 363, 368, 380, 392. — „La Chambre du négoce a fait défendre au Sr Huguetan de ne plus négocier à Genève, car il détruit entièrement le commerce icy, et l'argent vient si rare, qu'on a peine à en trouver.“ *Lettre écrite par un officier qui est au Service de Leurs Hautes Puissances.* Genève, 4 décembre 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº XII.

(4) *La Closure à Torcy.* Genève, 10 septembre 1703 et 30 mai 1704. Aff. Etr. Genève. XXIV. 71, 368; *à Puysieux.* Genève, 23 octobre 1703. *Ibid.* XXIII. 436.

(5) *La Closure à Torcy.* Genève, 24 octobre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIV. 132. — *Torcy à La Closure.* Versailles, 29 octobre 1703. *Ibid.* XXIV. 135. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 11 janvier 1704. *Ibid.* XXIII. 502. — „Si l'on continue à inquiéter le Sr Huguetan sur son commerce, Sa Mté fera sortir de Lyon et des autres endroits du royaume tous les Genevois qui y trafiquent.“ *Torcy à La Closure.* Versailles, 4 juin 1704. *Ibid.* XXIV. 375. — *Genève à Torcy.* 18 juin 1704. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXV.

(6) „Je m'aperçois aussy par ce qui se dit entre les négociants du mauvois estat et du désordre où sont les affaires en France, à cause de la rareté de l'argent et de touts les changements qui y arrivent qui achèvent d'y ruiner le commerce... que les ennemis du roy, venant à en estre informés... en espéreront encore de grands succès dans la suite et régleront leurs projets là dessus.“ *La Closure à Torcy.* Genève, 12 décembre 1704. Aff. Etr. Genève. XXV. 25. — „Je vois que le crédit du royaume diminue chaque jour et que les estrangers n'ont plus la mesme confiance...“ *La Closure à Torcy.* Genève, 22 décembre 1704. *Ibid.* XXV. 137.

(7) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 1 and 25 August, 26 September 1703, 20 June 1704. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — *Chamillart à La Closure.* Versailles, 9 et 27 juin 1704. Arch. Guerre. MDCCXIX. 199, 530. — *Torcy au même.* Versailles, 26 juin 1704. Aff. Etr. Genève. XXIV. 405. — Casimir Freschot. Les intrigues du duc de Savoye (Venise, 1705). 28, 30.

puis à Londres, portait une atteinte sérieuse au crédit de la France dans la région du Léman. (1)

De quelque côté qu'ils tournassent leurs regards, que ce fût vers l'extérieur ou vers l'intérieur, les Genevois avaient de justes sujets d'appréhension. L'hostilité du duc de Savoie leur était connue et ne semblait pas prête de désarmer. (2) L'acceptation de la protection du roi Très-Chrétien les acheminait à un état de demi-servitude. Les offres de secours militaires émanées de Berne ne cessaient d'éveiller leurs défiances. (3) Enfin, et ce n'était pas le moindre des soucis qui les assaillaient, leur ville devenait de plus en plus, du fait des événements qui se déroulaient à ses portes, le refuge et l'abri de gens connus ou inconnus, plus ou moins dangereux. (4)

Le mercredi 3 octobre, au sortir de la messe, Victor-Amédée, démasquant ses batteries, éventées de longue date par l'ambassadeur français Phélypeaux, sinon par Torcy, (5) fit à son entourage une « annonce » qui équivalait à une déclaration de guerre au roi. (6) La nouvelle en parvint à Genève le 6 et y provoqua un vif émoi. (7) L'imminence d'un changement de domination à la

(1) *La Closure à Torcy.* Genève, 30 mai 1704; 7, 9 et 19 août 1705. Aff. Etr. Genève. XXIV. 368; XXV. 294, 298, 307. — *Chamillart à La Closure.* Marly, 9 août 1705. Arch. Guerre. MDCCCXVIII. 312. — *Torcy au même.* Versailles, 30 août et 14 septembre 1705. Aff. Etr. Genève. XXV. 311, 322. — *Stanyan to Hedges.* Berne, 26 January 1706. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº XII (1703—1707). — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 25 mai et 18 juin 1708. Aff. Etr. Suisse. CLXXXVIII. 175, 213.

(2) *La Closure au roi.* Genève, 14 avril 1700. Aff. Etr. Genève. XXI. 110. — *Torcy à La Closure.* Versailles, 28 février 1703. *Ibid.* XXII. 221. — *Mémoire remis au Conseil de Zurich par Mr Aglionby, envoyé de S. M. Br.* Zurich, 2 juin 1704. impr. Mercure historique et politique. XXXVII. 26. — *La Closure à Chamillart.* Genève, 17 et 21 janvier 1705. Arch. Guerre. MDCCCLXXII. 66, 86. — „Il n'y a jamais eu un négociant si dangereux et si malhonnête homme.“ *Du même au même.* Genève, 21 janvier 1705. *Ibid.* MDCCCLXXII. 86. — *Du même au même.* Genève, 17 août 1705. Aff. Etr. Genève. XXV. 309. — „C'est un homme subtil et plein d'artifices, qui trompera toujours tous ceux qui s'y voudront prêter.“ *La Closure à Torcy.* Genève, 7 et 25 septembre 1705. *Ibid.* XXV. 313, 332. — *Saint-Gall à Genève.* 7/17 janvier 1706. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI.

(3) *La Closure à Torcy.* Genève, 19 août 1703 et 2 janvier 1704. Aff. Etr. Genève. XXIV. 47, 228. — „Mr le duc de Savoye verroit avec grand plaisir que l'on pust disposer Berne à mettre 4 à 500 hommes dans Genève avant les quartiers d'hyver. Je vous prie de sonder Mr de Willading, si cela se pourroit faire.“ *Loisinge au colonel d'Erlach.* 7 septembre 1703. Aff. Etr. Turin. CXIII. — *Arzeliers à Nottingham.* Genève, 6 novembre 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI.

(4) *La Closure à Torcy.* Genève, 13 aout et 30 novembre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIV. 43, 189.

(5) *Phélipeaux à Puysieux.* Turin, 20 novembre 1700. Aff. Etr. Turin. CV. 135. — *Phélipeaux au roi.* Turin, 15 janvier 1701. *Ibid.* CVII. 32. — „N'avoir pas ce prince avec nous ou l'avoir contre sera bientost la mesme chose.“ *Du même au même.* Turin, 26 janvier 1702. *Ibid.* CX. 64. — „Plus ce prince recevra, plus il vous demandera et peut estre moins il servira.“ *Du même au même.* Turin, 9 mars 1702. *Ibid.* CX. 141. — „Ce prince envisage une conjoncture prochaine et favorable pour rompre avec V. Mté.“ *Du même au même.* Turin, 13 janvier et 14 juillet 1703. *Ibid.* CXII. 10, 153. — *Du même au même.* Turin, 8 juin et 5 juillet 1703. *Ibid.* CXII. 101, 138. — „A Londres le pary est ouvert à cent contre vingt cinq que Mr le duc de Savoye se déclarera en faveur des alliés avant la fin de l'année.“ *Du même au même.* Turin, 27 juillet 1703. *Ibid.* CXII. 175. — *Torcy à La Closure.* Versailles, 27 août 1703. Aff. Etr. Neuchâtel. IV. 105.

(6) *La Closure à Torcy.* Genève, 15 octobre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIV. 113; *à Puysieux.* Genève, 16 octobre 1703. *Ibid.* XXIII. 430. — *Genève à Zurich.* 19 octobre 1703. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXV. — „Your Lordship may see by all these steps that the Duke of Savoye is in very good earnest for he says there: is noe medium between friendship with France and slaverye.“ *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 24 October 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X.

(7) *La Closure à Torcy.* Genève, 8 octobre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIV. 101. — „Mr d'Iberville, qui a esté résident à Genève, assuroit vendredy que la France alloit déclarer la guerre au duc de Savoye.“ *Arzeliers à Nottingham.* Genève, 19 octobre 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI.

frontière méridionale de la petite république n'était pas contestable. On n'ignorait pas les sentiments de désaffection que la noblesse et le peuple du Chablais et du Faucigny nourrissaient envers le chef de la maison ducale et l'on s'attendait par suite que les Français fussent accueillis comme des libérateurs dans ces deux provinces.(1) On savait la famine aux portes du Genevois et du pays de Gex (2) On prévoyait que La Closure renouvellerait ses instances auprès des Syndics et Conseils, comme Puysieux réitérait les siennes devant le gouvernement de Berne, afin que les bandes de religionnaires qui cherchaient à gagner soit les montagnes de la Savoie, soit les Cévennes, se vissent impitoyablement refoulées vers l'intérieur du pays de Vaud.(3) On comprenait enfin les motifs très particuliers qui avaient porté Victor-Amédé à retenir dans le voisinage de Lausanne un certain nombre de réfugiés de la principauté d'Orange, qu'il n'abandonnait pas l'espoir d'enrôler dans ses troupes.(4)

Long à prendre des décisions dont il pesait avec soin les avantages et les inconvénients, Victor-Amédée de Savoie apportait en revanche une diligence extrême à les mettre à exécution dès qu'il les avait arrêtées. Ayant dépêché au delà des monts le marquis de Sales, avec la mission d'y lever deux régiments de milices et de couvrir à tout prix la Tarentaise,(5) ce prince « qui avoit bon appétit du matin » et rêvait d'annexer la Lombardie à ses Etats,(6) prescrivit aussitôt à deux des siens de se porter, l'un à Vienne, l'autre en Suisse, afin d'y défendre ses intérêts.(7) Le premier, le Sr de Tarin, ancien représentant de la maison ducale à Munich, puis introducteur des ambassadeurs de la cour du Piémont, s'arrêta au passage à Bade, où il vit Greuth et eut une importante conférence à Zurich avec le ministre anglais Aglionby.(8) Le second, Pierre Mellarède, intendant de Nice, gagna Berne par les voies rapides

(1) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 20 December 1702. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — *La Closure à Torcy.* Genève, 9 octobre et 30 novembre 1703 et 1er février 1704. Aff. Etr. Genève. XXIV. 104, 189, 263. — „I believe the Dukes danger is noe wayes exagerated.“ *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 20 October 1703. loc. cit. — *Arzeliers à Nottingham.* Genève, 6 novembre 1703. loc. cit. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — *La Closure à Puysieux* Genève, 23 novembre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIII. 406.

(2) *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 11 July 1703. loc. cit. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 23 octobre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIII. 436. — *Extrait des registres du Conseil de Genève du 31 décembre 1703.* Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *4067*.

(3) *La Closure au roi.* Genève, 21 février 1703. Aff. Etr. Genève. XXII. 223; *à Torcy.* Genève, 27 juin et 17 août 1703. *Ibid.* XXII. 341; XXIV. 52. — *Instructions from Queen Anne for Richard Hill.* Windsor, 26 July 1703. The diplom. corresp. of R. Hill (London, 1845). I. 4. — *Arzeliers à Nottingham.* Genève, 10 octobre 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — *La Closure à Puysieux.* Genève, 23 octobre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIII. 436. — *New Instructions for Richard Hill.* St James, 9 November 1703. op. cit. I. 57.

(4) *La Closure à Torcy.* Genève, 17 août 1703. Aff. Etr. Genève. XXIV. 52.

(5) *La Closure à Puysieux.* s. d. (décembre 1703). Aff. Etr. Genève. XXIII. 482.

(6) *Puysieux à Beretti.* Soleure, 24 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVI. 241; *au Corps helvétique.* Soleure, 7 novembre 1703. *Ibid.* CXLIV. 361.

(7) *Puysieux au roi.* Soleure, 17 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 210.

(8) *La Closure à Torcy.* Genève, 15 octobre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIV. 113. — *Puysieux à Beretti.* Soleure, 16 et 21 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVI. 233, 235.

vers le milieu d'octobre.(1) Simple « gentilhomme envoyé », sans caractère diplomatique,(2) il devait, aux termes de ses instructions, s'attacher à rallier les autorités des deux grandes cités évangéliques aux intérêts du souverain du Piémont, dont les « procédés méprisants » du gouvernement de Paris faisaient litière;(3) à agiter devant elles la menace de l'encerclement français; à obtenir, qu'à leur suggestion le Corps helvétique sollicitât avec force du roi Très-Chrétien la neutralisation de la Savoie;(4) à organiser sans retard une levée de trois mille hommes, de préférence chez les cantons protestants;(5) à amorcer la négociation du renouvellement du traité d'alliance berno-savoyard de l'an 1617;(6) à offrir, bien à contre cœur,(7) la renonciation définitive de la maison ducale à ses prétentions sur le pays de Vaud et sur Genève.(8) Il lui était en outre prescrit de s'aboucher avec ses collègues autrichien, britannique et batave, ordre qu'il s'empressa de suivre,(9) et de n'entamer aucune démarche sans l'avis du Sr de Saint-Saphorin, le conseiller le plus sûr, le plus avisé et le plus pénétrant qu'il pût rencontrer en Suisse.(10) En fait, ce dernier se trouva d'accord avec le duc pour estimer que la Suisse était le seul pays dont il dût attendre des secours militaires,(11) et que par suite, étant donné le

(1) *Mellarède au duc de Savoie.* Berne, 17 octobre 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXIV. — *contra:* Fazy. Les Suisses et la neutralité de la Savoie (Genève, 1895). p. 21. — René d'Argent. Histoire diplomatique de la neutralité du Chablais et du Faucigny (1899). p. 15. — Carutti. Storia della diplomazia della Corte di Savoia. III. 345.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 17 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 210. — „On luy a trop fait de cérémonies à Zurich.“ *Puysieux à Beretti.* Soleure, 26 octobre 1703. *Ibid.* CXLVI. 253.

(3) *Mémoire de l'envoyé de Savoie, présenté à Zurich* 23 octobre 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Negoz. con Svizzeri. VII (impr. La Chapelle. Lettres d'un Suisse, etc. III. 319). — *Tiepolo al Senato.* Parigi, 16 novembre 1703 (1a). Frari. Francia. CCI. no 60. — Casimir Freschot. op. cit. 55.

(4) *Instruction de S. A. R. au conser et intendant Mellarède pour son voyage en Suisse.* Turin, 1 octobre 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Negoz. con Svizz. VII; Svizz. Lett. min. XXXV. — *Arzeliers à Aglionby.* Genève, 16/26 octobre 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no VI. — D. Casati. Della neutralità della Savoia nel 1703 (Memorie della reale academia di Torino, 2e série. XX. 1863).

(5) *Le duc de Savoie à Mellarède.* Turin, 20 et 22 octobre 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXIV. — *La Closure à Torcy.* Genève, 3 décembre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIV. 194.

(6) *Puysieux à Beretti.* Soleure, 14 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVI. 227; *au roi.* Soleure, 17 octobre 1703. *Ibid.* CXLI. 210.

(7) *Ibid.* — *Le duc de Savoie à Mellarède.* Turin, 14 octobre 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXV. — *La Closure à Torcy.* Genève, 17 octobre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIV. 119.

(8) *Instructions du duc de Savoie à Mellarède.* Turin, 4 octobre 1703. loc. cit.

(9) *Puysieux au roi.* Soleure, 23 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 229.

(10) *Instructions du duc de Savoie à Mellarède.* Turin, 4 octobre 1703. loc cit. — *Mellarède au duc de Savoie.* Berne, 1er novembre 1703. Arch. di Stato Piemontesi Svizz. Lett. min. XXXIV. — *Prinz Eugen von Savoyen an Oberst Saint-Saphorin* Wien, 21. November 1703. Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen. V2. 154; Militärische Korrespondenz des Prinzen Eugen von Savoyen (éd. Heller. Wien, 1848). II. 87. — *La Closure à Torcy.* Genève. 3 décembre 1703. Aff Etr. Genève. XXIV. 194. — *Greuth's Bericht.* Baden, 4. Juni 1704. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* CXXXIII.

(11) „Tout me convie à ne rien obmettre de ce qui pourra faciliter vos négociations et l'indignation que toute l'Europe doit avoir contre une puissance aussy violente et aussy injuste que l'est la France.“ *Saint-Saphorin à Mellarède.* Orbe, 23 octobre 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXVI. — „Je croy tousjours que toute vostre négociation doit simplement rouler sur les

péril suspendu sur le Piémont, la mise sur pied de la levée savoyarde paraissait la tâche la plus urgente qui incombât à Mellarède. (1)

Puysieux ne se faisait aucune illusion quant à l'âpreté de la lutte qu'il allait avoir à soutenir de concert avec Beretti, qui, grâce aux instances de l'abbé d'Estrées, ambassadeur de France à Madrid, (2) était désormais en possession des lettres qui l'accréditaient, provisoirement à tout le moins, auprès des cantons. (3) Il savait que le nouveau nonce apostolique, encore que celui-ci prît ses précautions pour ne point démasquer son jeu, était l'un des alliés les plus redoutables de Mellarède. (4) Toutefois, il s'efforçait de ne pas prendre au

levées et que vous les devez presser là dessus avec toute la véhémence possible, car alors, à bout d'échappatoires, ils vous proposeront eux-mesmes la neutralité." *Saint-Saphorin à Mellarède.* Berne, 11 novembre 1703. *Ibid.*

(1) *Le duc de Savoie à Mellarède.* Turin, 22 octobre 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXV. — *Saint-Saphorin à Mellarède.* Berne, 11 novembre 1703. loc. cit. — *La Closure à Torcy.* Genève, 3 décembre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIV. 194.

(2) „J'apprens que le mis Beretti n'a point encore receu les lettres de créance qu'il attend pour estre reconnu par les cantons en qualité de ministre du roy d'Espagne. Ce retard nuit bien à son service." *Le roi au cardinal d'Estrées.* Fontainebleau, 26 septembre 1703. Aff. Etr. Espagne. CXVII. 288. — *Puysieux au roi.* Soleure, 17 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 210. — *Beretti à Puysieux.* Lucerne, 19 octobre 1703 et 1er janvier 1704. *Ibid.* CXLVI. 92; CLIV. 4. — *Le roi à l'abbé d'Estrées.* Fontainebleau, 23 octobre 1703. Aff. Etr. Espagne. CXVIII. 91. v. p. *339*, n. *3*. — *Puysieux à Torcy.* Soleure, 23 octobre et 1er novembre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 239; CXLII. 34 — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 1º noviembre 1703. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Legº. *4633.* — *Graville à Beretti.* Coire, 4 décembre 1703. *Ibid.* Papeles de Estado. Legº. *4648.*

(3) *Le cardinal de Forbin-Janson à Beretti.* Rome, 3 septembre et 15 octobre 1703. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Legº. *4648.* — *Beretti à Puysieux.* Lucerne, 24 septembre et 19 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVI. 41, 92. — *Puysieux à Vaudemont.* Soleure, 29 septembre, 25 octobre, 14 et 24 novembre 1703 et 5 janvier 1704. *Ibid.* X suppt. 137, 143, 148, 150, 165. — *El rey a todos los Cantones; a los cantones cattolicos; a los Grisones, en creencion del marqués Berretti.* Madrid, 15 octubre y 11 diciembre 1703. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Legº. *4633.* — *Beretti à Antonio Ortiz.* Lucerna, 16 octobre 1703. *Ibid.* — *Antonio Ortiz à Beretti.* Madrid, 17 octubre y 12 diciembre 1703. *Ibid.* — *Puysieux au roi.* Soleure, 17 octobre, 7 et 12 novembre; *à Torcy.* Soleure, 23 et 25 octobre, 1er et 14 novembre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 210, 239, 271; CXLII. 34, 44, 158, 174. — *L'abbé d'Estrées à Puysieux.* Madrid, 24 octobre et 28 novembre 1703. Aff. Etr. Espagne. CXXIV. 133, 436. — *Puysieux à Beretti.* Soleure, 24, 25 et 30 octobre; 4 novembre 1703 et 4 janvier 1704. Aff. Etr. Suisse. CXLVI. 241, 249, 255, 271; CLIV. 198. — *Lettres de créance ou de pouvoirs de S. M. C. pour le mis Beretti.* Madrid, 27 octobre 1703. Aff. Etr. Espagne. CXXIV. 325. — *Torcy à Puysieux.* Marly, [8] novembre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 182. — *Le roi à Puysieux.* Marly, 8 novembre 1703. *Ibid.* CXLIV. 333. — *Puysieux au roi; à Torcy.* Soleure, 12 et 14 novembre 1703. *Ibid.* CXLII. 58, 74. — *Baron à Puysieux.* Lucerne, 19 novembre 1703. *Ibid.* CXLIV. 419. — „Le mis de Beretti-Landi a esté nommé envoyé extraordre de S. M. C. vers les Suisses et les Grisons." *Nouvelles de Madrid*, 20 novembre 1703. Gazette de France, *1703.* p. 614. — „A la recommandation très pressante du roy nostre maistre, le marquis Beretti vient d'estre déclaré par le roy d'Espagne ambassadeur près les Suisses, de la même manière que l'a esté le comte Casati, le seul ambassadeur, à ce que prétendent les Espagnols, qu'ils ayent en ce pays là." *L'abbé d'Estrées à Puysieux.* Madrid, 5 décembre 1703. Aff. Etr. Espagne. CXXIV. 465. — *El rey al gobernador de Milan*, embiandoli pliego para el marqués Berreta (Beretti) con las cartas credenciales para que exersa el empleo de Embaxador en Esguizaros y Grisones. Madrid, 11 diciembre 1703. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Legº. *4633.* — *Beretti a Vaudemont.* Milano, 28 diciembre 1703. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. 837. fº 69. — *Consulta del Consejo de Estado* (Frigiliana; Villafranca; Monterey; del Aesno; Santisteban; Veragua; Montijo). Madrid, 29 diciembre 1703. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Legº. *4633.* — *Vaudemont al rey.* Milan, 31 diciembre 1703. *Ibid.*

(4) *Le cardinal d'Estrées à Puysieux.* Madrid, 15 août 1703. Aff. Etr. Espagne. CXXIV. 49. — *Bichi a Paulucci.* Lucerna, 8 settembre 1703. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCVII. — „Es wurde nit undiensamb seyn wan der selbe (Rost) zu mehr Nachdruckhlicher Poussierung der Sachen nit allein mit denen Eng- und Hollaendischen ministris darüber in vertreülichen Verstaandnuss stehen, sonders sogar mit dem Herzog zu Savoye selbster correspondieren wolte." *Prinz Eugen von Savoyen an den*

tragique une situation assurément délicate. Selon lui, le véritable, voire le seul danger qui le menaçât, était que Berne, au mépris de son alliance avec la France, se déclarât ouvertement pour le duc de Savoie.(1) Or, ce danger, exagéré dans son entourage, ne lui semblait pas très pressant. A son sentiment, en effet, le grand canton suisse avait plus à craindre les ambitions savoyardes que «tous les autres Etats confédérés réunis».(2) Prétendre, ainsi que le faisaient certains magistrats aux Ligues, qu'il avait conclu une convention occulte avec la cour de Turin était un défi au bon sens.(3) Dans un pays où le secret des négociations était chose à peu près inconnue,(4) où le secret de l'accord passé entre l'empereur et l'abbé de Saint-Gall n'avait été conservé quelques semaines durant que parce que seuls Trautmansdorf et Fidèle de La Tour y avaient participé, des tractations berno-savoyardes eussent été divulguées dix fois pour une avant de venir à chef.(5)

Néanmoins, ramener Berne, attendre patiemment que cet Etat se dégageât de ses capitulations militaires avec la Hollande et abrogeât le décret sur «l'inégalité du service»;(6) lui faciliter ses approvisionnements en sel de la Franche-Comté,(7) avantager ses bourgeois dans la répartition des hautes charges militaires dans les régiments capitulés,(8) mais en revanche insister avec la dernière énergie pour que la décision d'interdire toutes levées contraires au

Freyherrn von Rost. Wien, 31. Oktober 1703. Militärische Korrespondenz des Prinzen Eugen von Savoyen (éd. Heller. Wien, 1848). t. II. 75. — *Puysieux au roi.* Soleure, 12 novembre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLII. 58.

(1) *Puysieux au roi.* Huningue, 17 septembre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 141. — *La Closure à Torcy.* Genève, 7 janvier 1704. Aff. Etr. Genève. XXIV. 230.

(2) *Puysieux à Beretti.* Soleure, 30 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVI. 255. — „Il faut espérer que vos bons Suisses voyant la supériorité des armes du roy n'escouteront point les propositions de l'envoyé de Savoye.“ *Charmont à Puysieux.* Venise, 17 novembre 1703. Aff. Etr. Venise. CXXIV. 317.

(3) „Il n'y a nulle apparence que si le duc de Savoye se déclare contre moy, les Cantons protestans imitent sa conduite; bien loin que ces cantons comptent de se servir des réfugiez d'Orange pour exciter des troubles dans mon royaume, ils me demandent avec empressement des passeports pour faire passer incessamment lesd. réfugiez en Allemagne.“ *Le roi à Phélypeaux.* Marly, 6 septembre 1703. Aff. Etr. Turin. CXII. 271. — *Puysieux à Beretti.* Soleure, 14 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVI. 227. — *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 17, 20 and 24 October 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X. — *Charmont à Puysieux.* Venise, 20 octobre 1703. Aff. Etr. Venise. CXXIV. 309.

(4) „Delli Svizzeri si confida nella qualità del governo, il qual, non potendo per constitutione amettere una necessaria secrettezza, non può ne meno produrre alcuna novità senza sentirne antecipitamente qualche rumore.“ *Tiepolo al Senato.* Parigi, 15 agosto 1703 (2da). Frari. Francia. CCI. 33. — Mercure historique et politique (La Haye, 1690). t. VIII. 159.

(5) „Delli Svizzeri si confida nella qualità del governo, il qual, non potendo per la sua constitutione amettere una necessaria secrettezza, non può ne meno produrre alcuna novità senza sentirne antecipatamente qualche rumore.“ *Tiepolo al Senato.* Parigi, 15 agosto (2da) 1703. Frari. Francia. CCI. 33. — *Puysieux à Beretti.* Soleure, 14 octobre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVI. 227.

(6) *Mellarède au duc de Savoie.* Berne, 1er novembre 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXIV. — *La Closure à Torcy.* Genève, 9 novembre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIV. 157. — *Puysieux à Berne.* Soleure, 8 décembre 1703. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *HH.* 629. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. XIV. p. 361 (Samstag, 9. Februar 1704).

(7) *Ibid.* — *Chamillart à Puysieux.* Marly, 11 septembre 1703. Arch. Guerre. MDCXXXII. 48.

(8) *La Closure au roi; à Torcy.* Genève, 17 septembre 1700; 24 janvier 1703. Aff. Etr. Genève. XXI. 190; XXII. 201.

service du roi ne demeurât pas lettre-morte,[1] telle était la politique que Puysieux s'attachait à faire prévaloir à la cour,[2] au temps même où La Closure se donnait à tâche de rassurer Genève, qu'inquiétait l'entrée en Savoie des troupes du maréchal de Tessé[3] et dont le gouvernement ne manquait aucune occasion d'affirmer la sincérité de ses vœux pour le succès des armes françaises.[4]

Plus de cinq années s'étaient écoulées depuis que le gouverneur d'Huningue avait assumé la direction de l'ambassade de France à Soleure. Le moins que l'on puisse dire de l'activité déployée par lui durant cette période de sa carrière diplomatique, c'est qu'elle fut intense, sans cesse en éveil et marquée de-ci, de-là, de succès dont l'importance, à dire vrai, ne répondait pas toujours à l'attente de son souverain. Il convient de reconnaître au reste que la première de ses négociations, celle relative à la réduction, en temps de paix, de la solde des troupes suisses capitulées en France, présentait un caractère particulièrement épineux, qu'elle se heurta dès son début à des difficultés presque insurmontables et que l'étroit et méticuleux contrôle exercé sur sa marche par Pierre Stoppa, colonel général en fait, sinon en titre des troupes suisses à la solde de la France, ne contribua pas à en faciliter la conclusion.[5] Que si ses adversaires lui reprochaient de n'avoir pas su ramener Berne sous l'influence française, il n'est pas inutile de rappeler qu'aucun de ses prédécesseurs n'y était parvenu; que la politique incertaine et capricieuse pratiquée à Paris n'était pas faite pour triompher de l'opposition formidable que soulevait dans

(1) *La Closure au roi; à Torcy.* Genève, 17 septembre 1700: 24 janvier 1703. loc. cit. — „Il est de mon intérest de détourner les Suisses autant qu'il est possible de donner des troupes à des princes étrangers.“ *Le roi à Puysieux.* Marly, 5 septembre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLVII. 150. — *Puysieux à Berne.* Soleure, 17 octobre, 7, 11, 15 et 18 novembre 1703. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *IIII.* 523, 557, 577, 589, 595. — *Puysieux au Corps helvétique.* Soleure, 7 novembre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLIV. 361. — „We are told from Geneva and Switzerland that the Duke of Savoy is willing to take into his service as many French Refugers as will come to him.“ *Hill to Nottingham.* Hague, 9 November 1703. The diplom. corresp. of Richard Hill. I. 284. — „L'ambassadeur de France fait rage contre les levées du pays de Vaud.“ *Saint-Suphorin à Mellarède.* Berne, 18 novembre 1703. Arch. di Stato Piemontesi. Negoz. con Svizz. VII.

(2) *Puysieux au roi.* Soleure, 17 octobre et 20 novembre 1703. Aff. Etr. Suisse. CXLI. 210; CXLII. 93.

(3) *La Closure à Torcy.* Genève, 2 novembre 1703. Aff. Etr. Genève. XXIV. 147. — *Arzeliers à Nottingham.* Genève, 6 novembre 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI (1703—1707). — *Aglionby to Nottingham.* Zurich, 10 November 1703. *Ibid.* Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº X (1702—1705). — *Tessé à Genève.* Chambéry, 7 décembre 1703. Arch. d'Etat Genève Portef. histor. nº *4069*.

(4) *La Closure à Torcy.* Genève, 16 mars 1703. Aff. Etr. Genève. XXII. 239. — *News letter from Geneva.* 27 November 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº XII.

(5) Il y a quelque espèce de nécessité que l'ambassadeur du roy en Suisse soit un peu consulté dans la distribution des emplois militaires pour les régiments de la nation qui sont au service du roy, car les personnes qui peuvent avoir ce département en France, n'estant pas sur les lieux, ne sauroient jamais aussi bien connoistre quelle en est la situation, ny ce qui convient de faire pour avoir des partysans utiles dans les cantons parmy les personnes qui influent le plus dans les affaires.“ *La Closure à Torcy.* Genève, 8 février 1704. Aff. Etr. Genève. XXIV. 267.

ce canton l'extension croissante de la puissance française aux frontières méridionale, occidentale et septentrionale des Ligues.

La maladresse de l'intervention de l'ambassadeur dans l'affaire de la succession éventuelle de Neuchâtel était indéniable. Imputable à un trop vif attachement à la cause contiste, cette maladresse eût été sans doute qualifiée de toute autre façon, si Louis XIV, conscient des véritables intérêts de sa couronne, eût embrassé d'emblée le seul parti capable d'assurer, le moment venu. l'accession de l'un de ses sujets au trône de la petite principauté. En revanche, l'annonce de la rupture franco-piémontaise n'avait pas pris Puysieux au dépourvu. Cette rupture, il la prévoyait certes. Aussi toutes ses mesures étaient-elles arrêtées afin de traverser les négociations aux Ligues de l'envoyé de la cour de Turin, de les rendre infructueuses et surtout de s'opposer à la neutralisation totale du duché de Savoie.

TABLE

DES

PRINCIPAUX NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

Affry (Joseph-Nicolas d') † 1729, de Fribourg, gouverneur de la principauté de Neuchâtel 1686—1694. *14 n, 62—162 presqu'à chaque page, surtout dans les notes.*

Aglionby (William), envoyé extraordinaire de Grande-Bretagne auprès des cantons protestants 1702—1705. *308 n, 309 n, 317—372 souvent, texte et notes.*

Albemarle (Arnold-Juste van Keppel, comte d') † 1718, général des suisses au service de la Hollande. *12 et n, 145, 282.*

Albermale. v. Albemarle.

Alleurs (Pierre Puchot des) † 1725, envoyé français à Berlin 1697—1701. *15—170 plusieurs fois dans les notes.*

Alsace (L'). *3—33, 250—361 fréquemment, texte et notes, 48, 139 n, 184, 209.*

Altdorf. v. Uri.

Amelot (Michel) † 1724, ambassadeur ordinaire de France auprès du Corps helvétique 1689—1698. *3—238 souvent et surtout dans les notes, 307 n, 327 n, 356 n.*

Amigny (Dominique, chevalier d'), lieutenant-colonel du régiment de Saintonge, agent de M. de Matignon. *66 n, 69, 70 et n, 80 n, 105 n.*

Angleterre (Reine d'). v. Anne Stuart.

Angoulême (Charles-Antoine-Louis de Valois, dit le chevalier d'), agent du prince de Conti. *90, 91, 60—162 souvent dans les notes.*

Anhalt-Dessau (Léopold, prince d') † 1747, prétendant à la principauté de Neuchâtel. *65.*

Anjou (Philippe de France, duc d') † 1746, petit-fils de Louis XIV, roi d'Espagne sous le nom de Philippe V 1700. v. Philippe V, roi d'Espagne.

Anne Stuart † 1714, princesse de Danemark, puis reine d'Angleterre 1702. *288, 295 n, 325 et n, 359, 360 n, 364 et n, 369 n.*

Antin (Daniel du Monceau, S^r d'), huguenot français réfugié en Suisse, partisan de M. de Matignon. *66 n, 67 n, 69, 72 n, 73 n, 113 n.*

Appenzell, Rhodes-Extérieures et Rhodes-Intérieures. *23, 36, 231 et n, 257, 264 n, 281, 288 et n, 299 n, 304.*

Archiduc (Charles-François-Joseph d'Autriche, dit l') † 1740, 2e fils de l'empereur Léopold Ier, prétendant au trône d'Espagne sous le nom de Charles III 1700, puis empereur sous le nom de Charles VI 1711. *172 n, 173 et n, 175 n, 198, 202, 248, 276 n, 280, 288, 296, 305.*

Arzeliers (Gaspard-Perrinet, marquis d') † 1710, huguenot réfugié en Suisse, homme de confiance de l'Angleterre. *41–45 et n, 67, 200 n, 319 n, 320 n, 365 n–369 n, 372 n.*

Auersperg (Ferdinand, comte d') † 1705, ancien ambassadeur impérial à Madrid, envoyé à Turin 1703. *362 et n.*

Bade (Louis-Guillaume, margrave de Bade, dit le prince Louis de) † 1707. *10, 64 et n, 304, 313, 314 et n.*

Bade-Dourlach (Frédéric VII, margrave de) † 1709, prétendant à la principauté de Neuchâtel. *55, 64 et n, 65, 79, 105 et n, 114, 119, 145, 185, 241 et n, 289 n.*

Bade-Dourlach (margraviat de). *185, 269, 289, 295, 304 n, 311, 337.*

Bâle, les Bâlois. *3—64, 227—361 souvent, texte et notes, 159, 181.*

Bâle (G. J. Rinck de Baldenstein, évêque de) 1693–1715. *8 n, 12, 79, 262, 263, 300, 305, 337.*

Bâle (évêché de). *285, 289, 300, 304, 311.*

Balthasar (Jean-Charles) † 1703, du Petit Conseil de Lucerne, avoyer 1702. *107 n, 117 n, 130 n, 141 n.*

Barbezieux (Louis-François-Marie le Tellier, marquis de) † 1701, secrétaire d'Etat de la guerre 1691. *4—69, 137–148, 178—250 souvent et surtout dans les notes.*

Baron (Jean-François-Joseph) † 1733, de Soleure, secrétaire-interprète du roi de France auprès des Ligues 1672, en survivance de son père Michel Baron. *48 n, 73 n, 103 n, 119 n, 183 n–185 n, 255, 289 n, 291 et n, 296 et n, 297 n, 315, 358 n, 370 n.*

Bassompierre (François de), ambassadeur extraordinaire de France en Suisse 1625—1626. *27.*

Bavière (Joseph-Ferdinand-Léopold, prince électoral de) † 1699, appelé à la succession d'Espagne. *173.*

Bavière (Maximilien-Marie-Emmanuel, électeur de) † 1726, gouverneur des Pays-Bas espagnols 1692. *197, 276 et n, 282, 301, 308, 317, 331 n, 333, 339, 340, 342 et n, 352, 354.*

Bâville (Nicolas de Lamoignon, marquis de) † 1724, intendant de Languedoc 1685—1718. *41.*

Beretti-Landi (Lorenzo-Verzuso) † 1725, ambassadeur extraordinaire d'Espagne auprès du Corps helvétique et des cantons catholiques 1703—1716. *183 n, 247 n, 270 n, 274 n, 320—371 souvent, texte et notes.*

Berlin (Electeur de). v. Brandebourg.

Berne, les Bernois. *Presqu'à chaque page, texte et notes.*

Besenval de Brunnstatt (Jean-Victor-Pierre de) † 1713, avoyer de Soleure 1689. *30 n, 93 n, 104 n, 107 n, 114 n, 291, 305, 337.*

Besenval de Bussy (Ours de), de Soleure. *104 n, 116 n, 120 n.*

Bessler (Jean-Charles) † 1702, landammann d'Uri 1687. *264.*

Bianchi (Vendramino), envoyé de Venise à Milan. *244 n, 245 n.*

Bichi (Vincenzo), archevêque de Laodicée, nonce apostolique en Suisse 1703 à 1709. *193 n, 322 n—324 n, 355—358 et n, 370 n.*

Bienne. *31 et n, 79, 94 n, 95, 102—110 et n, 118, 119, 132, 148, 209, 230, 231 n, 317 n.*

Birkenfeld (Christian II, palatin de) † 1717. *79.*

Blathwayt (William) † 1717, secrétaire d'Etat anglais 1683—1704. *4—273 souvent dans les notes.*

Blécourt (Jean-Denis, marquis de) † 1719, envoyé français en Espagne 1700 à 1703. *278, 196—357 plusieurs fois dans les notes.*

Bondeli (Emmanuel) † 1737, de Berne, au service de l'Electeur de Brandebourg 1697. *151 n, 163 n.*

Bondeli (Siméon) † 1734, de Berne, agent de l'Electeur de Brandebourg en Suisse et à La Haye. *134, 169, 192, 244, 17—171 plusieurs fois dans les notes.*

Bonnac (Jean-Louis d'Usson, marquis de) † 1738, secrétaire de l'ambassadeur de France à La Haye 1698—1699, ambassadeur ordinaire de France auprès du Corps helvétique 1727—1736. *87 n, 98 n, 113 n, 143 n, 211 n, 345 n.*

Bourbon (François-Louis de). v. Conti.

Bouret ou Bourret (François), homme d'affaires de la duchesse de Nemours. *105 et n, 129 n, 158.*

Brandebourg (Frédéric III, électeur de) † 1713. *43, 51 n, 55 et n, 94 n, 98 n, 100 n, 106 n, 131—135 et n, 144, 146 n, 165, 166 n, 169—171 et n, 177 n, 187, 192, 239.* Roi de Prusse 1701. v. Frédéric Ier.

Briord (Gabriel, comte de) † 1703, ambassadeur ordinaire de France à Turin 1697—1700, puis à La Haye 1700—1701. *44, 30—362 plusieurs fois dans les notes.*

Brissac (Henri-Albert de Cossé, duc de) † 1698, prétendant à la principauté de Neuchâtel. *65.*

Brosse (Comte de). v. Forval.

Brun (Jean-Henri) † 1715, S^r^ d'Olleyres, ancien chancelier de Neuchâtel, agent de Mme de Lesdiguières. *67 et n, 71 n, 74 n, 92, 113 n, 117 n, 121 n.*

Bugnot (Elie), de Neuchâtel, partisan du prince de Conti. *56 n, 62 n, 72 n, 123 n, 150 n.*

Burckhardt (André) † 1731 et Burckhardt (Jean-Balthasar) † 1722, conseillers de Bâle. *7—360 plusieurs fois dans les notes.*

Bürkli (Henri) † 1730, de Zurich, général au service impérial. *294.*

Busselot de Lesse et Chamois (Joseph-Louis), envoyé extraordinaire du duc de Lorraine auprès du Corps helvétique 1698. *20 et n, 177 n.*

Callières (François de) † 1717, secrétaire du cabinet de Louis XIV, partisan de M. de Matignon. *68, 69, 56—117 plusieurs fois dans les notes.*

Cambiague (Isaac de) † 1728, du conseil de Genève, partisan de M. de Matignon. *68, 69, 54—167 souvent dans les notes.*

Capol (Jean-Gaudence) † 1723, président de la Ligue Grise. *205.*

Carignan (Emmanuel-Philibert-Amédée de Savoie, prince de) † 1709, prétendant à la principauté de Neuchâtel. *55, 63 et n, 65, 114, 145, 175.*

Casani. v. Cassani.

Casati (Carlo) † 1730, ambassadeur ordinaire d'Espagne en Suisse et aux Grisons 1686—1703. *17 et n, 49 et n, 115 n, 149 n, 152 n, 172—370 presqu'à chaque page, texte et notes.*

Cassani (Jean-Baptiste), résident pour les cantons catholiques et les Ligues Grises à Madrid 1679—1704. *176 n—179 n, 185 n, 186 n, 249 n, 274 n.*

Catinat (Nicolas) † 1712, maréchal de France. *304.*

Chamarande (Louis d'Ornaison, comte de) † 1737, maréchal de camp à l'armée de Villars. *343, 344, 348.*

Chambrier (François) † 1730, maître-bourgeois de Neuchâtel 1692 et 1698. *70 n.*

Chambrier (Samuel) † 1719, procureur général de Neuchâtel 1691. *150 n, 161, 163 n, 166 n, 167.*

Chamillart (Michel) † 1721, contrôleur général 1699, ministre d'Etat 1700, secrétaire d'Etat de la guerre 1701. *308, 34—371 fréquemment dans les notes.*

Chamoy (Louis Rousseau de) † 1711, envoyé français à Ratisbonne 1697—1702. *30 n, 43 n, 308 n.*

Charles (L'archiduc). v. Archiduc.

Charles II, roi d'Espagne † 1700. *44, 84 et n, 143, 172—278 presqu'à chaque page, texte et notes, 356, 358 n.*

Charles III, roi d'Espagne. v. Archiduc.

Charles-Paris. v. Longueville.

Charles-Paris (sœur de). v. Nemours.

Charmont (Joseph-Antoine Hennequin, S^r de), ambassadeur de France à Venise 1701—1704. *244—371 plusieurs fois dans les notes.*

Châteauneuf (Ch. de L'Aubespine, marquis de), ambassadeur extraordinaire de France en Suisse 1626—1627. *27.*

Clément XI (Giov. Franc. Albani), pape 1700—1721. *201 n, 234 n, 262 et n, 269 n, 282, 322 n, 363 n. v. Saint-Siège.*

Coire. v. Grisons.

Cologne (Electorat de). *287.*

Cologne (Joseph-Clément de Bavière, électeur de) † 1723. *276 et n, 301.*

Condé (Henri-Jules de Bourbon, prince de) † 1709. *89—143 souvent dans les notes.*

Constance (M. R. de Rodt, évêque de) 1689—1704. *341 n, 342, 345, 350.*

Constance (Ville et lac de). *47, 48, 187, 198—354 souvent.*

Conti (François-Louis de Bourbon, prince de) † 1709, candidat au trône de Pologne et prétendant à la principauté de Neuchâtel. *57—173 presqu'à chaque page, texte et notes.*

Coxe (Thomas), envoyé extraordinaire de Grande-Bretagne auprès des cantons protestants 1689—1692. *328.*

Cugy (François-Philippe Lanthen-Heid, Sr de) † 1713, avoyer de Fribourg 1688. *71, 162 et n.*

Danemark (Anne de). v. Anne Stuart.

Danckelmann (Eberhard, baron de) † 1722, homme d'Etat prussien. *17 n, 56 n, 94 n, 134 n, 158 n, 159 n, 165 n, 170 n.*

Dauphin de France (Louis) † 1711. *149, 172, 173, 195, 198.*

Daxelhofer (Nicolas) † 1707, banneret de Berne 1687. *54, 94.*

Decoux (Henri), secrétaire-interprète et chargé d'affaires du duc de Savoie en Suisse. *7—363 fréquemment dans les notes.*

Desmaretz de Vaubourg. v. Vaubourg.

Diesbach (Nicolas) † 1721, de Berne, colonel au service de France. *354.*

Duquesne (Henri) † 1722, fils de l'amiral Abraham Duquesne, Sr d'Aubonne, bourgeois de Genève. *69 et n.*

Dürler (Jean-Rodolphe) † 1712, avoyer de Lucerne 1689. *31 n, 32 n, 63 n, 93 n, 103 n—119 n, 138 n, 141, 181 n, 189, 192 n, 228—248 et n, 337—345 et n, 363 n.*

Electeur de Bavière. v. Bavière.

Electeur de Brandebourg. v. Brandebourg et Frédéric Ier, roi de Prusse.

Electeur de Cologne. v. Cologne.

Electeur de Munich. v. Bavière.

Electeur palatin. v. Palatin.

Empereur. v. Léopold Ier.

Erizzo (Nicolas) † 1709, ambassadeur de Venise en France 1694—1699. *41—202 souvent dans les notes.*

Erlach (Jean-Jacques d') † 1694, de Berne, colonel d'un régiment au service de France. *242.*

Erlach (Jérôme d') † 1748, de Berne, gendre de Willading, officier au service de France, puis de l'Empire. *290, 294, 295 et n, 340 et n, 367 n.*

Erlach (Sigismond d') † 1699, avoyer de Berne 1675. *54, 70.*

Escher (Henri) † 1710, homme d'Etat zuricois. *51, 195 n, 229 n, 231 n, 233 n, 240 et n, 262 n, 286, 315 n, 330, 338 et n.*

Estavayer-Mollondin (François-Henri d') † 1749, de Soleure, lieutenant de gouverneur 1694, gouverneur de la principauté de Neuchâtel 1699—1707. *68 n, 104 n, 149 168 et n.*

Estavayer-Montet (Jacques-François d') † 1714, de Soleure, Gouverneur de la principauté de Neuchâtel 1694—1699. *8 n, 42 n, 59—167 souvent, texte et notes, 238 n.*

Estrées (César, cardinal d') † 1714, envoyé de Louis XIV à Venise 1700, à Madrid 1702. *39, 176—370 plusieurs fois dans les notes.*

Estrées (Fr.-A. d'), ambassadeur extraordinaire de France en Suisse 1624—1627. *27.*

Estrées (Jean, abbé d') † 1718, neveu du cardinal, envoyé de Louis XIV à Madrid 1703. *198 n, 274 n, 293 n, 358 n, 363 n, 370 et n.*

Etats-Généraux des Pays-Bas. v. Valkenier.

Eugène (Eugène-François de Savoie-Carignan, dit le prince) † 1736. *268—270 et n, 276, 279 et n, 361 n, 362 n, 369 n, 370 n.*

Fabrice (Jean-Louis) † 1696, de Schaffhouse, professeur de théologie à Heidelberg, envoyé des Etats-généraux auprès des cantons protestants 1689—1690. *146 n, 204 n.*

Favarger (Pierre) † 1714, de Neuchâtel, procureur général de Valangin, agent du prince de Conti. *74, 123, 57—160 souvent dans les notes.*

Fischer de Reichenbach, famille de Berne, branche des Maîtres des postes. *34 et n, 319—321 et n, 341, 350.*

Forval (Jean Lanfranc des Hayes, S^r et baron de), envoyé extraordinaire de France auprès des Ligues Grises sous le nom de comte de Brosse 1700—1702. *174—271 souvent, texte et notes.*

Franche-Comté (La). *26, 37, 51 n, 53, 54, 56, 75, 76, 80, 85, 97, 125, 133, 146 et n, 147, 150, 156, 172, 184, 198 n, 201, 209, 241, 243, 256, 263, 287, 318, 371.*

Frédéric Ier, roi de Prusse 1701, † 1713. *240, 245, 260 et n, 282, 327, 360, 364 et n.* v. Brandebourg (Electeur de).

Fribourg, les Fribourgeois. *7—361 fréquemment, texte et notes.*

Fricktal (Le). *262, 300, 316, 318, 320—324 et n, 343, 349.*

Frisching (Samuel) † 1721, homme d'Etat bernois. *32 n, 37 n, 54, 95 n, 242 n. 312 n.*

Gallarini (Carlo-Francesco), nonce intérimaire en Suisse 1697—1698. *7 n, 193 n, 200 n.*

Galles (Jacques-François-Edouard Stuart, prince de) † 1766, prétendant au trône d'Angleterre sous le nom de Jacques III. *270, 271 et n.*

Genève, les Genevois. *8—179, 195—265, 294—372 souvent, texte et notes.*

Girard (David) † 1716, pasteur à Neuchâtel. *149—161 et n, 167 et n.*

Glaris, protestant et catholique. *23, 34 n, 36, 48 n, 195, 227 n, 230 et n, 231 et n, 239 n, 256 n, 264 n, 288 n, 291, 297, 301.*

Gonzague. v. Mantoue.

Govone (Ottavio-Fr. de Solare, comte de), envoyé extraordinaire du duc de Savoie auprès des cantons catholiques 1684—1694. *176.*

Graffenried (Emmanuel de) † 1715, de Berne, banneret 1693, avoyer 1700. *54, 241, 8—310 plusieurs fois dans les notes.*

Grande-Bretagne (roi de). v. Guillaume III.

Gravel (Robert de) † 1684, ambassadeur ordinaire de France auprès du Corps helvétique 1676—1684. *17, 85.*

Greuth (Egidius, baron de), subdélégué du comte de Trautmansdorf 1701—1703. *158 n, 210 n, 255—369 souvent, texte et notes.*

Grisons, les Ligues des Grisons. *6, 9, 53, 91, 150, 172—370 souvent, texte et notes.*

Grüth. v. Greuth.

Guillaume III, prince d'Orange, stathouder de Hollande, roi de Grande-Bretagne, † 1702. *4—109 souvent, 131—208 presqu'à chaque page, 234—360 quelquefois, texte et notes.*

Harcourt (Henri, duc d') † 1718, ambassadeur de France en Espagne 1697—1701. *226, 232, 173—328 plusieurs fois dans les notes.*

Hedges (Charles) † 1714, secrétaire d'Etat anglais 1700—1706. *362 n, 367 n.*

Herwarth (Philibert d'), baron d'Huningue, envoyé extraordinaire de Grande-Bretagne auprès des cantons protestants 1692—1702. *4—359 presqu'à chaque page, surtout dans les notes.*

Hesse-Cassel (Charles, landgrave de) † 1730. *187, 233.*

Hill (Richard) † 1727, envoyé de Grande-Bretagne auprès du duc de Savoie 1703—1706. *360 n—372 n.*

Hochberg (Jeanne de) † 1543, comtesse de Neuchâtel. *95;* son héritage v. Neuchâtel.

Högger (Laurent) † 1701, de Saint-Gall, docteur en droit. *7.*

Hollaender de Berau (Tobie) † 1711, bourgmestre de Schaffhouse 1698. *49, 186.*

Huningue (Haut-Rhin). *3—74, 182—359 souvent, texte et notes.*

Huxelles (Nicolas de Laye du Blé, marquis d') † 1730, lieutenant-général commandant en Alsace, maréchal de France 1703. *4, 33.*

Iberville (Charles-François de la Bonde d') † 1723, résident pour le roi de France à Genève 1688—1698, puis à Mayence. *38, 41, 58—75 et n, 105 n, 306, 307 et n, 367 n.*

Imhof (Daniel) † 1713, du Petit Conseil de Berne 1693. *83, 102 n, 230 n.*

Jersey (Edouard Villiers, comte de) † 1711, ambassadeur d'Angleterre en France 1698—1699, secrétaire d'Etat 1700—1701. *43 n, 132—199 souvent, texte et notes.*

Julien (Siméon), Sr de la Motte, avocat au Parlement de Grenoble, réfugié à Berne, agent de Mme de Lesdiguières. *66 n, 67, 105 et n.*

Keller (Léodegard) † 1722, du Petit Conseil de Lucerne 1677. *183.*

La Boulaye (Charles-Léonard Cruau de), secrétaire, puis chargé d'affaires de l'ambassade de France en Suisse sous M. Amelot. *79 n, 81 et n, 83 n, 84 n.*

La Chapelle (Jean de) † 1723, auteur des *Lettres d'un Suisse à un Français.* *319, 257—369 plusieurs fois dans les notes.*

La Closure (Pierre Cadiot de), résident pour le roi de France à Genève 1698 à 1739. *11—372 presqu'à chaque page, surtout dans les notes.*

La Fond (Claude de) † 1719, intendant en Franche-Comté et en Alsace. *33.*

La Haye-Ventelay (Denis de) † 1722, ambassadeur ordinaire de France à Venise 1685—1701. *8—250 plusieurs fois dans les notes.*

Lamoignon de Bâville. v. Bâville.

Landriani (Giovanni-Battista, comte), envoyé piémontais à Milan. *206, 207 n.*

Lanfranc des Hayes (Jean). v. Forval.

Langenthal (Berne). *102, 131—133 et n, 139 n, 141—143 et n, 148.*

La Tour, en allemand von Thurn (Fidèle de) † 1719, ministre de l'abbé de Saint-Gall. *17, 29, 188 et n, 215 et n, 249 et n, 263, 297, 337, 341, 347, 371.*

Laufenbourg. v. Villes forestières.

Lausanne (Pierre Montenach, évêque de) 1688—1707. *12, 52 et n, 241, 242, 305, 360 n.*

Léopold Ier, empereur † 1705. *10, 13, 17, 44—50 et n, 64 n, 95, 158 n, 172—371 presqu'à chaque page, texte et notes.*

Lesdiguières (Jean-François-Paul de Bonne de Créquy, duc de) † 1703, prétendant à la principauté de Neuchâtel. *113 et n, 114 n, 116, 139 n, 142 et n, 145, 171.*

Lesdiguières (Paule-Marguerite-Françoise de Gondy, duchesse de) † 1716, nièce du cardinal de Retz, prétendante à la principauté de Neuchâtel. *65—171 fréquemment, texte et notes.*

Lodron (Nicolas, comte), envoyé impérial en Suisse 1690—1692. *233.*

Longueville (Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de) † 1679. *57 n, 95.*

Longueville (Charles-Paris d'Orléans, comte de Saint-Pol et duc de) † 1672, prince de Neuchâtel, frère de Mme de Nemours. v. Nemours.

Longueville (Jean-Louis-Charles d'Orléans, abbé) † 1694. *56, 61, 73 n, 78, 83, 84 n, 89.*

Lorraine (Léopold, duc de) † 1729. *20 et n, 173, 175 n, 177 et n, 184 et n, 188, 195, 217, 224.*

Lorraine (Duché de). *175, 189 n, 198 n.*

Louis XIV, roi de France † 1715. *Presqu'à chaque page, texte et notes.*

Lucerne, les Lucernois. *6—358 fréquemment, texte et notes.*

Maine (Louis-Auguste de Bourbon, duc du) † 1736, colonel-général des Suisses et Grisons au service de France. *33—350 fréquemment, surtout dans les notes.*

Manchester (Charles, comte de Montagu, duc de) † 1722, ambassadeur extraordinaire d'Angleterre en France 1699. *41 n, 43 n, 143—199 souvent et surtout dans les notes, 359 n.*

Mantoue (Ferdinand-Charles de Gonzague, duc de) † 1708. *233, 271, 357 n, 358 et n.*

Manuel (Albert) † 1700, de Berne, colonel d'un régiment bernois au service de France. *32 n, 35 n, 46 n, 52, 242.*

Marcin (Ferdinand, comte de) † 1706, ambassadeur de France en Espagne 1701 à 1702, accompagne Philippe V en Italie. *278, 198—358 plusieurs fois dans les notes.*

Marlborough (John Churchill, duc de) † 1722, commandant l'armée anglaise. *308, 352.*

Mars (Sylvain-Alexandre), secrétaire ordinaire du prince de Conti, l'un de ses agents à Neuchâtel. *57—162 souvent et surtout dans les notes.*

Marsin. v. Marcin.

Matignon (Jacques III Goyon, comte de Torigny, puis de) † 1725, prétendant à la principauté de Neuchâtel. *53—171 fréquemment, texte et notes.*
Maurepas. v. Pontchartrain (Jérôme Phélypeaux, comte de).
Maximilien de Bavière. v. Bavière.
May (Jean-Rodolphe) † 1715, de Berne, officier au service de France. *52 et n, 242, 243, 293.*
Mellarède (Pierre de), envoyé extraordinaire du duc de Savoie en Suisse 1703. *191 n, 305 n, 313 n, 338 n, 358—361 et n, 368—372 et n.*
Merian (Jean-Jacques) † 1724, du Petit Conseil de Bâle. *25 n, 28 n, 305 n.*
Merveilleux (Charles-Frédéric de) † 1749, de Neuchâtel, officier au service de France. *256 n, 308 n.*
Merveilleux (David-François de) † 1712, de Neuchâtel, capitaine-ingénieur au service d'Angleterre et de Hollande. *150 n.*
Merveilleux (Jean-Jacques de), de Neuchâtel, maire de Bevaix. *256 n, 308 n.*
Merveilleux (Samuel de) † 1743, de Neuchâtel, maire de la Brévine. *123 n, 144 n, 153 n.*
Milan, le Milanais. *13, 43, 44 n, 53, 75, 172—357 souvent, texte et notes.* v. Vaudémont.
Milan (Gouverneur de). v. Vaudémont.
Milon (Alexandre), maître des requêtes, attaché à la personne du prince de Conti. *57—129 souvent dans les notes.*
Mollondin. v. Estavayer-Mollondin.
Monasterol (Ferdinand-Auguste Solaro, comte de) † 1718, envoyé de l'Electeur de Bavière en France 1698 et 1701. *341 n, 342 n.*
Montet. v. Estavayer-Montet.
Montmollin (Charles de) † 1702, de Neuchâtel, colonel d'un régiment de son nom au service de Hollande. *137 n, 140 n, 142 n, 143 n, 145 n, 282 et n.*
Montmollin (Emer de) † 1713, de Neuchâtel. *60—153 souvent dans les notes.*
Montmollin (Georges de) † 1703, ancien chancelier d'Etat de Neuchâtel. *147, 158, 182, 58—170 plusieurs fois dans les notes.*
Mortefontaine (François Hotman, S^r de), ambassadeur ordinaire de France en Suisse 1597—1600. *25.*
Mulhouse (Haut-Rhin). *16 et n, 33 et n, 230, 231 n, 309 et n, 361 n.*
Muralt (Jean-Bernard de) † 1710, de Berne, du Petit Conseil, trésorier pour les pays de langue allemande. *32 n, 80 n, 82 n, 103 n, 108 et n, 128 n, 130 n, 141, 219 n.*
Muri (Placide Zurlauben, abbé de), élevé au rang de prince d'Empire 1701. *291.*

Nellenbourg (ancien Grand-duché de Bade). *7, 49, 50, 326.*
Nemours (Marie d'Orléans-Longueville, duchesse de) † 1707, princesse de Neuchâtel 1694. *54—171 presqu'à chaque page, texte et notes, 243.*

Neuchâtel, les Neuchâtelois, Valangin. *13, 31, 42 n, 53—173 presqu'à chaque page, 182—373 à plusieurs reprises, texte et notes.*
Neveu (François-Michel), baron de Windschläg, envoyé impérial en Suisse 1692 à 1700. *17, 48—50 et n, 64, 164—249 souvent, texte et notes.*
Nidwald. *227 n, 230 n, 231, 256 n, 264 n, 274 n, 275 n, 303 n, 317 n.* v. Unterwald et Waldstätten.
Nonce en Suisse. v. Bichi et Piazza.
Normandie ou Normendie (Jacques de) † 1713, conseiller de Genève, au service de la Prusse et de l'Angleterre. *93—163 fréquemment, texte et notes.*
Normandie (Jean de) † 1711, ancien syndic de Genève. *40 n.*
Nottingham (Daniel Finch, comte de) † 1730, secrétaire d'Etat anglais. 1702—1704. *298—372 souvent dans les notes.*

Obwald. *34 n, 227 n, 230 n, 256 n, 264 n, 288, 317 n, 332.* v. Unterwald et Waldstätten.
Orange (Prince d'). v. Guillaume III.
Orléans (Abbé d'). v. Longueville.
Osterwald (Jean-Frédéric) † 1747, pasteur à Neuchâtel. *69.*

Palatin (Jean-Guillaume-Joseph de Bavière-Neubourg, électeur) † 1716. *65 n, 152 n, 276 et n.*
Pape. v. Clément XI.
Paschal (Charles), ambassadeur ordinaire de France auprès des Ligues Grises 1604—1614. *210.*
Paulucci (Fabrizio) † 1726, cardinal, secrétaire d'Etat sous Clément XI (1700 à 1721). *178—378 souvent dans les notes.*
Pauluzzi. v. Paulucci.
Phélypeaux du Verger (Raymond-Bathazar) † 1713, ambassadeur de France à Turin 1700—1704. *367, 195 -371 plusieurs fois dans les notes.*
Philippe V, roi d'Espagne 1700, appelé d'abord duc d'Anjou (v. Anjou). *144, 176—198, 221—370 fréquemment, texte et notes.*
Piazza (Giulio), archevêque de Rhodes, nonce apostolique en Suisse 1698—1703. *17, 186, 193, 239, 253, 322, 323, 336, 352, 355, 6—357 souvent dans les notes.*
Piémont. v. Savoie.
Pisani (Alvise), ambassadeur de Venise en France 1699—1703. *210, 138—332 souvent dans les notes.*
Pomponne (Simon Arnauld, marquis de) † 1699, ministre d'Etat. *73 n, 132, 135, 164.*

Pologne (Roi de). v. Saxe.

Pontchartrain (Jérôme Phélypeaux, comte de Maurepas 1697—1699 sept., puis comte de) † 1747, secrétaire d'État en survivance 1693, en titre 1699. *171, 32—342 fréquemment dans les notes.*

Pontchartrain (Louis Phélypeaux, comte de) † 1727, ministre, puis chancelier de France 1699 sept., appelé dès lors «Monsieur le Chancelier». *14 n, 18 n, 33 n, 39 n, 59 n, 66 et n, 74 n, 123 n, 125 n, 128 n, 133 n, 140 n, 147 n.*

Porrentruy (Prélat de). v. Bâle (Évêque de).

Portefaix (Joseph), d'Yverdon, capitaine, puis lieutenant-colonel. *313 et n.*

Portland (Jean-Guillaume Bentinck, comte de) † 1709, homme d'État anglais, ambassadeur extraordinaire en France 1698. *131, 136, 90—170 souvent dans les notes.*

Portocarrero (Louis-Emmanuel Fernandez Boccanegra, cardinal) † 1709, homme d'État espagnol. *232, 274, 175—302 plusieurs fois dans les notes.*

Prince électoral de Bavière. v. Bavière.

Prince Eugène. v. Eugène.

Prince Louis de Bade. v. Bade.

Provinces-Unies. v. Valkenier.

Prusse. v. Brandebourg et Frédéric Ier.

Puysieux (Roger Brûlart, marquis de) † 1719, gouverneur d'Huningue, ambassadeur ordinaire de France auprès du Corps helvétique 1698—1708. *Presqu'à chaque page, texte et notes.*

Rahn (Jean-Henri) † 1718, homme politique zuricois. *51, 219 n.*

Ramsen (Schaffhouse). *49 et n, 50, 185, 186, 219, 301, 302 n.*

Reding (Jean-François de) † 1707, de Schwyz, major au régiment Greder, puis général au service du duc de Savoie, maréchal de camp au service de France 1705. *23 et n, 29, 36 n, 65 n, 67 n, 70, 71 n.*

Reding (Joseph-Antoine de Reding, dit le boursier) † 1736, au service du duc de Savoie jusqu'en 1705. *23 n.*

Retz (Jean-François-Paul de Gondy, cardinal de) † 1679. v. Lesdiguières (Duchesse de).

Rheinfelden. v. Villes forestières.

Rhétie (La). v. Grisons.

Ricous (Louis-Gaspard de) † 1709, envoyé extraordinaire du roi de France auprès de l'Électeur de Bavière 1701. *306 n, 308 et n, 341 n, 342 n, 344 n.*

Roi catholique. v. Charles II et Philippe V, rois d'Espagne.

Roi Très-Chrétien. v. Louis XIV.

Roll (Jean-Louis de) † 1718, trésorier de Soleure 1689. *59 n, 68 n, 70 n, 71.*

Rome. v. Saint-Siège.

Rost (Jean-Antoine, baron de), envoyé impérial auprès des Trois Ligues 1699, administrateur de la seigneurie de Rhäzuns. *197 n, 202 et n, 204 et n, 223 et n, 232, 370 n, 371 n.*

Rothelin (Philippe d'Orléans-Longueville, marquis de) † 1715. *83, 91 et n, 115 n, 116, 125 n, 139 n, 143 n.*

Rousseau de Chamoy. v. Chamoy.

Rubini (Pietro Giacomo), régent, membre du Conseil d'Italie. *178 n, 180 n, 226, 278 n, 302 n, 324.*

Runckel (Jean-Louis), secrétaire de l'envoyé hollandais Valkenier. *162 n, 164 n, 216, 217, 334 n.*

Saint-Gall (La ville de) et les Saint-Gallois. *7, 19 n, 20, 32—34 et n, 42 n, 227 n, 230 n, 231 n, 256 n, 265, 288, 367 n.*

Saint-Gall (Léodegar Bürgisser, abbé de) 1696—1717. *7—37, 227—268, 286 à 317, 335—371, souvent, texte et notes.*

Saint-Gall (Abbaye de). *302, 322, 336 n, 344.*

Saint-Maurice (Abbé de). v. Zurtannen.

Saint-Romain (Melchior de) † 1694, ambassadeur ordinaire de France auprès du Corps helvétique 1672—1676. *17, 85.*

Saint-Saphorin (François-Louis de Pesmes de) † 1737, en mission avec Trautmansdorf. *291, 305, 329 et n, 330, 335, 338 n, 361 n, 362 n, 369 et n, 370 n, 372 n.*

Saint-Siège (Le). *17, 21, 175, 209, 236, 244, 254, 323, 331, 338.*

Saint-Thomas (Charles-Victor Carron, marquis de) † 1699, premier secrétaire d'Etat du duc de Savoie. *48 n, 63 n, 67 n, 71 n, 76 n, 82 n, 86 n, 117 n.*

Saint-Thomas (Joseph-Gaëtan Carron, marquis de), premier secrétaire d'Etat du duc de Savoie 1699—1718. *44 n, 177—319 souvent dans les notes.*

Sainte-Colombe (Jean Rousseau, S^r de), premier secrétaire, puis chargé d'affaires de l'ambassade de France en Suisse sous M. de Puysieux. *293 et n, 297, 316, 327 et n, 339 n, 340, 343—346 et n, 350 n, 359 n—361 n.*

Salis (André de Salis, dit le chevalier de) † 1725. *202—222 souvent, texte et notes.*

Salis (Rodolphe), prévôt du chapitre de Coire. *216 n, 222, 223 n.*

Savoie (Victor-Amédée II de Savoie, duc de) † 1732. *7—63, 81—129, 160—282 souvent, 297—373 presqu'à chaque page, surtout dans les notes.*

Saxe (Frédéric-Auguste, électeur de) † 1733 et roi de Pologne 1697. *244, 282, 331.*

Schaffhouse. *7—50, 230—281, 309—360 fréquemment, texte et notes, 159, 186.*

Schmid (Jean-Antoine) † 1707, landammann d'Uri 1681. *286 n.*

Schnorf (Gaspard Louis) † 1721, avoyer de Bade 1675. *290.*

Schulenbourg (Le baron de), ministre d'Angleterre à La Haye. *93 n, 132 n, 134 n, 165 n, 170 n.*

Schwytzer (Jean-Martin) † 1713, du Petit Conseil de Lucerne 1666. *63 n, 103 n — 109 n, 115 n — 118 n, 141 n.*

Schwyz. *20 n, 23, 32 n, 36 et n, 190 n, 193, 227 n, 230 n, 238 n, 239 n, 252, 254, 255 n, 261, 264 n, 278, 288, 297, 301, 317 n, 332, 335, 361 n.* v. Waldstätten.

Serponti (Jean-Antoine), secrétaire d'Etat à Milan. *357, 205 - 330 souvent dans les notes.*

Sillery (Carloman-Philogène Brûlart, chevalier, puis comte de) † 1727, frère de Puysieux, écuyer du prince de Conti. *87, 90 - 149 plusieurs fois dans les notes.*

Sinner (Jean-Rodolphe) † 1708, avoyer de Berne 1696. *8 n, 18 n, 73 n, 81 — 83 et n, 200 n, 254 n, 267 n, 288 n, 349 n, 359 n.*

Sion. v. Valais.

Soissons (Louis-Henri, chevalier de) † 1703, prétendant à la principauté de Neuchâtel. *59 et n, 63 et n, 76 et n, 83, 85, 112 et n, 113.*

Soleure, les Soleurois. *Presqu'à chaque page, texte et notes.*

Spada (Fabrizio) † 1717, cardinal, secrétaire d'Etat sous Innocent XII (1691 à 1700). *6 - 204 plusieurs fois dans les notes.*

Stanyan (Abraham) † 1732, envoyé extraordinaire de Grande-Bretagne auprès des cantons protestants 1705—1714. *365 n, 367 n.*

Stavay-Mollondin. v. Estavayer-Mollondin.

Stavay-Montet. v. Estavayer-Montet.

Stoppa (Pierre) † 1701, des Grisons, lieutenant-général, colonel des gardes suisses au service de France. *8—250 souvent et surtout dans les notes, 372.*

Stürler (Vincent) † 1734, de Berne, colonel d'un régiment au service de Hollande 1702. *282 n, 293.*

Surbeck (Pierre-Eugène) † 1744, de Soleure, lieutenant aux gardes suisses. *29.*

Tallard (Camille d'Hostun de la Baume, comte, puis duc de) † 1728, ambassadeur de France à Londres 1698—1701, maréchal de France 1703. *136, 143, 43 — 360 souvent dans les notes.*

Tambonneau (Antoine-Michel) † 1719, ambassadeur ordinaire de France auprès du Corps helvétique 1684—1689. *3 n, 17.*

Terre-Ferme (Etat de). v. Venise.

Tessé (René de Froullay, comte de) † 1725, envoyé en mission en Italie 1700 — 1701, maréchal de France 1703. *174, 258, 268, 372, 184 — 372 plusieurs fois dans les notes.*

Thésut (Charles-Bénigne de), Sr de Ragy, conseiller au Parlement de Bourgogne. *91 n, 97 n - 99 n, 113 n, 120 n, 124 n.*

Thibergeau (Gabrielle-Françoise Brûlart, marquise de), sœur de Puysieux. *78 n, 88 n, 124 n, 140 n.*

Thielle (Simon de), ancien maître-bourgeois de Neuchâtel. *91 n, 105 n, 115 n, 118 n, 124 n, 153 n, 171 n.*

Tiepolo (Laurent) † 1742, ambassadeur de Venise en France 1701. *342 n, 359 n, 362 n, 369 n, 371 n.*

Torcy (Jean-Baptiste Colbert, marquis de) † 1746, secrétaire et ministre d'Etat 1699. *Presqu'à chaque page dans les notes, parfois dans le texte.*

Toulouse (Louis-Alexandre de Bourbon, comte de) † 1737, fils légitimé de Louis XIV. *85, 86 et n.*

Trautmansdorf (Franz Ehrenreich, comte de) † 1719, ambassadeur impérial en Suisse 1701—1715. *175 n, 235—371 presqu'à chaque page, texte et notes.*

Trembley (Michel) † 1713, conseiller et syndic de Genève. *40, 200.*

Tronchin (Antoine) † 1730, de Genève, docteur en droit, agent de M. de Matignon. *68, 89—153 plusieurs fois dans les notes.*

Tschudi (Laurent), secrétaire-interprète du roi de France auprès des Ligues Grises 1700. *150, 214 et n, 215, 220 n.*

Turin. v. Savoie.

Unterwald. *23, 195, 288 n, 301.* v. Obwald, Nidwald et Waldstätten.

Unterwald-le-Bas. v. Nidwald.

Unterwald-le-Haut. v. Obwald.

Uri. *187 n, 227 n, 230 n, 231 n, 252, 256 n, 264, 286 n, 288 n, 291, 297, 302, 303 et n, 317 n, 335, 348.* v. Waldstätten.

Valais (Le) et les Valaisans. *9, 26 et n, 37, 46, 51, 52, 126, 179, 181, 193, 200 et n, 201 et n, 277, 317, 331, 350.*

Valangin. v. Neuchâtel.

Valkenier (Pierre) † 1712, envoyé extraordinaire des Etats-Généraux des Pays-Bas en Suisse 1690—1701. *5—364 presqu'à chaque page, surtout dans les notes.*

Valteline (La). *203 et n, 209 et n, 216 et n, 269, 277.*

Vauban (Sébastien le Prestre, S^r de) † 1707, lieutenant-général 1688, maréchal de France 1705. *5, 6, 10 n, 11 n, 21, 44 n, 47 n, 80 n, 126 n, 128 n, 144—146 et n, 173 n, 175 n—178 n, 185 n, 189 n, 190 et n, 196 n, 270 et n, 292.*

Vaubourg (Jean-Baptiste Desmaretz de) † 1740, intendant en Franche-Comté 1698—1700. *90 n, 140 et n, 142 n, 151 n.*

Vaudémont (Charles-Henri de Lorraine, prince de) † 1723, gouverneur général du Milanais 1698—1706. *44 n, 48 n, 49 n, 102 et n, 115 n, 149 n, 152 n, 176 à 370 presqu'à chaque page, surtout dans les notes.*

Vendôme (Louis-Joseph, duc de) † 1712, commandant des armées de Catalogne 1695—1697, d'Italie 1702—1706. *71 n, 307, 333, 362, 363 et n.*

Venise, les Vénitiens. *172 n—177 n, 202, 209—212 et n, 233—236 et n, 244—246 et n, 268 n, 269 n, 272, 282, 283, 352.* v. Erizzo, Pisani, Tiepolo.

Vernon (James) † 1727, premier secrétaire d'Etat anglais 1698—1702. *25—233 plusieurs fois dans les notes.*

Versoix (Genève). *53, 55, 126, 201, 294, 362.*

Victor-Amédée II, duc de Savoie. v. Savoie.

Vigier de Steinbrugg (Jean-Frédéric) † 1711, secrétaire-interprète du roi de France auprès des Ligues. *7, 16, 88, 104, 126, 252, 258, 259, 327, 25—327 souvent dans les notes.*

Villars (Claude-Louis-Hector, marquis, puis duc de) † 1734, ambassadeur extraordinaire de France à Vienne 1697—1701, maréchal de France 1702. *198, 38—292 à plusieurs reprises dans les notes, 310—352 presqu'à chaque page, texte et notes.*

Villars-Chandieu (Charles de Chandieu, dit) † 1723, du pays de Vaud, colonel d'un régiment bernois au service de France 1701. *52, 240, 242, 243.*

Villeroy (François de Neufville, maréchal-duc de) † 1730, père du prétendant à la principauté de Neuchâtel. *57 n, 93 n, 105 et n, 113 n, 114 n, 129 n, 133 et n, 168, 270, 279, 362 n.*

Villeroy (Louis-Nicolas de Neufville, duc de) † 1734, prétendant à la principauté de Neuchâtel. *65, 108 n, 113 et n, 114 n, 116, 125, 138 n, 139 n, 142 et n, 145, 161 n, 171.*

Villes forestières du Rhin (Les quatre): Waldshut, Laufenbourg, Säckingen, Rheinfelden. *185, 245—357 presqu'à chaque page.*

Vrybergen (Dibbout, comte de), envoyé de Guillaume III en France. *74—169 souvent, texte et notes.*

Waldstätten, les petits cantons. *8, 11, 13, 21, 24, 36, 58, 159, 181—348 souvent*

Willading (Jean-Frédéric) † 1718, homme d'Etat bernois. *16—121, 229—367 souvent, texte et notes, 151 n, 189 n, 190 n.*

Wurtemberg (Eberhard-Louis, duc de) † 1733. *43 n, 341 n, 345, 350.*

Zoug. *23, 34 n, 36 et n, 178 n, 188 n, 190 n, 195, 227 n, 230 n, 231 n, 256 n, 261, 264 n, 279, 288 n, 290, 295, 297, 301, 317 n, 335, 337, 348, 361 n.*

Zurich, les Zuricois. *3—369 fréquemment, texte et notes.*

Zurtannen (Nicolas), de Fribourg, abbé du couvent de Saint-Maurice en Valais 1698—1704. *193, 201.*

Zweibrücken-Birkenfeld. v. Birkenfeld.

ADDENDA ET CORRIGENDA

P. 4, l. 19, lire **Marcillac** au lieu de *Marsillac.*
P. 7, n. 7, l. 1, lire **Gallarini** au lieu de *Gallerini.*
P. 4, l. 11. En 1698, le marquis d'Huxelles n'était que lieutenant-général. Il deviendra maréchal de France en 1702.
P. 12, l. 22, lire **Balthasar** au lieu de *Balthazar.*
P. 18, n. 7, l. 6, lire **J.** Rod. Sinner au lieu de *S.* Rod. Sinner.
P. 27, l. 5, lire **Estrées** au lieu de *Estrée.*
P. 30, n. 5, l. 2, lire **Chamoy** au lieu de *Charnoy.*
P. 33, l. 20, maréchal d'Huxelles, v. ci-dessus p. 4, l. 11.
P. 38, n. 5, l. 1, lire **Ancillon** au lieu de *Arcillon.*
P. 41, l. 9, lire **Bâville** au lieu de *Basville.*
P. 54, l. 14, lire **Daxelhofer** au lieu de *Daxelhoffer.*
P. 57, l. 13, lire **Guillaume III** au lieu de *Guillaume II.*
P. 65, 1re ligne des notes : lire **Favarger** au lieu de *Faverger.*
P. 69, l. 2, lire **du Monceau d'Antin** au lieu de *d'Antin de Monceau.*
P. 68, l. 5, lire **Beauvillier** au lieu de *Beauvilliers.*
P. 83, l. 2—3, lire **Daniel** Imhof au lieu de *Jean* Imhof. Corriger la même erreur dans les Abschiede, t. VI, 2[1], p. 701.
P. 97, n. 9, l. 5, lire **Thésut** au lieu de *Thésat.*
P. 98, n. 2, l. 10, lire **Bonnac** au lieu de *Bonnet.*
P. 98, n. 4, l. 8, lire **Thésut** au lieu de *Thésat.*
P. 103, l. 10, lire **Grandcour** au lieu de *Grandcourt.*
P. 103, n. 6, l. 1, lire **Affry (Joseph-Nicolas)** au lieu de *Affry (Joseph-Michel)*
P. 113, n. 5, l. 1, lire **Antin** au lieu de *Autin.*
P. 158, l. 1, lire **François Bourret** au lieu d'*Alexandre Bourret.*
P. 162, l. 10, lire **Beauvillier** au lieu de *Beauvilliers.*
P. 164, supprimer n. 5.
P. 166, 1re ligne des notes, lire **an seinen** au lieu de *an seinem.*
P. 166, n. 3, l. 12 } lire **Hamptoncourt** au lieu de *Hauptoncourt.*
P. 167, n. 7, l. 2 }
P. 168, n. 10, lire **Mme de Nemours** au lieu de *Mme de Matignon.*
P. 173, n. 1, l. 1, lire **Harcourt** au lieu de *Haucourt.*
P. 176, l. 10, lire **baron de Forval** au lieu de *comte de Forval.*
P. 183, n. 4, l. 7, lire **Beretti** au lieu de *Boretti.*

P. 184, n. 2, l. 9, lire **Pisani** au lieu de *Pisoni*.
P. 186, l. 14, lire **Hollaender** au lieu de *Hollaarder*.
P. 191, n. 4, l. 4, lire **Mellarède** au lieu de *Mellaride*.
P. 193, n. 2, lire **Gallarini** au lieu de *Gallerini*.
P. 196, n. 5, lire **nel mondo** au lieu de *del mondo*.
P. 199, n. 6, l. 4, lire **Caunitz** au lieu de *Cannitz*.
P. 200, n. 6, l. 2, lire **Gallarini** au lieu de *Gallerini*.
P. 206, n. 7, l. 2, lire **Giunsi che** au lieu de *Giunsic he*.
P. 234, n. 4, l. 6, lire **Chamillart** au lieu de *Charmillart*.
P. 242, l. 10—11, lire **Jean-Rodolphe May** au lieu de *Béat-Louis May*.
P. 244, n. 2, l. 2, lire **Vendramino** au lieu de *Neudramino*.
P. 267, l. 24, lire **l'entrée, par** au lieu de *l'entrée. Par*.
P. 274, n. 7, l. 5, lire **Ubilla** au lieu de *Avilla*.
P. 279, n. 1, l. 4, lire **Luzzara** au lieu de *Lazzara*.

0

BINDING SECT. OCT 20 1977

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DC
59
.8
S9R8
t.10

Rott, Edouard
Histoire de la represen-
tation diplomatique...

73